



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

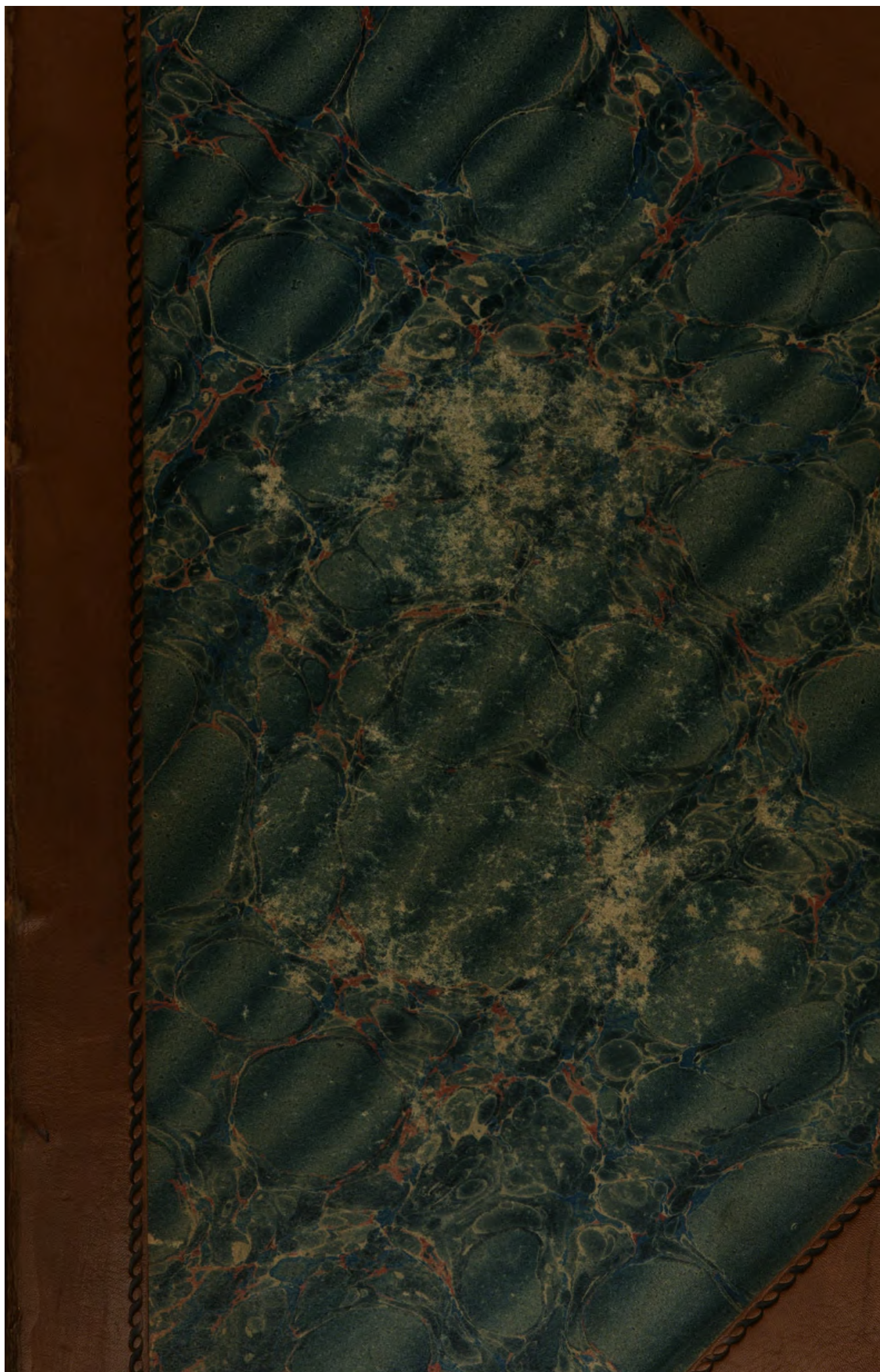
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries
and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-
ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



~~24. f. 10~~

~~UNS 108 d 30~~



Vet. Fr. III B. 358

~~NS. 106 C. 5~~

LES HISTORIETTES
DE
TALLEMANT DES REAUX

TYPOGRAPHIE DE A. WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, 8.

LES HISTORIETTES
DE
TALLEMANT DES REAUX

TROISIEME EDITION

**ENTIEREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE**

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME DEUXIEME



PARIS
CHEZ J. TECHENER LIBRAIRE
PLACE DE LA COLONNADE DU LOUVRE
M DCCC LIV

LES HISTORIETTES.

LXX.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

(*Armand-Jean du Plessis, évêque de Luçon, cardinal-duc de Richelieu; né à Paris, 5 septembre 1585, mort à Paris 4 décembre 1642.*)

Le pere du cardinal de Richelieu estoit fort bon gentilhomme. Il fut grand prévost de l'Hostel, et chevalier de l'Ordre; mais il embrouilla furieusement sa maison. Il eut trois filz et deux filles. L'aisnée fut mariée à un gentilhomme de Poitou, nommé Vignerot, qui estoit un homme *dubiæ nobilitatis* *. Il se poussoit pourtant à la Cour, et estoit tousjours avec les grands seigneurs : il jouoit avec M. de Crequy et M. de Bassompierre. L'autre espousa le marquis de Brezé *, depuis mareschal de France. L'aisné des garçons * estoit un homme bien fait et qui ne manquoit pas d'esprit : il avoit de l'ambition et vouloit plus des-
penser qu'il ne pouvoit ; il affectoit de passer pour un des Dix-sept seigneurs : en ce temps-là on appella ainsy les dix-sept de la Cour qui paroissoient le plus.

René de Vignerot,
sieur de Pont de
Courlay.

Urbain de Maillé,
marquis de Brezé.

Henry du Plessis-
Richelieu.

Marguerite Guyot
des Charmeaux.

On dit que sa femme *, comme un tailleur luy demandoit de quelle façon il luy feroit une robe : « Faittes-la, » dit-elle, « comme pour la femme d'un » des Dix-sept seigneurs. » Mais, quoyqu'il fist fort le seigneur, et qu'effectivement il fust de bonne naissance, il ne passoit pas pourtant pour un homme de qualité : c'est ce qui est cause que le cardinal de Richelieu a eu tant de foiblesses sur sa noblesse et sur sa naissance. Ce M. de Richelieu se mit bien auprès d'Henry IV^e, qui vouloit tout sçavoir, en luy contant ce qui se passoit à la Cour et à la Ville, car il prenoit un soin particulier de s'en informer. Il fut tué en duel par le marquis de Themines * filz du Mareschal, à Angoulesme, quand la Reyne-mere y estoit, et ne laissa point d'enfans. Le deuxiesme a esté le cardinal de Lyon *, et le dernier le cardinal de Richelieu.

En avril 1619, par
Charles, seigneur de
Lauzieres, puis mar-
quis de Themines.

Alphonse du Plessis-
Richelieu.

Fin de 1603.

27 octobre 1607.

Le pere avoit fait donner l'evesché de Luçon ¹ à son second filz, qui le quitta * pour se faire chartreux. Le troisieme fut destiné à l'Eglise, et eut cet evesché au lieu de son frere. Estant sur les bancs de Sorbonne, il eut l'ambition de faire un acte sans président ; il desdia ses theses au roy Henry IV^e *, et quoyqu'il fust fort jeune, il luy promettoit dans cette lettre de rendre grands services, s'il estoit jamais employé. On a remarqué que de tout temps il a tasché à se pousser, et qu'il a prétendu au maniement des affaires ².

¹ C'est peu de chose.

Le 17 avril 1607.

² Il alla à Rome et y fut sacré evesque *. Le Pape luy demanda s'il avoit l'âge ; il dit que ouy, et après il luy demanda l'absolution de luy avoir dit qu'il avoit l'âge, quoyqu'il ne l'eust pas. Le Pape dit : « *Questo giovane sara un gran furbo.* »

Les Etats-généraux où il fut député *, luy donnerent lieu d'acquérir de la réputation. Il fit quelques harangues qu'on trouva admirables*; on ne s'y connoissoit guères alors.

En 1614, pour le clergé du Poitou.

Surtout celle de clôture, le 23 février 1615.

Après la mort d'Henry IV^e, Barbin, surintendant des Finances, qui estoit son amy, le fit faire secrétaire d'Estat par le mareschal d'Ancre*.

25 novembre 1616.

Il y a un assez meschant historien, nommé Tous-saincts le Grain, qui a mis, dans l'Histoire de la régence de Marie de Medicis, que le Roy dit à M. de Luçon, qu'il rencontra le premier dans la galerie, après que le mareschal d'Ancre eust esté tué* : « Me » voylà deslivré de vostre tyrannie, monsieur de » Luçon. » Le cardinal de Richelieu, quand il fut le tout-puissant, ayant eu avis de cela, crut qu'il luy importoit de faire supprimer cette histoire. Il en fit rechercher avec soing les exemplaires, et cette recherche fut cause que tout le monde achetta ce livre, et qu'on a sceû ce qu'on n'auroit peut-estre jamais appris sans cela.

24 avril 1617.

La Reyne-mere ayant esté releguée à Blois, M. de Luçon fut relegué à Avignon*, afin qu'ils n'eussent aucune communication ensemble. Mais quand feu M. d'Espernon mena la Reyne à Angoulesme, M. de Luçon l'y fut trouver*. Ce fut là que l'abbé de Ruscellai florentin et luy disputerent dix ou douze jours de la faveur auprès de la Reyne-mere, et l'Abbé l'alloit emporter sur l'Evesque, si M. d'Espernon, tout-puissant en cette petite cour, n'eust combattu de toute sa force l'inclination de la Reyne.

Avril 1618.

Avril 1619.

A une lieue d'Angers, sur la Loire; 7 août 1620.

La droslerie des Ponts-de-Sé* vint en suite: le baron de Fœneste s'en mocque assez plaisamment, et le nom qu'on a donné à cette belle expedition tesmoigne assez que ce ne fut qu'un feu de paille. Bautru, dont nous parlerons assez desormais, y avoit un régiment d'infanterie au service de la Reyne-mere, et il luy disoit un jour: « Pour des gens de » pré, madame, en voylà assez; pour des gens de » cœur, c'est une autre affaire. » Il dit encore, quand, pour assurance d'amitié entre MM. de Luynes et M. de Luçon, on fit le mariage de M^{lle} du Pont-de-Courlay¹ avec Combalet*, que les canons du costé du Roy disoient *Combalet*, et ceux du costé de la Reyne-mere, *Pont-de-Courlay*.

Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet.

Suffren.

M. de Luynes, à qui le pere Arnoul² commençoit à rendre de mauvais offices auprès du Roy, estant mort, le Pere Souffrant*, autre jésuite, confesseur de la Reyne-mere, fit une telle peur au Roy du traitement qu'on avoit fait à la Reyne-mere, qu'il croyoit desjà que le Diable le tenoit au collet; car jamais homme n'a moins aimé Dieu et plus craint le Diable que le feu Roy. Ces deux confesseurs remirent donc bien ensemble la mere et le filz, et par ce moyen, M. de Luçon se rendit insensiblement le maistre des affaires, et eut le chapeau de cardinal*.

En novembre 1622.

4 mai 1626.

Quand il fit arrester à Fontainebleau* le mareschal

¹ C'est Vignerot, aujourd'huy M^{me} d'Aiguillon.

² Un jésuite, confesseur du Roy. Il voulut obliger ce Pere à luy reveler sa confession; le Pere n'y voulut jamais consentir, quoyque sa Société l'y voulust obliger. Il en fut tourmenté par les *magni-magnos**, et enfin on fit prendre un autre confesseur au Roy.

Ou: les gros-bonnets.

d'Ornane¹, Monsieur, dont ce mareschal estoit gouverneur, alla à dix heures du soir pester dans la chambre du Roy à qui il fit peur, et luy dit qu'il vouloit sçavoir qui le luy avoit conseillé. Le Roy dit que ç'avoit esté son conseil. Monsieur fut trouver le chancelier Aligre, qui luy respondit en tremblant que ce n'estoit pas luy. Monsieur revint, et pesta tout de nouveau. Le Roy, ne sçachant que luy dire, envoya querir le Cardinal, qui dit asseurement et sans hesiter que c'estoit luy qui avoit conseillé au Roy de faire arrester M. le mareschal d'Ornane, et qu'un jour Monsieur l'en remerciéroit. Monsieur luy dit : « Vous estes un j— f— » et s'en alla après ces belles paroles.

Je mettray en passant ce que c'estoit que le chancelier Aligre*. Il estoit de Chartres, et d'assez médiocre naissance. Il fut du conseil de M. le comte de Soissons, le pere. C'estoit un homme fort laborieux, un vray cul de plomb, et un esprit assez doux et assez timide. Après la mort de son maistre, insensiblement on le mit du nombre de ceux à qui on pourroit donner les Sceaux, et en effect on les luy donna. Le cardinal de Richelieu ne le goustâ pas, et l'envoya à sa maison de la Riviere, auprès de Chartres. Comme ce n'estoit pas un grand génie, on disoit qu'on l'avoit envoyé à la riviere*. M. de Marillac eut les Sceaux.

Etienne Aligre, né en 1560; mort 11 décembre 1635.

Comme on le dit d'un cheval. En 1626.

¹ Qui empeschoit Monsieur de se marier, parce qu'il voyoit bien que la maison de Guise l'emporteroit sur luy, et qu'il n'auroit plus de crédit.

Historiette.

' Le Cardinal haïssoit Monsieur; et craignant, veû le peu de santé que le Roy avoit, qu'il ne parvinst à la couronne, il fit dessein de gagner la Reyne, et de luy ayder à faire un dauphin. Pour parvenir à son but, il la mit, sans qu'elle sceust d'où cela venoit, fort mal avec le Roy et avec la Reyne-mere, jusques là qu'elle estoit fort maltraitée de l'un et de l'autre. Après, il luy fit dire par M^{me} du Fargis*, dame d'atours, que si elle vouloit, il la tireroit bientôt de la misere dans laquelle elle vivoit. La Reyne, qui ne croyoit point que ce fust luy qui la fist maltraiter, pensa d'abord que c'estoit par compassion qu'il luy offroit son assistance, souffrit qu'il luy escrivist, et luy fit mesme response, car elle ne s'imaginoit pas que ce commerce produisist autre chose qu'une simple galanterie*.

Galanterie : attentions sans conséquence. (Furetière.)

Le Cardinal, qui voyoit quelque acheminement à son affaire, luy fit proposer par la mesme M^{me} du Fargis² de consentir qu'il tinst auprès d'elle la place du Roy; que si elle n'avoit point d'enfans, elle seroit

Lignes biffées.

¹ * [Le Cardinal se voulut servir de M^{me} du Fargis, qu'il avoit fait dame d'atours de la Reyne regnante, pour la galanterie politique (car on la peut appeller ainsy) qu'il vouloit faire avec la Reyne.]

Pierre card. de Berulle; mort à 55 ans, en 1629.

² Le Cardinal donnoit des rendez-vous à M^{me} du Fargis chez le cardinal de Berulle*, à Fontainebleau et ailleurs, de peur de faire trop d'esclat si c'estoit chez luy-mesme, et aussy à cause que ce cardinal passoit pour un béat. Berulle croyoit que c'estoit pour quelque autre chose. — Il parla aussy d'amour à M^{me} du Fargis, et luy mit le marché au poing. — Ce fut la cabale des Marillac qui fit Berulle, leur amy, cardinal et ministre. Le feu Roy disoit que c'estoit le plus vilain homme botté* de tout le royaume. Malleville disoit qu'en trois semaines qu'il fut au cardinal de Berulle, à l'Oratoire, il apprit plus de fourberies qu'en tout le reste de sa vie. Il y avoit bien de l'hypocrisie; on l'a veû

Vilain botté: bourgeois qui fait l'important.

tousjours mesprisée, et que le Roy, malsain comme il estoit, ne pouvant pas vivre long-temps, on la r'envoyeroit en Espagne; au lieu que si elle avoit un filz du Cardinal, et le Roy venant à mourir bien-tost, comme cela estoit infaillible, elle gouverneroit avec luy, car il ne pourroit avoir que les mesmes interests, estant pere de son enfant; que pour la Reyne-mere, il l'esloigneroit dez qu'il auroit reçeu la faveur qu'il demandoit.

La Reyne rejetta bien loing cette proposition*; mais on ne voulut pas rebutter le Cardinal; il fit tout ce qu'il put pour la voir une fois dans le liet, mais il n'en put venir à bout¹.

Mots biffés: Le Cardinal ne se rebutta pas pourtant.

La Reyne-mere, durant cette intrigue, eut une

passer dans le fond d'un carrosse, par le millieu du Cours, son breviaire à la main, luy qui ne pouvoit quasy lire au grand soleil, tant il avoit la veüe courte.

¹ Il ne laissa pas d'avoir tousjours quelque petite galanterie avec elle; mais enfin tout fut rompu, quand il descouvrit que la Porte, un des officiers de la Reyne, alloit recevoir les lettres qui venoient d'Espagne, et que le duc de Lorraine avoit parlé à elle, desguisé, au Val-de-Grace; il y avoit un peu de galanterie parmy. Il fit arrester la Porte*, et le Garde des sceaux, Seguier, interrogea la Reyne au Val-de-Grace. Depuis, le Cardinal a tousjours persécuté la Reyne, et pour la faire enrager, il fit jouer une piece appelée *Mirame**, où on voit Boucquiquant plus ayiné que luy, et le heros, qui est Boucquiquant, battu par le Cardinal. (Desmaretz fit tout cela par son ordre et contre les regles.) Il la força de venir voir cette piece.

12 août 1639.

En 1641.

— *Variante*: M. de la Rochefoucault dit que le Cardinal estoit fort amoureux de la Reyne, et que de rage, il la vouloit faire répudier; mais M^{me} d'Aiguillon l'en empescha. On accusa la Reyne d'intelligence avec le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne; et le garde des sceaux Seguier ne l'interrogea pas seulement, mais il la fouilla en quelque sorte; car il luy mit la main dans son corps*, pour voir s'il n'y avoit point de lettres; au moins y regarda-t-il, et approcha sa main de ses tetons. Dans le desespoir où il la mit, elle avoit une fois resolu de s'enfuir à Brus-

Corps de juppe, corsage.

telle jalousie de la Reyne, qu'elle rompit hautement avec le Cardinal ¹. La Reyne-mere, qui vouloit dominer, et qui avoit fait eslever le Roy à dessein de le rendre incapable de faire son mestier luy-mesme ², avoit eu peur que la Reyne n'eust du pouvoir sur son esprit; et pour empescher cette princesse de s'appliquer à gagner l'affection de son mary, elle

Hist., t. 1, p. 404.

selles. Le prince de Marsillac, jeune homme de vingt ans, depuis M. de la Rochefoucault de la Fronde, la devoit mener en croupe; M^{me} d'Haute-
fort estoit de la partie: M^{me} de Chevreuse, desjà exilée à Tours, devoit se sauver en Espagne si on luy envoyoit des Heures reliées de rouge, et si on luy en envoyoit de vertes elle ne devoit bouger. La Reyne resolu de ne point partir, M^{me} d'Haute-
fort, par mesgarde ou ayant oublié ce dont elles estoient convenues, envoya les Heures rouges. Cela fut cause que M^{me} de Chevreuse * se desguisa en homme et alla chez le prince de Marsillac, qui luy donna des gens pour la conduire; cela fut cause qu'on le tint quelque temps en prison. Depuis, le Cardinal le prit en amitié et luy offrit de le recevoir au nombre de ses amys. Luy n'osa l'accepter sans le consentement de la Reyne, qui ne le luy voulut pas permettre.

— La Reyne régnante avoua qu'on luy pouvoit faire un meschant tour en cette occasion, car elle avoit esté au Val-de-Grace, où l'ambassadeur d'Espagne Mirabel, contre la defense qu'on luy avoit faite d'aller plus au Louvre comme il faisoit (car il y alloit sans cesse, et auparavant la Reyne-mere l'admettoit au conseil), avoit esté parler à elle, et elle en avoit quelque reconnoissance. Sur cette affaire de l'ambassadeur d'Espagne, au commencement elle dit bien des sottises; que son frere la vengeroit, etc., et a tousjours eu intelligence avec luy. Elle ne pouvoit cacher le chagrin qu'elle avoit des prosperitez de la France, quand c'estoit au préjudice de sa maison.

¹ Et chassa M^{me} d'Aiguillon et M. de la Meilleraye, qui estoit son capitaine des Gardes. — On a fort mesdit du cardinal de Richelieu, qui estoit bel homme, avec la Reyne-mere. Durant cette galanterie, elle s'avisa, quoyqu'elle eust desjà de l'âge, de se remettre à jouer du luth; elle en avoit joué un peu autrefois. Elle prend Gaultier chez elle: voylà tout le monde à jouer du luth. Le Cardinal en apprit aussy, et c'estoit la chose la plus ridicule qui se pust imaginer, que de le voir prendre des leçons de Gaultier.

² Elle ne baisa pas une fois le Roy en toute la Régence.

mit auprès d'elle M^{me} de Chevreuse et M^{me} de la Valette¹, deux aussy folles testes qu'il y en eust à la Cour. La princesse de Conty avoit eu aussy ordre de la Reyne-mere de prendre garde à tout ce qu'on feroit chez la Reyne ; et celle-cy qui, quoyque vieille, avoit encore l'amour en teste, estoit bien aise qu'on fist galanterie. Ce fut elle qui apprit à la Reyne à estre coquette².

En ce temps-là on parla du mariage de la Reyne d'Angleterre*. Le comte de Carlile et le comte d'Ol-

Henriette de France, mariée en 1625 à Charles I^{er}.

¹ M^{lle} de Verneuil, sœur de M. de Metz.—M^{me} de la Valette estoit fort bien avec la Reyne-mere ; M^{me} de Verneuil, sa mere, luy dit un jour : « Madame, mais qu'est-ce que ma fille a donc pour vous plaire ? Cela » me surprend ; car le feu Roy estoit un fort bon homme, mais il a bien » fait les plus sots enfans du monde. » — Elle (M^{me} de Verneuil) devint si grosse, que Bautru, en l'allant voir, vouloit payer à la porte, comme pour voir la baleine. Elle ne s'amusa plus qu'à faire des ragousts, quand elle vit Henry IV^e mort. Elle ne luy a pas esté infidelle : c'est la seule.

² Il arriva une chose assez bizarre en ce temps-là. Le jour que le Cardinal alla à Luxembourg*, où la Reyne et luy rompirent, le procureur général Molé, qu'il avoit dessein de faire premier président, n'ayant pas trouvé M. le Cardinal chez luy, alla le chercher à Luxembourg. Par malheur le Cardinal, descendant par le grand escalier, le vit qui montoit par le petit. Il crut que cet homme venoit offrir son service à la Reyne-mere, et il ne s'en desabusa que long-temps après, qu'il le fit premier président. Il fut trompé au jugement qu'il fit de luy et du président Melian. Ce Melian, président des enquestes, avoit plus de reputation qu'il n'en meritoit. Le Cardinal le fit procureur général, et il se trouva que ce n'estoit nullement un habile homme ; et, au contraire, le procureur général qu'il fit premier président, parce qu'il ne passoit pas pour un grand clerc, se trouva plus habile qu'on ne croyoit.

Au palais du Luxembourg.

entre eux, par le moyen de M^{me} de Chevreuse, à qui le comte d'Olland en contoît; de sorte que quand Bouquiquant arriva pour espouser la reyne d'Angleterre, la Reyne regnante estoit toute disposée à le bien recevoir. Il y eut bien des galantries; mais ce qui fit le plus de bruit, ce fut que quand la Cour alla à Amiens, pour s'approcher d'autant plus de la mer, Bouquiquant tint la Reyne toute seule dans un jardin; au moins il n'y avoit qu'une M^{me} du Vernet *, sœur de feu M. de Luynes, dame d'atours de la Reyne; mais elle estoit d'intelligence et s'estoit assez esloignée ¹. Le galant culebutta la Reyne, et luy escorcha les cuisses avec ses chausses en broderies; mais ce fut en vain, car elle appella tant de fois que la dame d'atours, qui faisoit la sourde-oreille, fut contrainte de venir au secours ².

Antoinette d'Albert,
femme de Barthele-
my, sieur du Vernet.

Le Cardinal prit soupçon de toutes les galantries de Bouquiquant, et empescha qu'il ne retournast en France ambassadeur extraordinaire, comme c'estoit son dessein. Ne pouvant faire mieux, il y vint avec

¹ Cette M^{me} du Vernet fut chassée pour cela; mais comme elle avoit gagné du bien, feu M. de Bouillon la Mark l'espousa. On disoit que ce du Vernet avoit esté violon, et avoit montré à danser aux pages du connestable de Montmorency, en Languedoc. Cependant ils le firent gouverneur de Calais.

² Quelques jours après, la Reyne regnante estant demeurée à Amiens, soit qu'elle se trouvast mal ou qu'elle ne fust pas nécessaire pour accompagner la reyne d'Angleterre à la mer, car cela n'eust fait que de l'embarras, Bouquiquant, qui avoit pris congé de la Reyne comme les autres, retourna quand il eut fait trois lieues; et comme la Reyne ne songeoit à rien, elle le voit à genoux au chevet de son lit. Il y fut quelque temps, baise le bout des draps, et s'en va.

une armée navale attaquer l'isle de Ré ¹. A son arrivée, il prit un gentilhomme de Xaintonge, nommé Saint-Surin, homme adroit et intelligent et qui sçavoit fort bien la Cour. Il luy fit mille civilitez, et luy ayant descouvert son amour, il le mena dans la plus belle chambre de son vaisseau. Cette chambre estoit fort dorée; le plancher estoit couvert de tapis de Perse, et il y avoit comme une espee d'autel où estoit le portrait de la Reyne, avec plusieurs flambeaux allumez. Après, il luy donna la liberté, à condition d'aller dire à M. le Cardinal qu'il se retireroit et livreroit la Rochelle, en un mot, qu'il offroit la carte blanche, pourveu qu'on luy promist de le recevoir ambassadeur en France. Il luy donna aussy ordre de parler à la Reyne de sa part. Saint-Surin vint à Paris, et fit ce qu'il avoit promis. Il parla au Cardinal, qui le menaça de luy faire couper le cou s'il en parloit davantage. Depuis, quand la Reyne apprit la mort de Bouquiquant*, elle en fut sensiblement touchée. Au commencement elle n'en vouloit rien croire, et disoit : « Je viens de recevoir de ses lettres. » Le Cardinal apparemment avoit desjà en teste ce que je vais raconter.

Tué à Porstmouth,
2 septembre 1628.

¹ Il y avoit une litiere et des chevaux de bague* dans ses vaisseaux. — On a sceû du cardinal Spada, alors nonce en France (il l'a dit à M. de Fontenay-Mareuil, quand il estoit ambassadeur à Rome), que la France et l'Espagne estant sur le point de se liguier pour attaquer l'Angleterre (c'estoit le cardinal de Berulle, alors général de l'Oratoire et non encore cardinal, qui pressoit cette alliance), le comte d'Olivarès avertit le duc de Bouquiquant du dessein, et cela le fit venir dans l'isle, une campagne plustost qu'il n'avoit resolu. L'Espagne vouloit que les Huguenots brouillassent tousjours la France.

Sans doute : de carrousel.

Septembre 1630.

Au voyage de Lyon, où le Roy fut si mal *, la Reyne-mere demanda en grace au Roy qu'il chassast le Cardinal. Il luy promit de le chasser dez que la paix d'Allemagne seroit faite, mais qu'il avoit affaire de luy jusques là. Le Roy estant guéry, part et va à Rouane. La Reyne-mere estoit demeurée à Lyon, à cause qu'elle avoit mal à un pied. De Rouane, le Roy luy escrivit qu'elle se guérît, qu'il luy donneroit bientost contentement, que la paix d'Allemagne estoit faite, et qu'il en envoyoit la ratification ¹.

La Reyne-mere fut si aise de cette nouvelle, qu'à la chaude elle fit brusler quelques fagots, comme pour faire une espee de feu de joye. Le Cardinal sceut qu'elle avoit fait ce feu, et il se douta de quelque chose. Il presse le Roy; le Roy luy confesse tout : la Reyne-mere vient à Rouane. Le Cardinal, comme elle communioit à l'église, s'approcha d'elle, et fit signe à Saint-Germain², qui comme aumosnier estoit auprès d'elle, de se retirer. Il la conjura de luy pardonner : elle le rebutta : « Madame, » luy dit-il, « j'en feray bien perir avec moy. » C'est de là qu'est venue la rupture sans rime ny raison de la paix

¹ Par grimasse, il composa un conseil, et fit Saint-Chaumont ministre d'Estat; car il ne vouloit pas des gens bien forts. Saint-Chaumont, qui croyoit qu'on donnoit cela à son merite, en eut bien de la joye. Il rencontra Gordes, capitaine des Gardes du corps, à qui il le dit : « O, ô, » dit Gordes, « tu te mocques ! » Il entre en riant à gorge desployée et dit au Roy : « Sire, Saint-Chaumont dit que Votre Majesté » l'a fait ministre d'Estat; quelque sot croiroit cela. »

Mathieu de Mourgues, abbé de Saint-Germain.

² Celui qui a tant escrit contre le Cardinal. Il s'appelle de Mourgues *, et est de Paris.

de Ratisbonne. A Lyon, tout le monde, c'est-à-dire toutes les caballes, estoient contre le Cardinal. Au retour, il fit arrester le mareschal de Marillac; et le Garde des sceaux fut mené à Angoulesme*; M. de Chasteauneuf eut les Sceaux¹. Cela irrita furieusement la Reyne-mere. Le Cardinal luy fit parler plusieurs fois, et comme le premier président de Verdun luy eust dit que Son Eminence en avoit pleuré cinq fois différentes : « Je ne m'en estonne pas, » répondit-elle, « il pleure quand il veut. » Bonnœil, introducteur des Ambassadeurs, homme dévot, mais qui estoit tousjours dans l'adoration du Ministere, et qu'on appelloit vulgairement *le dévot de la Cour*, dit aussy à la Reyne-mere qu'il avoit veu le Cardinal si abattu et si changé qu'on ne le connoissoit plus. Elle dit qu'il se changeoit comme il vouloit, et qu'après avoir paru gay, en un instant il paroissoit demy-mort. Il y eut pourceant je ne sçay quelle reconciliation. Peu de temps après, se fit la grande caballe des

12 novembre 1630.

¹ Ce fut à Ruel, dans la propre maison du Cardinal, que le mareschal de Marillac estoit gardé. M. de Chasteauneuf servit bien le Cardinal : car il ne laissa lire les avis qu'une fois au lieu de trois fois, et puis dit : « Il y a arrest. » Chastellet vouloit revenir. Quand cela fut fait*, le Cardinal leur dit : « Messieurs, il faut avouer que Dieu donne » des connoissances aux juges qu'il ne donne pas aux autres hommes ; » je ne croyois pas qu'il meritast la mort. » En effect, on ne luy fit son procez que sur des ordres de tirer tant et tant de certains villages du Verdunois pour les exempter de gens de guerre, et l'on disoit qu'il avoit employé cet argent à bastir la citadelle de Verdun. Mais il n'en avoit point d'ordre. Chasteauneuf en a esté bien payé depuis. Bretagne, conseiller de Dijon, fut pour cela premier président de Metz. On le trouva bruslé ; car un jour estant demeuré seul, il estoit tombé dans le feu, et comme il estoit foible, il ne s'en put tirer.

mai 1632.

deux Reynes, de Monsieur et de toute la maison de Guise. Le Cardinal désespéré se vouloit retirer, mais le cardinal de la Valette luy remit le cœur au ventre. M. de Rambouillet gaigna Monsieur¹, et comme on croyoit le Cardinal perdu, le Roy se déclara pour luy. C'est ce qu'on a appelé la *Journée des duppes*. Ce fut à la Saint-Martin, au retour de la Rochelle *.

10 Novembre 1630.
Des Réaux écrit la
Rochelle au lieu de
Rouane ou Lyon.

M^{me} du Fargis fut chassée à cause de ses caballes et non à cause de ses galanteries. Elle s'estoit jointe à Vaultier et à Beringhen, aujourd'huy premier escuyer de la petite escurie. Elle fut quelque temps cachée aux environs de Paris, mais on la descouvrit bientost, et il fallut aller plus loin.

François Vaultier,
né en 1589; mort en
1652.

Je mettray icy ce que j'ay appris de Vaultier *. Un

Mars 1631.

Antoine de Laage,
seigneur de luylaurens.

Juin 1635.

¹ Monsieur, par les caballes de la maison de Guise, du duc de Lorraine et de la Reyne-mere, sortit de France *, mais principalement à cause qu'on n'avoit pas tenu parole à le Cogneux, chancelier de Monsieur, et à Puylaurens. M. de Rambouillet, par cette négociation, avoit promis à le Cogneux une charge de président au mortier qu'il eut, et un chapeau de cardinal; et à Puylaurens un brevet de duc. On n'escrivit point à Rome pour le chapeau, le brevet ne s'expedia point. Ces deux hommes aigrissent leur maistre et le font partir. Puylaurens * croyoit espouser M^{me} de Phalsbourg, qui estoit veuve. Saint-Chaumont, qui faisoit le siège de Nancy que M^{me} de Phalsbourg deffendoit, laissa échapper la princesse Marguerite à cheval, et fut disgracié pour cela. Depuis, elle espousa Monsieur, en Flandres.

— On a dit que Puylaurens avoit esté empoisonné avec des champignons, et on disoit que les champignons du bois de Vincennes estoient bien dangereux. Mais il mourut *, comme le grand-prieur de Vendosme et le mareschal d'Ornane, à cause de l'humidité d'une chambre voustée et qui a si peu d'air que le salpestre s'y forme. M^{me} de Rambouillet disoit plaisamment que cette chambre valloit son pesant d'arsenic, comme on dit son *pesant d'or*. Le cardinal de la Valette luy redisoit tousjours cela.

cordellier, nommé pere Crochard ¹, l'avoit pour domestique, comme un pauvre garçon; M^{me} de Guercheville le fit medecin du Commun chez la Reyne-mere, à trois cens livres de gages. Or, quand elle fut à Angoulesme, et que de Lorme l'eust quittée à Aigre*, aux enseignes qu'il disoit en son style qu'elle luy avoit dit des paroles plus aigres que le lieu où elles avoient esté dittes, elle eut besoing d'un medecin. Il ne se trouva que Vaultier que quelqu'un, qui en avoit esté bien traité, luy loua fort. Il la guérit d'une heresipelle, et en suite il réussit si bien et se mit si bien dans son esprit, qu'il estoit mieux avec elle que personne : d'où vint la grande haine du Cardinal contre luy. C'estoit un grand homme bien fait, mais qui avoit de grosses espaulles; il faisoit fort l'entendu. Il estoit d'Arles; sa mere gaignoit sa vie à filer, et on disoit qu'il ne l'assistoit point.

Bourg de l'ancien
Angoumois.

Le cardinal de Richelieu, dans le dessein qu'il feignoit d'avoir de se reconcilier avec la Reyne-mere encore une fois*, envoya querir Vitray, aujourd'huy imprimeur du Clergé, homme de bon sens et qui faisoit profession d'amitié avec Vaultier, et luy dit qu'il le prioit de porter les paroles de part et d'autre. Vitray luy dit qu'il le prioit de l'en dispenser; que souvent on sacrifioit de petits compagnons pour appaiser les puissances. « Non, » reprit le Cardinal, « ne craignez rien. — Puisque vous » voulez donc, » dit Vitray, « que j'aye cet honneur,

Novembre 1630.

¹ Qui suivoit partout M. de la Rocheguyon.

» ne me donnez point à deviner ; dittes-moy les
» choses sincerement. — Allez dire à Vaultier cela
» et cela , » adjousta le Cardinal. Il y eut bien des
allées et des venues ; enfin la chose en vint à ce point,
que le Cardinal fit dire à Vaultier, par Vitray, qu'il
falloit faire une entreveue chez Vitray mesme, et que
de peur de trop d'esclat, le Pere Joseph iroit au lieu
de luy. Vaultier respondit : « C'est un piège ; après,
» le Cardinal ne manquera pas d'avertir la Reyne-
» mere de cette conference, et de luy dire que j'ay
» commerce avec luy ou avec ses gens. Je ne sçau-
» rois , » adjousta-t-il, « empescher la Reyne-mere
» d'aller à Compiègne. » Or, le Cardinal ne deman-
doit pas mieux que la Reyne fist la sottise d'aller à
Compiègne, quoyqu'il fist semblant de contraire,
qu'il eust offert toutes choses à Vaultier, et qu'il
eust résolu d'aller jusqu'au chapeau de cardinal.
Car la Reyne-mere vouloit régner, et ne se conten-
toit pas de donner charges et bénéfices, et d'avoir
autant d'argent qu'elle en vouloit. La princesse de
Conty, et par elle toute la maison de Guise et M. de
Bellegarde, la portoient sans cesse à perdre le Car-
dinal. Elle va donc à Compiègne ; on l'y arreste, et
on ordonne à Vaultier de retourner à Paris. En che-
min on le prend et on le meine à la Bastille. Le Car-
dinal fait dire à Vitray qu'il estoit fort content de
son entreprise ; qu'il n'avoit qu'à voir son amy tant
qu'il voudroit. Vitray respondit : « Je m'en garde-
» ray bien, c'est un homme qui a eu le malheur de
» tomber dans la disgrace du Prince : je le serviray

» assez sans le visiter. » Le Cardinal luy manda qu'il y allast librement, qu'il n'y avoit rien à craindre pour luy : il y fut donc. Vaultier luy dit : « Me voylà » bien bas, mais je seray quelque jour le premier » medecin du Roy. » Cela est arrivé, mais non pas comme il l'entendoit, car il croyoit que ce seroit du feu Roy, et ç'a esté d'un roy qui n'estoit pas encore au monde. Nous l'avons veu, riche de vingt mille escus de rente, vivre comme un gredin, et prendre de l'argent des malades qu'il voyoit. A la fin il en eut honte et n'en prit plus.

Pour achever ce que je sçay de la Reyne-mere, j'adjousteray qu'elle ne se put garantir à Brusselles mesme des finesses du Cardinal pour l'esloigner de là ; car elle estoit assez près pour faire tousjours des caballes contre luy. Il luy fit accroire que si elle rompoit avec les Espagnols, il la feroit revenir. Elle feignit donc d'aller à Spa, et deux mille chevaux hollandois la vinrent prendre. Après, il ne se soucia plus d'elle ¹. On dit qu'en ce temps-là elle n'avoit autre but que de jouir de Luxembourg et du Cours qu'elle avoit fait planter, sans se mesler plus de rien. Ainsy elle sortit sottement de Brusselles, où elle estoit bien traittée par les Espagnols, qui luy donnoient douze mille escus par mois, dont elle estoit fort bien

¹ Le Cardinal négocia si bien qu'il fit revenir Monsieur. Il maria peu de temps après trois de ses parentes à M. de la Valette, à Puy-Laurens et au comte de Guiche. — Ce fut pour l'attrapper* qu'il luy fit espouser sa parente. M. d'Espèrnon, pour avoir mal vescu avec sa femme, s'est attiré toutes les calamités qu'il a eues.

M. de la Valette, depuis duc d'Espèrnon ; veuf de M^{lle} de Verneuil.

payée, et depuis cela ne fit qu'errer et vivotter misérablement. Saint-Germain ne sçavoit rien du dessein de la Reyne-mere : le Cardinal-infant en estoit persuadé, et luy donna pour vivre une prévosté de douze mille livres de rente ; peut-estre vouloit-il l'avoir pour le faire escrire contre le Cardinal. Cet homme revint à Paris à la mort du cardinal de Richelieu, car il avoit autant de revenu que cela en une autre prévosté, en Provence, et n'a point voulu jouir de celle de Flandres, afin qu'on ne le peüst pas accuser d'avoir commerce avec l'ennemy. Il vit icy chez sa sœur, à qui il donne douze mille livres de pension. Il a encore trois mille livres de rente d'ailleurs, et quand il tire quelque chose de ses appointemens, car il a je ne sçay quel employ, ou quelque pension, il le distribue aux deux filles de cette sœur. Il ne veut point disposer de ces deux prévostez, parce qu'il dit que c'est usurper le droit des collateurs.

C'est-à-dire *tendre la joue.*

Voy. tom. 1, p. 176.

Le bonhomme d'Espernon avoit esté un des plus fermes, mais il fut enfin contraint de boucquer *, et vint à cheval à Montauban voir le Cardinal. « Vous » voyez, » luy dit-il, « ce pauvre vieillard. » Le Cardinal luy en vouloit, parce que, durant le siège de la Rochelle, quelqu'un l'ayant trouvé avec un breviaire, il dit : « Il faut bien que nous fassions le mestier des » autres, puisque les autres font le nostre. » Il appelloit son filz le cardinal *Valet* *. En revanche, il fit grand peur au Cardinal à Bordeaux, car il l'alla voir suivy de deux cens gentilshommes, et le Cardinal estoit seul au liet. Le Cardinal ne luy a jamais par-

donné depuis. Ce bonhomme dit plaisamment, quand le Cardinal fut fait généralissime en Italie, que le Roy ne s'estoit réservé que la vertu de guérir des escrouelles¹; et quand M. d'Effiat fut fait mareschal de France*, il luy dit : « Eh bien, monsieur d'Effiat, » vous voylà mareschal de France. De mon temps » on en faisoit peu, mais on les faisoit bons. »

Janvier 1631.

Le Cardinal ne pouvoit digerer qu'on luy re-

¹ Le Cardinal, pour avoir l'amirauté et estre absolu aussy bien sur mer que sur terre, fit courir le bruit* que quelques galions d'Espagne de la flotte des Indes s'estoient perdus vers Bayonne, et fit sçavoir ceste nouvelle au Roy. Au mesme temps, plusieurs personnes apostées disoient à Sa Majesté que, faute d'avoir quelqu'un qui prist soin des naufrages, on perdrait toute la charge de ces galions, et qu'il seroit nécessaire de faire un maistre et surintendant de la Navigation; et tout d'un train ils se mirent à examiner qui pourroit bien s'acquitter comme il faut de cet employ; et après avoir nommé bien des gens, ils ne trouvoient que M. le Cardinal capable de cette charge; de sorte qu'ils persuaderent au Roy de luy en parler. Sa Majesté le proposa au Cardinal, qui d'abord dit qu'il n'estoit desjà que trop occupé, qu'il succomberoit sous le faix, et se fit bien prier pour la prendre. Cette charge rendoit celle d'amiral inutile ou superflue: aussy M. de Montmorency fut bien aise de traiter de celle d'amiral de Ponent, qu'il possedoit. M. de Guise, pour celle de Levant fit plus de cérémonies, et enfin on luy osta et l'amirauté et le gouvernement de Provence.

1626.

— Pour monstrier la grande puissance du Cardinal, on faisoit un conte dont Boisrobert divertit Son Eminence. Le colonel Hailbrun, Ecossois, homme qui estoit considéré, passant à cheval dans la rue Tictonne, se sentit pressé. Il entre dans la maison d'un bourgeois, et descharge son paquet dans l'allée. Le bourgeois se trouve là et fait du bruit; ce bonhomme estoit bien empesché. Son valet dit au bourgeois : « Mon » maistre est à M. le Cardinal. — Ah ! Monsieur, » dit le bourgeois, « vous pouvez chier partout, puisque vous estes à Son Eminence. »

C'est ce colonel qui disoit en son baragouin que quand la balle avoit sa commission, il n'y avoit pas moyen de l'eschapper. — Le pere Joseph monstroït avec son doigt sur la carte : « Nous passerons la ri-

prochast qu'il n'estoit pas de bonne maison, et rien ne luy a tant tenu à l'esprit que cela ¹. Les pieces

» viere là. — Mais, Monsieur Joseph, » luy disoit-il, « vostre doit n'est » pas un pont. »

— Le Cardinal fit en sorte que le Roy jetta les yeux sur la Folone, gentilhomme de Touraine, pour luy donner ordre, sans qu'il parust que le Cardinal en sceust rien, de se tenir auprès de Son Eminence et d'empescher qu'on ne l'accablast, et qu'on ne luy parlât que lorsque l'on auroit quelque chose d'important à luy dire. C'estoit avant qu'il eust un maistre de chambre et des gardes. Ce la Folone estoit le plus beau mangeur de la Cour. Quand les autres disoient : « Ah ! qu'il feroit beau chasser aujourd'huy ! — Ah ! qu'il feroit » beau se promener ! — Ah ! qu'il feroit beau jouer à la paume, » danser, etc., » luy disoit : « Ah ! qu'il feroit beau manger aujourd'huy ! » En sortant de table, ses graces estoient : « Seigneur, fay- » moy la grace de bien digerer ce que j'ay mangé. »

¹ Hocquincourt le pere, grand-prévost, ayant demandé à estre chancelier de l'Ordre, le Cardinal luy dit : « Vrayment voylà une belle » dignité ! — C'est pourtant cette dignité-là qui fit vostre pere cheva- » lier. » Il n'en fut pas mieux en cour pour cela. — Le grand-prieur de la Porte, voyant que le cardinal de Richelieu ne donnoit pas la main chez luy au prince de Piémont, depuis duc de Savoye, dit tout haut : » Qui eust jamais pensé que le petit-filz de l'avocat la Porte eust passé » devant le petit-filz de Charles-Quint ? »

— Au siège de la Rochelle, M. de la Rochefoucault, alors gouverneur de Poitou, eut ordre d'assembler la noblesse de son gouvernement. En quatre jours, il assemble quinze cents gentilshommes, et dit au Roy : « Sire, il n'y en a pas un qui ne soit mon parent. » M. d'Estissac, son cadet, luy dit : « Vous avez fait là un pas de clerc. Les neveux du » Cardinal ne sont encore que des gredins, et vous allez faire clacquer » votre fouet. Gare vostre gouvernement. » Dez le mois suivant, le Cardinal le luy fit oster pour le donner à un homme qui n'eust pas tant de crédit. Ce fut Parabelle.

1637

— Quand le duc de Weymar vint à Paris *, le comte de Parabelle, assez sot homme, l'alla voir comme un autre, et fut si impertinent que de luy aller demander pourquoy il avoit donné la bataille de Nortlingue. Le Duc dit à l'oreille au mareschal de la Meilleraye : « Qui est ce fat » de cordon-bleu ? » Le Mareschal luy dit : « C'est une espece de fou ; » ne vous arrestez pas à ce qu'il dit. — Pourquoy l'a-t-on donc fait » cordon-bleu ? — Il n'estoit pas si extravagant en ce temps-là. »

qu'on imprimoit à Bruxelles contre luy le chagrin-
noient aussi terriblement ¹. Il en eut un tel despit,
que cela ne contribua pas peu à faire desclarer la
guerre à l'Espagne : mais ce fut principalement pour
se rendre nécessaire. L'année que les ennemis pri-
rent Corbie *, quoyqu'il y eust tousjours une petite
espargne de cinq cens mille escus chez Mauroy l'in-
tendant, le Cardinal estoit pourtant bien empesché.
Le bonhomme Bullion, surintendant des finances,
l'alla voir : « Qu'avez-vous, monseigneur ²? je vous
» trouve triste. » Il avoit un ton de vieillard un peu
grondeur, mais ferme. « Hé, n'en ay-je pas assez de
» sujet? » dit le Cardinal, « les Espagnols sont entrez,
» ils ont pris des villes ³; Monsieur le Comte a esté
» poussé de deçà l'Oise, et nous n'avons plus d'armée.
» — Il en faut lever une autre, Monseigneur. — Et
» avec quoy? — Avec quoy? je vous donneray de
» quoy lever cinquante mille hommes et un million
» d'or en croupe * » (ce sont ses termes). Le Cardinal
l'embrassa. Bullion avoit tousjours six millions chez
le trezorier de l'Espargne Fieubet; car c'estoit celuy
à qui il se fioit le plus. De là vient la prodigieuse for-

1636.

Terme de jeu : ré-
serve, masse du
joueur.

¹ L'escrit qui l'a le plus fait enrager depuis cela, a esté cette satire de mille vers, où il y a du feu, mais c'est tout. Il fit emprisonner bien des gens pour cela; mais il n'en put rien descouvrir. Je me souviens qu'on fermoit la porte sur soy pour la lire : ce tyran-là estoit furieusement redouté. Je croy qu'elle vient de chez le cardinal de Retz; on n'en sçait pourtant rien de certain.

² Le Cardinal a affecté de se faire appeller *Monseigneur*.

³ Il fut surpris; car il croyoit que les Hollandois mettroient en campagne, et luy vouloit cependant raffler la Franche-Comté.

tune de Lambert ¹, le commis du comptant de Fieubet, car il faisoit profiter cet argent; et tel à qui il pres-toit cinquante mille livres, quand il le pressoit de payer, comme il faisoit exprès, luy jettoit un sac de mille francs pour avoir respit. Le Cardinal pourtant n'estoit guères bien informé des choses, de ne sçavoir pas ce qu'on faisoit de l'argent, ny s'il n'y en avoit pas de réserve; mais c'est qu'il vouloit voler, et laissoit voler les autres.

En ce temps-là, il alla par Paris sans Gardes; mais il avoit du fer à l'espreuve dans les mantelets et dans les cuirs du devant et du derriere de son carrosse, et tousjours quelqu'un en la place des la-quais. Il menoit tousjours le mareschal de la Force avec luy, parce que le peuple l'aymoit. Le Roy alla à Chantilly, et envoya le mareschal de Chastillon pour faire rompre les ponts de l'Oise. Montatere, gentilhomme d'auprès de Liancourt, rencontra le Mareschal et luy dit: « Que ferons-nous donc, nous » autres de delà la riviere? il semble que vous nous » abandonniez au pillage. — Envoyez, » dit le Mareschal, « demander des gardes * à M. Piccolomini; je » vous donneray des lettres, il est de mes amys; nous » en usasmes ainsy en Flandres, après la bataille » d'Avein. » M. de Liancourt et M. d'Humieres ayant appris cela, se joignent à Montatere. Le Mareschal escrit: Piccolomini envoie trois gardes, et mande

Sauve-gardes.

¹ Ce Lambert est mort jeune, et se tua tellement à amasser du bien qu'il n'en a point jouy. Il laissa cent mille livres de rente à son frere. Ce sont les filz d'un procureur des Comptes.

au Mareschal que si c'eust esté le mareschal de Brezé, il ne les auroit pas eus. Picolomini estoit homme d'ordre; car ayant logé chez un gentilhomme, il conserva jusqu'aux espalliers, et fit donner le fouet à un page qui y estoit entré par-dessus les murs. M. de Saint-Simon *, chevalier de l'Ordre et capitaine de Chantilly, pour faire le bon valet, alla dire au Roy qu'il y avoit un garde à Montatere; que c'estoit un lieu fort haut, que de là on pouvoit descouvrir quand le Roy ne seroit pas bien accompagné, et le venir enlever avec cinq cens chevaux, car il y avoit, disoit-il, des guez à la riviere. Voylà la frayeur qui saisit le Roy; il se met à pester contre Montatere, et dit qu'il vouloit que dans trois jours il eust la teste coupée, et que c'estoit luy qui avoit donné ce bel exemple aux autres. Montatere ne se monstre point, quoyque ce fust au mareschal de Chastillon qu'il s'en falloit prendre. Le Roy luy-mesme avoit donné lieu à la terreur qu'on avoit dans le pays, car il avoit fait desmeubler Chantilly, qui a de bons fossez, et qui est au deçà de la riviere. Cette colere dura deux jours, au bout desquels Sanguin, maistre d'hostel ordinaire, servit au Roy des poires qu'il avoit eues de Montatere. Le Roy les trouva bonnes, et demanda d'où elles venoient. : « Sire, » luy dit-il en riant, « si vous sçaviez d'où elles viennent, vous » n'en voudriez peut-estre plus manger; mangez, » mangez, puis je vous le diray. » Après il luy dit : « C'est cet homme contre qui vous pestiez tant » hier qui me les a données pour vous les ser-

Père de l'auteur des
Memoires.

» vir. » Il se mit à rire, et dit qu'il en vouloit avoir des greffes. Enfin M. d'Angoulesme fit la paix de Montatere, à condition qu'il ne parleroit point. En effect, le Roy luy dit : « Montatere, je te pardonne, » mais point d'esclaircissement, » et il tourna le dos. Il eust bien mieux fait, ou le Cardinal pour luy, de chastier ceux qui s'enfuirent si vilainement de Paris ; car en ce temps-là le chemin d'Orléans estoit tout couvert des carrosses des gens qui croyoient n'estre pas en seureté à Paris. Barentin de Charonne en fut un. Il falloir en faire un exemple, et le condamner à une grosse amende, riche comme il estoit et sans enfans.

Dans le dessein de faire une duché à Richelieu, il voulut avoir l'Isle-Bouchard, qui estoit à M. de la Trimouille ; et pour le faire donner dans le panneau, il envoya des mouchards, qui dirent que le Cardinal en donneroit tant ; c'estoit plus que cette terre ne valoit : le Duc le crut. Le Cardinal luy demande s'il la luy vouloit vendre. L'autre luy dit que ouy, et qu'il luy en donnoit sa parole. « Et moy, » dit le Cardinal, « je vous donne aussy ma parole de » l'achepter : il faut donc voir, » adjouste-t-il, « com- » bien elle sera estimée, car vous ne voudriez pas » me survendre. — Ah ! on m'avoit dit, » respondit le Duc, « que vous en donneriez tout ce qu'on vou- » droit. » Cependant il fallut en passer par là. La forest seule valoit les cent mille escus qu'il en donna. M. de la Trimouille a bien fait de plus fous marchez

que celui-là. La Moussaye, son beau-frère, a tiré de la forest de Quintin *, qu'il luy vendit avec la terre de Quintin, les cinq cens mille francs qu'a cousté le tout. Il a donné une forest avec le fonds pour moins que le bois ne vaut.

Partie de l'ancienne
et célèbre forêt de
Brocellande.

Il eschangea le domaine de Chinon avec le Roy ; et pour n'avoir pas une belle maison dans son voisinage et qui ne pouvoit pas manquer d'estre à un prince, puisqu'elle appartenoit à Mademoiselle, il obligea M. d'Orléans, comme tuteur, à faire l'eschange de Champigny contre le Bois-le-Vicomte, et de razer le chasteau. Il voulut aussy faire razer la Sainte-chapelle qui y est, et où sont les tombeaux de MM. de Montpensier. Pour cela, il avoit exposé au Pape (car une Sainte-chapelle dépend directement du Pape) qu'elle menaçoit ruine. Innocent X^e, alors dataire du cardinal Barberin légat en France, fut délégué pour faire une descente sur les lieux. Il trouva que la Chapelle estoit magnifique et en fort bon estat ; et son rapport fut contraire au Cardinal, qui n'osa faire une mine sous la chapelle, et dire * que c'estoit le feu du ciel. Depuis, c'est ce qui est cause que Mademoiselle a voulu rentrer dans Champigny, comme nous dirons dans les Mémoires de la Régence, et qu'elle y est rentrée. Regardez quelle foiblesse à cet homme, qui eust pu rendre illustre le lieu le plus obscur de France, de croire qu'un grand bastiment adjousté à la maison de son pere feroit beaucoup pour sa gloire ; sans considérer, outre tous les embarras de ce domaine du Roy et de

On lit : et dit.

Champigny, que le lieu n'estoit ny beau ny sain ; car avec tous les privileges qu'il y a mis, on ne s'y habitude point. Il y a fait des fautes considerables ; le principal corps-de-logis est trop petit et trop estroit, par la vision qu'il a eue de conserver une partie de la maison de son pere, où l'on monstre la chambre dans laquelle le Cardinal est né, et cela pour faire voir que son pere avoit une maison de pierre de taille, couverte d'ardoise, en un pays où les maisons des paysans sont de mesme. Il a encore affecté de laisser, au coing de son parterre, une eglise assez grande, à cause que ses ancestres y sont enterrez. La cour est fort agréable et fort ornée de statues ; il n'y a rien plus doré ny plus embelly de tableaux que les dedans ; mais du costé du jardin, la face du logis est ridicule. On y a fait venir des eaux jaillissantes en assez grande quantité¹. Dans le chasteau ny dans la ville, on ne sçauroit faire une cave ; on en a fait au bout du jardin. La basse-cour est belle, la ville riante, car c'est une ville de carte ; l'église est fort agréable ; les maisons de la ville sont toutes d'une mesme structure, et toutes de pierre de taille. Elles ont esté basties par ceux qui estoient dans les finances, dans les partys et dans la maison du Cardinal. Il n'a pas eu la satisfaction de voir Richelieu ; il avoit trop d'affaires.

¹ Les canaux sont de belle eau. C'est une petite riviere qui les fait et les fossez sont aussy pleins qu'ils sçauroient estre. Le parc et les jardins sont beaux. (*Mots biffés.*) [Le bois n'y est pas beau ; car les chesnes n'aiment pas tant le marescage que ces grandes allées de peupliers. Il eust fait quelque chose de bien plus beau à l'Isle-Bouchard.]

A Paris, il s'est amusé encore à garder une chambre de l'hostel de Rambouillet¹, et par cette fantaisie a gasté son principal corps-de-logis : il a basti à la ville et aux champs en avaricieux. Il faut dire aussy, comme il est vray, que d'abord il n'a pas eu un si grand dessein, et que tout n'a esté fait qu'à bastons rompus. Pour avoir la place nécessaire, il voulut achepter la maison où pendoit l'enseigne des *Trois Pucelles*. Au commencement, il y alla par la douceur et se mit à la raison ; mais le bourgeois à qui elle appartenoit disoit sottement que c'estoit l'héritage de ses peres. Le Cardinal s'irrita enfin, et le fit mettre, par une vengeance honteuse, à la taxe des *Aisez*. Après, il eut sa maison comme il voulut².

Il laissa mettre à cette taxe Barentin de Charonne, qui avoit esté son hoste tant de fois³. Ce n'est pas qu'il ne le meritast bien, car il estoit fort riche, et luy avoit fait une sottise, en criaillant pour un bout de chandelle qu'on avoit mis contre une muraille, qui

¹ L'hostel de Rambouillet d'aujourd'huy estoit à M. de Pisani.

² Il laissa le Palais-Cardinal, comme on voit par son testament, au Dauphin, pour loger le dauphin ou du moins l'héritier présomptif de la Couronne. Quant la Cour y alla loger peu de temps après la mort du feu Roy, on fit mettre : *Palais-Royal*. Cela fut fort ridicule de changer cette inscription. En 47, M^{me} d'Aiguillon prit son temps, et ayant représenté le tort que cela faisoit à son oncle, on luy permit de remettre : *Palais-Cardinal*. Le peuple disoit que c'estoit que la Reyne l'avoit donné au cardinal Mazarin.

— M^{me} de Rambouillet disoit à M^{me} d'Aiguillon : « Madame, s'il » plaisoit à M. le Cardinal de traiter M. de Rambouillet comme son » hostel, il l'agrandiroit honnestement. » Le service qu'il luy a rendu, en gagnant Monsieur à la Journée des duppes, le meritoit bien.

³ Dans sa maison de Charonne.

noircit quelque miserable destrempe ; pensez que ce n'estoit pas du consentement du Cardinal, qui estoit fort propre et qui ne gastoit jamais rien. On n'a point veu de maison mieux tenue ny mieux réglée que la sienne. Barentin fut si sot qu'il en mourut d'affliction, tant il estoit vilain et intéressé. Pour excuser le Cardinal, on disoit que deux ou trois petits desordres comme cela qui estoient arrivez à Charonne, et le peu de civilité de ces gens-là, qui ne luy cedoient pas toute leur maison, quoyqu'elle ne fust pas trop grande, le dispensoient de les exempter de la taxe, et qu'il avoit peur qu'on ne criast contre luy d'espargner Barentin, quand des gens mediocrement à leur aise estoient taxez. Cependant cela ne sonna point bien dans le monde.

A Ruel, pour parler tout de suite de ses bastimens, on ne trouvera pas non plus grand'chose ; mais il affectoit d'estre auprès de Saint-Germain ¹.

1637.

Le Pere Caussin, jésuite, qui avoit eu la place du Pere Arnoul, s'avisa * de faire une caballe contre le Cardinal avec la Fayette, fille de la Reyne, dont le Roy estoit amoureux à sa mode. M. de Limoges, oncle de la demoiselle, y entroit aussy. M^{me} de Senecy, qui estoit sa bonne amie, en fut chassée, et la Fayette religieuse. Voicy comme cela se descouvrit.

M. d'Angoulesme², alors veuf, estoit allé prier le

¹ Pour la Sorbonne, c'est sans doute une belle piece, mais sa niepce ne fait point achever l'autel, etc., quoyqu'elle y soit obligée, aussy bien qu'à faire faire son tombeau.

² C'est le bastard de Charles IX^e.

Cardinal de souffrir qu'une Ventadour, abbesse de... en basse Normandie, à qui le Cardinal avoit fait oster son abbaye pour des libelles qu'elle avoit faits contre luy, pust estre reçeüe dans quelque religion à Paris, afin qu'elle ne fust pas sur le pavé. Le Cardinal le luy accorda. En s'en retournant, il fut aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, où le pere Caussin luy dit que le Roy, touché de compassion pour son peuple, avoit resolu de chasser le cardinal de Richelieu ; que c'estoit le plus scelérat des humains, et qu'il avoit jetté les yeux sur luy * pour le faire Cardinal et le mettre en la place de l'autre. Voyez l'homme de bien qu'il prenoit ! Le bonhomme, qui connoissoit bien le Roy, remercia le pere Caussin ; il part, et se met à resver à ce qu'il avoit à faire : il conclut de parler sur l'heure à M. de Chavigny. Chavigny l'embrasse et luy dit : « Vous nous donnez » la vie ! il y a six mois qu'on ne peut deviner ce » qu'a le Roy. » Chavigny, sans attendre davantage, court viste à Ruel. Le lendemain M. d'Angoulesme s'y rend, et ils vont tous ensemble trouver le Roy. Le Cardinal en riant dit : « Sire, voicy ce mes- » chant, ce perfide, ce scelérat ; il faut mettre » M. d'Angoulesme en sa place. » Le Roy se mit à rire avec eux, mais du bout des dents, et dit : « Il » y a quelque temps que je m'aperçois que le pauvre » pere Caussin s'affoiblit. » M. le comte d'Alais * eut pour cela le gouvernement de Provence.

M. d'Angoulesme.

Fils de M. d'Angoulesme.

Un peu après cela, comme M. d'Angoulesme couroit un daim avec le Roy dans le bois de Vin-

cennes, le Roy luy dit : « Bonhomme, voyez-vous ce » dongeon ? Il n'a pas tenu à M. le Cardinal qu'on ne » vous y ayt mis. — Par le corps-dieu, Sire, » dit le bonhomme, « je l'avois donc mérité, car il ne vous » l'auroit pas conseillé autrement. »

Le Pere Caussin est mort d'une bizarre maniere. Il se mesloit d'astrologie, et trouva qu'il devoit mourir un certain jour ; ce jour-là, sans autre mal, il se met en son lict et meurt. — La Reyne-mere croyoit aussy très-fort aux prédictions, et elle pensa enrager quand on l'asseura que le Cardinal prospereroit et vivroit long-temps¹.

Le Cabinet asseurement donnoit de l'exercice au Cardinal ; aussy despensoit-il fort en espions. Le Roy estoit foible et n'osoit rien faire de luy-mesme. Une fois on trouva qu'il avoit esté bien hardy de donner un evesché : ce fut celuy du Mans, vacant par la mort d'un Lavardin *. Le Roy le sceût avant que le Cardinal en eust eu l'advis, et dit à un de ses aumosniers nommé la Ferté *, qu'il le luy donnoit. La Ferté alla trouver le Cardinal, et luy dit en tremblant que le Roy luy avoit donné l'evesché du Mans, sans qu'il le luy eust demandé. « O ! voire ! » dit le Cardinal, « le Roy vous a donné l'evesché » du Mans ; il y a grande apparence à cela ! » Ce garçon croyoit qu'on le luy osteroit, et qu'on luy

Charles de Beaumanoir - Lavardin ;
mort 17 novembre
1637.

Emery Marc la Ferté.

¹ La Reyne-mere croyoit que les grosses mouches qui bourdonnent entendent ce qu'on dit et le vont redire. Et quand elle en voyoit quelque-une, elle ne disoit plus rien de secret.

donneroit quelque petite chose en la place. Mais le Roy dit au Cardinal, la premiere fois qu'il le vit : « J'ay donné l'evesché du Mans à la Ferté. » Le Cardinal, voyant cela, porta ce respect au Roy que de ne pas desfaire ce qu'il avoit fait. Ce la Ferté estoit filz d'un conseiller de Rouen * qui ne le put pas faire conseiller d'eglise dans son parlement, car il estoit cadet. A Paris, il trouva une charge d'aumosnier, pour vingt mille livres ; le pere, quoyque assez mal intentionné pour luy, y consentit : une sœur qu'il avoit à Paris le nourrissoit. Il se rendit fort assidu, et le Roy l'aimoit sans le tesmoigner.

De la cour des Aides, non du Parlement.

La premiere conquête qu'on fit en Flandres, ce fut celle de Hesdin *. Le grand-maistre de la Meilleraye commandoit une attaque, et Lambert l'autre ; Lambert avoit un ingénieur qui avoit servy les Estats ; cet homme fit les choses dans l'ordre et comme il les falloit faire. Le Grand-maistre ne voulut pas avoir la patience ; il fit tuer bien des gens, et avançoit moins que l'autre. Il envoya querir cet ingénieur. « Combien me demandez-vous de jours ? — » Monsieur, ne plus ne moins qu'à l'autre attaque. » Il faut tant de temps pour passer le fossé. » Il fallut, afin que le Grand-maistre eust l'honneur de la prise et qu'on le fist mareschal de France sur la bresche, retarder l'attaque de Lambert. Ce fut là que le Grand-maistre, dans une disette d'argent, proposa au Cardinal de faire quatre autres intendants des Finances à deux cens mille livres piece. Le

1639.

Cardinal luy dit : « Monsieur le Grand-maistre, si » on vous disoit : Vous avez un maistre d'hostel qui » vous vole ; mais vous estes trop grand seigneur » pour n'estre volé que par un homme, prenez-en » encore quatre ; le feriez-vous ? » Une autre fois il luy dit, du temps que Laffemas faisoit la charge de lieutenant civil par commission, qu'il connoissoit un homme qui donneroit huit cens mille livres de cette charge. « Ne me le nommez pas, » dit le Cardinal, « il faut que ce soit un voleur. »

Hesdin se rendit huit jours plus tost qu'il n'auroit fait, à cause d'une lettre en chiffres qu'on intercepta, par laquelle ceux de dedans demandoient secours. Rossignol la deschiffra, et fit respondre en mesme chiffre, au nom du Cardinal-infant, qu'on ne les pouvoit secourir, et qu'ils traittassent. A la Rochelle, il deschiffra aussy une lettre qui donna courage au Cardinal, et l'affermist dans son dessein ¹.

Ce Rossignol estoit un pauvre garçon d'Alby, qui n'estoit pas mal habile à deschiffrer. Le Cardinal le gardoit bien autant pour faire peur aux gens que pour autre chose. Il a fait fortune, et est

¹ Durant le siège de la Rochelle, feu Monsieur le Prince comme on estoit en peine de deschiffrer des lettres en chiffre, se ressouvint qu'il avoit veu à Alby un jeune homme appelé Rossignol, qui avoit du talent pour cela. Il en donna avis au Cardinal qui le fit venir. Il rencontra d'abord et dit à Son Eminence : « L'esperance des Rochelois » n'est que du vent. Ils s'attendent à un secours par mer ; les Anglois » leur en promettent. » Le Cardinal fit fort valoir cette science et il tascha le plus qu'il put de faire croire qu'il n'y avoit point de chiffre que Rossignol ne deschiffrast. Cela ne luy fut pas inutile contre les caballes.

aujourd'hui maistre des comptes à Poitiers. Il estoit devenu dévot jusqu'à se donner la discipline. En 1653, il receut quatorze mille escus pour trois ans de pension. Le cardinal Mazarin a cru qu'il luy estoit utile pour les chiffres mentaux * : ny luy ny teste d'homme ne les sçauroit deschiffrer que par hazard ; on dit qu'il n'en a jamais deschiffré qu'un. Au reste, c'estoit une pauvre espece d'homme. Il comptoit familièrement au cardinal de Richelieu les honneurs qu'on luy avoit faits à Alby : « Monseigneur, » disoit-il, « ils n'osoient m'approcher. Ils me » regardoient comme un favory ; moy, je vivois avec » eux comme auparavant. Ils estoient tout estonnez » de ma civilité. » Le Cardinal levoit les espaulles, et dit à Desmaretz, après que l'autre fut sorty : « Je vous prie, tirez-luy les vers du nez. » Desmarestz l'accoste et luy dit : « Vous en avez tantost » bien donné à garder à Monseigneur. — Pardieu, » dit Rossignol, « point du tout, je ne luy en ay pas » dit la moitié ; mais je vous veux tout conter à » vous. » Là-dessus, il hable tout son saoul. « Mais il » faut, » adjousta-t-il, « que je vous die quelques-uns » de mes bons mots. Il y avoit un juge qui n'osoit » quasy m'approcher ; je l'embrasse, et luy dis en » riant : *Souvenez-vous de l'Albergat.* » C'estoit un cabaret où ils avoient bu ensemble ¹.

Ou de convention.

¹ On a sceû du mareschal de la Meilleraye qu'un homme vestu à l'espagnolle vint demander à parler au cardinal de Richelieu teste à teste, et qu'après bien des allées et des venues, voyant qu'il s'obstinoit à parler sans tesmoins, on fut obligé de le fouiller. Il luy proposa, moyennant une somme de douze mille escus par mois, de luy faire

En 1641.

Quand le duc de Lorraine manqua * au traité qu'il avoit fait à Saint-Germain avec le Roy, le Cardinal, pour consoler Sa Majesté par quelque espargne, car rien ne le consolait tant, se doutant que dix mille pistolles que le Duc avoit receues estoient encore à Paris, mit le commissaire Coiffier en queste, et luy en promit six cens. Coiffier, par hazard, connoissoit un lorrain qui estoit assez bien avec le Duc; il va chez cet homme, et luy dit : « On » veut vous arrester pour telle chose. » Le lorrain luy advoue qu'il avoit cet argent : « Eh bien ! donnez-le-moy, et on ne vous arrestera pas, je vous en » donne ma parole. » Le lorrain le lui donne; Coiffier le porte au Cardinal, et le Cardinal au Roy. Les six cens pistolles promises furent payées.

Le Cardinal tenoit parole; on le verra en ce que je vais conter. Il y avoit un ingénieur nommé de Meuves, qui, un jour, avoit dit estourdiment : « Il » ne faut qu'acheter deux maisons vis-à-vis, dans » la rue Saint-Honoré, et par-dessous la rue faire » une mine, et y mettre le feu quand le Cardinal » passera. » Jugez si cela est fort faisable. Le Cardinal a avis de cela, et que cet homme avoit un secret pour rompre le fer avec une certaine liqueur. Cela luy fait peur, il resout de se desfaire de cet

sçavoir tout ce qui se passeroit dans le conseil d'Espagne. Le Cardinal accepta le party, résolu de hazarder le premier moys. Depuis, il continua. On portoit l'argent dans un certain esgoust, vers Fontarabie, où l'on trouvoit des relations de tout ce qui s'estoit passé. Je ne sçay pas précisément quand cela a commencé et combien cela a duré.

homme. Ce de Meuves avoit entrée à l'Arsenal, et le Grand-maistre pretendoit tirer de grands avantages de ce secret, en surprenant des villes où il y a des grilles de fer pour donner passage à quelque ruisseau. Un soir, cet homme avoit promis à quelqu'un d'aller coucher à Saint-Cloud; il estoit tard, il s'advise d'aller rompre la chaisne de quelque bateau avec sa drogue, prend son laquais avec un flambeau allumé pour passer sous les ponts. Cette mesme nuit-là le feu se prit au Pont-au-Change. Voylà un beau pretexte : on accuse de Meuves d'y avoir mis le feu, et par malice. Le Cardinal nomme pour chef de ses commissaires (tous conseillers au Chastelet qui jugent prevostalement* les incendiaires) M. des Cordes, un homme qui a merité qu'on escrivist sa vie¹, afin que, ce juge incorruptible ne l'emportant pas sur les autres, on pust dire cependant : « Il a esté condamné par M. des Cordes. » Le Cardinal songea à avoir le secret : il envoye querir le clerc de M. des Cordes, nommé de Nieslé, de qui nous tenons cette particularité. De Nieslé luy apporta de la drogue, car on en avoit trouvé chez de Meuves quand on le prit. Le Cardinal en voulut voir l'experience : on en frotta les fiches d'une armoire : au bout d'un demy-quart d'heure, les aix de l'armoire tombent à terre. Le Cardinal voyant cela ne s'obstina plus à vouloir avoir ce secret comme il avoit fait, « parce, » dit-il, « qu'il n'y auroit plus » rien de seur. » Avant cela, il l'avoit fait demander

En dernier ressort.

¹ M. de Vence, Antoine Godeau, l'a escrite.

à de Meuves, qui répondit qu'il ne le donneroit point si on ne luy promettoit la vie. « Je ne la luy » promettay point, » dit le Cardinal, « car il luy faut » droit tenir parole, et je veux qu'il meure. » En effect, il fut pendu. Voyez le plaisant scrupule ! il ne veut pas manquer de parole, et fait mourir un innocent. Un politique, ou plutost un tyran comme luy, regarde que manquer de parole descrie, au lieu que peu de gens sçauront qu'on a fait mourir cet homme injustement ¹.

¹ Un baron du Languedoc dont j'ay oublié le nom, parent de M. de Cavoye, avoit trouvé une sorte de boulets creux qu'on emplissoit de poudre à canon, et qui, avec certaine mesche qui s'allumoit quand on tiroit le canon, crevoient en terre et faisoient quasy autant d'effect qu'une mine. Le feu roy Louis XIII^e en fit l'espreuve à Versailles, où exprès on fit construire une demy-lune de terre. Saint-Aoust, lieutenant général de l'artillerie, envoya par malice de meschante poudre : le baron s'en plaignit ; le Roy se fascha. Saint-Aoust vint et en apporta de bonne. L'effect fut grand. Le Roy présenta le Baron au Cardinal à Ruel : le Cardinal feignit d'estre ravy ; mais à cause que cela ostoit le grand profit à l'Artillerie, en réduisant l'equipage au quart des charrettes, il fit si bien qu'on ordonna à cet homme de se retirer. Rien n'estoit plus utile pour les ouvrages de terre.

DES VALLÉES.

Gabriel Slonita, savant maronite mort à Paris en 1648.

— Il y avoit à Vitray, en Bretagne, un advocat peu employé, nommé des Vallées. Cet homme estoit si né aux langues, qu'en moins de rien il les devinoit et en faisoit la syntaxe et le dictionnaire. En cinq ou six leçons, il monstroît l'hebreu. Il prétendoit avoir trouvé une langue matrice qui luy faisoit entendre toutes les autres. Le cardinal de Richelieu le fit venir icy ; mais il se brouilla avec de Muys, le professeur en langue hebraïque, et un autre, peut-être estoit-ce Syonita*, cet homme du Liban qui travailloit à la Bible de le Geay. Le Pailleur, qui estoit de ses amys, luy avoit demandé sur toutes choses de ne les point chocquer. Un jour que le Pailleur, en voyant quelques espreuves de ce travail, demanda si cela estoit corrigé, des Vallées dit : « Voire ! ce ne » sont que des ignorans. » De Muys sceût cela et le descria. Le cardinal de Richelieu vouloit pourtant qu'il fist imprimer ce qu'il sçavoit de

Par ambition, le Cardinal vouloit accommoder les religions, et meditoit cela de longue main. Il avoit desjà corrompu quelques ministres en Languedoc ; ceux qui estoient mariez avec de l'argent , et ceux qui ne l'estoient pas en leur promettant des bénéfices. Il avoit dessein de faire faire une conference, et d'y faire desputer ceux qu'il avoit gaignez, qui, donnant les mains, engageroient le reste à faire de mesme. En cette intention, il jette les yeux sur l'abbé de Saint-Cyran, homme de grande reputation et de grande probité , pour le faire le chef des docteurs qui disputeroient contre les ministres. Saint-Cyran luy dit qu'il luy avoit fait beaucoup d'honneur de le croire digne d'estre à la teste de tant d'habiles gens, mais qu'il estoit obligé en conscience de luy dire que ce n'estoit point la voye du Saint-Esprit ; que c'estoit plustost la voye de la chair et du sang , et qu'il ne falloit convertir les herétiques que par les bons exemples qu'on leur donnera. Le Cardinal ne gous'a nullement cette remonstrance, et ce fut la veritable cause de la prison de Saint-Cyran.

En Languedoc, le Cardinal envoya querir un des ministres de Montpellier, nommé le Fauscheur, natif de Geneve. Il le vouloit gaigner à cause de sa reputation ; il luy envoya dix mille francs. Ce bonhomme fut fort surpris. « Hé ! pourquoy m'envoyer cela ? » dit-il à celuy qui le luy apportoit. — « M. le Cardi-

cette langue matrice : « Mais (disoit-il) vous me faictes divulguer mon » secret , donnez-moy donc de quoy vivre. » Le Cardinal le négligea , et le secret a esté enterré avec des Vallées.

» nal, » dit cet homme, « vous prie de prendre cette » somme comme un bienfait du Roy. » Le Fauscheur n'y voulut point entendre. Le Cardinal le trouva mauvais, et le pauvre ministre fut interdit fort long-temps, jusqu'à ce qu'il eust permission de prescher à Paris. — Un de ses confreres, nommé Mestrezat, rapporta dix mille escus aux heritiers d'un homme qui les luy avoit donnez en despost, sans qu'eux ny qui que ce soit au monde en sceust rien ¹.

A l'instigation du
pere Joseph.

¹ J'ay appris qu'une des choses qui donna autant d'occasion à la réforme des Monasteres, principalement de dames *, fut la folie d'une M^{me} de Frontenac, religieuse à Poissy, qui, non contente de faire l'amour, s'avisa de danser un ballet avec cinq autres religieuses et leurs six galans. Ils allerent à Saint-Germain, où le Roy estoit. On crut d'abord que ce ballet venoit de Paris; mais dez le lendemain matin on sceut l'affaire, et le jour mesme les six religieuses furent envoyées en exil. Avant cela, elles avoient chascune leur logement à part et leur jardin, et mangeoient en leur particulier, si elles vouloient.

Variante : Ce qui luy fit venir la pensée de reformer, fut l'insolence de deux religieuses de Poissy, qui vinrent danser une entrée de ballet à Saint-Germain, devant le Roy, avec leurs deux galans. On les suivit, on les reconnut. L'une estoit fille de M. de Frontenac, premier maistre d'hostel, et l'autre aussy estoit de bon lieu, mais je n'ay pu sçavoir son nom. Elles furent cachées à Poissy, je ne sçay combien de jours; on ne put jamais obtenir de la Prieure qu'elle leur pardonnast et les receust à faire pénitence; disant qu'elles gasteroient les autres. La Frontenac n'en a jamais eu de veritable repentir; ses parens luy firent donner un hospital à Dourdan, où elle a vescu avec beaucoup de scandale. L'autre fut receue dans un monastere de Provence, où elle fit de grandes austeritez et mourut peu de temps après.

— Le Cardinal, qui avoit alors besoin de la cour de Rome, envoya l'evesque de Chartres, Valençay, trouver un vieux docteur de Sorbonne nommé Filesac, et luy dit, de la part de Son Eminence, qu'on le prioit d'examiner telle et telle affaire, et de voir en quoy on pouvoit gratifier le Pape. Ce bonhomme luy respondit : « Monsieur, j'ay passé quatre-vingts ans; pour examiner ce que vous me proposez, il me faut six » mois : car je seray obligé de revoir six gros volumes de recueils que

Le Cardinal a eu quelquefois bien autant d'heur que de science¹; car, après avoir poussé M. le comte de Soissons à bout, il luy oppose à la vérité un bon chef, mais une très-foible armée. Lamboy n'eut pas de peine à desfaire le mareschal de Chastillon. En conscience, n'importoit-il pas au moins autant au Cardinal que le Grand-maistre eust la gloire de prendre Aire, que de battre Monsieur le Comte²? On

» voylà! — Bien, » dit le prélat, « je reviendray dans le temps que vous » me marquez. » Le terme venu, M. de Chartres retourne : le vieillard luy dit : « On a bien des incommoditez à mon âge ; je n'ay pu lire » encore que la moitié de mes recueils. » Le prélat voulut gronder et l'intimider : « Voyez-vous, » luy répondit-il, « Monsieur, je ne crains » rien. Il n'y a pas plus loin de la Bastille au Paradis que de la Sor- » bonne : vous faittes un mestier bien indigne de vostre rang et de vostre » naissance ; vous en devriez mourir de honte. Allez et ne mettez ja- » mais le pié dans ma chambre. »

— Un autre, nommé Richer, proviseur du college du cardinal le Moine, fut plus tourmenté. On luy deffendit de sortir de son college : on le luy donna pour prison. Après, on l'obligea, dans la chambre du pere Joseph, chez le cardinal de Richelieu, de signer des choses qu'il ne vouloit point signer. On le vouloit ensuite renvoyer en carrosse, comme on l'avoit amené, il dit qu'il vouloit faire exercice ; mais c'estoit qu'il vouloit entrer chez le premier notaire, où il fit des protestations contre la violence qu'on luy avoit faite.

— Le livre intitulé *Optatus Gallus* fut fait par le docteur Arsent*, Charles Hersent, docteur de Sorbonne, mort en 1660. de concert avec le Nonce du Pape, pour monstrier que le cardinal de Richelieu tendoit à faire un schisme en France.

¹ Mal informé de la disposition où estoient les Catalans, il leur donna la carte blanche, au lieu qu'eux la luy eussent donnée ; car ils estoient résolus d'appeler le Turc, s'il faut ainsy dire, plustost que de se soumettre à l'Espagne. Cette faute a horriblement cousté à la France ; car la Catalogne a tiré bien de l'argent. On payoit tout comme dans une hostellerie, et cette principauté, et par conséquent l'Espagne, s'enrichissoit à nos despens.

² Ayant appris la desfaite du mareschal de Chastillon, à Sedan, il envoya ordre au mareschal de la Meilleraye* de laisser l'armée au mareschal de Guiche, et de l'aller trouver à Rhetel avec son regiment de cavalerie, celuy de la Meilleraye. Depuis, le Mareschal fut contremandé.

Le Grand-Maistre.

a cru sur cela qu'il estoit assuré de le faire tuer dans le combat; c'est une chanson : cela se seroit decouvert avec le temps. Tout le monde croit que Monsieur le Comte, en voulant lever sa visiere avec le bout de son pistolet, se tua luy-mesme; et s'il ne se fust point tué, où en estoit l'Eminentissime? Toute la Champagne, dont Monsieur le Comte estoit gouverneur, eust ouvert les portes au victorieux. Tous les malcontents se fussent joints à luy; le Roy mesme eust peut-estre esté bien aise d'avoir une occasion de se desfaire d'un ministre qui luy estoit à charge, et qu'il craignoit; car le Cardinal n'estoit pas comme celuy-ci *; il avoit de veritables amys, et des créatures qui ne luy eussent jamais manqué.

Le cardinal Mazarin.

Quand on apporta la nouvelle de la desfaite de M. de Chastillon, le Cardinal fut cinq heures durant au desespoir, et ne se remit que quant on luy vint dire la mort de Monsieur le Comte ¹. Dans ce combat, le

¹ M. de Bouillon, après cela, fit une paix de pair à pair avec le Roy. Le Cardinal en achevant le traité dit : « Il y a encore une condition à » adjouster; c'est que M^{me} de Bouillon croira que je suis son très- » humble serviteur. » Après cela, M. de Bouillon se va sottement engager * avec M. d'Orléans et Monsieur le Grand. Son pere luy avoit tant recommandé de se tenir dans son petit corps de garde, et il va caballer quand il commande en Piémont. On le prist à la teste de son armée, et sa femme fut contrainte de rendre Sedan pour luy sauver la vie. Il ne tesmoigna pas grande constance dans la prison.

En 1642.

Monsieur le Comte avoit mis dans ses enseignes : *Pour le Roy, contre le Cardinal*; M. de Bouillon : *Amy du Roy, ennemy du Cardinal*; M. de Guise une chaise renversée et un chapeau rouge dessus, avec ces mots : *Deposuit potentem de sede*.

Le prince de Simmeren, de la maison palatine, estoit à Sedan lorsque Monsieur le Comte s'y retira. Estant retourné en son pays, quand la bataille de Sedan fut donnée, il escrivit naïvement cette lettre à

marquis de Praslin*, filz du Mareschal, eut cent coups après sa mort. On croit qu'il avoit donné parole à Monsieur le Comte, et puis luy avoit manqué; c'estoit un homme de service, mais un meschant homme. Il avoit fait long-temps l'impie; et pour se remettre en bonne reputation de ce costé-là, il feignit une apparition. Mais le Cardinal de Richelieu s'en mocqua¹.

Roger de Choiseul,
marquis de Praslin.

Cela me fait souvenir d'un sçavant medecin de la Faculté, nommé Patin, qui tout de mesme a feint qu'un de ses malades à qui il fit promettre à l'article de la mort de luy venir dire s'il y avoit un purgatoire, luy estoit apparu un matin, mais sans luy rien dire; car ces gens qui reviennent de l'autre monde ne parlent jamais.

Le Cardinal estoit avare; ce n'est pas qu'il ne fist bien de la despense, mais il aimoit le bien. M. de Crequy* ayant esté tué d'un coup de canon en Ita-

Hist., tom. 1, p. 133.

lie, il alla voir ses tableaux, prit tout le meilleur au prix de l'inventaire, et n'en a jamais payé un sol. Il fit pis; car Gilliers, intendant de M. de Crequy, luy en ayant apporté trois des siens par son ordre, et luy en ayant présenté un qu'il le prioit d'accepter, le Cardinal dit: « Je les veux tous trois, » et les doit encore.

Il ne payoit guères mieux les demoiselles que les

M. le comte de Soissons: « Le bruit court icy que vous avez gagné la » bataille, mais que vous y avez esté tué. Mandez-moy ce qui en est, » car je serois très-fasché de vostre mort. » Le comte de Roussy m'a dit avoir veu la lettre.

¹ Saint-Hibar a esté la cause du malheur de Monsieur le Comte; car il luy mit dans la teste de faire le fier et de terrasser le Cardinal.

Historiette.

tableaux. Marion de Lorme* alla deux fois chez luy¹. A la premiere visite, il la receut en habit de satin gris-de-lin, en broderie d'or et d'argent, botté et avec des plumes. Elle a dit que cette barbe en pointe et ces cheveux au-dessus de l'oreille faisoient le plus plaisant effect du monde. Après ces deux visites, il luy fit présenter cent pistolles par des Bournais, son valet de chambre qui avoit fait le maquerellage. Elle les jetta et se mocqua du Cardinal.

On l'a veu plusieurs fois avec des mouches, mais il n'en mettoit pas pour une.

Une fois, il voulut desbaucher la princesse Marie, aujourd'huy la reyne de Pologne. Elle luy avoit envoyé demander audience. Il se tint au lit ; on la fit entrer toute seule, et le capitaine des Gardes fit retirer tout le monde. « Monsieur, » luy dit-elle, « j'estois » venue pour... » Il l'interrompt : « Madame, » luy dit-il, « je vous promets toute chose ; je ne veux » point sçavoir ce que c'est : mais, Madame, que » vous voylà propre ! Jamais vous ne fustes si bien. » Pour moy, j'ay tousjours eu une inclination parti- » culiere à vous servir. » En disant cela, il luy prend la main ; elle la retire, et luy veut conter son affaire. Il recommence et luy veut prendre encore la main, elle se leve et s'en va.

Pour M^{me} d'Aiguillon et M^{me} de Chaune, nous dirons cela en suite, quand nous viendrons à l'historiette de M^{me} d'Aiguillon. Le Cardinal aimoit les

¹ J'ay ouy dire qu'une fois elle y entra en homme : on dit que c'estoit un courrier. Elle-mesme l'a conté.

femmes ; mais il craignoit le Roy qui estoit mesdisant ¹.

Le Cardinal railloit quelquefois assez fortement et sans grand fondement ². Durant le siège d'Arras, il m'arriva d'escrire une epistre en vers au petit Quillet, medecin du mareschal d'Estrées. Il estoit alors à la Cour, à Amiens, pour cette belle guerre de Parme *. Le paquet estoit adressé chez Bautru, amy de Quillet. Par hazard on le porta à Nogent, son frere, qui voulut avoir le plaisir de l'ouvrir, puisqu'il luy avoit cousté un quart d'escu ; car c'est le

Voy. tom. 1, p. 338
et 391.

¹ La Riviere, qui est mort evesque de Langres, disoit que le cardinal de Richelieu estoit sujet à battre ses gens ; qu'il a plus d'une fois battu le chancelier Seguier et Bullion. Un jour que ce surintendant des Finances refusoit de signer une chose qui suffisoit pour luy faire faire son procez, il prit les tenailles du feu et luy serroit le cou en luy disant : « Petit ladre, je t'estrangleray. » Et l'autre respondoit : « Estranglez, je n'en feray rien. » Enfin, il le lascha, et le lendemain, Bullion, à la persuasion de ses amys qui luy remontrèrent qu'il estoit perdu, signa tout ce que le Cardinal voulut.

— Le Cardinal estoit rude à ses gens et tousjours en mauvaise humeur. Il est vray qu'il se contraignoit assez aisément.

— Il a, dit-on, quelquefois frappé Cavoye, son capitaine des gardes, et autres, transporté de colere. On dit que le Mazarin en a fait autant à Noailles, quand il estoit son capitaine des Gardes.

² M. de Chavigny delibera de faire appeller l'hostel de Saint-Paul l'hostel de Bouteillier, et de le mettre sur la porte. Le cardinal de Richelieu s'en mocqua, et luy dit : « Tous les Suisses y voudront aller » boire : ils liront l'hostel *de la Bouteille*. » L'archevesque de Tours signoit tousjours le Bouteillier, prétendant venir des comtes de Senlis. Dans la vérité, ils sont venus d'un paysan de Touraine qui se transplantait à Angoulesme ; son filz eut quelque charge. Du costé des femmes, ils viennent de Ravailiac, c'est-à-dire d'une sœur de Ravailiac : au moins en sont-ils bien proches. Le pere de l'Archevesque et du Surintendant estoit avocat à Paris, et avoit escrit l'histoire de Marthe Brossier, cette fille qui faisoit la possédée ; ils l'ont supprimée autant qu'ils ont pu.

plus avare des humains. Nogent porta cette bagatelle chez le Cardinal pour l'en faire rire. Son Eminence prit occasion de railler (à cause qu'il y avoit quelques endroits qui pouvoient convenir à M. de Bullion¹ qui estoit, aussy bien que Quillet, petit, gros, rouge et de bonne chere), il prit occasion de railler Senetere, qui estoit le courtisan de Bullion ; et Senetere luy ayant remontré que le nom de Quillet y estoit : « Qu'importe, » dit-il, « que ce soit pour » M. de Bullion ou pour le medecin de vostre amy ? » c'est à vous à faire faire response, » et luy mit la lettre entre les mains. Il la rendit depuis à Quillet, et luy dit d'un air fort chagrin, car il avoit peur que Bullion ne le sceust, qu'il recommandast bien à ses amys de n'escire jamais, aux lieux où seroit la Cour, des choses qui pussent s'appliquer à plus d'une personne. Si mon pere eust sceû cela, et qu'après il luy fust arrivé quelque desordre dans ses affaires, il m'eust voulu faire accroire que ma poésie en eust esté cause.

En ce temps-là, il dit en riant à Quillet qui est de Chinon : « Voyez-vous ce petit homme-là ? il est » parent de Rabelais, et medecin comme luy. — Je » n'ay pas l'honneur, » dit Quillet, « d'estre parent de » Rabelais. — Mais, » adjousta le Cardinal, « vous » ne nierez pas que vous ne soyez du pays de Ra- » belais. — J'avoue, Monseigneur, que je suis du » pays de Rabelais, » reprit Quillet, « mais le pays

¹ On appelloit Bullion *le Gros Guillaume raccourcy*. Les gens de lettres le haïssoient, car il faisoit profession de les mespriser.

» de Rabelais a l'honneur d'appartenir à votre Eminence¹. »

Cela estoit assez hardy. Mais un M. Mulot, de Paris, qu'il avoit fait chanoine de la Sainte-Chapelle, luy parloit bien encore plus hardiment. Il est vray que le Cardinal avoit bien de l'obligation à cet homme; car lorsqu'il fut relégué à Avignon, Mulot vendit tout ce qu'il avoit, et luy porta trois ou quatre mille escus, dont il avoit fort grand besoin. Ce M. Mulot n'avoit rien tant à contre-cœur que d'estre appelé aumosnier de son Eminence. Une fois le Cardinal, pour se divertir, car il se chatouilloit souvent pour se faire rire, fit semblant d'avoir receu une lettre où il y avoit : *A monsieur, monsieur Mulot, aumosnier de son Eminence*, et la luy donna. Cela le mit en colere, et il dit tout haut que c'estoient des sots qui avoient fait cela. « Ouais! » dit le Cardinal, « et si » c'estoit moy? — Quand ce seroit vous, » respondit Mulot, « ce ne seroit pas la premiere sottise que vous » auriez faite. » Une autre fois, il luy reprocha qu'il ne croyoit point en Dieu, et qu'il s'en estoit confessé à luy. Le Cardinal fit mettre une fois des espines sous la selle de son cheval : le pauvre M. Mulot ne fut pas plus tost dessus, que la selle pressant les espines, le cheval se sentit piqué et se mit à regimber d'une telle force, que le bon chanoine se pensa rompre le cou. Le Cardinal rioit comme un fou : Mulot trouve moyen de descendre, et s'en va à luy tout

¹ Par engagement*.

bouillant de colere : « Vous estes un meschant homme ! » — Taisez-vous, taisez-vous ! » luy dit l'Eminentissime ; « je vous feray pendre ; vous révelez ma confession. » Ce M. Mulot avoit un nez qui faisoit voir qu'il ne haïssoit pas le vin. En effect, il l'aimoit tant qu'il ne pouvoit s'empescher de faire une aigre repri-mande à tous ceux qui n'en avoient pas de bon ; et quelquefois, quand il avoit disné chez quelqu'un qui ne luy avoit pas fait boire de bon vin, il faisoit venir les valets et leur disoit : « Or çà, n'estes-vous » pas bien malheureux de n'avertir pas vostre maistre, » qui peut-estre ne s'y connoist pas, qu'il se fait tort » de n'avoir pas de bon vin à donner à ses amys ' ? » Il avoit beaucoup d'amitié pour M^{me} de Ram-bouillet ; et ayant descouvert que M. de Lizieux ², quoyqu'il eust du bien de reste, jouissoit tousjours d'une petite terre, qui luy avoit esté donnée autrefois,

Artus de Saint-Gelais,
sieur de Lansac.

¹ Le Cardinal avoit deux petits pages, dont l'un s'appelloit Meniguet et l'autre Saint.... j'ay oublié le nom de ce saint-là. Ils rencontroient admirablement à faire des equivoques sur-le-champ ; le Cardinal s'en divertissoit. Un jour M. de Lansac * entre ; Son Eminence dit : « Meni- » guet, une equivoque sur M. de Lansac. — Monseigneur, il me faut » une pistolle, sans cela je ne sçaurois equivoquer. — Comment, une » pistolle ? » dit le Cardinal. — « Ouy, Monseigneur, il m'en faut une, » et si je n'equivoque bien, je me soumets à avoir le fouet. » Le Cardi- nal luy en donne donc une. Le petit page la met dans sa poche et dit : « *Pistolle Lansac* » (pistole en sac). Le Cardinal la trouva si plaisante qu'il luy en fit donner dix.

— Il luy prenoit assez souvent des melancolies si fortes, qu'il en- voyoit chercher Boisrobert et les autres qui le pouvoient divertir, et il leur disoit : « Resjouissez-moy, si vous en sçavez le secret. » Alors chascun bouffonnoit, et quand il estoit soulagé, il se remettoit aux affaires.

² Voyez Lizieux (*Historiette de l'evesque de*).

par le beau-pere de cette dame, pour en jouir sa vie durant, il ne le pouvoit souffrir, et à tout bout de champ il le luy vouloit aller dire. Toutes les fois qu'il voyoit M^{me} de Rambouillet, la premiere chose qu'il luy disoit c'estoit : « Madame, M. de Lizieux » a-t-il rendu cette terre? » Enfin il fallut que M^{me} de Rambouillet se mist à genoux devant luy pour obtenir qu'il n'en parleroit jamais. M. de Lizieux avoit oublié d'où luy venoit cette terre, ou, pour mieux dire, il avoit oublié qu'il l'avoit. Jamais homme n'a moins sceû ses affaires que cetuy-là.

On a remarqué que le Cardinal de Richelieu avoit puny fort severement la sedition des *Piez-nus* en Normandie*, parce que cette province a eu des souverains autrefois, qu'elle le porte plus haut qu'une autre province, qu'elle est voisine des Anglois, et qu'elle a peut-estre encore quelque inclination à avoir un duc.

En 1639.

On a remarqué aussy que ce fut une grande bévue que de deffendre de peser les pistolles; car on roigna si bien qu'elles ne pesoient plus que six livres, et que le Roy se ruinoit quand il falloit porter de l'or hors de France; enfin cela fit ouvrir les yeux au Cardinal. Il est vray qu'il prit le chemin qu'il falloit pour arrester ce desordre, car il les descria tout d'un coup. Il fallut après faire un party des roigneurs. Montauron en donnoit tant au Roy, et les faisoit condamner à la plus grosse somme qu'il pouvoit. Il y en avoit tant que toute la corde du Royaume

n'eust pas suffy pour les pendre. Quelques particuliers du Conseil, qui avoient de l'or leger, furent cause qu'on donna ce ridicule arrest qui deffendoit de peser les pistoles. Cela obligea à faire les Louis d'or*.

Les premiers sont de
1640.

18 janvier 1634.

A l'entrée de la rue
Neuve - des - Petits -
Champs.

Le cardinal de Richelieu ayant harangué au Parlement en présence du Roy*, sa harangue, qui fut assez longue, fit bien du bruit. L'orateur y servit beaucoup, car effectivement ce n'estoit pas grand-chose¹. On parla de la faire imprimer. Il pria le cardinal de la Valette d'assembler quelques personnes intelligentes; ce fut chez Bautru*. M. Godeau, M. Chapelain, M. Gombaud, M. Guyet, M. Desmaretz que Bautru y mit de son chef, en estoient. On la lut fort exactement, car le Cardinal le souhaittoit. Ils furent depuis dix heures du matin jusqu'au soir à ne marquer que le plus gros; dez qu'il sceût qu'on avoit esté si long-temps à l'examiner, il renguaisna et ne pensa plus à la faire imprimer. Bautru ne fut pas d'avis qu'on luy monstrast les marques qu'on avoit faites, car il y en avoit trop, et cela l'auroit fasché². Depuis, il ne fut pas si docile; il croyoit es-

¹ Talon l'aisné, advocat-général, homme de petite cervelle, alla sottement, en présence du Roy au Parlement, louer le cardinal de Richelieu par-dessus les maisons. En sortant, le Cardinal luy dit: «Monsieur » Talon, vous n'avez rien fait aujourd'huy, ny pour vous ny pour » moy. »

² Elle estoit pleine de fautes contre la langue, aussy bien que son Cathéchisme ou Instruction chrétienne. Il voyoit bien les choses, mais il ne les estendoit pas bien. A parler succinctement, il estoit admirable et délicat. Il n'y a que l'*Instruction des Curez* qui soit de luy; encore a-t-il pris des uns et des autres; pour le reste, la matiere

crire mieux en prose que tout le reste du monde ; mais il ne faisoit estat que des vers. Il a escrit un catéchisme qu'il fit imprimer, où il dit en un endroit : « C'est comme qui entreprendroit d'entendre *le More* » de *Terence* sans commentaire. » C'est signe qu'il avoit bien lu *Terence* ¹.

Il y a encore deux autres livres de luy ; le premier s'appelle *la Perfection du Chrétien*. Dans la préface il dit qu'il a fait ce livre durant les desordres de Corbie : c'est une vanité ridicule. Quand cela seroit, à quoy il n'y a nulle apparence, car il n'en avoit pas le loisir et avoit assez d'autres choses dans la teste, il ne faudroit pas le dire. M. Desmaretz, par l'ordre de M^{me} d'Aiguillon, et M. de Chartres, Lescot, qui avoit esté son confesseur, ont un peu reveû cet ouvrage.

L'autre est intitulé : *Traité enseignant la methode la plus aisée et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont separez de l'Eglise* ². M. de Chartres et M. l'abbé de Bourzez l'ont reveû. Après eux, elle *

M^{me} d'Aiguillon.

est de Lescot, et le françois de Desmaretz. — Il avoit fait une comédie qui estoit fort ridicule, et il la vouloit faire jouer. Madame d'Aiguillon et le mareschal de la Meilleraye firent agir Boisrobert pour l'en détourner ; le pauvre homme en fut disgracié quinze jours. Desmaretz avoit des peines enragées avec luy. Il falloit se servir de ses pensées, ou du moins les desguiser.

¹ Le Catéchisme a esté corrigé depuis par Desmaretz, qui l'a mis en l'estat où on le voit aujourd'huy.

² Beaucoup de gens croyent que ce dernier ouvrage est de M. de Chartres, car le style est assez conforme (autant qu'on en peut juger par un eschantillon) à l'approbation que ce prélat a mise au-devant du livre. Le Cardinal faisoit travailler plusieurs personnes aux matieres ; après il les choisissoit, et choisissoit passablement bien.

pria M. Chapelain de refondre une *Invocation à la Vierge* : il le fit ; mais elle n'y changea rien, par scrupule, ou par vénération pour son oncle.

Une chose m'a encore surpris de cet homme, c'est qu'il n'avoit jamais lu les *Memoires* de Charles IX^e. En voicy une preuve convaincante. Quelqu'un luy ayant parlé de la *Servitude volontaire* d'Estienne de la Boetie, c'est un des *Traittés* de ces *Mémoires* (et un *Traitté*, pour dire ce que j'en pense, qui n'est qu'une amplification de college, et qui a eu bien plus de reputation qu'il n'en merite) ; il eut envie de voir cette piece : il envoya un de ses gentilshommes par toute la rue Saint-Jacques demander la *Servitude volontaire*. Les libraires disoient tous : « Nous ne sçavons ce que c'est. » Ils ne se ressouvenoient point que cela estoit dans les *Memoires* de Charles IX^e. Enfin le filz de Blaise, un libraire assez celebre, s'en ressouvint et le dit à son pere ; et quand le Gentilhomme repassa : « Monsieur, » luy dit-il, « il y a un curieux qui a ce que vous cherchez, mais sans estre relié, et il en veut avoir cinq pistolles. — N'im- porte ! » dit le Gentilhomme. Le galant sort par la porte de derriere et revient avec les cahiers qu'il avoit descousus, et eut les cinq pistolles¹.

¹ Le Cardinal a aussi laissé des *Memoires* pour escrire l'histoire de son temps. M^{me} d'Aiguillon s'informa depuis de M^{me} de Rambouillet, de qui elle se pouvoit servir. M^{me} de Rambouillet en voulut avoir l'avis de M. de Vaugelas, qui luy nomma M. d'Ablancourt et M. Patru. Elle ne voulut pas du premier à cause de sa religion. Pour Patru, à qui elle en fit parler par M. Desmarestz, il luy fit dire que pour bien escrire cette histoire il falloit renoncer à toute autre chose ; qu'ainsy,

Pour l'Académie, que Saint-Germain appelloit assez plaisamment *la volière de Psaphon*, je n'ay rien à adjouster à ce qu'en a dit M. Pellisson dans l'*Histoire* qu'il en a faite*. Je diray seulement que le Cardinal estoit ravy quand on luy remettoit la décision de quelque difficulté. Il en faisoit faire compliment aux Académiciens, et les prioit de luy en envoyer souvent de mesme. Mais son avarice en cecy n'a-t-elle pas esté ridicule? S'il eust donné à Vaugelas de quoy subsister honorablement¹ sans s'occuper à autre chose qu'au Dictionnaire, le Diction-

1^{re} édition 1633.

il seroit obligé de quitter le palais; qu'il luy fist donc donner un bénéfice de mille escus de rente, ou une somme une fois payée. Elle luy envoya offrir la charge de lieutenant-général de Richelieu. Il respondit que pour cent mille escus il ne quitteroit pas la conversation de ses amys de Paris. Depuis, il m'a juré qu'il estoit ravy de n'avoir pas esté pris au mot, et qu'il auroit enragé d'estre obligé de louer un tyran qui avoit aboly toutes les lois et qui avoit mis la France sous un joug insupportable. Il n'y a pas plus de quatre ans que M. de Montauzier croyoit avoir fait quelque chose pour faire avoir cet employ à M. d'Abblancourt, car M^{me} du Vigean, à qui luy et Chapelain en avoient parlé par rencontre, s'en alla persuadée que la religion n'estoit d'aucun obstacle à cela, et que M^{me} d'Aiguillon ne pouvoit mieux faire. Mais cela n'a rien produit, quoyqu'on l'en quittast pour deux mille livres de pension. On a dit que l'evesque de Saint-Malo, Sancy*, travailloit à l'histoire, sur les Memoires du Cardinal, mais cela n'a point paru. Ce M. de Saint-Malo estant ambassadeur à la Porte, son secrétaire, nommé Martin, trouva le moyen de faire échapper des Sept-Tours de grands seigneurs Polonois et une dame qui luy avoit promis de l'espouser: Il se sauva avec eux. Sancy en eut cent coups de latte sur la plante des piez. Il n'estoit pas evesque alors.—On trouva, après la mort du Cardinal, ce qu'on a appelé son *Journal*. Il est imprimé. Là on voit que beaucoup de ceux qu'on croyoit ses ennemis luy donnoient des avis contre leurs propres amis.

Voy. tom. I, p. 120

¹ Il restablit la pension de Vaugelas, qui estoit de douze cens escus; mais Vaugelas n'en fut point payé.

C'est-à dire : une fois le Dictionnaire achevé.

naire eust esté fait de son vivant, car après *, on en eust esté quitte pour nommer des commissaires qui eussent reveû chaque lettre avec luy. Il eust fallu payer aussy ces commissaires : mais cela luy coustait-il rien? estoit-ce de son fonds qu'il payoit les gens? Cela eust esté utile et honorable à la France. Il a negligé aussy de faire un bastiment pour cette pauvre Académie.

Il estoit avide de louanges. On m'a assuré que dans une epistre liminaire d'un livre qu'on luy desdloit, il avoit rayé *héros* pour mettre *demy-dieu*¹.

J'ay desjà dit qu'il n'aimoit que les vers. Un jour qu'il estoit enfermé avec Desmarestz, que Bautru avoit introduit chez luy, il luy demanda : « A quoy » pensez-vous que je prenne le plus de plaisir? — A » faire le bonheur de la France, » luy respondit Desmarestz. « Point du tout, » respliqua-t-il, « c'est à » faire des vers. » Il eut une jalousie enragée contre *le Cid*, à cause que ses pieces des Cinq-Auteurs n'avoient pas trop bien réussy. Il ne faisoit que des tirades pour des pieces de théâtre; mais quand il travailloit, il ne donnoit audience à personne. D'ail-

¹ Une espece de fou, nommé la Peyre, s'advisa de mettre au-devant d'un livre un grand soleil, dans le millieu duquel le Cardinal estoit représenté. Il en sortoit quarante rayons, au bout desquels estoient les noms des quarante académiciens. M. le Chancelier, comme le plus qualifié, avoit un rayon direct. Je pense que M. Servien, alors secrétaire d'Estat, avoit l'autre; Bautru en suite, et les autres « au *pro-rata* de leurs qualitez » pour user des termes du surintendant de la Vieuville. Il y mit Cherolles-Bautru, qui n'en estoit point, au lieu du commissaire Habert. C'estoit un Auvergnat qui a fait de ridicules traittez de chronologie.

leurs, il ne vouloit pas qu'on le reprist. Une fois l'Estoile, moins complaisant que les autres, luy dit le plus doucement qu'il put qu'il y avoit quelque chose à refaire à un vers. Ce vers n'avoit seulement que trois syllabes de plus qu'il ne luy falloit. « Là, » là, monsieur de l'Estoile, » luy dit-il, comme s'il eust esté question d'un edict, « nous le ferons bien » passer¹. »

Pour l'ordinaire, il traittoit les gens de lettres fort civilement. Il ne voulut jamais se couvrir parce que Gombaud voulut demeurer nu-teste ; et mettant son chapeau sur la table, il dit : « Nous nous incommo- » derons l'un et l'autre. » Cependant, regardez si cela s'accorde : il s'assit, et le laissa lire une comédie tout debout, sans considerer que la bougie qui estoit

¹ Il fit une fois un dessein de piece de théâtre avec toutes les pensées ; il le donna à Boisrobert, en présence de M^{me} d'Aiguillon qui suivit Boisrobert quand il sortit, pour luy dire qu'il trouvast le moyen d'empescher que cela ne parust, car il n'y avoit rien plus ridicule. Boisrobert, quelques jours après, voulut prendre ses biais pour cela. Le Cardinal, qui s'en aperceut, dit : « Apportez une chaise à du Bois » (je diray pourquoy il l'appelloit ainsy *), il veut prescher. » M. Chapelain après fit des remarques sur ce dessein par l'ordre du Cardinal ; elles estoient les plus douces qu'il se pouvoit. L'Eminentissime deschira la piece, puis il fit recoller les deschirures, le tout dans son lit, la nuict, et enfin conclut de n'en plus parler.

— Il avoit assez meschant goust. On luy a veu se faire rejouer plus de trois fois une ridicule piece en prose que la Serre avoit faite. C'est *Thomas Morus*. En un endroit, Anne de Boulén disoit au roy Henri VIII^e qui luy offroit une promesse de mariage : « Sire, des promesses de » mariage les petites filles s'en mocquent. » En un autre, elle moralisoit sur la fragilité des choses humaines, et disoit au Roy que le trosne des Rois estoit un trosne de paille : « C'est donc, » disoit le Roy, « de » paille de diamant. » On appelle une *paille* certaine marque dans les diamans, qui est un defect.

Historiette.

sur la table, car c'estoit la nuict, estoit plus basse que luy. Cela s'appelle obliger et desobliger en mesme temps¹. On l'a pourtant loué de sçavoir obliger de bonne grace quand il le vouloit².

Historiette.

Il avoit, à ce que dit la Mesnardiere*, dessein de faire à Paris un grand college avec cent mille livres de rente, où il prétendoit attirer les plus grands hommes du siecle. Là, il y eust eu un logement pour l'Académie, qui eust esté la directrice de ce college. C'estoit à Narbonne, un peu devant sa mort, que la Mesnardiere dit qu'il le fit venir sept ou huit fois pour luy en parler; et il avoit cela si fort dans la teste que, malgré son mal et toutes les affaires qu'il avoit alors sur les espauls, il y pensoit fort souvent. Il avoit, adjousté la Mesnardiere, desjà achepté quelque college. Il laissa une assez belle bibliotheque; mais l'avarice de M^{me} d'Aiguillon, et le peu de soing qu'elle en a eu, la laisse fort deperir. Feu Fourrille*, grand mareschal-des-logis, quand le Roy alla loger au Palais* voulut à toute force en avoir la clef. Après, on y trouva pour sept à huit mille livres de livres à

Montreuil - Fourrille, gouverneur d'Angers.

Au Palais-Royal.

¹ Cela ne luy arrivoit gueres. Vingt fois il a fait couvrir et asseoir Desmarestz dans un fauteuil comme luy, et vouloit qu'il ne l'appellast que *Monsieur*.

² Le Cardinal donna à M^{me} la duchesse d'Anghien une petite chambre où il y avoit six pouppées, une femme en couche, une nourrice quasy au naturel, un enfant, une garde, une sage-femme et la grand'maman. M^{lle} de Rambouillet, M^{lle} de Bouteville et autres jouoient avec elle. On deshabilloit et couchoit tous les soirs les pouppées; on les rhabilloit le lendemain; on les faisoit manger, on leur faisoit prendre medecine. Un jour elle voulut les faire baigner, et l'on eut bien de la peine à l'en empêcher. « Ah! » disoit-elle, « que Saint-Maigrin est un bon garçon! » qu'il joue bien avec les pouppées!

dire. Ce fat de la Serre y loge présentement, et y a fait je ne sçay quel taudis.

Le Cardinal faisoit escrire la nuict quand il se resveilloit. Pour cela on luy donna un pauvre petit garçon de Nogent-le-Rotrou, nommé Cheret. Ce garçon plut au Cardinal, parce qu'il estoit secret et assidu. Il arriva quelques années après qu'un certain homme ayant esté mis à la Bastille, Laffemas, qui fut commis pour l'interroger, trouva dans ses papiers quatre lettres de Cheret, dans l'une desquelles il disoit à cet homme : « Je ne puis vous » aller trouver, car nous vivons icy dans la plus » estrange servitude du monde, et nous avons affaire » au plus grand tyran qui fut jamais. » Laffemas porte ces lettres au Cardinal, qui aussytost fait appeler Cheret. « Cheret, » luy dit-il, « qu'aviez-vous » quand vous estes venu à mon service? — Rien, » monseigneur.—Ecrivez cela. Qu'avez-vous maintenant?—Monseigneur, » répondit le pauvre garçon bien estonné, « il faut que j'y pense un peu.—Y » avez-vous pensé? » dit le Cardinal, après quelque temps.—« Ouy, monseigneur, j'ay tant en cela, tant » en telle chose, etc. — Ecrivez. » Quand cela fut écrit : « Est-ce tout? — Ouy, monseigneur. — Vous » oubliez, » adjousta le Cardinal, « une partie de cinquante mille livres. — Monseigneur, je n'ay pas » touché l'argent. — Je vous le feray toucher; c'est » moy qui vous ay fait faire cette affaire. » Somme toute, il se trouva six vingt mille escus de bien. Alors il luy monstra ses lettres. « Tenez, n'est-ce pas

» là votre escriture? lisez. Allez, vous estes un co-
 » quin; que je ne vous voye jamais. » M^{me} d'Aiguillon
 et le Grand-maistre le firent reprendre au Cardinal;
 peut-estre sçavoit-il des choses qu'ils craignoient
 qu'il divulguaست. Ce n'est pas que le Cardinal ne fust
 terriblement redouté: pour moy, je trouve que l'Emi-
 nentissime, cette fois, fut assez clement. Ce Cheret
 est maistre des Comptes. Il avoit placé un de ses
 freres chez le Grand-maistre, qui, je croy, a fait
 aussy quelque chose *¹.

Est devenu quelque
 chose.

Henry Coeffier -
 Ruzé, marquis de
 Cinq - Mars, grand
 ecuyer de France, né
 en 1620, décapité
 12 septembre 1642.

Il est temps de parler de Monsieur le Grand*. Le
 Cardinal, qui ne s'estoit pas bien trouvé de la Fayette,
 et qui voyoit bien qu'il falloit quelque amusement
 au Roy, jetta les yeux sur Cinq-Mars, second
 filz du mareschal d'Effiat. Il avoit remarqué que le
 Roy avoit desjà un peu d'inclination pour ce jeune
 seigneur, qui estoit beau et bien fait, et il crut qu'es-
 tant le filz d'un homme qui estoit sa créature, il
 seroit plus soumis à ses volonteز qu'un autre. Cinq-
 Mars fut un an et demy à s'en deffendre; il aimoit
 ses plaisirs et connoissoit assez bien le Roy; enfin
 son destin l'y entraisna. Le Roy n'a jamais aimé

¹ Le Cardinal avoit un premier secretaire un peu plus homme de
 bien: il s'appelloit Charpentier. Cet homme n'a jamais voulu prendre
 la moindre confiscation, a refusé des dons, et s'est contenté de peu de
 chose.

— Un jeune garçon, dont je n'ay pu sçavoir le nom, commençoit à
 estre fort bien avec luy. Mais un jour, il vit que ce monsieur lisoit quel-
 ques papiers qui estoient sur la table. Cette curiosité luy desplut, il le
 regarda d'un œil de despit, et le lendemain, il le congédia sans luy en
 dire la raison.

personne si chaudement ¹. Au siège d'Arras, quand Cinq-Mars y fut avec le mareschal de L'Hospital mener le convoy *, il falloit que Monsieur le Grand escrivist deux fois le jour au Roy ; et le bon sire se mit à pleurer, une fois qu'il tarda trop à luy faire sçavoir de ses nouvelles. Le Cardinal vouloit qu'il luy dist jusqu'aux bagatelles ; luy ne vouloit dire que ce qui importoit au Cardinal ; leur mesintelligence commença à esclatter quand Monsieur le Grand prétendit entrer au conseil ².

Juillet 1640.

C'est apparemment Fonterailles ³ qui irrita le plus Cinq-Mars contre l'Eminentissime, car il estoit enragé contre le Cardinal, et voicy pourquoy. Fonterrailles, Ruvigny et autres estoient à Ruel dans l'antichambre du Cardinal ; on vint dire que je ne sçay quel ambassadeur venoit ; le Cardinal sort au-

¹ Le Roy l'appelloit *cher amy*.

² Le Cardinal ne trouva pas bon non plus que Cinq-Mars eust voulu estre grand-escuyer au lieu de premier escuyer de la petite Escurie. Le Roy disoit tout en sa présence ; il sçavoit toutes les affaires : le Cardinal en représenta tous les inconvéniens au Roy, et que c'estoit un trop jeune homme. Cela outra le Grand-escuyer, qui fit maltraitter son espion, la Chesnaye premier valet de chambre, par le Roy qui le chassa honteusement. Le Roy, en maltraittant la Chesnaye, disoit aux assistans : « Il n'est pas gentilhomme, au moins. » Il l'appella coquin, et le menaça de coups de baston. Cinq-Mars s'en lava comme il put auprès du Cardinal, en luy disant que cet homme, le mettant mal avec le Roy, l'eust empesché de rendre à Son Eminence ce qu'il luy devoit. La Meilleraye, son beau-frere *, luy proposa à Ruel, où il fit son apologie, de donner un escrit signé de sa main, par lequel il s'obligerait de dire au Cardinal tout ce que le Roy luy diroit. Il respondit que ce seroit signer sa condamnation.

Mari de Marie Ruzé-
d'Effiat.

³ Homme de qualité de Languedoc *, bossu devant et derriere, et fort laid de visage, mais qui n'a pas la mine d'un sot. Il est fort petit et gros.

Louis d'Astarac,
vicomte de Fontrail-
les.

devant de luy dans l'antichambre, et ayant trouvé Fonterailles, il luy dit, le raillant un peu fortement : « Rangez-vous, monsieur de Fonterailles, ne vous » monstrez point, cet ambassadeur n'aime pas les » monstres. » Fonterailles grinça les dents, et dit en luy-mesme : « Ah ! schelme, tu me viens de mettre » le poignard dans le sein, mais je te l'y mettray à » mon tour, ou je ne le pourray. » Après, le Cardinal le fit entrer, et goguenarda avec luy pour raccommoder ce qu'il avoit dit. Mais l'autre ne luy a jamais pardonné. Cette parole-là a peut-estre fait faire la grande conjuration qui pensa ruiner le Cardinal.

Avant que de dire le reste, il faut parler de la Catalogne et du Roussillon, puisque aussy bien fut-ce à Perpignan que la catastrophe arriva. Au commencement, le Cardinal fit peu d'estat de la Catalogne, car je croy qu'il n'avoit pas lu les *Memoires de la Ligue*, non plus que ceux de Charles IX^e, et qu'il ne sçavoit pas que c'estoit par les Pyrénées, et non par les Alpes, qu'il falloit chasser les Espagnols d'Italie et des Pays-Bas. Peut-estre le sçavoit-il, mais il vouloit faire durer la guerre. Quoy que c'en soit, la Motte-Houdancourt luy ayant envoyé par la Vallée, qui estoit l'homme du Roy en l'armée de Catalogne, des memoires par lesquels il luy monstroient clairement qu'il avoit de grandes intelligences dans l'Arragon et dans la Valence, le Cardinal, touchant dans la main de cet envoyé, luy dit : « Asseurez M. de la Motte que dans peu de temps

» je meneray le Roy en personne en Espagne. » Je pense que, le Roy estant las de la guerre *, le Cardinal y eust esté tout de bon cette fois-là. Pour cet effect, il fit faire au Roy le voyage de Perpignan. Durant ce siege, les plus riches de Sarragosse se retirerent dans la Castille et ailleurs. Le dessein du Cardinal estoit de mener le Roy à Barcelonne avec une armée de quarante mille hommes, d'envoyer un des meilleurs généraux avec quelques troupes en Portugal et de faire assiéger en mesme temps Fontarabie, qui estant prise (car apparemment le roy d'Espagne n'eust pu couvrir ce momon) *, l'armée eust passé le long des Pyrenées pour se venir joindre après à celle du Roy. Il n'y avoit que Pampe-lune dans toute la Navarre à assiéger. Le Roy goustoit assez cette entreprise, et avoit ordonné à la Vallée de faire accommoder le chemin de Nostre-Dame de Mont-Serrat. En effect, on y dépensa huit mille livres, mais on y fit de l'ouvrage pour plus de cent mille francs; car les paysans, sçachant que c'estoit pour le roy de France, ne vouloient point prendre d'argent. On prit Colioure avant Perpignan, mais ce fut par le plus grand hazard du monde : le chasteau, qui est sur le roc, et qui a des murs d'une espaisseur effroyable, ne craint ny le canon ny la mine. Le mareschal de la Meilleraye fit pourtant jouer un fourneau, sans rime ny raison, et ce fourneau combla le seul puits qu'ils eussent. Ainsy il se fallut rendre pour ne pas mourir de soif.

Salses vaut beaucoup mieux. Feu Monsieur le

*C'est-à-dire : de voir
trainer la guerre.*

*Répondre à cette
attaque imprévue.
(Terme de jeu.)*

Supplément à la
Gazette.

Prince la prit. Bautru disoit qu'on en feroit un Extraordinaire*, car il avoit manqué Dole et Fontarabie. Un homme qui sçaura son mestier, avec cinq cens hommes y fera périr une armée de quarante mille. Espenan y alla mettre trois mille hommes qui s'affa-merent l'un l'autre. Depuis, elle fut surprise comme on alloit à Perpignan. Cet Espenan estoit un grand ignorant : il alla mettre de la cavalerie en grand nombre dans Tarragone, et après se rendit on ne sçait comment. Il est mort gouverneur de Philipsbourg. Au commencement de la guerre il estoit aisé de faire fortune ; pour peu qu'on eust ouy parler du mestier, on estoit recherché, car personne ne le sçavoit.

En allant en Roussillon, le Cardinal apprit à Tarascon que Machault, maistre des requestes, avoit fait pendre fort légèrement des marchands de blé à Narbonne. Il voulut sçavoir le destail de cette affaire. On luy dit qu'il y avoit dans la ville un avocat de Paris qui s'appelloit Langlois (au Palais on l'appelloit Langlois *tireur d'armes*, parce que son pere estoit de ce mestier-là, afin de le distinguer des autres qui s'appelloient comme luy). Cet avocat avoit esté procureur de roy de l'intendance de Machault. Langlois vient, et en contant l'affaire, il ne disoit jamais que *Monsieur*. Tous ceux qui estoient là luy disoient tout bas : « Dittes *Monseigneur*. » L'autre continuoit tousjours à dire *Monsieur*. Le Cardinal se crevoit de rire de l'empressement de tous ces flatteurs, et escouta Langlois fort attentivement.

L'Advocat, quand il fut hors de là, dit : « Nous ne » parlons au Palais que par *Monsieur* ; je suis du » Palais, et je ne sçay point d'autre langage. »

Pour revenir à Monsieur le Grand, l'amiral de Brezé ne faisoit que d'arriver (c'estoit vers l'Avent 1641), quand le Cardinal, qui vouloit partir à la fin de janvier pour Perpignan, luy dit qu'il falloit se preparer pour armer les vaisseaux à Brest, et puis passer le destroit pour s'aller planter devant Barcelonne, afin d'empescher le secours de Perpignan. Quelques jours après, Brezé entra dans la chambre du Roy : pensez que l'huissier ne le laissoit pas gratter deux fois *. Le Roy et Monsieur le Grand parloient dans la ruelle. Brezé entend, sans estre veu, que Monsieur le Grand disoit le diable du Cardinal. Il se retire ; il consulte en luy-mesme. Il n'avoit pas vingt-deux ans encore ; il avoit peur de n'estre pas cru. Il se resout de suivre le Roy à la chasse le plus souvent qu'il pourroit, et s'il trouvoit Monsieur le Grand à l'escart, de luy faire mettre l'espée à la main. Une fois il le trouva assez à propos ; mais voyant venir un chien, il crut qu'il y auroit des gens après. Le lendemain, le Cardinal luy ordonna de partir le jour suivant. Il fut deux jours caché, faisant travailler à son equipage. L'Eminentissime le sceut, l'envoya querir et le malmena. Enfin, le jeune homme, ne sçachant plus que faire, va trouver M. de Noyers et luy dit ce qu'il avoit entendu, et ce qu'il avoit eu dessein de faire. M. de Noyers luy dit : « Monsieur, ne partez point encore

Il estoit neveu du Cardinal.

» demain. » Le Cardinal, averti de tout, le mande, le remercie de son zèle, et le fait partir après luy avoir dit qu'il y mettroit ordre.

Dans le voyage les choses s'aigrirent. Le Cardinal vouloit qu'on chassast Monsieur le Grand¹. Le Roy ne le vouloit pas, à cause que le Cardinal le vouloit; non, comme vous allez voir, qu'il aimast encore Monsieur le Grand. L'Eminentissime se retire à Narbonne², sous prétexte de son mal, et laisse Fabert³, capitaine aux Gardes, mais qui estoit bien dans l'esprit du Roy, et à qui le Roy avoit mesme dit un jour qu'il se voudroit servir de luy pour se desfaire du Cardinal. On l'avoit choisy comme un homme de

¹ Le bruit ayant couru qu'il avoit fait venir des gens pour assassiner le Cardinal, M. le duc d'Anghien offrit à Son Eminence de le tuer. Le marquis de Pienne le sceut et le dit à Ruvigny, qui conseilla à Monsieur le Grand de le dire au Roy. Il dit le lendemain à Ruvigny : « Le Roy m'a dit : Prends de mes gardes, cher amy. » Ruvigny, le regardant entre deux yeux, luy dit : « Eh ! pourquoy n'en avez-vous pas pris ? Vous ne dittes pas vray. » Le jeune homme rougit. « Au moins, » adjousta Ruvigny, « allez chez Monsieur le Duc accompagné de trois ou quatre de vos amys, pour luy faire voir que vous n'avez point de peur. » Il y fut. Monsieur le Duc jouoit ; on le receut fort bien, et l'on causa fort gayement. Ruvigny l'y accompagna.

² Le mareschal de la Motte, sous prétexte d'empescher le secours de Perpignan, car exprès il faisoit courir le bruit que les ennemys avoient ce dessein-là, s'avança à trente lieues près de la ville. Le Mareschal manda au Cardinal qu'il s'estoit avancé pour le servir, et qu'il luy donnoit sa parole de le desgager quand il voudroit, et de le venir enlever à la porte du logis du Roy ; qu'il avoit mille hommes dont il luy respondoit comme de luy-mesme. Le Cardinal dit qu'il admiroit l'adresse qu'avoit eue le Mareschal, et luy manda qu'il n'avançast pas davantage. Monsieur le Grand, qui avoit plus d'esprit que de cervelle, se douta du dessein du Mareschal, et en avertit le Roy.

³ Créature du cardinal de la Valette.

cœur et un homme de sens. M. de Thou sonda un jour Fabert pour luy faire prendre le party de Monsieur le Grand. Fabert luy fit sentir qu'il en sçavoit bien des choses, et le pria de ne luy rien dire qu'il fust obligé de descouvrir. « Mais vous n'avez, » luy dit l'autre, « aucune recompense ; vous avez achepté » vostre compagnie aux Gardes. — Et vous, » respondit Fabert, « n'avez-vous point de honte d'estre » comme le suivant d'un jeune homme qui ne fait » que sortir de page ? Vous estes dans un plus mau- » vais pas que vous ne pensez. »

Or, voicy comment on descouvrit que le Roy n'aimoit plus Monsieur le Grand. Un jour, en présence du Roy, on vint à parler de fortifications et de sieges. Monsieur le Grand disputa long-temps contre Fabert, qui en sçavoit un peu plus que luy. Le feu Roy luy dit : « Monsieur le Grand, vous avez tort, vous qui » n'avez jamais rien veu, de vouloir l'emporter » contre un homme d'expérience, » et en suite dit assez de choses à Monsieur le Grand sur sa présomption, puis s'assit. Monsieur le Grand enragé luy alla dire sottement : « Vostre Majesté se seroit bien pas- » sée de me dire tout ce qu'elle m'a dit. » Alors le Roy s'emporta tout à fait. Monsieur le Grand sort, et en s'en allant il dit tout bas à Fabert : « Je vous » remercie, monsieur Fabert ! » comme l'accusant de tout cela. Le Roy vouloit sçavoir ce que c'estoit ; Fabert ne luy voulut jamais dire. « Il vous menace » peut-estre ? » dit le Roy. — « Sire, on ne fait point » de menaces en vostre présence, et ailleurs on ne le

» souffriroit pas. — Il faut vous dire tout, monsieur
 » Fabert, il y a six mois que je le vomis » (ce sont
 les propres termes du Roy). « Mais pour faire croire
 » le contraire, et qu'on pensast qu'il m'entretenoit
 » encore, après que tout le monde estoit retiré, »
 continua le Roy, « il demouroit une heure et demie
 » dans la garde-robe à lire l'Arioste ; les deux pre-
 » miers valets de garde-robe estoient à sa devotion.
 » Il n'y a point d'homme plus perdu de vices, ny si
 » peu complaisant. C'est le plus grand ingrat du
 » monde. Il m'a fait attendre quelquefois des heures
 » entieres dans mon carrosse, tandis qu'il crapuloit.
 » Un royaume ne suffiroit pas à ses dépenses. Il a,
 » à l'heure que je vous parle, jusqu'à trois cens
 » paires de bottes ¹. » La vérité est que Monsieur le
 Grand estoit las de la ridicule vie que le Roy menoit,
 et peut-estre encore plus de ses caresses. Fabert

¹ *Variante.* Il se brouilla avec le Roy par sa faute, et ce ne fut que quinze jours avant qu'il fust arrêté. Ce fut dans une conversation où il contesta sur la guerre contre le mareschal de la Meilleraye. Le Roy luy dit que c'estoit bien à luy qui n'avoit rien veu à disputer contre un homme qui faisoit la guerre depuis si long-temps. « Sire, » respondit-il, « quand on a du sens et de la lumiere, on sçait les choses sans les » avoir veues. » Quoyque Ruvigny pust luy dire, il négligea de se remettre bien avec le Roy ; il se fioit sur son traité avec l'Espagne. Il avoit envoyé Montmort, parent de Fonterailles, au comte de Brion, car on n'osoit, à cause de la Riviere, s'adresser à Monsieur directement. Par malheur pour luy, M. de Brion estoit à Paris aux nopces de Mademoiselle de Bourbon et de M. de Longueville. Cela empescha qu'il n'eust response, et donna le temps d'avoir le traité d'Espagne. — La princesse Marie luy avoit promis de l'espouser quand il se seroit plus eslevé : cela avoit contribué à luy faire tourner la teste.

— Le feu Roy, en faisant des confitures, dit : « L'ame de Cinq-Mars » estoit aussy noire que le cù de ce poison. »

donna avis de tout cecy au Cardinal. M. de Chavigny, qu'il envoya trouver Fabert, ne pouvoit croire ce qu'il entendoit. Cela donna courage au Cardinal, qui, voyant qu'après cela Monsieur le Grand faisoit tousjours bonne mine, conjectura qu'il y avoit quelque grande caballe qui le soustenoit; c'estoit ce traité d'Espagne.

Avant que de dire mes conjectures sur le moyen par lequel il l'eut, je diray quelle estoit la resolution du Cardinal. Un peu devant *, le Cardinal dictoit un manifeste dont les cahiers ont esté bruslez. Il parloit de se retirer en Provence, à cause du comte d'Alais : il esperoit que ses amys l'y viendroient joindre. Il partit effectivement, après s'estre fait dire par les medecins que l'air de la mer luy estoit si contraire qu'il ne guériroit point, s'il ne s'en esloignoit davantage. Et au lieu d'aller par terre, pour plus grande seureté, il se mit sur le lac pour aller à Tarascon, disant que le branle de la litiere luy faisoit mal *. Comme il estoit près de passer le Rhosne, on dit qu'un courrier, qui ne l'avoit point trouvé à Narbonne, arriva avec un paquet du mareschal de Brezé, vice-roy de Catalogne, qui, en quatre lignes, luy mandoit qu'une barque ayant eschoué à la coste, on y avoit trouvé le traité de Monsieur le Grand, ou plustost le traité de Monsieur d'Orléans avec l'Espagne, et qu'il le luy envoyoit.

Voilà le bruit qu'on fit courir, mais ce n'est pas la verité, comme nous dirons en suite. Aussy n'y a-t-il guères d'apparence à ce qu'on disoit là, et ceux

Biffé : sa retraite de Narbonne, sous prétexte de sa maladie.

En juin 1642.

qui l'ont cru sont de facile croyance. Le Cardinal (à ce qu'a dit Charpentier, son premier secrétaire, qui peut avoir esté trompé comme un autre, et qui a conté l'aventure de la barque), fort surpris, commanda que tout le monde se retirast, excepté Charpentier. « Faictes-moy apporter un bouillon, je suis » tout troublé. » Charpentier le va prendre à la porte de la chambre, qu'on ferme après au verrouil. Alors le Cardinal levant les mains au ciel dit : « O Dieu ! » il faut que tu ayes bien du soing de ce royaume et » de ma personne ! Lisez cela, » dit-il à Charpentier, « et faictes-en des copies. » Aussytost il envoie un exprès à M. de Chavigny, avec ordre de le venir trouver, quelque part qu'il fust. Chavigny le vint trouver à Tarascon, car il jugea à propos de passer le Rhosne. Chavigny, chargé d'une copie du traité, va trouver le Roy. Le Cardinal l'avoit bien instruit. « Le Roy vous dira que c'est une fausseté, mais pro- » posez-luy d'arrester Monsieur le Grand, et qu'après » il sera bien aisé de le delivrer, si la chose est fausse ; » mais que si une fois l'ennemy entre en Champagne, » il ne sera pas si aisé d'y remedier. » Le Roy ne manqua pas ; il se mit en une colere horrible contre M. de Noyers et M. de Chavigny, et dit que c'estoit une meschanceté du Cardinal, qui vouloit perdre Monsieur le Grand *. Ils eurent bien de la peine à le ramener ; enfin pourtant il fit arrester Monsieur le Grand, et puis alla à Tarascon s'esclaircir de tout avec le Cardinal.

11 julin.

Or, comme Fonterailles vit que le Roy estoit si

longtemps avec M. de Noyers et M. de Chavigny sans qu'on y appellast Monsieur le Grand, il luy dit : « Monsieur, il est temps de se retirer. » Monsieur le Grand ne le voulut pas. « Pour vous, » luy dit-il, « Monsieur, vous serez encore d'assez belle taille » quand on vous aura osté la teste de dessus les es-paules, mais en verité je suis trop petit pour cela. » Il se sauva en habit de capucin, comme il estoit allé faire le traicté en Espagne¹.

La verité touchant le moyen qu'on a tenu pour avoir le traicté n'est point encore divulguée. Fabert a dit que le feu Roy l'avoit sçeu, ainsy que M. de Chavigny et M. de Noyers, et qu'il n'y avoit plus que la Reyne, M. d'Orléans, M. le cardinal Mazarin

¹ Avant que de se mesler d'intrigues, Fonterailles avoit mis tout son bien à couvert. Il est de bonne maison de Languedoc, et a vingt-deux mille livres de rente en fonds de terre, sans un sou de dettes. Il dit une plaisante chose au feu Roy, qui luy monstroît des louis : « Sire, » luy dit-il, « j'ayme les vieux amys et les vieux escus. » Il ne veut point qu'on raille de sa bosse ; sur tout le reste, il entend raillerie. Il estoit des esprits forts du Marais. Ces Messieurs se mirent, il y a près de vingt ans, à porter des bottes qui avoient de fort longs pieds, mais non pas si longs qu'on les a portez depuis. Quelques capitaines aux Gardes danserent un ballet *des longs pieds* : Fonterailles alla prendre cela pour eux, et engagea le comte de Fiesque et Ruvigny à se battre. Le Comte et son homme se blessèrent ; Fonterailles fut cullebutté par le sien, et Ruvigny desarma le troisieme. Ces Messieurs du Marais chargerent les filous, et leur enjoignirent de ne voler plus dans le Marais. Ainsy le Marais fut quelque temps un lieu de seureté. En despit de luy, Espenan, soldat de fortune, qui avoit esté garde de M. d'Espéron, espousa sa sœur ; il avoit gagné la mere et le cadet de Fonterailles. Cet Espenan avoit esté en crédit pour avoir déposé contre M. de la Valette à l'affaire de Fontarabie*. Fonterailles le fit appeller en vain plusieurs fois en duel. Le cadet se mit si fort contre l'aisné qu'il luy envoya un cartel ; Fonterailles en eut horreur, et, par l'avis de Ruvigny, conta cela à tout le monde. Le cadet fut blasmé ; il est mort à la guerre en Catalogne.

et luy qui le sçeussent, mais qu'il se gardera bien de le dire. Un jour quelqu'un demanda à Monsieur le Prince par quelle invention on avoit descouvert ce traitté? Monsieur le Prince dit quelque chose tout bas à cet homme; Voiture, qui avoit veu cela, dit à M. de Chavigny : « Vous faites tant le fin de ce grand » secret, cependant Monsieur le Prince l'a dit à un » tel. — Monsieur le Prince ne le sçait pas, » dit Chavigny; « puis quand il le sçauroit, il n'oseroit le » dire. » De là Voiture conjecturoit que cela venoit de la Reyne, et pour preuve de cela, on remarquoit qu'après avoir long-temps parlé de luy oster ses enfans, on cessa tout à coup d'en parler. On dira à cela que si la chose avoit esté ainsy, M^{me} de Lansac *, qui tenoit la place de M^{me} de Senecey et qui estoit en mesme temps gouvernante de Monsieur le Dauphin, n'eust pas tiré le rideau de la Reyne si brusquement, pour luy insulter, en luy disant d'un ton aigre que Monsieur le Grand estoit arrêté. Cela n'y fait rien, car, pour donner le change, on laissa apparemment faire tout cela à M^{me} de Lansac, et peut-estre le luy fit-on faire exprès. Le temps nous en apprendra davantage.

Françoise de Souvré, sœur de M^{me} de Sablé.

Monsieur le Chancelier dit tant à Monsieur le Grand que le Roy l'aymoit trop pour le perdre, que cela n'iroit qu'à quelque temps de prison, que Sa Majesté auroit esgard à sa jeunesse; que le pauvre Monsieur le Grand en crut quelque chose et confessa tout. Après, de peur de la question qu'on luy présenta, et qu'on luy eust donnée jusqu'à la mort, il persista.

Pour M. de Thou, il n'avoit pas esté d'avis du traitté d'Espagne; mais il avoit tousjours brouillé : on trouva la piste de toutes ses menées. C'estoit le plus inquiet de tous les hommes ¹. Monsieur le Grand l'avoit appelé *Son Inquiétude*. Quand il sortoit, il estoit quelquefois une heure sans pouvoir se déterminer où il iroit. Par une ridicule affectation de générosité, dez qu'un homme estoit disgracié, il le vouloit connoistre, et luy alloit faire offres de services.

Monsieur le Grand estoit plein de cœur, il ne s'esbranla point d'un si grand revers; au contraire, il escrivit de fort bon sens et mesme élégamment, à la mareschale d'Effiat, sa mere. Il mourut en galant homme; mais M. de Thou fit le cagot. Il demandoit sans cesse s'il n'y avoit point de vanité dans son humilité. Il fit des inscriptions pour mettre à des offrandes qu'il faisoit ². Enfin il paillarda furieusement son vin, comme on dit; et il sembloit avec ses longs propos qu'il voulust se familiariser avec la mort. Je trouve qu'il mourut en pédant, luy qui avoit tousjours vescu en cavalier, car sa soutane ne tenoit à rien. Les grands seigneurs et les grandes dames l'avoient gasté, et aussy l'opinion d'estre descendu des comtes de Toul; eux qui se devoient contenter

¹ Estant conseiller, ou maistre des Requestes, il alla voir le cardinal de la Valette à Mayence, et fut à la guerre, d'où il revint avec un bras cassé. On se mocqua de luy. — Il faisoit le coup de pistolet; estant intendant de l'armée, il logeoit M. de Turenne; il estoit amoureux de M^{me} de Guimené. On dit qu'il luy escrivit après avoir esté condamné: au moins, escrivit-il à une dame. C'estoit un vilain rousseau.

² *Variante*: Il fit des inscriptions, des vœux, des fondations et autres choses semblables.

d'estre d'une maison illustre par de belles charges et des escrits celebres. Si on cherchoit, on trouveroit qu'ils viennent de peu de chose; j'ay ouy dire d'un paysan d'Atis ¹.

Le Cardinal, qui avoit traisné M. de Thou après luy sur le Rhosne, eut bien de la peine à gagner la Loire². On le portoit dans une machine, et pour ne le pas incommoder, on rompoit les murailles des maisons où il logeoit, et si c'estoit par haut, on faisoit un rampant dez la cour, et il entroit par une fenestre dont on avoit osté la croisée. Vingt-quatre hommes le portoient en se relayant. Une fois qu'il eut attrapé la Loire, on n'avoit que la peine de le

¹ Cyprien Perrot, conseiller de la Grand chambre, amy intime du président de Thou l'historien, trouva un jour, par hazard, un acte par lequel il paroissoit que l'avocat de Thou, de qui venoit le président et le premier président du Parlement, estoit filz d'un habitant d'Atis, village qui est à une journée de Paris. Cela le fit rire : il l'envoya au Président, et luy manda que par cette piece il prouveroit nettement qu'il venoit des comtes de Toul; c'estoit la chimere de la famille. Le Président prit cela comme il devoit, il n'en fit que rire, et M. Perrot fut un de ses exécuteurs testamentaires. Perrot, sieur d'Ablancourt, y estoit quand on trouva cette piece. C'est de luy que nous le tenons.

Variante : Cyprien Perrot, pere du président Perrot, en cherchant du papier, trouva un contrat de mariage, par lequel on voyoit que MM. de Thou venoient d'un paysan d'Atis, qui estoit pere, je pense, de cet advocat-général de la cour des Aydes qui fut pere du président au mortier, pere du premier président. Notez que celui qui fut premier président, quoyque filz d'un président au mortier, fut advocat. M. Perrot dit en riant à son clerc : « Tenez, portez cela à mon bon amy M. de Thou (c'estoit l'historien), voilà les comtes d'Allemagne. »

² Il passa aux bains de Bourbon-Lansy ; mais ce remede ne luy servit guères. On trouva dans Plin que deux consuls Romains estoient morts de furuncles qu'ils prirent, comme luy, dans la Gaule narbonnoise. Le Cardinal estoit sujet aux hemorroïdes, et Juif l'avoit une fois charcuté à bon escient,

porter du bateau à son logis. M^{me} d'Aiguillon le suivait dans un bateau à part; bien d'autres gens en firent de mesme. C'estoit comme une petite flotte. Deux compagnies de cavalerie, l'une deçà, l'autre delà la riviere, l'escortoient. On eut soin de faire des routes pour réunir les eaux qui estoient basses; et pour le canal de Briare qui estoit presque tary, on y lascha les escluses. M. d'Anguien eut ce bel employ.

Quand il fut de retour à Paris, il fit adjouster à l'*Europe* la prise de Sedan, qu'il appelloit dans la piece : *l'Antre des monstres*. Cette vision luy estoit venue dans le dessein qu'il avoit de détruire la monarchie d'Espagne. C'estoit comme une espece de manifeste. M. Desmarestz en fit les vers et en disposa le sujet*.

Imprimée 13 janvier
1643.

Le Cardinal, s'il eust voulu, dans la puissance qu'il avoit, faire le bien qu'il pouvoit faire, auroit esté un homme dont la mémoire eust esté bénite à jamais. Il est vray que le cabinet luy donnoit bien de la peine. On a bien perdu à sa mort, car il choyoit tousjours Paris; et puisqu'il en estoit venu si avant, il estoit à souhaitter qu'il durast assez pour abattre la maison d'Autriche. La grandeur de sa maison a esté sa plus grande folie.

Pour monstrier combien le cabinet luy donnoit de peine, il ne faut que dire combien Treville luy causa de mauvaises heures. Il avoit sçeu, peut-estre par la deposition de Monsieur le Grand, que le Roy, en monstrent Treville, avoit dit : « Monsieur le Grand, » voylà un homme qui me desfera du Cardinal quand

» je voudray. » Treville commandoit les Mousquetaires à cheval que le Roy avoit mis sur pié pour en estre accompagné partout, à la chasse et ailleurs, et il en choissoit luy-mesme les soldats. On y a veu des filz de M. d'Usez. On faisoit sa cour par ce moyen-là. Treville est un Béarnois, soldat de fortune. Le Cardinal avoit gagné sa cuisiniere ; on dit qu'elle avoit quatre cens livres de pension. Le Cardinal ne vouloit point laisser auprès du Roy un homme en qui le Roy avoit tant de confiance : M. de Chavigny fut, de la part du Cardinal, presser le Roy de le chasser. Le Roy bien humblement luy dit : « Mais, monsieur de Chavigny, que l'on considere qu'on me perd de reputation, que Treville m'a bien servy, qu'il en porte des marques, qu'il est fidele. — Mais, Sire, » dit M. de Chavigny, « vous devez aussy considerer que M. le Cardinal vous a bien servy, qu'il est fidele, qu'il est nécessaire à vostre Estat, et que vous ne devez point mettre Treville et luy dans la balance. — Quoy ! monsieur de Chavigny, » dit le Cardinal à qui il faisoit ce rapport, « vous n'avez pas plus pressé le Roy que cela ? vous ne luy avez pas dit qu'il le falloit ? La teste vous a tourné, monsieur de Chavigny, la teste vous a tourné. » Chavigny en suite luy jura qu'il avoit dit au Roy : « Sire, il faut que vous le fassiez. » Le Cardinal sçavoit bien à qui il avoit affaire. Le Roy craignoit le fardeau, et de plus, il avoit peur que le Cardinal, qui tenoit presque toutes les places, ne luy fist un meschant tour ; enfin, il fallut chasser Treville.

L'Eminentissime croyoit revenir de sa maladie ; toutes les déclarations contre M. d'Orléans en sont une marque. Il le haïssoit et le mesprisoit, et il le vouloit faire desclarer incapable de la couronne, afin que le Roy, qui ne pouvoit pas vivre longtemps, venant à mourir, ce prince ne pust avoir part au gouvernement.

Il y en a qui ont cru que le Cardinal avoit fait dessein de gouverner la Reyne par le cardinal Mazarin ; qu'il l'avoit fait exprès cardinal. Il est vray que M. de Chavigny y servit fort pour empescher M. de Noyers de l'estre. On a mesme cru qu'il y avoit desjà de l'intelligence entre la Reyne et le cardinal de Richelieu, et qu'elle avoit commencé dez le temps qu'il eut d'elle le traité d'Espagne. J'ay ouy dire à Lyonne que la premiere fois que le cardinal de Richelieu présenta Mazarin à la Reyne (c'estoit après le traité de Casal)*, il luy dit : « Ma-
» dame, vous l'aimerez bien, il a de l'air de Bouquin-
» quant. » Je ne sçay si cela y a servy, mais on croit que la Reyne avoit de l'inclination pour luy de longue main, et que le cardinal de Richelieu s'en estoit aperceû, ou que cette ressemblance luy donnoit lieu de l'esperer.

Fin de 1630.

Quand on joua l'*Europe*, il n'y estoit pas ; il l'avoit bien veu repéter plusieurs fois avec les habits qu'il fit faire à ses despens ; son bras ne luy permit pas d'y aller. Au retour, il dit à sa niepce, luy montrant le cardinal Mazarin : « Ma niepce, j'instruisois un
» ministre d'Estat, tandis que vous estiez à la come-

» die. » Et on dit qu'il le nomma au feu Roy, et qu'une autre fois il dit : « Je ne sçache qu'un homme qui me » puisse succeder, encore est-il estranger. » D'autres pensent que c'est trop subtiliser que de dire ce que j'ay dit du dessein de gouverner la Reyne par le cardinal Mazarin¹, et croyent que son intention n'a esté autre que de mettre dans les affaires un homme qui, estant estranger et sa créature, par gratitude et par le besoing qu'il auroit d'appuy, s'attacheroit apparemment à ses heritiers et à ses proches ; mais ce n'est pas la premiere fois qu'il s'est trompé. Il prenoit M. de Chavigny pour le plus grand esprit du monde, et Morant, maistre des Requestes, pour le premier homme de la robe. On parlera ailleurs de l'un et de l'autre*.

Tom. I, p. 469 et 471,
et ailleurs.

Le Roy ne fut voir le Cardinal qu'un peu avant qu'il mourust², et l'ayant trouvé fort mal, en sortit fort gay. Le curé de Saint-Eustache vint pour l'assister. On dit qu'il luy dit qu'il n'avoit d'ennemys que ceux de l'Estat, et que M^{me} d'Aiguillon estant entrée toute eschauffée, et luy ayant dit : « Monsieur, » vous ne mourrez point ; une sainte fille, une brave

¹ Arnoul, qui travailloit à la marine, dit que le dessein du cardinal de Richelieu estoit d'envoyer le cardinal Mazarin à Rome pour y servir le Roy, et qu'il luy dit en sa présence : « Monsieur Arnoul, dans combien » de temps pouvez-vous apprestre un vaisseau pour passer M. le cardinal » Mazarin en Italie ? — Monseigneur, » dit Arnoul, « il y en aura un de » prest au premier jour. » Le Mazarin alla supplier Arnoul de differer, et cependant le Cardinal se porta plus mal. Jamais le Mazarin n'a reconnu ce service.

² Il se fit fermer son cautere, parce que son bras maigrissoit trop. Cela pourroit bien l'avoir tué ; il ne vescu plus guères après.

» carmelite, en a eu une révélation. — Allez, allez, » luy dit-il, « ma niepce, il faut se mocquer de tout » cela, il ne faut croire qu'à l'Evangile. »

On a dit qu'il estoit mort fort constant. Mais Bois-robert dit que les deux dernieres années de sa vie, le Cardinal estoit devenu tout scrupuleux, et ne vouloit pas souffrir le moindre mot à double entente. Il adjouste que le curé de Saint-Eustache, à qui il en avoit parlé, ne luy avoit point dit que le Cardinal fust mort si constamment qu'on l'avoit chanté. M. de Chartres, Lescot, a dit plusieurs fois qu'il ne connoissoit pas le moindre péché en M. le Cardinal. Par ma foy ! qui croira cela pourra bien croire autre chose¹.

¹ Il est fort parlé, dans le *Journal* du Cardinal, de la petite Lavau. Voicy ce que c'estoit :

L'infante Claire-Eugenie envoya une naine à la Reyne dans une cage. Le gentilhomme qui la luy presenta dit que c'estoit un perroquet, et offrit à la Reyne, pourveu qu'on n'ostast point la couverture, de peur de l'effaroucher, de luy faire faire par ce perroquet un compliment en cinq ou six langues differentes. En effect, elle en fit en espagnol, en italien, en françois, en anglois et en hollandois. On dit aussytost : « Ce ne sauroit estre un perroquet. » Il osta la couverture, on trouva la naine. Elle crut assez pour estre une fort petite femme, et on la maria à un assez grand homme, nommé la Vau-Irland, qui estoit à la Reyne. Elle fut femme de chambre, et mourut au bout de quelques années en mal d'enfant.

— Mademoiselle a eu une naine qui estoit la plus petite qu'on eust jamais veue. Elle n'avoit pas deux piez de haut, estoit bien proportionnée, hors qu'elle avoit le nez trop grand ; elle faisoit peur. Les mediocres poupées estoient aussy grandes. Je croy qu'elle est morte.

— Le feu roy d'Angleterre avoit un fort petit nain, nommé Geoffroy, mais fort bien proportionné. Il avoit un portier qui avoit huit pieds de haut, et on trouva en ce temps-là un paysan qui avoit cent trente-sept âns, de sorte que ce prince se vantoit d'avoir le plus grand, le plus petit et le plus vieil homme de l'Europe.

COMMENTAIRE.

I. — P. 1, lig. 1^{re}.

Le pere du cardinal de Richelieu estoit fort bon gentilhomme.

Le Plessis est une terre du Poitou, possédée par les ancêtres du cardinal de Richelieu depuis le XIII^e siècle. François du Plessis, père du Cardinal, fut seigneur de Richelieu comme ses trois aïeux immédiats, et mourut le 10 juillet 1590, chevalier des Ordres, conseiller d'Etat, capitaine des Gardes du corps et grand prévôt de l'Hôtel. Sa femme, Suzanne de la Porte, étoit, en 1580, dame de la reine Louise de Lorraine; leurs deux filles avoient nom Françoise et Nicole; la première, d'abord mariée à Jean de Beauvau seigneur de Pimpean, auquel on n'avoit rien sans doute à demander sous le rapport de la naissance; puis, le 28 août 1603, à René de Vignerod, seigneur de Pont de Courlay. La seconde épousa Urbain de Maillé, marquis, puis marechal de Brezé; des Réaux en reparlera.

« Le père de René de Vignerod, François de Vignerod, seigneur de » Pont de Courlay, se prétendoit bien noble. Il avoit assez bien servi, » s'étoit trouvé à Arques, où il avoit été blessé en même temps que son » frère utérin, qui portoit le nom de la Rochejacquelein. » (Note communiquée par M. le marquis de Pastoret.)

René eut deux enfans : 1^o François de Vignerod, marquis de Pont de Courlay, gouverneur du Havre et général des Galères après M. de Gondy, le 15 mars 1635; marié à la veuve de ce plaisant marquis d'Assigny, dont on a parlé (tom. I, p. 490), et qui avoit fait avec elle « le plus chien de mesnage. » La preuve de ce deuxième mariage d'Hélène de Beaumanoir, marquise d'Assigny ou Acigné, se trouve dans l'extrait d'un plaidoyer de Sébastien Frain, édition de 1684, tom. II, p. 907. Ainsi je n'aurois pas dû avancer dans une *manchette* de l'*Historiette* du marquis d'Assigny, que sa veuve étoit morte *veuve*.

Le second enfant de René fut Marie-Magdelaine Vignerod, la célèbre M^{me} de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon.

Les bruits de petite naissance des Vignerod étoient pourtant assez suffisamment répandus, pour que Gauthier se permit d'y faire de fréquentes allusions, dans ses plaidoyers contre la duchesse d'Aiguillon pour le prince de Condé, à propos du testament du Cardinal.

Soutenant que l'extraction
Des Vignerots n'avoit noblesse,
Pour tant porter nostre duchesse;

Qu'elle tenoit d'un chastelain,
 Qui ne fut autre que villain ;
 J'entens d'un juge de village
 Qui valoit bien moins qu'un baillage ;
 Aussy curé son oncle estoit,
 (Ainsy que l'avocat contoit)
 Du village de Bressuire.

(LAFFEMAS, *Procès burlesque entre M. le prince et madame la duchesse d'Aiguillon*, Paris, 1649, p. 23 et 24.)

II. — P. 1, lig. 13.

Il affectoit de passer pour un des Dix-sept seigneurs.

Nous avons déjà vu, tom. I, que le duc de Mayenne le fils, et le comte de Cramail estoient de ces *Dix-sept*.

III. — P. 3, lig. 12.

Me voylà deslivré de vostre tyrannie.

Tous les historiens contemporains, c'est-à-dire tous les Mémoires composés avant le retour du Cardinal à la direction des affaires, ont dit avec le Grain que le jeune Richelieu fut renvoyé en dépit de son ardent désir de conserver le portefeuille de secrétaire d'Etat. Richelieu seul a voulu donner un autre tour à sa conduite: « Je preferay, » dit-il dans ses *Mémoires*, « l'honneur de suivre la Reyne-mere en son affection à toute la fortune que l'on me faisoit esperer. » D'ailleurs on ne peut ici tirer aucun parti du témoignage de Deageant, ancienne créature du connétable de Luynes il est vrai, mais qui plus tard écrivit ses Mémoires uniquement pour rentrer en grace auprès du cardinal de Richelieu.

Voici les passages qui dans *la Decade du roy Louis le Juste*, par Baptiste (non Toussaints) le Grain, se rapportent à l'évêque de Luçon: En 1616 « M. de Richelieu, évesque de Lusson, se jeta aux affaires, » se mit en credit à la faveur de Barbin, et fit tant qu'il parvint enfin » à ladite charge de premier secretaire d'Etat... en attendant il entra » au conseil d'Etat et secret, et ces trois personnages (Mangot, Barbin et Richelieu) joints avec le mareschal d'Ancre et sa femme, » entreprirent tout le gouvernement de l'Etat; car il ne fut plus mention de monsieur le Garde des sceaux... on le vouloit à tout propos » contraindre à sceller des dons immenses, des Edicts pernicious et » des commissions ruineuses, au profit du mareschal d'Ancre... » (p. 313.)

1617. « Quant à M. de Richelieu, évesque de Lusson, qui se portoit

» premier secrétaire d'Estat et en faisoit la fonction, estant à la relevée
 » du mesme jour entré dans la chambre du Roy, Sa Majesté l'advi
 » sant, luy dit ces mots : *Monsieur, nous sommes aujourd'huy deslivrez*
 » *de vostre tyrannie.* Après lesquelles paroles ce fut à luy à hausser
 » les espaules et dire adieu à la Cour. » (P. 391.)

Plus loin le Grain transcrit quelques passages des lettres de l'évêque de Luçon au maréchal d'Ancre; passages qu'on avoit allégués dans le procès fait à la mémoire de Concini, et dont le souvenir ne pouvoit être agréable à l'évêque cardinal, premier ministre.

Charles Sorel parle aussi de tout cela dans la deuxième édition de sa *Bibliothèque françoise*, livre fort précieux et que peut-être on ne recherche pas autant qu'il le mérite : « Comme la Decade de Louis XIII estoit une histoire publiée dans le temps et le credit de ceux dont elle parloit, les affaires d'auparavant y sont fort decriées. Le maréchal d'Ancre et ceux de son party y sont très-mal traitez. Les bons serviteurs de la Reyne-mere n'y sont pas mesme epargnez, tellement qu'autrefois cela faisoit fort rechercher ce livre que les uns vouloient garder par curiosité, et les autres avoient dessein de le supprimer. On remarque principalement qu'en ce qui touche l'évesque de Luçon, cet auteur rapporte de luy une lettre adressée au maréchal d'Ancre, laquelle on pretend estre en termes fort soumis..., mais les termes n'en sont pas si bas que cela pust faire tort à celui qui les escrivoit, puisqu'on sçait le langage ordinaire des cours, et ce que les lois de la bienséance obligent de dire aux personnes en crédit. On s'est encore arrêté à ce que l'historien raconte de quelques paroles fascheuses dites par le feu Roy, quand il apperceut l'évesque de Luçon dans sa chambre, quelque temps après la mort du Maréchal : mais on sait que si le feu Roy a fait quelque chose de semblable, ce n'estoit que selon les impressions qu'on luy avoit données. » (*Bibliothèque françoise* de M. C. Sorel. Paris, 1667, p. 353.)

IV. — P. 3, lig. 24.

M. de Luçon fut trouver la Reyne à Angoulesme.

En 1619. Il paroît que tenant alors jeu double, l'évêque avoit demandé à Luynes la permission de se rendre auprès de la Reine, pour la mieux disposer en faveur de la Cour.

V. — P. 3, lig. 25.

Ce fut là que l'abbé Rucellai florentin et luy disputerent...

L'incident de Rucellai est emprunté par des Réaux aux *Entretiens*

de Balzac, p. 67. « Cet abbé, » dit encore Balzac, « étoit fils d'Annibal » Ruccellai, et petit-neveu du célèbre poëte Giovanni della Casa. Il » mourut à Montauban, de la maladie de l'armée. »

VI. — P. 4, lig. 1^{re}.

Le baron de Fœneste s'en mocque assez plaisamment.

« Ouy, » dit Fœneste, « j'étois au pont de Sey, et fis bingt et dus » liues en bingt-quatre heures... — *Beaujeu* : Qui commença cette de- » route du pont de Sey? — *Fœneste* : Ce fut un vrabe duc qui boiant » les approches prit une gaillarde resolution, et lebant la main haute » s'escria : qui m'aime si me suibe, saube qui peut. Il dit cela de si » vone feïçon qu'il fut oveï en despit d'un bieux mestre de camp, » nommé Voisguerin, et quelques Huguenots qui bouloient convattre.» (*Avantures du baron de Fœneste*, nouvelle edition, Amsterdam, 1731, tom. II, p. 109.) Les Ponts-de-Cé étoient quatre ponts qui entouraient une forteresse, et qui défendoient l'entrée du Poitou. On désigne ordinairement l'affaire du 8 août 1620 sous le nom d'*echauffourée* du Pont-de-Cé. C'est-à-dire à peu après : *feu de paille*.

VII. — P. 5, lig. 15.

Le chancelier Aligre.

On écrivoit alors souvent *Haligre*; c'est *d'Aligre* aujourd'hui. Raoul, pere du chancelier Etienne I, étoit déjà seigneur de la Rivière et de Chouilliers. De la femme d'Etienne, Elizabeth Chappelier, est venu Etienne II Haligre, chancelier de France comme son père, de janvier 1674 au 25 octobre 1677. Celui-ci, trois fois marié, laissa de sa première femme dix-huit enfans; l'un desquels, Michel d'Aligre, a continué honorablement la postérité en ligne directe et masculine, jusqu'au dernier marquis d'Aligre, dont la grande fortune et le nom sont passés à M. Etienne de Pommereu, son petit-fils, aujourd'hui marquis d'Aligre.

L'origine médiocre du premier chancelier Aligre étoit bien connue; mais Saint-Simon l'a sans doute amoindrie quand il a fait du grand père d'Etienne I un apothicaire, et de son père un homme de négoce. (Tom. XVIII, p. 178.) En tous cas, ce qu'on en savoit au XVII^e siècle n'empêchoit pas un poëte de quelque nom, le sieur de la Luzerne, de dire au fils aîné du Chancelier, conseiller du Roi :

Vouloir descrire icy la trace
Par où ses ayeux sont montez,
Rechercher d'une bonne race
Les vertueuses qualitez;

Faire esclatter qu'il a pour pere
Celuy que pour Dieu tutelaire
La France avoit aupres du Roy,
C'est une gloire trop petite
A celuy de qui le merite
Peut tout faire esperer de soy.

(*Les Essays poetiques du sieur de la Luzerne*
Paris, 1642, in-8°.)

On fit le sixain suivant, à propos d'un cierge que le Chancelier avoit voué pour la santé du Roi, vers 1630, devant une image de Notre-Dame, à Chartres :

Nous prions Dieu et Nostre-Dame
Que monsieur Haligre et sa femme,
Afin d'appaier nos fourmens
En faveur de nostre bon sire,
Puissent repandre autant de cire
Comme ils ont fait de passemens.

VIII. — P. 6, ligne 17.

Le Cardinal... luy fit proposer par M^{me} du Fargis...

Il faut avouer pourtant que si le Cardinal s'étoit autant compromis auprès de M^{me} du Fargis, il n'auroit pas réduit cette dame à la dernière extrémité, comme il fit un peu plus tard. « Il eût été difficile, » dit M. Bazin, « qu'un amour pressant dans le tête-à-tête et s'exprimant dans le public par des persécutions, ne laissât pas à la Reine » de quoi éclairer un mari foible sans doute, mais chatouilleux sur les » torts de cette espèce. » (*Hist. de France sous Louis XIII*, tom. II, p. 444.) Tous ces bruits ne prirent donc une sorte de consistance que par les pamphlets de l'abbé de Saint-Germain, qui attribua l'éloignement de M^{me} du Fargis à la répugnance qu'elle avoit témoignée pour le rôle qu'on lui proposoit. Mais il y avoit à sa disgrâce des causes politiques, et des Réaux lui-même le dira tout à l'heure.

Les pièces originales relatives aux correspondances d'Anne d'Autriche avec l'Espagne et au procès de la Porte faisoient partie des manuscrits de Richelieu. Le Père Griffet les a eues sous les yeux, quand il a écrit son *Histoire de Louis XIII*, car il en rend un compte très-fidèle. Elles ont été acquises à la vente de M. Bruyères de Chabre par la Société des Bibliophiles français, qui les a cédées en 1850 à la Bibliothèque nationale.

IX. — P. 7, note lig. 2.

La Porte, un des officiers de la Reyne.

C'est ce Pierre de la Porte, porte-manteau de la Reine, dont il

nous reste des Mémoires, après tout assez méprisables, puisqu'ils sont dictés par la rancune d'un valet contre ceux qu'il avoit longtemps servis, le cardinal Mazarin et la Reine elle-même. On cite de ces Mémoires une certaine aventure du bain de Louis XIV, à laquelle ceux qui connoissent un peu les habitudes de ce temps-là n'ajoutent pas la moindre foi. Mais enfin, on pourroit en distinguer les premiers fondemens dans un passage des Mémoires de M^{me} de Motteville. Cette dame, on le sait, n'avoit guères eu plus que la Porte à se louer du cardinal Mazarin :

« Le Cardinal s'appliqua avec soin à éloigner d'auprès du Roy ceux » qui y avoient été mis par la Reyne sa mere. La Porte, à qui elle » avoit fait donner une charge de premier valet de chambre, pour le » récompenser de sa fidélité à la servir, et des persecutions qu'il avoit » souffertes pour elle, du temps du cardinal de Richelieu, fut obligé » de s'en deffaire. Il me dit que mon frere (Bertaut) neseroit pas long- » tems sans se sentir du même malheur, et que le Cardinal, entrant » un jour dans la chambre du Roy qui estoit couché, et voyant que » mon frere luy lisoit quelque chose auprès de son lit, pour le diver- » tir, il avoit remarqué que le Cardinal en avoit du chagrin, blas- » mant cela comme si c'eust esté un grand crime. La Reyne avoit » donné à mon frere la charge de lecteur de la Chambre, et le Roy la » luy faisoit exercer souvent, particulièrement dans les voyages et » lorsqu'il gardoit le lit. Il luy faisoit quelquefois chanter des dialo- » gues avec la Chesnaye, gentilhomme de la Manche, et, dans les cop- » certs de guitarre qu'il faisoit quasy tous les jours, il luy donnoit une » partie à jouer avec Cominge, capitaine des Gardes de la Reyne... » Mais ce qui luy desplut davantage, fut les premiers jours que le » Roy entra au Conseil : comme il s'y ennuyoit assez souvent, une fois » il alla entrouvrir la porte pour voir qui estoit dans le vestibule ; où » ayant vu mon frere, il luy fit signe et luy dit d'entrer, et de le suivre » dans le cabinet des bains, où on ne pouvoit entrer alors que par là, » soit pour luy parler d'un dessein de ballet, pour accorder sa guitarre » ou lui lire quelque bagatelle. De sorte qu'il demeura seul avec luy, » tout le temps que le conseil dura. Le Cardinal ne manqua pas de » représenter au Roy qu'il ne falloit pas qu'il se familiarisast avec per- » sonne jusqu'à ce point, et fit si bien que tous mes amis furent d'avis » que mon frere s'absentast pour quelque temps ; la Reyne me le con- » seilla elle-même. » (Année 1658, tom. iv, p, 362.)

X. — P. 7, note 1^{re}, lig. 8.

Il fit jouer une piece appelée Mirame.

Mirame fut représentée en 1641, à l'ouverture de la grande salle du Palais-Cardinal. Le sujet en est fort simple ; l'héroïne de la pièce

méprise l'hommage du roi de Phrygie, et lui préfère Arimant, favori du roi de Colchos.

L'abbé Arnauld assistoit à cette représentation : « J'eus ma part » de ce spectacle, » dit-il, « et m'étonnay, comme beaucoup d'autres, » qu'on eût eu l'audace d'inviter Sa Majesté à être spectatrice d'une » intrigue qui sans doute ne devoit pas lui plaire, et que par respect » je n'expliqueray point. Mais il lui fallut souffrir cette injure, qu'on » dit qu'elle s'étoit attirée par le mépris qu'elle avoit fait des recherches du Cardinal. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld.*)

Montchal, archevêque de Toulouse, dit de son côté, dans ses passionnés Mémoires : « On avoit joué, peu de jours auparavant l'assemblée du Clergé, la grande comédie de l'*Histoire de Buckingham*, et » dansé le célèbre ballet au Palais-Cardinal, auxquels les prélats furent » invités et quelques-uns s'y trouvèrent. L'appareil fut si magnifique » qu'on l'estima des sommes immenses, et il fut dit que le Cardinal, » ayant voulu que les Prélats y fussent invités par les agens, entendoit » qu'elle fût jouée aux dépens du Clergé. L'évêque de Chartres » (Valençay), » y avoit paru rangeant les sièges, donnant les places aux dames, » et enfin s'étoit présenté sur le théâtre à la tête de vingt-quatre pages » qui portoient la collation, luy étant vestu de velours, en habit court, » disant à ses amis qui trouvoient à redire à cette action, qu'il faisoit » toutes sortes de métiers pour vivre. Il prit aussi le soin de disposer » les plats du festin de M^{me} la duchesse d'Enghien. (*Mém. de Montchal*, I, p. 107.)

Toutefois il ne faut pas oublier qu'à l'époque de la première représentation de *Mirame*, il y avoit treize ans que Buckingham étoit mort. Et cette pièce où les courtisans virent (ce que les auteurs n'avoient pas vu), une allusion aux folies de Buckingham, n'étoit qu'un lieu commun de comédie héroïque, où la Reyne ne dut pas se reconnoître. Campion, un des agens du comte de Soissons les plus animés contre le Cardinal, parle de ces représentations de *Mirame* auxquelles il assista, et ne semble pas supposer dans la pièce les allusions qu'y découvroient plus tard des Réaux, l'abbé Arnauld, Montchal et Marolles. « Je fais ici ce que je peux pour vos affaires... et j'ay si peu » d'appréhensions que j'ay esté à la comédie de *Mirame*, dans le carrosse de Madame la Princesse, où estoient M^{lle} de Bourbon et » Mademoiselle vostre niepce... Je me suis trouvé assis assez près de » Monsieur le Cardinal, qui avoit tant d'attention au récit de sa comédie, qu'il ne pensoit qu'à s'admirer soy-mesme en son propre » ouvrage... J'y trouve quantité de defauts qu'il faudroit estre bien » hardy pour publier icy, veu qu'il s'interesse plus en l'honneur de » ceste piece qu'il n'a jamais fait à l'évenement de toutes les campagnes passées. » (Lettre au comte de Soissons, 21 janvier 1641.)

XI. — P. 10, lig. 12.

Le galant culebutta la Reyne.

Dans tout ce qu'on a écrit au temps de cette folle hardiesse de Buckingham, il y a de vrai ce qui ne peut compromettre l'honneur d'Anne d'Autriche. Suivant la Rochefoucauld, « la Reyne fut contrainte » d'appeler ses femmes. » M^{me} de Motteville : « surprise de se voir » seule, et apparemment importunée par quelque sentiment trop passionné du duc de Buckingham, la Reyne s'écria, et appelant son » ecuyer, le blâma de l'avoir quittée. » Il faut lire le résumé de tout cela dans l'*Histoire de France sous Louis XIII*, par feu Bazin, II, p. 255 à 257. La Porte dit bien, qu'« on résolut d'assoupir la chose autant » qu'on pouvoit, » mais cela est un mauvais propos, auquel répond le renvoi immédiat de M^{me} du Vernet, exigé par la Reine.

Pour la seconde scène, celle des adieux, voici comme un pamphlétaire de la Fronde, des plus violents et des plus grossiers, la raconte :

« J'ay ouy dire que lorsque Bouquiquant, grand-amiral d'Angle- » terre, arriva en France, la Reyne en devint passionnement amoureuse, » et le Roy extrêmement jaloux ; jusques-là mesme que Bouquiquant » l'allant visiter dedans son lit, où elle estoit incommodée, contre l'ordinaire des princesses qui en cest estat ne reçoivent point de visites, » prenant congé d'elle et luy baisant la main, en tira le gant qu'il » monstra peu après à plusieurs courtisans de la cour, par une vanité » extraordinaire. Neantmoins n'en dites mot. Crie huissier : paix ! » paix ! » (*Le silence au bout du doigt*, 1649, p. 4.)

M^{me} du Vernet, que des Réaux accuse d'avoir été d'intelligence avec Buckingham, épousa en secondes noces Henry Robert de la Marck, duc de Bouillon et comte de Braine. Elle mourut à Paris le 22 mai 1644. Le *Contadin provençal*, pamphlet sanglant fait au temps de la faveur du connétable de Luynes, son frère, ne l'a pas épargnée. (P. 22.) Dans un autre libelle, la *Chronique des favoris*, écrit peu de jours après la mort du Connétable, Luynes, s'adressant à Henry IV dans l'autre monde : « Ces messieurs, nos ennemis, ne parloient de nous que par » envie, et vomissoient leur rage, non-seulement contre moy, mais » contre mes frères et leurs femmes, qui vrayes amazones, ne se sont » jamais rendues, en tous les combats où elles se sont trouvées ; en- » couragées à cela par les conseils de la Guimbarde et de ma sœur du » Vernet, vray miroir de chasteté, de laquelle j'ay appris qu'il ne se » faut jamais chagriner de ce qu'on dit, pourveu qu'on fasse bien. » (P. 44.)

XII. — P. 11, lig. 21.

Le Cardinal apparemment avoit déjà en teste ce que je vais raconter.

Si des Réaux n'a pas perdu le fil de son discours, et s'il n'est pas brusquement passé à un autre sujet, au lieu de continuer l'article des démêlés d'Anne d'Autriche avec le Cardinal, il faut entendre que dès ce temps-là, le Cardinal s'inquiétoit d'un autre réseau d'intrigues ourdies par la Reine-mère. Mais la liaison dans les idées n'est pas ici des plus faciles à reconnoître.

XIII. — P. 14, note 1, lig. 8.

Puylaurens croyoit espouser M^{me} de Phalsbourg.

Cette princesse, Henriette de Lorraine, le trompoit réellement, et Sandras des Courtilz a eu tort dans son roman des *Mémoires de M. de B. secrétaire du C. de R.*, de nous la montrer désespérée de ne pouvoir vaincre les incertitudes de Puylaurens. « S'il eust fait cette folie, » dit le romancier, « c'eust esté allier la faim avec la soif. Taschant donc » tousjours de le renvoyer en Lorraine, elle prit un jour une arme à » feu et le fut attendre sur l'escalier du palais où logeoit le duc d'Orléans. Mais la grande précipitation qu'elle eut à tirer luy ayant fait » manquer son coup, le gouverneur des Pays-Bas, à la prière du duc » d'Orléans, qui eut peur pour son favory, fit commandement à la » princesse de sortir des Etats du roy d'Espagne. » (P. 548.)

Conférez avec la note judicieuse de des Réaux sur la mort de Puylaurens, ce passage des lettres de Guy-Patin, 4 juillet 1635 :

« Dimanche au matin mourut au bois de Vincennes M. de Puylaurens, *ex fluxu dysenteretico et atrabilario*. Il y avoit longtemps qu'il » y estoit malade. Il avoit eu une fièvre continue, accompagnée de » pourpre, et depuis estoit devenu très-enflé. »

XIV. — P. 17, lig. 8.

Nous l'avons veu... prendre de l'argent des malades qu'il voyoit.

Cette remarque est singulière ; du moins pourra-t-elle aujourd'hui le paroître ; car je ne sache pas que Messieurs les médecins du Roi refusent de prendre l'argent de leurs malades aussitôt que leur fortune est faite ; mais nous nous trompons sans doute.

Vauthier mourut en 1652. Le maréchal de Bassompierre n'en parle pas mieux que des Réaux : « Vaultier, » dit-il dans un album manus-

crit conservé à la Bibliothèque Nationale, « Vaultier se poussa à la » *Cour eâ parte quâ fiunt homines, et quâ pollebat.* » Et dans ses Mémoires : « J'eus plusieurs desplaisirs domestiques dans la Bastille » (vers la fin de 1637), « tant causés par un maraut de medecin, nommé » Vaultier, que par une cabale qui se fit contre moy par son induction. » (Tom. iv, p. 359.)

Mais pour achever de peindre le personnage, il faut rapporter l'épigramme qu'il composa lui-même apparemment, et qu'on voyoit aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, rue d'Enfer :

« Franciscus Vautier, archiattrorum comes, latet hic, qui divinæ artis » claritudine innotuit omnibus, semper notissimus ipse sibi, antiquam » Arelatensis imperii gloriam restituens natalibus suis, palamfecit » perfectis medicis deberi jus regnandi etiam in Reges. Obiit anno » 1652. » O bonnes gens de medecins! vous avez toujours été les mêmes, avant comme après Molière.

Antoine Vitré dont on parle ici, célèbre imprimeur du Roi pour les Langues orientales, a publié la Bible polyglotte de le Jay, avec les caractères rapportés d'Orient par M. de Breves. Il est mort en 1674. On ne peut ajouter que ce passage de des Réaux à l'excellent article de M. Daunou sur Antoine Vitré ou Vitray, dans la *Biographie universelle*.

XV. — P. 17, lig. 20.

On dit qu'elle n'avoit autre but que de jouir de Luxembourg.

Le palais de ou du Luxembourg, commencé en 1615, ne fut achevé qu'en 1620. Il avoit été bâti sur l'emplacement de l'hôtel du duc de Luxembourg-Piney, qui l'avoit vendu 90,000 livres à Marie de Medicis, en 1611. La Reine voulut que l'architecte, Jacques de Brosse, imitât autant que possible l'ordonnance du palais Pitti, à Florence.

J'ai retrouvé dans le fonds des anciens manuscrits de Colbert (n° 88 des *Cinq-Cents*), la lettre suivante adressée par la Reine-mère à la grande duchesse de Toscane :

« Ma tante, estant en volonté de faire bastir et accommoder une » maison à Paris pour me loger, et voulant en quelque chose me regler » sur la forme et le modèle du palais de Pitti, lequel j'ai tousjours estimé pour l'ordre de son architecture et grandes commodités qui y » sont, je vous fais celle-cy pour vous dire que j'auray à singulier » plaisir que vous m'en fassiez faire le plan en son entier, avec les » eslevations et perspectives des bastimens, tant du costé de devant » ledit palais qu'au derriere d'iceluy du costé des terrasses, salles, » chambres et autres stances de ladite maison, pour m'en ayder et

» servir en la structure et decoration de la mienne. Et m'assurant
 » que vous recevrez cette priere en très bonne part de moy, je ne la
 » feray plus longue que pour prier Dieu, etc.

» MARIE.

» A Fontainebleau, le v^{re} jour d'octobre 1611. »

C'est à la fin de l'année 1620 que Rubens, appelé par Marie de Medicis, commença la fameuse galerie dont les tableaux ont été transportés au Louvre. Ils sont au nombre de vingt-et-un, et furent achevés en 1623 ; mais il ne faut pas oublier, pour la gloire de Rubens, que ces tableaux ont été *rentoilés* et retouchés vers le milieu du XVIII^e siècle par quatre artistes assez médiocres, Godefroy, Fallens, Van Breda et Collens. La Reine, comme on sait, quitta au mois de février 1631 son palais enchanté, pour n'y plus revenir.

Le *Cours-la-Reine* avoit été planté aux frais et par les soins de cette princesse en 1628. C'est la première partie des *Champs-Elisées* que l'on ait ainsi « garnie d'ormes. » Le Cours longeoit la Seine jusqu'à Passy. Le reste des Champs-Elisées fut planté en 1670.

XVI. — P. 18, lig. 11.

Il (Saint-Germain) vit icy chez sa sœur.

Il mourut le 17 décembre 1670, et son epitaphe étoit aux Incubables. Il l'avoit lui-même composée : « Hic conditæ sunt mortales exuviæ Mathæi de Morgues, sacerdotis qui 60 annis verbi Dei præconis officio functus, Regibus, Reginis Regumque filiis a consiliis et concionibus fuit, multa mente voluit, lingua protulit, exaravit manu, opere implevit ; quorum (si quid in eis mali), pœnitens, ut veniam consequeretur inter misericordiam Dei et Christi Redemptionem infinitas, se ad nihilum redactum constituit. Vale, fac similiter, et huic sanus sano consilio preces repende. »

Les détails qu'on trouve ici sur le fameux abbé de Saint-Germain sont honorables pour cet habile pamphlétaire, qui, du moins, eut le courage de braver le cardinal de Richelieu, sans le haïr pour des rancunes personnelles, comme faisoient la plupart des flatteurs du grand ministre. Ce n'étoit pas l'*auri sacra fames* qui l'inspiroit non plus, car il avoit du bien et n'étoit pas intéressé ; il n'écourtoit qu'un sincère attachement pour sa maîtresse, la Reine-mère.

Voici une lettre que nous avons retrouvée dans les papiers du président d'Hozier, et que Mathieu de Morgues écrivit à Pierre d'Hozier peu de temps avant son départ de Bruxelles : « Monsieur, votre affection est accompagnée de prudence, lorsque vous conseillez mon retour avec seureté et honneur. Mes sentimens sont conformes aux

» vostres. Il me semble pourtant que je ne peux, sans mespris de la
 » grace de la Reyne, negliger de faire retirer mon passeport, qui me
 » donnera quelque temps pour disposer mes affaires et attendre que
 » celles du lieu où vous estes changent en mieux. J'espere cependant
 » de la genereuse bonté de nostre brave abbé qu'il fera agir ses amis
 » près de S. A. Monsieur le duc d'Orléans, pour luy représenter le
 » tort qu'il fera à sa réputation, s'il ne protege haultement celui qui
 » l'a haultement deffendue avec celle de la Reyne sa mere, jusques à
 » s'estre exposé mille fois au martyre.

» Quant à ce que vous me demandez si je suis bien avec M^{me} de
 » Chevreuse, je vous diray qu'ayant esté employé pour son accommo-
 » dement avec le duc d'Elbeuf, elle a tesmoigné que la sincerité qui
 » accompagne toutes mes actions et paroles ne luy estoit pas agréa-
 » ble; elle eust pourtant evité de très-grands desplaisirs si elle m'eust
 » fait l'honneur de me croire, ne luy ayant rien conseillé qui ne fust à
 » son avantage. Je fus malheureux, n'ayant pas réussy en ma négo-
 » ciation, et elle malheureuse pour ne m'avoir point creu. Je ne scay
 » pas à quoy son esprit la portera, ou pour ou contre moy; d'une
 » chose suis-je bien assuré, que je l'honore et voudrois la pouvoir ser-
 » vir. Du reste, j'attends ce que la providence de Dieu ordonnera de
 » moy, voulant plus defférer aux sentimens de mes amys qu'aux miens
 » propres, et ne desirant ny biens ny credit que pour avoir le dessein
 » d'en tesmoigner ma reconnoissance à ceux qui m'ont aymé durant
 » mes afflictions, et à vous particulièrement, à qui je suis de tout mon
 » cœur, Monsieur, votre tres-humble et tres-affectionné serviteur.
 » M. de Saint-Germain.

» A Bruxelles, 3 de juillet 1643. »

XVII. — P. 20, suite de la note de la page précédente, lig. 1.

Mais, Monsieur Joseph, vostre doit n'est pas un pont.

On a quelquefois attribué au duc de Weymar un mot analogue :
 « *C'est très-bien, Monsieur Joseph, si on reprenoit les villes avec le bout du*
 » *doigt.* » La leçon de des Réaux est bien meilleure. Sandras des Cour-
 tils, paraphrasant le mot, le donne également au colonel *Hebron* ou
Hailbron, dans le roman des *Mémoires de M. de B., secrétaire du C.*
de R., 1713, p. 370.

L'autre mot sur la balle qui a sa commission, répond aux super-
 stitions ecossoises, fondement de la légende de *Robin des Bois*.

XVIII. — P. 20, note 1, lig. 4.

Le grand-prieur de la Porte.

Des Réaux a bien l'air d'emprunter ce mot d'Amador de la Porte

(oncle maternel du Cardinal, et mort en 1640 à l'âge de quatre-vingts ans) à l'un des meilleurs pamphlets de l'abbé de Saint-Germain : « Pour » sa généalogie, » y lit-on, « je te renvoy à la cordonnière de Loudun, » qui estoit à ta bonne maistresse ; elle te rendra sçavant sur ce point. » J'ay seulement ouy dire avec grande ingenuité au bon homme com- » mandeur de la Porte, oncle de ce Cardinal, qu'il n'eut jamais pensé » que le filz de Suzanne de la Porte eust entrepris de vouloir mettre » sous le fouet les petits-filz de Saint-Louis. » (*Conversation de M^e Guillaume avec la princesse de Conty*, 1631.)

On fit sous le nom de cette *cordonnrière de Loudun* une célèbre chanson contre le Cardinal, attribuée dans le temps à Urbain Grandier, et qui, disoit-on, ne fut pas étrangère au procès qu'on lui suscita. Il faut pourtant avouer que ce ne fut pas le père Joseph qui le premier put décider les sottes Ursulines de Loudun à se dire *possédées* du démon de Grandier. (Voyez l'*Historiette* du père Joseph.)

Guy Patin, fort crédule sur certains bruits, accuse le Cardinal d'avoir fait mourir M. de Thou, par rancune d'un passage de l'Histoire universelle de son grand-père. « J'ay tousjours dans l'esprit » le passage de l'histoire du président de Thou où il est parlé d'*An-* » *toine de Richelieu, appelé vulgairement le Moine*, qui a cousté la vie » à son petit-filz. On n'eut pas coupé la teste à M. de Thou si M. le » cardinal de Richelieu n'eut cherché l'occasion de se venger. » (Lett. du 8 novembre 1658.)

XIX. — P. 21, note 1, lig. 5.

On n'en sçait pourtant rien de certain (de l'auteur de la Satyre de mille vers).

La *Milliade* a passé pour être de l'abbé comte d'Etlan ou Estelan, fils du maréchal de Saint-Luc ; mais des Réaux, qui donnera l'*Historiette* du comte d'Etlan, ne confirme pas cette attribution. La Porte, juge moins sûr, n'hésite pas à dire : « La *Milliade* de l'abbé » Estelan, pour laquelle il y avoit alors (en 1637) quatre ou cinq pri- » sonniers à la Bastille. » (*Mémoires*, p. 140.)

XX. — P. 21, lig. 7.

Mauroy l'intendant.

Il demouroit en 1647 dans la rue Saint-Honoré, et ce fut chez lui que l'on conduisit Monsieur pendant la petite-vérole du Roi, parce que la maison, située près de la porte Saint-Honoré, étoit en bel air et voisine du Palais-Royal. Je ne crois pas que l'intendant soit le même que l'ancien commis de l'intendant Cornuel ; ce deuxième Mauroy demouroit en 1649 rue de Poitou au Marais. (*Catalogue des Partisans.*)

XXI. — P. 21, lig. dernière.

De là vient la prodigieuse fortune de Lambert.

Voici comment Guy Patin raconte la mort et l'histoire de Lambert
 « Le 22 décembre dernier (1645) est icy mort un commis de M. Fieu-
 » bet, tresorier de l'Espargne, nommé Jean-Baptiste Lambert, filz d'un
 » procureur des comptes, petit-filz d'un medecin de Paris et neveu de
 » M. Guillemeau, notre collegue. J'ay esté son medecin depuis huit
 » ans. Il m'a laissé par son testament, par son codicile, la somme de
 » trois mille livres et un autre article qui vaudra plus que cela. Il
 » avoit le rein droit tout consumé et purulent, dans le pellicule duquel
 » il y avoit seize pierres qui pesoient quatre onces... Il est mort tout
 » sec sans aucune violence... Il estoit riche de trois millions : il avoit
 » gagné ses grands biens, 1° dans les partis, estant commis de M. de
 » Bullion ; 2° pour avoir esté commis de l'Espargne pendant dix-huit
 » ans ; 3° par son grand ménage, n'ayant eu maison faite que depuis
 » Paques dernieres. J'estois fort en ses bonnes graces ; mais j'ay tous-
 » jours mesprisé la fortune dont il me vouloit faire part. » (Lettre à
 Spon du 20 janvier 1645.)

Son frère, Nicolas Lambert, maître des Comptes et son héritier, lui
 fit dresser une fort belle epitaphe aux Incurables, la voici :

Joannes Lambertus
 Fui;
 At tu, Domine, qui solus es, qui salus et vita es,
 Qui omnium judex venturus es,
 Dele in opere tuo quod meum est; in meo
 Quod tuum non est;
 Tunc cognosce bonus et ignosce.
 Joannes Lambertus Parisinus
 Regi a consiliis et secretis,
 Beatus esse cœperat fortunæ bonis,
 At morbi violentia insanabilis
 Beatiorem reddidit.
 Nam cum ea luctatus quatuor annis
 Invicta patientia,
 Tandem christianæ fidei munitus sacramentis
 Humanis rebus clausit oculos, divinis
 Aperuit.
 Anno Domini 1644, ætatis trigesimo septimo
 Hic jacet.
 Hoc fratri suo de se optime merito,
 Nicolaus Lambertus
 Regiorum computorum magister, ex asse
 Hæres
 Mœrens monumentum posuit.

XXII. — P. 22, lig. 17.

Montatere, gentilhomme d'auprès de Liancourt.

Isaac de Madaillan, seigneur de Montataire, plus tard marquis de Lassay. C'est l'aieul du célèbre marquis de Lassay, auteur du *Recueil de différentes choses*. Montataire est à deux lieues de Senlis. Le vieux château des Madaillan subsiste encore.

XXIII. — P. 24, lig. 10.

Barentin de Charonne en fut un (des fugitifs). *Il falloit en faire un exemple.*

Vous allez voir un peu plus loin des Réaux faire un sujet de reproche au Cardinal d'avoir inscrit le même Barentin sur la *Taxe des aisés*. Voilà la passion prise sur le fait. Qui cependant auroit été mis à cette taxe, plutôt qu'Honoré Barentin, maître de la Chambre aux deniers ? On peut lire sur ce personnage la *Chasse aux larrons*, par Jean Bourgoin, p. 88. C'est un libelle curieux, qui montre, dans un jour assez peu flatté, les commencemens de bien des gens avec lesquels il a fallu compter plus tard.

Montglat dit aussi dans ses *Mémoires* : « Tout fuyoit dans Paris, on » ne voyoit que carrosses, cochers et chevaux sur les chemins d'Orléans » et de Chartres... On n'entendoit que murmures de la populace contre » le Cardinal, qu'elle menaçoit comme estant cause de ces desordres. » Luy, qui estoit intrepide, pour faire voir qu'il n'appréhendoit rien, » monta dans son carrosse, et se promena sans gardes dans les rues de » Paris, sans que personne osast luy dire un mot. »

XXIV. — P. 25, lig. 1.

La Moussaye a tiré de la forest de Quintin, qu'il luy vendit,....

C'est-à-dire que Henry de la Trimouille lui vendit. Cette forêt, à trois lieues de Saint-Brieux, est fameuse dans nos anciens romans pour la fontaine de Barenton et le séjour de Merlin. Depuis la fin du xvii^e siècle on ne la nomma plus que la forêt de *Lorges*.

XXV. — P. 25, lig. 12.

Il voulut aussy faire razer la Sainte-Chapelle.

La Sainte-Chapelle et ses beaux et anciens vitraux existent encore. Champigny est à trois lieues de Chinon. Au mois de juillet 1655, Mademoiselle rentra dans la possession de Champigny par arrêt du

Parlement. Elle parle comme des Réaux des nouveaux bâtimens de Richelieu : « Les appartemens repondent mal... à la beauté » du dehors ; j'appris que cela venoit de ce que le Cardinal avoit » voulu que l'on conservast la chambre où il estoit né. » Mais rien ne seroit plus facile à justifier que les motifs et les scrupules du Cardinal. S'il avoit agi autrement, ses ennemis n'auroient pas manqué de dire qu'il avoit voulu détruire la trace du modeste manoir de ses pères. La dernière réflexion de des Réaux nous paroît surtout intolérable ; mais il étoit l'écho du sentiment public à cette époque. Aujourd'hui il suffiroit, pour justifier le Cardinal, des motifs qui excitoient la pitié de notre auteur.

La Fontaine a décrit agréablement le château de Richelieu dans une lettre adressée à sa femme et publiée par M. Monmerqué, à la suite des *Mémoires de Coulanges*. Perelle en a dessiné et gravé de fort belles vues.

Revenant à Champigny, Mademoiselle raconte ainsi l'acquisition qu'en fit le Cardinal : « Je passay dans un bourg appelé Champigny, qui m'avoit appartenu et qui venoit de MM. de Montpensier. » C'estoit de leur vivant leur demeure de plaisir ; et ce qui me fit » perdre cette terre fut qu'elle estoit jointe à une autre dont Richelieu » relevoit en partie. Le Cardinal voulut l'avoir, Monsieur n'osa le » refuser, de sorte que, comme mon tuteur, il en fit un échange avec » Bois-le-Vicomte, et consentit mesme à la démolition de ma maison, » que le Cardinal voulut estre faite avant que d'exécuter l'échange. » Monsieur donna les mains à tout pour deux raisons : la première, » parce que le Cardinal estoit tout puissant, et la seconde, parce que » j'estois mineure et que je me releverois, quand je serois en âge, de » ce qu'il auroit fait... Pour preuve de l'abus que le Cardinal fit en » cela de son autorité, c'est que les ordres aussi bien que le contrat » que Monsieur signa pour cet échange furent signez à Blois peu de » jours après la mort de Puylaurens (1635). L'on peut juger, après la » violence exercée en la personne de son favory, avec quelle liberté le » maistre pouvoit agir... Arrivé à Champigny, j'allay d'abord à la » Sainte-Chapelle comme dans un lieu où la memoire de mes prede- » cesseurs, qui l'avoient bastie et fondée, sembloit m'obliger à ce de- » voir, afin d'y prier Dieu pour le repos de leurs ames. Le cardinal » de Richelieu avoit encore voulu faire abattre cette chapelle, et pour » avoir permission du Pape, il exposa qu'elle estoit ruinée et qu'on » n'y pouvoit dire la messe. Urbain VIII, qui régnoit alors, se souvint » que pendant qu'il estoit nonce en France, il y avoit célébré la messe » et qu'elle estoit fondée par des personnes trop illustres, qui avoient » laissé des heritiers qui l'estoient trop aussi, pour n'avoir pas eu le » soin de conserver un edifice qui sert de monument à des princes

» dont la memoire devoit estre trop chere pour, etc., etc. » (Edition de 1730, tom. I, p. 15.)

XXVI. — P. 27, lig. 3.

Il a basti à la ville et aux champs en avaricieux.

Le Palais-Cardinal fut en effet construit moitié dans la ville et moitié dehors : c'est-à-dire à la ville et aux champs. M. de Sismondi s'est donc lourdement trompé quand il a fait un reproche à Richelieu d'avoir choisi, pour bâtir son palais, précisément le quartier central et le plus opulent de la ville. (Voyez Sauval, que des Réaux avoit sans doute consulté pour tous ces détails, tom. II, p. 159.)

Le vieux hôtel *Rambouillet*, dont l'entrée principale a été remplacée par la grande entrée du *Palais-Royal*, avoit été vendu, en 1606 et par le conseil de tutelle de Charles et Marie d'Angennes, à Pierre Forget sieur du Fresne, pour trente-quatre mille cinq cents livres. Du Fresne le revendit plus tard au Cardinal pour soixante-dix mille livres. Quant au second hôtel de *Rambouillet*, renouvelé par la marquise de Rambouillet qui devoit le rendre si célèbre, il venoit du père de cette dame, et porta le nom d'hôtel *Pisani* jusqu'à la mort du Marquis. Il étoit, comme on sait, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, qui, je crois, elle-même n'existe plus ; car n'ayant pas voulu se ranger devant le nouveau Louvre, elle aura été renversée.

XXVII. — P. 28, note première.

Le tombeau du Cardinal, dessiné plus tard par Lebrun qui acheva l'autel de l'église, a été exécuté par Girardon et découvert seulement en 1694. Il fut transporté au Musée *des Petits-Augustins* pendant la première Révolution ; puis on l'a replacé dans l'église de Sorbonne, quand cette église restaurée a été rendue à sa vraie destination.

XXVIII. — P. 28, lig. 21.

La Fayette, fille de la Reyne.

Louise Motier de la Fayette, fille de Jean de la Fayette, seigneur de Hautefeuille. Le faussaire Courchamp, auteur des *Mémoires de la marquise de Crequy*, se donne un grand mal pour prouver que le dernier général la Fayette n'étoit pas gentilhomme de race, et n'appartenait pas à la famille de l'ancien maréchal de la Fayette et de l'amie de Louis XIII. La seule preuve qu'il donne de cette allégation, c'est que le premier nom du général étoit *Motier*. Voyez le bel argument !

— L'oncle de M^{lle} de la Fayette étoit François Motier de la Fayette, évêque de Limoges en 1627 et premier aumônier d'Anne d'Autriche. Il mourut le 3 mai 1676.

XXIX. — P. 28, lig. 23.

M^{me} de Senecey.... en fut chassée.

C'étoit Marie Catherine de la Rochefoucault, comtesse puis duchesse de Randan, femme de Henry de Bauffremont, marquis de Senecey. « Elle avoit été exilée, » dit M^{me} de Motteville, « pour des raisons » que je n'ay pas sceues. » (*Mém.*, I, p. 112.)

XXX. — P. 29, lig. 1.

Une Ventadour, abbesse de.... en Basse-Normandie.

Je n'ai pas trouvé qu'une seule Levy-Ventadour ait été abbesse d'un monastère de Normandie, haute ou basse, au temps du cardinal de Richelieu. Des Réaux, qui a laissé le nom de l'abbaye en blanc, n'étoit guères plus sûr de la province qu'il ne l'étoit du lieu.

Le Père Caussin a fait le récit des circonstances de l'entrée en religion de M^{lle} de la Fayette, dans une lettre fort curieuse écrite à cette dame, et que M. Jay a publiée dans son *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*. (Tom. II, p. 71.)

XXXI. — P. 33, lig. 8.

Rossignol étoit une pauvre espèce d'homme.

Rossignol, né en 1590 et mort en 1673, eut un fils président à la chambre des comptes de Poitiers, et son père paroissoit lui avoir transmis le talent de déchiffrer les écritures. Voilà pourquoi on les confond souvent l'un avec l'autre. Ils avoient bâti à Juvisy, village à cinq lieues de Paris, route de Fontainebleau, une maison où Louis XIV n'avoit pas dédaigné de s'arrêter. Dans la *Muse de la Cour* du 21 juillet 1657, précisément à l'époque où des Réaux écrivoit ce qu'on vient de lire, on trouve la mention du beau talent de Rossignol. C'est à l'occasion d'un paquet de lettres saisi sur un courrier espagnol :

Pour cela monsieur Rossignol
De qui l'on connoist la science,
Et dont on sçait l'expérience,
Est mandé pour aller en cour
Et mettre ce paquet au jour.
Les lettres les plus ambiguës
Luy sont en un moment connéës ;

Il en viendra bientôt à bout,
Car son esprit penestre tout;
Et des choses les plus obscures
Il en fait de belles peintures.

(*La Muse de la Cour, à Mademoiselle.*)

Il faut remarquer que des Réaux ne met pas en doute le talent de Rossignol pour trouver le sens des écritures en chiffres ; il ne lui conteste que celui de lire les chiffres de convention, dont la clef est seulement dans le caprice mental ou arbitraire de ceux qui les emploient. Je croirois assez que de cet habile homme vient le nom de *Rossignols*, donné aux clefs-*passé-partout*.

XXXII. — P. 35, lig. 6.

Il estoit tard ; il s'advisa d'aller rompre la chaisne de quelque bateau.

Il faut qu'en ce temps-là, la nuit une fois venue, les portes de Paris fussent toutes fermées. Je suppose que de Meuves, demeurant vers l'*Arsenal*, sera entré dans un bateau et aura dans ce bateau passé sous le pont *au Change* et les autres ponts, jusqu'à Saint-Cloud.

Au reste, même après le récit de des Réaux, il est permis de croire que de Meuves, par hasard ou volontairement, avoit été cause de l'incendie. Comment pour un délit aussi particulier, les juges auroient-ils condamné un innocent avéré ? Mais on pouvoit lui remettre la peine, comme cela arrivoit fréquemment en pareil cas, et c'est à quoi le Cardinal ne voulut pas entendre.

XXXIII. — P. 35, lig. 15.

M. des Cordes, un homme qui a mérité qu'on écrivist sa vie.

« L'idée d'un bon magistrat en la vie et en la mort de M. de Cordes, » conseiller du Châtelet de Paris, par A. G. E. D. V. » (Antoine Godeau évêque de Vence.) Paris, 1645, in-12. Il s'appeloit Denis de Cordes, mourut en novembre 1641, et fut inhumé à Saint-Mery.

XXXIV. — P. 36, note, lig. 1.

Un baron du Languedoc... avoit trouvé une sorte de boulets creux.

Ces boulets ressemblent bien aux bombes. Cependant le maréchal de la Force se servit de bombes au siège de la Motte, en 1634, comme on le voit par la relation du *Mercure François* de cette année, p. 158 et 164. Il paroît, au reste, que c'est le premier usage bien authentique de la bombe en France. Mais la proposition du baron

languedocien pouvoit être antérieure, et des Réaux, assez mal informé des perfectionnemens de l'artillerie, peut à la rigueur avoir oublié vingt-deux ans plus tard qu'heureusement l'invention n'avoit pas été perdue.

XXXV. — P. 36, note 1.

Des Vallées.

Sous le nom de ce possesseur de la pierre philosophale des grammairiens, parut en 1631, la première édition du virulent pamphlet de l'abbé de Saint-Germain : *Conversation de maistre Guillaume avec la princesse de Conty*. Le véritable auteur trouva plaisant, sans doute, d'affubler de son œuvre la tête fort peu politique du bonhomme des Vallées.

XXXVI. — P. 37, lig. 9.

Il jette les yeux sur l'abbé de Saint-Cyran.

Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, fut mis à la Bastille le 14 mai 1638, et mourut peu de temps après être sorti de prison, en 1643. On a plus souvent, mais non peut-être plus exactement, attribué sa captivité au refus d'opiner pour la nullité du mariage de Gaston avec Marguerite de Lorraine. Ici, chacun se mettra facilement à la place de l'illustre docteur : il ne s'agissoit, en effet, que d'un semblant de dispute avec des ministres déjà gagnés et qui ne devoient pas répondre sérieusement. Le jeu dut lui paroître indigne de la vérité catholique.

XXXVII. — P. 37, lig. 22.

Un des ministres de Montpellier, nommé le Fauscheur.

Celui qui figure dans la célèbre chanson d'un *Chanoine de l'Auxerrois*, composée vers cette époque :

Un jour le ministre Faucheur,
Discourant des faits du Seigneur,
Prît en main un grand voire,
Et prescha d'un ton tout nouveau
Que le miracle le plus beau
Qu'il fist jamais sur terre,
Ce fut de changer l'eau en vin,
Pour chanter comme Jean Calvin :
Eh ! bon, bon, bon,
Que le vin est bon,
On n'en sauroit trop boire.

XXXVIII. — P. 39, fin de la note de la page précéd., lig. 16.

Richer... fit des protestations contre la violence qu'on luy avoit faite.

Cette scène odieuse eut lieu en 1630. Elle est racontée tout au long dans la *Vie d'Edmond Richer*, par Adrien Baillet, Amsterdam, 1715, p. 347. Mais peut-être l'auteur janséniste a-t-il exagéré les dangers courus en cette occasion par Richer : « Le P. Joseph, » dit-il, « montrant à Richer une rétractation de son livre, lui dit d'un ton de voix qu'il éleva extraordinairement pour servir de signal à des gens apostés : *C'est aujourd'hui qu'il faut mourir ou rétracter votre livre.* » A ces paroles on vit sortir de l'antichambre deux assassins qui se jetèrent sur Richer, et qui le saisissant chacun par un bras lui présentèrent le poignard, l'un par devant, l'autre par derrière ; tandis que le P. Joseph lui mit le papier sous la main et lui fit signer ce qu'il voulut. »

XXXIX. — P. 40, note, lig. 3.

C'est que M^{me} de Bouillon croira que je suis son très-humble serviteur.

Léonore Catherine Febronie de Bergh, fille du comte de Bergh, avoit épousé, en 1634, Frédéric Maurice de la Tour, comte de Bouillon, frère aîné du grand maréchal de Turenne. Elle mourut à Paris, âgée de quarante-deux ans, le 14 juillet 1657. « Cette dame, » dit M^{me} de Motteville (III, p. 315), « a été illustre par l'amour qu'elle a eu pour son mary, par celui que son mary a eu pour elle, par sa beauté et par la part que la fortune luy a donnée aux évènements de la Cour. » Elle accoucha le même jour qu'elle fut arrêtée (fin de janvier 1650). »

XL. — P. 41, note.

Saint-Hibar a esté la cause du malheur de Monsieur le Comte.

Bien que le nom de Saint-Ibal ou Saint-Hibar revienne à chaque instant sous la plume du cardinal de Retz, peintre de portraits si habile, on ne peut y retrouver un moyen de connoître au juste le caractère de ce personnage. Henry d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Ibal, fut mêlé à tous les troubles de la première partie du XVII^e siècle. Lenet dit assez bien dans le IV^e livre de ses Mémoires : « Saint-Thibart avoit du cœur et de l'expérience, mais il cachoit sous les apparences d'une vertu stoïque et d'une humeur libre et indépendante beaucoup de choses fâcheuses. Il jugeoit mal de tout le monde, ne pouvoit souffrir tous ceux qui gouvernoient les affaires, et n'avoit ni le talent ni la volonté de les conduire. Il méditoit toujours des bons mots pour tourner en ridicule la conduite des autres. Il étoit mélancolique, chagrin

» et inégal, mais très-brave et très-bon officier, dont pourtant il ne
 » vouloit point faire de fonctions, se contentant du rôle de censeur
 » de ceux qui étoient au-dessus de luy par leurs emplois et par leur
 » crédit. » Saint-Evrémont, dans le piquant pamphlet de la *Retraite*
du duc de Longueville, en a jugé différemment; il le représente comme
 un homme à projets fous : « Il demanda (au parlement de Normandie)
 » l'honneur de faire entrer les ennemis en France, et on luy respondit
 » que MM. les généraux de Paris se le reservoient. Il demanda un
 » plein pouvoir de traiter avec les Polonois, les Tartares et les Mos-
 » covites, et l'entiere disposition des affaires chimeriques, ce qui luy
 » fut accordé. » (A la suite des *Mémoires de M. de la Rochefoucault*,
 édition de 1664, p. 106.)

Les contemporains varioient beaucoup sur l'orthographe du nom.
 Lenet écrit *Saint-Thibart*, et Costar, ce puriste grammairien, dit dans
 la *Deffense des œuvres de M. Voiture* : « Il y a parmy nous des saints
 » profanes, comme les saints Pavins, les saints Tibals, les saints
 » Gelais et les saints Sibardeaux, si vous le voulez. » (P. 111.)
 Lui-même signoit *Saint-Tibal*, comme on peut s'en assurer dans
 plusieurs lettres écrites à M. de Thou. Elles ne sont pas datées; en
 voici une :

« Monsieur,

» Je vous rans mille grases de tant de soint que votre generosité
 » vous fit prandre pour moy et vous suplie tres umblement de vouloir
 » continuer seluy de mes interes aupres de mon frere que sil peut
 » me fere toucher la somme quil vous a dit me rester du bien de ma
 » mere il mobligera estremement. Je vous prie ausi de luy temoi-
 » gnier que dans un autre estat je ne l'incommoderes pas et que jan
 » suis plus faché que luy à qui je ne manque re jamai a se que je dois.
 » Je prendré ausi la liberté de vous supplier de vouloir voir un gen-
 » tilomme de monsieur Leletteur palatin que vous trouverés logé ou le
 » biliet enfermé dans selle si vous dira pour luy donner vos avis sur
 » les sollisitations quil fet des aferes de son metre a la court. Je suis
 » obligé par baucoup de resons a vous fere sette priere laquelle je con-
 » firmeré de rechef par les sivilités que j'ay resu de tout te leur meson
 » auxquelles ne pouvant re pondre que par vos ofices que je vous prie
 » de leur randre en sette occasion, avet autant de soint que votre bonté
 » vous aura fet prandre pour tout se qui me tombe don gauré de ternels
 » resant timens. Je vous suplie de me pardonner de tant d'inportunité
 » et croyre que je suis parfettetement

» Monsieur

» Vostre tres umble serviteur,

» SAINT TIBAL.

» De la Hay se quinsiesme mars, »

XLI. — P. 41, lig. 8.

Un sçavant medecin de la Faculté nommé Patin.

Apparemment le fameux Guy Patin, sceptique par excellence, et qui ne blâmoit l'incrédulité que chez les partisans de l'émétique.

XLII. — P. 41, lig. 20.

Gilliers, intendant de M. de Crequy.

Ce Gilliers, grand ami de Pierre d'Hozier, lui écrivoit régulièrement les nouvelles de l'armée, quand il suivoit M. de Crequy. Ses lettres sont conservées dans la correspondance d'Hozier, au *Cabinet des titres* de la Bibliothèque Nationale.

XLIII. — P. 42, lig. 26.

Pour M^{me} d'Aiguillon et M^{me} de Chaune...

On croiroit qu'ici des Réaux a eu connoissance de l'*Album* de Bas-sompierre que j'ai déjà cité, et qui se conserve au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (n° 2036, supplément français). On y trouve la même mention des trois prétendues maîtresses de Richelieu : « Le cardinal de Richelieu, deux ans avant que de mourir, n'avoit que » trois maistresses : sa niepce ; la Picarde, femme de M. le mareschal » de Chaulnes, et Marion de Lorme, p — publique. » (P. 44.) — Guy Patin fait le même compte.

XLIV. — P. 43, note 1, lig. 1.

La Riviere qui est mort evesque de Langres.

Tout le monde aujourd'hui connoît cet abbé-prelat, cardinal manqué, favori de Gaston, contraint enfin par la disgrâce à la résidence. Louis Barbier de la Rivière étoit né en 1595 d'Antoine Barbier, sieur de la Rivière, commissaire de l'artillerie en Champagne. Il fut d'abord régent au collège du Plessis ; puis, l'évêque de Cahors, Pierre Habert, auquel il s'attacha, le présenta à Monsieur, qui bientôt séduit par l'agrément de son entretien le nomma son premier aumônier. On peut savoir aisément le rôle qu'il joua durant la Fronde. « Quand la paix » est retablie, » trouvons-nous dans les notes que M. le marquis de Pastoret avoit réunies sur les *Historiettes*, et qu'il a bien voulu nous communiquer, « la Riviere entre au Conseil comme ministre d'Etat.

» Il s'attache au prince de Condé; Monsieur s'en irrite; mais, au lieu
 » de céder, la Riviere le prend de haut avec son bienfaiteur, et
 » Monsieur le disgracie. Un jour suffit pour renverser cet edifice si pé-
 » niblement élevé de sa fortune. Il quitte le Conseil, la Cour, sa
 » charge de chancelier des Ordres. Vous le croyez perdu? Mon
 » Dieu non :

» . . . Le sort burlesque, en ce siècle de fer,
 » D'un pedant, quand il veut, sait faire un duc et pair,

» a dit Boileau, peut-être en pensant à lui. La Riviere devient évêque
 » de Langres; il est pair, il est sur le banc des ducs. Il meurt le
 » 30 janvier 1670, vieux, riche et presque dévot. C'est luy qui avoit
 » rebati Petit-Bourg près de Paris, terre qui a passé du duc d'Antin
 » à un fermier-general, puis à M^{me} la duchesse de Bourbon, puis à un
 » fermier des Jeux. »

Dans une Mazarinade que je crois de Guy Patin (*la Conference du Cardinal avec le Gazettier*, 1649), on revient sur la naissance et la jeunesse du pauvre abbé de la Riviere : « Vous devez sçavoir que ce
 » nom de la Riviere n'est pas celui de son pere ny de sa famille. Son
 » pere estoit un gaigne-deniers ou chargeur de gros bois en greve, qui
 » s'appeloit Barbier; lequel par raillerie ou mespris fut surnommé
 » la Riviere par ses camarades, comme on appelle un lacquais
 » la Verduze, ou la Rose. Sa naissance vile n'a pas esté suivie d'une
 » meilleure education; il n'y a point de collège dans l'Université qui
 » ne retentisse encore de ses friponneries, et toute la Cour sçait par
 » quels services il a merité les bonnes graces de son maistre. »

Dans une autre Mazarinade : « Le sieur de la Riviere, abbé de
 » quinze abbayes, n'est-il pas filz d'un pauvre cousturier de Montfort-
 » l'Amaury; n'a-t-il pas esté cuistre et valet au college de Navarre? »
 (*Advertissement à Cohon, evesque de Dol et de Fraude, par les Cuistres de l'Université.*)

XLV. — P. 43, note 2, lig. 1.

M. de Chavigny delibéra de faire appeller l'hostel de Saint-Paul, l'hostel de Bouteillier.

Cet hôtel étoit situé à l'extrémité de la rue du Roi-de-Sicile, et la rue fut ainsi nommée parce que l'hôtel avoit d'abord été la résidence du célèbre Charles d'Anjou roi de Sicile, et de son fils Charles II. Charles II le légua au comte de Valois; il fut transmis plus tard aux comtes d'Alençon, puis en 1389, acheté par Charles VI. Au commencement du xvi^e siècle, les rois de Navarre en étoient en possession; c'étoit Antoine de Roquelaure au commencement du xvii^e, lequel

le vendit à François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul. De là le nom qu'il avoit, lorsque Léon Bouthillier, comte de Chavigny, l'acheta. Il a passé en 1698 à Henry Jacques de Caumont, duc de la Force, dont il conserve encore aujourd'hui le nom, bien qu'on en eût vendu, en 1711, la moitié à Jacques Poultier, intendant des Finances, qui lui donna un aspect plus moderne, et en 1715 l'autre moitié aux célèbres frères Paris du Verney.

XLVI. — P. 43, note 2, lig. 9.

Le pere de l'Archevesque..... avoit escrit l'histoire de Marthe Brossier.

« Le Discours veritable sur le fait de Marthe Brossier, Paris, 1599, » in-8°, » est attribué au médecin Marescot : mais celui de Bouthillier en diffère peut-être. Marthe Brossier étoit la fille d'un tisserand de Romorantin : elle fut conduite à Paris, dans les derniers jours de mars 1598, et occupa l'attention publique, mais seulement pendant quelques mois ; comme aujourd'hui, depuis un an, ceux qui font parler les tables, et depuis dix ans les somnambules. On peut lire, dans les Additions anonymes faites au Journal de l'Estoile, le récit de toutes ces jongleries, constamment renouvelées avec un égal succès.

XLVII. — P. 45, lig. 3.

Un M. Mulot, de Paris.

Mulot est également signalé dans la *Vie de Costar* et dans le sanglant pamphlet intitulé *Satyre d'Estat* contre le Cardinal, où l'on prête à Mulot un discours dont l'insolence pouvoit être justifiée par la réputation de grande franchise qu'il s'étoit faite dans le monde. Dans un autre pamphlet, le *Catholicon françois*, on raconte sérieusement qu'un jour Mulot étant en carrosse avec le Cardinal et l'archevêque de Bordeaux, le Cardinal prit le chapeau du Docteur, pissa dedans et l'en coiffa, disant que le sel de cette eau le rendroit apparemment plus sage. Il mourut le 2 décembre 1653, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

« L'évêque d'Orléans appeloit le docteur Mulot : Teston rogné. *Caput sine litteris*. » M. de Bassompierre, parlant de lui, disoit que chez M. le cardinal de Richelieu tout y est grand ; il n'est pas jusqu'à son fou qui ne soit docteur de Sorbonne. » (Mémoires mss. de Hugues de Salins, médecin, communiqués par M. Feuillet de Conches.)

Guy Patin fait cet autre conte : « Le cardinal de Richelieu, qui étoit assez à rire lorsqu'il n'étoit point tourmenté de sa bile noire, » demanda un jour au docteur Mulot, son confesseur, combien il falloit de messes pour tirer une ame du purgatoire. Le docteur lui res-

» pondit que l'on ne sçavoit pas cela, et que l'Eglise ne l'avoit pas de-
 » finy. Le Cardinal luy repliqua : C'est que tu n'es qu'un ignorant. Je
 » le sçay bien, moi ! il en faut autant qu'il faudroit de pelotes de neige
 » pour chauffer un four. » (Lettre du 8 juin 1657.)

XLVIII. — P. 49, lig. 3.

Il dit en un endroit : C'est comme qui entreprendroit d'entendre le More de Terence sans commentaire.

Non pas dans le Catéchisme, ou *Instruction du chrétien*, mais dans les *Principaux points de la foy catholique deffendues contre l'ecrit adressé au Roy par les ministres de Charenton*, Poitiers, 1617, in-8°, et Paris, juxte la copie, 1618.

C'est une citation de saint Augustin que l'évêque de Luçon traduit par « le Maure de Terence, » *Terentianum Maurum*. Il est assez probable qu'ayant un souvenir confus du fameux passage du *Pœnulus* de Plaute, Richelieu aura cru retrouver une allusion à cette comédie, dans le *Terentianus Morus* du père de l'Eglise.

XLIX. — P. 49, lig. 19.

M. de Chartres et M. l'abbé de Bourzeys l'ont reveû.

Jacques Lescot, évêque de Chartres : « C'est, » disent les pamphlets, « le filz d'un petit porteballe de Saint-Quentin, abbé de trois belles » abbayes et evesque de Chartres : celui que le curé de Maizieres a » surnommé le *Pedant mitré*. N'a-t-il pas esté comme nous au collège » de Calvi, au logis du bon docteur M. le Clerc ? » (*Advertissement à Cohon, evesque de Dol et de Fraude, par les cuistres de l'Université*. 1649.)

Amable de Bourzeys, abbé de Saint-Martin-de-Cores, et de l'Académie française, originaire d'Auvergne. « Il n'y a, » dit Pelisson, « rien » d'imprimé sous son nom qu'une *Lettre au prince Edouard, palatin*, » qui est un traité de religion. »

L. — P. 50, lig. 5.

Il n'avoit jamais lu les Memoires de Charles IX.

Le beau traité de la *Servitude volontaire* d'Etienne de la Boetie a été imprimé pour la première fois dans le troisième volume des *Memoires de l'Estat de la France sous Charles IX*, 1598. On l'a, depuis, réuni à plusieurs éditions de Montaigne, et de notre temps deux éditions séparées ont été données l'une par M. Feugere, l'autre par M. le docteur

Payen. L'anecdote que cite des Réaux ne prouve pas que Richelieu n'eût jamais lu ces *Mémoires*, mais qu'il n'avoit pas gardé un souvenir précis de toutes les pièces qu'on y avoit réunies ; et surtout, que Blaise père et fils étoient deux fripons.

LI. — P. 50, note, lig. 1.

Le Cardinal a aussy laissé des Memoires.

Cette note de des Réaux ajoute beaucoup à tout ce qu'on avoit déjà çà et là recueilli sur l'histoire et la destinée de ces fameux *Mémoires*. En 1730, un libraire d'Amsterdam avoit eu communication de la première partie, trouvée dans les papiers de Mézeray, sans doute parce que cet historien avoit eu charge de les mettre en ordre et de les publier. Cette partie parut donc sous le titre d'*Histoire de la mère et du fils, ... depuis l'an 1616 jusqu'en 1619, par François-Eudes de Mezeray*, Amsterdam, Charles-Michel la Cure. Mais quarante ans plus tard, Foncemagne voulant démontrer, contre le sentiment passionné de Voltaire, que le *Testament politique* étoit bien du Cardinal, trouva, au lieu du texte original de ce testament, le texte ou les copies originales des *Mémoires* dont faisoit partie l'*Histoire de la mère et du fils*. Les huit volumes étoient alors déposés au Louvre, et ils neurent pour la première fois publiés qu'en 1823 par feu Petitot. Ils sont compris dans la double collection générale des *Mémoires* du même Petitot et de Michaud et Poujoulat.

On voit ici toutes les peines inutiles que se donna la duchesse d'Aiguillon pour trouver un arrangeur de ces précieux papiers. Si Patru, d'Ablancourt, Mézeray, ou Sancy avoient répondu à ses avances, l'ouvrage nous présenteroit sans doute aujourd'hui une lecture agréable, mais un récit moins immédiat et moins authentique. Tout a donc été pour le mieux.

LII. — P. 51, suite de la note, lig. 16.

Ce M. de Saint-Malo estant ambassadeur à la Porte...

Achille de Harlay, sieur de Sancy, dont on a déjà dit quelque chose, tom. I, p. 110 et 120, fut ambassadeur à Constantinople de 1611 à 1618. L'aventure fâcheuse dont il est ici parlé, et dont on chercheroit vainement ailleurs le véritable caractère, lui arriva en cette dernière année. La France ressentit d'abord, comme elle devoit, une pareille injure : elle encouragea les armemens particuliers du duc de Guise et du duc de Nevers ; elle envoya ostensiblement proposer aux gouvernemens d'Espagne, d'Angleterre et de Venise, une ligue formidable contre le Turc, qu'il falloit enfin chasser de l'Europe. (Comme si l'Europe eût pu, sans le Turc, rester en équilibre !) Louis XIII, ou plutôt

le connétable de Luynes, révoqua Sancy désormais indigne, par le traitement qu'il avoit subi, de représenter la France; enfin, on fit demander satisfaction par le sieur de Namps (sans doute le mari de Marguerite d'Estrées, sœur de Gabrielle. *Voy.* tom. 1, p. 6 et 22.) Mais avant l'arrivée de M. de Namps, le visir caymacan, auteur de l'insulte, avoit dépêché un pauvre diable de chiaoux, pour annoncer un changement de règne, et pour dire quelques mots d'excuse au sujet du traitement infligé à Sancy. Le Roi ne parut pas satisfait de la réparation; mais quand Sancy partit de Constantinople, il fut admis à l'audience du nouveau Sultan; on lui fit un beau présent, et l'on ne parla plus des *cent coups de latte*. Il faut avouer que le gouvernement françois montra dans cette circonstance une indulgence bien coupable; et il le sentit si bien, que tous les historiens de Louis XIII ont passé rapidement sur les motifs du rappel de Sancy, afin de n'avoir pas à constater qu'on n'en avoit tiré aucune satisfaction.. On trouve dans un volume de la Bibliothèque Nationale (Suite de Mortemar, n° 14), la Relation des ambassades de Sancy et de Namps (ou Nans); de plus, une très-curieuse *Relation de l'Envoy d'un Chaoux nommé Houssan par le Grand Seigneur sultan Osman au Roy tres Chrestien, en 1619*. L'auteur de cette Relation parle assez mal de Sancy; par exemple, voulant expliquer pourquoi ce chiaoux avoit été dépêché, d'après les suggestions de Sancy, il dit :

« Les interests de M. de Sancy en cette affaire estoient : 1° qu'il ne » vouloit pas qu'on approfondist trop en Cour le sujet de ses disgraces, » crainte que l'on ne connust quelques-unes de ses exactions et violences; ce qui arriveroit si le Roy envoyoit des commissaires au Levant pour en rapporter les informations au conseil... 2° M. de Sancy » eseroit ainsy de continuer son ambassade, parce qu'il y trouvoit » bien son compte; car en six ou sept ans, et lorsqu'il n'estoit que » novice en cette charge et jeune bachelier, il avoit emboursé quatre » ou cinq cens mille francs en argent, bagues et hardes. Que n'eust-il » point fait s'il y fust demeuré encore autant de temps, et lorsqu'il y » eust esté plus que docteur? 3° Au pis-aller et en cas de rappel, M. de » Sancy vouloit faire sa dernière main et faire payer les estoeufs à » qui n'avoit pas esté de la partie. Pour cela, il resolut de mettre une » imposition et comme une taxe sur toutes les eschelles du Levant, » pour se rembourser (ce disoit-il) des frais et cousts de son emprisonnement; et l'eschelle d'Alexandrie fut seule par luy taxée pour cette » quote-part à la somme de trois mille piastres. Or, l'envoy de ce » Chaoux luy facilitoit ce dessein, parce qu'il devoit passer de France » en Angleterre, de là en Hollande, et ainsy faire durer longtemps son » voyage, pendant lequel il auroit fort bon loisir de faire sa cueillette » sans estre contrôllé... Voylà les interests du sieur de Sancy. »

Achille de Harlay, qui d'abord engagé dans les Ordres et abbé de Saint-Benoit et de Villeloin, avoit, en quittant la robe ecclésiastique à la mort de son frère, pris le nom de sieur de Sancy, reprit à son retour la soutane, devint Père de l'Oratoire, puis enfin évêque de Saint-Malo. Il mourut le 20 novembre 1646.

— Le titre sous lequel parut le *Journal* dont parle des Réaux deux lignes plus bas est : *Journal de Monsieur le Cardinal de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la Cour, en l'année 1630 et 1631. Tiré des Memoires qu'il a escrit de sa main.* 1648, in-12. C'est une sorte de *calepin* ou *memorandum* à l'usage particulier du Cardinal, et qui ne fait pas grand honneur à l'élévation de son caractère ; ramas de propos de femmes et de valets recueillis par d'autres et dont il n'étoit pas fâché de tirer parti contre la Reine et ceux qui lui faisoient ombrage.

LIII. — P. 51, lig. 1.

L'Académie, que Saint-Germain appelloit la voliere de Psaphon.

On sait que Psaphon, voulant être reconnu pour dieu, avoit réuni un grand nombre d'oiseaux, et leur avoit appris à répéter les mots : *Psaphon est un dieu.* Voici maintenant le passage de l'abbé de Saint-Germain, *Jugement sur la Préface*, f° 2, édition in-4°. « Le Cardinal, » affamé de louanges et en disette de louangeurs, a dressé une école » ou *volière de Psaphon*, dans l'Académie qui s'assemble chez le Gazetier, c'est-à-dire, le pere du mensonge. Là se ramasse un grand » nombre de pauvres ardelions qui apprennent à composer des fards » pour plastrer les laides actions, et à faire des onguens pour mettre » sur les plaies du public et du Cardinal. Il promet quelque advancement et jette quelques petites assistances à cette canaille qui combat » la vérité pour du pain. »

Des Réaux va pourtant reprocher à Richelieu de n'avoir pas fait un bâtiment pour cette pauvre Académie. Il faut avouer que l'Académie française qui, durant plus d'un siècle, couronnoit toutes ses séances publiques par l'éloge du Cardinal, ne lui en a pas tenu rancune. Aussi les reproches de notre auteur sentent-ils trop la prévention aveugle. On accuse Richelieu d'avarice quand il ménage les deniers de l'Etat : on ne le loue pas d'avoir beaucoup fait ; mais on le blâme de n'avoir pas tout fait.

LIV. — P. 52, note, lig. 1.

Une espece de fou, nommé la Peyre.

Voici le titre du livre dont parle des Réaux et la façon dont l'auteur s'y nomme lui-même : « Eclaircissemens chronologiques et neces-

» saires pour les véritables positions des matières qui sont dans les
 » poètes et autres historiens fabuleux... par Jacques d'Auzoles la
 » Peyre, filz de Pierre d'Auzoles et de Marie de Fabry d'Auvergne. »
 Paris, Allyot, 1635. Cet homme mourut en 1642.

Le poète la Luzerne lui a adressé des stances ; et dans la quatrième
 se trouve la liste de ses ouvrages :

Au temple que luy doit la France en son histoire
 Chacun de ces travaux fera part de sa gloire.

Son *Panthéon*, son *Grand Miroir*,

La *Bible*, la *Chronologie*,

L'*Ariadne*, l'*Apologie*

Nous le feront tousjours revoir.

(*Les Essays poétiques*, 1642.)

Telle étoit la complaisance qu'on avoit pour ce savantas, qu'on frappa
 même une médaille en son honneur, où il est nommé *le Prince des*
Genéalogistes.

« Le sieur de la Peyre, » dit Pelisson (*Relation de l'Académie fran-*
çoise), « en l'année 1635, dédia son livre de l'*Eclaircissement des*
 » *Temps*, avec une lettre à l'*Eminente*, qui a fait croire depuis à plu-
 » sieurs qu'elle s'appeloit l'*Académie Eminente*. Il fut ordonné que
 » MM. de Gomberville et Malleville iroient l'en remercier chez luy. Ce
 » fut en ce livre que ce bonhomme... fit mettre le pourtraict du Car-
 » dinal en taille-douce avec une couronne de rayons tout autour,
 » chacun desquels estoit marqué par le nom d'un Académicien. Ce
 » qui est du meilleur, c'est qu'il mit entre ces Académiciens M. de
 » Bautru-Cherelles, qui ne l'estoit pas ; et celui qui a fait l'*Estat de la*
 » *France* en l'année 1652 * est tombé dans la mesme faute. »

Louis Trabouillet,
 chanoine de Meaux.

Dans cette gravure, le Cardinal en buste est coiffé d'une barette,
 avec le cordon du Saint-Esprit et ces mots en exergue : *Son Eminence*
ducale.

Il ne sortoit pas de ce médaillon central quarante, mais bien trente-
 huit rayons, nombre des Académiciens en 1635, date de la fondation
 de l'Académie. — Près du garde des sceaux Seguier est, en effet, le
 nom de *M. de Cherelles*, un des trois frères cousins-germains de Bau-
 tru. Cherelles n'étoit pas de l'Académie, non plus que M. de la Brosse,
 également honoré par le sieur de la Peyre du rayon qui appartenait à
 Philippe Habert, commissaire de l'artillerie et membre de l'Académie
 depuis l'origine. Habert étoit alors célèbre par son poème du *Temple*
de la Mort, oublié aujourd'hui.

LV. — P. 52, note, lig. 6.

Au prorata de leurs qualitez.

C'est-à-dire : dans la proportion de leurs titres et qualités. Des Réaux

blâme ici moins le sens du mot, que l'emploi vicieux qu'en faisoit la Vieuville, en l'empruntant au style des gens de finance.

LVI. — P. 53, note, lig. 12.

On luy a veu se faire rejouer plus de trois fois une ridicule piece en prose... C'est Thomas Morus.

Gueret, dans le *Parnasse reformé*, fait ainsi parler la Serre : « Monsieur le cardinal de Richelieu, qui m'entend, a pleuré dans toutes les » representations qu'il a veues de *Thomas Morus*. Il luy a donné des » temoignages publics de son estime, et toute la Cour ne luy a pas esté » moins favorable que Son Eminence. Le Palais-Royal estoit trop petit » pour contenir ceux que la curiosité attiroit à cette tragedie. On y » suoit au mois de décembre, et l'on tua quatre portiers, de compte » fait, la premiere fois qu'elle fut jouée. Voilà ce qu'on appelle de » bonnes pieces ! Monsieur Corneille n'a point de preuves si puissantes » de l'excellence des siennes ; et je luy cederay volontiers le pas quand » il aura fait tuer cinq portiers en un seul jour. » (Edition de 1669, p. 31.)

LVII. — P. 56, note, lig. 1.

Le Cardinal avoit un premier secretaire qui s'appelloit Charpentier.

Charpentier eut pourtant à se louer de la générosité du Cardinal, temoin un passage de son testament :

« Je ne donne rien au sieur Charpentier, mon secretaire, parce » que j'ay eu soin de luy faire du bien pendant ma vie ; mais je veux » rendre ce tesmoignage de luy, que durant le long temps qu'il m'a » servy, je n'ay point connu de plus homme de bien, ny de plus loyal » et sincere serviteur » (Testament du cardinal de Richelieu.)

Charpentier estoit au service de Richelieu dès l'année 1609. M. Avenel croit avoir retrouvé une lettre de cette année, écrite par lui pour l'évêque de Luçon. Il eut plus tard le titre de « conseiller secretaire » du Roy, maison et couronne de France. »

En général, l'habile et judicieux editeur des *Lettres et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, M. Avenel, ne rend pas assez justice à la véracité de des Réaux. Après avoir rappelé l'anecdote de Cheré : « Si » l'*Historiette* est vraie, » dit-il, « on voit que Richelieu avoit *entiere-* » *ment* oublié les torts de Cheré. » M. Avenel se fonde sur cet autre passage du testament : « Je ne donne rien aussy au sieur Cheré, » mon autre secretaire, parce que je le laisse assez accommodé ; » estant néanmoins satisfait des services qu'il m'a rendus. » Mais ces

ignes ne justifient pas l'entièrement de M. Avenel.—Avec le bien amassé chez le Cardinal, Cheré acheta une charge de maître des Comptes,

LVIII. — P. 58, lig. 11.

Cette parole-là a peut-être fait faire la grande conjuration qui pensa ruiner le Cardinal.

Fontrailles, comme on le pense bien, n'avoue pas le motif dans sa relation. Il dit que Monsieur le Cardinal ayant embrassé la cause de d'Espanan contre lui, dans une querelle qui s'étoit élevée entre eux deux, « avoit pris ce différend avec tant d'aigreur, qu'il avoit publié » que Fontrailles avoit fait des monopoles en Guyenne pour M. d'Espanon, et qu'il falloit le prendre mort ou vif. » Il ajoute que M. le Grand l'ayant généreusement défendu, ce procédé l'avoit attaché inviolablement à sa fortune. (Voyez dans les *Mémoires de Montresor*, tom. I, p. 291.)

Le mot allemand *schelme*, drôle, misérable, est encore un terme d'opprobre chez les Russes. *Schelma!* « Toutes les actions des dames » à la mode s'appellent d'un seul mot : *coquetteries*, comme *chelme* signifie toutes injures, en allemand. » (*Conversation de M^e Guillaume avec la princesse de Conty*, 1631.)

LIX. — P. 60, lig. 2.

Bautru dit qu'on en feroit un Extraordinaire.

On appeloit *Extraordinaire* une addition supplémentaire à la *Gazette*. Bautru, comme on voit, joue sur le mot, parce que le Prince, en prenant Salces, étoit sorti de ses habitudes. C'est de ce double échec que Richelet, dans son *Dictionnaire*, avoit pris exemple au mot *zeste*. « *Il prendra Dole zeste, comme il a pris Fontarabie.* » On prétend que le grand prince de Condé, fils de Henry II, qui avoit manqué Dôle, fit donner des coups de bâton à Richelet. Il est permis d'en douter. En général, on multiplie trop les coups de baton sur les épaules des écrivains satiriques.

LX. — P. 60, lig. 8.

Cet Espanan estoit un grand ignorant.

Roger de Bossort, comte d'Espanan, officier dans le régiment des Gardes, maréchal de camp en 1637; le prince de Condé, alors duc d'Enghien, lui avoit donné en septembre 1642 le gouvernement de Perpignan, où il mourut en mai 1646.

LXI. — P. 67, note, lig. 2.

Il est de bonne maison de Languedoc.

Fontrailles tiroit ce nom d'un petit village à quatre lieues de Tarbes. Il reparut durant la Fronde, et Blot l'a signalé plusieurs fois dans ses couplets comme un gourmet, un libertin, un mécréant accompli. Chapelle et Bachaumont le retrouvèrent en Gascogne dans leur fameux voyage de 1655, dans sa maison de Castille, près d'Agen ; ils lui donnent le titre de sénéchal d'Armagnac : « Un carrosse que M. le senechal d'Armagnac avoit envoyé nous mena bien à notre aise chez luy, à Castille, où nous fumes receus avec tant de joie, qu'il estoit aisé de juger que nos visages n'estoient point desagréables au maistre de la maison :

C'est chez cet illustre Fontrailles
Où les tourtes, les ortolans,
Les perdrix rouges et les cailles,
Et mille autres vols succulens,
Nous firent horreur des mangeailles
Dont Carbon et tant de canailles
Vous affrontent depuis vingt ans.

» Vous autres casaniers, qui ne connoissez que la Vallée de misere
» et vos rostisseurs de Paris, vous ne sçavez ce que c'est que la bonne
» chère ; si vous vous y connoissez, et si vous l'aimez comme vous le
» dites,

Soyez donc assez braves gens
Pour quitter enfin vos murailles,
Et si vous estes de bon sens,
Allez, et courez chez Fontrailles,
Vous gorger de mets excellens.

» Vous y serez bien receus assurément, et vous le trouverez tous-
» jours le mesme. Sans plus s'embarrasser des affaires du monde, il se
» divertit à faire achever sa maison, qui sera parfaitement belle. Les
» honnestes gens de sa province en sçavent fort bien le chemin ; mais
» les autres ne l'ont jamais pu trouver. » (*Voyage de Bach. et Chapelle*, édition de 1663, p. 54.)

LXII. — P. 68, lig. 22.

Le temps nous en apprendra davantage.

Fontrailles, aussi bien que des Réaux, semble convaincu de la révélation du complot par la Reine. Cependant, avant d'avoir le texte du traité, la conspiration et le crime de Cinq-Mars étoient hors de toute

espèce de doute. On accusa aussi Marie de Gonzague des premières indiscretions. « Je fus, » dit Fontrailles, « de nuit à Perpignan (au retour » d'Espagne), et Monsieur le Grand me fit voir une lettre de M^{me} la » princesse Marie, qui luy mandoit que son affaire estoit sceue aussi » communément à Paris comme l'on sçavoit que la Seine passoit sous le » Pont-Neuf. » (Relation de Fontrailles, p. 329.) Mais après tout, les Mémoires de M^{me} de Motteville, et le détail des ennuis qui assiégèrent alors la Reine, enfin ses craintes d'être compromise par les dépositions de l'abbé de la Rivière prouvent évidemment que la Reine n'avoit rien révélé.

LXIII. — P. 69, lig. 4.

Monsieur le Grand l'avoit appelé Son Inquiétude.

Saint-Amand paroît avoir voulu désigner de Thou dans sa chanson des *Loisirs bachiques* :

Que Lisidor soit obsédé
Du démon de l'inquiétude,
Qu'ayant plus qu'un Paule raudé,
Il s'obstine en cette habitude;
Qu'il joigne la guerre à l'estude,
Je trouveray cela fort bien,
Pourveu qu'exempt de servitude,
Je frippe et hume tout mon bien.

Paillarder son vin, qu'on trouve plus bas, c'est prendre bien des précautions, faire bien des arrangements, des préparatifs. Allusion à la façon d'obtenir le *vin de paille*; on étendoit les raisins sur des couches de paille, et on ne les en retiroit qu'après un certain temps, quand ils étoient suffisamment *paillardés*; ou bien allusion à la façon d'expédier les bouteilles de vin, qu'on enveloppoit d'un bouchon de paille pour plus de précaution.

Au reste, des Réaux se montre ici fort injuste pour l'illustre victime du cardinal de Richelieu. On lit dans le *Journal de ce qui s'est passé à l'arrestation de Monsieur le Grand*, dans les *Mémoires* de Montrésor que « le pere gardien du convent des Peres Observantins de Tarascon » l'approcha pour luy demander quelle inscription il vouloit qu'on » mist sur la chapelle qu'il avoit fondée en leur convent. Il répondit : » *Comme il vous plaira*, mon pere. Mais celui-ci le pressant de re- » chef, il demanda une plume, et avec une vitesse admirable il fit » cette inscription :

» Christo liberatori
» Votum
» In carcere pro libertate
» Conceptum
» Fr. Aug. Thuanus
» E carcere vitæ jamjam liberandus
» Merito solvit. »

Cette présence d'esprit, dans un tel moment, devoit inspirer plutôt de l'admiration que des dédains.

La mère de Cinq-Mars, Marie de Fourcy, maréchale d'Effiat, mourut au mois de janvier 1670 :

Ayant un siècle, moins seize ans,
Avec tout le mesme bon sens
Et la vigueur de corps et d'ame
Qu'auroit eu la plus jeune dame,
Et pour vous dire encore plus,
Maintes excellentes vertus,
Entre lesquelles un veuvage
De trente-huict ans et davantage,
Passé dedans la piété,
Doit, je croy bien, estre compté.

(Lettre en vers de Robinet, 25 janvier 1670.)

LXIV. — P. 70, note 1, lig. 17.

Tenez... voilà les comtes d'Allemagne.

Des Réaux fait peut-être ici quelque confusion. Il n'y avoit réellement rien de commun entre les *de Thou*, les *comtes de Toul* et les *comtes d'Allemagne*. Mais le deuxième auteur certain des *de Thou*, Jacques, qui avoit pris le parti de la robe, avoit épousé, dans les premières années du xvi^e siècle, Genevieve le Moine *des Allemans* ou *Lallemant* (voyez les Mémoires de la vie de J. A. de Thou). De là peut-être l'erreur ; les *de Thou* pouvoient n'alléguer les comtes d'Allemagne qu'en raison de cette alliance.

Le même Jacques de Thou eut une sœur qui paroît avoir porté dans la maison d'Anglure, une des premières de Champagne, la terre de *Thou* ou du *Thoult*, en Brie, à trois lieues de Sezanne. La famille de Thou avoit pris de ce lieu le seul nom qu'on lui ait connu.

La relation qu'on va maintenant lire est si belle qu'elle doit avoir été déjà imprimée. Mais en ce cas même, on ne la trouvera pas déplacée ici, ne seroit-ce que pour venger l'illustre de Thou des préventions de des Réaux.

Relation sur la mort de Monsieur le Grand et de M. de Thou.

(Ce traité est escript Par M. Gabriel Chassebras, conseiller du Roy, en sa Cour des Monnoyes, sieur de la Grand-Maison.)

« M. de Thou ayant esté complètement dechargé du traité d'Espagne par Monsieur, frere du Roy, et par M. de Bouillon, fut confronté, le vendredy 12 septembre, dans le palais de Lyon, à Monsieur le Grand, qui d'abord le deschargea aussy ; et estant sorty hors de la chambre des juges, (soit qu'il esperast sauver sa vie ou qu'il apre-

» hendast le tourment de la question,) il rentra disant : Messieurs, j'ay
» pensé à ma conscience ; puisque l'on ne m'a pas tenu la foy, je ne
» suis pas obligé de la tenir aussy : M. de Thou sçavoit le traité d'Es-
» pagne. Lors M. de Thou luy repliqua : Ce n'est pas moy qui vous ay
» manqué de foy. Non, dit Monsieur le Grand, car vous m'avez gardé
» le secret, je l'avoüe, et mesme vous m'avez voulu detourner de ce des-
» sein, et je vous l'avois promis en vous conjurant de ne me denoncer
» pas. Lors M. de Thou dit : Il est tout vray, Messieurs, comme a dit
» Monsieur le Grand, que j'ay manqué en ne revelant pas une chose
» de cette importance, que je croyois avoir rompüe; et quand je l'eusse
» revelée, Monsieur, frere du Roy, l'eust desavouée, M. de Bouillon de
» mesme, et Monsieur le Grand aussy, si bien que, faute de le pouvoir
» prouver, j'eusse passé pour un delateur faux, et j'estois deshonoré
» pour toute ma vie, que je n'estime rien au respect de mon honneur.
» Et s'apercevant que Monsieur le Procureur du Roy prenoit ses con-
» clusions sur-le-champ, il se douta bien ce que cela vouloit dire, veü
» cette voye si extraordinaire. Alors, d'une contenance admirable, il dit
» à Monsieur le Chancelier : Monsieur, voulez-vous quelque'autre chose
» de moy. Pourquoi ? dit Monsieur le Chancelier. Parce, respliqua-
» t-il, que je voy bien où tout cela va. Je vous demande une chambre
» en mon particulier. Ce qui luy fut accordé, et bientost après fut
» rappelé avec Monsieur le Grand, et leur fut leü leur arrest de mort,
» sur le sujet duquel un des juges (dont il n'avoit pas sujet de se
» louer) luy faisant exhortation pour le resoudre, sans l'escouter et
» avec grand desdain de ce qu'il luy disoit, il appella le prevost de
» Lyon, qu'il connoissoit, luy disant : M. Thomé, que je vous entre-
» tienne ; et s'estant approché de luy, dit : Vous allez perdre un bon
» amy, qui pouvoit mieux defendre sa vie en chicanant; mais j'ay
» jugé qu'au temps où nous sommes, on ne pardone point à des per-
» sonnes hayes comme moy, à qui les tourmens d'une question pouvoient
» estre donez, et après une prison perpetuele, où je me suis tellement
» ennuyé, que la mort m'est plus douce que de retomber entre les
» mains de mon exempt, qui m'a traité en barbare, ce que je ne pouvois
» plus suporter ; je pouvois mourir ou dans les tourmens ou dans la
» prison, moins préparé pour le ciel que je ne suis, je ne veux pas
» perdre une si bonne ocasion : la plus grande peine est à s'y resoudre,
» cela est desjà fait. Ma mort ne doit point apporter de tache à ma race,
» n'y ayant rien de noir dans mon crime ; joint que le paradis est
» preferable à tout cela. Je vous supplie de dire à M. le cardinal de
» Lyon que j'ay vescu et meurs son tres humble serviteur, et que je le
» prie de demander pardon à Monsieur le Cardinal pour moy, non
» pas pour avoir hay sa persone, j'en prens Dieu à tesmoin, mais
» pour la hayne que j'ay eu contre son gouvernement. Je ne me suis

» jamais tant aymé que j'ay honoré le Roy et cheri la conservation de
 » l'Estat, n'ayant jamais esté Espagnol. Asseurez aussy Monsieur le
 » Chancelier que je meurs son tres humble serviteur, bien marry qu'on
 » me puisse reprocher qu'estant venu d'un nom qui a si bien et si fide-
 » lement servy tant de roys, j'ay failly à reveler un secret important ;
 » j'en ay dit mes raisons à mes juges. Là-dessus arriva le sieur Roy,
 » maistre d'hostel de M^{me} de Pontac, qu'il embrassa, et luy dit de dire
 » à sa sœur qu'il luy demandoit des prieres et point de larmes, qu'il
 » l'assurast qu'il mouroit en bone devotion, qu'il donoit son ame à
 » Dieu et son corps à elle, dont elle a eu tous les soins imaginables et
 » avec fruit. Il prioit le mesme de faire ses recommandations à Mon-
 » sieur son frere, à M. de Thoulon, à M. de Pontac, et surtout à ses pe-
 » tits neveux, qu'il les prie de prier Dieu pour luy. Cela fait, demanda
 » du papier et une escrtoire, et escrivit deux lettres de grand sens,
 » une à M. du Puys, dont il chargea M. Thomé ; l'autre à une dame,
 » sans qu'il y eust de suscription, dont il chargea son confesseur, luy
 » en disant le nom, avec promesse qu'il tira de luy de ne la nommer à
 » persone. L'heure se presente pour aller à la mort, on les rassemble,
 » Monsieur le Grand et luy, ils s'embrassent. Monsieur le Grand de-
 » manda pardon à M. de Thou. M. de Thou luy pardone et l'em-
 » brasse, et sont mis tous deux dans le derriere d'un carosse, sans
 » estre atachez ny liez, seuls avec leurs confesseurs ; et ne virent leur
 » boureau que sur l'eschafaut, lequel abordant, M. de Thou dit à Mon-
 » sieur le Grand : Mon maistre, voicy la separation de nos corps et l'u-
 » nion de nos ames ; mais prenons cecy doucement : ne vous souvenez
 » plus que vous estes grand, l'admiration de tous ceux qui vous
 » voyoient, l'espoir de ceux qui pouvoient vous aprocher, jeune avec
 » tous les avantages imaginables, que pour mepriser tout cela comme
 » passager et perissable, en considerant le paradis qui est eternal. Et
 » dit pour lors : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum*
 » *Domini ibimus* ; demande où il avoit plus d'horreur de mourir le pre-
 » mier ou le dernier : on luy dit que le dernier souffroit davantage ; lors
 » il embrasse Monsieur le Grand : Allez, mon maistre, l'honneur vous
 » appartient, et faites voir que vous sçavez bien mourir. Ce qui fut exe-
 » cuté avec grande constance. Cela fait, on mit le corps à costé du po-
 » teau sur l'eschafaut, M. de Thou monte tout seul dessus, voit le
 » poteau tout sanglant, le corps mort à son costé : tous ces objets jus-
 » que-là ne l'efrayent point, il prie le peuple assemblé de prier Dieu
 » pour luy, et dit un pseume de David : *Credidi propter*, etc., etc. ; et
 » se tournant devers le boureau, luy baise la main qui le devoit tuer,
 » l'embrasse, luy pardone et le prie de le bander ; le boureau luy dit
 » Je n'ay rien pour ce faire ; lors M. de Thou se tourne vers la com-
 » pagnie, disant : Je suis homme, je crains la mort, ces objets (mons-

» trant le corps de Monsieur le Grand, sur lequel il avoit mis son
 » chapeau) me font mal au cœur, je demande par aumosne de quoy
 » me bander les yeux. Pour lors, luy fut tiré deux mouchoirs, dont
 » l'un tombant entre ses mains, il dit : Dieu vous le rende en paradis !
 » et s'en fit bander. Pour ce qui s'est passé entre luy et son confes-
 » seur, il sera redigé par escrit par luy-mesme ; il le pria de voir sa
 » sœur et la consoler, et embrasser le gentilhomme qui estoit avec
 » elle, qu'il remercia de tout son cœur. Cecy bien considéré, où il y a
 » plustost de l'omission que de l'augmentation, il y a grand sujet de
 » consolation, que si on n'a plus cet amy en terre, on l'a pour saint
 » dans le ciel. Vous sçavez que le jugement fut si precipité, que le Pro-
 » cureur du Roy de la Commission prist ses conclusions debout au
 » bout de la table, et fut l'arrest fait en aussy grande precipitation.
 » M^{me} de Pontac, la veille de l'arrest, demanda à Monsieur le Chan-
 » celier qu'on donast conseil à M. de Thou, ce qui luy fut refusé. »

LXV. — P. 70, note 2, lig. dernière.

Juif l'avoit charcuté à bon escient.

Jacques Juif, fameux médecin, mourut en 1658, et des Réaux sur la fin de son manuscrit le désignera « feu Juif. » Mais j'ai trouvé qu'en 1650, il faisoit encore baptiser un enfant. On se souvient des vers de Voiture :

J'ay receu deux coups de cizeau
 Dans un lieu bien loin du museau,
 Landerirette ;
 Je m'en porte mieux, Dieu merci !
 Landeriri.
 J'en mettrois encore plus de six *,
 Mais je ne puis plus estre assis,
 Landerirette ;
 Je m'en vas trouver monsieur Juis,
 Landeriri.

Couplets.

LXVI. — P. 71, lign. 26.

Il ne faut que dire combien Treville luy causa de mauvaises heures.

Henry Joseph de Peyre, comte de Troisville, dont les curieux conservent d'agréables lettres, mourut dans un âge très-avancé, sur la fin du xvii^e siècle. « Un pauvre gentilhomme de notre voisinage s'en » estoit allé à Paris avec une petite malle sur le dos, et il avoit fait » une si grande fortune à la Cour que s'il eust esté aussy souple qu'il

» avoit de courage, il n'y eust eu rien à quoy il n'eust pu aspirer. Le
 » Roy luy avoit donné sa compagnie de Mousquetaires, qui estoit
 » unique en ce temps-là. Ce gentilhomme s'appeloit *Troisville*, vulgai-
 » rement appelé *Treville*, et a eu deux enfans, etc. » (Sandras des
 Courtilz, roman des *Mémoires d'Artagnan*.)

Les personnes qui aiment à prendre une idée fausse des hommes et
 des usages anciens trouveront de grands détails sur Tréville dans ces
Mémoires d'Artagnan, ou bien mieux encore dans les *Trois Mousque-
 taires* d'un de nos illustres contemporains. — Tréville ne fut renvoyé
 que trois jours avant la mort du Cardinal; il se retira à Montierender
 en Champagne, dont un de ses parens, son fils peut-être, étoit abbé
 commendataire; mais sans doute il revint bientôt à Paris.

LXVII. — P. 74, lig. 17.

Le Roy... l'ayant trouvé fort mal, en sortit fort gay.

Cela, de la part de Louis XIII, n'est pas tout à fait invraisemblable;
 mais peut-être prenoit-on chez luy pour un signe de gaité une sorte de
 crise nerveuse dont la cause étoit toute différente. Un contem-
 porain, malveillant il est vrai, raconte quelque chose d'approchant:
 « Mardy (2 decembre, avant-veille de sa mort) le Roy vint le voir...
 » et luy tesmoignant plus de tendresse qu'il n'en avoit, luy fit prendre
 » luy-mesme deux jaunes d'œuf. Après qu'il fut sorty de sa chambre,
 » il entra dans sa galerie, et l'on remarqua qu'en se promenant et
 » remarquant les tableaux qui y estoient, il n'avoit pu s'empescher de
 » rire plusieurs fois. » (*Récit de ce qui se passa un peu avant la mort
 du Cardinal*, dans les *Mémoires de Montresor*, tom. II, p. 174.)

Quant aux sentimens de pieuse confiance du Cardinal, à cette
 heure suprême, l'archevêque de Toulouse Montchal les confirme:
 « Le Pere Léon, Carme réformé qui l'exhortoit, et, encore après,
 » son curé qui luy portoit le Saint-Sacrement le sollicitant à pardonner
 » à ses ennemis, il fit response qu'il n'en avoit point que ceux de l'Estat;
 » continuant, jusqu'au dernier soupir, la methode qu'il avoit tenue
 » contre ceux qu'il haïssoit, de les faire passer pour criminels de leze-
 » majesté. En tous ses discours. il tesmoigna si peu de repentance
 » de ses fautes, que l'évesque de Lizieux, qui s'estoit tousjours con-
 » servé une grande liberté auprès de luy, s'estant présenté pour l'exhor-
 » ter en sa dernière heure, et ayant appris la grande assurance qu'il
 » tesmoignoît, dit à ses amis : *Profectò, nimium me terret magna illa
 securitas.* » (*Mémoires*, éd. de 1718, t. II, p. 268.)

On a vu plus haut, dans l'Historiette, que vers les derniers temps
 de sa vie, le Cardinal étoit devenu beaucoup plus rigide sur les points

de morale religieuse, et que, sans doute, il s'étoit préparé longtemps à l'avance à la mort.

LXVIII. — P. 75, note, lig. 11.

On la maria à un assez grand homme nommé la Vau.

La petite Lavau quitta la Cour avec son mari au commencement de 1631, à peu près en même temps que M^{me} du Fargis, et pour la même cause. La Porte, dont ils étoient les amis particuliers, les nomme M. et M^{me} de Lavau-Irlan. Ils se retirèrent au Bourget, ensuite au Plessis de Roye, près Compiègne; puis, sur de nouveaux soupçons on les envoya à Poitiers, « où M^{me} Lavau mourut de la peste, et eut en mourant cet avantage que la Reyne la pleura et en eut un extrême regret. Aussy étoit-ce une personne qui valoit beaucoup. » (La Porte, *Mémoires*, edit. de 1755, p. 59.)

Pour la Naine de Mademoiselle, elle mourut au commencement de février 1653. Loret nous l'apprend agréablement, dans la *Muse historique* du 15 février :

Ces jours passez vint à mourir
Une mignonne incomparable
Qui passoit pour chose admirable;
Que l'on alloit voir tour à tour,
Et que jadis (mesme) à la Cour
On ne voyoit qu'avec merveille,
Quoique ny blanche ny vermeille:
Personne enfin de grand renom.
Étoit-ce une baronne? non...
C'étoit, ô fortune cruelle!
La naine de Mademoiselle,
Dont le très-chetif petit corps
Est maintenant au rang des morts...
Quand une puce la mordoit
Et qu'icelle se deffendoit,
La puce, pour finir la guerre,
La mettoit aisement par terre,
Et la moindre haleine du vent
La faisoit tomber bien souvent.
Enfin elle étoit si petite
(Quoiqu'aucunement favorite)
Que, dans un petit balancier
De cuivre, d'alrâin ou d'acier,
Étant par plaisir un jour mise
Avec robe, juppe et chemise,
Et de plus sa coiffure encor,
Tout ne pesoit qu'un louis d'or.
Elle mourut vierge et pucelle,
Car, pour apparier icelle,
Dans un hymen bien assorty,
Il ne se trouva nul party,

Que Godenot et Jean des Vignes,
Deux marionnettes insignes.
Mais par des signes apparens
On trouva qu'ils étoient parens.
Or, en faveur de la Princesse
Qui fut son illustre maistresse,
J'ay fait ce huitain, laid ou beau,
Pour estre mis sur son tombeau :

Dans cette fosse souterraine
Gist une naine plus que naine,
Mais j'ay tort de parler ainsy,
Elle n'est plus gisante icy.
Ce tombeau rien d'elle n'enserre,
Car deux tres-petits vers de terre
En firent un maigre repas,
Le propre jour de son trepas.

On a vu quelle étoit la maison de Plessis-Richelieu avant le Cardinal; disons rapidement ce qu'ensuite elle est devenue.

La postérité directe masculine s'éteignit dans le Cardinal et ses deux frères. Leur sœur, Françoise du Plessis-Richelieu, eut de René de Vignerot, sieur du Pont de Courlay, un fils et une fille; celle-ci la célèbre duchesse d'Aiguillon.

Le fils, François, gouverneur du Havre et marquis de Pont de Courlay, eut deux enfans, que le Cardinal substitua à son nom et à ses armes.

Le second, Jean-Baptiste Amador, fut marquis de Richelieu, et mourut en 1662. Son petit-fils, duc d'Aiguillon, termina cette branche.

L'ainé, Armand-Jean, duc de Richelieu et de Fronsac, fut le célèbre maréchal de Richelieu, le fastueux vainqueur de Mahon, et le mauvais génie de Louis XV. Il mourut le 8 août 1788, et son noble et loyal petit-fils Armand, duc de Richelieu, ministre du roi Louis XVIII, mourut le 18 mai 1822 sans laisser de postérité.

Alors les enfans de sa sœur, Armande-Simplicie-Gabrielle de Richelieu, mariée à Antoine-Pierre-Joseph de Chapelle marquis de Jumilhac, furent substitués, par Ordonnance royale, au nom et armes de Richelieu.

C'est ainsi que M. le duc de Richelieu d'aujourd'hui est, de son nom, Armand-François-Odet de Chapelle, marquis de Jumilhac. Il n'a pas cinquante ans.

LXXI.

LE MARESCHAL DE MARILLAC.

(Louis de Marillac, né en juillet 1572, décapité 10 mai 1632.)

Le mareschal de Marillac estoit filz d'un advocat. En ce temps-là veritablement les advocats estoient plus considerez qu'à cette heure, à cause que la paulette n'estoit pas encore establie, et qu'on prenoit de leur corps les Présidens et les Gardes des sceaux. On disoit que Marillac estoit gentilhomme, mais c'estoit un gentilhomme *dubiæ nobilitatis*. Cet homme, dans le dessein de se pousser à la Cour, prit l'espée : il estoit grand et bien fait, robuste et adroit à toutes sortes d'exercices. Il se mesle parmy les grands seigneurs ; et comme il avoit de l'esprit et du sens, il s'avisa de demander en mariage une fille de la Reyne-mere, qui estoit Medicis *, mais d'une branche si esloignée que la Reyne ne la reconnoissoit en aucune façon pour sa parente. Ce nom de Medicis ne fut point inutile à Marillac : il le fit valoir comme il avoit pretendu. C'estoit luy qui estoit tousjours despesché pour les affaires de la

Catherine de Medicis
morte 14 sept 1621.

Reyne-mere ; et comme il s'acquittoit bien de toutes ses commissions, insensiblement il se rendit considerable. M. de Luçon crut que cet homme ne luy seroit pas inutile ; les voylà unis. Dans les guerres d'Italie, Marillac demande de l'employ ; il en a, et hors de payer de sa personne, il faisoit tout admirablement bien. On croit qu'il eust pu devenir grand capitaine, car il y en a eu qui ont fait bien du bruit sans aller aux coups. Il est vray qu'en France cela est plus difficile qu'en Espagne et qu'en Italie. On disoit qu'à Rouen, ayant pris querelle à la paulme avec un nommé Caboché, et ayant esté séparé, il le rencontra après, et le tua avant que l'autre eust eu le loisir de mettre l'espée à la main. C'estoit devant qu'il eust de l'employ. Il pretendit estre mareschal de France et le fut*, et son frere aîné, qui estoit de robe, garde des Sceaux. Depuis, ils cabalèrent pour debusquer le Cardinal, et Vaultier craignoit qu'ils eussent toute l'autorité chez la Reyne. Le Cardinal, qui dans son *Journal* appelle tousjours ce mareschal *Marillac l'Espée*, le fit arrester, et le fit condamner fort legerement. Comme ce mareschal n'estoit pas un sot, il déclina, et ne vouloit point reconnoistre des commissaires. Enfin on l'engeolla, et ses propres parens y servirent innocemment. On luy fit accroire qu'il ne pouvoit courir risque de la vie ; mais que s'il ne reconnoissoit ses juges, il seroit prisonnier pour le reste de ses jours. Il les reconnut, et eut le cou coupé. Il faut dire, à la louange d'un M. Frotté, son secrétaire, que le

Juin 1629.

Cardinal fit tout ce qu'il put au monde pour le gagner, mais il n'en put venir à bout ¹.

¹ M. de Chasteauneuf presidoit à ce jugement *. Il n'estoit pas trop bien avec le Cardinal, il s'y remit bien par ce bel arrest. On dit que le Cardinal dit, comme si cela l'eust lavé en quelque sorte : « Je ne » croyois pas qu'il y eust de quoy faire mourir M. de Marillac ; mais » Dieu donne des connoissances aux juges qu'il ne donne pas aux » autres hommes. Il faut croire qu'il estoit coupable, puisque ces » messieurs l'ont condamné. » *Voy. tom. 1, p. 417.*

COMMENTAIRE.

I. — P. 118, lig. 10.

On disoit qu'à Rouen, ayant pris querelle avec un nommé Caboche...

C'etoit sous Henry IV. Dans un pamphlet de 1631, soufflé par le Cardinal, on fait dire à Henry IV par Villeroy : « Vostre Majesté » sçait bien qu'elle n'en avoit jamais fait d'estat, depuis le fait de Cabo- » che ; et qu'une fois disnant chez Bastien » (Sebastien Zamet), « disant » à tout plein de seigneurs : *Disnons, mes enfans, mettez-vous à table* » avec moy, il s'y voulut mettre avec les autres, et vous le fistes lever, » disant que par vos enfans vous n'entendiez pas ceux de sa sorte. » (*Les Entretiens des Champs-Élysées*, in-8°, 1631, p. 48.)

II. — P. 118, lig. 16.

Son frere aîné qui estoit de robe.

Michel Marillac, ou de Marillac, seigneur de Fayet et de Ferrieres, né le 9 octobre 1563 à Paris, conseiller au parlement en 1586, maître des Requêtes en 1595, surintendant des Finances en 1624, et garde des Sceaux du 1^{er} juin 1626 au 12 novembre 1630, lendemain de la *Journée des dupes*. Conduit au château de Caen, puis transféré dans celui de Châteaudun, il y mourut le 7 août 1632. C'est dans ces jours de captivité qu'il refit la belle traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, publiée dix années auparavant, et dont M. Silvestre de Sacy vient de donner une nouvelle et charmante édition. Michel de Marillac avoit toujours montré des sentimens de piété sincère ; son corps fut déposé dans une chapelle de l'église des Carmélites, au faubourg Saint-Jacques. Il avoit établi ces religieuses en France.

III. — P. 119, fin.

Les recueils manuscrits conservent un sonnet sur la mort du maréchal de Marillac :

Non, l'infame cousteau ne trancha point la gloire
Ny l'honneur que s'acquit par ses braves exploits,
Au milieu des combats et par maintes victoires,
Ce vaillant mareschal, tres-fidele à ses roys.

Son innocente mort fait vivre sa memoire,
Puisqu'il meurt condamné contre toutes les loix,
Et que ceux qui verront sa veritable histoire
Liront avec sa fin cette commune voix.

O spectacle ! ô fureur ! le chef de la justice,
Un demi-prestre fut le chef de l'injustice,
Ses juges ennemis, sans pouvoir, sans serment !

Un prestre de son sang vit sa rage assourie,
Un juste roy permit l'injuste jugement,
Trelze infames bourreaux luy osterent la vie.

Les Marillac venoient d'Aigueperse en Auvergne, et appartenoient à la haute bourgeoisie ou petite noblesse de la province. Leur bisaïeul, suivant le Père Anselme, étoit, sur la fin du xv^e siècle, capitaine du château de Lastic, dans la baronnie de Mercœur. Leur oncle, Charles de Marillac, mourut, en 1557, archevêque de Vienne; et leur père, Guillaume de Marillac, étoit mort en 1573, contrôleur général des Finances. Il eut de sa première femme, Marie Aligret, le garde des sceaux Michel, et de Geneviève de Boislevésque, sa seconde femme, le Maréchal et Valence de Marillac, femme d'Octavien Doni, seigneur d'Attichy, la mère de la célèbre comtesse de Maure.

Le Maréchal n'a pas eu d'enfans; le Chancelier laissa Octavien, nommé à l'évêché de Saint-Malo, mort en 1631; René, maître des Requêtes, mort devant Montauban le 29 septembre 1631, et Louise, mariée à ce M. le Gras, secrétaire de Marie de Medicis, dont des Réaux parlera quelquefois.

La postérité de René s'est éteinte dans les enfans de son petit-fils René, seigneur d'Ollainville, d'Attichy, etc., intendant et conseiller d'Etat, mort le 15 septembre 1719. (*Voy. J.-B. Bouillet; Nobiliaire d'Auvergne*, tom. iv, p. 44.)

LXXII.

MADAME DU FARGIS.

(Magdeleine de Silly, fille d'Antoine de Silly, comte de Rochepot, et de Marie de Launoy, dame de Commercy, mariée à Charles d'Angennes, comte du Fargis; morte en 1639.)

M^{me} du Fargis estoit fille d'un M. de La Rochepot, qui estoit venu de ce M. de Silly qui avoit espousé l'heritiere de La Roche-Guyon. Elle avoit une sœur aînée qui fut mariée au général des Galeres, aujourd'huy le pere de Gondy. Pour elle, son pere s'estant remarié avec la marquise de Boisy, mere du marquis de Boisy pere du duc de Rouannez¹, elle fit bien des galanteries avec ce jeune homme, qui estoit dans le mesme logis qu'elle. Cela fit bien du bruit, et on fut contraint de la mettre chez M^{me} de Saint-Paul², où elle ne fut pas plus sage. En ce temps-là, il luy vint une fantaisie d'estre aimée du comte de Cramail*; et elle disoit à ceux qui la vouloient cageoller : « Attendez à une autre fois ; à cette » heure je n'ay que le comte de Cramail en teste. »

*Historiette, tome 1,
p. 506.*

¹ Ce duc de Rouannez suivit la Reyne-mere. Son filz est celuy qui s'est retiré et a marié sa sœur à la Feuillade.

² De la maison de Caumont,

M. de Crequy ne laissa pas de luy en conter ; il eut un rendez-vous d'elle à Amiens, lorsque la Cour y estoit. Il y alla desguisé : M. de Chaudebonne estoit avec luy. Cramail eut aussy un rendez-vous de mesme ; et cela fit un si grand esclat que M^{me} de Saint-Paul ne la voulut plus souffrir, et le Général des galeres fut contraint de la retirer. On croira peut-estre que c'estoit une fort belle personne ; non : elle estoit marquée de petite-verole ; mais elle estoit fort agréable, vive, pleine d'esprit et la plus galante personne du monde. Elle s'ennuya bientost chez sa sœur qui estoit une dévote, et comme ils estoient à Montmirail en Champagne, un beau jour elle s'en alla au Charme* : c'est un prieuré de Dames, dependant de Fontevrault. Elle dit qu'elle vouloit estre religieuse. Elle n'y fut pas long-temps qu'elle demanda à aller aux Carmelites du faubourg Saint-Jacques, parce que les Carmelites sont lez-Paris. Le Cardinal a mis dans son *Journal* que ce fut par desespoir du grand scandale arrivé à Amiens qu'elle s'estoit jettée dans les Carmelites. Ce fut là qu'elle fit connoissance avec le cardinal de Berulle qui estoit directeur des Carmelites. Toutes les religieuses luy en dirent* des merveilles ; car comme elle avoit l'esprit fort adroit, et que ces filles, qui, à tout prendre, sont les plus habiles et les plus éclairées de toutes les religieuses, peuvent mieux voir les dons qu'a une personne, elle passa là-dedans pour tout ce qu'elle voulut : on la croyoit une sainte. M^{me} de Rambouillet y fut attrappée comme les autres.

Le Charme - aux -
Nonnains, diocèse de
Soissons.

Dirent au Cardinal.

Elle dit qu'un jour la Reyne-mere y estoit allée ; quand la Reyne sortit, tous les seigneurs de la Cour se presenterent à la porte. M^{me} de Rambouillet eut peur que la veûe du comte de Cramail qui y estoit ne destournast cette fille du bon chemin, et elle dit : « Ah ! mon Dieu, qu'il fait froid ! » et en disant cela, elle baissa le voile de M^{lle} de la Rochepot.

Il y avoit trois ans qu'elle estoit Carmelite, quand son pere vint à mourir. Elle estoit seule heritiere avec la Générale des galeres ; cela luy fit quitter le convent. Elle n'avoit point fait les vœux, disant toujours qu'elle ne se trouvoit pas encore en assez bon estat. Elle sort sous pretexte de n'avoir pas assez de santé pour observer la regle. M. du Fargis d'Angennes, cousin-germain du marquis de Rambouillet, homme de cœur, d'esprit et de sçavoir mesme, mais d'une légereté estrange, l'espouse. Il va en ambassade en Espagne, elle l'y suit ; M. de Rambouillet y alla un peu après ambassadeur extraordinaire. Au retour, le cardinal de Berulle et les Marillac en parlent au Cardinal qui, sur sa bonne réputation, la fait dame d'atour de la Reyne. M^{me} d'Aiguillon luy servit extresmement à gagner des procez qu'elle avoit. Elle recommence ses galanteries avec le comte de Cramail ; elle se mesle de toutes sortes d'intrigues. Il y a dans le *Journal* que le président le Bailleul * la trouva une fois sur un lict qui estoit contre terre, n'ayant qu'un drap sur elle, et Beringhen, aujourd'huy Monsieur le Premier *, enfermé avec elle. Il estoit de la cabale de Vaultier et elle aussy. Son plus grand crime

Nicolas le Bailleul,
mort en 1653. (H.)

Premier ecuyer de la
petite ecurie.

fut que le Cardinal crut qu'elle l'avoit mal servy auprès de la Reyne dans son amourette, et quand il la chassa, il publia des lettres, qui sont imprimées, d'elle au comte de Cramail. Il y a plus d'intrigue que d'amour dans ces lettres, mais il y en a pourtant honnestement, comme : *Aimez qui vous adore* ; et elles estoient dattées, au moins l'une, du jour de la Pentecoste. M^{me} de Rambouillet a veû les originaux ¹.

Enfin, quand elle fut hors de France, le Cardinal luy fit couper le col en effigie. M. du Fargis estoit à Monsieur, et le suivit ².

¹ Il (le Cardinal) fit faire par Chastellet, le maistre des Requestes, une prose rimée latine contre elle et le Garde des sceaux de Marillac. Il y avoit en un endroit :

Fargia, dic mihi, sodes,
Quantas commisisti sordes
Inter Primas atque Laudes;
Quando senex, vultu gravi,
Caudâ mulcebat suavi.

car il y avoit tousjours une ombre de dévotion. — J'ay ouy dire une plaisante vision de ce garde des Sceaux de Marillac. Pour mortifier des religieuses, il leur fit faire des contrefeux de cheminée où il y avoit de gros K entrelassez, afin que le feu les ayant rougis, cela leur donnast des pensées lubriques et qu'elles eussent plus de merite à y resister. Le marchand qui les fit faire l'a dit à un de mes amys.

² M^{me} de Rambouillet dit que M^{me} du Fargis devoit estre la mere du Coadjuteur.

COMMENTAIRE.

I. — P. 121, lig. 3.

Elle avoit une sœur aînée, qui fut mariée au général des Galeres, aujourd'huy le pere de Gondy.

Françoise Marguerite de Silly, morte en 1626, à quarante-deux ans,

après avoir fondé l'ordre des Pères de la Mission. Elle avoit épousé Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny et baron de Montmirail ou Montmirail, mort le 29 juin 1662, après avoir été général des Galères, puis prêtre de l'Oratoire. Ce M. de Gondy fut, comme on sait, le père du célèbre cardinal de Retz, dont M^{me} du Fargis étoit par conséquent la tante. Quand M^{me} de Rambouillet disoit agréablement que M^{me} du Fargis devoit être la mère du Coadjuteur, elle rappeloit les rapports d'esprit et de turbulence bien plus frappans de la tante au neveu, que du fils à la vertueuse Marguerite de Silly.

II. — P. 121, lig. 5.

Son pere s'estant remarié avec la marquise de Boisy.

Dans le calcul de la maison de Gouffier, des Réaux va confondre un peu les titres.

Jeanne de Cossé avoit épousé 1^o Gilbert Gouffier, *duc de Roannois* et marquis de Boisy, mort en 1582; 2^o Antoine de Silly, comte de la Rochepot, père de notre M^{me} du Fargis. Du premier lit Jeanne eut Louis Gouffier, *duc de Roannois*, mort en 1642.

Le fils de Louis fut Henry Gouffier, *marquis de Boisy*, mort avant son père, le 24 août 1639, et père d'Artus, *duc de Roannois*, lequel vendit ses terres à son beau-frère, François d'Aubusson. Henry, celui qui suivit la Reine-mère, étoit né en 1605, et c'est lui qui galantisa sa jeune tante, Magdeleine de Silly. Il ne fut jamais *duc de Roannois*.

III. — P. 121, lig. 10.

On fut contraint de la mettre chez M^{me} de Saint-Paul.

Anne de Caumont, cousine du maréchal de la Force, mariée en secondes nocces, vers 1595, à François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Paul, celui qui, l'année suivante, laissa prendre Amiens par les Espagnols, et qui redevint sous Louis XIII gouverneur d'Amiens.

IV. — P. 122, lig. 16.

Elle demanda à aller aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

Le couvent des Carmélites avoit été achevé en 1605, par les soins de Catherine d'Orléans, duchesse de Longueville. L'église, qui renfermoit une foule de tableaux excellens, a été détruite en 1790; mais une partie des anciens bâtimens a été rendue en 1815 à quelques anciennes carmélites, qui ont restauré la communauté. C'est aujourd'hui le n^o 27 de la rue d'Enfer. On y conserve le tombeau du cardinal de Bérulle.

On lit dans le *Journal du Cardinal* : « M^{me} du Tillet dit quelle ne » s'estonna pas quand on osta la Fargis de chez la Reyne ; mais bien » quand on l'y avoit mise, veü la vie qu'elle avoit tousjours faite. » Qu'elle s'estoit jettée dans les Carmelites par desespoir du scandale » qui estoit arrivé à Amiens, lorsqu'elle estoit avec Madame » (Henriette de France) « où Crequy et Cramail l'estoient venus trouver des- » guisés. » (Journal, édition de 1648, p. 68.) Mais ici, M^{me} du Tillet di- soit une impertinence. Trois ans passés aux Carmélites, dans les pra- tiques d'une dévotion outrée et surtout remarquée par le cardinal de Bérulle, justifioient assez le choix de la Reine.

V. — P. 123, lig. 17.

M. du Fargis d'Angennes... va en ambassade en Espagne.

On peut voir dans les *Mémoires de Bassompierre*, tom. II, p. 252, un récit de l'avanie qu'il s'attira à Madrid, en 1621, à l'occasion d'un hôtel qu'il vouloit occuper en dépit des privilèges accordés au propriétaire de cet hôtel.

VI. — P. 123, lig. 25.

Il y a dans le Journal que le président le Bailleul la trouva une fois sur un lit.

« Le président Bailleul a dict à M. le Cardinal que Belingan, à ce » qu'il croyoit, couchoit avec la Fargis ; qu'il l'avoit trouvée un matin » à Lyon, couchée sur un lit qui estoit contre terre, n'ayant qu'un » linceul sur elle, et luy estant fermé avec elle lorsqu'il entra. » On voit nettement, d'après ce passage, que ce qu'on appelle le *Journal du Car- dinal* est la transcription faite par un secrétaire de tous les propos qu'on tenoit devant le Cardinal, de première ou de seconde main. Le Cardinal lisoit ces misères-là le soir et n'y repensoit plus. Mais lui qui prêtoit l'oreille à de pareils caquets, avoit-il droit de se plaindre quand Mathieu de Morgues faisoit dire à la princesse de Conty : « Ne » me parlez pas des motifs de la hayne du Cardinal contre la vertueuse » M^{me} du Fargis ; mais j'aime mieux vous dire que ce Cardinal de la » trahison voulut une fois forcer ma sœur de Chevreuse, qu'il trouva » au lit ; et si elle n'eust crié, je ne sçay ce qui en fust arrivé. Je le » tiens d'elle-mesme qui m'a assuré que c'estoit la cause de tout ce que » le Cardinal luy avoit fait. » (*Conversation de M^e Guillaume avec la princesse de Conty dans les Champs-Élysées, 1631.*)

Voici la prose tout entière :

Venite ad solemnia :
Faciamus præconia,
Dum nobis rident omnia.

Una turris tenet illum
Qui opprimebat pupillum,
Quando tenebat sigillum.

Quantum flevit Carmelita,
Tantum risit Jesulta,
Cum captus est hypocrita.

Magna fuit lætitia
In hac urbe Lutetia,
Cum privatus est gratia.

Quantum scelus, quantum nefas,
Judas dixit et Calphas,
Cum fratribus inter offas.

Si qua fides Monticaldo,
Si quid credendum Senaldo,
Si quid stipanti Macaldo,

Magna plaga fit cucullis,
Quod habetur in vinculis
Magister in ridiculis.

Sancta Fargis, dicas sodes,
Quantas tecum fecit sodes,
Inter primas atque laudes.

Dicunt boni, dicunt pravi,
Quod te senex vultu gravi
Caudâ mulcebat suavi.

Prædicabas, doctor Petre,
Quod non erant creaturæ
In hoc mundo magis puræ.

Sed faciunt Lothareni
Quod fecere jam Hispani
Et facturi sunt Germani.

Ne lætare, gens Berulla,
Urbani non decet bulla,
Quod fecerit miracula.

Erant claustra deliciæ,
Erant splendor in facie,
Sed in corde fallaciæ.

Dicas, pauper carceratus,
Quid putabas, quid es ratus,
Quando factus es ingratus.

Nunc recipis salaria,
Quod pro fallaci gloria
Illusa fuit Maria.

Frater plus fur quam Barabas,
Cujus manu rapiebas,
Suspendetur ante turbas.

Fœdus initum Lugduni
 Dissipatum est Glatini
 In festum sancti Martini.

Huc Harlæus, huc Thuanus,
 A te ductus Puteanus,
 Ubi nunc dicis in manus.

O rebelle dæmonium,
 Votis mitteris omnium
 Quo misisti Brissonium.

Sanguis erit suffocatus
 Quo signasti foderatus
 Mortem regis atque status.

(*Msc. de la Biblioth. imp. — Suppl. fr. n° 4255.*)

« Cette prose, » dit le copiste, « m'a été envoyée de Paris par M. de Beauvais, plus de neuf mois avant la mort des deux frères de Marillac. »

M^{me} du Fargis eut encore en Belgique bien des tracasseries. On lui avoit promis la place de dame d'honneur de Madame, duchesse d'Orléans; une autre lui fut préférée : « Je vous diray qu'il y a du mescontentement entre nos dames, parce que Monsieur avoit promis à M^{me} du Fargis la charge de dame d'honneur de Madame, et mesme l'avoit laissée à Namur auprès d'elle, non pas en cette qualité, mais pour la servir. Tout le monde la félicita; mais elle ne voulut pas en faire la charge sans premièrement avoir reçu l'approbation de la Reyne, laquelle avoit d'autres pensées en faveur de la princesse de Salme, concurremment à l'affection de Madame, qui la tient pour sa parente... Un autre mescontentement, c'est qu'on a donné à la dite princesse de Salme et à la princesse de Chimay le tabouret chez Madame, au grand mescontentement de la Jonchère, de celle à qui on a disputé le rang (M^{me} de Fresnois), et de M^{me} du Fargis, qui s'estiment au moins autant que ces privilégiées. » (Lettre anonyme à Pierre d'Hozier, sans date.)

Une autre lettre, adressée à M. de Combaut, et datée du 1^{er} octobre 1633, revient sur les mêmes tracasseries :

« Nous avons icy bien du desordre parmy nos dames françoises. La princesse de Salme et M^{me} du Fargis aspirent toutes deux à la charge de dame d'honneur de Madame, prétendant toutes deux qu'elle leur a été promise... Cécily a reveillé de vieux contes qui sembloient estre morts dans la mémoire des hommes; et certes, si une de ces dames là l'eust pu prévoir, elle eust esté fort bien conseillée de ne penser jamais à aucune charge. »

On rappellera les différentes branches de la maison d'Angennes, à la suite de l'*Historiette* du marquis de Rambouillet.

LXXIII.

LE MARESCHAL D'EFFIAT.

(*Antoine Coeffier, marquis d'Effiat, né en 1581, mareschal de France le 1^{er} janvier 1631, mort 27 juillet 1632.*)

Voicy encore un mareschal de France *dubiæ nobilitatis*¹ : il s'appelloit Coiffier en son nom. On a dit, pour le déprimer encore davantage, que la Coiffier, cette traitteuse, estoit sa parente. C'estoit un fort bel homme et fort adroit. Quand le duc de Savoye, le bossu, vint à Paris*, Henry IV^e fit faire une grande course de bague, il garda d'Effiat pour la fin : il mit dix dedans, tout de suite. Il ne donna qu'une atteinte à la onziesme; mais pour reparer cela, il jetta sa lance en avant, la reprit, et finit en mettant dedans. Tout le monde l'admira.

En 1599.

Beaulieu-Ruzé*, un secrétaire d'Estat qui portoit l'espée, le fit son heritier, à condition qu'il prendroit

Son grand oncle maternel.

¹ Il estoit pourtant gentilhomme. Son ayeul ou son bisayeul, général des Finances, fut fait noble pour avoir demandé une pique à la bataille de Cerizolles, et y avoit bien fait. — J'ay trouvé dans l'Histoire de Mezeray ces mots, parlant de Gilbert Coiffier d'Effiat, à cause de la faveur de Henry III^e qui luy avoit donné charge d'agir en Auvergne : « Il avoit pris rang parmy les gentilshommes, quoyqu'il ne fust pas de » race noble. »

En 1624.

1626.

son nom et ses armes. D'Effiat estoit adroit courtisan; il plut au cardinal de Richelieu. Il fut envoyé pour le mariage de la reine d'Angleterre*, en Angleterre; on le blasma d'avoir mis le pavillon bas, sur le commandement que luy en firent des vaisseaux anglois. Cela n'empescha pas qu'il ne parvint à estre grand-maistre de l'Artillerie et surintendant des Finances*, où il apprit à voler à ceux qui l'ont suivy. Ce n'estoit pas un sot; mais il avoit esté si mal élevé qu'il escrivoit ainsy octobre: *auquetaubraj*. Il eut l'ambition, quoy qu'il ne sceust nullement la guerre, de vouloir commander une armée en Allemagne: il y mourut. On disoit qu'il pretendoit estre Connestable. Le Cardinal l'eust perdu.

COMMENTAIRE.

I. — P. 129, lig. 3.

La Coiffier, cette traiteuse...

« Traiteuse, » qui tenoit une maison de traiteur. Le mot vieillit, du moins n'est-il plus aussi bien porté. On l'avoit substitué à cabaret, comme avant lui le cabaret à la taverne. Le traiteur est aujourd'hui supplanté par le restaurateur. Il y a même plus: on revient au cabaret, à la taverne; le traiteur reste seul à l'écart du mouvement rétrospectif.

La Coiffier, des Réaux le dit ailleurs, fut la première traiteuse qui s'avisa de recevoir à prix fixe, tant par tête, ou mieux, *par bouche*. Voiture a fait un très-agréable rondeau, à l'occasion d'un de ses diners:

Chez la Coiffier une demy-douzaine
Des nourrissons de l'enfant de Silène
Se trouveront, ce soir, asseurement.
N'y manquez pas; diable emporte qui ment,

L'affaire est faite et la chose est certaine.
Vous y verrez une table bien pleine,
Tous les poissons, jusques à la baleine,
Iront, ce soir, voguant horriblement,
Chez la Coiffier.

Nous chanterons, jusqu'à perte d'haleine,
Nous y dirons mille bons mots sans peine,
Car là Phœbus est en son élément;
Et si ces vers ne coulent doucement,
Nous en ferons d'une meilleure veine,
Chez la Coiffier.

II. — P. 129, lig. 12.

Beaulieu-Ruzé... le fit son heritier.

Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, de Chilly, Longjumeau, etc., secrétaire d'Etat, trésorier des Ordres, gouverneur du château de Blois et grand-maître des mines de France. Il mourut le 16 novembre 1613, et fut inhumé dans l'église de Chilly, où l'on voyoit, avant la Révolution, sa figure en marbre blanc et son épitaphe. Malherbe annonça ainsi sa mort à Peiresc : « M. de Beaulieu-Ruzé, premier et ancien secrétaire d'Etat, a passé de cette à meilleure vie. En quoy je fais une notable perte, pour estre un de mes meilleurs seigneurs et amys. » (Lettres, p. 316.)

Les Coeffier étoient de fort petits gentilshommes anoblis par les charges de finance et de judicature, jusqu'à notre maréchal d'Effiat, père de Cinq-Mars. Sa postérité directe s'est éteinte le 3 juin 1719 dans Antoine Coeffier-Ruzé, marquis d'Effiat, et gouverneur de Montargis.

Une branche collatérale étoit représentée vers le milieu du XVIII^e siècle par Louis Coeffier, seigneur de Breuil, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis.

LXXIV. — LXXV.

LE PERE JOSEPH.

RELIGIEUSES DE LOUDUN.

*François Leclerc du Tremblay, né à Paris le 4 novembre 1577, mort
18 décembre 1638.)*

Ajouté plus tard.

Charles de Gonzague, père de la reine de Pologne; — François Savary de Breves, mort en 1628.

Le Pere Joseph, Capucin, se nommoit Leclerc en son nom, et estoit frere de M. du Tremblay [qu'il fit] * gouverneur de la Bastille. Le Cardinal fit connoissance avec luy en Poitou, comme il y fut envoyé par ses superieurs. Jamais il n'y eut un homme plus intrigant ny d'un esprit plus de feu. Il a tousjours eu de grands desseins en teste; un temps, il ne faisoit que prescher la guerre sainte. M. de Mantoue, M. de Breves *, M^{me} de Rohan et luy prenoient fort souvent tout l'Estat du Turc. Depuis, il prit la maison d'Austriche pour but, et il travailla fort avec M. de Charnassé à faire entrer le roy de Suede en Allemagne : il se vantoit d'estre né pour abattre la maison d'Austriche. Effectivement ce n'estoit pas un sot; il soulageoit fort le Cardinal, et le Cardinal ne faisoit pas un pas sans luy. Au commencement il alloit à cheval : le Pere

Ange Soubini avoit un jour un cheval entier, et luy une jument ; ce cheval grimpe la jument, et les capuchons des deux moines faisoient la plus plaisante figure du monde ¹. Pour esviter ce scandale, on luy donna un carrosse. Depuis, il eut litiere et toute chose ²; et il alloit estre Cardinal s'il ne fust mort.

On a cru que la diablerie de Loudun ne fust point arrivée sans luy, car Grandier ³, et les capucins de Loudun dispuoient à qui auroit la direction des Religieuses qui furent ou qui firent les possédées ⁴, et il y eut un capucin tué. Les Capucins, se voyant appuyez du pere Joseph, pousserent Grandier, et comme ces religieuses estoient pauvres, ils leur persuaderent que bientost elles deviendroient toutes d'or ; on les instruisit donc à faire les endiablées.

RELIGIEUSES
DE LOUDUN.

¹ Le Pere Joseph dit : « Voylà un impudent animal. » Depuis on appella ce cheval l'*Impudent*.

² En une petite ville de quelque province de France, un homme de la Cour alla voir un capucin. Les principaux le vinrent entretenir ; ils luy demanderent des nouvelles du Roy, puis du cardinal de Richelieu. « Et après, » dit le gardien, « ne nous apprendrez-vous rien de notre bon Pere Joseph ? — Il se porte fort bien ; il est exempt de toutes sortes d'austeritez. — Le pauvre homme ! » disoit le gardien. — « Il a du credit ; les plus grands de la Cour le visitent avec soin. — Le pauvre homme ! — Il a une bonne litiere quand on voyage. — Le pauvre homme ! — Un mulet porte son lict. — Le pauvre homme ! — Lorsqu'il y a quelque chose de bon à la table de Monsieur le Cardinal, il luy en envoie. — Le pauvre homme ! » Ainsy à chaque article le bon gardien disoit : « Le pauvre homme ! » comme si ce pauvre homme eust esté bien à plaindre. C'est de ce conte-là que Moliere a pris ce qu'il a mis dans son *Tartuffe*, où le mary, coiffé du bigot, répète plusieurs fois : *le pauvre homme !*

³ Curé.

⁴ Il y avoit de l'amour sur le jeu.

Henry d'Escoubleau,
marquis du C.-M.,
maréchal-de-camp.

Pour du latin, elles n'en sçavoient guères, et on disoit que les diables de Loudun n'avoient estudié que jusqu'en troisieme. Le Couldray-Montpensier* y avoit deux filles qu'il retira chez luy, les fit bien traiter et bien fouetter ; le Diable s'en alla tout aussytost. Il pouvoit y en avoir qui ne sçavoient pas le secret, et qui, par melancholie ou parce qu'on le leur disoit, croyoient estre possédées. On leur apprit, au moins à la pluspart, quelques mots de latin et bien des ordures. M^{me} d'Aiguillon y fut et M^{lle} de Rambouillet, depuis M^{me} de Montauzier. Elles virent faire quelques tours de sauteurs, qu'elles firent faire après à leurs laquais. La ville et surtout les hosteliers s'y enrichirent ; on y couroit de toutes parts. Duncan, medecin huguenot et principal du college de Saumur*, y fut appelé. Il s'en mocqua. C'est celuy qui disoit qu'un medecin estoit *animal incombustibile propter religionem*. Quillet y fut aussy appelé, et des religieuses de Chinon ayant voulu imiter celles de Loudun, il en fit une satire en vers latins, pour laquelle Bautru luy conseilla de s'esloigner, et le donna au mareschal d'Estrées, avec lequel il fut à Rome en son ambassade extraordinaire.

Le père de Certisante, qui a son *Historiette*.

Le ministre de Loudun, comme on le deffioit de mettre ses doigts dans la bouche des religieuses, comme les prestres y mettoient ceux dont ils tiennent l'Hostie, respondit « qu'il n'avoit nulle familiarité » avec le Diable, et qu'il ne se vouloit point » jouer à luy. » Un diable s'estoit vanté d'enlever le Ministre dans sa chaire sur la tour de Loudun.

Il n'en fit rien : cependant, cette badinerie ¹ fut cause que Grandier fut bruslé tout vif ; car Laubardemont ², qui estoit bon courtisan, le sacrifia au credit du pere Joseph. Ce Grandier avoit esté galant, et avoit fait quelques ennemys dans la ville qui luy nuisirent. Le Diable dit une fois : « M. de Laubardemont est cocu. » Et Laubardemont, à son ordinaire, mit le soir : « Ce que j'atteste estre vray, » et signa. Enfin insensiblement cela se dissippa à mesure que le monde se desabusoit.

¹ Ou plustost ce desir de vengeance des Capucins.

² Un maistre des Requestes.

COMMENTAIRE.

I. — P. 132, lig. 3.

Le Cardinal fit connoissance avec luy en Poitou.

Vers 1611, l'évêque de Luçon étoit, en même temps, abbé de Roches, maison voisine de Fontevault ; et le pere Joseph introduisoit alors la réforme monastique dans l'Ordre. On cite un poëme latin intitulé *la Turciade*, que le célèbre capucin auroit rédigé pour animer tous les princes chrétiens contre les Turcs.

L'abbé Richard a fait deux ou trois des ouvrages intitulés : *L'Histoire de la vie du pere Joseph Leclerc du Tremblay, capucin, instituteur des filles du Calvaire*, 1702, 2 vol. in-12. — *Le veritable pere Joseph*, 1 vol. in-12. — *Reponse au veritable pere Joseph*, que l'abbé Richard s'empressa de publier après *le Veritable*, pour aller au-devant des soupçons.

II. — P. 133, note 2, lig. 13.

De ce conte-là Moliere a pris ce qu'il a mis dans son Tartuffe.

Voilà donc encore un bon mot rendu à ses véritables auteurs et à sa première origine. On lit dans les Commentaires de M. Auger sur Mo-

liere (tom. VI, p. 52), que pendant la campagne de 1662, Louis XIV, en se mettant à table, dit un soir à Perefixe, évêque de Rhodéz, son ancien précepteur, qu'il lui conseilloit d'en aller faire autant. C'étoit jour de jeûne. Le prélat dit en se retirant qu'il n'avoit qu'une légère collation à faire : une personne présente ayant souri, le Roi voulut en savoir le motif : le rieur dit que Sa Majesté pouvoit être tranquille sur le compte de M. de Rhodéz, et il fit un détail exact du diner de l'évêque dont il avoit été témoin. A chaque plat recherché qu'il nommoit, le Roi s'ecrioit : *Le pauvre homme!* variant à chaque fois l'inflexion de sa voix. Moliere, qui assistoit à cette scène, en fit son profit, et la rappela au Roi lorsqu'il lui fit la lecture des trois premiers actes.

C'est Bret qui, le premier, dans son édition de Moliere de 1773, tom. IV, p. 402, avoit mis cette anecdote en vogue. Bret se fondeoit sur l'abbé d'Olivet, « qu'on avoit souvent entendu raconter la même histoire. » Mais l'autorité de l'abbé d'Olivet ne peut subsister devant celle de des Réaux, qui certainement écrivoit la note qu'on vient de lire peu de temps après les premières représentations de *Tartufe*. Louis XIV d'ailleurs, si réservé pour tout ce qui tenoit aux convenances, n'eût pas ainsi parlé, devant les courtisans, d'un prélat respecté qu'il avoit eu pour précepteur. La première représentation de *Tartufe* fut donnée à Versailles en petit comité, le 12 mai 1664 ; on en connoissoit même des fragmens manuscrits longtems auparavant.

III. — P. 134, lig. 20.

Quillet fit une satire... Bautru luy conseilla de s'estoigner.

On a bien brodé sur la disgrâce, ou plutôt la crainte de disgrâce qu'éprouva Quillet (a). Le *Sorberiana*, édition de 1691, p. 291, et Chalmel, *Histoire de Touraine*, disent que : « Dans une des séances ridicules où l'on faisoit parler les diables, Satan menaça, par la bouche » d'une de ces religieuses, d'enlever jusqu'à la vouste de l'église celui » qui douteroit de leur possession. Quillet eut l'imprudence de defier » le diable, qui, ne s'attendant pas à une telle provocation, en fut pour » sa courte honte. C'étoit defier le Cardinal. Quillet le sentit assez » tost pour en prévoir et en prévenir les suites. En effect, peu de jours » après, Laubardemont lança contre luy un decret de prise de corps. » Voilà comme on juge trop souvent les hommes qui jouent un rôle public. Le père Joseph, capucin, est-il soupçonné de soutenir la cause d'un couvent de capucins ? Bientôt des rêveurs se rencontrent pour dire que le Cardinal excitoit le père Joseph, et que Grandier devoit

(a) Voyez tome Ier, l'*Historiette du mareschal d'Estrees*, p. 387 et 391.

être l'ennemi personnel du grand ministre qui, peut-être, ne le connoissoit même pas. Des Réaux, écrivain protestant, ami de Quillet, est ici bien autrement digne de foi ; et notez qu'il ne suppose pas la moindre intervention du Cardinal dans l'affaire.

IV. — P. 135, lig. 2.

Laubardemont.

Laubardemont mourut en mai 1653, et Loret mentionne ainsi sa mort :

Laubardemont, homme d'Estat,
Duquel on faisoit de l'estat,
A senty son heure mortelle;
Il eut jadis grosse querelle
Avec les diables de Loudun,
Dont il fist enrager plus d'un,
Lorsque, par un arrest tragique,
Grandier fut, en place publique,
Bruslé bien ou mal à propos;
Mais laissons les morts en repos.

(Gazette du 24 may 1653.)

Son frère, qu'on appeloit M. du Matras, mourut en bonne réputation au mois de mars 1659 :

Le pieux monsieur du Matras
Qui demouroit aux Incurables,
Homme issu de gens honorables
Et le frere unique ou second
De feu monsieur Laubardemont.

(Lettre du 29 mars 1659.)

J'ignore quel est l'auteur d'une « Relation de tout ce qu'a vu à Loudun l'abbé D., en neuf jours qu'il a visité les possédées. » Après tout, ce pourroit bien être Quillet. Elle est fort curieuse, et nous a été conservée dans le msc. 540 du suppl. fr., f^os 1 à 10. L'auteur étoit venu à Loudun avec M^{me} d'Aiguillon, M^{lle} de Rambouillet, Voiture, la Vergne et quelques autres.

Le fils de Laubardemont eut une bien triste fin, du moins suivant le récit de Guy-Patin : « Le 9 de ce mois, à neuf heures du soir, » un carrosse fut attaqué par des voleurs. Le bruit qu'on fit obligea » le bourgeois de sortir de sa maison... On tira de part et d'autre ; » un des voleurs fut couché sur le carreau... Ce blessé mourut le lendemain, sans rien dire, sans se plaindre et sans déclarer qui il étoit. » Il a esté enfin reconnu. On a sceu qu'il étoit filz d'un maistre des » Requestes, nommé Laubardemont, qui condamna à mort, en 1633, le » pauvre curé de Loudun, Urbain Grandier... Ne voylà-t-il pas une punition divine dans la famille de ce malheureux juge ? » (Lettre du 22 décembre 1651.)

LXXVI. — LXXVII.

M. DE NOYERS ET L'EVESQUE DE MANDE.

(François Sublet de Noyers, né en 1578, mort 20 octobre 1645.—Daniel de la Motte-Houdancourt, évêque de Mende, mort 3 mars 1628.)

Le frère du marechal.

M. de Noyers s'appelloit Sublet. Il estoit parent de MM. de la Motte-Houdancourt ; le deuxiesme de ces messieurs-là * estoit evesque de Mande, et fort bien auprès du cardinal de Richelieu : ce fut luy qui luy donna M. de Noyers. Je diray ce que j'ay appris de ce M. de Mande. C'estoit un homme actif et fier, et qui vouloit qu'on luy tinst ce qu'on luy avoit promis. Une fois M. Bouthillier, qui estoit jaloux de luy, luy refusa l'entrée dans la chambre du Cardinal, disant, comme il estoit vray, qu'il avoit ordre de ne laisser entrer personne, et qu'il s'en alloit dire à S. E. que M. de Mande estoit là. La porte estoit entr'ouverte, M. de Mande la pousse : M. Bouthillier tombe, l'evesque passe brusquement à la ruelle, le Cardinal estoit au lit : « Monsieur, » luy dit-il, « je trouve fort estrange que M. Bouthillier me » vienne fermer la porte au nez : je suis bien assuré » que vous ne luy avez pas ordonné de me traiter » ainsy. » Le Cardinal ne dit rien. M. de Mande s'en va chez luy en Picardie, et ne voulut pas s'en

tourmenter davantage. « S'ils me laissent icy, » disoit-il, « ils me feront plaisir ; j'estudieray ; j'ay du » bien plus qu'il ne m'en faut. » Le Cardinal ne s'en put passer ; il le renvoya querir. Ce fut luy qui disposa tout pour le siège de la Rochelle ; et en mourant, car il mourut durant le siège, il ordonna qu'on l'enterrast dans la ville, lorsqu'elle seroit prise. Ce fut luy qui fit resoudre Barradas* à donner sa démission de la charge de premier escuyer de la petite escurie, pour cent mille escus. Le Roy avoit impatience de l'avoir pour Saint-Simon. Le Cardinal vouloit differer à payer cette somme, et faire que cela n'allast à rien avec le temps ; l'Evesque luy dit : « Monsieur, c'est sur ma parole que M. de Barradas » a traité ; je vendray plustost mes bénéfices que de » ne tenir pas ce que j'ay promis. » Le Cardinal ne put resister, et Barradas fut payé.

Fin de 1626.

M. des* Noyers avoit une vraye ame de valet. Montereul, secrétaire des commandemens de M^{me} d'Orléans, l'estoit de feu Madame qui, estant grosse, estoit regardée comme la Reyne et faisoit un party dans la Cour. Madame tesmoignoit assez de bonne volonté à Montereul, qui avoit esté precepteur de M. de Guise d'aujourd'huy. Un jour, des Noyers, qui estoit allié de Montereul, se promenoit avec luy : « Ne craignez-vous point, » luy dit Montereul en riant, « que cela ne vous nuyse de vous voir ainsy » promener avec moy ? » Des Noyers le quitte aussytost, et depuis ne luy parla point que Madame ne

Ainsi écrit.

fust morte. Il est vray que quand il se vit en faveur, il se ressouvint un peu de luy.

Ce petit homme vouloit tout faire et estoit jaloux de tout le monde. Il a nuy en tout ce qu'il a pu à Desmarestz, qui s'entend à tout et qui a beaucoup d'inclination pour l'Architecture, de peur que cet homme ne luy ostast quelque chose ; car il s'est assez tourmenté de faire sa charge de Surintendant des bastimens, et il avoit bonne envie d'achever le Louvre et de faire dorer la galerie tout du long, comme il y en a un bout : ce fut luy qui le fit faire¹.

Une fois que le Cardinal vouloit faire venir un notaire : « Il n'est pas besoing, Monseigneur, » luy dit-il, « je suis secrétaire du Roy, je feray bien ce » qu'il faut. » Le Cardinal rompit un jour par hazard une petite canne fort jolie qu'il aimoit assez. Le petit bonhomme la prend, la rajuste et la rapporte à Son Eminence. On disoit qu'il ne voloit pas, mais il laissoit voler soubz luy. Il avoit fait les vœux de Jesuite depuis son veuvage, mais il estoit exempt de porter l'habit et de vivre autrement qu'un séculier : il fit tout le pis qu'il put à l'Université. Il a laissé un [pauvre benais de *] filz². Ce fut luy qui descouvrit

Ajouté plus tard.

¹ Sa cagotterie parut furieusement en ce qu'il brusla quelques nuditez de grand prix qui estoient à Fontainebleau. En récompense il entretenoit assez bien les maisons du Roy. Il estoit concierge de Fontainebleau.

Le filz de M. de Noyers, appelé la Boissiere, ne manque nullement d'esprit ; c'est une espèce de visionnaire et d'avaricieux qui mene une vie retirée, et qui ne s'occupe quasy à rien. On a retiré sur luy la terre de Dangu que son pere avoit acheptée sans prendre bien garde à ses seuretez ; il l'a perdue. — Il vit encore, en l'an 1672.

au feu Roy que le Cardinal avoit cinq cens mille escus chez Mauroy. Sa disgrâce est dans les *Mémoires de la Régence*¹.

¹ Le mareschal de Brezé, pour le faire enrager, mettoit tousjours des ordures dans les lettres qu'il luy escrivoit, comme : « Allez vous » faire f... avec vos f... ordres ! — Le moyen, » disoit le petit homme, « que les affaires du Roy prosperent, après ces abominations-là ! » Il avoit le departement de la Guerre.

Ce fut luy qui fut cause de la mort de Saint-Prueil*, et Saint-Prueil le dit bien : « C'est un cagot ; il ne me pardonnera jamais. » Saint-Prueil avoit donné sur les oreilles à un petit d'Aubray qu'il avoit mis à Arras pour les finances. Ce n'est pas que Saint-Prueil ne fust un violent et un tyran, mais galant homme du reste et qui despensoit tout. Il y a dans son procez imprimé une lettre * du feu Roy, qui est une ridicule lettre. La voicy : « Brave et généreux Saint-Prueil, vivez » de concussions, plumez la poule sans crier ; faites comme font tels » et tels, faites ce que font beaucoup d'autres dans leurs gouverne- » mens ; tout est bien fait pour vous ; vous avez tout pouvoir dans » votre empire ; tranchez, coupez ; tout vous est permis ! »

François de Jussac, seigneur de Saint-Prueil, décapité 9 novembre 1641.

Ou plutôt : des extraits de lettres. Voy. *Journal de Richelieu*, 1654, 2^e part., p. 176.

COMMENTAIRE.

I. — P. 139, lig. 7.

Ce fut luy qui fit resoudre Barradas à donner sa demission de premier escuyer de la petite escurie.

François de Baradas, fils de Guillaume de B., seigneur de Damery en Champagne, près d'Epervay. Malherbe, qu'il faut citer souvent pour justifier et compléter des Réaux, écrit à Peiresc, le 19 décembre 1626 : « Vous avez sceu le congé donné à Baradat. Nous avons un sieur » Simon » (il faudroit : un *Saint-Simon*), « page de la mesme escurie, » qui a pris sa place... La mauvaise conduite de l'autre luy sera une » leçon. J'ay ouy dire à M^{me} la princesse de Conty qu'elle avoit veu » qu'un jour le Roy, par carresse, luy jetta quelques gouttes d'eau de » naffé au visage, dans la chambre de la Reyne. Il se mit en telle co- » lere, qu'il sauta sur les mains du Roy, luy arracha le petit pot où » estoit l'eau, qui est un pot de porcelaine, et le luy cassa à ses » pieds. Ce n'est pas là l'action d'un homme qui vouloit mourir dans » la faveur... »

La faveur de Claude, marquis puis duc de Saint-Simon, père du célèbre auteur des *Mémoires*, date donc, comme la disgrâce de Barradas, du mois de décembre 1626.

II. — P. 139, lig. 16.

Le Cardinal ne put résister, et Barradas fut payé.

Malherbe a écrit à l'évêque de Mende une curieuse lettre, dans laquelle il le prie de rappeler au Cardinal deux promesses relatives, la première aux arrérages de sa pension, la deuxième à la charge récente de trésorier de France dont on l'avait gratifié. Il faut lire en entier cette lettre : Malherbe s'y plaint amèrement d'un personnage qui avait précédemment refusé de lui rendre un service ; je crois qu'il entend le sieur de Noyers, parent de l'évêque, et le but du poète est autant de se venger de l'un que de mettre fièrement l'autre à une épreuve analogue. « Je fus dernièrement, » dit-il, « trouver un homme » pour quelque petite affaire, et je croy que sans offenser sa conscience, il luy estoit aisé de me satisfaire. La peur que j'ay d'estre » refusé me fait tousjours prendre garde de ne jamais rien demander » qui ne soit raisonnable : et d'ailleurs j'avois quelque sujet de croire » que cet homme aimoit les vers. Je le trouvois toutefois si peu courtois et si fort résolu de ne me point gratifier, que je m'en revins avec » un grand déplaisir de luy avoir jamais rien demandé, et avec une » protestation de ne luy demander jamais rien. Je suis encore en ceste » mesme opinion. La nécessité est forte, mais, à ce que je voy, elle ne » l'est pas assez pour me faire faire une seconde prière à un homme à » qui la première n'a de rien servy. Il me pouvoit faire du bien ; je luy » pouvois donner des louanges ; il me semble que ce qu'il eust eu de moy » valoit bien ce que j'eusse receu de luy. Puisqu'il ne l'a pas fait, il » le faut laisser là... Pour vous, Monsieur, en la peine que vous prendrez de faire souvenir de moy ce grand Cardinal, vous aurez ce » déplaisir d'avoir obligé un homme incapable de toute revanche ; » mais vous vous consolerez, s'il vous plaist, du contentement de vous » estre acquis un tres-humble et tres-affectionné serviteur. F. de Malherbe. » (Oeuvres, 1659, p. 72.)

III. — P. 139, lig. 18.

Montereul, secrétaire des commandemens de M^{me} d'Orléans, l'estoit de feu Madame.

De la première femme de Gaston, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, qui mourut le 4 juin 1627, cinq jours après avoir mis au

jour son unique enfant, la grande Mademoiselle. Ainsi le Montereul dont on parle ici ne peut être un des deux frères Montereul, Jean ou Mathieu de Montereul, qui, à l'époque de la mort de la duchesse d'Orléans, n'étoient pas encore adolescents.

IV. — P. 140, lig. 9.

Il avoit bonne envie d'achever le Louvre.

Détails d'un grand prix et assez peu connus. Sublet de Noyers a la gloire d'avoir fait revenir de Rome Nicolas Poussin, vers 1640, pour lui confier la direction de l'ordonnance de la belle galerie des Antiques, dont des Réaux parle ici. C'est à lui qu'on doit encore la part principale à la fondation de l'Imprimerie royale, d'abord établie au Louvre. Enfin, il a fait bâtir à ses frais l'église du Noviciat des Jésuites, où il voulut être inhumé.

Il avoit effectivement le titre de capitaine et concierge de Fontainebleau : titre que ne prendroit certainement pas aujourd'hui un ministre d'Etat.

Dans le nombre des *nuditez* qu'on accuse Sublet de Noyers d'avoir brûlées à Fontainebleau, on cite une Lédà (il en reste heureusement beaucoup d'autres), dont on voit encore les infortunés vestiges. François I^{er} l'avoit, dit-on, achetée au duc de Ferrare; c'étoit un tableau de petite dimension, qu'on attribuoit à Michel-Ange. Dans les nouvelles histoires des Environs de Paris, la destruction de la Lédà est reprochée à « un Sublet de Bruyere, instrument de la dévotion outrée de la regente Anne d'Autriche. » Mais Sublet de Noyers, le vrai coupable de cet attentat à la beauté peinte, se retira de la Cour en 1643, à la mort de Louis XIII. La dévotion outrée d'Anne d'Autriche n'a donc rien à faire là.

Je lis encore dans le journal *la Presse* du 3 juin 1853 (il faut bien citer les journaux, car on fait bien souvent avec eux des livres), une histoire particulière de ce tableau : « Michel-Ange, » y dit-on, « l'exécuta pour le duc de Ferrare. On connoît la répugnance qu'avoit Michel-Ange pour les tableaux de chevalet; aussi les souverains se disputoient la faveur d'obtenir un morceau de cette main immortelle. » (L'argument ne paroît pas sans réplique.) « Le duc de Ferrare attendit donc sa Lédà avec la plus vive impatience; mais, par un motif que l'on ne connoît pas bien, Michel-Ange changea la destination du tableau, en l'envoyant à François I^{er}. Le surintendant des bâtimens, de Noyers, trouvant le sujet indécent, le fit jeter au feu. Cet acte de vandalisme dut être commis après la mort de Richelieu, car ce ministre aimoit trop les beaux-arts pour autoriser une pareille barbarie. »

Ne croiroit-on pas que Mazarin, successeur de Richelieu, étoit un ennemi des beaux-arts ?

V. — P. 140, lig. 22.

Il a laissé un pauvre benais de filz.

On voit ici combien il importe de séparer les notes de des Réaux du texte courant. Le texte écrit en 1657 est redressé en 1672.

† Jean Megret, le collecteur et faiseur d'épithètes, ajoute à l'éloge de Sublet de Noyers père : « Son filz a hérité de ses vertus et inclinations : et comme j'ay eu l'honneur de l'entretenir un fort long temps » à Abbeville, en 1633, j'ay bien voulu, en souvenance de ses merites, » insérer icy ce petit éloge de sa vie. »

Ce la Boissière pourroit bien être celui qu'on a mis dans un couplet fait sur le voyage de M^{me} de Chevreuse, et cité précédemment, tom. 1^{er}, p. 406.

VI. — P. 141, note, lig. 7.

Saint-Preuil avoit donné sur les oreilles à un petit d'Aubray...

Bussy-Rabutin, qui donne sur Saint-Preuil de précieux détails, dit que d'Aubray étoit parent de Sublet de Noyers. (*Mém. secr.*, 1, p. 125.)

VII. — Fin.

Le fils de M. de Noyers, nommé Guillaume Sublet, sieur de la Boissière et baron de Daugu, ne paroît pas avoir laissé de postérité. Une branche collatérale des Sublet s'est honorablement prolongée dans le XVIII^e siècle, avec le titre de marquis d'Heudicourt. J'ignore si elle subsiste encore.

LXXVIII.

M. DE BULLION.

(*Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, mort 22 décembre 1640.*)

M. de Bullion estoit conseiller au Parlement¹. Il rapporta je ne sçay quelle affaire pour la comtesse de Sault², mere de M. de Crequy. — Elle l'avoit eu du premier lict; puis le comte de Sault, filz du second lict, l'ayant faitte heritiere, M. de Crequy eut ce bien-là³. — La comtesse de Sault eut de l'affection pour ce petit M. de Bullion à cause, dit-on, que le proverbe : *De petit chien belle queue* estoit fort veritable en luy. Elle le poussa, luy donna du bien, et luy fit avoir de l'employ⁴. On dit qu'un jour elle disoit à la Reyne-mere : « Ah ! Madame, si vous » connoissiez M. de Bullion comme moy ! — Diou » m'en garde, Madame la Comtesse, » dit la Reyne. (Car elle n'a jamais sceû prononcer le françois, et

¹ Son pere estoit maistre des Requestes *.

Jean de Bullion.

² Il estoit conseiller au parlement de Paris, et par hazard fut son rapporteur. — On monstra à Pompeo Frangipani M. de Montmorency, M. de Bassompierre et ce petit bout d'homme; et on luy dit : « Devi- » nez lequel des trois a fait fortune par les femmes ? » Il se mit à rire, et dit : « Seroit-ce ce petit vilain ? — Ouy ; les autres, tout beaux qu'ils » sont, y ont dépensé cinq cens mille escus chacun. »

³ C'est pays de droict escrit que le Dauphiné.

⁴ Il fut président aux Enquestes.

Anne d'Autriche.

elle disoit *Fa cho*, pour dire : *Il fait chaud*. Celle-cy * le prononce comme si elle estoit née à Paris.)

En 1632.

Cette M^{me} de Sault fit avoir à Bullion l'intendance de l'armée de M. le connestable de l'Esdiguieres contre les Genoïs, et il n'y fit pas mal ses affaires ; le Connestable et luy s'entendoient fort bien. Le cardinal de Richelieu le fit après * surintendant des Finances avec M. Bouthillier, pere de M. de Chavigny ; mais Bullion faisoit quasy tout. C'estoit un habile homme, et qui avoit plus d'ordre que tous ceux qui sont venus depuis ¹. Il disoit : « Fermez- » moy deux bouches, la maison de Son Eminence et » l'Artillerie ; après je respondray bien du reste ². »

Sous le nom de Bullion.

Cornuel faisoit presque tout sous luy *, mais de sorte qu'il sembloit qu'il ne fist rien sans en parler au Surintendant ; car le bonhomme se divertissoit. Il alloit souvent chez la Brosse, son medecin, qu'il avoit estably au Jardin des Plantes du faubourg Saint-Victor ³ : là, il avoit des mignonnes et cra-

¹ Il avoit tousjours sept ou huict millions en reserve, et je ne sçay combien chez un homme d'Orléans.

² Quand les premiers louis d'or furent faits, il dit à ses bons amys : « Prenez-en tant que vous en pourrez porter dans vos poches. » Bautru fut celui qui en porta le plus ; il en mit trois mille six cens ; le bonhomme Seneterre en estoit. Je doute de cela. On m'a dit depuis que cela estoit vray, et qu'il le fit pour gagner Seneterre. — Le Cardinal luy fit avoir le Cordon bleu, en disant au Roy : « Sire, ce seroit une » plaisante chose que cette figure avec le Cordon. »

³ La Brosse disoit que le vin qui croissoit sur cette petite butte, qui est dans l'enclos de ce jardin, estoit assez bon, mais que si on le gardoit plus de deux ans il sentoit la gadoue. C'est qu'autrefois on la jettoit en cet endroit-là, et que cette butte en a esté composée, sinon en tout au moins en partie.

puloit* tout à son aise. Il se faisoit donner des lavemens pour manger après tout de nouveau¹. Il avoit des raffinemens pour le vin tout extraordinaires. Il ne vouloit pas qu'on bust immédiatement après avoir mangé du lapin, parce, disoit-il, que cette viande avoit je ne sçay quoy qui empeschoit de le bien gouter. Je vous laisse à penser s'il en avoit du meilleur ; tous les gens d'affaires se tuoient à luy en chercher.

Buvoit.

Madelenet* s'avisa, quoyque Bullion n'aymast pas les vers, de luy faire une ode latine. Il y avoit une comparaison au commencement qui me fit bien rire ; il le comparoit à un petit baril bien plein : c'est qu'il disoit qu'un baril bien plein ne porte point envie à l'abondance de la mer, et que Bullion, se contentant de ce qu'il avoit, ne portoit point envie aux threzors des roys. Voyez la grande moderation de cet homme ! il se contentoit de huit millions, et d'estre président au mortier. Il est vray que sa charge estoit une charge nouvelle*, et il ne la faisoit point. Une autre chose fut encore assez plaisante. Il achepta une chapelle à Saint-Eustache : le peintre qui la peignit et la dora vint un jour luy parler.

Gabriel Madelenet, poète latin, mort en 1662.

Créée en février 1636.

¹ Il avoit des cerneaux tout le long de l'année, et tousjours de la poudre de champignons dans sa poche. Il n'avoit que peu de gens à crapuler avec luy ; Seneterre en estoit tousjours et, quand ils sortoient de Paris, le bonhomme de Montbazou, exprès pour avoir des Gardes ; car, comme gouverneur de Paris, il avoit tousjours quelqu'un. Ce n'estoit pas comme à cette heure, qu'on en a donné cinquante au maréchal de l'Hospital. — En allant à Ruel, où il falloir aller en tout temps et l'hyver, Bullion disoit tousjours : « Faisons printemps, faisons printemps, » c'estoit à dire : « bouclons la portiere du vent. »

« Allez, mon amy, allez, » (car il commençoit toujours ainsy), « que voulez-vous ? — Monsieur, c'est » pour votre chapelle. — Eh bien, mon amy, ma » chapelle ? — Monsieur, c'est qu'on a accoustumé » de les dedier à quelque saint. — Eh bien, mon » amy, à quel saint ? — Monsieur, à saint Paul, à » saint André, à saint François, à saint Antoine. » — Eh bien, mets-y saint Antoine, mon amy. » Sur cela, on disoit qu'il avoit eu raison, et que c'estoit aussy bien desjà la chapelle du petit cochon.

Sans doute Pierre Segulier.

Il craignoit terriblement les bonnes odeurs. Monsieur le Chancelier * avoit tousjours des gants d'Espagne au Conseil ; cela incommodoit fort Bullion. Il s'en plaignit, comme si l'autre l'eust fait exprès. Le Cardinal dit au Chancelier : « Puisque j'oste » mes gants de senteur pour l'amour de M. de Bullion, vous pouvez bien oster les vostres. » Il traitoit le Chancelier d'escollier, et le Chancelier, qui vouloit estre payé, ne disoit mot et avalloit cela doux comme de l'eau.

Il appelloit sa femme *la grosse amie*. C'estoit une bonne femme, mais un peu hypocondriaque ; on dit qu'elle donne aux pauvres ¹.

1622.

¹ On m'a assuré, et cela vient de le Camus, son avocat, que l'inventaire de Bullion montoit à sept cens mille livres de rente. On disoit, en 22 *, qu'il avoit desjà soixante mille escus de revenu : il ne fut fait surintendant que dix ans après. Richer, notaire, comme on fit l'inventaire, dit à M^{me} de Bullion : « Voyez, Madame, si vous avez » encore quelque chose à dire. Est-ce là tout ? il ne faut rien cacher. » Cette bonne grosse dame crut qu'il la soupçonnoit, et changea de cou-

Je trouverois assez à propos de faire une comparaison de Bullion avec les surintendans d'aujourd'huy. Ceux-cy, à leur table, à leurs bonnes fortunes, à leurs maisons, depenseront plus en six ans que Bullion n'a laissé; par exemple, la table de Fouquet couste deux cens mille livres, je veux dire la despense du Maistre d'hostel est de cinq cens livres par jour. A Vaux, il y a six cens personnes nourries : jugez du reste. Bullion, une fois qu'il a eu un million, a pu espargner, car il ne tenoit point table, et n'avoit qu'un equipage fort mediocre. Bien loing de bastir, il jettoit à bas le bastiment des terres qu'il acheptoit au loing, pour avoir moins d'entretien. A Paris, il n'a point de palais.

Le cardinal de Richelieu souhaitta que Bonnelle *, filz aîné de Bullion, espousast M^{lle} de Toussy, qui estoit un peu parente de Son Eminence. Bonnelle n'en avoit point d'envie. Il estoit amoureux de M^{me} de Montbazon; mais le pere le luy fit faire en despit de luy. Il a esté malheureux en enfans, ce bonhomme; il n'y en a pas un qui ayt réussy. L'abbé de Saint-Faron, qui avoit soixante mille livres de rente, sans ce qu'il attendoit de sa mere, a assez fait le niais avec la vieille Martel; et

Noel de Bullion, marié en 1639 à Charlotte de Prie, fille du marquis de Toucy.

leur. « Si vous ne sçavez rien de plus, » adjousta-t-il, « j'ay à vous » dire, moy, que je sçay où feu Monsieur vostre mary avoit déposé cent » vingt mille escus d'or en especes; c'est chez moy. Il n'en avoit aucune » reconnoissance, et je voy bien qu'il n'y en a point de registre » chargé. » Il les restitua, et on luy donna dix mille escus pour cela et pour le reste.

après, en une maladie, la peur du Diable le saisit tellement, qu'il se mit dans l'Oratoire ¹.

Nous parlerons ailleurs de Bonnelle et de sa femme : et du reste, j'ay ouy dire que quand il maria sa fille avec feu M. le premier président de Bellievre, alors maistre des Requestes, il y avoit cent mille escus dans le contract ; mais comme le notaire vint à lire cent mille escus, Bullion dit : « Adjoustez d'or, » monsieur le Notaire. » C'estoit alors, je pense, cinquante mille escus au moins plus qu'il n'avoit promis.

Le bonhomme mourut de crapule en moins de rien ².

¹ La Taulade le filz, un gentilhomme béarnois, un peu maquereau, s'estant attaché à luy, a fait aussy le devot par nécessité, et l'a suivy à Saint-Magloire. Il arriva une fois au pere de ce la Taulade une plaisante chose. C'est un fort gros homme : un jour le fond de sa chaise s'enfonça ; le voylà les piez à terre ; les porteurs, par malice ou autrement, ne faisoient pas semblant d'entendre. Il alla dans les crottes tout du long du Pont-Neuf, comme s'il eust esté sous un dais.

² Cornuel ne mourut pas si commodément. Il eut le loisir d'avoir bien peur du Diable, et comme il se tourmentoit comme un procureur qui se meurt, Bullion luy disoit : « Ne vous inquiettez point, tout est au » Roy, et le Roy vous l'a donné. »

— On m'a dit, mais je ne voudrois pas l'asseurer, que Bullion mourut de desplaisir pour avoir receû un coup de pied du cardinal de Richelieu. Le feu Roy vouloit avoir cent mille livres pour quelque chose ; le Cardinal luy dit que M. de Bullion estoit chargé de despenses pressées, et que cela seroit difficile pour le présent. Bullion parla comme le Cardinal vouloit. A quelque temps de là, Coquet, confident de Bullion, avertit le Roy qu'on avoit des fonds ; il fallut donner cet argent au Roy. Le Cardinal crut que Bullion avoit voulu faire sa cour à ses despens, car le feu Roy avoit dit quelque chose sur cela au Cardinal qui ne luy avoit pas plu. Il luy reprocha son alliance*, le malmena et le frappa. Ce n'est pas la premiere fois que cela luy est arrivé dans la colere ; il donna un soufflet à Cavoye pour avoir changé un ordre. Cela est de conséquence en fait de Gardes ; Cavoye avoit tort. A quelques jours de là, il luy en demanda pardon.

L'alliance de Bonnelle avec M^{lle} de Toussy.

COMMENTAIRE.

I. — P. 145, lig. 2.

La comtesse de Sault mere de M. de Crequy.

Chrestienne d'Aguerre, veuve en premières noccs d'Antoine de Blancheport-Crequey, et en secondes noccs de François-Louis d'Agoult, comte de Sault. De son premier mariage elle eut Charles de Crequey, duc de Lesdiguières, dont l'historiette est au premier volume, et qui porta le titre de comte de Sault, après la mort de son frère utérin, Louis d'Agoult, comte de Sault. En mourant, ce dernier avoit fait un testament en faveur de sa mère; le testament fut attaqué par Jeanne d'Agoult, veuve du comte de Montrevel, et belle-sœur de la comtesse de Sault. C'est de ce procès que des Réaux entend parler. M^{me} de Sault étoit une femme de grand courage et d'une indomptable activité. « Elle mourut en 1611, et legua six mille livres de rente à Bullion. Il » avoit tousjours esté dans ses interests, et cette liberalité fut le payement des bons offices qu'elle en avoit receus. Dans des occasions importantes, Crequey eut en luy un secours qui ne luy manqua jamais. » (Chorier, *Histoire du mareschal de Crequey*, p. 122.)

Rappelons ici le duel de Louis d'Agoult, fils de la comtesse de Sault, avec Michel-Antoine du Prat, baron de Nantouillet, au mois de mars 1606. Nantouillet d'abord avoit appelé Charles de Crequey; mais Henry IV, averti, leur avoit défendu de se battre. Cependant Nantouillet rencontre le comte de Sault, il lui parle de sa querelle avec son frère utérin : le comte de Sault, que n'atteignoit pas la défense du Roi, se propose pour remplacer Crequey. L'offre est acceptée et Nantouillet meurt percé d'un coup d'épée. Le Parlement prévenu envoie des commissaires sur le champ du combat; ils trouvent Nantouillet baigné dans son sang : « Qui vous a assassiné ? » luy demandent-ils. — « Un gentilhomme d'honneur, messieurs, à qui les armes ont été plus favorables. » Il expira peu de temps après. (Voyez le *Mercure françois*.) Pour le comte de Sault, il mourut le 1^{er} janvier 1609, victime d'une drogue, l'huile d'ambre, qu'il avoit prise pour faire mieux son devoir auprès d'une maîtresse. (*Journal de l'Estoile*.)

Ces d'Agoult étoient de leur nom Mautauban, et avoient été substitués, à défaut des mâles, aux biens et au nom des anciens comtes de Sault. Ils s'éteignirent avec notre Louis d'Agoult, comte de Sault.

Les d'Agoult d'aujourd'hui descendent directement de Raimond II d'Agoult, mari de la célèbre comtesse de Die, emule des Troubadours. Ils n'ont jamais porté le titre de comtes de Sault.

II. — P. 146, note 2, lig. 4.

On m'a dit depuis que cela estoit vray, et qu'il le fit pour gagner Seneterre.

Mais des Réaux auroit dû ajouter qu'en 1640, date de la fabrication des premiers louis d'or, M. de Senneterre estoit gagné depuis longtemps, du moins au Cardinal. (*Historiette*, tom. 1, p. 226.)

Claude Cornuel, dont on parle aussitôt après, estoit intendant des Finances, puis président de la chambre des Comptes. C'estoit le frere cadet du mari de la célèbre M^{me} Cornuel, qui aura son *Historiette*.

Guy de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, estoit intendant du Jardin Royal dès 1616, même avant la grande faveur de Bullion.

La butte du Jardin des Plantes est depuis plus d'un siècle couverte d'arbres qui forment assez de détours pour mériter le nom de *labyrinth* qu'on lui donne aujourd'hui. Des Réaux nous paroît le seul qui ait mentionné la vigne plantée sur les flancs de la butte. Mais, pour ce qui regarde la Brosse, on nous pardonnera de citer ici le bon Guy Patin, qui d'aventure en auroit mieux parlé, si la Brosse n'avoit pas usé d'emétique. « La Brosse qui avoit ici le Jardin du Roy, au faubourg de Saint-Victor, est mort le samedi, dernier jour d'aoust (1641). » Il avoit un flux de ventre d'avoir trop mangé de melons et trop bu de vin. Pour ce dernier ce n'estoit point tant sa faute que sa coutume. Il se plaignoit d'une grande puanteur interne... Il se fit frotter tout le corps d'huile de carabé quatre jours durant le matin et avaloit à jeun un grand demy-septier d'eau-de-vie, avec un peu de quelque huile astringente. Quand il vit que cela ne luy servoit de rien, il se fit preparer un emétique qu'il prit le vendredy au soir, dans l'opération duquel il mourut le lendemain matin. *Sic impuram vomuit animam impurus ille nebulo, in necandis hominibus exercitissimus*. Comme on luy parla ce mesme vendredy d'estre saigné, il repondit que c'estoit le remede des pedans sanguinaires (il nous faisoit l'honneur de nous appeler ainsi), et qu'il aimoit mieux mourir que d'estre saigné. Aussi a-t-il fait. Le diable le saignera en l'autre monde, comme merite un fourbe, un athée, un imposteur, un homicide et bourreau public, tel qu'il estoit; qui mesme en mourant n'a eu non plus de sentiment de Dieu qu'un pourceau, duquel il imitoit la vie et s'en donnoit le nom; comme un jour il monstroît sa maison à deux dames, quand il vint à la chapelle du logis, il leur dit : *Voilà le saloir où on mettra le pourceau, quand il sera mort*. Il se nommoit assez souvent : *pourceau d'Epicure*, etc. » (Lettre du 4 septembre.)

Crapuler avoit au xvii^e siècle une acception moins défavorable. Il signifioit boire avec excès. « *Crapule* » dit Nicot, « *ebrietas*. »

III. — P. 147, lig. 1.

Il se faisoit donner des lavemens pour manger après tout de nouveau.

Ce procédé étoit peut-être préférable à celui qui n'est pas inusité en Angleterre et qui consiste à rejeter ce qu'on a pris du premier service, avant de faire honneur au deuxième. Les Romains, arbitres des anciennes élégances, agissoient comme nos chers voisins.

Quant à la poudre de champignons, Bullion l'employoit pour les ragoûts qu'on lui servoit chez les autres. « La poudre de champignon, » seichée au soleil, est excellente pour faire des sausses. » (Furetière.)

IV. — P. 147, lig. 10.

Madelenet s'avisa... de luy faire une ode latine.

Voici les deux stances rappelées :

Quale vas summo tenus ore plenum
Fontis infuso vitrei liquore,
Non maris vasti nimium profundis
Invidet undis,

Nostra te talem veneratur ætas,
Ante quæsitis opibus beatum,
Quam reluctanti tibi crederetur
Regia gaza.

(G. MADELENETI *Carminum libellus*, Parisiis, 1662, p. 25.)

V. — P. 147, note, lig. dernière.

Faisons printemps, faisons printemps. C'étoit à dire : « Bouclons la » portière du vent. »

La portière d'un carrosse se fermoit ou boucloit en dehors ; mais Bullion vouloit qu'on fermât encore en dedans les ouvertures ménagées pour la vue, et c'est là ce qu'il appeloit : *faire printemps*. Peut-être encore étoit-ce le refrain d'une chanson connue.

VI. — P. 148, lig. 8.

Eh bien, mets-y saint Antoine.

Cela est bien plus joli que la version pincée du P. Bouhours, dans ses *Remarques sur la langue françoise* : « Je ne scay, » dit-il, « si le surintendant Bullion parla fort juste, quand, ayant fait bastir une chapelle » aux *Cordeliers*, il répondit aux Peres qui vinrent luy demander à quel » saint il vouloit qu'elle fust dédiée : — *Helas, mes Peres, ils me sont* » tous indifférens, je n'en affectionne aucun en particulier. »

Bullion contribua surtout à l'achèvement de l'église de Saint-Eustache. Cette église, commencée par David en 1532, avoit été terminée en 1642 ; mais les travaux depuis exécutés d'après les vœux de Colbert ayant ébranlé la façade, qui étoit en parfaite harmonie avec le reste de l'édifice, comme on peut juger par les anciennes gravures, Colbert en mourant légua quarante mille francs pour contribuer à sa reconstruction. En 1752 les intérêts successifs avoient fait élever cette somme à cinquante mille ecus. Alors on commença cette malheureuse façade qui, d'abord objet de l'admiration publique, choque aujourd'hui tout le monde. Deux chapelles, peintes à fresque par Mignard et par Lafosse, furent sacrifiées : cependant ce portail ne doit pas empêcher d'admirer le caractère étrange, imposant, grandiose du vaisseau de Saint-Eustache, de ces colonnes, il est vrai anguleuses et tourmentées, mais hardies et jointes plus gracieusement qu'on ne sauroit dire aux nervures de la voûte. C'est d'ailleurs le seul monument religieux de premier ordre où l'on ait voulu marier les traditions de l'art grec à celles de l'art gothique ; et l'on croiroit que l'architecte de Saint-Eustache dût avoir été celui de Chambord. Malheureusement commencée sous François I^{er}, achevée sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, l'église de Saint-Eustache a été depuis dépouillée de ses principaux ornemens, de la plupart de ses tombeaux, de ses tableaux, de ses fresques, de ses statues, de son chœur, de ses chapelles. On ne sait plus même aujourd'hui où se trouvoit l'ancienne chapelle de saint Antoine, qu'on auroit dû conserver, ne fût-ce qu'en mémoire de l'un des plus généreux bienfaiteurs de l'église.

VII. — P. 149, lig. 14.

A Paris il n'a point de palais.

Nous avons vu détruire il y a peu de temps son hôtel, situé rue *Plâtrière* (aujourd'hui *Jean-Jacques-Rousseau*), n° 3. C'étoit une maison assez modeste pour un riche surintendant ; quelle distance de là aux hôtels de Fouquet et de Colbert ! Mais deux charmantes galeries, exécutées vers 1634 par Sarrasin, Blanchard et Simon Vouet, font regretter la barbarie du peintre Paillet, qui ayant acheté l'hôtel Bullion vers 1780, s'empressa de les détruire pour former de vastes salles, destinées aux ventes publiques de livres et de tableaux.

Vouet avoit, dans la galerie haute, retracé l'histoire d'Ulysse ; Blanchard, cet emule du Titien qui mourut en 1638 à trente-sept ans, pour avoir, si l'on en croit Sauval, trop aimé sa femme, Blanchard s'étoit surpassé en représentant dans la galerie basse les douze mois de l'année. « J'ay, » dit Sauval, « admiré dans le mois de may, un certain pe-

» tit amour en l'air, qui vole ; mais si rond, si tendre, si délicat, l'air
 » de la teste est si enfantin, ses yeux si doux et si rians, son action si
 » ingenuë, sa chair enfin si blanche que le lait dont on nourrit les en-
 » fans ne l'est pas plus... Mais surtout je ne saurois me taire d'une
 » Diane sur une nue, qu'on voit au mois de novembre ; ce n'est qu'une
 » demi-figure ; mais il s'y voit tant de belles parties, qu'il est fâcheux
 » que le reste soit enveloppé de nuages. Ses yeux gracieux et bien fen-
 » dus, ses joues fraîches et vermeilles, ses bras ronds, sa gorge blan-
 » che, son air noble, sa teste bien coiffée et couronnée d'un croissant,
 » donnent de la tentation à ceux qui la regardent trop curieusement.
 » Les autres histoires sont plus négligées, et néanmoins, il n'y en a
 » pas une où il ne se remarque quelque chose d'admirable. La plus
 » estimée est celle du mois d'aoust... vis-à-vis de la porte. Dans cette
 » histoire, Cerès et Flore assistent au défi de Pan et d'Apollon, et
 » toutes deux écoutent attentivement ce concert. A la vérité Flore est
 » une très-belle déesse, la beauté de Cerès néanmoins est toute autre.
 » Cette divinité est assise sur des gerbes de bled et coiffée d'une guir-
 » lande d'épis, entrelacée de salsifies et de ces autres fleurettes dont
 » les bleds d'ordinaire sont entremêlés. Qu'une coiffure si simple est
 » galante, et qu'elle accompagne bien son beau visage ! Il ne se peut
 » rien voir de plus gracieux que sa teste, de plus amoureux que ses
 » yeux, de plus doux, de plus noble que son air, rien enfin de plus
 » rond que son sein, ses bras, ses mains et ses jambes ; sa juppe est
 » bien drapée, en un mot c'est une des beautés les plus innocentes et
 » les plus parfaites qu'ait produit le pinceau. » (Tom. II, p. 194.)

VIII. — P. 149, lig. 15.

Le Cardinal souhaitta que Bonnelle... espousast M^{lle} de Toussy.

On lit dans un recueil manuscrit de lettres écrites de Paris par
 Henry Arnault, au président de Barillon durant sa disgrâce, 1639-
 1643, à la date du 16 février 1639 : « La maistresse de M. de Bonnel-
 » les arrive aujourd'huy à Eponne, on croit qu'ils seront mariés à
 » Videville. Une personne m'a dit aujourd'huy avoir veu les presens
 » qu'il luy fait. Ils consistent en un filet de perles parfaitement beau,
 » une paire de pendans d'oreille, trois diamans, une boete de dia-
 » mans et trois mille pistoles en argent. M. de Bullion donne à son fils
 » soixante-sept mille livres de rentes en fonds de terre, et pour deux
 » cens mille francs de bagues et de meubles. Il fait meubler la maison
 » qu'il a achetée pour luy de toutes les choses imaginables, depuis le
 » premier jusqu'à la cave. » Le mariage se fit bientôt après, car le
 » 16 mars suivant : « il y a desjà mesintelligence entre M. de Bonnelles
 » et sa femme. »

IX. — P. 149, lig. 22.

L'abbé de Saint-Faron...

Pierre de Bullion, abbé de Saint-Faron, mourut aux Carmélites de la rue d'Enfer, le 30 novembre 1659, et fut enterré dans cette église, sous une belle tombe de marbre :

Monseigneur de Bullion l'abbé
La nuit dernière a succombé
Sous la sévérité mortelle
D'Atropos la Parque cruelle,
Et tiré droit vers paradis.
Il fut un peu gaillard jadis,
Mais son âme au monde engagée
S'étoit si saintement changée,
C'est-à-dire de pis en mieux,
Qu'on le croit maintenant aux cieux.

(LORET, *Muse historique* du 29 novembre 1659.)

X. — P. 150, lig. 8.

« Adjoutez d'or, monsieur le Notaire. »

C'est-à-dire : payez en or. Les écus avoient été dépréciés depuis l'émission des louis d'or, et cela permet de bien entendre l'anecdote précédente de l'offre de louis faite à Bautru, Senneterre, etc. C'étoit donner un bon conseil à ces messieurs que de les engager à se défaire de leurs écus pour la même somme en louis. Mais personne ne doit admettre que l'économe Bullion ait invité ses convives à prendre dans les coffres du Roi, qui dix, qui vingt ou quarante mille francs en espèces. Voyez pourtant ce que cela est devenu : dans les *Pièces intéressantes et peu connues* de la Place, la même anecdote est ainsi transformée : « Le Surintendant ayant donné à dîner au premier » maréchal de Grammont, au maréchal de Villeroy, au marquis de » Souvré et au comte d'Hautefeuille, fit servir au dessert trois bassins » remplis de louis, dont il les engagea à prendre ce qu'ils voudroient. » Ils ne se firent pas trop prier, et s'en retournèrent les poches si » pleines qu'ils avoient peine à marcher, ce qui faisoit beaucoup rire » Bullion. » Dulaure exagère la même aventure qui d'abord avoit été mise sur le compte de Souscarrière, dans le roman des *Mémoires du marquis de Montbrun*. Ailleurs, le même Dulaure, en alléguant Dangeau, dit que Bullion « avoit toujours une boîte remplie non de tabac, mais d'excréments humains. » C'est ainsi qu'on traduit la *poudre de champignons* dont des Réaux a parlé plus haut.

XI. — P. 150, note 2, lig. 3.

Ne vous inquiétez point ; tout est au Roy, et le Roy vous l'a donné.

L'anecdote est autrement racontée par Amelot de la Houssaye : « Estant, » dit-il, « au lit de la mort, Cornuel se confessa au vicaire » de sa paroisse, qui luy refusa l'absolution, s'il ne restituoit auparavant deux cent mille escus qu'il avoit mal acquis. Le malade en » parla à M. de Bullion, qui alla consulter le cas avec le cardinal de » Richelieu. La reponse du Cardinal fut que toutes ces sortes de restitutions appartenoient au Roy, comme seigneur de tous les biens ; » que le Roy donnoit en pur don les deux cent mille escus dont il s'agissoit au president Cornuel pour les bons services qu'il avoit rendus » à l'Estat, et qu'ainsy le President pouvoit se faire donner l'absolution. » Cornuel, muni de ce sauf-conduit, passa paisiblement en l'autre vie. » (*Mém. de la Houssaye*, tom. II, p. 428.)

Il est probable que la Houssaye est le moins exact. Autrement, Montchal, archevêque de Toulouse, cet ardent ennemi de Richelieu, le lui auroit reproché, au lieu de seulement dire que Bullion, homme de grand esprit, avoit formé cette maxime, que *tout estoit au Roy*, ne trouvant point d'autre remède pour apaiser les remords de sa conscience. « Et on sait, » ajoute-t-il, « qu'il s'en servit pour consoler Cornuel mourant, qui estoit comme au desespoir de son salut. » (*Mémoires*, édition de 1718, tom. II, p. 3.)

‡ Dans une bonne Mazarinade de 1649, *le Confiteor du Chancelier au temps de Pasques*, on fait ainsi parler Seguier : « Je me ressouviens » que feu M. de Bullion, mon tres-cher confrere et bon amy, avoit fait » present d'un parement complet et fort riche à Messieurs de l'abbaye » de Saint-Victor. Ces venerables religieux deputerent quelques-uns » de leur corps pour luy tesmoigner leur reconnoissance. M. de Bullion leur repartit : Messieurs, vous ne m'avez point d'obligation du » present que je vous ay fait, sinon que je vous ay choisis. C'est l'argent du Roy que je vous ay donné ; priez Dieu pour luy, nous n'en » sommes que les dispensateurs. » (P. 6.)

XII. — P. 150, note 2, lig. 10.

Coquet, confident de Bullion.

François Coquet, financier habile, nommé dans la *Milliade* :

Le gros Coquet, ce gros taureau...

Et dans un couplet de vaudeville :

Paris, qu'on t'est redevable
D'avoir produit à la fois
Un beau couple de François,
Tous deux si charmans à table ;
François Coquet le premier,
Comme le plus honorable,
François Coquet le premier,
Et l'autre, François Pommier.

« Ces jours passés fut enterré icy un nommé François Coquet, controleur de la maison de la Reyne. Il avoit les cheveux blancs, et n'avoit que quarante-quatre ans. Il estoit le plus beau disneur et le plus grand buveur de Paris. Bon compagnon et fort friand... Enfin, il est mort avec grand jugement et grand regret de sa vie passée. Le vin pur qu'il a bu a fait tout cela. » (G. Patin, 2 juin 1645.)

XIII. — P. 150, lig. dernière.

Le bonhomme mourut... en moins de rien.

D'apoplexie, suivant Guy-Patin : « Il tomba malade vendredy après midy, il fut confessé, communiqué, saigné deux fois du bras, une fois au pié. Monsieur le Cardinal, sçachant la grandeur de son mal, le vint voir, et le trouva sans voix et sans connoissance. Ayant veü quoy, *solutus in lacrymas, princeps purpuratus recessit*. Le malade mourut *ex suffocatione cerebri*. » (Lettre du 26 décembre 1640.)

Le tombeau de Bullion ornoit une des chapelles de l'église Saint-André-des-Arts. Il estoit en marbre noir surmonté d'un buste en marbre blanc.

Les epitaphes satyriques tombèrent sur Bullion comme grêle. Voici les plus remarquables :

I.

Icy dessous gist Bullion,
A qui la taille et le taillon,
Et la paulette et la gabelle,
Passa pour une bagatelle.
C'est par luy qu'on sçait ce que c'est
Aujourd'huy que payer le prest.
C'est par luy qu'on apprist en France
Ce que c'estoit que subsistance.
C'est par luy qu'amortissemens
Furent tirez du monument;
Pour lequel il eut grande prise
Avec prelates et gens d'église.
Mesme il voulut sans leur congé
Imposer dessus le clergé.

Comme il faisoit sur la canaille,
Il mit les nobles à la taille,
Comme à la taxe les aisez,
Qui n'en sont encor appeisez;
Il establît le sol pour livre;
Mais enfin Dieu nous en deslivre.
Porté de la table au tombeau,
Vivant et mourant en pourceau,
Subitement le ladre creve.
C'est grand dommage, car en Greve,
Avec un plus juste destin,
Il eust fait une belle fin.

II.

Cy-dessous gist un bon larron,
Paillard, gourmand, grand biberon,
Un homme de naissance obscure,
Qui fut disciple d'Epicure.
Je veux icy, d'un bref recueil,
Garantir ses faits du cercueil,
Et rendre l'histoire commune
De ses faits et de sa fortune.
Il fut à son avenement
Conseiller dans le Parlement,
Où, par son infame avarice,
Il commettoit mille injustices.
Ce petit chicanneur ruzé,
D'une vieille ayant abuzé,
Fist si bien tester la donzelle,
Qu'il tira cent mille escus d'elle;
Après il se fist couratier
De cire, et par ce beau mestier,
S'accrut de bien et d'alliances.
Il fut intendant des Finances,
Sous un grand chef, de là les monts.
Il y volla des millions
Sur les vivres et sur les payes
De ceux qui n'eurent que des plaies
Et des travaux pour tout butin,
Cependant que ce gros mastin
Devoroit toute leur substance.
Après il s'en revint en France,
Et par cent mil escus comptans
Il appaisa les dieux du temps,
Qui, luy faisant miséricorde,
Le garantirent de la corde,
Et devenus ses protecteurs,
Le firent un des directeurs,
Avec le titre de ministre.
Après par l'accident sinistre
De la mort du bon d'Effiat,
On vit monter le scelerat
Dessus le trosne des Finances;
Exerçant là ses violences,

Il fit établir des impôts
 Pour troubler le commun repos;
 Chacun n'en sçait que trop l'histoire,
 Et nos maux nous la font bien croire.
 Il opprima grands et petits
 Sous le faix de nouveaux edits,
 Et remplit tant son escarcelle
 De la misère universelle,
 Qu'enfin il estoit parvenu
 Aux millions de revenu.
 Gorgé de biens, nourry de vice,
 Il apprehenda le supplice,
 Dont pour esviter l'accident,
 Il se fit faire president.
 Puis d'un remords de conscience,
 Craignant la divine vengeance,
 Et que le diable ne le prist,
 Il eut la croix du Saint-Esprit.
 Par ce moyen, franc de scrupule,
 Il continua sa crapule,
 Et hors quelque heure le matin
 Il grenouilloit dedans le vin.
 Après, pour soulager nature,
 Haut et bas rouloit la pilure,
 Ou de quelque fort lavement
 Barbouilloit son gros fondement.
 Tandis que d'humeur il se charge,
 Pour assouvir son ventre large,
 Un soir, après un grand repas,
 Le vin avança son trespas,
 Et sa desbauche fut suivie
 De la prompte fin de sa vie.
 Ainsy vescu, ainsy mourut
 Bullion, filz de Belzebut,
 Qui dans l'enfer enseigne aux diables
 Ses malices abominables,
 Et là bas pour emplir son sac,
 Mettra Pluton mesme en bissac.

(MALLEVILLE.)

Les Bullion estoient originaires de Mâcon. Ils tenoient dans le pays un rang honorable. Le père du Surintendant étoit mort vers 1588, maître des Requêtes. Le fils aîné de Claude, Noël de Bullion, mort le 3 août 1670, fut auteur des seigneurs de Bonnelle, marquis de Gaillardon et de Fervaques, éteints dans la première partie du XVIII^e siècle.

Deux autres branches, les seigneurs, comtes et marquis de Fontenay et de Courcy, les seigneurs, comtes et marquis de Montlouet et de Saint-Amant semblent exister encore.

LXXIX.

MADAME D'AIGUILLON.

(Marie Magdelaine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon en 1638 ; morte en 1675.)

J'ay desjà dit* qui elle estoit et comment elle fut mariée à Combalet, qui estoit mal basty et couperosé, et qui n'avoit rien que la jeunesse. Elle avoit une telle aversion pour luy, qu'elle ne le pouvoit souffrir et estoit dans une melancolie effroyable. Quand il fut tué aux guerres des Huguenots*, de peur que, par quelque raison d'Estat, on ne la sacrifiast encore, elle fit vœu un peu brusquement de ne se marier jamais et de se faire Carmelite. Ce fut aux Carmelites* mesmes qu'elle fit ce vœu ; elle s'habilla aussy modestement qu'une devote de cinquante ans. Elle n'avoit pas un cheveu abattu. Elle portoit une robe d'estamine*, et ne levoit jamais les yeux. Avec ce harnois-là elle estoit dame d'atour de la Reyne-mere, et ne bougeoit de la Cour ; c'estoit alors la grande fleur de sa beauté. Cette maniere de faire dura assez long-temps. Enfin, son oncle devenant plus puissant, elle commença à mettre des lan-

Hist. de Richelleu.

Devant Montauban, en 1621.

Aujourd'hui rue d'Enfer, n° 67.

Sorte de laine ecrue.

guettes, après elle fit une boucle, ou mit un petit ruban noir à ses cheveux ; elle prit des habits de soye, et peu à peu elle alla si avant, que c'est elle qui est cause que les Veuves portent toutes sortes de couleurs, hors du vert. Le cardinal de Richelieu ayant esté déclaré premier ministre, le comte de Bethune fut le premier qui se presenta pour espouser M^{me} de Combalet. Le comte de Sault, aujourd'huy M. de Lesdiguières * (ce devoit estre un des plus riches gentilshommes de France), fut le second qui se fit refuser. Il est vray que le Cardinal ne la pressa pas trop pour celui-cy, non plus que pour l'autre.

François de Crequy-
Lesdiguières.

On a fait autrefois un vaudeville où je ne voy pas grand fondement, car je ne croy pas qu'on ayt jamais parlé de la marier avec M. de Mantoue, auparavant M. de Nevers :

On dit que monsieur de Mantoue
S'appreste à danser un ballet,
Où madame de Combalet
Ne verra rien qu'elle n'avoue
Que les vieux sçavent les bons tours.
Messieurs, voilà le Mot qui court¹.

Tome 1^{er}, p. 228.

A l'*Historiette* de Seneterre * j'ay parlé de Monsieur le Comte, et le *Journal* du Cardinal en parle aussy.

M^{me} de Combalet renouvelloit tous les ans son vœu de Carmelite ; elle l'a renouvelé jusqu'à sept fois. Le Cardinal fit consulter s'il estoit obligatoire ; on luy respondit que non. Cependant, pour se des-

¹ On appelloit ainsy ces vaudevilles.

charger entierement, elle fonda une place de Carmelite qui doit estre receüe pour rien. Je croy pourtant qu'elle se fust résolue à espouser Monsieur le Comte s'il l'eust voulu, et, comme j'ay desjà remarqué, il l'eust espousée si elle eust esté veuve d'un homme plus qualifié. On fit courir le bruit, en ce temps-là, que le mariage n'avoit point esté consommé avec Combalet; cependant il passoit pour l'homme le mieux fourny de la Cour, et qui estoit le plus grand abatteur de bois. J'ay ouy dire mesme que dans l'action, transporté de joye ou autrement, il avoit appelé un valet de chambre qui avoit esté tesmoing de ce qui s'estoit passé ¹.

Dulot, ce fou de poëte royal et archiepiscopal, dont nous parlerons ailleurs, fit l'anagramme que voicy sur cette pretendue virginité : MARIE DE VIGNEROT, *vierge de ton mary*. M^{me} de Rambouillet m'a pourtant asseuré que jamais elle n'avoit reconnu que M^{me} d'Aiguillon voulust passer pour fille ².

On a fort mesdit de son oncle et d'elle; il aimoit les femmes et craignoit le scandale. Sa niepce estoit belle, et on ne pouvoit trouver estrange qu'il vescu familièrement avec elle. Effectivement elle en usoit peu modestement; car, à cause qu'il aimoit les bouquets, elle en avoit tousjours, et l'alloit voir la gorge

¹ J'ay ouy dire encore que son mary n'avoit pas trop bien vescu avec elle, et qu'il disoit qu'elle avoit quelque chose sous le linge qui desgoustoit fort. Je donne cela pour tel qu'on me l'a donné.

² Cependant elle a pris des armes à lozange; il est vray qu'il y a une cordeliere; ainsy elle est fille et veuve tout ensemble, car il n'y a point d'armes de son mary.

decouverte. Un soir qu'il sortoit assez tard de chez M^{me} de Chevreuse : « Ne laissons pas , » dit-il , » d'aller chez ma niece ; car que diroit-elle si je » n'y allois ' ? »

Ce qui a le plus fait de bruit, ça esté cette bouteille d'eau qu'on jetta à M^{me} de Chaulne. Voicy comment une personne qui y estoit l'a conté. Sur le chemin de Saint-Denis, six officiers du regiment de la Marine, à cheval, voulurent casser deux bouteilles d'encre sur le visage à M^{me} de Chaulne ; mais elle mit la main devant, et tout tomba sur l'appuy de la portiere où elle estoit. C'estoient des bouteilles de verre ; le verre coupe et l'encre entre dedans les coupures ; cela ne s'en va jamais. M^{me} de Chaulne n'en osa faire aucune plainte. On croit qu'ils n'avoient ordre que de luy faire peur. M^{me} d'Aiguillon, par jalousie d'amour ou d'autorité, ne vouloit point que personne fust si bien qu'elle avec son oncle. Le Cardinal ne faisoit pas trop grand cas de M^{me} de Chaulne ; elle n'estoit plus dans une grande jeunesse ; sa beauté desclinoit, et le reste n'estoit pas grand'chose. Il tesmoigna assez ce qu'il en pensoit, un jour qu'estant à Chaulne *, durant le siege d'Arras, il trouva que M^{me} de Chaulne s'estoit fait peindre dans un vestibule avec tous ses gens autour d'elle, qui luy apportoit ce qu'ils

A trois lieues et
demie de Peronne.
En 1640.

¹ La Reyne-mere envoya des gens pour l'enlever comme elle devoit aller à Saint-Cloud, afin de mettre le Cardinal à la raison, quand elle auroit ce qu'il aimoit tant ; mais Bezançon decouvrit toute l'entreprise.

avoient achepté ; car voyant cela, il ne put s'empescher de dire avec un sousris mesprisant : « C'est » bien cette fois, Madame nostre hostesse. » Elle avoit pourtant quelque pouvoir sur son esprit, ou bien elle demandoit si hardiment qu'il ne pouvoit le refuser. En effect, quoyqu'il n'eust point d'envie, à ce qu'on dit, de luy donner une abbaye de vingt-cinq mille livres de rente aux portes d'Amiens, il la luy donna pourtant. Par vanité elle vouloit que tout le monde crust que le Cardinal l'aimoit ; et il y a eu bien des gens qui, sçachant que M^{me} de Chaulne avoit une fois conté qu'un jour qu'elle estoit seule, je ne sçay quel monstre à quatre pieds luy estoit apparu dans sa chambre et avoit disparu aussytost ; il y a eu bien des gens qui ont dit que c'estoit une invention pour se faire de feste¹ ; mais je le sçay de trop bon lieu pour en douter. Comme le Cardinal avoit esté plus d'une fois à Chaulne, Bautru dit un jour que Monsieur le Cardinal s'y plaisoit ; mais le feu Roy, qui avoit tourné tout son esprit du costé de la malignité, et qui harpignoit tousjours le Cardinal, dit que Bautru avoit dit que Monsieur le Cardinal se delassoit chez M^{me} de Chaulne. Bautru fit son apologie au Cardinal, qui luy dit en propres termes : « Vous meriteriez des coups de baston, si » vous aviez dit cela. »

Le mareschal de Brezé, enragé de ce que M^{me} d'Ai-

¹ Et d'autres ont dit qu'une dame de Picardie, dont on ne m'a pu dire le nom, estoit ennemye de M^{me} de Chaulne et luy avoit fait faire cette insulte.

guillon ne l'a pas voulu aimer (car quoyque ce fust la niepce de sa femme, il en a esté amoureux à outrance), et peut-estre aussy de despit de ce que son filz n'estoit pas principal heritier¹, en a fait tous les contes qui ont couru. Il disoit toutes les circonstances de la naissance et de l'education de chacun des Richelieux, et qu'ils estoient tous trois à M^{me} d'Aiguillon², et mesme qu'elle en avoit eu un quatriesme. « O ! » dit la Reyne, « il ne faut jamais » croire que la moitié de ce que dit Monsieur le mareschal de Brezé. » Ainsy elle n'en auroit eu que deux.

Il se trouve que M^{me} d'Aulroy, autrefois M^{me} du Pont-de-Courlay, générale des Galeres³, presenta, durant le procez de M^{me} d'Aiguillon et du duc de Richelieu, une requeste qu'on supprima bien viste, par laquelle elle exposa au prevost de Paris qu'on luy avoit supposé ces trois Richelieux, au lieu de ses enfans. D'ailleurs M^{me} d'Aiguillon, quand il a esté question de la majorité de son nepveu, le duc de Richelieu, a dit que le baptistaire n'est qu'en une feuille volante ; qu'il n'y en a eu ny du premier ny du second, qui sont baptisez tous deux en mesme jour et en mesme lieu. L'aisné avoit cinq ans. Quelle

¹ Cela est faux ; au moins feu M. de la Galissonniere, qui estoit présent, comme parent et tuteur, à l'ouverture du testament, dit que le mareschal de Brezé ne s'emporta pas, et ne dit rien de tout ce qu'on luy a fait dire.

² Pour les deux filles, il n'en disoit rien.

Voy. sur ce nom l'Hist. de Louis XIII.

³ Elle s'appelloit Guemadeux *, d'une bonne maison de Bretagne : elle est un peu folle. Ce Pont-de-Courlay estoit un bossu bien ridicule ; une beste.

apparence, s'il n'y avoit eu du mystere, que le Cardinal de Richelieu n'eust pas fait charger le registre !

Dans le procez qu'elle eut contre feu Monsieur le Prince pour la succession du Cardinal, on la traitta de gourgandine. Gautier dit delicatement, parlant du credit qu'elle avoit auprès de son oncle : « Ce » Samson n'avoit plus de force quand il estoit entre » les bras de cette Dalila. » Elle, en revanche, luy fit reprocher par Hilaire, son advocat, qu'il s'estoit mis à genoux devant le Cardinal de Richelieu pour avoir M^{lle} de Brezé pour M. d'Anghien. Il se leva et dit que cela estoit faux, mais il n'y a rien de plus vray. Il offrit au Cardinal M^{lle} de Bourbon pour son nepveu de Brezé ; et le Cardinal dit en cette occasion une des plus raisonnables choses qu'il ayt dites de sa vie : « Une demoiselle peut bien » espouser un prince, mais une princesse ne doit » point espouser un gentilhomme. » Feu Monsieur le Prince fit tant de fautes dans les emplois de guerre qu'il eut, qu'il fut reduit à offrir ses enfans ; encore le Cardinal les alloit-il malmener, s'ils ne se fussent bien reduits. Il vouloit que M. d'Anghien, pour avoir negligé de voir M. le cardinal de Lyon, à Lyon, au retour de Perpignan, retournast le chercher à Marseille : mais il n'y alla pas ; on trouva le moyen de l'en exempter.

Feu Monsieur le Prince fit à M^{me} d'Aiguillon un meschant tour pour la duché d'Aiguillon¹. Par une pendarderie du lieutenant civil Moreau, cette duché

¹ C'estoit à feu M. de Mayenne, le filz.

A M^{me} de Combalet. fut adjugée * à quatre cens mille livres ; et les créanciers de M. de Mayenne en offroient huit cens mille ! Or, durant ce procez, se voyant assistez d'un prince du sang, ils offrirent encore quatre cens cinquante mille livres, et il fallut que M^{me} d'Aiguillon, qui n'eust plus esté duchesse sans cela (car, quand elle eust achepté une autre duché, on n'eust pas receu aisément une femme, et il falloit attendre pour cela la majorité), les payast * dans la journée. Monsieur le Prince, après la mort de son pere, du mareschal et du duc de Brezé, s'empara de tout leur bien et en jouissoit par force, quoyque sa femme n'eust rien à pretendre à tout cela par le testament du Cardinal. M^{me} d'Aiguillon ne voulut jamais s'accommoder, de peur qu'on ne dist que ç'avoit esté aux despens des nepveux. Le regne de son oncle l'a rendue fort imperieuse¹ ; elle ne sçauroit quitter sa premiere fierté². Elle a de l'esprit, du sens et de la fermeté ; mais elle est brusque et testue. Nous parlerons après de son avarice.

Pour conserver le duché d'A.

On a fait bien des medisances d'elle et de M^{me} du Vigean³ ; on dit que quelquefois elles se levoient

¹ Elle s'est maintenue, et a traité dans le commencement de la Regence, plusieurs fois, la Cour à Ruel.

En pareil cas, aujourd'hui on ne permet que la paille.

² Un jour que M^{me} de la Trimouille avoit fait mettre des pieux * pour la maladie d'un de ses enfans, M^{me} d'Aiguillon, en allant aux Carmelites, les fit arracher. M^{me} de la Trimouille s'en plaignit ; M. le Cardinal ordonna à sa niepce de luy en faire faire excuse. Elle luy en fit faire compliment, disant que ses chevaux, qui estoient neufs, n'avoient jamais voulu tourner.

³ M^{me} du Vigean a accoustumé de se chauffer la juppe troussée. Une fille à qui elle la faisoit tenir, lasse de cela, l'attache avec une epingle à son corps : il vient compagnie, elle la reçoit et monstroît sa chemise.

avec les yeux battus jusqu'à la moitié des joues ; elles s'escrivoient les lettres les plus amoureuses du monde. M^{me} du Vigean se jeta à corps perdu entre les bras de M^{me} d'Aiguillon ; c'eust esté une tygresse si elle l'eust rejetée. Elle a esté son intendante, sa secrétaire, sa garde-malade, et a quitté son ménage pour se donner entierement à elle. Il y a eu des chansons terribles contre M^{me} du Vigean, jusqu'à dire de son mary :

Dans l'abondance de ses cornes
On ne sçauroit trouver de bornes.

Cependant on ne m'a sceû nommer un seul galant de cette femme. A la verité, on avoit un grand mespris pour le mary ; et le duc de Lorraine voyant que cet homme avoit levé un regiment : « Hélas ! » ce dit-il, « il faut que je sois bien haÿ en France, » puisque, jusqu'au petit Vigean, on y prend les » armes contre moy. »

Feu Madame la Princesse avoit recherché l'amitié de M^{me} d'Aiguillon pour avoir la protection du Cardinal, car elle craignoit que son mary ne la confinast à Bourges ¹. M^{lle} de Rambouillet, depuis M^{me} de Montausier, estoit admirablement bien avec elle, et y est encore, mais non pas avec tant de chaleur. Nous en parlerons ailleurs.

Il est temps de parler de son avarice et de sa devotion. Elle ne daigna pas escouter ceux qui luy

¹ Elle appelloit le cardinal de la Vallette *mon espoux*, et luy l'appelloit *mon espouse*.

conseilloient de donner cinq cens mille livres à feu Monsieur le Prince pour avoir sa protection. Il luy en cousta plus d'un million d'or à elle et à ses neveux. Elle a eu trois cens procez, et pas un en demandant. Sans parler de toutes les grivellées qu'elle a faittes, je diray simplement ses vilainies. Voyant Cornuel à l'extrémité, elle envoya emprunter six chevaux blancs qu'il avoit ; et quand il fut mort et qu'on les luy revint demander, elle dit que les morts n'avoient que faire de chevaux. Le frere aîné de M. de Noailles disoit que pour espargner son carrosse, toutes les fois qu'elle alloit à Ruel, elle prenoit un beau carrosse que le bonhomme M. de Noailles avoit eu à Rome, en son ambassade, et le renvoyoit tousjours tout crotté. On a dit qu'elle avoit emprunté des juppes, et qu'au bord crotté on avoit reconnu qu'elle les avoit portées. Si cela luy fust arrivé un de ces jours qu'elle a rencontré le *corpus Domini*, cela eust esté plaisant, car, quelque part qu'elle le trouve, elle le suit dans les crottes, jusqu'au premier lieu où il se doit arrester¹. Cela se fait en Espagne, et le Roy mesme le suit. Un Espagnol disoit cela à un François : « Je croy bien, » dit l'autre ; « en France il » est parmy ses anciens amis, il n'a que faire

¹ Elle donne aux eglises, et ne paye pas ses dettes. Dans sa vision de bigotterie, elle dit à toute chose : « En vérité, cela fait dévotion, » et le dira quelquefois en parlant d'une chose qui n'y aura aucun rapport. C'est simplement pour dire : « Cela touche. »

Elle a passé quelquefois des nuits entieres le ventre à terre dans l'eglise de Saint-Sulpice.

» qu'on l'accompagne ; mais parmy des Marranes,
» il en a besoin. »

Un marchand luy ayant apporté des parties de choses dont le prix estoit fait, elle dit qu'elle vouloit voir son journal pour verifiair si elles estoient conformes. Quand elle eut le journal et les parties, il fallut composer¹.

Les deux mariages de ses nepveux sont si brouillees avec la Cour, que je les mettray dans les *Memoires de la Regence*.

¹ On dit que presentement, 1659, elle fait ramasser le sucre que l'on met sur le bord de ses plats de dessert.

COMMENTAIRE.

I. — P. 161, lig. dernière.

Elle commença à mettre des languettes...

« Il y a eu, » dit Furetiere, « une mode où le linge et les habits estoient taillees et decoupees en languettes ; ce qui leur servoit d'ornement. »

On va voir que jusqu'à M^{me} de Combalet, les veuves ne portoient pas de robes de couleur ; aujourd'hui, hors le temps du deuil (un an à Paris et deux ans en province), elles acceptent toutes les couleurs, même le vert.

II. — P. 162, lig. 6.

Le comte de Bethune fut le premier qui se presenta...

Hippolyte, comte de Bethune, neveu du Surintendant et père de la maréchale d'Estrées, mourut le 24 septembre 1665. Il eut grande part aux affaires et à la bonne conduite de Mademoiselle, et à n'en juger même que par les *Mémoires* de cette princesse, il en fut payé d'une véritable ingratitude. C'est lui qui réunit la belle collection de papiers et de manuscrits, dont la plus grande partie est aujourd'hui une des richesses de la Bibliothèque nationale.

III. — P. 163, lig. 5.

Il l'eust espousée si elle eust esté veuve d'un homme plus qualifié.

De plus haute qualité que celle de *seigneur de Combalet*; non de plus haute naissance : car, à moins d'épouser un prince du sang ou de quelque maison souveraine, M^{me} d'Aiguillon n'avoit guère pu trouver un nom plus illustré que celui de du Roure.

A travers tous les récits et toutes les médisances qu'on va lire, il sera bien facile encore de distinguer dans la duchesse d'Aiguillon une personne sage, pieuse, estimée de tout le monde, même de la Reine et de M^{me} de Rambouillet, d'ailleurs fort étrangère aux combinaisons politiques de son oncle. Son premier mouvement l'avoit porté à renoncer au monde, aussitôt la mort de son mari : le vœu qu'elle en avoit fait, elle le renouvela pendant la toute-puissance du Cardinal. Ne pouvant lui trouver des amans, on lui supposa de mauvaises habitudes, suivant l'usage des calomniateurs de cour. Et quant à la nature de ses relations avec le Cardinal, c'étoit un aliment inévitable de la médisance. La postérité n'en a pourtant pas recueilli d'autres preuves que les allégations contemporaines de la *Milliade* et des Ponts-Bretons ; on ne doit pas s'y arrêter. L'abbé de Saint-Germain lui-même, et ceux qu'il mit à contribution pour ses pamphlets, n'ont jamais mal parlé de M^{me} de Combalet.

Il est plus malaisé de la défendre d'avarice et de lésinerie. De ce vice réel est venue la force des mauvais bruits répandus, quand elle étoit déjà vieille, sur sa jeunesse. Mais le procès qu'elle soutint contre la maison de Condé donna seul une sorte d'importance à toutes les calomnies que l'on va retrouver ici.

IV. — P. 163, note 2.

Cependant elle a pris des armes à losange...

Des Réaux pourroit bien se tromper ici : l'écu en losange appartenoit aux veuves aussi bien qu'aux filles. Il suffisoit d'être femme pour en justifier l'emploi. Cependant il se peut qu'au xvii^e siècle et jusqu'à M^{me} d'Aiguillon, à laquelle les veuves doivent tant de privilèges, le losange fût encore réservé aux filles. Laffemas, auteur présumé de la *Mazarinade* du *Procez burlesque*, justifie l'opinion de des Réaux :

Cette dame se voyant vefve,
Sentit une douleur grieve;
Et quoyque sa grande beauté
Jointe avec sa pudicité

Donnast de l'amour à grands princes
 Comme à gouverneurs de provinces,
 Voulut vivre en viduité,
 Vouant à Dieu virginité.
 D'où vient qu'elle a fait mettre en bossa
 Au derriere de son carrosse,
 Avec admirable fasson,
 D'une pucelle l'escusson.

(Page 6.)

V. — P. 163, lig. dernière.

Elle avoit des bouquets et l'alloit voir la gorge decouverte...

C'est-à-dire en costume *de cour*, ou, comme nous disons aujourd'hui, *de soirée*. Apparemment s'il y eût eu quelque galanterie réelle, la nièce eût évité d'aller voir son oncle en habit de combat, et à toutes les heures.

Et plus bas, si le Cardinal parloit si volontiers du plaisir que M^{me} de Combalet trouvoit dans ses visites, lui qui craignoit le scandale ne supposoit donc pas qu'on pût mal interpréter les soins et les prévenances dont il entouroit son aimable nièce.

VI. — P. 164, note.

La Reyne-mere envoya des gens pour l'enlever...

Voiture avoit écrit dans sa lettre xxviii^e : « Après l'extresme honneur qu'elle (Madame la Princesse) me fait, il ne me resteroit rien à désirer pour ma gloire, si ce n'est que la demoiselle que l'on voulut enlever à Lima se fust souvenue de moy. » A ce propos, notre des Réaux a noté sur les marges de l'exemplaire que nous avons sous les yeux : « Quand la Reyne-mere envoya des gens pour enlever M^{me} d'Aiguillon, afin de mettre par ce moyen le cardinal de Richelieu à la raison, M^{me} de Rambouillet estoit avec elle. Elles alloient, de compagnie, voir M^{me} de Rambouillet, qui estoit allée prendre l'air à Saint-Cloud, où le coup se devoit faire. Bezançon descouvrit l'entreprise. On a mis Lima au lieu de Saint-Cloud, de peur qu'on ne devinast la chose. »

La Porte dit de son côté : « On me mit (en 1639), au sortir de mon cachot de la Bastille, avec le comte d'Achon, gentilhomme très-sage, plein d'honneur, neveu du Pere de Chanteloube, qui estoit avec la reine Marie de Medicis en Flandres, et qui fut du conseil de faire prendre M^{me} d'Eguillon, pour sauver la vie de M. de Montmorency. Ce fut le comte d'Achon qui conduisit cette entreprise, avec M. de Bezançon l'aîné, qui, s'estant sauvé du Fort-l'Evesque, où il estoit

» prisonnier, par le moyen d'une machine qu'il avoit inventée, se re-
 » tira en Flandres avec la Reyne-mere. Leur dessein estoit d'enlever
 » M^{me} d'Eguillon, lorsqu'elle se promeneroit sur une haquenée dans
 » le parc de Vincennes, et de la mener en Flandres, pour donner la
 » peur à Monsieur le Cardinal que la Reyne-mere n'usast de repre-
 » sailles sur cette dame, s'il faisoit mourir M. de Montmorency. Il y
 » eut quelque faux frere qui decouvrit la chose. Un soldat fut pendu,
 » M. le comte d'Achon et un valet de chambre de la Reyne furent mis
 » à la Bastille... il y demeura sept ans; et il n'en eust pas esté quitte
 » pour cela, sans M^{me} d'Eguillon, qui ne voulut pas qu'on ostast la vie
 » à un gentilhomme pour l'amour d'elle... Cependant, ses parens s'es-
 » toient saisis de tout son bien;... de quoy m'entretenant avec luy, il
 » me vint en pensée que M^{le} de Rambouillet, depuis M^{me} de Montau-
 » zier, estoit fort aimée de M^{me} d'Eguillon... Elle fit si bien auprès
 » de M^{me} d'Eguillon, que celle-cy fit la chose de la meilleure grace du
 » monde, elle prit son temps, lors du mariage de M. de Saint-Sauveur,
 » parent de Monsieur le Cardinal, avec M^{le} de Jalaine, et de la Bas-
 » tille elle le fit venir à ces noces.... Et M^{me} d'Eguillon, non contente
 » de cela, prit ses interets en main, et luy aida à solliciter ses procez,
 » qu'il gagna tous, et le fit ainsi rentrer dans la possession de son bien.»
 (*Mémoires de la Porte*, p. 189.)

VII. — P. 164, lig. 5.

*Ce qui a le plus fait de bruict, ça esté cette bouteille d'eau qu'on
 jetta à M^{me} de Chaulnes.*

Claire-Charlotte d'Ailly, comtesse de Chaulnes, fille du vidame d'Ailly et de Pecquigny, le dernier rejeton de cette grande maison. Elle avoit epousé en 1619 Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère du Connétable; en sa faveur, le comté de Chaulnes fut erigé en duché. C'est une petite ville de Picardie, à trois lieues et demie de Péronne.

Il faut comparer le récit de des Réaux avec celui de Bassompierre, alors à la Bastille : « Il arrive en ce même mois (avril 1639), une chose » fort extraordinaire, qui est que M^{me} la duchesse de Chaulnes estant » allée aux Carmelites de Saint-Denis dans un carrosse à six chevaux le » mardi de la semaine sainte, ayant avec elle trois femmes et un gen- » tilhomme, deux laquais et ses cochers, fut à son retour attaquée par » cinq cavaliers, portant cinq fausses barbes, qui firent arrêter son car- » rosse, tuerent un des laquais, et un d'eux vint luy jeter une bouteille » pleine d'eau forte au visage. Elle qui vit venir le coup mit son man- » chon, qu'elle avoit en ses mains, devant son visage, qui fut cause » qu'elle ne fut point offensée... On n'a sceû depuis qui a fait ou fait » faire cette meschanceté. » (Tom. IV, p. 415.)

VIII. — P. 166, lig. 9.

« O ! » dit la Reyne , « il ne faut croire que la moitié de ce que dit M. le mareschal de Brezé. »

Ce bon mot a été fait et refait cent fois ; il est de ceux qu'il n'est plus permis d'alléguer. Ninon, Boisrobert, des Yveteaux le répéteront même dans nos *Historiettes*. Cependant, on l'a réellement mis un instant sur le compte de la Reine (sans doute Marie de Medicis), témoin cette épigramme :

Phillis, pour soulager sa peine,
Hier se plaignoit à la Reyne
Que Brezé disoit hautement
Qu'elle avoit quatre filz d'Armand.
Mais la Reyne, d'un air fort doux,
Luy dit : « Phillis, consolez-vous,
» Chacun sçait que Brezé ne se plaist qu'à mesdire,
» Ceux qui pour vous ont le moins d'amitié
» Luy feront trop d'honneur, de tout ce qu'il peut dire,
» De n'en croire que la moitié. »
(*Tableau de la vie et du gouvernement de MM. les Cardinaux Richelieu et Mazarin*. Cologne, 1693, page 193.)

Le maréchal de Brezé avoit épousé la seconde sœur du Cardinal, et M^{me} de Combalet étoit fille de l'aînée.

IX. — P. 167, lig. 1^{re}.

Quelle apparence, s'il n'y avoit eu du mystère, que le Cardinal n'eust pas fait charger le registre.

Il faut entendre cette phrase : Quelle apparence que pour le nom des neveux du Cardinal, on n'ait pas convenablement fait les mentions sur les registres, et que le Cardinal n'en ait pris aucun soin ? Il y avoit donc du mystère.

Je suis fâché pour notre auteur de lui voir répéter ces ridicules médisances. Il est vrai que d'abord il nous prévient que la dame d'Aulroy étoit un peu folle et que son mari valoit encore moins qu'elle ; mais des Réaux lui-même ne pouvoit croire que M^{me} d'Aiguillon eût pu mettre au monde deux, trois ou quatre enfans ; qu'elle eût tenté de les substituer à d'autres, quand le plus difficile étant fait (l'accouchement secret), elle n'avoit plus qu'à laisser dans le même mystère la naissance de ceux qu'elle devoit au Cardinal. Ces bruits après tout sont fondés sur un désordre alors fort commun dans les livres tenus par les curés ; désordre dont les parens se préoccupoient peu, dans la conviction qu'on n'auroit jamais besoin d'y recourir. D'ailleurs si jamais M^{me} d'Aiguil-

lon avoit été dans une position délicate, en raison de ses relations avec son oncle, n'auroit-elle pas aussitôt consenti à l'un des mariages qu'on ne cessoit de lui proposer ?

X. — P. 167, lig. 5.

Gautier dit délicatement...

Et surtout lâchement ; car il parloit pour un prince du sang tout-puissant contre une femme qui avoit perdu tout son ancien pouvoir. L'avocat Gautier fut pour la maison de Richelieu un ennemi redoutable. Ses plaidoyers ont été réunis en deux volumes in-4° ; à la fin du premier volume, on promettoit de donner les discours prononcés dans ce fameux procès ; mais Guéret, éditeur du second volume, préféra ne pas les y insérer.

Gautier mourut en septembre 1666, âgé de soixante-seize ans, comme nous l'apprend Guy Patin, dans une lettre à Spon du lendemain 17 septembre.

Voici quelques extraits du *Procès burlesque* qui se rapportent à l'historiette :

Or, le premier huissier ne tarde
Ceste grande cause appeler ;
Et se plaist bien d'articuler
D'une voix presque musicale
Dont retentit toute la sale ;
Il se rompt presque le gozier,
Nommant le procureur Mazier ;
Bourdon pareillement il nomme,
Qui passe pour tres-honneste homme...
Le Mazier est pour la Duchesse,
Qui jadis fut plus que princesse ;
Bourdon appelle l'avocat
Gaultier, à qui faut maint ducat
Pour faire plaider une cause,
Car peu d'argent ne l'y dispose ;
Aussy beaucoup cet homme vaut,
A son client qui point ne faut,
Et s'il prend avec allegresse,
Il les deffend avec adresse.
D'où vient que monsieur de Condé
De le prendre n'a point tardé.
Le Mazier d'appeler Hilaire
S'esgozille et se desesperé :
Advocat grandement sçavant
Grandes causes plaide souvent,
Tres excellent jurisconsulte,
Et que force monde consulte.
Gaultier son plaidoyer commence...
Après, il dit que la Duchesse
Estoit bien pleine de finesse,

Qu'elle avoit par suggestion
 Fait une forte impression
 Dans cette puissante cervelle,
 Soubmis l'ayant à sa tutelle,
 La comparant à Dalila
 Qui de Samson corps affola.
 Aussy despens il demanda.
 Finissant sa cause par là
 Qu'il appartenoit à justice
 Et qu'il estoit de son office
 D'empescher que tous ces thresors
 Qui sont dans la France et dehors,
 A la Combalet appartiennent
 Et que les Vignerots les prennent ;
 Mais il faut avecques raison
 Que ceux de royale maison ,
 Illustres dedans leur naissance
 Et presque de divine essence,
 Tel qu'est monsieur le duc d'Anghlen ,
 Prennent bonne part dans ce bleu.
 Ainsy, que dans son origine,
 Et dedans sa source pristine,
 Ce grand avoir retournera,
 Et le public content sera.

(Pages 11 à 16.)

Mais ce qui prouve combien Gauthier risquoit peu de chose en attaquant aussi violemment M^{me} d'Aiguillon, c'est le récit que le même *Mazarineur* fait des débats :

Hilaire quelques lettres lut
 De quoy fort bien passé se fût,
 Et de dire quelque autre chose
 Que repeter encor je n'ose.
 Et je m'estonne fort comment
 Il parla tant ouvertement ;
 Car quant à moy, je vous assure,
 Que dans une telle adventure,
 Je m'en fusse fort bien gardé,
 Crainte d'estre bastonnadé,
 Et faire rude penitence
 D'un discours de telle importance.

(*Procès burlesque*, p. 18.)

Gauthier, dans sa réplique, afin d'effrayer Hilaire, commença par rappeler l'histoire de tous ceux que l'on avoit mis à mort pour avoir médit des princes du sang, comme Marigny, d'Oyac et autres. Le conteur burlesque nous permet de deviner qu'on approuva le courage d'Hilaire, car après avoir rendu compte du plaidoyer de Gauthier :

Je confesse que j'eus croyance
 Qu'on conclueroit à l'audience
 A ce qu'Hilaire on estranglast,
 De verges Rozée on sanglast,

Et qu'ainsy l'advocasserie
 S'en allast par la penderie,
 Et les plus huppés du barreau
 Devinssent gibier du bourreau :
 Il est vray que dedans leurs causes
 Ils avoient dit d'estranges choses,
 De quoy le prince de Condé
 Eust fort bien raison demandé ;
 Mais non pas à ce que je pense
 Pour les attacher à potence,
 Non plus que les essoriller
 Ny de verges les estriller.
 Aussy vis-je en grant colere
 Hilaire ne se pouvant taire,
 Disant que memoires avoit
 Sur lesquels plaider il pouvoit.

XI. — P. 167, lig 14.

Le Cardinal dit en cette occasion une des plus raisonnables choses qu'il ayt dittes en sa vie...

Mademoiselle rapporte précisément la même chose : « Monsieur le » Prince demanda au Cardinal, comme à genoux, M^{lle} de Brezé, et fit » pour l'avoir ce qu'il auroit fait s'il avoit eu l'intention d'avoir pour » son fils la Reyne de tout le monde ; et mesme... il le pria de marier » en mesme temps M^{lle} de Bourbon à M. le marquis de Brezé. M. le » Cardinal respondit qu'il vouloit bien donner des demoiselles à des » princes, et non pas des gentilshommes à des princesses. » (Edition de 1730, I, p. 36.)

XII. — P. 168, note 1^{re}, lig. 1.

Elle s'est maintenue dans le commencement de la Regence.

Voici des couplets fournis par les recueils manuscrits, et qui furent composés peu de temps après la mort du Cardinal :

I

Enfin, belle de Combalet
 Il faut finir votre rolet,
 Votre oncle est mort et votre gloire ;
 Vos ans et vos yeux sont passez,
 Le goust n'en vaut pas le deboire,
 Dites aux plaisirs : *C'est assez.*

II.

Cette pompe qui vous suivoit,
 Et l'espoir qui vous decevoit
 N'est plus, la fortune est tournée ;
 Les ducs, les princes et les rois
 Qui recherchoient votre hyménée
 Ne seront plus à votre choix.

III.

Que ce feu bruslant de vos yeux
 D'un rayon d'amour, odieux
 Au prince tombé sous les armes
 Vengeresses de son refus,
 S'esteigne à présent dans les larmes,
 Voyant tous vos desseins confus.

XIII. — P. 168, note 3.

M^{me} du Vigean a accoustumé de se chauffer.

Le conte a été souvent renouvelé. Je l'ai entendu faire de la duchesse de Berry fille du Régent, et de M^{me} de Staël. Prenons acte d'antériorité pour Anne de Neubourg, dame du Vigean. Sans les médisances de des Réaux au sujet de M^{mes} d'Aiguillon et du Vigean, il seroit assez difficile de comprendre une page singulière des *Mémoires* de Mademoiselle. C'est quand, dans sa grande jeunesse, elle passa par Richelieu : « M^{me} d'Aiguillon m'y reçut fort bien ; M^{me} du Vigean et M^{lle} de » Rambouillet luy aiderent à faire l'honneur du logis. M. du Vigean, » que j'avois trouvé à Blois... m'avoit accompagné : cela ne luy réussit » pas. Je fus toute estonnée de voir sa femme embarrassée de sa présence, et que cela troublast la joie de ma visite. M^{me} d'Aiguillon me » demanda pourquoy je l'avois amené ; je luy respondis qu'il avoit » accompagné Goulas, qui m'avoit suivie dans son carrosse, avec un » gentilhomme de S. A. R., nommé Chabot, qui est à present M. de » Rohan, et qui estoit alors si mal dans ses affaires, qu'il estoit bien » heureux d'avoir son ordinaire à la table de Goulas. Toutes les façons » qui furent faites sur le sujet de M. du Vigean nous rejouirent fort, » quand nous fumes seules (M^{lles}) Beaumont, Saint-Louis et moy, et » mesme M^{me} de Saint-Georges, que son age n'empeschoit pas d'estre » de très-belle humeur. » (*Mémoires*, édition de 1730, tom. 1, p. 18.)

XIV. — P. 169, lig. 12.

Cependant on ne m'a pas sceû nommer un seul galant de cette femme.

Bel exemple, entre mille, de la valeur historique des vaudevilles. Les cornes abondent sur le mari ; d'où viennent-elles ? On ne peut citer un seul galant de M^{me} du Vigean. Le deshonneur de la femme et du mari n'en vont pas moins à la postérité.

Dans la satire des *Contreveritez*, il y a :

Les bigots de ce temps mesprisent Chaudebonne,
 Madame d'Aiguillon a chassé la Baronne.

Cette contre-vérité devint pourtant une vérité, quand M^{lle} du Vigean devint duchesse de Richelieu.

XV. — P. 169, lig. dernière.

Elle ne daigna pas écouter ceux qui luy conseilloyent de donner cinq cens mille livres à feu Monsieur le Prince.

Des Réaux en présente une bonne raison dans la page précédente ; elle ne vouloit pas donner cinq cent mille francs, qui étoient le bien de ses neveux, pour satisfaire d'injustes prétentions.

XVI. — P. 170, lig. 10.

Le frere aîné de M. de Noailles.

Sans doute Antoine de Noailles comte d'Ayen, de 1643, date de la mort de son frère aîné, à 1645, date de la sienne. Le plus jeune fils de François de Noailles, l'ambassadeur à Rome, étoit Anne, qui fut premier duc de Noailles et maréchal de France.

XVII. — P. 170, note, lig. 2.

En vérité cela fait devotion.

Note de des Réaux sur la 129^e lettre de Voiture : « M^{me} d'Aiguillon » disoit de toute chose : *Devant Dieu, cela fait devotion.* En racontant à » M^{me} de Rambouillet ce que luy disoit M. de Montauzier, quand il » recherchoit cette demoiselle, elle disoit : Ma fille, ma fille, devant » Dieu, cela est touchant, cela fait devotion. »

XVIII. — P. 171, lig. 8.

Les deux mariages de ses neveux sont si brouillez avec la Cour....

C'est-à-dire : *ont tant de rapports avec les affaires de la Cour.* Le premier de ces deux neveux, Armand-Jean de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu, avoit épousé le 26 décembre 1649, à l'âge de vingt ans, Anne Poussart, veuve de François-Alexandre d'Albret sire de Pons, et fille de François Poussart baron du Vigean et d'Anne de Neubourg. Le mariage déplut à M^{me} d'Aiguillon et M^{me} du Vigean s'y opposa d'abord ; écoutons le bon Loret, lettre du 8 juillet 1650 :

Certaine dame de Paris
Qu'en ce lieu je nomme Cloris,

Tres-prude et tres-habile femme,
Chanta fort hautement la gamme
A certains quidams pere et filz,
Qui furent un peu desconfiz.
En un hostel ils s'assemblerent,
D'abord, les deux hommes tremblèrent,
Mais pour la dame, il est certain
Qu'elle avoit un port si hautain,
Paroissoit si ferme et si sage,
Et parloit un si beau langage,
Que tous les cœurs en verité
Se rangerent de son costé.
Plusieurs fois ils se querellerent,
Puis ils se reconcillierent ;
Mais la dame soustint tousjours,
Par de très-solides discours,
Que sa fille (a) estoit une ingrante
Qui luy causoit un mal de rate,
Tant elle avoit d'affliction
De sa temeraire action ;
Et d'avoir, suivant son caprice,
Desobligé leur bienfaitrice,
Ayant espousé sans aveu,
Monsieur son très-jeune neveu.
Enfin, très-fort ils contesterent,
Sept heures durant ils parlerent,
Mais sans faire ny mal ny bien,
Parce qu'ils ne conclurent rien ;
Leur parler fut de nul usage,
Et laisserent, dont c'est dommage,
Les choses qui se debattoient
Au mesme estat qu'elles estoient.
Après donc cette conference,
Ils se firent la reverence ;
Le mary chez soy retourna,
Avec son fils qu'il emmena,
Et l'autre qui ne tarda mie
Se retira avec sa mie.

La semaine suivante, Loret nomme en toutes lettres M^{me} d'Aiguillon, qui avoit voulu faire renvoyer le duc de Richelieu aux Galères, dont il estoit général :

La sage dame d'Esguillon,
Ayant au cœur un aiguillon
De ce que son neveu rebelle
Dort en repos avec sa belle,
Pour leur jouer un mauvais tour,
Essaye d'obliger la Cour
De prendre part en ses coleres
Et les envoyer aux Galeres.

Mais la duchesse d'Aiguillon fut bien autrement désolée du mariage

(a) Mlle du Vigean.

de son deuxième neveu, Jean-Baptiste-Amador de Vignerot du Plessis, marquis de Richelieu, également âgé de vingt ans, avec Jeanne-Baptiste de Beauvais, fille de la célèbre Catherine-Henriette Belier, longtemps favorite d'Anne d'Autriche. Ce mariage eut lieu le 6 novembre 1652.

On ne parle en toute rencontre
Que du sort heureux ou mauvais
De la mignonne de Beauvais,
Qui maintenant dit qu'elle est femme,
Et que la Cour nomme Madame, etc.

(*Muse historique* du 16 novembre)

« Ce garçon, » dit Mademoiselle, « estoit bien fait, jeune, plein d'esprit et de courage. Son frere aîné n'a point d'enfans et est fort malsain ; ainsi toute la depouille du Cardinal le regardoit et le re- garde encore, mais beaucoup moins à present que dans ce temps-là, parce que M^{me} d'Aiguillon, qui en possède une bonne partie, luy en osterà tout ce qu'elle pourra. Ce mariage surprit tout le monde : quoyque cette fille soit jolie et aimable, elle n'est pas assez belle pour faire passer par-dessus mille considerations qu'il devoit avoir. Ainsi, dès le lendemain, M^{me} d'Aiguillon l'enleva et l'envoya en Italie, pour voir s'il persevereroit à l'aimer. Il revint et l'a tousjours fort aimée. Elle disoit dans sa douleur : Mes neveux vont tousjours de pis en pis, j'espere que le troisieme epousera la fille du bourreau. M^{me} de Beauvais ne luy avoit nulle obligation, et n'estoit point obligée de negliger son bien à ses despens, comme estoit M^{me} de Pons, fille de M^{me} du Vigean, dont la mere est comme la femme de charge de sa maison. » (Edition de 1730, II, p. 170.)

LXXX. — LXXXI.

LE CARDINAL DE LYON

ET LOPEZ.

(Alphonse Louis du Plessis de Richelieu, cardinal, archevêque de Lyon, mort 23 mars 1653.)

Alphonse Louis du Plessis estoit l'ainé du cardinal de Richelieu. Il fut destiné à estre chevalier de Malte; en ce dessein on luy voulut apprendre à nager, mais il ne put jamais en venir à bout. Ses parens luy en faisoient des reproches et luy disoient qu'il ne vouloit estre bon à rien : enfin, las de leurs crieries, un jour que par hazard il n'y avoit personne avec luy qui sceust nager, il se jetta dans l'eau si follement, que sans un pescheur qui y accourut avec sa nacelle, il estoit noyé. Il le fallut donc faire d'eglise. Il fut, comme j'ay dit *, nommé evesque de Luçon, et quitta cet evesché à son frere pour se faire Chartreux.

Cet homme avoit naturellement quelque pente à la folie; la solitude l'achevoit. Pour cela, les chartreux de la grande Chartreuse, où il estoit, le firent Procureur. Dans une contestation avec un gentilhomme fort brutal, il eut des coups de baston; il

Tome II, p. 2.

porta cet outrage patiemment, et ne voulut jamais s'en venger quand il se vit cardinal. On dit qu'un astrologue luy avoit predit, avant qu'il fust Procureur, qu'il seroit en grand danger d'une grande blessure faite à la teste avec du fer. Mais, estant devenu Procureur, comme il entroit dans Avignon, une chaisne du pont-levis luy tomba sur la teste, et il en pensa mourir. Le cardinal de Richelieu le fit sortir de la Chartreuse, et le fit archevesque d'Aix, puis archevesque de Lyon, cardinal, grand aumosnier de France, et luy donna de grands bénéfices ¹. A Aix, aussy bien qu'à Lyon, il a fait la fonction d'un bon evesque. Le Cardinal l'envoya à Rome pour autorizer d'autant plus la poursuite de la dissolution du mariage de M. d'Orléans. Là il acquit la reputation d'un homme fort charitable. A Lyon, durant la peste, il alla partout, comme s'il n'eust pas eu tout sujet d'aimer la vie. On ne luy peut reprocher qu'une action qui fut, ce me semble, bien inhumaine ; mais il faut croire que, ce jour-là, il avoit quelqu'un de ces accez de folie. Estant à Marseille, où il avoit l'abbaye de Saint-Victor, il alla voir les galeres. Or le cardinal de Richelieu y avoit fait mettre le baron de Roman, qui avoit voulu lever quelques troupes pour la Reyne-mere, traitement bien indigne d'un gentilhomme. Mais comme on avoit eu pitié de ce cavalier, il estoit à son ordinaire, hors qu'il portoit un

¹ On a remarqué que le cardinal de Richelieu et son successeur, le cardinal Mazarin, ont eu tous deux chascun un frere moine, fou et archevesque d'Aix.

petit fer à la jambe. Le cardinal de Lyon le fait prendre, le fait razer et le fait attacher à la rame. Ce pauvre gentilhomme se coucha dans le banc et s'y laissa mourir de regret.

On dit qu'entre autres visions, il croyoit quelquefois estre Dieu le Pere. Un jour qu'il couchoit dans une maison où on luy donna un lict dans la broderie duquel il y avoit quelques testes d'anges ou de cherubins : « Vrayment, » dirent ses gens, « c'est » bien à cette fois que notre maistre croira estre Dieu » le Pere. » M^{me} d'Aiguillon disoit à Ferdinand * : « Peignez-moy Monsieur le cardinal de Lyon en Dieu » le Pere, bien dévot. »

Ferdinand Elle, de
Malines. Voy. tom. I,
p. 172.

Il estoit familier et aimoit la conversation des dames. Berthod le chastré, de la musique du Roy, m'a juré qu'il l'avoit veu auprès de Lyon, en un lieu où il y avoit bonne compagnie; on badinoit, on se desguisoit. Il se desguisa en berger comme les autres, et fit desguiser toutes les dames en bergeres. Il a esté amoureux plusieurs fois, mais cela ne passa pas de petits présens. Il ne laissoit pas d'avoir de l'esprit, mais il paroissoit presque tousjours hebété. Un homme de qualité du diocese de Lyon avoit un filz fort contrefait, et le vouloit faire d'église. Le cardinal de Lyon ne voulut jamais le tonsurer, disant qu'on se mocquoit d'offrir à Dieu le rebut du monde.

Un abbé ¹ dont j'ay oublié le nom, l'estant venu voir, luy dit en entrant : « Monseigneur, je suis l'abbé

¹ De Caderousse, du Comtat.

» d'un tel lieu... — Que voulez-vous que j'y fasse ? »
 répondit-il en l'interrompant. — « Qui suis venu
 » pour faire la révérence... — Faites-la donc, » ad-
 jouta-t-il.

Estant à Bourbon, quelqu'un luy envoya une charge de melons ; il la fit jetter dans l'eau, disant que cela n'estoit pas bon à des gens qui estoient dans les remedes ; mais cela estoit bon à ceux qui ne buvoient pas.

Le cardinal de Richelieu, qui le connoissoit bien, ne voulut pas qu'il le fust trouver à Narbonne ; aussy l'autre ne le voulut point aller trouver à Lyon, quand on y coupa le cou à Monsieur le Grand.

Le cardinal Mazarin, qui ne fit pas ce qu'il devoit dans le procez pour la Charité (que le cardinal de Lyon eut contre des Landes-Payen, à qui le cardinal de Richelieu, à ce qu'on dit, l'avoit osté par violence), envoya offrir l'abbaye de Mauzac, dont il estoit titulaire, au cardinal de Lyon, pour le récompenser de ce prieuré ; mais il ne la voulut point prendre. Cette ingratitude le fascha : car le cardinal Mazarin souffrit que Lyonne, dont la femme * est parente de des Landes-Payen, sollicitast contre luy, et c'estoit, ce semble, se declarer, Lyonne estant ce qu'il estoit auprès de luy. Mais les mariages de ses petits-nepveux de Richelieu le fascherent bien davantage.

Paule Payen.

L'abbé de Pure, en
 1653, in-12.

En 1653.

Celui qui a escrit sa vie en latin * le veut faire passer pour un grand homme, et dit que l'emprisonnement du cardinal de Retz *, à cause du mauvais exemple,

l'affligea sensiblement. Il mourut environ vers ce temps-là ¹.

¹ LOPEZ.

(Alphonse Lopez, mort à Paris, 29 octobre 1649.)

Lopez, et quelques autres comme luy, vinrent en France pour traiter quelque chose pour les Morisques, dont il estoit. On les adressa à M. le marquis de Rambouillet, comme à un homme qui entendoit l'espagnol. Lopez avoit de l'esprit, et estoit homme de bon conseil. Il donna icy avis à des marchands de draps d'en envoyer à Constantinople; ils y gagnèrent cent pour cent, et, pour son droit d'avis, ils luy donnerent une part, à quoy il ne s'attendoit pas. Après il achepta un gros diamant brut, le fit tailler et y gagna honnestement. Cela le mit en reputation. De toutes parts on luy envoyoit des diamans bruts. Il avoit chez luy un homme à qui il donnoit huit mille livres par an, et le nourrissoit luy sixiesme : cet homme tailloit les diamans avec une diligence admirable, et avoit l'adresse de les fendre d'un coup de marteau quand il estoit necessaire. En suite, toutes les belles pierreries luy passerent par les mains. En ce temps-là, par envie ou autrement, on l'accusa d'estre espion, et de payer les pensions d'Espagne *. Un maistre des Requestes nommé Ledoux en croyoit avoir une conviction entiere par le livre de Lopez, où il y avoit : « *Guadamasilles por el senor de Bassompierre* — tant de milliers de maravedis, » et autres articles semblables. Lopez pria M. de Rambouillet de voir ce bon maistre des Requestes. Le maistre des Requestes luy dit : « Monsieur, y a-t-il rien de plus clair ? *Guadamasilles*, etc. » M. de Rambouillet se mit à rire : « Hé, Monsieur, » luy dit-il, « ce sont des tapisseries de cuir doré qu'il » a fait venir d'Espagne pour M. de Bassompierre ; » et luy fait venir un dictionnaire espagnol. Lopez fut absous, et le maistre des Requestes interdit, parce que Lopez prouva que, sous pretexte de les acheter, il luy avoit pris pour quatre mille livres de bagues.

Ou les pensionnaires de l'Espagne en France.

Le cardinal de Richelieu, pour se divertir, un jour que Lopez revenoit de Ruel avec toutes ses pierreries que le Cardinal avoit voulu voir exprès, le fit attaquer par de feints voleurs, qui pourtant ne luy firent que la peur. Il y alloit de tout son bien ; aussy la peur fut-elle si grande, qu'il fallut changer de chemise au pont de Nully, tant sa chemise estoit gastée. Le Chancelier, dans le carrosse duquel il estoit, dit qu'il se presenta assez hardiment aux voleurs. Le Cardinal eut du desplaisir de luy avoir fait ce tour-là, car il avoit joué à faire mourir ce pauvre homme ; et pour racommoder cela, il le fit manger à sa

table. Ce n'estoit pas un petit honneur. Un jour il y fit mettre M. Tubeuf, qui en fut si surpris, à ce que dit Boisrobert, que, tout hors de luy, il mettoit les morceaux dans ses yeux, au lieu de les mettre dans sa bouche.

Une fois que l'abbé de Cerisy et Lopez faisoient des complimens à qui passeroit le premier, Chastellet, le maistre des Requestes, dit : « Le » vieux Testament va devant le nouveau ; » car on le vouloit faire passer pour Juif, luy qui estoit Mahometan. On a dit de ce fat de Montmaur le Grec, qu'il avoit dit à Montmor le riche, pour le faire passer devant : « *Primum Hebræo, deindè Græco.* » Mais je ne le croy pas, il n'auroit osé ; quelqu'un a dit cela pour luy.

Lopez vendoit un crucifix bien cher : « Hé, » luy dit-on, « vous avez » livré l'original à si bon marché ! »

Le feu Cardinal l'employa à faire faire des vaisseaux en Hollande, et au retour il le fit conseiller d'Estat ordinaire. En Hollande, il achepta mille curiositez des Indes, et icy il fit chez luy comme un inventaire : on crioit avec un sergent. C'estoit un abrégé de la foire Saint-Germain : il y avoit tousjours bien du beau monde.

Il avoit six chevaux de carrosse. Jamais carrosse ne fut tant au-devant des Ambassadeurs que celui-là.

Je me crevois de rire, car mon pere estoit son voisin, de le voir manger du pourceau quasy tous les jours. On ne l'en croyoit pas meilleur chrestien pour cela.

Il fit rajuster une assez belle maison dans la rue des Petits-Champs, et il disoit : « Il y a une *quantité immense* de cheminées dans mon logis. »

La Reyne luy devoit vingt mille escus pour des perles ; et comme il pressoit d'Esmery pour estre payé, l'autre luy donna en payement une taxe d'*aisé* de soixante mille livres.

Il se disoit des Abencerrages de Grenade. Il mourut après la conference de 1649.

COMMENTAIRE.

I. — P. 185, lig. 5.

Il croyoit quelquefois estre Dieu le Pere.

L'auteur du pamphlet de *l'Ambassadeur chimerique*, 1637, dit aussi : « L'ambassadeur taschera d'enchanter, avec l'escarlata et lettres d'or, » quelques dragons en ce pays-là ; et pour cet effet, il portera la robbe » de satin rouge en broderie d'or que le cardinal de Lyon avoit, lorsqu'il croyoit estre Dieu le Pere. »

II. — P. 185, note.

De Caderousse, du Comtat.

Sans doute Philippe-Guillaume d'Ancezune-Caderousse, abbé de Senanques. Cette maison s'est fondue dans celle des Grammont de Dauphiné et elle a cru pouvoir, mais sans trop de succès, se rattacher à la grande maison des Grammont de Navarre. Le marquisat de Caderousse fut érigé en duché par le pape Alexandre VII en 1633, et le chef de la famille n'est plus guère aujourd'hui désigné que comme duc de *Grammont*. Il faudroit dire : duc de *Caderousse*.

III. — P. 186, lig. 8.

Mais cela estoit bon à ceux qui ne buvoient pas.

Je crois que des Réaux veut dire : « Au lieu de les jeter à l'eau, » il eût pu les donner à ceux qui l'entouroient et qui n'étoient pas » obligés de prendre les eaux comme lui. »

IV. — P. 186, lig. 19.

Le cardinal Mazarin... pour le récompenser de ce prieuré.

C'est-à-dire pour compenser la perte de ce prieuré de la Charité. La *Gallia Christiana* dit seulement qu'après une possession de dix-sept ans, le cardinal de Lyon fut en 1646 obligé de résigner le prieuré, *edicto Magni Consilii*, et que son successeur fut Pierre Payen des Landes, conseiller au Parlement, qui demeura commendataire jusqu'en 1663. Saint-Amand, qui le nomme aussi des Landes-Payen, fit pour lui ses belles stances sur *la Pluye*. (Rouen, 1642, p. 95.) Payen fut ensuite un des frondeurs les plus avancés dans le parti de Monsieur le Prince, et il se chargea de présenter au Parlement la requête de la princesse de Condé contre la prison des Princes, en 1650. Il finit par tomber dans une grande dévotion. Vers 1660, on communiquoit officieusement à Fouquet la note suivante : « Des Landes-Payen, homme » ci-devant attaché à ses plaisirs, particulièrement à ceux de la table, » s'est mis depuis peu à une très-grande réforme. Il s'est donné entièrement à la dévotion, va peu au Palais, y rapporte peu, estant la » pluspart du temps à son prieuré de la Charité. A souvent promis » sans effect; de peu d'assurance. Il a esté attaché à Monsieur le » Prince, et s'est chargé pendant tous nos mouvemens de toutes les » choses qui le concernoient. Est gouverné de peu de personnes. M. le » president la Grange a quelque credit auprès de luy. » (*Portraits des membres du Parlement*, msc. de Saint-Victor, 1096.)

Le procès du prieuré de la Charité-sur-Loire fit pour le moins autant de bruit que celui de la duchesse d'Aiguillon contre Monsieur le Prince ; et ce fut encore le terrible Gauthier qui fut chargé de défendre Payen des Landes contre le cardinal de Lyon. Ce prieuré, d'abord possédé par le duc de Nevers, avoit été cédé au prieur claustral, moyennant de grandes réserves simoniaques et frauduleuses. Ces réserves étoient, il faut le dire, assez en usage ; car les bénéfices ecclésiastiques étant souvent très-considérables, le gouvernement du Roi fermoit les yeux sur des stipulations particulières qui répandoient entre plusieurs la pluie d'or de ces investitures, appelées le patrimoine des pauvres. Or Payen des Landes avoit acheté en 1639 le prieuré du successeur apparent du duc de Nevers ; mais ayant ensuite quitté la France pour raison de mauvaises affaires, et étant alors entré dans le parti de la Reine-mère, le cardinal de Richelieu l'avoit impliqué dans une accusation de crime de lèse-majesté, puis l'avoit fait condamner au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Le cardinal de Lyon acquit en ce temps-là le prieuré de la Charité-sur-Loire, et le conserva tranquillement jusqu'à la mort de son frère. Mais alors Pierre Payen sieur des Landes revint en France, obtint une abolition complète et réclama le prieuré de la Charité contre l'archevêque de Lyon. L'affaire dura cinq ou six ans, et se termina à l'avantage du sieur des Landes.

Il me paroît évident que Racine a voulu railler l'éloquence de Gauthier, quand il a fait la tirade des *Plaideurs* :

Tout ce qui peut estonner un coupable, etc.

On en va juger par quelques extraits de ce beau plaidoyer de Gauthier, prononcé au mois d'août 1646 :

« Messieurs,

» Si le nom et la qualité des personnes, plustost que la consideration
 » du droit et de l'équité, faisoient la decision des differens qui s'agit-
 » tent devant vous, j'aurois lieu de me defier du succez de cette cause ;
 » les titres relevez de notre partie adverse m'epouvanteroient d'abord,
 » l'eclat de la pourpre m'ebouiroit, et je craindrois que l'ombre seule
 » du grand nom qu'il porte ne cachast, comme sous un voile epais,
 » la verité que vous cherchez.

» Mais nous ne vivons plus dans le siecle de la violence ; la justice
 » a repris son ancienne liberté, les magistrats ne souffrent plus de con-
 » trainte dans leurs suffrages, leurs jugemens ne reçoivent plus les im-
 » pressions d'une autorité dominante, et la mort d'un ministre violent
 » et impetueux a mis fin à cette tyrannie dangereuse, qui corrompoit
 » les plus pures sources de la justice...

» Quand je vois dans cette cause ce concours de tant de puissances ;
 » quand je considère ce partage de brigues et de faveurs, et que toute
 » la Cour assemblée dans le barreau s'efforce de combattre la liberté
 » de vos jugemens, il me souvient de cette fameuse division des Dieux,
 » à l'occasion du siège de Troye.

» Mais que servent à M. le cardinal de Lyon tous ces grands prépa-
 » ratifs devant des juges qui n'ont des yeux que pour regarder la vé-
 » rité ? L'on ne voit plus le maître de la fortune triompher de la foi-
 » blesse des misérables. La justice qui nous accompagne à son destin
 » immuable, qui brave les vains efforts de nos adversaires. Que dirai-je
 » davantage ? Le ciel, qui décide du droit des combats, a pris notre
 » parti contre vous :

» *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.* »

Ce plaidoyer, sauf la citation, n'étoit pas assez ridicule pour mé-
 riter la parodie que Racine en a faite : mais Gauthier étoit apparem-
 ment l'ennemi de Patru ; de là la mauvaise réputation qu'il a conservée
 dans la postérité. Je ne puis m'empêcher de citer encore ici deux
 pages dans lesquelles, non pas en pleine Fronde mais en 1646, Gau-
 thier s'arme du fouet de la vengeance publique pour peindre le gouver-
 nement tyrannique de Richelieu. On remarquera sans doute la plai-
 sante interruption du duc de Grammont, assistant au débat avec les
 plus grands seigneurs de la Cour.

« Rappellerai-je en votre mémoire l'horreur de la plus injuste con-
 » damnation qui fut jamais ? Ferai-je le tableau d'un ministère plein de
 » tyrannie ; et faut-il vous représenter la justice captive, servir aux
 » passions violentes d'un homme qui ne connoissoit point de lois ?

» Vous sçavez, Messieurs, tout ce que je puis dire sur ce sujet : le
 » sang des plus illustres familles de toute la France parle pour moy
 » dans cette rencontre : on voit partout les tristes restes de la desola-
 » tion qu'il a portée en tant de lieux ; et sa violence est écrite dans les
 » registres des cours souveraines d'un style de fer et d'une encre de
 » sang qui épouvantera la postérité.

» Il n'épargnoit rien pour l'établissement de sa grandeur ; les obstacles
 » qu'il y voyoit enflaient son courage ; il aimoit à s'élever par les ruines
 » des autres, et il lui sembloit qu'il auroit manqué tousjours quel-
 » que chose à son bonheur, s'il n'avoit fait une infinité de malheureux.

» C'est ce Prométhée qui avoit dérobé le feu du ciel pour en former
 » les éclairs et le tonnerre, dont il épouvantoit et détruisoit tous les
 » peuples, et je ne puis, Messieurs, vous le représenter plus fidèlement
 » que par ces vers d'un ancien :

» *Terrarum fatale malum, fulmenque quod omnes*
 » *Percuteret populos pariter et sidus iniquum*
 » *Gentibus...* »

(En cet endroit, M. de Grammont m'interrompit, et adressant sa parole à M. de la Meilleraye : *Quoy, Monsieur le Grand-Maistre*, dit-il, *vous dormez pendant qu'on diffame la memoire de Monsieur le Cardinal !* Et alors je repris la parole de cette sorte :)

« Il est estrange, Messieurs, que l'on n'ose pas se plaindre à la face » de la justice. Veut-on faire revivre le siecle de la violence ? Et après » qu'un exil de quatorze années nous a estouffé la voix, nous sera-t-elle » encore arrachée lorsque la justice nous l'a rendue ? On m'accuse de » déchirer la reputation de defunt Monsieur le Cardinal : je n'avois » encore nommé personne. Mais puisque l'indiscretion de nos adver- » saires ne merite pas que je garde de mesure, il faut parler mainte- » nant à decouvert. Ouy, Messieurs, c'est de M. le cardinal de Riche- » lieu que je parle, c'est ce ministre qui, voulant asseurer à son frere » la possession du prieuré de la Charité et se delivrer en mesme temps » d'un homme qui luy estoit suspect, chercha de faux pretextes pour » le rendre criminel d'Estat et armer les lois à sa ruine.

» En vain l'innocence eust voulu implorer les cœurs des magistrats, » ils n'ont plus d'oreilles pour l'entendre ; leur autorité n'agit plus que » par les influences d'un astre malin qui les domine, et il n'y a que la » mort du persecuteur qui puisse finir la persecution.

» Cet heureux moment qui devoit rendre la liberté à toute la France » n'estoit pas prest d'arriver ; il y avoit encore beaucoup à languir ; » mais enfin le ciel, qui se lasse de l'iniquité des mechans, ecouta les » soupirs des malheureux, et trancha les jours du tyran qui les oppri- » moit... »

(*Les Plaidoyers de M. Gauthier, avocat au Parlement, Paris, 1659, tom. II, deuxième plaidoyer.*)

V. — P. 186, lig. 21.

Le cardinal Mazarin souffrist que Lyonne, dont la femme est parente de des Landes-Payen, sollicitast contre luy.

Cette dame se nommoit Paule Payen. Elle estoit jolie, mais fort petite. A son retour d'Espagne, où la Reine l'avoit envoyée en 1660 pour savoir comment l'infante Marie-Thérèse estoit faite, elle parut avec un vertugadin semblable à celui que la princesse portoit à Madrid. « Elle » a, » dit-elle, « absolument le mesme air que moy ; la mesure du tail- » leur a esté prise sur elle, car nous sommes absolument de la mesme » taille. » Le Roy s'approchant alors de la Reine : « Vous voulez donc, » Madame, que j'épouse une naine ? » Cela fit grand tort à M^{me} de Lyonne dans l'esprit d'Anne d'Autriche. (*Voy. les Mémoires de Cosnac, tom. I, p. 27.*)

VI. — P. 187, note, lig. 1^{re}.

Lopez et quelques autres comme luy vinrent en France.

Alfonse Lopès étoit en France dès 1604, ainsi que l'atteste la correspondance de Henry IV avec le sieur depuis maréchal de la Force. Il arrivoit pour menager un traité secret contre l'Espagne entre les Morisques ses compatriotes et le roi de France. Ces Morisques, descendants des anciens Maures, étoient demeurés en Espagne et avoient embrassé le christianisme auquel ils mêloient beaucoup de superstitions mahométanes; Henry IV, avec l'intention de les attirer en France avoit donc chargé M. de la Force de traiter avec eux. (Voyez les *Mémoires du duc de la Force*.) La mort de Henry IV mit fin à tous ces projets; mais Lopès resta en France, où il ne tarda pas à faire fortune dans le commerce des diamans. On le prenoit ordinairement pour un Portugais. Dans le roman des *Amours du duc de Nemours et de la marquise de Poyanne* (édition de 1715, p. 99), le Duc consulte sur la beauté d'une parure de pierreries « un certain Portugais nommé » dom Lopès qui s'y connoissoit mieux que personne. » Il mourut à Paris, le 29 octobre 1649, à l'âge de soixante-sept ans, et l'on grava sur le marbre de son tombeau, dans l'église de Saint-Eustache :

Natus Iber, vixit Gallus, legemque secutus,
Auspice nunc Christo, mortuus astra tenet.

Il est souvent question de Lopès dans le *Journal du cardinal de Richelieu*, comme un des espions ordinaires du grand ministre. C'est encore lui dont vient à parler Balzac quand, faisant à sa manière le modeste sur le mérite de ses lettres, il dit : « Je ne pense pas que » le seigneur Lope fust assez hardy pour me prester vingt escus » dessus. » (*Entretiens*, p. 253.)

VII. — P. 187, note, lig. 13.

Un maître des Requestes nommé Ledoux.

Claude le Doulx, ecuyer puis chevalier seigneur de Malleville, Outrebois, etc., d'abord lieutenant au bailliage d'Evreux, puis maître des Requêtes, « fut, » disent les généalogistes, « employé en diverses » et honorables commissions importantes à l'Estat et en quasy toutes » les provinces du royaume. » Les généalogistes se taisent sur ce petit épisode de la vie de messire Claude le Doulx.

VIII. — P. 187, note, lig. 23.

Lopez prouva qu'il luy avoit pris pour quatre mille livres de bagues...

Des Réaux avoit d'abord écrit : « Quatre mil escus de hardes, car

» insensiblement il s'estoit mis à vendre de toutes sortes de choses. » La même anecdote sera racontée ailleurs, et Bassompierre, dans son *Journal*, année 1624, en confirme la vérité. « Le Doux avoit trouvé, » dans le *livre-raison* de Lopez, ces mots : « *El senor mareschal de* » *Bassompierre per gadameciles, quarante mille livres*, qui estoient » deux cens mille escus. » (T. III, p. 257.)

IX. — P. 188, lig. 1^{re}.

Un jour le Cardinal fit mettre à sa table M. Tubeuf.

Le président Tubeuf, que Mazarin, dans ses *Carnets* encore inédits, nomme toujours *M. Toubouf*. C'est lui qui fit bâtir la partie de la Bibliothèque nationale, aujourd'hui n° 12 de la rue *Neuve-des-Petits-Champs*, et la maison de la rue Vivienne, n° 12, qui fut ensuite l'hôtel de *Torcy*, en face de la rue *Colbert*. Les Tubeuf passaient pour tirer leur origine des bouchers de Paris. « Le sieur Tubeuf » n'est-il pas petit-fils d'un boucher ? » (Advertissement à Cohon, *Mazarinade* de 1649.)

X. — P. 188, lig. 16.

Il fit chez luy comme un inventaire.

Nous appellerions cela aujourd'hui une *vente à la criée*. En ce temps, comme on voit, c'étoit un expédient inusité.

XI. — P. 188, lig. 25.

Il y a une quantité immense de cheminées dans mon logis.

Des Réaux se moque ici de la vanité de Lopès, qui lui faisoit employer cette expression exagérée : *quantité immense de cheminées*. Aujourd'hui cela passeroit inaperçu.

Dans l'*Historiette* de l'archevêque de Reims, Eléonor de Valençay, il est encore parlé de cette *grande* maison, achetée, après la mort de Lopès, par le maréchal de la Ferté ; témoin Loret :

Le mareschal de la Ferté,
Durant la saison de l'esté,
Des villes pour le Roy conqueste;
Et pendant l'hyver il aqueste,
A ce qu'on m'a dit aujourd'huy,
Des logis dans Paris pour luy :
Achetant celui de feu Lope,
Non pas le plus beau de l'Europe,
Mais bien basty, commode et tel
Qu'il peut passer pour un hostel.
Lettre du 15 mars 1656.

LXXXII. — LXXXIII.

LE MARESCHAL DE BREZÉ

ET MADEMOISELLE DE BUSSY.

(Urbain de Maillé, marquis puis maréchal de Brezé; né vers 1597, mort 13 février 1650.)

Le mareschal de Brezé estoit de la maison de Maillé; mais celle de Brezé estoit entrée dedans celle-là, et ils en devoient porter le nom. Il espousa la sœur du cardinal de Richelieu *, alors evesque de Luçon. Cette femme estoit folle, et est morte liée, ou du moins enfermée¹. Elle s'appelloit Nicole; et Cohon, en faisant son oraison funebre, disoit : « La » grande Nicolle du Plessis, » comme on dit *la grande Anne*². Quand elle fut mariée, elle ne vouloit point retourner à la province : que fit-il un beau jour ? il fit oster tous les meubles, jusqu'aux rideaux du lit de Madame, et la laissa là. Elle fut enfin toute glorieuse d'aller en Anjou.

Nicole du Plessis-Richelieu, morte le 30 août 1635.

¹ Elle croyoit avoir le cul de verre, et ne vouloit point s'asseoir. Elle eut un temps une plaisante folie; elle croyoit avoir froid à un petit endroit au-dessus de la main, et passoit tout le jour à y mettre des (gouttes) de resine, quelquefois jusques à cinq cens, et puis à les oster, selon qu'il luy sembloit que la partie se reschauffoit.

² Une chanson de ce temps-là :

Avec la fille à la grande A A A A Anne.

Il fut capitaine des Gardes-du-corps, puis mareschal de France et gouverneur d'Anjou et de Saurmur. Le Cardinal desgagea tout son bien, ou, pour mieux dire, l'achetta; mais il l'en laissoit jouir.

L'amour luy a fait faire d'estranges choses, outre qu'il n'estoit pas trop sage naturellement, non plus que sa femme.

Il y avoit à Angers une jeune fille qui travailloit pour les tailleurs, sur leur boutique, selon la mode du pays. Un laquais du mareschal de Brezé la desbauscha et l'amena à Paris. Il dit à son maistre, car on ne vivoit pas autrement dans l'ordre avec luy, qu'il avoit une jolie maistresse, et la luy fit voir. Elle plut au Mareschal, et leur servit quelque temps à tous deux. Il fit ce garçon valet de chambre, et la luy fit espouser: il s'appelloit Dervois. Cette femme avoit du sens et de l'esprit; elle empaume le Mareschal, s'en rend la maistresse et luy fait traiter la Mareschale comme il luy plaisoit. Une des choses qui servit autant à achever la *grande Nicole*, ce fut que le Mareschal luy osta ses pendants, et les mit en sa présence aux oreilles de la Dervois.

Après la mort de la Mareschale, elle eut l'ambition d'espouser M. de Brezé, et pour cela elle fit tuer Dervois à l'affust. Je ne sçay si ce fut par l'ordre du Mareschal, ou s'il en estoit seulement consentant, mais on assure que depuis il s'esvanouissoit quand il voyoit un lapin¹. Cette femme pourtant ne vint

¹ Variante : Voicy la verité : M. de Brezé, estant capitaine des Gardes de la Reyne-mere Marie de Medicis, alla aux bains dans les Pyrenées,

point à bout de son dessein. Peut-estre craignit-elle le cardinal de Richelieu qui, apparemment, n'eust pas trouvé bon qu'on eust ainsy contaminé sa noblesse¹.

La Dervois faisoit tout chez le Mareschal et dans la province. Elle se levoit dez quatre heures, estoit servante et maistresse tout à la fois, faisoit ses af-

où il trouva un prestre de Catalogne qui avoit avec luy deux petits garçons que les galeres d'Espagne avoient pris sur les costes d'Afrique. Ce prestre les luy donna; l'un fut son laqnais, et se nomma la Ramée; l'autre, qu'on appella tantost le Catelan, tantost Dervois, ne fut point habillé de livrée; il servit d'abord à luy porter son fusil à la chasse: après il le mit en apprentissage chez un tailleur à Angers, où il devint amoureux d'une belle fille qui travailloit en linge dans une boutique vis-à-vis; les tailleurs en ce pays-là ont des boutiques et y travaillent. Elle avoit desjà eü quelques aventures, et on disoit qu'elle avoit suivy un homme jusqu'en Lorraine, où elle fut quelque temps au service de quelque dame de la Duchesse; mais elle fut obligée d'en revenir bientost. Dervois l'espousa, et en suite il retourna au service de M. de Brezé, alors mareschal de France et gouverneur d'Anjou et de Saumur. Avril, homme de bonne famille d'Angers, voisin du Mareschal à la campagne et bien dans son esprit, obtint de luy de loger le mary et la femme dans le chasteau de Milly. Comme elle estoit propre et jolie, qu'elle avoit du sens, elle regla cette maison et se mit bien dans l'esprit du Mareschal. Depuis, le Catelan ou Dervois s'advisa de se faire appeller de Doré; on ne sçait pas sur quoy il se fondeoit, mais il dit qu'il avoit descouvert que c'estoit son veritable nom. Le mary devint un peu devot, et disoit parfois à sa femme qu'il falloit changer de vie. Il y a apparence que le Mareschal s'en desfit à cause de cela, car il fut tué à l'affust, le Mareschal estant de la partie: ils estoient trois à l'affust. Depuis il croyoit voir un lievre blanc, et souvent luy et ses gens crioient: « Ne le voyez-vous pas, il court par la » chambre. » Avril, dont j'ay parlé ci-dessus, et son filz, seneschal de Saumur, qui m'a conté ce que je viens d'escrire, n'ont jamais rien veu. Il y en a qui ont cru que le cardinal de Richelieu luy avoit fait mettre cette vision dans l'esprit pour le tenir à la province.

¹ Il y en a pourtant qui ont cru qu'il l'avoit espousée; je ne le croy pas.

faïres et celles du Mareschal en mesme temps, et estoit plus habile que tout son conseil. Il luy est arrivé souvent de deschirer tout ce qu'on avoit dressé, et de dicter les actes elle-mesme. Elle envoyoit des gens de guerre où elle vouloit, et à Angers mesme, à cause qu'elle estoit mal satisfaite d'un des officiers du Presidial. Pour complaire au Mareschal, qui estoit le plus grand tyran du monde pour la chasse (jusques-là que les personnes de qualité n'osoient avoir un chien ny une arquebuse, pour tirer seulement dans leur parc ; car il fit une fois rompre la porte d'un parc, parce qu'il y avoit ouy tirer, et on tua les chiens et cassa les arquebuses), la Dervois fit attacher un prestre au pied d'un arbre tout un jour, avec un lievre qu'il avoit tué autour du cou.

Il avoit mis sur la porte de Milly, car il estoit honnestement hargneux : *Nulli nisi vocati*. Sur cela on fait un conte : on dit que quelques advocats estant allez pour luy parler, il les gronda fort, et leur demanda qui les avoit faits si hardys que de venir sans estre mandez, et s'ils n'avoient pas lu ce qui estoit sur la porte : « Ouy, Monseigneur, » dit l'un d'eux, « il y a *nulli nisi vocati* ; rien que des advocats. » Il se mit à rire, et les escouta. Un jeune homme de Saumur y estoit allé une fois pour jouer à la longue paulme avec le marquis de Brezé *. On luy donna avis qu'il se retirast : c'est qu'outre cela le Mareschal estoit jaloux de la Dervois comme d'une belle créature ; en ce temps-là elle estoit passée.

Pour la Province, en général il la conservoit, et ils ont perdu à sa mort.

Pensez que sans le cardinal de Richelieu, il n'eust pas esté autrement en estat de faire tout ce qu'il faisoit; cependant il ne se tourmentoit pas trop de luy, et ne luy a jamais gueres fait la cour. Je me souviens d'un couplet qui disoit ¹ :

Buvons à l'illustre Brezé,
Qui s'est si bien desabusé
De cette chimere importune
De la fortune.

Cependant le Cardinal luy faisoit du bien, de peur qu'on ne creust que quelqu'un se pouvoit passer de luy ².

Il luy arriva une assez plaisante chose à son entrée à Barcelonne, quand il y fut envoyé vice-roy *. Il s'estoit fait tout le plus beau qu'il avoit pu : quelques Catalans disoient : « *Es muy bizarro este mareschal.* » Un bon gentilhomme de sa suite, estonné de ce mot *bizarro* ³, disoit à un autre : « Qui diable » a desjà dit l'humeur de Monsieur le Mareschal à » ces gens-cy ? »

En 1641.

Il escrivoit bien, et estoit galant et civil quand l'humeur luy en prenoit. Il a escrit à Menage un mil-

¹ Sur l'air de : *Daye, Dandaye.*

² Il disoit de sa fille *, comme si c'eust esté la fille d'un autre : « Ils » vont faire cette petite fille princesse, » et ne s'en esmouvoit pas plus que cela.—Monsieur le Prince alloit voir la Dervois avant que de voir le Mareschal : ce fut elle qui le * fit resoudre à vendre le gouvernement d'Anjou à Monsieur le Prince.

Claire-Clemence de Maillé, princesse de Condé.

Brezé.

³ Galant.

lion de fois ; et comme il aimoit à lire, Menage luy envoyoit des livres qu'il prenoit fort bien, sans songer à luy faire le moindre présent. Ce n'estoit pas pourtant par avarice ; mais il luy demandoit souvent son memoire, que l'autre n'avoit garde de luy envoyer.

M^{lle} DE BUSSY.

Retournons à ses amours. Il y avoit à Saumur, chez la Seneschale, une belle fille qui estoit sa niepce. Elle s'appelloit Honorée de Bussy, fille d'une veuve bien demoiselle¹. Le Mareschal s'en esprit. Il la mena avec cette tante voir le sacre d'Angers, et luy avoit fait faire une espee d'eschafaud, où il y avoit des degrez. Elle estoit seule tout au haut, et il avoit fait mettre à ses piez les plus belles filles de la ville. C'estoit proprement *la Gloire de Niquée*. Il y avoit des gardes pour faire avancer le monde à mesure qu'on avoit contemplé cette nouvelle infante. M^{me} d'Aiguillon prenoit le soing d'envoyer tous les habits qu'il falloit pour cette fille, qui se vante que le Mareschal la voulut espouser secretement, et luy assurer vingt mille livres de rente, mais qu'elle avoit trop de cœur pour souffrir du clandestin. Elle eust pourtant fort bien fait, comme vous verrez par la suite ; mais je doute qu'en l'age où elle estoit alors, elle ayt pu avoir tant de courage.

M^{lle} Dervois rompit le cou à cette amourette. Le

¹ Moliere luy lisoit toutes ses pieces, et quand l'*Avare* sembla estre tombé : « Cela me surprend, » dit-il, « car une demoiselle de très-bon » goust et qui ne se trompe gueres, m'avoit respondu du succez. » En effect la piece revint et plut.

marquis de Boisy *, pere du duc de Rouannez d'aujourd'huy, en conta aussy à Honorée. Il y eut quelques billets que la Dervois escamotta, et les fit voir au Mareschal. La Seneschale avoit tousjours esperé que sa niepce se marieroit pour sa beauté. La fille m'a conté elle-mesme que sa tante luy fit faire une robe neufve, à elle qui n'avoit jamais eu que de la vieillesse, pour donner dans la veüe à je ne sçay quel prince allemand qui estoit à Saumur. Cette tante proposa à M^{me} Bigot, qui n'avoit garde de le faire ¹, de marier Honorée avec M. Servien, rellegué à Angers. Servien, qui desjà avoit failly de se brouiller avec le Mareschal en je ne sçay quelle galanterie, n'avoit pas seulement voulu voir cette fille, de peur d'irriter le dragon.

Henry Gouffler, marquis de Boisy.

Depuis, Honorée se trouva à Poitiers quand Chemerault, aujourd'huy M^{me} de la Baziniere, y vint après avoir esté chassée de chez la Reyne *. Il y avoit encore une M^{lle} de la Vacherie et une autre belle fille. Chemerault avoit un grand avantage, car elle avoit le bel air. Mais M. de Chasteauneuf se declara pour la Vacherie, et Villemontée *, intendant de la province, pour Honorée. Toute la ville se partagea et toute la noblesse qui y passe l'hiver. On se demandoit : « Qui vive ? » Villemontée s'amusoit fort à cette fille et y faisoit assez de despense ; cela fit crier les Poitevins et les Receveurs generaux. On disoit que c'estoit elle qui faisoit l'inten-

En 1638.

Historiette.

¹ Voy. l'*Historiette* de M. Servien.

François Amanieu
d'Albret, comte de
M., tué en duel en
1673.

dance : il fallut qu'il s'en separast au bout de deux ans. Il dit qu'elle n'est point interessée, et que, si elle eust voulu, elle eust gagné cinquante mille escus avec luy. La pauvre fille n'en a rien tiré que du mauvais bruit. Son plus grand malheur, à ce qu'elle dit, c'est la mort de Villandry, qui fut tué par Miossens *, comme ils servoient tous deux le chevalier de Riviere et Vassé, qui ne se firent point de mal. Ils estoient amys, et se battirent pour autrui. Villandry l'alloit espouser, et desjà les bands se jettoient en Poitou. Si cela est, il a quasy aussy bien fait de se faire tuer, car la demoiselle estoit un peu bien descritee. Elle estoit à Paris en ce temps-là ; jamais on n'a veu un tel abord de gens : sa mere estoit encore en vie. Ç'a tousjours esté une evaporée, et, presentement, en Poitou où elle est, c'est elle qui met tout en train, quoyqu'elle soit fort agée.

Amaury Goyon,
marquis de la M.,
mort en novembre
1680.

Valliconte vouloit l'espouser ; il estoit parent de M. Cornuel. Il s'est ruiné depuis ; mais alors il avoit du bien. Elle s'alla esprendre de la Moussaye *, et elle avoit quelque esperance qu'il l'espouserait ¹.

Depuis la mort de la Moussaye elle quitta sa mere, et se retira avec la femme de la Mothe le Vayer, qui est sa tante ; mais elle n'estoit plus belle. Elle a soing aujourd'huy du menage de son

¹ Elle en receut les complimens, comme si c'eust esté son accordé qui fust mort. Arnauld, mareschal de camp, dit qu'il y avoit apparence que la Moussaye l'eust espousée ; pour un petit maistre, ce n'estoit pas avoir le goust trop fin.

oncle, car sa tante est morte ¹. Elle s'est remise un peu en réputation ².

Elle a l'esprit agréable, elle dit bien les choses, sçayt vivre et est bonne amye ³.

J'oubliois que la Dervois, pour faire voir aux dames d'Anjou jusqu'où alloit son pouvoir, rompit une partie qu'il * avoit fait avec des dames de qualité, sans luy en dire autre raison, sinon qu'elle ne le vouloit pas; et il n'osa souffler. Après cela, il prit fantaisie au Mareschal d'en conter à cette M^{me} Bigot, et elle qui ne vouloit pas perdre Servien ny avoir affaire à cet extra-

Le Maréchal.

¹ Le filz de la Mothe le Vayer, qui estoit abbé, estant mort, le bonhomme se remaria. C'estoit un des plus faux philosophes qu'on eust jamais veus. Feu Madame luy dit un jour qu'il n'avoit rien de philosophe que ses bottines. Il estoit si colere que lorsqu'un tison l'incommodoit, il le jettoit dans la place et le fouloit aux piez. Il alloit quelquefois, pour faire despit à son filz et à sa niepce, souper avec eux, avec le visage tout gras de suif, car en se mettant au lict, il se frottoit de suif tout le visage. Quand sa niepce s'excusoit sur la messe et qu'elle n'avoit pas pu quitter Dieu : « Je veux que vous le quittiez, et » que vous ne me fassiez point attendre. »

² On a cru que sa mere avoit tout le tort, et qu'il est aisé à une fille de faire des imprudences quand elle n'est pas bien conduite. Il y peut avoir un an et demy qu'elle se blessa fort à la teste; elle en fut en danger. Il y avoit plus de six mois qu'elle estoit guérie, quand elle se creva de cochon de lait, à disner, chez une de ses amies : ce cochon luy fit du mal et luy donna le desvoiemment. Après elle fut voir Maulevrier, qui estoit mort * d'un mal dans la teste. Son cochon la travailloit; elle oublie que c'estoit cela, et va se mettre dans l'esprit que c'estoit sa playe. Elle envoye querir medecins et chirurgiens, et, pour la satisfaire, il luy fallut mettre un emplastre. Je l'ay veu se confesser parce qu'il estoit mort un cocher subitement dans son voisinage.

C'est-à-dire : Qui venoit de mourir.

³ Mais elle se pique un peu de bonne maison, et veut se mesler de prendre le dessus sur les femmes de la ville qui ne sont pas des principales. Il n'y a rien plus inegal ny plus soupçonneux; elle se fasche de rien.

vagant, esvitoit tousjours de se trouver avec luy. Un jour qu'à son goust elle avoit trop tesmoigné de le fuir, il s'en alla un peu fasché. Servien le sceût : le voyla en alarme ; et , sous pretexte de je ne sçay quelle partie de jeu , il envoya Lyonne chercher le Mareschal par toute la ville. Il faisoit un chaud enragé ; Lyonne trotta partout, et ne trouva le Mareschal qu'après avoir sué tout son saoul, car il estoit au parloir de je ne sçay quelles religieuses. Il ne voulut pas venir. Il s'apaisa pourtant après , et disoit à cette M^{me} Bigot : « Vostre mary n'a qu'à continuer dans son employ, » je feray noyer quiconque voudra venir prendre sa » place. » A Paris où elle estoit retournée , quand le duc de Brezé fut tué , elle alla voir le Mareschal, qui luy fit le meilleur accueil du monde et la fit mettre sur son lict, parce que Madame la Princesse, la jeune, tenoit le fauteuil. Il obligea mesme M. de Cesy * à recommencer une histoire du Serail qu'il avoit presque à moitié ditte. Il y en avoit trop là pour ne pas mettre martel en teste à M^{lle} Dervois : elle fit toutes les mesdisances imaginables. Cependant le bonhomme, soit qu'il commençast à secouer le joug ou qu'il l'eust appaisée , alloit faire société avec la dame et quelques autres femmes, ses voisines, lorsque la goutte le prit et qu'il se fit porter en Anjou, où il mourut. Je n'ay que faire de dire que ce n'estoit ny un bon soldat ny un bon capitaine : l'histoire le dira assez.

Historiette, tom. 1,
p. 158.

COMMENTAIRE.

I. — P. 195, lig. 3.

Il espousa la sœur du cardinal de Richelieu.

Nicole du Plessis-Richelieu étoit bien connue pour avoir la tête peu solide, et l'abbé de Saint-Germain ne pouvoit manquer cette occasion de blesser le Cardinal. « Le repos et vostre esprit, » lui dit-il dans la *Satyre d'Estat*, « ne se sont point veüs depuis que vous estiez au » berceau, et si vous luy donniez seulement quatre jours de relasche, » il s'en iroit promener aux Indes avec celuy de vostre sœur. »

La maréchale de Brezé, morte le 30 août 1635, fut ensevelie à Saurmur dans la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers. J'ai retrouvé dans la correspondance de Pierre d'Hozier une lettre assez curieuse, qui fut adressée au célèbre généalogiste par un sieur de Malabre-Rizier. La voici :

« Monsieur, vous estes trop serviteur de monseigneur le Cardinal-
» duc, pour ne contribuer pas de ce que vous pouvez aux honneurs
» funebres que S. E. fait rendre à feu Madame la mareschale de Brezé,
» sa sœur. Ce sera jeudy matin aux Grands-Augustins. Monseigneur
» de Bordeaux fera l'office, assisté de tous les prelates, deputez et
» autres. L'oraison funebre est tombée au partage de Monsieur de
» Nismes, qui a besoin d'avoir cognoissance de la généalogie de
» Maillé que l'on ne peut trouver en son entier, par l'absence de
» Monsieur le Mareschal. Je luy ay fait entendre que vous en pouviez
» mieux fournir qu'un homme de Paris. C'est pourquoy je vous prie
» prendre la peine de faire quelques extraits historiques dans ce soir,
» afin que demain matin, si vous l'avez agréable, nous allions, vous et
» moy, veoir Monsieur de Nismes et les luy offrir en luy demandant à
» disner. Je suis cependant, — Monsieur, — vostre tres humble et
» fidele serviteur. De Malabre-Rizier. A Paris, ce samedi 8 septembre
» 1635. »

Anthyme-Denis Cohon, évêque de Nîmes, avoit une grande célébrité comme orateur ; ce fut lui qui prononça à Saint-Germain-l'Auxerrois l'oraison funèbre de Louis XIII, comme il avoit auparavant prononcé celle de la *grande Nicole*. Attaché profondément au parti du Roi contre les Frondeurs, il écrivit alors plusieurs pamphlets honnêtes qui lui valurent de cruelles représailles. Par exemple, dans le *Conseil nécessaire donné aux bourgeois de Paris*, Paris, 1649, on le déclare « un » comédien dans la chaire, filz d'un cabaretier du pays du Maine. »

On va plus loin encore dans l'*Avertissement à Cohon, evesque de Dol et de Fraude, par les cuistres de l'Université*, 1649. « Hé quoy ! » lui dit-on, « ne vous souvient-il plus de vostre vie passée, quand vostre arrogance et vostre gloire vous fit chasser du college ? La charité des escoliers et ceux à qui vous tendiez la main vous donnerent de quoy vivre en un grenier, en la rue des Quatre-Vens, chez une fruitiere. Là, comme vous estiez filz d'un pauvre savetier, et par consequent exempt d'apprentissage, vous travailliez en toute seureté... On dit bien vray que les honneurs changent les mœurs ; depuis le commencement de vostre fortune, vous estes devenu extresmement insolent... Peut-estre si vous eussiez gardé devant les yeux une boîte garnie d'outils de savetier, pour vous retirer dans la modestie, cela vous auroit servy beaucoup, et vous auroit exempté de ce qui vous arriva à Nismes, que tout le monde sçait très-bien, lorsque vous fustes atteint et convaincu du crime de fausse monnoye et d'avoir desbauché bonne partie des dames de la ville, quand le defunt cardinal de Richelieu, par un arrest du conseil, fit evoquer le tout et vous sauva la vie... Vous avez quitté Nismes pour aller à Dol ; vostre vie scandaleuse et de mauvais exemple vous a suivy partout, et vous a fait chasser honteusement de ce beau sejour. Et comme le vice cherche le vice, vous vous estes jeté entre les bras et donné entierement à Jules Mazarin, le plus mechant, le plus fourbe, etc., etc. »

II. — P. 196, lig. 5.

Outre qu'il n'estoit pas trop sage naturellement.

« C'estoit, » dit le cardinal de Retz, « un extravagant, mais qui estoit assez gousté du Roy, et se permettoit souvent auprès de Sa Majesté des tirades contre les plus grands personnages. » (*Mémoires*, edition de M. Champollion, p. 18.)

III. — P. 196, lig. 8.

Il y avoit à Angers une jeune fille qui travailloit pour les tailleurs, sur leur boutique.

C'est-à-dire apparemment sur l'etal ou devant de boutique : on voit encore souvent aujourd'hui dans les campagnes les garçons tailleurs assis à la turque et jouant ainsi de l'aiguille.

Lenet parle à peu près comme va le faire des Réaux de la Dervois, mais sans la nommer : « Le mareschal de Brezé estoit possédé par une femme, veuve d'un de ses valets, laide, mais d'un esprit vif et hardy, qui a disposé de toute sa fortune, jusqu'au dernier soupir de sa vie. » (Tom. II, edition de 1729, p. 574.)

IV. — P. 197, note, lig. 14.

Avril, homme de bonne famille d'Angers... et son fitz, seneschal de Saumur...

Charles Colbert, maître des requêtes, fait en 1664 le rapport suivant sur Avril le fils : « Le seneschal de Saumur, le sieur Avril, » homme de merite, d'une integrité congneue, bon serviteur du Roy, » très-habile, homme de cœur et qui en a donné des marques dans » Saumur, pour le service de S. M. pendant les guerres civiles. Il n'est » pas riche, mais il merite de l'estre; faisant sa charge avec beaucoup » d'honneur, et est fort au-dessus de l'interest. Il seroit seulement à » souhaitter qu'il eust plus de severité contre les sergens et autres » officiers subalternes... » (Bibl. nat.— *Cinq-Cens Colb.*, n° 277, f° 113.)

V. — P. 198, lig. 17.

Il avoit mis sur la porte de Milly... Nulli nisi vocati.

Ce qu'il avoit accompagné de la traduction suivante :

Dans ce lieu de repos on ne veut point de bruit,
Et nul n'y doit entrer qu'invité ou conduit.

« Cette inscription, » dit Lenet, « me surprit fort; sa singularité » m'obligea d'en demander la raison, et ses anciens domestiques me » dirent que le duc de la Trimouille luy rendit une fois visite avec » tant de ceremonie et qu'il le reçut avec tant de contrainte, qu'à son » depart il fit venir les ouvriers necessaires à cet ouvrage, afin que » personne n'allast plus chez luy, sans sçavoir s'il le trouveroit bon. » (*Mém.*, tom. II, p. 575.)

« Le Mareschal, » dit encore Lenet, « se divertissoit à la chasse, et » veritablement je n'ay guere veu de lieu où elle soit plus belle et » plus commode qu'en ce lieu de Milly. » La même résidence devoit encore au maréchal de Brezé un jeu de paume, des salles ornées de peintures mythologiques, et des ecuries pour quatre-vingts chevaux.

Ce magnifique château de Milly-le-Mengon, près de Saumur, résidence des Maillé pendant près de trois siècles, n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines : elles appartiennent à un banquier de Saumur, nommé M. Defosse, qui conserve, à ce qu'il paroît, le chartrier de la grande maison de Maillé.

VI. — P. 200, lig. 7.

Il y avoit à Saumur chez la Seneschale.

Cette Sénéchale étoit-elle M^{me} Avril; et, dans ce cas, étoit-ce la

mère, étoit-ce la belle-fille ? Avril fils étoit bien sénéchal en 1650, mais l'étoit-il déjà vers 1630 : enfin, avant lui, son père avoit-il possédé cette charge ? Notre auteur semble donner le contraire à penser quand il dit plus haut, dans une note, qu'Avril étoit homme de bonne famille d'Angers et père d'Avril, sénéchal de Saumur. Cependant, après tout, des Réaux auroit sans doute mieux désigné le Sénéchal et sa femme, s'il n'avoit eu les Avril en tête. Ainsi, Avril fils aura été sénéchal de Saumur, sous Louis XIII, sous Mazarin et sous les Colbert. M^{me} de Bussy devoit avoir le même nom de famille que M^{me} Avril ; je n'ai pu le retrouver.

VII. — P. 200, note.

Molière lui lisoit toutes ses pièces...

Et sans doute avec plus de profit qu'il ne le faisoit à sa servante. Cette note doit avoir été ajoutée par des Réaux après le 5 février 1669, date de la reprise heureuse de *l'Avare*. La première représentation avoit été donnée le 9 septembre 1668. (Voy. M. Taschereau, *Hist. de Molière*, liv. III, p. 225.)

VIII. — P. 200, lig. 10.

Il la mena avec sa tante voir le sacre d'Angers.

C'étoit une procession célèbre et magnifique, qui se faisoit à Angers le jour de la fête du Saint-Sacrement : ce qu'ailleurs on appelle le *Reposoir*.

Pour la Gloire de Niquée, cela est pris du huitième livre de *l'Amadis de Gaule*, quand Zirphée voulant mettre la belle Niquée, sa nièce, à l'abri des sollicitations de son frère Anastarax, « commanda de dresser un théâtre à quinze marches, le tout couvert d'un grand drap d'or, et mit au plus haut une chaize tout enrichie de perles et orfèvrerie que sa pareille ne fut oncques veue. Le plancher de la salle fut mué par magie soudainement en une route de cristal soustenue par piliers... à chascun desquels se representoit la statue d'une femme si au vif qu'il sembloit proprement vouloir remuer les doigts pour sonner la harpe ou violon qu'elle tenoit entre ses mains. Lors appella Zirphée, sa niece, laquelle elle fit vestir d'un acoustrement tant canetillé et brodé que... ne se pourroit vanter dame ou demoiselle d'un si excellent. Puis lui posa sur le chef qu'elle avoit nu et les cheveux espars un diadesme d'imperatrix : la faisant asseoir en la chaize de parement, et les deux princesses Brizele et Todomire à genoux devant elle... » (Ch. xxiv.)

IX. — P. 201, lig. 9.

Cette tante proposa à M^{me} Bigot.... de marier Honorée avec M. Servien.

Marie Charles, fille de Jean Charles secrétaire du Roi, et femme de Jacques Bigot frère de M^{me} Rambouillet; c'étoit par conséquent la belle-tante de M^{me} des Réaux. Des Réaux parlera beaucoup d'elle dans l'Historiette de Servien; mais il y racontera les mêmes choses un peu différemment. Là, c'est l'abbé Servien qui auroit prié M^{me} Bigot de détourner son frère Abel d'un projet de mariage avec une demoiselle Avril : et le prince allemand dont on parle ici semble y être transformé en Jerzay.

X. — P. 201, lig. 16.

Chemerault, aujourd'huy M^{me} de la Baziniere.

Françoise de Barbezieres demoiselle de Chemerault, fille de la Reine, fut accusée d'abord d'être l'espion du Cardinal auprès de la Reine; puis, le Cardinal craignant son influence près du Roi et près de la Reine, fit demander son renvoi et celui de M^{me} d'Hautefort par le jeune Cinq-Mars : la Reine fut obligée de consentir à leur éloignement. Le reste des aventures de M^{lle} de Chemerault se trouvera dans l'Historiette de la Baziniere. On s'accordoit pour sa grande beauté, moins pour la sûreté de son commerce : la Porte parle d'elle assez mal dans ses *Mémoires*, et Henry Arnauld, correspondant du président de Barrillon, écrivoit le 20 mars 1639 : « M^{me} d'Autefort est encore » brouillée avec le Roy. Elle a une furieuse jalousie de Chemerault et » apprehension qu'elle ne prenne sa place. » (Msc. Mortemar, n° 70.) L'exil d'Hautefort et de Chemerault fut prononcé huit mois plus tard, en novembre 1639.

Des Réaux dit qu'à Angers : « On se demandoit : Qui vive? » On se repondoit sans doute : *Bussy!* — *Chemerault!* ou *la Vacherie!*

XI. — P. 202, lig. 6.

Villandry, qui fut tué par Miossens, comme ils servoient tous deux le chevalier de Riviere et Vassé.

Henry-François, marquis de Vassé, aura son *Historiette*.

Pour le chevalier de Riviere, si célèbre par son esprit et ses vaudevilles, il se retira de la Cour en 1658, dans l'intention de finir ses jours en Guyenne, son pays natal. Il avoit longtemps auparavant acheté de Pierre de Piedefer, marquis de Saint-Mard, la charge de premier gen-

tilhomme de la chambre de Monsieur le Prince. On peut voir dans les *Mémoires de Cosnac*, II, p. 17, comment M. de Turenne, fort ami de Rivière, sollicita pour lui un bénéfice de Guyenne, alors possédé par l'évêque de Valence, Cosnac. « Il n'avoit pas fait ou commencé, » dit celui-ci, « une fort grande fortune, et choisissant pour retraite le lieu » de sa naissance, qui estoit une paroisse dont j'étois seigneur, en qualité du bénéfice qu'il desiroit, il regardoit ce bénéfice comme un » grand et desirable établissement. »

XII. — P. 202, lig. 13.

Elle estoit à Paris dans ce temps-là; jamais on n'a vu un tel abord de gens.

Nous dirions aujourd'hui : *une telle affluence de gens*. M^{lle} de Bussy voyoit alors à Paris ce qu'il y avoit de mieux : Boisrobert, en écrivant de Poitiers à Scarron, au nom de M^{lle} de Neuillan, depuis M^{me} de Navailles, n'oublie pas cette belle personne :

On doit beaucoup priser aussy
L'obligeante et belle Bussy.

(*Épître en vers*, 1659, p. 87.)

Et Scarron répondoit :

Belle Neuillan, fille charmante,
Beaucoup aimée et point aimante..
Bussy, qu'on surnomme la belle,
Et Scarron, chetive haridelle,
Vous baisent mille fois les mains...
Bussy, charmante au dernier point,
Et moy, qui charmant ne suis point,
Vous composons ces rimes plates, etc.

(*Œuvres de Scarron*, 1752, tom. VII, p. 116.)

Il faut croire que le logis de M^{lle} de Bussy étoit bien près de celui de Scarron.

XIII. — P. 202, lig. 18.

Valliconte vouloit l'espouser...

C'étoit le beau-frère de l'intendant Cornuel, et il demeuroit dans le Temple en 1649. (*Catalogue des Partisans*, mazarinade.)

XIV. — P. 202, lig. 24.

La femme de la Mothe le Vayer, qui est sa tante.

François de la Mothe le Vayer avoit épousé, le 11 juillet 1622, la

filie d'Adam Blackwood, célèbre jurisconsulte, conseiller au présidial de Poitiers. Cette dame étoit alors veuve de Jacques Criton, professeur de grec au Collège Royal, dont la Mothe le Vayer fut accusé d'avoir mis les manuscrits à profit. (*Sorberiana*.) Elle mourut le 23 décembre 1655, comme l'apprend une lettre inédite de la Mothe le Vayer qui appartenoit à M. de Monmerqué.

Le Vayer, âgé de soixante-dix-huit ans, se remaria, le 30 décembre 1664, à la fille de M. de la Haye, l'ancien ambassadeur à Constantinople : « Elle a bien quarante ans, » dit Guy Patin, « et étoit demeurée pour estre sybille. *Non invenit vatem seu virum, sed vetulum.* » (Lettre du 30 décembre 1664.) La note de des Réaux est donc postérieure à cette date.

Le second mariage de le Vayer suivit de trois mois à peine la mort de son fils : « Nous avons icy, » écrivoit Guy Patin, 22 septembre 1664, « un honneste homme bien affligé. C'est M. de la Mothe le Vayer, » célèbre escrivain et cy-devant precepteur de M. le duc d'Orléans, » âgé de soixante-dix-huit ans. Il avoit un filz unique d'environ trente-trois ans, qui est tombé malade d'une fièvre continue, à qui MM. Esprit, Brayer et Bodineau ont donné trois fois le vin emetique, » et l'ont envoyé au pays dont personne ne revient. » C'est à l'abbé le Vayer que Despréaux avoit adressé sa quatrième satire.

XV. — P. 203, note, lig. 13.

Il peut y avoir un an et demy qu'elle se blessa fort à la teste.

Cet accident de M^{lle} de Bussy est raconté par Loret dans sa Gazette du 8 juillet 1656 :

Mademoiselle de Bussy,
(Je ne scay pas tout à fait sy
C'est cette aimable Poitevine
Dont la grace presque divine
Dans Paris a tant de renom) :
Une enfin qui porte ce nom,
Soit belle blonde ou belle brune,
Par une terrible infortune,
A le chef tout défiguré
Qui fut jadis tant admiré.
Estant en bonne compagnie
D'où la tristesse étoit bannie,
Jeudy dernier, jour assez beau,
Vers le faubourg de Saint-Marceau,
Ils faisoient rouler le carrosse,
Quand la vivacité feroce
De chevaux neufs, fougueux, ardens,
Qui prirent lors le frein aux dens,
Courant d'un mouvement rapide
Sans respecter ni joug ni bride,

La voiture bouleversa,
 Et par cet echec renversa
 Cocher, laquais, hommes et femmes,
 A qui lesdits chevaux infames
 Rompirent cuisses, jambes, bras...
 Le cocher y demeura mort,
 Et la belle, faisant effort
 Pour se degager, une roue
 Luy froissa front, oreille et joue,
 On voyoit des sources de sang
 Qui ruisseloient sur son teint blanc.
 On la ramena de la sorte,
 Presque pamée et demy morte,
 En son logis, dans un brancart, etc.

XVI. — P. 203, note, lig. 16.

Maulevrier, qui estoit mort d'un mal dans la teste.

Le marquis de Maulevrier, apparemment de la maison de Gouffier, avoit une certaine célébrité comme faiseur de chansonnettes, sarabandes et vaudevilles de Cour. Le poëte Bouillon a jeté sur son tombeau des fleurs assez piquantes dans le conte de *l'Oiseau de passage* :

Je pleure un homme d'importance
 Connu de Paris à Bysance,
 Le marquis de Maulevrier.
 Il estoit le bon ouvrier
 Des courantes, des chansonnettes,
 Des billets doux et des fleurettes;
 Il ne se passoit pas de jour
 Qu'il ne fist naistre quelque amour,
 Et son ame en amours feconde
 Seule en pouvoit peupler le monde.
 Les Amours, à ce que je croy,
 En ont pris le deuil comme moy,
 Pour honorer sa sepulture
 Comme celle du grand Voiture...
 Il aimoit les gens de musique,
 Il avoit le cœur héroïque,
 Et ce cœur tousjours amoureux
 N'en estoit pas plus dangereux.
 Les dames estoient son affaire,
 Mais ce n'estoit pas pour mal faire,
 Et s'il en a pu pervertir,
 Elles me peuvent dementir.

(*Oeuvres de feu M. de Bouillon*, Paris, Barbin, 1663, p. 44.)

C'est à ce marquis de Maulevrier qu'étoient pourtant adressées les fameuses lettres que M^{me} de Montbazou attribua à M^{me} de Longueville; M^{me} de Fouquerolles les avoit écrites. (*Mémoires de Mademoiselle*, I, p. 59.)

LXXXIV.

LE DUC DE BREZÉ.

(*Jean-Armand de Maillé-Brezé, duc de Brezé, amiral de France, né en 1619, tué le 14 juin 1646.*)

Le duc de Brezé fut eslevé par les soins du cardinal de Richelieu. Il n'avoit pas un grand esprit ; il estoit timide et embarrassé¹. Le cardinal de Richelieu, en le voyant, levoit les espauls et disoit à M^{me} d'Aiguillon : « Ma niepce, quel successeur ! » Il estoit brave cependant et liberal ; il donnoit beaucoup aux auteurs : Bensserade* avoit trois mille livres de pension de luy.

Historiette.

Avant que d'aller à Orbitelle, où il fut tué faisant sa charge d'amiral, il voulut voir de quoy on payeroit ses créanciers s'il mouroit, et s'estant satisfait sur cela, il partit content. On trouva après sa mort qu'il donnoit près de cinquante mille livres tous les ans. Son precepteur, l'abbé d'Aubignac, en a eu pour rescompense quatre mille livres de pension viagere : Monsieur le Prince les luy a disputez, et le pauvre abbé n'en jouit que depuis

¹ Il ne laissoit pas pourtant d'estre glorieux, et se tenoit decouvert tout le matin, afin qu'on ne se couvrît pas.

Les Intendans du
Prince.

que ce heros est hors de France; il s'est accommodé avec les œconomes *.

Le malheur du duc de Brezé fut d'avoir trouvé du Dognon ¹, qui l'empaulma de telle sorte qu'on pouvoit dire qu'il ne faisoit que ce que l'autre vouloit. A la mort du Duc, du Dognon, qui estoit vice-amiral, quitta tout et s'alla saisir de Brouage et de la Rochelle. Les *Mémoires de la Régence* diront le reste.

C'a esté un grand tyran. Il fit faire un balustre dans le chœur de l'église de Brouage, où il entendoit seul la messe; pas une femme n'y eust osé entrer. On fermoit les portes de la ville quand il disnoit. Il avoit cent gardes, montez comme des saint Georges, et rançonnoit fermiers et marchands. Grande maison, grand equipage, tout cela bien réglé et point de desordre, pourveû qu'on fist tout ce qu'il vouloit.

¹ Second fils de Saint-Germain Beaupré. Voy. l'*Historiette* du pere.

COMMENTAIRE.

I. — P. 213, lig. 5.

Ma niepce, quel successeur !

Le portrait tracé par des Réaux, d'accord avec la grande opinion que la postérité conserve de l'amiral de Brezé, ressemble assez mal, il faut en convenir, à celui que M. Godard Faultrier en a fait, dans *l'Anjou et ses Monumens* (tom. II, p. 112). Ce livre, écrit d'un style prétentieux, est cependant rempli de curieuses et intéressantes recherches et embelli de dessins nombreux des principaux monumens de l'Anjou. Il présente une mine très-féconde et l'on est heureux d'y pouvoir puiser ; mais, enfin, il faut le faire avec précaution.

II. — P. 214, lig. 7.

Du Dognon s'alla saisir de Brouage.

Louis Foucault comte du Daugnon, d'abord page du cardinal de Richelieu, puis par la faveur du duc de Fronsac (depuis notre duc de Brezé), créé vice-amiral de France. « Le comte d'Oignon, » dit le maréchal de Navailles, « au lieu de profiter de l'avantage qu'avoit » l'amiral de Brezé, au moment de sa mort, prit le party de se retirer, » et ramena l'armée navale à Toulon, pour aller en diligence se rendre » maistre de Brouage, de Rhé, d'Oleron et des tours de la Rochelle, » où il commandoit sous l'autorité du duc de Brezé ; cette demarche, » qui devoit le perdre, servit beaucoup à sa fortune. » (*Mém.*, p. 36.)

En effet, les troubles de la Fronde survenant bientôt, il profita de sa position pour rendre service au prince de Condé, dont il parut embrasser vivement les intérêts ; en 1653, il fit son marché avec le Roy pour le bâton de maréchal de France ; puis il ne tarda guères à se déshonorer tout à fait en consentant à figurer parmi les juges du prince de Condé. Il mourut à Paris, le 10 octobre 1659, à l'âge de quarante-trois ans. On verra plus loin l'*Historiette* de son père Saint-Germain Beaupré, de son frère aîné et de ses sœurs.

III. — Fin.

Comme le remarque des Réaux, le Maréchal et son fils, le duc de Brezé, étoient de la grande maison des Maillé de Touraine. Sur la fin du xv^e siècle, Hardouin de Maillé, en épousant Françoise de la Tour, joignit au nom de ses aïeux celui de la Tour-Landry ; et sa postérité directe porte encore ce double nom.

Près de deux siècles auparavant, Payen de Maillé étoit devenu seigneur de Brezé, par sa femme, Jeanne de Beauçay ; et de là le nom de Brezé qui finit par être, pour ainsi dire, substitué à celui de Maillé, quand cette première baronnie de Touraine eut été acquise par le Connétable de Luynes, et convertie en *duché de Luynes*. Le maréchal de Brezé n'avoit eu que deux enfans : l'amiral, qui ne laissa pas de postérité, et Claire-Clémence de Maillé, princesse de Condé. La terre de Brezé revint, après la mort du maréchal de Brezé, à la maison de Condé, qui bientôt après la vendit à Thomas Dreux, conseiller au Parlement, auteur des marquis de Dreux-Brezé, dont le nom, si honorablement mêlé à nos mouvemens révolutionnaires et à nos libertés nouvelles, est aujourd'hui populaire en France. Toutefois les Dreux n'ont vraiment aucun rapport d'origine avec la maison de France, comme l'admettent assez légèrement MM. Filleau, dans leur *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*. Poitiers, 1854.

LXXXV. — LXXXVI.

LE MARESCHAL DE LA MEILLERAYE

ET LES SOEURS DE LA MARESCHALE.

(*Charles de la Porte, duc de la Meilleraye; né vers 1602, mort
8 février 1664.*)

Le mareschal de la Meilleraye est cousin germain du cardinal de Richelieu; car la mere du Cardinal, le Grand-prieur et le pere du Mareschal estoient tous trois enfans d'un advocat au parlement de Paris, nommé la Porte, qui se disoit d'une bonne maison de Poitou, appelée la Porte-Vezins; et voicy, dit-on, comme cela arriva. Une M^{me} de Vezins avoit la Porte pour advocat; il se disoit son parent, elle en rioit: « Il ne l'est pas, » disoit-elle; « mais il me fait service, il luy faut donner cette petite satisfaction. » Cet homme avoit tous les tiltres de cette maison entre les mains, et en fit comme il voulut. C'est peut-estre sur ces tiltres-là que M^e Charles du Moulin luy a donné la qualité de *nobilissimus*, et c'est sur ces mesmes tiltres-là que le Grand-prieur avoit esté receû chevalier de Malte¹.

Il y avoit une M^{me} de Chausseraye en Poitou,

¹ Ce grand-prieur de la Porte estoit un homme de bien et un homme d'honneur. Quand le grand-prieur de Vendosme fut mort*, le cardinal de Richelieu le voulut faire grand-prieur, encore qu'il y eust un com-
Alexandre de V.,
fils nat. de Henry IV,
mort en fevrier 1629.

filles de ce petit de Vezins, qui fut trouvé à Genève¹, qui soutenoit que le mareschal de la Meilleraye venoit d'un notaire d'Ervaux, qui est une abbaye en Poitou ; et un gentilhomme de mes alliez m'a dit avoir veû une cession d'un abbé d'Ervaux, où il y a : « J'ay » quitté à mon compere Jean de la Porte, notaire, » la rente du blé qu'il me devoit, mais non celle des » chapons. » Et le filz de ce notaire fut avocat à Paris.

Le mareschal de la Meilleraye estoit huguenot, et a estudié au collège de Saumur ; mais il changea bientôt de religion. Il fut d'abord escuyer du Cardinal, lorsqu'il estoit evesque de Luçon ; car le cardinal de Richelieu, en quelque fortune qu'il ayt esté,

mandeur plus ancien que luy, et il avoit assez de pouvoir pour cela ; mais il ne le voulut jamais, et dit que c'estoit une injustice. Il laissa passer l'autre devant ; mais il n'attendit gueres, car cet homme mourut bientôt après. J'ay veû ce grand-prieur fort aymé à la Rochelle, dont il estoit gouverneur avec le pays d'Aulnis, Brouage et les Isles. Depuis sa mort, la religion de Malte a desmembré le Grand-prieuré, à cause qu'il n'estoit plus que pour des princes et des gens de la faveur.

¹ C'estoit un heritier qu'on avoit fait enlever ; la Noue, dit *Bras-de-fer*, son parent, le reconnut à Geneve. Cet enfant estoit chez un cordonnier.

(*Lignes biffées :*) [Il est vray que M^e Charles du Moulin appelle cet avocat *nobilissimus*, et qu'il espousa la fille d'un conseiller de la Grand-chambre. Ils pretendent que cet avocat estoit d'une bonne maison de Poitou qu'on appelle la Porte-Vezins. Je mettray icy ce que j'en ay appris : M. de la Porte-Vezins * s'estant remarié, en faveur de sa seconde femme qui avoit eu des enfans de luy, consentit que son filz du premier lict fust enlevé et mené où Dieu voulut. M. de la Noue, *Bras-de-Fer*, cousin-germain de Vezins, estant à Geneve, envoya querir un cordonnier, qui amena avec luy un jeune garçon. L'age, l'air et la bonne grace de cet enfant donnerent quelque soupçon à M. de la Noue. Il se confirma dans ses soupçons en l'examinant. On plaida, le petit garçon fut reconnu ; le pere estoit mort auparavant. On dit que la Porte ayant gagné la cause de ce petit garçon, on luy permit de prendre les armes de Vezins et de se dire leur parent.]

Jacques de la P^e V.,
marié 1^o à Claude de
la Noue ; 2^o à Fran-
çoise de Maillé.

Magdelaine de la
Porte, abbesse de
Chelles en 1648; morte
en 1671.

a tousjours eu un equipage raisonnable. Après il fut enseigne des gardes de la feu Reyne-mere; et après la droslerie des Ponts-de-Sé, il fut capitaine de ses gardes ¹. En ce temps-là, le Cardinal mit aussy M^{lle} de la Meilleraye * auprès de la Reyne-mere. C'est elle qui est encore aujourd'huy abbesse de Chelles; cette abbaye jusqu'à lors n'avoit esté tenue que par des princesses. Le Cardinal fit M. de la Meilleraye chevalier de l'Ordre et, après, luy fit espouser la fille du mareschal d'Effiat ² qu'on desaccorda exprès d'avec un gentilhomme d'Auvergne, nommé M. de Beauvais ³. C'estoit une extravagante. Elle mourut jeune *, après avoir eu un filz, qui est aujourd'huy

En 1633, à vingt ans.

¹ Le mareschal de la Meilleraye conte que le feu Roy ne le pouvoit souffrir, et que le cardinal de Richelieu luy ayant dit cela, il s'en alla dans l'antichambre; de rage, il mangea toute une chandelle. Le Cardinal le vit faire, sans rien dire, et ne pouvoit s'empescher d'en rire. La Meilleraye s'en va, vend tout ce qu'il avoit; sa terre de la Meilleraye estoit alors de deux mille livres de rente. Il vient trouver le Cardinal, et luy declare qu'il s'en alloit trouver le roy de Suede. Le Cardinal luy dit : « Puisque vous avez ce courage-là, attendez; je » tenteray tout pour vous. » Il fit rompre le contrat de vente, et le poussa.

— Le feu duc de Rouanez, grand-pere de celui-ci, fit faire une peinture à Oiron, vers Loudun, où le cardinal de Richelieu est peint habillé comme la Fortune, qui donne des canons à un petit grimault qui presente la Meilleraye, une ancre à une espece de gobin, le general des Galeres Pont de Courlay, [* et les enseignes des Suisses au colonel des Suisses, le marquis de Coislin, autre bossu.] Le Duc y est représenté en habit de jardinier beschant la terre.

Les mots fermés, bif-
fés.

² On luy avoit refusé M^{me} de Courcelles d'aujourd'huy (autrefois M^{me} de Villeroy), du temps qu'il estoit capitaine des gardes de la Reyne-mere, et qu'on l'appelloit *le petit Meilleraye*.

³ Ils avoient esté espousez; mais, à cause de la jeunesse de la fille, M. d'Effiat emmena le comte de Beauvais en Angleterre. Elle soutint que le mariage estoit consommé, car Beauvais estoit bien fait. Elle estoit belle, et traitta tousjours la Meilleraye du haut en bas. Elle mourut d'une fausse couche.

grand-maistre de l'Artillerie. M. de la Meilleraye eut cette charge après la mort de son beau-pere *.

Ou mieux trois ans
après, en 1635.

Par son second mariage avec M^{lle} de Brissac, il eut la lieutenance de roy de Bretagne et le Port-Louys. Il est gouverneur de Nantes, où il a vescu encore plus tyranniquement qu'ailleurs.

C'est un grand assiégeur de villes; mais il n'entend rien à la guerre de campagne. Il est brave, mais fanfaron, violent à un point estrange ¹.

Je pense que la meilleure action qu'il ayt faite de sa vie fut au blocus de la Rochelle qu'on fit avant le dernier siège. Il envoya, par bravoure, un trompette dans la ville pour sçavoir s'il n'y avoit personne qui voulust faire le coup de pistolet. Ce trompette, au plus avancé corps de garde, trouva un gentilhomme, nommé la Coustanciere *, qui accepta le party. Il se rend à l'assignation : M. de la Meilleraye, mieux monté que luy, après avoir tiré ses deux pistolets sans le blesser, luy gaigne facilement la croupe; mais la Coustanciere, qui avoit encore un pistolet à tirer, le tire par-dessus l'espaule, et fut si heureux que de donner dans la

ou la Cottenciere-
Bessay.

¹ A la campagne de Charlemont où tout alla si mal *, pour estre party avant qu'il y eust du fourrage et que les chemins fussent beaux, Ruvigny le trouva qui crioit dans sa chambre comme un desespéré : « N'ay-je point un amy au monde qui me donne un coup de pistolet dans la teste ? » Ruvigny fit fermer la porte, de peur qu'on ne vist le Général en cet estat, et luy remonstra que le Cardinal entendroit ses raisons, qu'il avoit voulu qu'on mist trop tost en campagne, que le pays estoit gras, et que le canon ne pouvoit marcher. Le Mareschal envoya à la Cour, et les ennemys n'ayant point encore mis en campagne, il ne receut point d'eschec. Si on l'eust pu attaquer, il estoit perdu, car il avoit esté obligé de separer ses troupes.

Mai 1640.

teste du cheval de son ennemy, et ainsy eut l'avantage. M. de la Meilleraye, bien loing de haïr ce gentilhomme, luy fit donner une compagnie dans son regiment, et luy a tousjours tesmoigné de l'affection.

Juillet 1637.

A l'armée*, il leva la canne sur le colonel Gassion, depuis mareschal de France ; mais il avoit trouvé chaussure à son pié, car l'autre mit le pistolet à la main, et pour cela n'en fut point mal avec le cardinal de Richelieu¹.

Sa femme est jolie et chante bien. Le cardinal de Richelieu s'en esprit ; il avoit tousjours affaire à l'Arsenal : c'estoit sa *bonne cousine*. Voylà le Grand-maistre dans une melancolie espouvantable. Il avoit un peu de goutte, il feint d'en avoir bien davantage ; il ne sçavoit où il en estoit. Le Cardinal estoit dangereux ; il n'y avoit point de quartier avec luy. La

En 1641.

¹ Hors la tranchée qu'il entendoit assez bien, il ne sçavoit rien à la guerre. Entre autres occasions, il y parut bien à Aire*. Les ennemys furent si fous que de passer, sur six ponts qu'ils avoient faits, une petite riviere, en plein jour, en présence de notre armée. Ranzeau, depuis mareschal de France, qui se trouva en cet endroit-là, dit à Ruvigny qui commandoit le regiment de cavalerie du Mareschal : « Ils » ont perdu le sens ; il les faut laisser passer à demy, et puis les char- » ger ; envoyons avertir le Mareschal. » On y envoya, il vint, et ne voulut jamais donner. Il n'y avoit pas un goujat qui ne criast qu'il falloit donner. Cela fut cause de la perte d'Aire qu'il venoit de prendre ; car les ennemys se mirent dans nos lignes. Depuis il reconnut sa faute et envoya Ruvigny prendre les devans auprès du Cardinal. Ruvigny luy* fit entendre que la place estoit bien munie, que M. le Grand-maistre pouvoit ravager le pays ennemy et attaquer une autre place, dez qu'on l'auroit fortifié des troupes revenues de Sedan. Le Cardinal le remit au lendemain, et luy fit quelques propositions qu'il n'avoit garde de ne pas approuver. « Voylà pour vous monstrier, » disoit-il, « mon- » sieur de Ruvigny, que le cardinal de Richelieu, quoyqu'il n'aille pas » à la guerre, ne laisse pas d'estre grand capitaine. »

Au Cardinal.

Mareschale pouvoit, si elle eust voulu, le faire enrager impunement ; elle, qui ne manque pas d'esprit, s'aperceût de cela ; et un beau jour, par une resolution assez rare en l'âge où elle estoit alors, elle va trouver le Grand-maistre, et luy dit que l'air de Paris ne luy estoit pas bon et qu'elle seroit bien aise, s'il l'approuvoit, d'aller chez sa mere en Bretagne. « Ah ! madame, » luy dit le Grand-maistre, » vous me donnez la vie ; je n'oublieray jamais la » grace que vous me faites. » Le Cardinal, par bonheur, n'y songea plus ; mais sans doute il s'alloit enflammer d'une estrange sorte.

Tournons la medaille. Au mesme temps, M^{me} de la Meilleraye se va mettre dans la teste que MM. de Cossé viennent de l'empereur Cocceius Nerva, qui n'eut point d'enfans. Buchanan avoit bien plus de raison d'appeller Timoleon de Cossé le sang de Cossus, un dictateur romain ; mais cela est permis à un poëte. Sa folie alla jusqu'au point de faire passer ses sœurs devant elle, disant qu'elle a desgénéré en espousant un autre qu'un prince ; et dans le cabinet de l'Arsenal, où tous les grands-maistres de l'Artillerie sont peints, elle a fait mettre le titre de prince à M. de Brissac, son grand-pere. Depuis, je ne sçay si elle l'a fait effacer, car elle est revenue de cette grotesque ¹. Elle faisoit mettre

¹ MM. de Brissac, ses freres, ne furent guères plus sages. Cerisay fit une chanson contre eux sans se nommer ; ce fut pour complaire à M. de la Rochefoucauld. La voicy :

Petit Brissac chacun baise les mains
A vos ayeuls les empereurs romains,

comme des princesses romaines, ses sœurs au-dessus d'elle, en des fauteuils, et elle se mettoit après sur une chaise à l'ordinaire. A Nantes, car c'est son empire, elle faisoit asseoir toutes les principales femmes de la ville autour d'elles, sur de petits tabourets hauts de demy-pied, et s'il y en avoit quelqueune qui eust la taille gastée, elles la faisoient tourner de tous costez, faisant semblant d'admirer sa taille. A une d'elles qui estoit un peu pelée sur le front, elles se tuoient de luy dire qu'elle avoit la plus grande quantité de cheveux du monde. Une fois elle se coiffa ridiculement, pour leur faire accroire que c'estoit la mode; mais il n'y en eut gueres d'assez simples pour donner dans le panneau. On n'osoit danser sans le luy faire sçavoir, et quand elle avoit promis de s'y trouver, elle attendoit que tout le monde fust assemblé, et puis elle mandoit qu'elle n'y pouvoit aller; et alors il falloir r'envoyer

On sçait assez comme la chose va,
Et n'est auteur
Qui ne soit serviteur
De Cocceius Nerva.

Vostre cadet, le prince de Cossé,
Tranche le mot et franchit le fossé;
De cette histoire on sçait tout le detail,
Et comme on va
De Cocceius Nerva
Jusqu'à Rocher-Portail.

J'ay ouy dire que la maison de Cossé, quoyque illustre, n'est pas trop ancienne. Le premier mareschal de Brissac fit sa fortune par les femmes. M^{me} d'Estampes l'aimoit, et François I^{er} venant chez elle, il se cacha sous le lict. Le Roy ne l'ignoroit pas, et comme il mangeoit du cotignac, il en jetta une boiste sous le lict, en disant : « Tiens, Brissac, il faut que tout le monde vive. » M^{me} d'Estampes luy fit donner de l'employ.

les violons, car c'eust esté un crime capital que d'avoir fait une assemblée quand Madame avoit tesmoigné qu'elle n'en pouvoit estre.

Comme on se moule aisément sur un mauvais patron, le gouverneur du chasteau de Nantes, nommé Chalusset, vouloit faire aussy le petit tyranneau au bal, quand le Grand-maistre n'y estoit pas. Il fit une assemblée au Chasteau, et, pour se parer, il avoit mis un hausse-col, et ne faisoit danser que ceux de la cabale de la Gouvernante, sa femme. Il y avoit une autre cabale à Nantes, qu'on appelloit vulgairement le *frettin*, dans laquelle pourtant estoient les plus jolies de la ville. Cette pauvre caballe ne faisoit que regarder les autres. Enfin un gentilhomme nommé Bois-Yvon¹, qui avoit ses inclinations dans le *frettin*, prit sa dame par la main, et, de concert avec elle, comme monsieur le Gouverneur alloit prendre une dame pour danser, l'arrestèrent, et, se mettant à genoux, luy chanterent tous deux ce couplet :

Qu'il plaise à votre Hausse-cou,
Monsieur, d'avoir pitié de nous,
Landriette,
Le *frettin* vous crie mercy,
Landriry.

¹ Ce Bois-Yvon estoit un homme persuadé de la mortalité de l'ame, et quand on luy voulut parler de se confesser, il s'en mocqua et dit qu'il luy restoit trente solz qu'on donneroit à des porteurs qui, dans leur chaise, le porteroient à la voirie. Il mourut ainsy, et on n'en put obtenir autre chose. — Estant malade une autre fois, je ne sçay quel jeune moine luy parloit fort de Dieu; « Frere Jean, » luy dit-il, » ne me parle point tant de Dieu: tu m'en desgoustes. » Des Barreaux luy amena un confesseur: « Il n'est pas de ma croyance, » dit-il. Il

Le couplet achevé, ils se mettent à danser, laissant Chalusset tout estourdy de cette aventure. Ainsy le *frettin* entra en danse et eut sa revanche tout le reste de la soirée.

Or, puisque nous avons trouvé Chalusset en nostre chemin, nous dirons ce que nous en sçavons. Ce bon gentilhomme avoit autrefois enlevé une fille ; il coucha avec elle, mais il ne luy put rien faire. Le lendemain, cette pauvre fille pria ceux qui avoient assisté Chalusset de la renvoyer à ses parens ; ce qu'ils firent : depuis elle fut mariée à un autre. En ce temps-là, pour dire un *Jean qui ne peut*, on disoit un Chalusset. Il a pourtant trouvé une femme et a des enfans : cette femme a l'honneur de verifïer le proverbe qui dit : Grosse teste et peu de sens. Bois-sat, *l'esprit*, la trouva une fois en visite ; cette grosse teste l'estonna ; il fit ce quatrain :

Dieu, qui gouverne tout par de secrets ressorts,
En faveur d'une dame accorde ma requeste :
Donne-luy le corps de sa teste,
Ou bien la teste de son corps.

Elle s'est mis en fantaisie qu'il n'y a rien de si beau que de bien escrire ; que sans cela on n'est qu'une beste : elle a persuadé cela à trois femmes aussy sages qu'elle : elles s'exercent toutes quatre à bien escrire, et on les a trouvées plusieurs fois

luy dit aussy : « Faire ce que vous dittes n'est pas de la vie que j'ay » faite, et ce que vous faittes n'est pas de la vie que vous menez. » Bois-Yvon, comme on luy parla de Dieu, dit : « Dieu est si grand » seigneur, et moy si petit compagnon (que) nous n'avons jamais eu de » communication ensemble. »

aux quatre coings d'une chambre, avec chacune une table, s'escrivant des douceurs les unes aux autres.

Revenons à la Mareschale. Elle disoit qu'elle rendoit graces à Dieu de deux choses : l'une, d'estre née princesse ; et l'autre, d'estre la femme de M. le mareschal de la Meilleraye : « Car, » disoit-elle, « si je ne l'avois espousé, je ne pourrois » pas m'empescher de l'aimer d'amour. » Elle ment comme tous les diables : c'est un petit homme mal fait et jaloux, et je sçay bien qu'un jour, à Bourbon, une de ses femmes de chambre luy ayant essayé en riant le bandeau d'une veuve qui estoit là, et luy ayant dit : « Madame, que cela vous sieroit » bien ! » elle se mit à rire, et luy dit : « Que tu es » folle ! » Sans la peur du diable, elle l'auroit fait mille fois cocu ; elle croit qu'il n'y a point de pardon pour l'adultere. Elle est coquette, badine et follette naturellement, mais cela la retient ; peut-estre l'humeur violente de cet homme luy fait-elle peur aussy. On dit qu'elle seroit fort plaisante en amourette. Nous parlerons encore bien des fois d'elle et de son mary, dans les *Mémoires de la Regence*. Je diray seulement, pour faire voir son humeur fiere, qu'un jour * qu'elle se trouva chez la Reyne au Palais-Royal, où M^{me} de Longueville et M^{lle} de Guise vinrent, on parla d'aller à la Comédie. Or il y avoit tousjours assez de presse, parce qu'il n'en couste rien * ; la Mareschale pria M^{me} de Longueville de la laisser passer devant, parce qu'après elle on n'avoit plus de consideration pour personne ;

En 1648.

Aux places réservées
pour la Cour.

M^{me} de Longueville la fait passer. La Mareschale entre la première, et se place bien à son aise sur un banc qu'on avoit gardé pour M^{me} de Longueville, qui fut contrainte de donner la moitié de sa place à M^{lle} de Guise, et fut si incommodée, que la plupart du temps elle aima mieux se tenir debout. La Mareschale, au lieu de se lever, disoit : « Je veux avoir place, moy. » On vit bien que c'estoit pour cela qu'elle avoit demandé à passer devant.

Pour le mareschal de la Meilleraye, il n'y a pas grand plaisir d'avoir affaire à luy. Il a tyrannisé et tyrannise encore tous ceux sur qui il a quelque pouvoir. Il a fait battre des gens, il en a fait jeter par les fenestres. Il a fait interdire les officiers qui n'ont pas jugé à sa fantaisie ; il a fait affront à tous ceux dont les femmes n'estoient pas allées assez tost voir la sienne. Enfin, c'est un diable d'homme ; mais il n'est pas si meschant à ceux qui sont mal endurents : il est fanfaron, comme j'ay desjà dit, et pourtant il ne le veut pas paroistre. A Graveline, il avoit la goutte, et alloit sur un fort petit bidet à la tranchée, le jour qu'on l'ouvrit ; il y alla sans nécessité, et se tint quelque temps à decouvert sur un rideau. On luy tira vingt volées de canon, et un boulet fut si près que son cheval en fut effrayé. Les Officiers le prièrent de se retirer : « Quoy ! vous » avez peur ? » leur dit-il. — « Nous avons peur » pour vous, Monsieur, » luy respondirent-ils. — « Pour moy ? » reprit-il, « O ! ce n'est point à un

» général d'armée, et encore moins à un mareschal
» de France, à avoir peur. »

Au siège de Perpignan, il envoya à dom Florès d'Avila, gouverneur de la place, des noix confittes, pour luy reconforter le cœur, à cause de la faim qu'il enduroit. L'autre luy envoya deux cappes à l'espagnole, fourrées d'hermine, pour luy signifier qu'il se morfondroit devant cette place.

Voicy ce que j'ay appris des deux sœurs de la Mareschale. L'aisnée, toute princesse romaine qu'elle estoit, et prétendant le tabouret chez la Reyne, devint amoureuse d'un gros homme qui n'estoit plus jeune, et qui estoit de fort basse naissance et, de plus, réfugié, de peur de ses créanciers. C'estoit un nommé Sabattier, à qui le cardinal de Richelieu, le croyant fort riche, fit espouser l'aisnée de la Roche-Posay, qui estoit un peu sa parente ; mais elle mourut bientôt. Sans cela, le Cardinal eust soutenu cet homme qui, faute de conduite et d'appuy, donna du nez en terre et fit banqueroute. Il avoit connoissance avec le mareschal de la Meilleraye ; cela fut cause qu'il se retira en Bretagne chez M. le duc de Brissac, et il se mit aux bonnes grâces du Duc et de la Duchesse. Ce fut là que M^{lle} de Brissac *, qui jusques alors s'estoit picquée d'une grande pruderie, trouva cet homme à son goust, et l'aima si esperduement qu'on a dit qu'elle luy tiroit ses bottes. Elle l'espousa en cachette ¹. Le bruit en courut quelque temps, mais il

M^{lle} DE BRISSAC.

¹ Il y a * un couplet du chevalier de Riviere.

Sur cela.

s'appaisa, jusqu'à la mort de Sabattier, qu'elle prit le deuil. Le mareschal de la Meilleraye dit qu'il ne le souffriroit pas ; elle luy respondit que si on recherchoit de qui il venoit, on ne trouveroit pas que sa sœur eust espousé un homme de meilleure maison que M. Sabattier.

Depuis, un parent du mareschal de la Meilleraye, la Porte Vezins, gentilhomme de huit mille livres de rente, l'a espousée. Il faut qu'il ayt bien sceû qu'il y avoit quelque *si*, puisqu'on luy donnoit une fille de cette qualité ; ou il se prend bien pour un autre. Elle n'en est pas moins fiere. A Angers, plusieurs dames de qualité ayant des fauteuils au bal, elle s'assit sur le dos du sien pour estre plus haut que les autres, et le lendemain elle y fit apporter un tapis et un carreau, comme auroit pu faire la Reyne.

Elisabeth de Cossé, mariée à François de Gontaut, marquis de B., morte en 1679.

La troisieme sœur a espousé M. de Biron*. Cellecy est bien faite, elle s'est divertie avant que d'estre mariée. Un jour Ruvigny, comme le capitaine des gardes du Mareschal, nommé Piailliere, se plaignoit à luy de l'humeur de son maistre : « Eh ! » luy dit-il, « que ne quittez-vous un homme » fougueux et ingrat ? » — « Mordieu, » dit Piailliere, « je n'y demeure que pour tascher de mettre » sa femme à mal, car pour sa belle-sœur elle est » depeschée. » On a dit mesme que ce Monsieur le capitaine des gardes n'estoit pas le seul. Cet homme, comme on luy demandoit ce que c'estoit que le grand-maistre d'aujourd'huy * : « C'est, »

Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin.

dit-il, « bouche fermée et bouche ouverte. » Il a toujours la bouche ouverte, et est de fort mauvaise grace.

COMMENTAIRE.

I. — P. 216, lig. 11.

Cet homme avoit tous les tiltres de cette maison entre les mains et en fit comme il voulut.

Les contemporains du maréchal de la Meilleraye ont été, pour ainsi dire, unanimes contre ses prétentions à une noblesse de race. Montglat en parle à peu près comme des Réaux ; le cardinal de Retz dit : « Il » n'avoit apporté dans son alliance avec une cousine du Cardinal » qu'une roture fort connue et la plus petite mine du monde. » Un autre Frondeur dit à son tour : « Celui qui possède aujourd'huy la » charge de Grand-maistre de l'artillerie, n'est-il pas petit-fils d'un » miserable notaire de village ? » (Advertissement à Cohon, 1649.) — On a fait sur lui ce couplet fréquemment imité depuis :

Petit-fils de notaire,
Mine à quatre deniers,
Je ne me sçauois taire
De te voir canonnier.
Toi qui n'es que de poudre,
Gouverneur de la foudre !
Petit la Meillerays,
Va te pendre au Marais.

Enfin le pere Anselme, dans l'article consacré au duché-pairie de la Meilleraye, ne remonte pas au delà de cet avocat François de la Porte, qu'il designe non pas comme *Vezin*, mais seulement comme seigneur de Boisliet, etc. Cependant tout cela ne sauroit empêcher que du Moulin n'ait appelé cet avocat *nobilissimus* ; que les la Porte-Vezins n'aient accueilli la prétention de communauté d'origine ; qu'il n'ait marié très-honorablement ses filles et que son fils aîné, reçu dans l'ordre de Malte, n'y ait bientôt obtenu la dignité de grand-prieur.

De sa premiere femme, Claude Bochart, François de la Porte eut Suzanne de la Porte, mere du cardinal de Richelieu ; de la seconde, Magdelaine-Charles du Plessis-Picquet, il eut Amador, grand-prieur, mort subitement le 31 octobre 1644, et Charles, seigneur de la Meilleraye, père du Maréchal. Celui-ci epousa en premières noces Marie Ruzé d'Effiat, et en secondes noces, en 1637, Marie Cossé de Brissac, fille

du duc de Brissac et de Guyonne Ruellan. Celle-ci ne mourut qu'en 1710, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

II. — P. 216, lig. dernière.

Une M^{me} de Chausseraye, fille de ce petit de Vezins.

Anne de la Porte, femme de Louis le Petit de Verno, sieur de Chausseraye, gentilhomme de la Chambre et chevalier de l'Ordre. Anne étoit fille de René *le Porc* ou de la Porte, marquis de Vezins. C'est leur fils qui plus tard semble avoir épousé, comme nous verrons, Anne-Ursule de Cossé-Brissac, sœur de la maréchale de la Meilleraye, et veuve alors de Charles de la Porte marquis de Vezins. De ceux-ci naquit la célèbre mademoiselle de Chausseraye, dont Saint-Simon a tant parlé.

III. — P. 218, note, lig. 10.

Le feu duc de Rouanez, etc.

Louis Gouffier, duc de Roannez, aïeul d'Artus Gouffier, gouverneur du Poitou. Artus transmet plus tard le duché de Roannez au mari de sa sœur, François d'Aubusson, comte de la Feuillade. — Oiron, où l'on trouvoit ce curieux tableau, est près de Thouars en Poitou.

Le mot *gobin* se prenoit dans le sens de bossu; témoin ce vers de Boursault dans *l'Esopé à la Cour* :

... Maudit *Gobin*, que le diable t'emporte !
Voilà pour Euphrosine un amant bien tourné.

IV. — P. 219, note, lig. 5.

Ruvigny fit fermer la porte.

Henry de Massués sieur de Ruvigny, marquis de Bonneval, connu sous le nom de marquis de Ruvigny, n'a pas d'Historiette particulière, mais son nom est mêlé à un grand nombre de nos récits. Des Réaux, dont il avoit épousé la sœur du premier lit, Marie Tallemant, a dû beaucoup à ses souvenirs, et Ruvigny devra plus encore au livre de son beau-frère. Nous l'avons déjà vu cité dans le premier volume, à propos de la princesse d'Orange; puis, dans le second, comme ami et conseiller assez mal écouté de Fontrailles et de Cinq-Mars. Il étoit fils d'un bon officier que le duc de Sully avoit distingué : pour lui il commandoit un régiment de cavalerie devant Aire, sous le maréchal de la Meilleraye; et après avoir eu dans sa jeunesse de très-brillantes bonnes fortunes, il eut une vieillesse très-honorable. En secondes noces, il épousa la sœur du duc de Southampton, et fut choisi à plusieurs reprises comme député général des Eglises réformées de France.

V. — P. 221, lig. 2.

Elle qui ne manque pas d'esprit.

Le cardinal de Retz qui, dans sa jeunesse, fut amant assez heureux de la Maréchale, ne parle pas aussi avantageusement de son esprit ni de sa vertu : « M^{me} de la Meilleraye de qui, toute sotte qu'elle estoit, » j'estois devenu amoureux, plust à M. le Cardinal; et au point que » le marechal mesme s'en estoit apperceu et en avoit fait la guerre à » sa femme. Elle le craignoit terriblement, elle n'aimoit point le Cardinal... Elle m'avoit dit le detail des avances qu'il luy avoit faites, » qui estoient effectivement ridicules. Il les continua jusqu'à luy faire » faire des sejours de temps mesme considerables à Ruel; je m'aperceus que la petite cervelle de la demoiselle ne resisteroit pas » longtemps au brillant de la faveur... J'avois trouvé beaucoup de » satisfaction à triompher du cardinal de Richelieu dans un champ » de bataille aussy beau que celuy de l'Arsenal. » (*Mém.*, p. 22.)

M^{me} de Motteville parle aussi de ce couple illustre avec une malice particulière. « Le Mareschal estoit goutteux, et sans avoir les infirmités que donne la vieillesse, son corps estoit plus cassé que ceux qui en peuvent compter quatre-vingts. Il estoit perclus des mains et des pieds, et souvent il avoit des emplastres sur toute sa personne, ce qui estoit sa plus ordinaire parure. Mais enfin il estoit honneste homme et bon amy, et vivoit tout à fait en grand seigneur. Il avoit une belle et jeune femme, fille du duc de Brissac. Sa beauté consistoit dans la delicatesse des traits de son visage, dans un grand agrement et une belle taille. Elle estoit sage, mais elle avoit un trop grand desir qu'on le sceust. Elle repandoit sa vertu pretendue en mille petites façons exterieures, et ces façons... se mesloient avec son agrement naturel, qui de toute maniere la faisoit paroître aimable. Elle avoit si peur qu'on ne crust qu'elle n'aimoit point son mary, à cause de ses maux, qu'elle alloit disant à tout le monde qu'elle le trouvoit beau et à son gré. Ce n'est pas une chose impossible à une honneste femme d'aimer un mary goutteux et malade... mais cette affectation estoit cause qu'elle ne trouvoit point de créance parmi ses auditeurs. » (*Mémoires*, III, p. 70.)

VI. — P. 221, lig. 16.

Buchanan avoit bien plus de raison d'appeller Timoléon de Cossé, le sang de Cossus.

Plusieurs généalogistes ont fait sérieusement remonter les Cossé à Cocceius Nerva; Brantôme penchoit pour les Cossa de Naples, et Bu-

chanan, comme on voit, pour le consul *Cossus*. Il paroît qu'ils sont de vieille souche angevine, et qu'ils sortent de la paroisse de Cossé-le-Vivien, dans le petit pays de Craonois. Ce village avoit un château de toute ancienneté.

La branche directe des ducs de Brissac s'éteignit en 1698 avec Henry Albert de Cossé, neveu de notre duchesse de la Meilleraye.

Artus Timoléon de Cossé, cousin de Henry Albert, et comme celui-ci neveu de la duchesse de la Meilleraye, hérita de la duché-pairie ; son petit-fils, Louis Hercule Timoléon, duc de Brissac, fut massacré à Versailles, le 9 septembre 1792, ne laissant qu'une fille, mère de M. le duc de Mortemart d'aujourd'hui. Elle est morte en 1818.

Le titre de duc passa alors à Hyacinthe Timoléon, cousin-germain du précédent duc de Brissac, mort en 1813. Ses petits-fils sont : M. le duc de Brissac d'aujourd'hui (Marie Artus Timoléon de Cossé), né en 1813, et Aimé Maurice Artus Timoléon de Cossé, marquis de Brissac. Il y a encore deux oncles du duc de Brissac, le comte de Brissac et le marquis de Cossé. Tous deux ont des enfans.

Et enfin M. le comte de Cossé-Brissac, qui forme la branche non ducale, et qui n'a pas d'enfans.

VII. — P. 223, note.

Cerisay fit une chanson — la voici.

Le premier couplet a été imprimé dans un *Recueil d'airs et vaudevilles de Cour*. Paris, Sercy, 1665, p. 147.

On trouve dans les manuscrits de Conrart, conservés dans la Bibliothèque de l'Arsenal, un troisième couplet qui semble une variante du second :

En bonne foy vous avez bien raison
De tant vanter votre illustre maison.
De cette histoire on sçait tout le détail,
Et comme on va
De Cocceius Nerva
Jusqu'à Rocher-Portail.

VIII. — P. 224, fin de la note.

Tiens, Brissac, il faut que tout le monde vive.

Cette anecdote a été, depuis, mise sur le compte de Henry IV ; la scène alors se seroit passée chez Gabrielle d'Estrées, et l'amant caché auroit été le duc de Bellegarde. Jean de Cossé, en tout cas, n'avoit pas besoin de la duchesse d'Estampès pour élever son nom : du temps du roi René, Jean de Cossé étoit sénéchal de Provence ; sous Charles VIII

LE MARESCHAL DE LA MEILLERAYE. 233

et Louis XII, René de Cossé étoit familial de ces deux rois, avant d'être gouverneur des enfans de François I^{er}. Personne ne croit aux contes de ce genre, et tout le monde les répète.

IX. — P. 224, lig. 6.

Chalusset... ce bon gentilhomme, avoit autrefois enlevé une fille.

Peut-être y a-t-il ici confusion; des Réaux attribuerait au mari ce que le mari se contenta de réparer; ce serait M^{me} de Chalusset qui d'abord auroit été enlevée par un autre. « Urbaine de Maillé, » dit du moins le père Anselme, « fut enlevée à onze ans par le baron de » Tigny; depuis mise auprès de la Reine, et mariée * par autorité du » Roy à Jean François de Bonnin, marquis de Chalusset. »

En février 1634.

L'académicien Pierre de Boissat, qui va chaussonner M^{me} de Chalusset, est auteur d'un volume de *Poésies* et d'une *Morale chrétienne*. Son démêlé avec le comte de Sault fut le malheur de la dernière partie de sa vie; l'Académie françoise y prit une grande part, comme on peut voir dans la *Relation de l'Académie* de Pelisson. Boissat mourut en 1662.

X. — P. 225, lig. 9.

C'est un petit homme mal fait et jaloux.

Surtout il avoit le nez court et camus. Bensserade lui faisoit dire dans le *Ballet royal de la Nuit*, dansé en 1653 (la Meilleraye y faisoit le rôle de Medor, amant d'Angélique) :

Ha ! vous me flattez, Arioste,
Et vous faites, à vostre poste,
La beauté que vous me donnez;
Mais auriez-vous bien le courage
D'oser soutenir, à mon nez,
Que je sois si beau de visage ?

Pour moy cependant on soupire,
Tandis qu'en l'amoureux empire
Languissent tant d'infortunés;
Et près de la belle que j'aime,
Mes rivaux ont un pié de nez,
Mais moy, je n'en suls pas de mesme.

(*OEuvres*, tom. II, p. 37.)

XI. — P. 229, lig. 15.

Sabattier... fit banqueroute.

Cette banqueroute vint apparemment de tous les embarras dans lesquels il se mit en 1639 : « Sabattier, qui avoit déjà une charge de

tresorier des parties casuelles, a traité encore de celle de feu M. Martineau, moyennant 600,000 liv. et 200,000 fr. de taxe que le defunt n'avoit pas payées. Il veut encore traiter de celle de Garnier, afin d'avoir toutes les trois. Outre cela, il a traité avec Bezic et Guilloré des consignations du Chastelet, moyennant 11 ou 12,000 fr. Cela seroit incompréhensible si on ne tenoit pour assuré qu'il ne fait que prêter son nom. » (Lettre au Pr. Barrillon, du 20 avril 1639.)

L'histoire des bottes de Sabattier a depuis été, comme on sait, rajeunie par Voltaire, mais avec bien plus d'in vraisemblance, puisque ce seroit la grande Mademoiselle qui auroit tiré les bottes de Lauzun; des deux parts, cela est insupportable à admettre.

Voici le couplet du chevalier de Riviere fait sur le bruit du mariage de François Sabattier avec M^{lle} de Cossé :

Sabattier, nous dit-on, se vante
D'avoir, dessous son bonnet vert,
Bien finement mis à couvert
Plus de vingt mille escus de rente
Pour la maison *Sabateius*,
Mot latin comme *Cocceius*.

(*Chansons manuscrites.*)

C'est elle, Anne Ursule de Cossé, marquise de la Porte-Vezins, qui devint, après la mort de son premier mari, M^{me} de la Chausseraye.

La Piaillière qui vouloit mettre à mal M^{me} de Biron, est nommé M. de la Pihaliere dans une lettre d'Alexandre Campion, 8 novembre 1648 (*Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire*, Rouen, 1657), et dans les *Memoires* plus connus de Henry Campion, frère d'Alexandre; il étoit capitaine des gardes du Maréchal et commandant de son régiment d'infanterie. (*Mém. de Campion*, p. 254.)

XII. — Fin.

De son premier mariage avec Marie d'Effiat, le maréchal de la Meilleraye eut un fils, Armand-Charles de la Porte, le célèbre et fâcheux epoux de la belle Hortense Mancini. Il herita de la charge de grand-maitre de l'Artillerie, prit le nom de duc de Mazarin en épousant la nièce du Cardinal, et mourut le 9 novembre 1713. Dans son petit-fils, Guy-Paul-Jules de la Porte, duc de Mazarin, s'éteignit la descendance masculine de cette famille dont l'heritage passa en grande partie à la grande maison de Duras, par le mariage de Charlotte-Antonie de la Porte-Mazarin, fille unique du dernier duc, avec Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, mort en 1737.

LXXXVII.

LOUIS TREIZIESME.

(*Né à Fontainebleau, 27 septembre 1601; mort 14 mai 1643.*)

Louis XIII^e fut marié encore enfant ¹. Il comença par son cocher Saint-Amour à tesmoigner de l'affection à quelqu'un. En suite il eut de la bonne volonté pour Haran, valet de chiens. Le grand-prieur de Vendosme, le commandeur de Souvray et Montpouillan-la-Force, garçon d'esprit et de cœur, mais laid et rousseau ², furent esloignez l'un après l'autre par la Reyne-mere *. Enfin M. de Luynes vint; nous en avons parlé ailleurs et de d'Esplan aussy. Nogent Bautru, capitaine de la Porte, n'a jamais esté favory, à proprement parler; mais il estoit bien dans l'esprit du Roy avant que le cardinal de Richelieu fust son ministre ³. Nous parlerons des autres à mesure qu'ils viendront.

*Voy. tom. I, p. 399,
401, 412.*

Le feu Roy ne manquoit pas d'esprit; mais, comme j'ay remarqué ailleurs, son esprit tournoit

¹ Il voulut envoyer quelqu'un qui luy pust bien rapporter comment la princesse d'Espagne estoit faite; il se servit pour cela du pere de son cocher, comme si c'eust esté pour aller voir des chevaux.

² Il mourut depuis aux guerres des Huguenots.

³ Il y a beaucoup gagné.

du costé de la mesdisance ; il avoit de la difficulté à parler ¹, et estant timide, cela faisoit qu'il agissoit encore moins par luy-mesme. Il estoit bien fait, dansoit assez bien un ballet, mais il ne faisoit jamais que des personnages ridicules. Il estoit bien à cheval, eust enduré la fatigue en un besoing, et mettoit bien une armée en bataille.

Le cardinal de Richelieu, qui craignoit qu'on ne l'appellast Louis le Begue, fut ravy de ce que l'occasion s'estoit présentée de le surnommer Louis le Juste. Cela arriva lorsque M^{me} de Guemadeux, femme du gouverneur de Fougères, se jetta à ses pieds, pleura et lamenta, et qu'il n'en fut point esmeû, encore qu'elle fust fort belle ². A la Rochelle, ce nom luy fut confirmé à cause du traitement qu'on fist aux Rochellois. En riant, quelques-uns ont adjousté *arquebusier*, et disoient : *Louis, le juste arquebusier* ³.

Il estoit un peu cruel, comme sont la plupart des sournois et des gens qui n'ont guères de cœur,

¹ M. d'Alambon est fort begue. Le Roy, la première fois qu'il le vit, luy demanda quelque chose en begayant. Comme vous pouvez penser, l'autre luy respondit de mesme. Cela surprit le Roy, comme si cet homme eust voulu se mocquer de luy. Voyez quelle apparence il y avoit à cela ! et si on n'eust assuré le Roy que ce gentilhomme estoit begue, il l'eust peut-estre faict maltraitter.

² Depuis, le Pont-de-Courlay espousa la fille de cette femme. C'est la mere du duc de Richelieu, aujourd'hui M^{me} d'Aulroy. Guemadeux eust la teste coupée ; il se revolta le plus sottement du monde.

³ Un jour, mais longtemps après, Nogent, en jouant à la paume ou au gros volant avec le Roy, luy cria : « A vous, Sire. » Le Roy manqua : « Ah ! vrayment, » dit Nogent, « voylà un beau Louis le Juste. » Il ne s'en fascha point.

car le bon sire n'estoit pas vaillant, quoyqu'il vou-
lust passer pour tel. Au siège de Montauban, il vit
sans pitié plusieurs huguenots, de ceux que Beau-
fort avoit voulu jetter dans la ville, la plupart avec
de grandes blessures, dans les fossez du chasteau
où il estoit logé * ; (ces fossez estoient secs ; on les
mit là comme en un lieu seur), et ne daigna jamais
leur faire donner de l'eau. Les mousches man-
geoient ces pauvres gens.

Piquecos, à deux
lieues de Montauban.

Il s'est diverty long-temps à contrefaire les gri-
maces des mourans. Le comte de la Rocheguyon *
estant à l'extrémité ¹, le Roy luy envoya un gen-
tilhomme pour sçavoir comment il se portoit :
« Dittes au Roy, » dit le Comte, « que dans peu il
» en aura le divertissement. Vous n'avez guères à
» attendre, je commenceray bientost mes grimaces.
» Je luy ay-aydé bien des fois à contrefaire les au-
» tres, j'auray mon tour à cette heure. » Et quand
Monsieur le Grand fut condamné, il dit : « Je vou-
» drois bien voir la grimace qu'il fait à cette heure
» sur cet eschafaud. »

François de Silly,
comte de la R. G.,
mort vers 1628.

Quelquefois il a raisonné passablement dans un
conseil, et mesme il sembloit qu'il avoit l'avantage
sur le Cardinal. Peut-estre l'autre avoit-il l'adresse
de luy donner cette petite satisfaction. La fainéan-
tise l'a perdu. Pisieux gouverna un temps *, puis la
Vieuville, surintendant des Finances, fut comme une
espece de ministre, avant la grande puissance du

•
Roy. tom. 1, p. 468,
476.

¹ C'estoit un homme qui disoit les choses plaisamment.

cardinal de Richelieu, et pensa faire enrager tout le monde. Il vouloit faire danser des courantes aux dames qui luy alloient parler. Quand on luy demandoit de l'argent, il se mettoit à faire des bras comme s'il eust nagé, et disoit : « Je nage, je nage, » il n'y a plus de fonds. » Scapin luy alla une fois demander je ne sçay quoy ; voylà la Vieuville, dez que cet homme paroist, qui se met à faire le zani. Scapin le regarde, et puis luy dit : « Monsou, vous » avez fait mon mestier ; faites à cette heure le » vostre. » Le Roy, après luy avoir fait manger du foin confit, pour le traiter de cheval, le lendemain luy donne la surintendance des Finances. Lequel, à votre avis, méritoit le mieux de manger de l'herbe ? Enfin, M. le mareschal d'Ornane s'estant mis dans la Bastille volontairement, pour se justifier des choses dont il disoit qu'on l'accusoit, le bruit courut que c'estoit la Vieuville qui en estoit cause. Les gens de Monsieur irritèrent leur maistre, qui gronda tant qu'il fist donner congé à la Vieuville * : ce fut à Saint-Germain ; et ce jour-là, comme il partoit, on luy fit faire un charivary espouvantable par tous les marmitons, pour luy jouer, disoit-on, un bransle de sortie ¹.

En 1624.

Le Roy.

¹ Rebutté des desbauches de Moulinier et de Justice, deux de ses musiciens de la Chapelle, qui ne le servoient pas trop bien, il * leur fit retrancher la moitié de leurs appointemens. Marais, le bouffon du Roy, leur donna une invention pour les faire restablir. Ils allerent avec luy au petit coucher danser une mascarade demy-habillez ; qui avoit un pourpoint n'avoit pas de haut-de-chausses. « Que veut dire » cela ? » dit le Roy. — « C'est, Sire, » respondirent-ils, « que gens qui

Au voyage de Lyon, en une petite ville nommée Tournus ¹, un gardien des Cordeliers voulut faire accroire à la Reyne-mere que le Roy en passant y avoit fait parler une muette en la touchant comme si elle eust eu les escrouelles ; on luy monstra la fille. Ce bon Pere disoit l'avoir veû, et après luy toute la ville le disoit aussy *. Le Pere Souffran fit faire une procession et chanter. La Reyne prend ce bon religieux et ayant joint le Roy, elle luy dit qu'il devoit bien louer Dieu de la grace qu'il luy avoit faite d'operer par luy un si grand miracle. Le Roy dit qu'il ne sçavoit ce qu'on vouloit dire, et le Cordelier disoit : « Voyez la modestie de ce bon prince ! » Enfin le Roy declara que c'estoit une fourberie et vouloit envoyer des gens de guerre pour punir ces imposteurs ².

Mots biffés : La
Reyne arrivée à
Lyon.

Dez lors, il aimoit desjà M^{me} d'Hautefort *, qui n'estoit encore que fille de la Reyne. Les autres luy

Marie d'Hautefort,
depuis maréchale de
Schomberg, morte en
1691.

» n'ont que la moitié de leurs appointemens ne s'habillent aussy qu'à
» moitié. » Le Roy en rit et les reprit en grace.

¹ C'est entre Chalon et Mascon.

² Le Roy estant au siège de la Rochelle, un de ses officiers *, nouvellement marié, escrivoit à sa femme qui estoit à la Reyne. Un commis de la Poste, nommé Colot, porta le paquet de la Reyne ; cette lettre estoit dedans. La Reyne ouvroit toutes les lettres qui s'adressoient à ses femmes ; elle ouvre donc celle-là. Cet homme mandoit à sa femme qu'il enrageoit de ne la pas tenir, et que, pour luy monstrier en quel estat il estoit tousjours, il luy en envoyoit la figure. La Reyne lisoit à la chandelle ; Colot estoit de façon qu'il voyoit à travers le papier un gros *cazzo* en bon arroy. La Reyne, d'abord, ayant apperceû quelques traits de crayon, avoit dit : « Asseurement, c'est le plan de la ville... » O le bon mary d'avoir tout ce soing-là pour sa femme ! » Depuis, on appella cela le *plan de la ville*.

Gens de sa maison.

disoient : « Ma compagne , tu ne tiens rien ; le Roy » est saint ¹. »

Ses amours estoient d'estranges amours ; il n'avoit

Morte le 10 avril 1656.

¹ M^{me} de la Flotte, veuve d'un de MM. du Bellay, chargée d'affaires et d'enfans, s'offrit, quoique ce fust un employ au-dessous d'elle; d'estre gouvernante des filles de la Reyne-mere, et elle l'obtint par importunité. Elle donna la fille de sa fille, dez l'age de douze ans, à la Reyne-mere : c'est M^{me} d'Hautefort. Elle estoit belle. Le Roy en devint amoureux et la Reyne jalouse, ce dont le Roy ne se soucioit pas autrement. Cette fille, songeant à se marier, ou voulant donner quelque inquietude au Roy, souffrit quelques cajoleries. Huit jours il estoit bien avec elle ; huit autres jours il la haïssoit quasy. Quand la Reyne-mere fut arrestée à Compiègne, on fit M^{me} de la Flotte * dame d'atours en la place de M^{me} du Fargis, et sa petite-fille fut receue en survivance.

En je ne scay quel voyage, le Roy alla à un bal dans une petite ville ; une fille, nommée Catin Gau, à la fin du bal, monta sur un siège pour prendre, non un bout de bougie, mais un bout de chandelle de suif dans un chandellier de bois. Le Roy dit qu'elle fit cela de si bonne grace qu'il en devint amoureux. En partant, il luy fit donner dix mille escus pour sa vertu.

Le Roy s'esprit après de la Fayette. La Reyne et Hautefort se liguerent contre elle, et depuis cela furent bien ensemble. Le Roy retourne à Hautefort, le Cardinal la fait chasser ; cela ne la desunit point d'avec la Reyne.

Un jour, M^{me} d'Hautefort tenoit un billet. Il le voulut voir ; elle ne voulut pas. Enfin, il fit effort pour l'avoir ; elle, qui le connoissoit bien, se le mit dans le sein et luy dit : « Si vous le voulez, vous le prendrez » donc là ? » Sçavez-vous bien ce qu'il fit ? il prit les pincettes de la cheminée, de peur de touscher à la gorge de cette belle fille.

Le feu Roy commençoit à cajoler une fille en luy disant : « Point » de mauvaises pensées. » Pour une femme mariée, il n'avoit garde. Une fois il avoit fait un air qui luy plaisoit fort, il envoya querir Boisrobert pour luy faire faire des paroles. Boisrobert en fit sur l'amour que le Roy avoit pour Hautefort. Le Roy luy dit : « Ils vont bien, mais » il faudroit oster le mot de *desirs*, car je ne desire rien. » Le Cardinal luy dit : « Le Bois, vous estes en faveur, le Roy vous a envoyé que- » rir. » Boisrobert luy conta la chose. « O ! devinez ce qu'il faut faire : » ayons la liste des mousquetaires. » Il y avoit des noms béarnois du pays de Treville, qui estoient des noms à tuer chien ; Boisrobert en fit une chanson : le Roy la trouva admirable.

rien d'un amoureux que la jalousie ¹. Il entretenoit M^{me} d'Hautefort de chevaux, de chiens, d'oiseaux et d'autres choses semblables. Mais il estoit jaloux d'Esguilly-Vassé ; et il fallut qu'on luy fist accroire qu'il estoit parent de la belle. Le Roy le voulut sçavoir de d'Hozier ² : d'Hozier avoit le mot et dit tout ce qu'on voulut. Ce M. d'Esguilly estoit un fort galant homme ³ ; il fit long-temps l'amour à la Reyne avec des reverences, et c'est assez dire à une Reyne : le Cardinal l'esloigna, parce que c'estoit un garçon qui ne craignoit rien ; il avoit morgué le Grand-maistre en cajollant M^{me} de Chalais sous sa moustache *. C'estoit un homme froid : il avoit une galere, et après avoir fait des merveilles au combat qui se donna auprès de Genes, à la naissance de Monsieur le Dauphin, où il fit des protestations contre le Pont-de-Courlay qui ne vouloit pas donner, il receut un coup de mousquet dans le visage qui le desfiguroit tout. Il ne voulut plus vivre, et ne souffrit pas qu'on le pansast.

V. l'*Historiette* de Chalais et sa femme.

La Reyne, à ce que dit le *Journal* du Cardinal, s'estoit blessée* pour avoir mis une emplastre. Avant que d'estre grosse de Louis XIV, le Roy couchoit fort rarement avec elle. On appelloit cela mettre le chevet, car la Reyne n'en mettoit point pour l'ordinaire. Il dit, quand on luy vint annoncer que la Reyne estoit grosse : « Il faut donc que

Avoit fait une fausse couche.

¹ Il la fit dame d'atours en survivance ; elle eut quelques dons.

² Voyez page *.

³ On l'appelloit le beau d'Esguilly.

C'est-à-dire : Voy. l'*Historiette* de d'Hozier.

Biffé : De tout ce que
le Roy a fait.

» ce soit d'un tel temps, » Pour une pauvre fois, il prenoit quelque rafraîchissement et on le saignoit souvent : cela ne servoit pas à sa santé. J'oubliois que son premier medecin, Herouard, a fait plusieurs volumes *, qui commencent depuis l'heure de sa naissance jusqu'au siège de la Rochelle, où vous ne voyez rien sinon à quelle heure il se reveilla, desjeusna, cracha, pissa, chia, etc. ¹

Au commencement, le Roy estoit assez gay, et se divertissoit assez avec M. de Bassompierre. Il a dit quelquefois de plaisantes choses. Le filz de Sebastien Zamet, qui mourut mareschal de camp à Montauban (c'estoit beaucoup en ce temps-là), avoit avec luy la Vergne, depuis gouverneur du duc de Brezé, qui estoit curieux d'architecture et y entendoit un peu. Or ce Zamet estoit un homme fort grave, et qui faisoit des reverences bien compassées. Le Roy disoit qu'il luy sembloit, quand Zamet faisoit ses reverences, que la Vergne estoit derrière pour les mesurer avec sa toise. Ce fut luy qui fit la chanson :

Semez graine de coquette,
Et vous aurez des cocûs.

Il aima Barradas violemment; on l'accusoit de faire cent ordures avec luy; il estoit bien fait. Les Italiens disoient : *La bugera ha passato i monti*,

¹ Marais disoit au Roy : « Il y a deux choses dans vostre mestier dont » je ne me pourrois accommoder. — Hé ! quoy ? — De manger tout seul » et de chier en compagnie. »

passera ancora il concilio. J'ay ouy dire à Barradas, qui est un assez pauvre homme, que le cardinal de Richelieu et la feu Reyne-mere avoient bien brouillé l'esprit au feu Roy. Ils faisoient venir des gens supposez, qui apportoit des lettres contre les plus grands de la Cour. La Reyne-mere escrivoit au Roy : « Vostre femme fait galanterie avec M. de » Montmorency, avec Bouquiquant, avec cetuy-cy, » avec cetuy-là. » Les confesseurs, gaignez, ne luy disoient que ce qu'on leur faisoit dire. Ce Barradas n'estoit qu'un brutal ; il donna bientôt prise sur lui ¹. Le voilà relegué chez luy ; Saint-Simon prend sa place ². Il estoit page de la chambre aussy bien que Barradas ; mais c'estoit, et c'est encore, un homme

¹ Le Roy ne vouloit pas qu'il se mariast, et luy, amoureux de la belle Cressias, fille de la Reyne, voulut l'espouser à toute force. Le Cardinal se servit de l'indignation du Roy pour s'en desfaire.

— A la poursuite des financiers *, la Reyne-mere estoit implacable pour Beaumarchais, à cause du mareschal de Vitry, son gendre. On s'avisait pour l'en sauver d'offrir M^{lle} de la Vieuville, fille de l'autre gendre *, à Barradas avec huit cens mille livres. Le Roy en fut fort aise : « Mais, » dit-il, « il faut faire le compte rond ; il faut un million. » Barradas le dit à quelque babillard ; le cardinal de Richelieu, qui ne vouloit point que la Vieuville eust de l'appuy, et qui vouloit peut-estre satisfaire la Reyne-mere, dit au Roy : « Sire, voilà qui est bien ; » mais il m'a offert (cela estoit faux) un million de sa charge de trésorier de l'Espagne, qui en vaut encore autant. » Cela cabra Vitry et la Vieuville ; l'affaire fut rompue. Outre cela, Beaumarchais fut pendu en effigie dans la cour du Palais ; il laissa encore des biens prodigieux. Il avoit l'isle de l'Eguillon, près de la Rochelle, et six vaisseaux qu'il envoyoit aux Indes. Il faisoit accroire que sa richesse venoit de là.

² Il prit amitié pour Saint-Simon, à cause, disoit-il, que ce garçon luy rapportoit tousjours des nouvelles certaines de la chasse ; qu'il ne tourmentoit point trop ses chevaux, et que, quand il portoit son cor, il ne bavoit point dedans. Voilà d'où vint sa fortune.

C'est-à-dire : Durant la poursuite.

L'autre gendre de Beaumarchais.

Pour éloigner Saint-Simon.

qui n'a rien de recommandable , et qui est mal fait. Cetuy-cy dura plus longtemps que l'autre, et alla à deux ou trois ans près de Monsieur le Grand ; il y a fait fortune, et est duc et pair, receû au Parlement. Le Cardinal se servit encore de quelque desgoust du Roy *, car il ne vouloit pas que ces petits favorys s'ancrassent trop.

Depuis, M. de Chavigny, que Barradas n'avoit point salué en je ne sçay quel lieu, à cause que l'autre luy avoit fait une incivilité en une rencontre , entreprend de le faire releguer. On luy envoie un ordre d'aller en une province esloignée. Le Roy dit : « Je le connois, il n'obéyra pas. » L'exempt qui fut chez Barradas, voyant qu'il vouloit aller faire sa response luy-mesme au Roy, aima mieux la recevoir par escript, et le Cardinal dit que l'exempt avoit fait sagement ; mais il gronda M. de Chavigny et luy dit : « Vous l'avez voulu, M. de Chavigny, vous l'avez voulu, achevez donc. » Cela n'eut pas de suite, et durant le siège de Corbie , où Barradas eut permission de voir le Roy, il proposa à Monsieur le Comte d'arrester le Cardinal. Il demandoit pour cela cinq cens chevaux, et, suivy de ses amys et de ses parens, avec un Cordon bleu et un baston de Capitaine des gardes, il faisoit estat d'attendre le Cardinal à un defilé ; qu'il y avoit apparence que le Cardinal, surpris de voir un homme que le Roy aimoit encore, et n'ayant pas le don de ne se pas estonner, perdrait la tramontane, et qu'on le meneroit où on voudroit ; que, pour le Roy, il estoit

en colere de l'insulte des Espagnols et du manque de toutes choses, et on estoit asseuré qu'il haïssoit desjà le Cardinal : « J'en parleray à Monsieur, » dit Monsieur le Comte. — « Monsieur ! » dit Barradas, « je ne veux point avoir affaire à Monsieur. » Cela se sceût. Barradas eut ordre de se retirer à Avignon, et y obéyt.

Le soing qu'on avoit eu d'amuser le Roy à la chasse servit fort à le rendre sauvage ¹. Mais cela ne l'occupa pas si fort qu'il n'eust tout le loisir de s'ennuyer. On ne sçauroit quasy conter tous les beaux mestiers qu'il apprit, outre tous ceux qui concernent la chasse ; car il sçavoit faire des canons de cuir, des lacets, des filets, des arquebuzes, de la monnoye ; et M. d'Angoulesme luy disoit plaisamment : « Sire, vous portez vostre abolition avec » vous. » Il estoit bon confiturier, bon jardinier. Il fit venir des pois verts, qu'il envoya vendre au marché. On dit que Montauron les achepta bien cher, car c'estoient les premiers venus. Montauron achepta aussy, pour faire sa cour, tout le vin de Ruel du cardinal de Richelieu, qui estoit ravy de dire : « J'ay » vendu mon vin cent livres le muid. »

Le Roy se mit à apprendre à larder. On voyoit

¹ Une fois, qu'il * dansoit je ne sçay quel ballet de *la Chasse aux Merles*, qu'il aimoit tendrement, et qu'il avoit nommé *la Merlaison*, un M. de Bourdonné, qui connoissoit M. Godeau, depuis evesque de Grasse, à cause qu'il est voisin de Dreux d'où est ce prelat, luy escrivit : « Monsieur, sçachant que vous faites gentiment en vers, je » vous prie de faire les vers du ballet du Roy dont j'ay l'honneur » d'estre, et d'y mettre souvent le mot *Merlaison*, parce que Sa Ma- » jesté l'aime. » M. Godeau est encore à faire ces vers.

venir l'escuyer George avec de belles lardoires et de grandes longes de veau. Et une fois, je ne sçay qui vint dire que Sa Majesté lardoit. Voyez comme cela s'accorde bien : *Majesté et larder !*

J'ay peur d'oublier quelqu'un de ses mestiers. Il rasoit bien ; et un jour il coupa la barbe à tous ses officiers, et ne leur laissa qu'un petit toupet au menton ¹. On en fit une chanson :

Hélas ! ma pauvre barbe,
Qu'est-ce qui t'a faitte ainsy ?
C'est le grand roy Louis,
Treiziesme de ce nom,
Qui a toute esbarbé sa maison.

— Ça, monsieur de la Force,
Que je vous la fasse aussy.
— Hélas ! Sire, nenny !
Ne me la faittes pas,
Plus ne me connoistroient vos soldats.

Laissons la barbe en pointe
Au cousin de Richelieu,
Car, par la vertudieu !
Qui seroit assez ozé
Pour prétendre la luy raser ?

Il composoit en musique, et ne s'y connoissoit pas mal ². Il peignoit un peu. Enfin, comme dit son epitaphe :

Il eut cent vertus de valet,
Et pas une vertu de maistre.

¹ Depuis ceux qui ne sont pas trop agez l'ostent, et on n'a que les moustaches.

² Il mit un air au rondeau sur la mort du Cardinal :

Il est passé, il a plié bagage, etc.

Miron, maistre des Comptes, l'avoit fait.

Son dernier mestier fut de faire des chassiss avec M. de Noyers. On luy a trouvé pourtant une vertu de roy, si la dissimulation en est une. La veille qu'on arresta MM. de Vendosme*, il leur fit mille caresses; et le lendemain, comme il disoit à M. de Liancourt: « Eussiez-vous jamais crû cela? — Non, » Sire, » dit M. de Liancourt, « car vous aviez trop » bien joué vostre personnage. » Il tesmoigna que cette response ne luy avoit pas esté trop agreable; cependant il sembloit qu'il voulust qu'on le louast d'avoir si bien dissimulé¹.

A Blois, le 3 juin 1626.

Le Roy ne vouloit pas que ses premiers valets de chambre fussent gentilshommes; car il disoit qu'il vouloit pouvoir les battre, et il ne croyoit pas pouvoir battre un gentilhomme sans se faire tort. A ce compte, il ne prenoit pas Beringhen pour un gentilhomme.

J'ay desjà dit qu'il est (-oit) naturellement mesdisant. Il disoit: « Je pense que tels et tels sont bien » aises de mon edict des duels. » Il se railloit de ceux qui ne se battoient pas, au mesme temps qu'il faisoit une desclaration contre ceux qui se battoient. Il avoit quelque chose de hobereau*, car il croyoit

Ou : hobereau.

¹ Il fit une fois une chose que son frere n'eust pas faite*. Plessis-Besançon luy alloit rendre de certains comptes; et comme c'est un homme assez appliqué à ce qu'il fait, il estale ses registres sur la table du cabinet du Roy, apres avoir mis, sans y penser, son chapeau sur sa teste. Le Roy ne luy dit rien. Quand il eut fait, il cherche son chapeau partout; le Roy luy dit: « Il y a long-temps qu'il est sur vostre teste. » — M. d'Orleans envoya offrir un carreau à un homme, qui, sans y penser, s'estoit assis dans une salle, comme Son Altesse Royale s'y promenoit.

Voy. l'*Historiette* de Gaston.

qu'il y alloit de son honneur qu'un sergent entrast chez luy, et il en vouloit faire battre un qui estoit venu faire sa charge dans la cour de Fontainebleau, pour debte, sans capture. Mais quelque conseiller d'Estat ¹, qui se trouva là, luy dit : « Sire, » il faudroit sçavoir au nom et en l'autorité de qui il » fait cela. » On apporte les pièces : « Eh ! Sire, » luy dit-on, « c'est de par le Roy, et ces gens-là sont » des ministres de vostre justice. » Philippe II, roy d'Espagne, ordonna que les sergens entroient dans toutes les maisons des Grands, et depuis cela on leur porte respect partout.

On l'a reconnu avare en toute chose. Mezeray luy presenta un volume de son *Histoire de France*. Le Roy trouva le visage de l'abbé Suger à sa fantaisie ; il en fit le crayon sans rien dire, bien loing de rien donner à l'auteur ².

Représentée en 1640 ;
imprimée en 1643.

Depuis la mort du Cardinal, M. de Schomberg luy dit que Corneille vouloit luy dedier la tragédie de *Polyeucte* *. Cela luy fit peur, parce que Montau-ron avoit donné deux cens pistoles à Corneille pour *Cinna*. « Il n'est pas nécessaire, » dit-il. — « Ah ! » Sire, » reprit M. de Schomberg, « ce n'est point » par interest. — Bien donc, » dit-il, « il me fera plai- » sir. » Ce fut à la Reyne qu'on la dedia, car le Roy mourut entre deux.

Historiette.

¹ Ce fut le feu president le Bailleul *, qui dit : « Il faut voir. — C'est » de par le Roy ? dit-il ; d'abord, si c'est de la part du roy d'Es- » pagne, il faut chastier cet insolent. »

² Il raya apres la mort du Cardinal toutes les pensions de gens de lettres, en disant : « Nous n'avons plus affaire de cela. »

Une fois, à Saint-Germain, il voulut voir l'estat de sa maison pour la bouche. Il retrancha un portage au laict à la générale Coquet, qui en mangeoit un tous les matins. Il est vray qu'elle estoit assez truye sans cela¹. En revanche, il parut bien liberal quand, en lisant : *Un pot de gelée pour un tel*, qui estoit malade, il dit : « Je voudrois qu'il m'en » eust cousté six, et qu'il ne fust pas mort². » Il retrancha trois paires de mules de sa garde-robe ; et M. le marquis de Rambouillet, qui en estoit grand-maistre, luy ayant demandé ce qu'il vouloit qu'on fist de vingt pistolles qui estoient restées de ce qu'on avoit donné pour acheter des chevaux pour le charriot du lict, il luy dit : « Donnez-les à un tel mousquetaire, à » qui je les dois. Il faut commencer par payer ses » debtes. » Il rabattit aux fauconniers du Cabinet les bouts quarrez qu'ils acheptoient pour peu de chose des escuyers de cuisine, et les leur fit donner pour leurs oiseaux, sans rescompenser* les escuyers de cuisine.

*C'est-à-dire : Dédom-
mager.*

Il n'estoit pas humain. En Picardie, il vit des avoines toutes fauchées, quoyqu'elles fussent encore toutes vertes, et plusieurs paysans assemblez autour de ce degast, mais qui, au lieu de se plaindre de ses Chevaux-legers qui venoient de faire ce bel exploit, se prosternoient devant luy et le benissoient, « Je

¹ Il trouva, sur le compte, des biscuits que l'on avoit donnez à M. de la Vrilliere. Dans ce mesme moment M. de la Vrilliere entra. Il luy dit brusquement : « A ce que je voy, la Vrilliere, vous aimez fort les biscuits. »

² Un jour que Nogent entra dans sa chambre, il luy dit : « Ah ! que » je suis aise de vous voir ; je croyois que vous fussiez exilé. »

» suis bien fasché, » leur dit-il, « du dommage qu'on » vous a fait là. — Cela n'est rien, Sire, » luy dirent-ils, « tout est à vous ; pourveû que vous vous portiez » bien, c'est assez. — Voylà un bon peuple ! » dit-il à ceux qui l'accompagnoient. Mais il ne leur fit rien donner, ny ne songea à les faire soulager des tailles.

Je pense qu'une des plus grandes humanitez qu'il ayt eues en sa vie, ce fut en Lorraine. Le paysan chez qui il disnoit, dans un village où ils estoient bien à leur aise avant cette derniere guerre, fut tellement charmé d'un potage de perdrix aux choux, qu'il le suivit jusque sur la table du Roy. Le Roy dit : « Voylà un beau potage ! — C'est bien l'avis » de vostre hoste, Sire, » dit le Maistre-d'hostel, « il » n'a pas osté les yeux de dessus. — Vrayment, » dit le Roy, « je veux qu'il le mange. » Il le fit recouvrir, et ordonna qu'on le luy servist.

Le 2 juillet 1637.

Le Cardinal ayant chassé Hautefort, et la Fayette s'estant faite religieuse, le Roy dit qu'il vouloit aller au bois de Vincennes, et, en passant, fut cinq heures aux Filles de Sainte-Marie, où estoit la Fayette*. En sortant, Nogent luy dit : « Sire, vous venez de voir » la pauvre prisonniere ! — Je suis plus prisonnier » qu'elle, » respondit le Roy. Le Cardinal eut du soupçon de cette longue conversation, et y envoya M. de Noyers, à qui M. de Tresmes n'osa refuser la porte ; cela rompit les chiens¹.

¹ Il y a eu un Boisameil, premier valet de Garde-robe, qui estoit bien auprès du Roy. Il fut chassé avec la Fayette.

L'Eminentissime, voyant bien qu'il falloit quelque amusement au Roy, jetta les yeux, comme j'ay desjà dit *, sur Cinq-Mars, qui desjà estoit assez agréable au Roy. Il avoit ce dessein de longue main, car le marquis de la Force fut trois ans sans se pouvoir desfaire de sa charge de grand-maistre de la Garde-robe ¹. Le Cardinal ne vouloit pas qu'autre que Cinq-Mars l'eust. En effect, M. d'Aumont, frere aîné de Villequier aujourd'huy mareschal d'Aumont, ne put y estre receû, quoyqu'il eust de bonnes paroles du Roy.

Historiette du cardinal de Richelieu.

Au commencement, M. de Cinq-Mars faisoit faire desbauche au Roy; on dansoit, on beuvoit des santez. Mais comme c'estoit un jeune homme fougueux et qui aimoit ses plaisirs, il s'ennuya bientost d'une vie qu'il n'avoit prise qu'à contre-cœur. D'ailleurs la Chesnaye, premier valet de chambre, qui estoit son espion *, le mit mal avec le Cardinal; car il luy disoit cent bagatelles du Roy, que l'autre * ne luy disoit point et que le Cardinal vouloit qu'on luy dist. Cinq-Mars, devenu grand-escuyer ² et comte de Dampmartin, fit chasser la Chesnaye; mais aussy la guerre fut declarée par ce moyen entre le Cardinal et luy.

*C'est-à-dire : chargé de l'espionner.
Cinq-Mars.*

Nous avons dit comme le Roy l'aimoit esperdument. Fonterailles dit qu'estant entré une fois à

¹ Je pense qu'on luy avoit donné celle-cy au lieu de celle de capitaine des Gardes-du-corps.

² On avoit obligé M. de Bellegarde à prendre quelque petite récompense de cette charge, et pour cela il eut permission de revenir à la Cour.

A Fonterailles.

Claude-Emmanuel
Lhuillier, Chapelle.

Saint-Germain fort brusquement dans la chambre de Monsieur le Grand, il le surprit comme il se faisoit frotter depuis les piez jusqu'à la teste d'huile de jasmin, et se mettant au lict il luy dit * d'une voix peu assurée : « Cela est plus propre. » Un moment après on heurte, c'est le Roy. Il y a apparence, comme dit le filz de feu l'Huillier *, à qui on contoit cela, qu'il s'huisloit pour le combat.

On m'a dit aussy qu'en je ne sçay quel voyage, le Roy se mit au lict dez sept heures. Il estoit fort négligé ; à peine avoit-il une coiffe à son bonnet. Deux grands chiens sautent aussytost sur le lict, le gastent tout, et se mettent à baiser Sa Majesté. Il envoya deshabiller Monsieur le Grand, qui revint paré comme une espousée : « Couche-toy, couche-toy, » luy dit-il d'impatience. Il se contenta de chasser les chiens sans faire refaire le lict, et ce mignon n'estoit pas encore dedans, qu'il luy baisoit desjà les mains. Dans cette grande ardeur, comme il ne trouvoit pas que Monsieur le Grand correspondist trop, car il avoit le cœur ailleurs, il luy disoit : « Mais, » mon cher amy, qu'as-tu ? que veux-tu ? tu es tout » triste. De Niere ¹, demande-luy ce qui le fasche ; » dis-moy, as-tu jamais veû une telle faveur ? »

Il le faisoit espier pour sçavoir s'il alloit en cachette quelque part. Monsieur le Grand avoit esté amoureux de Marion ² plus qu'il ne l'estoit alors.

¹ Premier valet de chambre.

² Marion de Lorme.

Une fois, comme il alloit la trouver en Brie*, il fut pris pour un voleur par des gens qui effectivement couroient après des voleurs. Ils l'attachèrent à un arbre, et sans quelqu'un qui le reconnut, ils l'eussent mené en prison. M^{me} d'Effiat eut peur qu'il n'espousast cette fille, et eut des défenses du Parlement. Il a fait enrager sa mere quelque temps, car elle est avare, et luy, par despit, changeoit d'habits quatre fois le jour, et l'alloit voir autant de fois. Elle estoit pourtant revenue de cette adversion depuis qu'il estoit en faveur. Elle pouvoit bien l'aimer, car il n'y avoit que luy qui valust quelque chose; il avoit du cœur : il s'estoit battu, et fort bien, contre du Dognon, aujourd'huy le mareschal Foucault*. Il avoit de l'esprit, et estoit fort bien fait de sa personne. Son aîné est mort fou; il faisoit des semelles de souliers des plus belles tapisseries de Chilly : et l'Abbé est fort peu de chose¹.

Sans doute au château de Baye, terre du père de Marion.

Louis Foucault, comte de Dognon.

La plus grande amour de Monsieur le Grand en ce temps-là, c'estoit Chemerault, aujourd'huy madame de la Baziniere. Elle estoit alors en religion à Paris². Un soir à Saint-Germain il rencontra Ruvigny, et luy dit : « Suivez-moy, il faut que je sorte pour » aller parler à Chemerault. Il y a un endroit des » fosses par où je pretens passer : on m'y attend » avec deux chevaux. » Ils sortent; mais le palefrenier s'estoit endormy à terre, et on luy avoit pris

¹ Quoiqu'il ayt assez d'esprit.

² Elle avoit esté chassée à cause de luy, et enfin on l'envoya en Poitou*.

Voy. l'Histor. de M^{lle} de Bussy.

*Biffé : comme on l'a
scéu depuis.*

ses deux chevaux. Voylà Monsieur le Grand au desespoir. Ils vont dans le bourg pour tascher à avoir d'autres chevaux, et ils aperçoivent un homme qui les suivoit de loing. C'estoit* un cheveu-léger de la Garde, le plus grand espion qu'eust le Roy pour Monsieur le Grand. Monsieur le Grand l'ayant reconnu, l'appelle et luy parle. Cet homme leur vouloit faire accroire qu'ils s'alloient battre ; il luy protesta que non : enfin cet homme se retira. Ruvigny conseilla à Monsieur le Grand de s'en retourner, de peur d'irriter le Roy, de se recoucher et, à deux heures de là, envoyer prier quelques officiers de la Garde-robe de le venir entretenir, parce qu'il ne pouvoit dormir ; qu'ainsy il osteroit pour un temps la créance à ses espions, car on ne manqueroit pas le lendemain de dire au Roy qu'il estoit sorty. Monsieur le Grand crut ce conseil. Le lendemain, le Roy luy dit : « Ah ! vous avez esté à Paris ? » Luy produit ses tesmoins. L'espion fut confondu, et il eut le loisir de faire trois voyages nocturnes à Paris.

Pour dire le vray, la vie que le Roy luy faisoit faire estoit une triste vie. Le Roy vraisemblablement fuyoit le monde et surtout Paris, parce qu'il avoit honte de la calamité du peuple. On ne crioit presque point *vive le Roy*, quand il passoit ; mais il n'estoit pas capable de mettre ordre à rien. Il ne s'estoit réservé que le soing de pourvoir aux compagnies du regiment des Gardes et des vieux corps, et estoit jaloux de cela plus que de toute autre chose.

On a remarqué que le Roy aimoit tout ce que Monsieur le Grand haïssoit et que Monsieur le Grand haïssoit tout ce que le Roy aimoit. Ils ne s'accorderent qu'en une chose, c'est à haïr le Cardinal. J'ay desjà dit ailleurs toute cette histoire¹. Monsieur

¹ Voicy ce que j'ay appris depuis de M. Esprit, l'academicien, qui estoit alors domestique* de Monsieur le Chancelier. M. de Thou dit à Fonterailles : « Vous avez esté en Espagne ; moy, ne me faites point » le fin : Monsieur le Grand m'a tout dit. » M. le Cardinal, retiré à Narbonne, sur ce que le Roy luy donnoit de grandes defiances, fit tout ce qu'il put, mais en vain, pour obliger le Roy à y venir. Il ne sçavoit où il en estoit, et se retiroit, escorté du Grand-maistre, taschant de gagner l'estang d'Aigues-Mortes, quand M. de Chavigny le vint trouver et luy dit qu'il avoit descouvert l'intrigue. Après, il luy monstra le traité d'Espagne, qui n'estoit à la verité qu'une copie pleine de fautes. Avec cela, il retourna à la Cour. Là, en causant avec le Roy et Monsieur le Grand, il tira le Roy par la basque, ce qu'il avoit accoustumé de faire quand il avoit quelque chose à dire en particulier au Roy. Le Roy passe aussy-tost dans une autre chambre, Monsieur le Grand vouloit suivre ; Chavigny luy dit, d'un ton d'autorité : « Monsieur Monsieur le Grand, j'ay quelque chose à dire au Roy. » L'autre, en jeune homme, les laissa ensemble ; comme on verra icy quelque part, le Roy ne l'aimoit plus. Là, c'estoit à Narbonne, M de Chavigny fit resoudre le Roy de faire arrester Monsieur le Grand. Monsieur le Grand se sauve ; j'ay oublié (de dire) que Fonterailles s'estoit sauvé huit jours devant, voyant que leurs affaires n'alloient pas assez viste pour aller bien. Il* estoit caché chez un bourgeois. Le soir il dit à un de ses gens : « Va voir si, par hasard, il n'y auroit point quelque porte » de la ville ouverte. » Le valet negligea d'y aller, parce qu'on estoit soigneux de les fermer de bonne heure. Cependant, regardez quel malheur ! Il y en avoit eu une ouverte toute la nuit, pour faire entrer le train du mareschal de la Meilleraye. Son hoste le descouvrit, de peur d'encourir les peines, etc. *

Commensal.

Cinq-Mars.

Ainsi, dans le msc.

— Le cardinal Mazarin passa le premier à Lyon et alla voir M. de Bouillon à Pierre-Encize, à qui il dit : « Vostre traité est descouvert, » et luy en dit par cœur quelques articles. Cela estonna fort l'autre, qui crut que M. d'Orleans avoit tout dit. Il confessa tout, quand on l'assura de la vie. Comme on y menoit Monsieur le Grand, un petit laquais catalan luy jetta une boulette de cire dans laquelle il y avoit un petit papier avec quelques avis assez mal digerez. Ce petit garçon, qui

le Grand s'enfuit trop tard ; il s'estoit sauvé à Narbonne chez un particulier dont la fille estoit bien avec son valet de chambre, Belet, qui l'y conduisit. Il y avoit vingt-quatre heures qu'il y estoit, quand le pere de cette fille, qui estoit un vieux bonhomme, qui ne sortoit guères, estant allé à la messe,

estoit à luy, s'estoit mis en ce hasard et venoit de la part de la princesse Marie.

— Ce qui fit que Monsieur le Grand confessa tout, c'est qu'il crut tousjours que le Roy ne souffriroit jamais qu'on le fist mourir, mais que seulement on l'esloigneroit ; et qu'estant si jeune, il auroit le loysir de laisser mourir le Cardinal, qu'apres il reviendrait à la Cour. D'abord, il confessa tout en secret à M. le Chancelier. — Quand le Roy passa, il dit cent puerilitez au Chancelier, et entr'autres qu'il n'avoit jamais pu accoustumer ce meschant garçon à dire son *Pater* tous les jours. Le Chancelier dit au Cardinal : « Pour Monsieur le Grand, cela » va bien ; mais pour l'autre, je ne sçay comment nous ferons. »

Monsieur le Grand, conduit enfin, apres divers interrogatoires, au palais de Lyon, on le fit venir devant les Commissaires, car pas un, non pas mesme M. de Thou qui devoit sçavoir cela, ne declina. Là, dans l'opinion qu'il avoit que le Roy ne demandoit pour satisfaction sinon qu'il declarast publiquement son crime, il fit d'une maniere tout-à-fait desbarrassée et en termes dignes d'un cavalier, toute l'histoire de sa faveur. Ce fut là qu'il avoua que M. de Thou sçavoit le traité, mais qu'il l'en avoit tousjours destourné. On le confronta apres à M. de Thou qui ne fit que lever les espauls, comme en le plaignant, mais ne luy reprocha point de l'avoir trahy. M. de Thou allegua la loy *Conscii*, sur laquelle a esté faite l'ordonnance de Louis XI^e, qui n'a jamais eu lieu. Mais il expliqua mal cette loy, prenant tousjours *Conscii* pour complices : il y a bien de la difference. M. de Miromesnil eut le courage d'ouvrir l'avis de l'absolution pour luy. Le Cardinal, s'il eust vescu plus longtemps, ne luy en eust pas voulu du bien. Un exemple qu'on allegua d'un homme de qualité nommé ***, que le premier president de Thou fit mourir pour la mesme chose, nuysit fort à son petit-filz.

Monsieur le Grand croyoit si peu mourir, que, comme on le voulust faire manger pour luy prononcer apres sa sentence, il dit : « Je ne » veux point manger ; on m'a ordonné des pillules, j'ay besoin de me » purger, il faut que je les aille prendre. » Il mangea peu. Apres on

entendit crier à son de trompe que quiconque descouvriroit Monsieur le Grand auroit tant de rescompense, et defense de le cacher sur peine de la vie. « Hé ! » dit-il, « ne seroit-ce point cet homme qui » est chez nous ? Comment est-il fait ? » Ainsy on prit le pauvre Monsieur le Grand.

Après la mort du cardinal de Richelieu¹, le Roy tesmoignoît de la joye de recevoir les paquets luy-

leur prononça leur sentence. Une chose si dure et si peu attendue ne luy fist pourtant tesmoigner aucune surprise. Il fut ferme, et le combat qu'il souffroit en luy-mesme ne parut point au dehors. Quoyqu'on eust resolu de ne luy point donner la question, comme portoit la sentence, on ne laissa pas de la luy presenter. Cela le touscha mais ne luy fist rien faire qui se desmentist, et il desfaisoit desjà son pourpoint quand on luy fist lever la main pour dire vérité. Il persevera et dit qu'il n'avoit plus rien à dire. Il mourut avec une grandeur de courage estonnante, ne s'amusa point à haranguer et salua seulement ceux qu'il reconnut aux fenestres, se depescha, et quand le bourreau luy voulut couper les cheveux, il luy osta les ciseaux et les donna au frere du Jesuite. Il ne voulut pas qu'on luy en coupast qu'un peu derriere ; il retira le reste en devant. Il ne voulut point qu'on le bandast. Il avoit les yeux ouverts quand on frappa et tenoit le billot si ferme, qu'on eut de la peine à en retirer ses bras. On luy coupa la teste du premier coup.

¹ Juif *, au retour de Savoye dit à Esprit, à Lyon, que M. le Cardinal ne vivroit pas long-temps, à cause qu'il avoit fait fermer son charbon *. Par propreté, il fit cette extravagance-là. Le voylà à Ruel, où la Reyne l'alla voir. Il n'osoit aller à Saint-Germain, et le Roy n'osoit aller à Ruel. Il entreprit de gagner Guitaut ; car (outre Treville), Guitaut, Tilladet, des Essarts *, Castelnau et la Salle, capitaines aux Gardes, estoient des gens qu'il n'avoit pu gagner ; ceux-là s'attachoient au Roy. Il fit donc prier Guitaut de le venir voir, le receût le plus civilement du monde, ordonna qu'on le menast disner, et qu'on luy fist bonne chere. Apres disner, il le fait venir seul, et luy demande s'il ne vouloit pas estre de ses amys. « Monseigneur, j'ay tousjours » esté attaché au Roy. » « Hé ! » dit le Cardinal, en levant le bras par trois fois par mespris, « monsieur de Guitaut, vous vous mocquez ; » allez, allez, monsieur de Guitaut. » L'affaire de Treville le troubla fort : cela ayda à le faire mourir.

Voy. plus haut,
p. 70 et 117.

Tumeur cancreuse.

Beau-frère de Tre-
ville.

Ayant des Gardes.

Avec un air de mystère.

mesme. Il disoit qu'il n'auroit jamais de favory à Gardes *. Il affectionnoit, ce sembloit, M. de Noyers plus que pas un autre ; et quand on parloit de travailler, si M. de Noyers n'y estoit pas : « Non, non, » disoit-il, « attendons le petit bonhomme. » L'autre venoit avec sa bougie en catimini * ; il estoit bon pour servir sous un autre. Il estoit, disoient les gens, *Jesuite galloche* ¹, car il l'estoit sans porter l'habit et sans demeurer avec eux. Ce fut luy pourtant qui fit chasser le Pere Sirmond, mais c'estoit pour mettre un autre qui fust plus jesuite, s'il faut ainsy dire ; car ce bon Pere est un peu trop franc et il ne fait que de petits livres, eux veulent qu'on fasse de gros volumes. Le petit bonhomme, se fiant à l'affection du Roy, se trouva attrappé, car le cardinal Mazarin et Chavigny donnoient à ceux qui approchoient le Roy, et quoy-qu'il fust tousjours à Saint-Germain et eux presque tousjours à Paris, ils le desbusquerent pourtant ². Il mourut peu après à Dangu, une maison à luy, auprès de Pontoise. On grattoit desjà à sa porte comme à celle du Cardinal.

Le feu Roy mourust bientost après. Il avoit tousjours craint le diable, car il n'aimoit point Dieu, mais il avoit grand'peur de l'enfer. Il luy prit une vision, il y a vingt ans, de mettre son royaume sous

¹ On appelle les filles de la Reyne de dehors *Galloches*, car on laisse les *galloches* à la porte.

² Il (le Roy) fit baptiser Monsieur le Dauphin : le cardinal Mazarin le tint pour le pape.

la protection de la Vierge, et dans la Declaration * qu'il en fit il y avoit : « Afin que tous nos bons su- » jets aillent en paradis, car tel est nostre plaisir. » C'est ainsy que finissoit cette belle piece. Dans sa derniere maladie, il estoit estrangement supersti- tieux. Un jour qu'on lui parloit de je ne sçay quel béat qui avoit un don tout particulier pour descouvrir les corps saints, et qui, en marchant, disoit : « Fouil- » lez là, il y a un corps saint, » sans y manquer * une seule fois, Nogent dit ¹ : « Si je le tenois, je le me- » nerois avec moy en Bourgogne, il me trouveroit » bien des truffes. » Le Roy se mit en colere, et luy cria : « Maraut, sortez d'icy. » Il mourut assez con- stamment, et disoit en regardant le clocher de Saint- Denis qu'on voit du chasteau neuf de Saint- Ger- main, où il estoit malade : « Voylà où je seray bien- tost. » Il dit à Monsieur le Prince : « Mon cousin, j'ay » songé que mon cousin, vostre filz, estoit aux mains » avec les ennemys, et qu'il avoit l'avantage. » C'est la bataille de Rocroy. Il envoya querir le Parlement, pour leur faire promettre qu'ils observeroient la de- claration qu'il avoit faite : c'estoit sur celle du car- dinal de Richelieu, dont il n'avoit fait que changer quelque chose. Par cette declaration, la Reyne avoit un conseil necessaire, et n'avoit que sa voix non plus qu'un autre. Il leur dit qu'elle gasteroit tout, s'ils la faisoient regente comme la feu Reyne-mere.

Le 10 février 1633.

Sans manquer d'en trouver.

¹ « A sa maniere de mauvais bouffon, » comme dit le *Journal* du Cardinal.

Elle se jeta à ses genoux : il la fit bientôt relever ; il la connoissoit bien, et la mesprisoit.

On disoit quand feu Monsieur le Prince mourut, et qu'il eut aussy tesmoigné de la fermeté, qu'il n'y avoit plus d'honneur à bien mourir, puisque ces deux hommes-là estoient si bien morts. On alla à l'enterrement du Roy comme aux nopces, et au devant de la Reyne comme à un carrouzel ¹. On avoit pitié d'elle, et on ne sçavoit pas ce que c'estoit.

¹ Comme les prisonniers de la Bastille ne sortoient point, on disoit qu'il n'y avoit que la Reyne qui fust sortie de prison.

COMMENTAIRE.

I. — P. 235, lig. 4.

Le grand-prieur de Vendosme, le commandeur de Souvré, et Montpouillan-la Force.

Le grand-prieur de Vendosme étoit Alexandre, deuxième fils de Henry IV et de Gabrielle d'Estrées, mort au château de Vincennes le 8 février 1629. — Giles de Souvré, marquis de Courtanvaux, appelé le Commandeur de Souvré, étoit gouverneur du jeune roi. — Le marquis de Montpouillan, mort fort jeune devant Montauban, en 1622, a laissé des Mémoires que M. le marquis de la Grange a publiés à la suite de ceux du père, le maréchal de la Force. — Nous avons déjà parlé (tom. I, p. 412) d'Esprit Alart, seigneur d'Esplan, marquis de Grimault. C'étoit un contadiu, de naissance obscure, qui se fit, après la mort de son patron le Connétable, plus d'une mauvaise affaire comme duelliste. On trouve dans le *Recueil E*, 1760, la réimpression d'un pamphlet intitulé : *Placet au Roy, contre un nommé Alard Desplans, qui avoit enfreint les edits contre les duels*. « Desplans, » y lit-on, « s'est » retiré des apprehensions de la mort, meritée par le meurtre d'un

» homme gros excessivement et inhabile, qui se fust glorieusement
 » garanty de ses mains, si la rencontre d'une pierre en reculant ne
 » l'eust fait tomber, auquel temps Desplans luy porta le coup... Je ne
 » toucheray pas à sa façon desagreable, ny à sa laideur... il ne laisse
 » pas d'estre grand-mareschal des logis de France, gouverneur de Pecay
 » et de Melun, capitaine de vos cent carabins, seigneur de la Tour,
 » abbé à la mode de deux bonnes abbayes et puis prieur de deux ou
 » trois prieurez, etc. »

— Le comte de Nogent, frère de Bautru, dont il sera parlé souvent, fut capitaine des archers de la Porte. « Il arriva, » dit le *Menagiana*, « à Paris, n'ayant que huit cens livres de rentes ; il en avoit quatre-vingt mille lorsqu'il mourut. Le premier jour qu'il parut à la Cour, » il porta le Roy sur ses epaules pour le passer en un endroit où il y » avoit de l'eau. C'estoit aux Tuileries. » Nogent mourut en septembre 1661.

Monsieur le comte de Nogent
 Dont l'entretien et l'entregent,
 Autrement le charmant génie
 Plaisoit en toute compagnie,
 Deceda, dit-on, l'autre jour,
 Au regret de toute la Cour.
 Car cetuy comte estoit un comte
 Qui sçavoit fort bien faire un conte,
 Ayant en cet art excellent
 Un rare et singulier talent;
 Et frere estant, par sa naissance,
 D'un des meilleurs cerveaux de France,
 Assavoir monsieur de Botru
 Tousjours disert, tousjours congru,
 Et dont les sublimes pensées
 Agreablement enoncées,
 Soit par discours, soit par escrit,
 L'ont fait nommer Botru-l'Esprit.
 Dudit mort, dez l'autre semaine,
 On celebra, chose certaine,
 Le service à Saint-Nicolas,
 Où plusieurs crierent : « Hélas ! »
 Disant que c'estoit grand dommage
 Que si tost ce bon personnage
 Eust passé le moment fatal;
 Que c'estoit un original,
 Et que la Cour, errante ou stable,
 N'auroit de longtems son semblable.
 On m'a plusieurs fois rapporté
 Qu'il avoit animosité
 Contre ma muse et ma personne;
 Mais de grand cœur je luy pardonne,
 Et c'est tout de bon que je dis :
 « Que Dieu le mette en paradis ! »

(LORET, *Muse histor.* du 17 septembre 1661.)

« Dans ce mois de septembre, » dit M^{me} de Motteville, « mourut » Nogent, ce grand parleur, qui par ses bouffonneries avoit acquis » plus de cent mille livres de rente. Ce mauvais plaisant qui avoit » tant parlé pendant sa vie, ne fit parler personne après sa mort. » (*Mémoires*, v, p. 70.) Voy. plus bas l'*Histor.* de Beautru.

Revenons à la première enfance de Louis XIII, et rappelons ici quelques curieux passages de l'Estoile, insérés pour la première fois dans l'édition de M. Aimé Champollion, p. 616.

« Quant à nostre Roy, on n'en fait pas jugement d'un si grand esprit que de son frere, bien que genereux et guerrier ; mais fort colere, opiniâtre et malaisé à desmouvoir de ce qu'il veut.

» Il aime la chasse et la peinture, science de laquelle on dit que » jamais teste de lourdaud ne fust capable. En ses autres actions enfant » enfantissime.

» Il ne monstre point aimer beaucoup aucun prince ny seigneur » de la Cour, fors le chevalier de Vendosme » (depuis grand-prieur) ; » mais particulièrement on n'a peu jusques à aujourd'huy luy faire » gouter son frere aîné, M. de Vendosme, moins encore le marquis » d'Ancre. Ung petit pied-plat de Saint-Germain-en-Laye, nommé » Pierrot, qui luy faisoit passer le temps à jouer, et luy fournissoit des » moineaux pendant qu'il y demouroit, estant Monsieur le Dauphin, » seroit des premiers de la Cour, s'il estoit creu. » (*Juin 1610.*)

« En ce mois (d'aoust 1610), un nommé Pierrot de Saint-Germain, » plus content de sa fortune que le premier de la cour du Roy, voire » que le Roy mesme, lequel l'aimoit... vint à Paris, et sçachant que » Sa Majesté estoit aux Tuilleries l'y alla trouver. Le Roy qui s'amusoit à regarder l'estang, accompagné de force noblesse, aussitost » qu'il eust advisé Pierrot, son ancien compagnon, qui ne l'appelloit » encore que Monsieur le Dauphin, les quitte trestous pour aller voir » Pierrot, auquel il saute au col et le baise devant tout le monde : » dit à M. de Souvray qu'il veut qu'on l'habille dès le lendemain et » qu'on le retienne près de sa personne. Mais Pierrot s'en excuse et » dit qu'il faut qu'il s'en retourne : autrement qu'il seroit battu, pour » ce que son pere et sa mere ne vouloient pas qu'il vint à Paris voir » Monsieur le Dauphin. (Ainsi tout naïvement apeloit-il le Roy, » auquel il avoit apporté des moineaux). »

« En ce temps-là, » dit de son côté Bassompierre, « le Roy qui estoit » fort jeune, s'amusoit à force petits exercices de son age, comme de » peindre, de chanter, d'imiter les artifices des eaux de Saint-Germain, par des petits canaux de plume ; de faire de petites inventions » de chasse, de jouer du tambour ; à quoy il réussissoit fort bien.

» Un jour je le louois de ce qu'il estoit fort propre à tout ce qu'il

» vouloit entreprendre, et que n'ayant jamais été montré à battre le
 » tambour, il y réussissoit mieux que les autres. Il me dit : « Il faut
 » que je me remette à jouer du cor de chasse, ce que je fais fort bien,
 » et veux être tout un jour à sonner. Je lui dis : Sire, je ne conseille pas
 » à vostre Majesté d'en sonner trop souvent ; car outre que cela fait
 » venir des hargnes*, il nuyt encore grandement au poulmon. Et j'ay
 » ouy dire que le feu roy Charles, à force de sonner du cor se rompit
 » une veïne dans le poulmon qui luy causa la mort. — Vous vous
 » trompez, me répliqua-t-il, le sonner du cor ne le fit pas mourir,
 » mais c'est qu'il se mit mal avec la reine Catherine, sa mere, à
 » Monceaux, qu'il quitta et s'en vint à Meaux. Mais si à la persua-
 » sion du mareschal de Retz, il n'y fust pas revenu, il ne fust pas
 » mort sitost. Et comme je ne luy respondois rien sur ce sujet, Mont-
 » pouillan qui estoit présent là me dit : Vous ne pensiez pas, Monsieur,
 » que le Roy sceust ces choses là comme il les sçait, et beaucoup
 » d'autres encore. Je luy dis : Vraiment, non, Monsieur, je ne le
 » pensois pas. Cela me fit connoistre que l'on luy donnoit beaucoup
 » d'apprehensions de la Reyne, sa mere, de laquelle je me garday
 » bien à l'avenir de luy parler. » (*Journal de ma Vie*, édition de 1721,
 tom. II, p. 142.)

Hernies.

II. — P. 236, note 1^{re}.

M. d'Alambon est fort begue.

Je ne sais s'il étoit déjà gouverneur de Montmédy ; il y fut tué d'un coup de canon sur la brèche de cette ville, qu'il gardoit pour le prince de Condé, la veille de l'entrée du roi Louis XIV et de la capitulation, en août 1657. La Mesnardière a fait sur sa mort un assez mauvais sonnet :

Fidèle à son monarque et bruslant pour sa gloire,
 D'Alambon des François soustient les longs efforts,
 Et sur un mont fameux moissonnant mille morts,
 Il meurt dans les combats pour vivre dans l'histoire.
 Jusqu'au dernier soupir suspendant la victoire,
 Il excite sa troupe à suivre ses transports,
 Et vengeant son trespas par son illustre mort,
 Orné d'un nom celebre, il passe l'onde noire, etc.

C'étoit apparemment le père de Charles de Roussé, marquis d'Alambon, maréchal de camp en 1652, mort en décembre 1682. Henry de Campion (*Mémoires*, p. 322), parle, à cette date de 1652, de ses rapines et exactions.

III. — P. 236, lig. 8.

Le Cardinal de Richelieu. .. fut ravy de ce que l'occasion s'estoit présentée de le surnommer Louis le juste.

Les historiens modernes, M. Bazin lui-même, pensent et disent que Louis XIII fut appelé *le Juste* à l'occasion de l'assassinat de Concini. Ils ont été trompés par quelques harangues faites après coup. Des Réaux mérite, de son côté, moins de confiance que Malherbe, lequel écrivoit, bien avant la mort du maréchal d'Ancre et l'affaire de Guemadeuc :

« M. de Monchy, gentilhomme de Picardie, enseigne de la compagnie de feu M. le prince de Conty, se plaignit devant luy au Roy, de ce que un qu'il avoit fait condamner à avoir la teste tranchée, pour un assassinat qu'il avoit fait, venoit au Louvre sous l'appui de Monsieur le Prince au mepris du Roy et de la justice. Le Roy le dit à la Reyne les larmes aux yeux, tant il se sentoit touché de ce mepris... L'on m'a dit que l'autre jour le Roy, parlant de semblables choses, dit qu'il ne vouloit pas qu'on l'appelast *Louis le begue* mais *Louis le Juste*, et certainement on m'a assuré que depuis peu de jours quelqu'un luy faisant une plainte, le Roy luy repondit : Mon amy, je vous ay présenté une oreille, je garde l'autre pour votre partie. Ce prince donne de très-grands temoignages qu'un jour il sçaura se faire obéir et qu'il aime la justice. » (Lettre du 17 octobre 1614.)

Ce passage, écrit à cette date par un homme qui voyoit tous les jours le Roy et la Reyne, tranche les incertitudes. Il est vrai qu'un autre hasard ne nuit point à la vogue du surnom : Louis XIII étoit né en septembre, sous le signe de la Balance. Un portrait gravé en 1601 le représente étouffant dans ses mains des serpens, comme un autre Hercule ; à la droite du portrait sont les armes de France et Dauphiné ; à la gauche le signe de la Balance, entouré de la légende : *Libra ejus crescet in orbem*. C'est apparemment là ce qui a fait croire à bien des gens que le surnom de Juste n'avoit pas d'autre origine. Il falloit seulement reconnoître que les astres n'y avoient pas nui.

Thomas, baron de Guemadeuc et gouverneur de Fougères, avoit tué, durant la tenue des Etats de Bretagne, en 1616, le baron de Nevet ; obligé de venir à Paris pour se justifier, il n'avoit pas attendu le résultat redouté de l'enquête, et vers le mois de juin 1617, s'étant esquivé de Paris, il étoit revenu à Fougères, reprendre violemment le gouvernement du château. Le maréchal de Vitry n'avoit pas eu de

peine à le soumettre, et Guemadeuc, appuyé des recommandations du duc de Vendôme et du maréchal de Vitry, espéroit tout de la clémence royale. Il se trompa ; il fut condamné à mort, et exécuté le 27 septembre. « Pour toutes les supplications de ses amis et de sa » femme qui s'alla jeter aux pieds de Sa Majesté, dez qu'elle sceust » son arrest, demandant miséricorde, elle n'eust d'autre response du » Roy, sinon : C'est la justice qui fait regner les Roys, je la dois à » mes subjects, et en cet endroit, je la dois preferer à la misericorde. » Pour ces biens qui me sont confisquez, je vous les redonne. » (*Mer-cure françois*, tom. 1, p. 95.)

Marie Françoise de Guemadeuc, fille de ce baron de Guemadeuc, ayant perdu son premier mari, le marquis de Pont de Courlay, se remaria à Jacques de Grivel de Gamaches, comte d'Orouer, Ouroy ou Aulroy, gouverneur de Fougères. De son premier mariage étoient nés cinq enfans dont l'ainé, Armand Jean, fut, comme nous avons dit à la fin du commentaire de Richelieu, substitué au nom et armes de son oncle le Cardinal.

IV. — P. 237, lig. 18.

Quand Monsieur le Grand fut condamné, il dit : Je voudrois bien voir la grimace qu'il fait.

Le mot a probablement été mis à tort sur le compte de Louis XIII. Pierre de l'Estoile, echo fort aveugle des plus mauvais bruits populaires, l'enregistroit en 1583 au profit du duc d'Alençon, frère de Henry III. C'est quand il apprit le tumulte d'Anvers, arrivé le 17 janvier, et la mort du comte de Saint-Aignan qu'on tenoit pour un de ses grands favoris. « J'en suis bien marry, dit-il. Souldain se prenant » à rire : Je croy, dit-il, que qui eust pu prendre le loisir de contem- » pler à cette heure là Saint-Aignan, qu'on luy eust veu faire alors » une plaisante grimace. » (*Journal*, édition nouvelle, p. 157.)

V. — P. 237, lig. 26.

Puis la Vieuville... fut comme une espee de ministre.

Tout ce que des Réaux va rapporter de Charles, marquis puis duc de la Vieuville, surintendant des finances, est un résumé de trois remarquables pamphlets du temps intitulés : *Le Mot à l'oreille de M. le marquis de la Vieuville*. — *La Voix publique, au Roy*. — *Remerciment de la Voix publique au Roy, au sujet de la disgrâce de M. de la Vieuville*. 1624.

Dans le *Mot à l'oreille* : « Scapin, aux trois choses que le proverbe

» de son pays fait les plus difficiles, c'est assavoir cuire un œuf, faire
 » le lict d'un chien, et enseigner un Florentin, a depuis quelque
 » temps ajouté pour la quatriesme : Avoir une audience de M. de la
 » Vieuville. »

Vers la fin de la régence d'Anne d'Autriche, on alla rechercher la Vieuville auquel on rendit la Surintendance, après une disgrâce de vingt-six années. Il ne jouit pas longtemps de ce retour de faveur ; moins de trois ans après, le 2 janvier 1654, il mourut généralement peu regretté. Les gens de lettres esperoient de Fouquet bien davantage, et ils avoient raison.

Le surintendant des Finances
 Ne signera plus d'ordonnances ;
 Il a terminé son destin
 Et decedé jeudy matin.
 Je pense que messieurs les Suisses,
 Dont il payoit mal les services,
 Quand ils apprirent son trespas,
 Ne se desesperèrent pas.

(LORET, *Muse* du 4 janvier 1654.)

VI. — P. 238, note.

Louis XIII^e rebutté des desbauches de Moulinier...

Il reste de Moulinier une foule d'airs très-goûtés autrefois et imprimés dans les *Recueils de vaudevilles et airs de Cour*. Il mourut malheureusement le 18 août 1655 ; c'est Loret qui va nous l'apprendre encore :

Mercredy, Moulinier mourust,
 Qui possedoit par excellence
 Cette harmonieuse science.
 Vers le soir, retournant chez luy,
 (O pour ses amys quel ennuy !
 O pour la France quelle perte !)
 La trappe de sa cave ouverte
 Fist que dedans il trebuscha,
 Le haut du crane il s'escorcha,
 Versa du sang en abondance,
 Perdit lumiere et connoissance,
 Sentiment, mouvement, couleur,
 Et bref, par ce triste malheur,
 La voix de ce nouvel Orphée
 Fust pour tout jamais etouffée.

(*Muse* du 21 août 1655.)

Pour Marais, le bouffon de Louis XIII, il n'est guères cité que par des Réaux. Dreux du Radier, historien des *Fous en titre d'office*, semble avoir ignoré jusqu'à son nom. Un vers de Saint-Amant atteste

pourtant le talent de Marais comme danseur bouffon ; peut-être par ce dernier mot des Réaux n'entendoit-il qu'un farceur ou danseur italien. Voici les vers de Saint-Amant :

Un chat enragé que l'on berne,
Un jeune valet de taverne,
Les dents d'un page en appetit,
Le jaret d'un gaigne-petit,
Marais dansant la bergamasque,
Le vray Harlequin sous le masque,
Des anguilles dans un panier,
Des chenilles sur un prunier,
N'entendent rien à la souplesse,
Au prix des ressorts de sa fesse, etc.

(*La Gazette du Pont-Neuf.*)

Marais étoit aussi compositeur. J'ai retrouvé des sarabandes, dont il avoit fait les airs, dans un curieux recueil manuscrit écrit de la main du petit père Ange et dont je parlerai plusieurs fois. Dès 1613 il faisoit les délices de la Cour. « Ce ne fut rien que le ballet du Louvre, » écrivoit Malherbe le 28 février de cette année, « tout ce qui m'en » plut fut un nommé Maret, habillé en berger, qui menoit un homme » habillé en chien, et le fit danser avec des bouffonneries si agréables » que je croy que jamais je ne vis rire personne, comme je vis rire » la Reyne. »

VII. — P. 240, note, lig. 18.

La Reyne et Hautefort se liquerent contre elle (la Fayette).

La Reyne qui n'avoit pas en ce temps-là la tenue grave et réservée qu'on remarquoit en elle durant la Régence, jouoit à la pauvre la Fayette de mauvais tours, comme on en pourra juger d'après l'aventure saugrenue que raconte la Porte : « Le grand divertissement du » Roy chez la Reyne étoit d'entretenir M^{lle} de la Fayette et de la faire » chanter... Elle chantoit, elle dansoit, elle jouoit aux petits jeux » avec toute la complaisance imaginable. Elle étoit sérieuse quand » il falloit l'être, elle rioit aussy de tout son cœur dans l'occasion, » et mesme quelquefois un peu plus que de raison. Car un soir, à » Saint-Germain, en ayant trouvé sujet, elle rit si fort qu'elle en pissa » sous elle, si bien qu'elle fut longtemps sans oser rire ; le Roy » l'ayant laissée, la Reyne la voulut voir lever, et aussitôt on aperçut » une grande mare d'eau. Celles qui n'étoient pas de son parti ne » purent se tenir de rire, et la Reyne surtout ; ce qui offensa la cabale, d'autant plus que la Reyne dit très-haut que c'étoit la Fayette » qui avoit pissé. M^{lle} de Vieuxpont soustenoit le contraire en face de la » Reyne, disant que ce qui paroissoit étoit du jus de citron, et qu'elle

» en avoit dans sa poche qui s'étoient écrasés. Ce discours fut cause
 » que la Reyne me commanda de sentir ce que c'étoit ; je le fis
 » aussitôt et luy dis que cela ne sentoit point le citron. De sorte
 » que tout le monde demeura persuadé que la Reyne disoit vray.
 » Toute cette histoire ne plut point au Roy et moins encore la chan-
 » son qui en fut faite. » (Mém., 1755, p. 95.)

Maintenant voici la chanson, retrouvée dans les Recueils du temps ;
 elle courut même sous le nom du Roy, qui dans une de ses lubies
 pouvoit bien l'avoir réellement composée :

Petite la Fayette,
 Vostre cas n'est point net,
 Vous avez fait pissette
 Dedans le cabinet,
 A la barbe royale,
 Et mesme aux yeux de tous,
 Vous avez fait la sale,
 Ayant pissé sous vous.

VIII. — P. 240, note, lig. 29.

Une fois il avoit fait un air qui luy plaisoit fort...

Dans le recueil de Chansons écrit, vers 1700, de la main du petit-
 père Ange, se trouvent deux couplets qui attestent parfaitement la pu-
 reté de Louis XIII et, sur ce point, les récits de des Réaux. On en va
 juger :

AIR DE M. BOESSET LE PERE POUR LOUIS XIII

Paroles de M. Desmarets.

Du plus doux de ses traits Amour blesse mon cœur,
 Pour l'aimable Sylvie;
 Je l'ayme sans desirs, aussy jamais langueur
 Ne vient troubler ma vie.
 O bienheureuse flamme!
 Qui conservez l'amour et la paix dans mon ame.

Les regards de ses yeux ne decochent sur moy
 Qu'une pointe innocente;
 Je n'en crains point l'atteinte, et près d'elle je voy
 Que nul ne s'en exempt.
 O bienheureuse flamme!
 Qui conservez l'amour et la paix dans mon ame.

IX — P. 241, lig. 1^{re}.

Il entretenoit M^{me} d'Hautefort de chevaux, etc.

C'est précisément ce que dit M^{me} de Motteville : « Deç que le Roy

» la vit, il eut de l'inclination pour elle. Mais la devotion du Roy fit
 » qu'il s'y attacha si peu que j'ay ouy dire depuis à M^{me} de Haute-
 » fort qu'il ne luy parloit que de chiens, d'oiseaux et de chasse. Je
 » l'ay veue, avec toute sa sagesse, en me contant son histoire, se
 » mocquer de luy, de ce qu'il n'osoit s'approcher d'elle, quand il
 » l'entretenoit. « Il faut citer aussi les *Mémoires de Mademoiselle* : « La
 » Cour estoit fort agreable alors, les amours du Roy pour M^{me} de
 » Hautefort qu'il taschoit de divertir tous les jours y contribuoyent
 » beaucoup. La chasse estoit un des plus grands plaisirs du Roy ;
 » nous y allions avec luy, M^{me} de Beaufort, Chemeraut et Saint-Louis,
 » filles de la Reyne, d'Escars * sœur de M^{me} de Hautefort, et Beaumont
 » venoient avec moy. Nous etions toutes vestues de couleur, sur de
 » belles haquenées richement caparaçonnées, et pour se garantir du
 » soleil, chacune avoit un chapeau garny de quantité de plumes. Au
 » retour le Roy se mettoit dans un carrosse entre M^{me} d'Hautefort
 » et moy. Quand il estoit de belle humeur, il nous entretenoit fort
 » agreablement de toutes choses... L'on avoit regulierement trois fois
 » par semaine le divertissement de la musique que celle de la
 » chambre du Roy venoit donner, et la plupart des airs estoient de
 » sa composition ; il en faisoit meme les paroles, et le sujet n'estoit
 » jamais que M^{me} d'Hautefort. Le Roy estoit quelquefois dans une si
 » galante humeur qu'aux collations qu'il nous donnoit à la campagne,
 » il ne se mettoit point à table et nous servoit presque toutes, quoique
 » sa civilité n'eust qu'un seul objet. Il mangeoit après nous et sem-
 » bloit n'affecter pas plus de complaisance pour M^{me} d'Hautefort que
 » pour les autres, tant il avoit peur qu'on ne s'apperceust de sa galan-
 » terie. S'il arrivoit quelque brouillerie entre eux, tous les divertisse-
 » mens estoient sursis, et si le Roy venoit en ce temps là chez la
 » Reyne, il ne parloit à personne et personne aussy n'osoit luy par-
 » ler. Il s'asseyoit dans un coin où le plus souvent il bailloit et s'en-
 » dormoit. C'estoit une melancolie qui refroidissoit tout le monde, et
 » pendant ce chagrin, il passoit la plus grande partie du jour à ecrire
 » ce qu'il avoit dit à M^{me} d'Hautefort et ce qu'elle luy avoit repondu.
 » Chose veritable, qu'après sa mort on a trouvé dans la cassette des
 » grands procès-verbaux de tous les demeslez qu'il avoit eu avec ses
 » maistresses, à la louange desquelles on peut dire aussi bien qu'à la
 » sienne, qu'il n'en a jamais aimé que de très-vertueuses. » (*Mé-
 moires*, edition de 1730, tom. I. p. 28.)

Charlotte de Haute-
fort, demoiselle d'Es-
cars.

On trouve dans un livre de morale ascétique du père Barry, jé-
 suite, deux anecdotes qui se rapportent parfaitement à l'idée qu'on
 s'est faite de la réserve ordinaire de Louis XIII, et ces faits nom-
 breux et bien constatés doivent nous mettre en garde contre certains
 détails que des Réaux nous donnera tout à l'heure, sur la nature des

rapports de ce vertueux prince avec les Barradas et les Cinq-Mars. Ces deux jeunes gens, légers et bavards, auront pu fort bien donner le change, comme pour s'en faire une espèce d'honneur, sur les véritables sentimens du Roy à leur egard.

« Estant à Dijon, il y eut une demoiselle qui demanda au capitaine des Gardes, la presse estant assez grande, de luy permettre de se mettre assez près du Roy. Il estoit tout prest de le faire; mais s'estant apperceu qu'elle avoit le sein decouvert, il luy dit : Made-moiselle, ou couvrez-vous, ou retirez-vous; le Roy ne vous verra pas de bon œil en cet estat. Sçachez que ces nuditez l'offensent. Le lendemain, estant permis au peuple de le voir disner, il y eut une demoiselle, vis-à-vis de Sa Majesté, habillée et decouverte à la mode. Le Roy s'en prit garde et tint son chapeau enfoncé et l'aisle abattue tout le temps du disner, du costé de cette curieuse. Et la dernière fois qu'il but, il retint une gorgée de vin en la bouche, qu'il lança dans le sein decouvert de cette demoiselle, qui en fut bien honteuse. Aussy, pourquoy paroissoit-elle en cet estat, en presence de Louys le chaste? Sa gorge meritoit bien cette gorgée. » (*Lettres de Paulin et d'Alexis à diverses personnes, pour des sujets bien importants.* Lyon, 1658.)

X. — P. 241, lig. 3.

Mais il estoit jaloux d'Esguilly-Vassé...

René de Vassé, seigneur d'Esgvilly, deuxième fils de Lancelot, sieur de Vassé, baron de la Roche-Mabile et chevalier des ordres, et de François de Gondy, tante du cardinal de Retz. En 1641, trois ans après la mort du beau d'Egville, Scarron écrivoit à propos de son neveu :

Monsieur de Vassé, le Manceau,
Qui n'est encor que jouvenceau,
Mais dont le bien, que je ne mente,
Vaut quinze mille escus de rente;
S'il peut devenir accompli
Comme estoit son oncle Egville,
Il fera bien; car renommée
Vaut mieux que ceinture dorée.

(*La Legende de Bourbon. OEuvres diverses*, 1^{re} partie, édition de 1654.)

XI. — P. 241, lig. 21.

La Reyne, à ce que dit le Journal du Cardinal, s'estoit blessée...

Voici le passage : « M^{me} Bellier a dit au sieur Cardinal en grandissime secret, comme la Reyne avoit esté grosse dernièrement, qu'elle

» s'estoit blessée; que la cause de cet accident estoit un emplastre
 » qu'on luy avoit donné, pensant faire bien. Depuis Patrocle m'en a
 » dit autant, et le medecin ensuite. »

On lit aussi dans les *Mémoires de Bassompierre* : « La Reyne se blessa
 » en courant dans une salle du Louvre. Elle donnoit le bras à la con-
 » nestable de Luynes et à M^{lle} de Verneuil. »

Ce Patrocle avoit une jolie femme, qui avoit eu la petite vérole en
 1652 :

Patrocle, encore une autre belle,
 Mais mariée et non pucelle,
 Qui fust un rare objet d'amour,
 Qui plust tant à toute la Cour,
 Qui charmoit de sa seule veue
 Tant elle estoit d'attraits pourveue,
 A le visage aussy gasté
 De ce mal plein de cruauté...

On reparlera d'elle, comme le type de l'Elmire du *Tartufe*, dans l'*Historiette* de Charpy. Pour son mari, il étoit ecuyer ordinaire de la Reine
 en 1637. (*Mémoires de Laporte*, 1755, p. 174.)

XII. — P. 242, lig. 4.

Son premier medecin Herouard a fait plusieurs volumes...

Histoire particuliere du roi Louis XIII^e, depuis le moment de sa
 naissance jusqu'au 29 janvier 1628, par Jean Herouard, premier
 medecin du prince. Six enormes volumes in-f^o, ecriture très-fine,
 conservés en manuscrit dans notre Bibliothèque Impériale, sous le
 n^o 8943. Je les ai parcourus, et j'avoue n'y avoir remarqué d'intéres-
 sant que les passages suivans. D'autres apparemment seront plus heu-
 reux que moi.

« TROISIÈME ANNÉE (1604).

» Est foueté la premiere fois en octobre pour avoir fait l'opiniastre.
 — Mathurine portoit un hault de chausse. — Est fort cholere et pour
 cela foueté en decembre. — Fort opiniastre. — Crie parfois tout le
 long du jour.

» En janvier, on remarqua que le Roy l'ayant fait railler avec le petit
 Frontenac qui begayoit, depuis cela il begaya et se faschoit de ne pou-
 voir parler.

» Avoit pour violon Boileau et pour joueur de luth Florent Hindirect
 d'Orleans, qui l'endormoient.

» Opiniastre. — Foueté par le commandement du Roy. — Le Roy
 le fouete quelquefois, en septembre, sans qu'il pust le faire fleschir. —

Estoit glorieux. — Ne vouloit pas qu'on fist comme luy. — Entroit souvent en mauvaise humeur. — Estoit fort absolu.

» Le jeune du Moustier tire son crayon. — Depuis qu'il estoit levé, ne s'asseoit qu'à disner et souper. — Joue souvent au mail. — Entroit souvent en cholere contre le Roy, qui aussy le traitoit un peu severement. — Ne voyoit guere le Roy qu'il ne le mist en mauvaise humeur.

» Ayant fait gageure et perdu un escu contre M^{lle} Vantelet, est estonné et ne veut point entendre au payement. — Les soldats qu'il avoit pris pour faire l'exercice luy demandant quelque chose pour leur colation, bat le tambour et leur dit : « Tenez, vela du vent pour » vostre colation. »

» Estoit jaloux de M. de Vendosme, qui souppoit quelquefois de ses restes, sur une escabelle au bout de la table. — Avoit aversion pour M^{me} de Verneuil et pour ses enfans. — Elle, semblablement, le voyoit à contre-cœur.

» QUATRIESME ANNÉE (1605).

» Rioit quand il voyoit faire du mal à quelqu'un. » (On tire de cela quelques exemples.) — « Estes-vous marry que Madame soit malade ? — Non. — Ayme la musique et à entendre jouer des instrumens. — Craint la pluye. — Disoit souvent les vilains mots de *cu* et de *merde*. — Est tousjours opiniastre et aussy mal mené du Roy. — Tousjours opiniastre. — Le Roy une fois le foueta luy-mesme par deux fois et puis le quitta là.

» Dansant, comme il vit qu'on sousrioit de le voir si joliment faire : — Non, je ne veux pas qu'on rie, je ne veux pas donner du plaisir. »

» SIXIESME ANNÉE (1607).

» Estoit mesnager. — Se faisoit souvent foueter pour opiniastreté. — Estoit grand observateur des gestes des personnes.

» DIXIESME ANNÉE (1611).

» Foueté le 10 mars (apres la mort du Roy). — Le 26 juillet, on luy oste des Yveteaux et on luy donne Lefevre. — On envoie le chevalier de Vendosme à Malthe; il s'en tourmente fort et le Chevalier aussy : — « On me l'oste, parce que je l'ayme. »

» DOUZIESME ANNÉE (1613).

» Est foueté deux fois en quinze jours. — Disoit qu'il ne vouloit point aller au sermon de Valadier, parce qu'il ne faisoit que crier contre Pouillan (Montpouillan), un de ses enfans d'honneur, et Beringhen, son premier valet de chambre.

» (1614).

» Apres le 25 novembre, fiançailles du marquis de Sablé avec M^{lle} de Souvré.

» TREIZIESME ANNÉE (1614).

» Une petite marcassine, nourrie par Bonart, porteur d'eau dans la cuisine du Roy : lorsque cet homme fust mort, elle se coucha la nuit contre le corps, le cherchoit tousjours quand il fust enterré et ne voulust plus manger, mais mourut de desplaisir. Dont le Roy fist ces quatre vers :

« Il y avoit en ma cuisine
» Une petite marcassine,
» Laquelle est morte de douleur
» D'avoir perdu son gouverneur. »

» Part de Paris le 25 juillet, pour son voyage contre les Princes. — Va à Orléans le 8, de là à Blois le 25, puis à Tours le 29, et, par toutes ces villes, gaigne le prix de l'arquebuse au blanc contre les Bourgeois.

» QUATORZIESME ANNÉE (1615).

» Un lundy 6 juillet, monte à cheval la premiere fois pour y apprendre sous Pluvinel. — Le 13, Monsieur (Gaston) fut mis entre les mains de M. de Breves.

» Le 18 octobre, Madame, fiancée au Roy d'Espagne. — Le 21, le Roy va chez Beaumont-Menardeau, où Madame estoit logée, pour luy dire adieu.

» Le jour de son mariage, qui se fist à Saint-André, le soir, MM. de Guise et Gramont luy font des contes gras pour l'asseurer ; ils eurent de la peine. Enfin, il s'assure ; et deux fois, à ce qu'il nous dit. Il y paroissoit à son balanus rouge. Je luy ai demandé si elle vouloit bien ; m'a dit que le vouloit bien.

» (1616).

» Mai ou juin, en cholere contre les Espagnoles, filles de la Reyne, qui luy avoient desrobé une linote ; fait rouler un petit canon et menace qu'il le tireroit contre leur porte, n'estoit qu'il craint d'offenser la Reyne sa mere. — Une autre fois, cadenasse leur porte, parce qu'elles avoient osté les clefs à Louyse, fille de sa nourrice.

» (1617).

» Part de Paris pour Rouen le 11 novembre. — A Dieppe le 28. L'hostesse de l'*Escu de Bretagne* luy dit : « Dieu vous donne bonne vie

et longue, Sire; autrefois j'ay baisé vostre pere, mais je voy bien que je ne vous baisera pas.

» (1619).

» Le 25, à onze heures du soir, sans qu'il y pensast, M. de Luynes le vient querir pour coucher, etc. » (c'est-à-dire avec la Reyne). « Y resiste jusqu'aux larmes; y est emporté. S'efforce deux fois; (à ce qu'il dit. *Me inscio*).

» (1623),

» Permission de transmuer du fer en acier pour Louys Leroux, avec deffense d'imiter les secrets dudit Leroux dans ... ans, sous peine de deux mille francs d'amende. »

XIII. — P. 243, note, lig. 1.

Luy (Barradas), amoureux de la belle Cressias.

Gabrielle de Coligny, fille de Marc, seigneur de Cressia (ou Creeia). Barradas l'épousa plus tard, à Bruxelles, le 21 septembre 1632.

On trouve dans les Recueils manuscrits ce couplet sur la belle Cressia :

Crescia, je suis bien marry,
Vous voyant si belle et si sage
Que vous ne trouviez un mary;
Vous en cherchez un, je le gage.

XIV. — P. 243, note, lig. 2.

Le Cardinal se sert de l'indignation du Roy pour s'en desfaire (de Barradas).

Voyez pour l'*Historiette* Barradas le commentaire de M. de Noyers, tom. II, pp. 139 et 141.

Le *Menagiana* assigne une autre cause à la disgrâce de Barradas : « Il estoit un jour à la chasse avec le Roy, lorsque le chapeau de ce » prince estant tombé, alla justement sous le ventre du cheval de Barradas. Dans ce moment-là ce cheval estant venu à pisser gasta tout le » chapeau du Roy, qui se mit dans une aussy grande colere contre le » maistre du cheval que s'il l'avoit fait exprès. Cet accident, qui en » auroit fait rire un autre, fut pris en très-mauvaise part par le Roy, » qui commença, dez ce temps-là, à ne plus aimer Barradas. » (*Menagiana*, tom. I, p. 254, édition de 1715.)

XV. — P. 243, note, lig. 4.

La Reyne-mere estoit implacable pour Beaumarchais, à cause du mareschal de Vitry, son gendre.

Nicolas de l'Hospital, marquis puis maréchal de Vitry, meurtrier du

maréchal d'Ancre, avoit epousé Lucrece-Marie Bouhier, fille ainée de Vincent Bouhier sieur de Beaumarchais, trésorier de l'epargne. La sœur de la maréchale de Vitry avoit epousé le surintendant la Vieuville.

XVI. — P. 245, lig. 5.

Cela se sceût ; Barradas eut ordre de se retirer à Avignon.

Alexandre de Campion, dans son rare *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire*, Rouen 1657, p. 31, laisse deviner et le projet et les incertitudes du comte de Soissons : « Si les ennemys poussent du costé » de Paris, » écrit-il le 9 août 1636, « ils esbranleront le grand ministre » qui seroit blasmé du Roy et de tout le monde d'avoir laissé les places » de Picardie despourveues de tout, et la France sans poudre, à cause » d'un certain party qu'on a fait à Sabatier, qui est cause qu'il en faut » attendre de Hollande ; et mesme l'on pourroit faire souvenir Sa Ma- » jesté de l'année passée, où nous fusmes reduits à mander les arriere- » bans... Mon avis est que ceux qui hayssent Monsieur le Cardinal ne » sçauront se servir du temps pour le pousser ; mais s'ils tesmoignent » leurs intentions et qu'ils le manquent, il n'en fera pas de mesme, s'il » peut sortir de l'embarras présent. C'est de quoy vous vous souvien- » drez, et peut-estre dont je souffriray un jour en mon particulier, » comme les autres qui n'en seront pas plus coupables que moy. »

XVII. — P. 245, lig. 13.

Il sçavoit faire des canons de cuir.

Il faut, je crois, entendre ici la partie du vêtement qui descendoit de la moitié des cuisses à la moitié de la jambe, et qu'on appelloit aussi des *tuyaux de chausse*.

Le mot cité plus bas de M. d'Angoulême est excellent, parce que le bon seigneur avoit eu plus d'une fois besoin d'une véritable *abolition* pour délits du même genre.

XVIII. — P. 245, note, lig. dernière.

M. Godeau est encore à faire ces vers.

On lit, sous la date de 1635, dans le livre des *Ballets, operas et autres ouvrages lyriques*, attribué au duc de la Valliere, Paris, Bauche, 1760, in-8°, p. 62 : « Ballet de *la Merlaison*, à seize entrées, dansé par Sa » Majesté, au chasteau de Chantilly, le 15 mars 1635. » Paris, Jean Martin, 1635, in-4°.

XIX. — P. 246, lig. 9.

On en fist une chanson.

Elle est intitulée, dans les Recueils manuscrits de des Réaux conservés à l'Arsenal : *Chanson sur ce que le Roy ne laissa plus qu'un toupet sur la levre d'en bas, et coupa luy-mesme la barbe ou la fist couper en sa presence à tous ses officiers et courtisans.*

Dans le Recueil de Maurepas, les couplets, car il y en a plusieurs, sont attribués au prince de Condé.

Voici un autre couplet sur un autre air :

Beuvons à ce mareschal,
Sans egal,
Et pere de Raineval,
Dont la barbe a près d'une aune;
C'est monsieur le duc de Chaune.

En effet, de tous les courtisans, le duc de Chaulnes et le cardinal de Richelieu avoient seuls conservé leur longue barbe, sans la couper à la *Royale*, comme Louis XIII en avoit fait venir la mode. Cette *royale* est devenue aujourd'hui l'*Impériale*, et, comme on voit, elle doit son origine à l'une des rares espiégleries de Louis XIII.

XX. — P. 246, lig. 25.

Il peignoit un peu.

Dubois, valet de chambre de Louis XIII, a écrit : « Le premier jour » d'avril (1643), le Roy se leva et fust quasy tout le jour hors du lict » et travailla fort longtemps à peindre certains grotesques, à quoy il se » divertissoit ordinairement. » (*Mémoire des choses qui se sont passées à la mort de Louis XIII*, dans le Recueil : *Curiosités historiques*, Amsterdam, 1759, tom. II, p. 44.)

Le rondeau cité sur la mort du Cardinal est imprimé dans le *Tableau de la vie et du gouvernement de MM. les cardinaux Richelieu et Mazarin*, Cologne, Pierre Marteau, 1693, p. 125.

XXI. — P. 249, lig. 16.

Il rabattit aux fauconniers du Cabinet les bouts quarrez qu'ils acheptoient... des escuyers de cuisine...

Bouts quarrés ou *de quartier*; quelque chose apparemment comme les *bouts saigneux* de Furetière : « L'extrémité d'un quartier de veau » ou de mouton, du costé de la gorge, où il demeure tousjours du sang » de ces animaux, quand on les tue. »

L'anecdote des paysans de Picardie qu'on lit ensuite, pouvoit être citée comme une preuve de la bonté naturelle de Louis XIII; car il est peu de souverains qui veuillent bien exprimer tout haut leur chagrin du mal qu'on a fait pour les mieux servir. Mais des Réaux racontoit cela d'après M^{me} de Rambouillet et dans les dispositions d'esprit de cette dame, qui n'avoit guère aimé Henry IV et ne pouvoit souffrir Louis XIII. Le reflet de cette antipathie est marqué dans nos *Histoires*.

XXII. — P. 251, lig. 1.

L'Eminentissime... jetta les yeux sur Cinq-Mars.

Ici, des Réaux va continuer l'*Historiette* de Cinq-Mars, déjà fondue dans celle du cardinal de Richelieu. Il va tantôt répéter, tantôt modifier plusieurs points de sa première relation. Comme s'il eût été fâché d'avoir trop maltraité M. de Thou, il accordera quelque réparation à cet illustre malheureux.

Mais il paroît se tromper en conjecturant que le marquis de la Force avoit eu la charge de Grand-maitre de la Garde-robe, en compensation de celle de capitaine des Gardes-du-corps. Armand de Caumont, baron puis marquis de la Force, l'avoit reçue du maréchal de la Force, lequel avoit obtenu la permission, en 1632, de s'en défaire en faveur de son fils aîné.

M. Bazin remarque qu'un singulier témoignage du crédit de Cinq-Mars fut d'avoir fait prendre le goût des plaisirs de la table et l'usage du vin au Roi, qui, jusqu'alors, n'avoit bu que de l'eau. Grotius eut grand soin de le mander en Suède. (*Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 43.)

XXIII. — P. 252, lig. 9.

On m'a dit aussy qu'en je ne sçay quel voyage...

Voilà un préambule bien vague pour une anecdote aussi scandaleuse. Comment le témoin *on* n'avoit-il conservé ni la date ni le but du voyage? D'abord, on sait que Louis XIII avoit coutume de partager son lit avec ceux qu'il aimoit : c'étoit une façon d'agir assez commune, même à la Cour; tout le reste est une conjecture de la malignité; car, remarquez-le bien, ce prince, ordinairement si timoré, n'éconduit pas même le valet de chambre; que pour partager la nuit du Roi, le jeune favori juge à propos de se tenir propre et parfumé, cela n'a rien de bien extraordinaire. Mais si je cherche à mettre en garde le lecteur contre de pareils récits, c'est que, dans ma conviction, ils auront été dénaturés : pour donner lieu aux mauvaises interprétations, il suffisoit que Louis XIII ne pût se passer d'avoir un favori, d'aimer vio-

lement quelqu'un. Nous avons vu, de notre temps, un des descendants de Louis XIII, l'immortel fondateur du gouvernement représentatif en France, témoigner les mêmes penchans, les mêmes foiblesses. En 1819, les chansons des rues disoient :

Que fait monsieur de Cazes
Avec notre bon Roy ? etc.

Et qui ajoutoit la moindre foi à tous ces *flons-flons* ? Je crois donc qu'il ne faut guère prendre plus au sérieux ce que des Réaux nous dit ici des relations de Louis XIII avec le laid Barradas, le déplaisant Saint-Simon ou le jeune Cinq-Mars.

XXIV. — P. 253, lig. 16.

Son aîné est mort fou... L'Abbé est fort peu de chose.

Cet aîné de Cinq-Mars est Martin Ruzé, marquis d'Effiat, mort en 1644. Chilly étoit un marquisat, près de Longjumeau. Pour l'Abbé, c'étoit Jean Ruzé, abbé de Saint-Sernin de Toulouse et prieur de Saint-Eloy de Longjumeau. Il mourut à l'Arsenal en 1698.

XXV. — P. 256, note, lig. 21.

M. de Thou allegua la loy Conscii... mais il expliqua mal cette loy.

Voici le texte : « *Utrum* qui occiderunt parentes an etiam conscii » pœna parricidii adficiantur, quæri potest ? Et ait Marcianus etiam » conscios eadem pœna adficiendos, non solum parricidas. » (L. VI. Dig. de *Lege Pompeia*.) Toute la question repose sur le vrai sens de *conscius* ; et dans ce cas, entendu de bonne foi, il signifioit le *complice*, non celui qui auroit seulement eu connoissance du crime.

XXVI. — P. 258, lig. 12.

Ce bon pere (Sirmond)... ne fait que de petits livres...

Le père Sirmond, mort en 1651, ne méritoit pas ces reproches. Il a fait beaucoup de volumes in-f° très-estimés, et Sublet des Noyers avoit été la cause bien involontaire de sa disgrâce, arrivée en mars 1643, vingt jours avant la sienne. (*Voy. Bazin, Histoire de Louis XIII*, tom. III, p. 204-206.) Peut-être au lieu de Sirmond, des Réaux a-t-il pensé écrire Caussin, lequel, ayant succédé en 1637 au père Sirmond, fut lui-même remplacé par le père Dinet, celui qui assista Louis XIII à ses derniers momens.

XXVII. — P. 258, note 2.

Il fist baptiser le Dauphin, etc.

Louis XIV fut baptisé le mardi 21 avril 1643, à Saint-Germain. La marraine fut M^{me} la princesse Charlotte-Marguerite de Montmorency ; le cardinal Mazarin (des Réaux est du petit nombre de ceux qui le remarquent), ne fut parrain que par représentation du Pape.

Blot, à la mort de Louis XIII, fit ces couplets, qu'il présenta à Gaston et qu'il convient de réunir à son *œuvre* :

Un mort causoit nostre resjouissance,
Les gens de bien vivoient en esperance ;

Mais

Je crains que sous la Régence
On ne soit pis que jamais.

On va disant que la Reyne est si bonne,
Qu'elle ne veut faire mal à personne,

Mais

Si l'estranger en ordonne,
Tout ira pis que jamais.

Le Cardinal est mort, je vous assure,
O le grand mal pour la race future !

Mais

La présente, je vous jure,
Ne s'en faschera jamais.

Il a vescu d'une vie non commune,
Qu'il a quitté plus tost que sa fortune ;

Mais

Que deviendra sa pecune,
Ne la verrons-nous jamais ?

S'il eust vescu, prince de haut mérite,
Il s'en alloit renverser ta marmite ;

Mais

Donnons-luy de l'eau benite,
Et qu'on n'en parle jamais.

Voyez dans le Commentaire de l'*Historiette* de Gaston, ce qu'on dit de Blot et de ses chansons.

XXVIII. — P. 259, lig. 2.

Afin que tous nos bons sujets aillent en paradis, car tel est nostre plaisir.

On devine bien que la citation de des Réaux rend la formule plus plaisante qu'elle n'est en effet : « Afin que sous une si puissante pa-

» trone, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses
» ennemys ; qu'il jouisse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit
» servy et reveré si saintement que nous et nos sujets puissions arriver
» heureusement à la dernière fin pour laquelle nous sommes créés. Car
» tel est notre plaisir. »

XXIX. — P. 259, lig. 14.

*Il disoit, en regardant le clocher de Saint-Denis : « Voylà où je seray
bientost. »*

Cela se trouve , avec d'autres curieux détails sur la mort de Louis XIII, dans la Relation de Dubois, un de ses valets de chambre. Ce Mémoire est fort honorable pour le bon Dubois ; mais on ne peut guère s'empêcher de sourire de la naïveté du conteur ; par exemple quand il dit : « Je l'observay recevant le saint viatique. Je voyois de » grosses larmes qui luy tomboient des yeux, avec des elevations con- » tinuelles, qui faisoient connoistre évidemment un commerce d'amour » entre Leurs Majestez divine et humaine. »

XXX. — P. 259, lig. pénultième.

*Il leur dit qu'elle gasteroit tout, s'ils la faisoient regente comme la feu
Reyne-mere.*

C'est-à-dire avec toute l'autorité qu'avoit eue la Reine Marie de Medicis ; car la déclaration du Roi donnoit la Régence à Anne d'Autriche. On peut voir, d'après les réflexions de des Réaux, dans quelles dispositions d'esprit il fit ou auroit fait les *Mémoires de la Régence*.

Les termes de la déclaration de Régence ne parurent pas blesser la Reine ; après les avoir entendus, elle se mit à genoux pour recevoir la bénédiction du Roi mourant. Et quant aux mépris de Louis XIII, Anne d'Autriche, comme épouse, pouvoit avoir d'assez bons motifs pour les lui rendre.

LXXXVIII. — LXXXIX.

M. D'ORLEANS (GASTON)

ET SAUVAGE.

(*Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, né 25 avril 1608, mort 2 février 1660.*)

M. d'Orleans estoit fort joly * en son enfance, et on luy faisoit dire, il y a sept ou huict ans, en voyant le Roy et M. d'Anjou : « Ne vous estonnez de rien ; » j'estois aussy joly que cela. » Il fit pourtant une chose fort ridicule à Fontainebleau où il fit jetter dans le canal un gentilhomme qui, à son avis, ne luy avoit pas porté assez de respect. Il y eut du bruict pour cela ; il ne vouloit point demander pardon à ce gentilhomme, — quoyqu'on luy rapportast l'exemple de Charles IX^e qui estoit roy : car ayant sceû qu'un homme auquel, dans l'ardeur de la chasse, il avoit donné un coup de houssine (l'autre s'estant mis mal à propos dans son chemin), estoit gentilhomme, il dit : « Je ne suis que cela, » et luy en fist satisfaction. L'autre pourtant ne voulut jamais paroistre à la Cour. — La Reyne-mere vouloit qu'il * eust le fouet, et cela l'y fist resoudre.

C'est-à-dire: avenant, d'humeur agréable.

Gaston.

François Savary,
marquis de Breves,
gouverneur en 1615.
J.-Bapt. d'Ornano,
mort à Vincennes en
1626.

M. d'Orleans s'est plaint plusieurs fois qu'on ne luy avoit donné pour gouverneurs qu'un Turc et qu'un Corse, M. de Breves¹ *, et le mareschal d'Ornane². Ce mareschal * avoit un plaisant scrupule : il n'osoit toucher à pas une femme qui eust nom Marie, tant il avoit de devotion pour la Vierge. Amoureux de M^{me} de Gravelle, il la fit peindre avec des rayons qui luy sortoient des yeux , et il y avoit au bas :

Et de ses yeux sortoient de grands rayons.

M. d'Orleans a tousjours esté assez bon³, et il ne manque point d'esprit. Il a beaucoup de memoire ; il sçait tous les simples par cœur. A propos de cela, Brunier, son premier medecin, un jour que dans le Jardin des simples il luy contoit je ne sçay quoy qu'il avoit fait qui n'estoit pas trop raisonnable, luy dit naïfvement : « Monsieur, les aliziers font les » alizes, et les *sottisiers* font les sottises⁴. »

¹ Il avoit esté si longtemps à Constantinople qu'il en estoit devenu tout mahométan.

² Fils d'Alphonse, Corse.

³ Un jour, comme il y avoit beaucoup de courtisans avec luy à son lever, une monstre d'or sonnante qu'il aimoit fort fut volée. Quelqu'un dit : « Il faut fermer les portes et fouiller tout le monde. » Monsieur dit humainement : « Au contraire, messieurs, sortez tous, de peur que » la monstre ne vienne à sonner et à decouvrir celui qui s'en est accommodé. » Et il les fit tous sortir.

Il voyoit les personnes de qualité, et ne faisoit point comme on veut que M. d'Anjou * fasse.

⁴ C'est un proverbe.

— Monsieur s'avisa une fois de faire une espece d'academie chez luy, où il mit pour rire plus de quatre personnes qui sçavoient à peine lire. Il disoit que c'estoit pour voir comment ils se débarrasseroient

Philippe de France,
auteur de la branche
d'Orléans.

La plus belle chose qu'il ayt faite en sa vie, c'est d'avoir gardé la foy à sa seconde femme *, et n'avoir jamais voulu l'abandonner. C'est une pauvre idiote ¹. Quand on les remaria à Meudon, après la mort du Cardinal, elle pleuroit, parce qu'elle croyoit avoir esté en péché mortel jusques là ².

Marguerite de Lorraine.

En une desbausche où chacun contoit quelque chose pour se mocquer du cardinal de Richelieu ³, M. de Chavigny en fit aussy un conte. M. d'Orleans luy dit en souriant : *Et tu quoque, fili?* car on disoit qu'il estoit filz du Cardinal qui, estant jeune, avoit couché avec M^{me} Bouthillier ⁴. C'est cette

de cette affaire-là. Le Boulay-Brulart, neveu du chancelier de Sillery, capitaine de Luxembourg *, eut quinze mille livres pour accommoder la salle, fournir de papier, d'encre, de quelques livres, etc. On trouva qu'il n'avoit rien fait de ce qu'il falloir. Monsieur le fait venir : « Je » vous diray la vérité *, dez que j'ay esté tresorier, je suis devenu vo- » leur comme les autres, et j'ay tout mis dans ma bourse. » Voylà tout le monde à se ruer contre luy ; il se sauve ; il en fut quitte pour quelques livres qu'on luy jetta à la teste, et l'Académie alla à vau l'eau. C'estoit un assez plaisant homme que ce Boulay : quelqu'un l'avertit qu'il sentoît fort mauvais et qu'il y devoit mettre ordre : « C'est, » respondit-il, « à ceux qui en sont incommodés à y mettre ordre ; pour » moy, cela ne me fait aucune peine. »

Où logeoit Monsieur.

Dit Boulay.

Un jour, entre chien et loup, dans les rues de Paris, il fut arrêté par des voleurs. « Ah ! Messieurs, » leur dit-il en riant, « vous ouvrez » de bonne heure aujourd'huy. »

¹ Et qui pourtant a de l'esprit.

² Elle est belle, mais elle a les dents gastées et tient la teste entre les espaules. Il est vray qu'elle se redresse en dansant et danse bien. C'est tout le contraire de sa devanciere, qui estoit fiere comme un dragon. — Le Roy se resjouit fort quand il vit qu'elle n'avoit fait qu'une fille, et cria : « Tout est fendu. »

³ Luy qui s'est laissé tousjours gouverner, se plaignoit que le cardinal de Richelieu gouvernast le Roy, son frere.

⁴ Elle est Bragelonne *.

Marie de B.

femme qui a fait la fortune de la maison. Elle fit mettre son mary chez la Reyne-mere, et en suite il devint surintendant des Finances. Elle fit aussy donner la coadjutorerie de Tours à son beau-frere.

Parlons un peu de ses amours : Monsieur estant veuf, il estoit bien jeune encore, disoit : « Je ne suis » guères propre à la galanterie qui regne encore, » de faire le malade, d'estre pasle et de s'esva- » nour. » En effect, il a tousjours esté vermeil. Je pense qu'il a eu des amourettes en Flandres, mais je n'ay rien trouvé de memorable. A son retour, il devint amoureux d'une belle personne du quartier Saint-Paul, nommée M^{me} de Ribaudon : elle estoit Bragelonne. On en fit des vaudevilles :

La Ribaudon, quand Monsieur te regarde,
Pere, frere, mari, tout le monde est en garde,
Tout doux, etc.....

Autres :

Monsieur dit à la Ribaudon :
Si tu le veux nous le ferons,
Tutaine, tuton, tutaine,
Tutu,
Ton mari cocu ;
Ton, ton
Monsieur Ribaudon,
Tutaine, tuton, tutaine.

La belle luy a respondu :
Vous estes un beau Lanturlu,
Tutaine, tuton, tutaine,
Tutu,

Pour faire cocu
Ton, ton,
Monsieur Ribaudon,
Tutaine, tuton, tutaine.

En ce temps-là, il jouoit et mangeoit fort souvent avec les dames du voisinage de cette belle. Il faisoit cas de M^{me} de Ribaudon, mais on ne dit point qu'il en ayt receû aucune faveur. Depuis, elle mourut pour ne s'estre pas assez conservée *. Elle estoit délicate, et vouloit faire tout ce que font les plus robustes.

On, droit aujourd'hui : soignée.

Après M^{me} de Ribaudon, Monsieur aima une fille de Tours, appelée Louyson Roger. Elle appartenoit aux principaux de la ville. M. de Montbazon, avant cela ¹, luy avoit donné une petite plaque d'argent; Monsieur luy en donna une grande. Cette fille estoit plaisante et avoit l'esprit vif; un jour, comme ils causoient, elle se mit à crier : « Ah ! » mon Dieu ! la grande plaque de Monsieur a pensé engloutir la petite plaque de M. de Montbazon. » Elle fut deux ans à ne vouloir pas souffrir que Monsieur luy parlât qu'en présence de deux prudes. Une fois il fit semblant de se vouloir tuer. Les parens, lasches et interessez, fermoient les yeux à tout; il en jouyt à la fin. Elle en devint si sotte, qu'elle ne faisoit pas asseoir les dames de la ville. Il y eut bien des resjouissances durant cette amourette; mais la jalousie s'y mit bientôt, car l'Espi-

¹ Il avoit du bien auprès de Tours et y estoit souvent.

nay, gentilhomme de Normandie qui estoit alors comme le favory de Monsieur, fut disgracié et Louyson aussy. Ce l'Espinay, à ce qu'on dit, avoit servy si fidelement son maistre auprès de cette fille, qu'on a cru qu'il y avoit passé le premier. Il vescu avec si peu de discretion, que le bruit en vint aux oreilles du Roy. Il ne manqua pas d'en railler Monsieur, qui jusques là ne s'estoit douté de rien, quoyqu'il soit honnestement soupçonneux. La premiere fois qu'il vit la belle, il luy fit tout confesser, et l'Espinay, sçachant cela, fut si imprudent, qu'au lieu de luy escrire qu'il s'estonnoit qu'elle dist le contraire de ce qu'elle sçavoit, luy escrivit par le comte de Brion une lettre par laquelle il la prioit de luy envoyer de ses cheveux¹. Louyson ne la voulut pas recevoir et en avertit Monsieur. Il fit fouiller Brion, et ne luy trouva point la lettre; mais quand on fut chercher à son logis, elle fut trouvée dans la paillasse de son lit².

¹ On dit que ce fut des cheveux d'un certain endroit.

² La Riviere disoit que M. d'Orleans avoit trouvé dans les chausses de M. de Brion une lettre de Louyson à l'Espinay; il delibera de le faire poignarder, il en parla au feu Roy qui en fut d'avis, car, outre qu'il estoit naturellement un peu cruel, il croyoit que cet exemple retiendrait ceux qui s'esmancipoient d'en conter à M^{me} de Hautefort; mais le cardinal de Richelieu, qui fut de ce conseil, empescha la chose. Monsieur fit pourtant mettre des gardes autour du logis de Louyson, la nuict, avec ordre de tuer l'Espinay, s'il y venoit.

— *Variante* : La Riviere disoit que Monsieur avoit demandé conseil au Roy, et que le Roy, qui estoit alors amoureux et jaloux d'Hautefort, pour faire un exemple, luy conseilla de le faire tuer. « Cependant, » adjousta Monsieur, « il seroit bon d'avoir sur cela l'avis du cardinal » de Richelieu. » Le Cardinal, qui n'aimoit pas que la Cour s'accoustu-

L'Espinay chassé s'en alla en Hollande, où il eut facilement accez chez la reyne de Boheme *. Comme il y entra avec la réputation d'un homme à bonne fortune, il y fut tout autrement regardé qu'un autre, et, dans l'ambition de n'en vouloir qu'à des princesses ou à des maistresses de princes, on dit qu'il cajolla d'abord la mere, et après la princesse Louyse, car les Louyses estoient fatales à ce garçon. On dit que cette fille devint grosse, et qu'elle alla pour accoucher à Leyde, où l'on n'en faisoit pas autrement la petite bouche. La princesse Elisabeth, son aînée, qui est une vertueuse fille, une fille qui a mille belles connoissances et qui est bien mieux faite qu'elle, ne pouvoit souffrir que la Reyne sa mere vist de bon œil un homme qui avoit fait un si grand affront à leur maison. Elle excita ses freres contre luy; mais l'Electeur * se contenta de luy jeter son chapeau à terre, un jour qu'estant à la promenade à pié, il s'estoit couvert, par ordre de la Reyne, à cause qu'il pleuvoit un peu. Mais le plus

Voy. tom. 1, p. 492
et 494.

Charles-Louis, elec-
teur-palatin, déposé,
puis rétabli en
1648.

mast à faire assassiner les gens, luy dit qu'il n'estoit point de cet avis-là.

— *Autre variante* : J'ay sceû d'un de mes amys, qui le tenoit de l'abbé de la Riviere, que l'Espinay s'en allant à Paris, apres que Monsieur l'eust chassé, rencontra M. de Brion à Estampes, à qui, comme à son amy, il donna une lettre pour Louyson, où il y avoit que sa disgrâce n'estoit un malheur pour luy qu'à cause qu'elle l'esloignoit de ce qu'il aimoit, et qu'il n'avoit pour toute consolation que le plaisir de baiser le brasselet de cheveux d'où elle sçavoit, qu'elle luy avoit donné. Monsieur est averty que M. de Brion avoit veû l'Espinay en chemin. Il attend que Brion fust couché, puis il va dans sa chambre, et se saisit de son haut-de-chausses où estoit la lettre. Voylà ce qui l'acheva de persuader que Louyson luy avoit fait infidélité.

Gaspard Coignet,
comte de Courson,
sieur de la Thuillerie,
mort en 1653.

jeune de tous, nommé Philippe ¹, ressentit plus vivement cette injure, et un soir, proche du lieu où l'on se promene à la Haye, il attaque l'Espinay, qui estoit accompagné de deux hommes, et luy n'en avoit pas davantage. Ils se battirent quelque temps: il survint des gens qui les separerent. Tout le monde conseilla à l'Espinay de se retirer, mais il n'en voulut jamais rien faire. Enfin, un jour qu'il avoit disné chez M. de la Tuillerie*, ambassadeur de France, il sortit avec des Loges ². Si l'on eust cru que le prince Philippe eust osé le faire assassiner en plein jour, on n'eust pas manqué de le faire accompagner, et il s'en fallut peu que M. de la Vieuville³, qui avoit aussy disné chez l'Ambassadeur, ne prist le mesme chemin. Il fut donc attaqué par huit ou dix Anglois, en présence du prince Philippe. Des Loges ne mit point l'espée à la main; l'Espinay seul se defend le mieux qu'il put; mais il fut percé de tant de coups que les espées se rencontroient dans son corps. Il voulut tascher à se sauver, mais il tomba; toutefois il fit encore quelque résistance à genoux, et enfin il rendit l'esprit.

Pour ce qui est de la princesse Louyse ⁴, M^{me} de Longueville escrivoit de la Haye, où elle la vit, allant à Monster: « J'ay veû la princesse Louyse,

¹ Il fut tué depuis à la bataille de Rhetel.

² Le filz de M^{me} des Loges. Voy. — (*L'Historiette* de cette dame.)

³ Le duc aujourd'huy.

⁴ Elle a changé de religion et est abbesse de Maubuisson, où elle mene une vie exemplaire.

» et je ne croy pas que personne envie à l'Espinay
 » la couronne de son martyr. » Pour la reine de
 Boheme, on croit seulement qu'elle estoit bien aise
 que sa fille se divertist. L'Espinay estoit bien à la
 cour du prince d'Orange, qui n'estoit pas fasché qu'il
 fust souvent avec son filz; il avoit l'esprit adroit,
 et asseurément il y auroit fait quelque fortune.

Cependant la pauvre Louyson, voyant que Monsieur ne vouloit pas reconnoistre le filz dont elle estoit accouchée, se mit en religion à Tours ¹, donna à ses amies tout ce qu'elle avoit pu avoir de chez elle et de Monsieur, et ne laissa que vingt mille livres à son filz, du revenu desquelles on l'entretiendrait jusques à ce qu'il fust reconnu, ou qu'il fust en estat de s'aller faire tuer à la guerre, si on ne le vouloit pas reconnoistre ². Ce petit garçon mit une fois l'espée à la main; quelqu'un luy dit : « Ren-
 » guaisnez, petit vilain; voylà le vray moyen de
 » n'estre jamais reconnu ³. » Elle vit bien; et estant supérieure du Couvent, on luy vint dire : « Madame,
 » on a fait quatre cens toises de muraille. — Je
 » n'entends point cela, » répondit-elle, « combien
 » sont-ce d'aunes? » Il n'y a que quatre ans que Monsieur passant à Tours eut envie de la veoir;

¹ Aux Filles de la Visitation.

² Le filz de Louyson est mort en Espagne, au service des Espagnols.

³ Monsieur n'est nullement brave. — Le vieux Lambert, gouverneur de Metz, qui avoit servy longtemps sans recevoir une esgratignure, disoit en riant : « Un tel (j'en ay oublié le nom), M. d'Orleans et moy, » quoyque nous ayons bien esté aux coups, n'avons pourtant jamais » esté blessez. »

Madame l'en empescha. Elle envoya du fruict à Madame. Mademoiselle a pris amitié pour ce petit garçon, qui est fort joly, et elle l'a auprès d'elle. Monsieur n'a garde de le reconnoistre, car, outre qu'il croit que l'Espinay en est le pere, il luy faudroit donner du bien.

M. d'Orleans a tousjours l'esprit un peu page ¹. Un jour qu'il vit un des siens qui dormoit la bouche ouverte, il luy alla faire un pet dedans. Ce page, demy-endormy, cria : « Bougre ! je te chieray dans la » gueule. » Monsieur avoit passé outre. Il demande à un valet de chambre nommé du Fresne : « Qu'est-

Du Plessis-Besançon, d'abord au constable de Lesdiguières.

¹ Il a un peu fait le fou en sa jeunesse, et la nuit, il a bruslé plus d'un auvent de savettier. — Bezançon *, qui le quitta depuis, luy chanta, une fois en une desbausche, un impromptu sur une chanson à boire qui couroit à la louange du cabaret, et dont la reprise estoit :

*Mais parce qu'au tac du couteau
On a tout ce que l'on demande.*

Gaston, qui sçavez mieux que nous
Tous les secrets de la taverne,
De cetuy-cy souvenez-vous,
Ou bien je crains qu'on ne vous berne.
Ma foy, ne faictes pas le veau,
Frappez si fort qu'on vous entende ;
Puisqu'au seul tac tac du couteau
On a tout ce que l'on demande.

— Blot fut une fois bien malade ; quelqu'un dit à Monsieur : « Vous » avez pensé perdre un de vos serviteurs. — Ouy, » respondit-il, « un » beau f.... serviteur. » Blot, guery, ayant appris cela, fit un couplet qui finissoit ainsy :

*S'il perd un fichu serviteur,
Perdrois-je pas un fichu maistre ?*

Cela fut rapporté à Monsieur, il en rit, et bien loin de s'en fascher, il fit une desbausche, le jour mesme, où Blot fut convié, et on y chanta ce couplet plus de cent fois.

» ce qu'il dit? — Il dit, Monseigneur, » dit gravement le valet de chambre, « qu'il chiera dans la » gueule de Votre Altesse Royale ¹. »

Ce mesme homme, qui fait comme cela des tours de page, a une sottise gloire, comme de ne vouloir pas qu'on se couvre jamais dans son carrosse, non pas mesme en voyage. Le feu Roy s'en mocquoit hautement. Il est si inquiet, qu'il faut le boutonner ^{*} en courant. Il a tousjours son chapeau comme un glorieux, siffle tousjours, et a tousjours la main dans ses chausses. Nous dirons le reste dans les *Mémoires de la Régence* ².

Finir de l'habiller.

¹ Cela me fait souvenir de ce qui arriva à un conseiller au Grand conseil, nommé du Bugnon, en un bal où Monsieur estoit, au quartier Saint-Paul. C'estoit chez une M^{me} Gaillard. Ce pauvre garçon avoit un peu fait la desbauche, de sorte que tout à coup, il luy prit un desvoyement horrible. Par respect, il n'osa sortir du lieu où il estoit, mais il se glissa dans un petit cabinet dont par hazard il trouva la porte ouverte. A tastons, il rencontra une boiste de pruneaux où il sentit du vuide. Ce fut là qu'il se deschargea de son paquet. Il estoit encore dans ce cabinet, quand M^{me} Gaillard y vint. Il se range en un coing, elle y vouloit prendre des pruneaux dans cette boiste; mais elle y trouva de la marmelade. La voylà à faire du bruit. « Madame, » luy dit ce garçon, « je suis un tel. Ne me diffamez point, c'est un accident, je suis malade. » Cette femme en colere le chassa comme un foireux.

² SAUVAGE.

Sauvage estoit à M. d'Orleans. C'estoit un goinfre fort agréable; il contrefaisoit admirablement bien les chansons du Pont-Neuf. Monsieur s'estant retiré en Lorraine, il le voulut aller trouver, et pour avoir des bottes à bon marché, il en commanda à dix ou douze cordonniers differents, à qui il donna diverses heures. A chacun, il dit qu'il y avoit une botte trop étroite, et leur donna alors une mesme

heure pour la rapporter. Quand ils vinrent, ils ne trouverent plus personne.

Voy. tom. I, p. 244
et 247.

De Bruxelles, Sauvage envoyoit des Gazettes pleines de chimeres pour contrecarrer celles de Renaudot*, qui commençoient à avoir cours. On aimoit bien mieux la Gazette de Sauvage que l'autre. Outre cela, tous les jours pour se divertir, il faisoit quelque imposture. Ce fut luy qui fit graver la figure d'un poisson qu'il appelloit *la carpe adriatique*, dans le corps duquel on avoit trouvé, à ce que disoit l'escript, je ne sçay combien de mousquets, des haliebardes, des croix, etc. Cela courut par toute la France. La dernière imposture qu'il ayt faite, c'a esté un arrest du Parlement de Grenoble, par lequel un enfant estoit desclaré legitime, quoyque sa mere confessast l'avoir conceû durant l'absence de son mary, et cela par la force de l'imagination, en songeant qu'il habitoit avec elle. Les noms y estoient, et aussy ceux des medecins et de la sage-femme. Assez de bonnes gens le crurent; c'estoit le vray style de Grenoble. Le procureur-general de Paris escrivit à celui de Grenoble touchant cet arrest, et ce parlement-là en donna un contre l'auteur, dont il se mocqua. Dans les escoles de medecine, on agita la question, à sçavoir si la force de l'imagination pouvoit suffire pour faire concevoir. — Il faisoit aussy quelquefois des Gazettes de raillerie, comme une où il disoit : « Ce Dieu » de la Charente qui apparut à Balzac est arrivé icy, aussy peu Dieu » que jamais. » Bien des fois il a pris les devants, et il se mettoit à chanter sous l'orme, dans les villages, quand Monsieur passoit.

Il gagea qu'il diroit à Monsieur : L'Aze vous f—, sans qu'il s'en faschast, et voicy comme il s'y prit : dez que Monsieur le voyoit : « Hé bien, Sauvage, » luy disoit-il, « n'y a-t-il rien de nouveau? — » Si fait, » respondit-il, « on dit qu'il y a une femme qui esternue » par où vous sçavez, et au lieu de Dieu vous benie, on luy dit : l'Aze » vous f. » — Monsieur se mit à rire. — « Par ma foy, » reprit le drosle, « j'ay gagné. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 281, lig. 1.

M. d'Orléans estoit fort joly en son enfance.

Joly n'avoit pas avant le XVIII^e siècle le sens que nous lui attribuons aujourd'hui. Il répondoit à : *agréable, ouvert et gai*; et voilà comment les chansonniers du moyen âge se promettent fréquemment d'être *gais* et *jolis*. « C'est, » dit Furetiere, « mal louer une femme, un bâtiment, etc., que de leur donner du joly; le joly est le cousin-germain

» du laid. » Si l'on ne faisoit cette remarque, on ne comprendroit pas le *pourtant* de la phrase suivante.

Il y a un livre intitulé : *La santé du Prince, ou les soins qu'on y doit observer*, 1616, in-12. On l'attribue au médecin Herouard, sieur de la Vaugrigneuse, le même qui s'est rendu coupable de la *Vie de Louis XIII* dont on a parlé plus haut. Une partie du livre contient les *Rencontres et promptes reparties de Monsieur le duc d'Anjou*. Il y en a une pour chaque jour du mois : mais, comme on le devine, les bons mots qu'on prête à cet enfant de six ou huit ans sont généralement assez mauvais.

II. — P. 281, lig. 16.

La Reine-mere vouloit qu'il eust le fouet, et cela l'y fit resoudre.

A l'occasion de cet insolent orgueil de Gaston, on fit ce couplet :

Monsieur veut que l'on assomme
De bastons les gentilshommes :
C'est son plus doux passe-temps.
O dieux ! l'estrangle nouvelle !
Qu'en dis-tu, Jean de Nivelle ?
Je crains d'en avoir autant.

(*Recueils manuscrits.*)

III. — P. 228, lig. 4.

Ce mareschal... amoureux de M^{me} de Gravelle.

Cette dame se nommoit Marie Creton d'Estourmel, dame de Gravelle ; il en sera reparlé plus d'une fois, surtout à l'*Historiette* de sa fille, M^{me} de Coustenan. Des Réaux rappellera la bizarre dévotion du maréchal d'Ornano, dans l'*Historiette* de M^{me} de Montbazon.

IV. — P. 282, note 3.

Au contraire, Messieurs, sortez tous.

Voilà un mot charmant, qui seul doit faire pardonner beaucoup à Gaston. — Pour justifier d'ailleurs ce que des Réaux vient de dire, il faut rapprocher le témoignage de M^{me} de Motteville et celui de la Porte. La première :

« Monsieur estoit aimable de sa personne ; il avoit le teint et les » traits de visage beaux ; sa physionomie estoit agréable ; ses yeux » estoient bleus, ses cheveux noirs. A son inquiétude habituelle et à » ses grimaces, il estoit aisé de voir en sa personne sa naissance et sa » grandeur. Il estoit bon et de facile accès ; il avoit de l'esprit, parloit » bien et railloit agréablement. Il avoit beaucoup lu, savoit l'histoire

» parfaitement, avec beaucoup d'autres sciences curieuses. Rien ne
 » manquoit à ce prince pour la société, sinon qu'il estoit un peu glo-
 » rieux, de cette gloire grossiere qui ne l'empeschoit pas de bien trai-
 » ter ceux qui l'approchoient, mais qui lui faisoit garder son rang
 » trop regulierement. J'ai vu des femmes de qualité se tenir debout
 » dans le lieu où il estoit pour lui rendre le respect qu'elles lui de-
 » voient, sans qu'il eust l'honnesteté de leur ordonner de se seoir : et
 » les hommes se plaindre que dans les saisons les plus rudes, il ne leur
 » commandoit pas de se couvrir, ce que le Roi son frere faisoit tous-
 » jours. » (*Mém.*, I, p. 372.)

La Porte : « Quand Monsieur se representa devant le Roy après sa
 » disgrâce de 1636, le Roy me commanda de lui donner un siege, ce
 » qu'il n'avoit jamais eu ; et il ne s'estoit jamais couvert devant luy,
 » sinon en carrosse, à table ou à cheval, qui sont des libertés que
 » tout le monde a, et que cependant Monsieur ne donnoit pas à ceux
 » qui alloient dans son carrosse ; ce que le Roy désapprouvoit fort, et
 » s'en mocquoit luy-mesme en usant d'une autre manière. » (*Mém. de
 Lap.*, p. 117.)

V. — P. 282, lig. 14.

Brunier, son premier medecin.

Abel Brunyer, premier médecin de Gaston, dirigea la création du
Jardin des simples au château de Blois, et fit le catalogue métho-
 dique : *Hortus regius Blesensis*, 1653.

Il étoit protestant, et Scarron a parlé honorablement de lui dans la
Légende de Bourbon, 1642 :

Son Altesse peu de jours but,
 Car dessus ses jambes il chut
 Une tres-douloureuse goutte,
 Mal où nul vivant ne voit goutte,
 Fust-ce Brunier, son medecin.
 N'en desplaise à feu Jean Calvin,
 C'est grand dommage que cet homme
 Ne croit pas au pape de Rome,
 Car à tout le monde il est cher,
 Quoiqu'en caresme mangeant chair.

(Edition de 1752, tom. VII, p. 20.)

Voyez sur Brunier l'*Histoire du château de Blois*, par M. de la
 Saussaye, in-f°, 1840, p. 209, et la Notice de M. de Petigny sur Abel
 Brunier, dans le troisième volume des *Mémoires de la Société des sciences,
 etc., de Blois*.

VI. — P. 283, note 5.

Le Boulay-Bruslart, neveu du chancelier de Sillery.

Non pas neveu, mais cousin issu de germain du Chancelier. Nicolas Bruslart seigneur du Boulay étoit, de plus, frère cadet du célèbre gastronome Broussin, inventeur de la sauce Robert. Il fut chambellan de Gaston et capitaine du Luxembourg. Loret, qui le comptoit parmi ses amis, nous a raconté sa mort, lettre du 1^{er} novembre 1659 :

Celui-là mourust l'autre jour,
 Qui du palais de Luxembourg,
 Depuis mainte et mainte semaine,
 Étoit le digne capitaine,
 Assçavoir monsieur du Boullé
 Qui dans le ciel s'en est allé ;
 Qui fut, autant qu'on le peut estre,
 Serviteur de Gaston, son maistre,
 Qui de l'honneur fut amoureux,
 Qui fut bon, qui fut genereux,
 Bref, le meilleur amy que j'eusse, etc.

Le Boulay fut le père de François Bruslart, sieur d'Opsonville et du Boulay, capitaine du régiment du duc d'Orléans et longtemps amant de la célèbre marquise de Courcelles, dont M. Walckenaer a rappelé les aventures dans son *Histoire de M^{me} de Sévigné*, tom. iv, p. 146. On a souvent confondu François avec Nicolas. Mademoiselle, qui, pendant ses démêlés avec Gaston, se brouilla avec tous ceux qui l'entouroient et se défit de tout le monde, a mal parlé de du Boulay et lui a supposé des intentions perfides qu'il n'avoit probablement pas. C'est en 1656 : « Le Boulay fut un peu embarrassé d'une affaire qui luy estoit » arrivée. Son fils avoit esté pris prisonnier à Valenciennes par les » troupes de Monsieur le Prince. Il m'écrivit, pour me supplier d'écrire » pour sa liberté. Il me mandoit : Je sçay bien que vous dites à tout » le monde que vous n'avez point de commerce en Flandres ; mais à un » vieux domestique du Pape, on ne luy fait point de ces finesses. Je » trouvay cette lettre fort artificieuse et meschante, et je ne doute » pas que Goulas, son amy particulier, n'ait aidé à la faire. Il croyoit » me tendre un piège et que j'y donnerois, etc. » (Tom. III, p. 64.)

Pour ce qui est de Madame, femme de Monsieur, on peut souhaiter de rapprocher ce qu'en dit aussi Mademoiselle :

« Pendant que j'étois à Tours,... Monsieur ne revenoit jamais de » ses visites qu'il ne passast à ma chambre. Il me faisoit eveiller, et se » doutoit bien que j'aurois plus de plaisir à le voir qu'à dormir. Et » après avoir appelé M^{me} de Saint-Georges, Beaumont et Saint-Louis, » il nous entretenoit de toutes ses aventures passées, et cela fort agréa-

» blement, comme l'homme du monde qui a le plus de grace et de
 » facilité naturelle à bien parler. Je le mettois, le plus souvent qu'il
 » m'estoit possible, sur le chapitre de ma belle-mere, pour qui je me
 » sentoie beaucoup d'amitié... Nous luy fines conter un jour comme il
 » en estoit devenu amoureux, et Puylaurens de M^{me} de Phalsbourg.
 » M^{me} de Beaumont, qui parle franchement et avec liberté, luy dit :
 » Avouez que ce fut l'amour de vostre favori qui vous maria, et non
 » pas le vostre. Il n'y respondit rien... » (*Mémoires*, édition de 1730,
 tom. 1, p. 24.)

Puis Mademoiselle rétablit les faits un peu dérangés par la malignité de des Réaux :

« Pendant la maladie dont le feu Roy est mort... le Roy luy permit
 » de faire venir Madame, à condition que lorsqu'elle seroit à Paris, ils
 » declareroient tous deux à M. l'Archevesque, qu'afin de ne rien
 » laisser à desirer pour la validité de leur mariage, ils le confirmoient
 » autant que cela pouvoit estre necessaire... Madame estoit encore
 » à Cambray lorsque cette proposition là luy fut faite ; elle ne l'eut
 » pas plutost ouye, qu'elle fust preste à s'en retourner plus loin ;
 » elle disoit que lorsqu'il y alloit de l'honneur, l'on ne devoit avoir
 » de complaisance pour qui que ce soit... Elle se rendit avec une repugnance extremesme... Monsieur dit à M. l'Archevesque qu'encore
 » qu'il fust assuré qu'il n'y eust aucune nullité en son mariage, il venoit avec Madame luy faire la declaration que Sa Majesté avoit desirée ; Madame, de son costé, dit, les larmes aux yeux, que rien
 » n'estoit moins necessaire que cette demarche ; que cependant le Roy
 » l'avoit voulu. Chacun fit la reverence, et aussitost après on se retira.
 » Madame n'avoit plus cette grande beauté dont Monsieur avoit esté
 » autrefois charmé, et la maniere dont elle estoit habillée ne contribuoit pas à reparer le tort que les chagrins de plusieurs années luy
 » avoient causé. Elle ne connoissoit personne à la Cour, et ne sçavoit
 » pas trop bien la façon dont on y vivoit ; cela fit que je ne luy fus pas
 » inutile. » (*Mémoires*, tom. 1, p. 63.)

M^{me} de Motteville, de son côté, justifie longuement le court portrait que Tallemant des Réaux fait de Madame :

« Elle estoit belle par les traits de son visage ; mais elle n'estoit
 » point agréable, et toute sa personne manquoit d'un je ne sçay quoy
 » qui plaist ; car de laideur manifeste, elle n'avoit que les dents, qui,
 » dans le temps dont je parle (1647), estoient desjà gastées. On a toujours dit de cette princesse qu'elle estoit belle sans l'estre ; qu'elle
 » avoit de l'esprit et n'en paroissoit point avoir, parce qu'elle n'en
 » faisoit nul usage... Elle estoit grasse et maigre tout ensemble ; elle
 » avoit le visage plein et la gorge belle, à ce que disoient ses femmes ;
 » mais elle avoit les bras et les mains fort maigres. Enfin, il estoit im-

» possible de parler d'elle que dans une ambiguïté qui n'a jamais esté
» trouvée qu'en elle. » (*Mémoires*, tom. 1, p. 371.)

VII. — P. 284, lig. 7.

Il devint amoureux d'une belle personne..... nommée M^{me} de Ribaudon.

Marie de Bragelongne, fille de Jérôme de Bragelongne, doyen des conseillers de la Cour des Aides, mort en 1658; mariée à M. de Ribaudon, trésorier de France à Soissons. C'étoit une femme délicate, dont alors on parla beaucoup, et qui mourut à l'âge de vingt-cinq ans. En 1641, elle étoit aux eaux de Bourbon; Scarron ne l'a pas oubliée dans sa *Légende* :

La Ribaudon, belle et charmante,
Qui but aussi de l'eau bouillante.
C'estoit pour avoir embonpoint
Qu'alors son gent corps n'avoit point.
Son espoux estoit avec elle,
Qui n'est pas si beau qu'elle est belle.
Dieu luy donne soulagement,
Quand elle aura quelque tourment!
Et que mauvaise haleine aucune
Jamais son beau nez n'importune.

D'autres vaudevilles furent encore faits sur elle :

Ribaudon suit à la piste
Monsieur, le frere du Roy;
Son mary en est si triste
Qu'il ne mange ni ne boit;
Ni tous ses gens, Guillemette,
Lon, lan, la,
Que tous ces gens vivent mal.
(*Bibliothèque de M. de Monmerque.*)

Les beaux yeux de la Ribaudon
Luy ont donné bien du renom.
Le reste n'est rien qui vaille,
Daille,
Dandaille !

La Ribaudon fait que Monsieur soupire;
De jour en jour sa maladie empire,
Mais
De soulager son martire,
Cela ne sera jamais.

Monsieur s'en plaint, et fait grand doleance,
« Hélas ! » dit-il, « je suis un filz de France,
» Mais
» Ma longue perseverance
» Ne la touchera jamais. »

La façon dont on voit racontées les amours de Monsieur avec M^{me} de Ribaudon et Louison Roger prouve assez bien qu'au xvii^e siècle, tous les parens ne regardoient pas comme un honneur pour leurs filles d'attirer l'attention et de favoriser les avances des Princes de la maison royale.

VIII. — P. 285, lig. 13.

Louyson Roger.

Louise Roger de la Marbeliere, née vers 1621. Son père, qui n'existoit plus quand Monsieur la distingua, étoit lieutenant-criminel au présidial de Tours. (*Mémoires mss. de la Mothe-Goulas.*) Elle avoit seize ans seulement lorsque Mademoiselle la vit pour la première fois. « Elle » étoit, » dit Mademoiselle, « brune, bien faite et de beaucoup d'esprit, » pour une fille qui n'avoit pas esté à la Cour. »

IX. — P. 285, lig. dernière.

L'Espinay, gentilhomme de Normandie.

Jacques d'Espinay, sieur de Vaux et de Mezieres, gentilhomme de la vénerie de Gaston, duc d'Orléans. Il ne le faut pas confondre avec René, sieur de Lespine, poëte assez remarquable, dont on parloit sous Henry IV, et dont on trouve dans le *Nouveau Recueil des plus beaux vers de ce temps*, 1609, p. 387 à 436, l'*Ode sur le refus d'un baiser*, et d'autres pièces.

X. — P. 286, lig. 11.

L'Espinay... luy escrivit par le comte de Brion.

François Christophe de Levis-Ventadour, comte de Brion, alors premier ecuyer de Monsieur, et créé duc d'Amville, après la mort de son oncle maternel Henry II, duc de Montmorency. Scarron le nomme aussi dans la *Légende de Bourbon*, de 1642 :

De Brion, parent de la Vierge.

On voit que les prétentions aux liens de parenté entre Notre Seigneur Jésus-Christ et la maison de Levis sont anciennes. Au temps de François I^{er}, un comte de Villars, qui étoit de cette illustre maison, avoit déjà fait un livre en l'honneur des perfections de la sainte Vierge; et ce livre sembloit surtout inspiré par un bon sentiment de famille.

Notre comte de Brion mourut en 1661 :

Ce duc avoit le caractère
D'un seigneur bien franc et sincère,
Et tous ceux de ce beau sang-là
Sont à peu près comme cela...
On dit qu'il voulut prendre fin
Dans un habit de capucin,
Et qu'on le mit en sepulture
Avec cette sainte vesture :
Ce qui doit estre interpreté
Pour un signe de pitié,
Qui, d'age en age, esclatte et brille
Dans cette tres-noble famille.

(LORET, *Muse* du 24 septembre 1661.)

La disgrâce de Brion et de l'Espinay arriva en mai 1639. « Monsieur, frère du Roy, » dit Bassompierre, « fit ce mois là, pour sa maistresse Louyson, un grand escart en sa maison, de laquelle il chassa Brion et l'Espinay. » (Tom. iv, p. 427.)

Pendant la Régence, en 1647, Gaston devint encore amoureux de M^{lle} de Saint-Maigrin, fille de la Reine. « Cette amitié, » dit M^{me} de Motteville, « n'avoit produit en luy nul autre effet que d'avoir obligé ce prince à luy donner un beau tour de perles. Par ce present, il pretendit qu'elle luy estoit assez obligée pour ne souffrir les soins d'aucun autre que de luy. Elle qui avoit inclination à se divertir... s'amusa à rire et causer publiquement avec Gerzay. Cet amy nouveau estoit porté à la plaisanterie, il avoit de l'esprit et il temoigna vouloir prendre soin de luy plaire. Son amant de sang royal fut si mal content de son infidélité, que Gerzay allant un jour à Luxembourg, un matin, pour faire sa cour à Monsieur, ce prince commanda à son capitaine des Gardes de l'aller jeter par les fenestres. Ce commandement d'un si bon prince surprit infiniment tous les assistans ; mais l'abbé de la Riviere qui courut à Gerzay pour l'avertir, le sauva de ce peril, et on eut sujet de s'etonner de ce que la plus faible passion du monde pensa produire une des plus violentes actions que la jalousie ait pu causer. » (*Mém.*, tom. I, p. 368.)

XI. — P. 287, lig. 6.

On dit qu'il cajolla après la princesse Louise.

Louise Hollandine, qui abjura en 1658 et entra six ans plus tard dans l'abbaye de Maubuisson, dont elle fut abbesse bientôt après. Elle mourut en 1709, en odeur de sainteté. Elle savoit peindre ; mais elle eut bien fait de ne jamais employer son talent à effacer la peinture des autres. « Pingere gnara, » dit la *Gallia Christiana*, « gentilitia in

» altaris latere depicta insignia delevit, pluresque tabellas tam pro
» domo quam pro vicinis parochiis ipsa depinxit. »

Pour sa sœur, la princesse Elizabeth, et le prince Philippe son frère, tué à la bataille de Rhétel le 15 décembre 1650, ni l'*Art de vérifier les dates* ni l'auteur de la *Vie de Charles-Louis* électeur-palatin, leur frère, n'en disent un mot.

XII. — P. 290, lig. 2.

Mademoiselle a pris amitié pour ce petit garçon.

La princesse elle-même est le garant de notre auteur : « J'allay à » Villandry me promener (en 1653)..... Je trouvay là le petit fils de » Louison... il me parut qu'il estoit assez joly... il alloit aux Jesuites, » et seurement parmy les bourgeois de Tours il ne se fust pas formé. Je » le pris avec moy. Je songeay que peut-estre si j'en demandois la per- » mission à Monsieur, il me la refuseroit... que si le bonheur de cet en- » fant vouloit qu'il ne dist rien, on tascheroit d'en faire un honneste » homme. On ne l'avoit nommé jusque alors que *le Mignon*, il estoit trop » grand pour l'appeller ainsy... Je me souvins que j'avois une terre près » de Saint-Fargeau, qui s'appelloit Charny... Je le fis appeller le cheva- » lier de Charny... Monsieur s'enquit de tout ce que j'avois fait et je » lui parlai de tous les parens et de la mere de Louison; il ne me dit » rien d'elle ni de son fils. » (*Mémoires de Montpensier*, édition de 1730, p. 206.)

Le jeune Charny passa en Espagne avec le maréchal de Gramont qu'on y envoyoit pour ramener la princesse Marie-Therese, fiancée de Louis XIV. Loret l'a même cité parmi les cavaliers dont les dames espagnoles admiroient le plus la bonne mine. Il avoit dit auparavant de la mère et du fils :

De Gaston la premiere fille
Fut voir, l'autre jour, à la grille,
Dans son monastère ou maison,
L'aimable mere Louyson,
Qui fut de la Royale Altesse
Jadis l'agreable maistresse.
Elle luy fist de l'amitié
Et tesmoigna quelque pitié,
De voir illec si retirée
Cette belle claquemurée.
Elle eust un furieux soucy
De voir son cher enfant aussy...
De bons pois suerez luy donna,
Avec elle à Blois l'emmena,
Et l'on dit mesme qu'elle espère
Prier si bien monsieur son père,

Qu'il avoûra ce beau garçon
Pour un enfant de sa façon.

(Lettre du 28 août 1632.)

Le comte de Charny, c'est le nom qu'il avoit gardé, fut fait général des armées de la côte de Grenade, puis gouverneur d'Oran. Il mourut en 1692, laissant un fils naturel, appelé Louis, comme lui.

XIII. — P. 290, note, lig. 15.

Blot fut une fois bien malade.

Sur une copie du *Voyage de Chapelle*, chargée des notes de des Réaux (M. de Monmerqué en parle dans la *Notice biographique*), on trouve les lignes suivantes : « Blot, un gentilhomme qui estoit à » M. d'Orléans. C'estoit un grand desbausché, qui ne croyoit pas beau- » coup de choses. Il a fait mille chansons. »

Voici les deux couplets de Blot, dont notre *Historiette* cite deux vers :

Si Monsieur ne veut plus me voir,
Si ma présence l'importune,
Je n'en suis point au desespoir,
Je n'y fay pas si grant fortune.
Ah ! le voylà, ah ! le voicy,
Celuy qui n'en prend nul soucy.

Je ne suis point hardy menteur,
Je ne suis ny fourbe ny traistre,
S'il perd un fichu serviteur,
Je perds aussy un fichu maistre;
Ah ! le voylà, ah ! le voicy,
Celuy qui n'en a nul soucy.

Blot, ce reprouvé de tant d'esprit, passe encore pour avoir fait ces autres couplets qui sont autant de petits chefs-d'œuvre :

Que Gaston pretende à l'histoire,
Et le pere Gauffre à la gloire,
La Riviere au cardinalat,
Que Condé n'aime que l'inceste;
Pour moy je n'aime que le plat,
Et me mocque de tout le reste.

L'histoire avec la Renommée
N'est rien que vent et que fumée ;
Pour la Gloire, je n'y croy pas.
La Pourpre n'est que bagatelle,
Et l'Inceste ne me plaist pas,
Car ma sœur n'est pas assez belle.

Puis sur le même air, un autre satirique ajouta le troisième couplet :

Adieu la Flandre, adieu l'Espagne !
 Gaston va se mettre en campagne,
 Accompagné de son pédant.
 Flandre, ta ruine est certaine,
 Par les conseils du confident
 Et la valeur du capitaine.

Nous citons dans l'occasion les couplets de Blot qui touchent aux autres *Historiettes* ; mais nous réunirons ici ceux qui ne seroient pas mieux ailleurs ; ainsi, s'adressant au chevalier d'Aubeterre, à propos des généreuses et inutiles promesses du cardinal Mazarin :

Chevalier, je bois à ton maître !
 Je luy ay obligation :
 Et pour te le faire connoître,
 C'est qu'il m'a donné pension.
 La chose ne fut point frivole,
 Il m'a bien tenu sa parole,
 Car le Jean F— me dit bien :
 « Cela ne tiendra lieu de rien. »

Desnos, un apothicaire, ayant dit quelques paroles de bon sens à l'Hôtel de ville, en faveur de la paix :

Desnos, fameux apothicaire,
 De toy je veux prendre un clistere ;
 M'en dust-il couster un escu,
 Je n'en plaindray pas la despense ;
 Car je te veux monstrier mon cû,
 Tu m'as monstrier ton eloquence.

Ses impiétés étoient les plus insolentes du monde ; tout au plus peut-on rappeler ces boutades longtemps fameuses :

Le party des bons catholiques
 Boit à vous autres heretiques ;
 Mes chers amis, prenons du vin.
 Et pour que personne n'eschappe,
 Vous direz : « F. de Calvin ! »
 Et je diray : « — du Pape. »

Je veux sortir de cette ville,
 On y amasse trop de bile ;
 Je m'y trouve tout desolé.
 Je suis chagrin, je suis colere,
 C'est, je croy, l'air du jubilé
 Qui m'est entierement contraire.

Que ce maudit air incommode
 Ceux qui vivent à nostre mode !
 Le pauvre Noble ne boit plus,
 Nostre cher chevalier * succombe,
 Le bon Saint-Pavin est perclus,
 Et François Coquet dans la tombe.

Fonterailles *, sans reverence,
 Torcha son c— d'une indulgence
 Et mesprisa la station;
 Mais le Seigneur luy bailla belle,
 Car il en souffrit passion,
 Entre les mains de Pimpernelle *.

Le fameux conspi-
 rateur.

Célèbre chirurgien.

Eh ! quoy, pouvons-nous voir Fontraillies,
 Ce plaisant desvot de crevailles,
 Ce grand protecteur du piot,
 Ce desbauché illustre et rare,
 Jeusner ainsy qu'un idiot,
 Et croire ce flichu Cornare *.

Voy. tom. 1, p. 478.

Quoyqu'à son retour d'Angleterre
 Il ne vuidast jamais de verre,
 Que remply de desvotion,
 Je n'en dis pas une parole,
 Mais je suis en affliction
 De le voir sobre et sans v—.

SANTÉ AU MARESCHAL DE CLEREMBAULT.

A ce grand mareschal de France,
 Favory de Son Eminence,
 Qui a si bien battu Persan,
 Palluau, ce grand capitaine,
 Qui prend un chasteau dans un an
 Et perd trois places par semaine.

Blot mourut à Blois dans l'impénitence finale, le 13 mars 1655 ; et Scarron l'a regretté dans une de ses *Lettres de la Samaritaine, horloge du Pont-Neuf, à Jaquemard, horloge de Saint-Paul*.

De Blot est mort, cet esprit rare ;
 Il seroit d'ame bien barbare
 Celui qui ne pleurerait pas
 Un si déplorable trespas.
 Si ce n'est que tout brancart tombe,
 J'irois escrire sur sa tombe :
 « Icy gist le pauvre de Blot,
 » Qui fust l'antipode du sot. »

(*Recueil des Epistres en vers burlesques de M. Scarron*,
 Paris, in-4°, Al. Lesselin, 1656.)

Quand Chapelle et Bachaumont, deux autres viveurs de la même mode, passèrent à Blois dans leur fameux voyage : « Nous » trouvâmes, » disent-ils, « M. Colomb à Blois dont il faisoit les » honneurs. Nous eûmes, quoyqu'avec un extrême regret, curio- » sité d'apprendre de luy, comme de la personne la plus instruite, » et que nous sçavions avoir esté le seul tesmoing de tout le » particulier :

Ce que fit en mourant nostre pauvre amy Blot,
 Et ses moindres discours, et sa moindre pensée;
 La douleur nous deffend d'en dire plus d'un mot:
 Il fit tout ce qu'il fit d'une ame bien sensée.

(*Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*, Cologne,
 1663, p. 41.)

C'est-à-dire qu'il ne fit rien. Pour en finir avec Blot, voici l'épigramme que lui composa son ami Saint-Pavin; je la crois inédite :

Cy-gist un docteur non commun,
 Qui, peu sçavant, mais fort habile,
 Prescha souvent, jamais à jeun,
 Et comprist tout, hors l'Evangile.
 En homme sage et bien sensé,
 Du présent il a dit merveille;
 Du futur, ce qu'il a pensé
 Ne s'est revellé qu'à l'oreille :
 Mais chacun tient pour verité
 Que jamais il n'en a douté.

XIV. — P. 292.

Sauvage envoyoit des Gazettes pleines de chimères...

J'ai un bonheur que les amateurs apprécieront ; je possède une de ces Gazettes de Sauvage. Elle est in-4° et porte le titre de : *Lettre du marquis de Vistempenard au baron d'Anconaris*. On y donne les *Nouvelles de l'Univers* pour les mois de janvier et février 1632 ; c'étoit un an après la fondation de la *Gazette* de Renaudot. La première *Nouvelle* est celle de la mort du Phœnix, à Nizardrodan, en Arabie.

Sauvage est cité dans la *Légende de Bourbon* de 1642. Il va sans dire que le voyage dont y parle Scarron est imaginaire :

Et mon bon amy le Sauvage,
 Rare d'esprit et de corsage,
 De grande science chargé,
 Et qui beaucoup a voyagé.
 Le livre de ses longs voyages,
 Et ce qu'il vit aux mariages
 De deux parentes du Grand-Cham,
 Ne se voit point dans Amistredam ;
 Mais quand vous l'aurez agreable,
 De moy qui suis très-veritable
 Vous sçauvez la relation
 De sa peregrination :
 Et, ce qui vous doit bien plus plaire,
 Luy-mesme il offre de la faire.

(*OEuvres*, 1752, tom. VII, p. 19.)

XV. — P. 292, lig. 10.

La dernière imposture qu'il ayt faite, c'a esté un arrest du Parlement de Grenoble.

Ce prétendu arrêt auroit été du 13 février 1637. « Ne vous souvient-il point, » dit Guy-Patin, 7 décembre 1661, « de l'arrêt de Grenoble controuvé par Sauvage, d'une religieuse qui avoit conçu par imagination ? » Cependant, l'arrêt a été cité très-sérieusement dans le livre : *Lucina sine concubitu; Lucine affranchie des lois du concours. Lettre adressée à la Société royale de Londres, dans laquelle on prouve par une évidence incontestable... qu'une femme peut concevoir et accoucher sans avoir de commerce avec un homme. Traduit de l'anglois d'Abr. Johnson, 1750, in-12.* L'original anglois est de S. John Hill; Moet en fut le traducteur et l'arrêt de Grenoble est rapporté textuellement, note des pages 39 et 43.

Sur un exemplaire de cet ouvrage aujourd'hui possédé par M. Bouju père, Montesquieu, auquel il avoit appartenu, a de sa main écrit une note plaisante : « Voilà une pièce curieuse et qui mériterait d'être tirée de l'oubli. On suppose que la dame d'Aiguemere fit ce songe une nuit d'été; que sa fenêtre étoit ouverte, son lit exposé au chant et sa couverture en désordre. On ne peut plus douter de la nouvelle découverte, physiquement, métaphysiquement, poétiquement et juridiquement prouvée. Quelle consolation pour les femmes éloignées de leurs maris ! Une fille étoit soupçonnée de galanterie, pour avoir été mère avant l'hymen : quelle calomnie ! Elle avoit pris l'air du couchant. Une jeune veuve étoit accouchée d'un fils un peu trop posthume : c'est cet air qu'elle avoit respiré. *Jubilate gentes !* Vous allez renaître désormais sans difficulté, sans mariage, au moindre souffle de vent. Ce n'est pas qu'il faille abolir absolument l'ancien usage, on peut le laisser subsister pour l'amusement de quelques femmes bizarres, qui préféreront peut-être encore les outrages des hommes aux tendres egards du zéphir amoureux. Ce que c'est que le préjugé ou la force de l'habitude ! On aura peine à luy persuader qu'un coup de vent puisse luy faire autant de plaisir qu'une caresse vulgaire. Mais que feront les hommes, *sine concubitu* ? Ma foy, le Juge n'en dit rien. »

Il parut, quelque temps après, une autre brochure, apparemment du même auteur, dont l'intention est de ne rien innover en ce qui touche à ce qu'on appelle le bonheur des femmes, tout en leur épargnant la douleur et souvent la honte de l'accouchement, *concubitus sine Lucina*, ou le plaisir sans peine. C'est un badinage sur les fous de fumier de M. de Réaumur, et sur son art de faire éclore des poulets sans le secours des poules.

XC.

M. DE MONTMORENCY.

(*Henry de Montmorency, né à Chantilly, 30 avril 1595; décapité à Toulouse, 30 octobre 1632.*)

Le dernier duc de Montmorency demeura maistre de son bien à dix-neuf ans ; mais M. de Portes, son oncle, qui estoit un homme d'esprit, prit le soin de sa conduite, et fit aller long-temps toute sa maison. Quoyqu'il eust les yeux de travers, M. de Montmorency estoit pourtant de fort bonne mine : il avoit le geste le plus agreable du monde, aussy parloit-il plus des bras que de la langue. On dit, à propos de cela, que M. de Montmorency estant entré en une compagnie où estoit feu M. de Candale, tout le monde luy fit feste, quoyqu'il n'eust fait proprement que remuer les bras : « Jesus ! » dit M. de Candale, « que cet homme est heureux d'avoir des bras ! » M^{me} de Rambouillet dit qu'une fois il voulut conter quelque chose qu'il sçavoit fort bien ; mais il s'embrouilla tellement que le cardinal de la Valette, par pitié, fut contraint de prendre la parole et d'achever le conte. Il commençoit souvent

des complimens et demouroit à my-chemin ¹. Il ne disoit pas de sottises, mais il avoit l'esprit court. En recompense, il estoit brave, riche, galant, liberal, dansoit bien, estoit bien à cheval, et avoit tous-jours des gens d'esprit à ses gages, qui faisoient des vers pour luy ², qui l'entrenoient d'un million de choses, et luy disoient quel jugement il falloit faire des choses qui couroient en ce temps-là. Il donnoit beaucoup aux pauvres ³; il estoit aimé de tout le monde, mais adoré en son quartier ^{*}.

L'hôtel Montmorency étoit rue *Sainte-Avoie*; plus tard hôtel de Mesmes.

Il aima d'abord la Choisy, fille de bon lieu, mais très-galante. Elle fut mariée depuis, et fit mettre sur son tombeau, comme l'on voit à Saint-Paul, qu'elle avoit esté fort estimée des Grands et qu'elle avoit eu l'amitié de plusieurs.

Après, il fut amoureux de la Reyne; les Anglois ^{*} l'interrompirent : c'estoit en mesme temps que M. de Bellegarde. Il recommença après. Il en avoit un portrait, et une fois il fit mettre un homme à genoux pour le luy monstrier.

Buckingham.

Bassompierre et luy eurent querelle. Bassompierre dansoit mal, il s'en mocqua à un bal. « Il est vray, »

¹ On avoit quelquefois bien de la peine à s'empescher de rire.

² Theophile, Mairat.

³ Il estoit fort liberal. Il entendit qu'un gentilhomme disoit : « Si je » trouvois vingt mille escus à emprunter seulement pour deux ans, ma » fortune seroit faite. » Il les luy presta. Au terme, le gentilhomme luy rapporte l'argent : « Allez, » luy dit-il, « c'est assez que vous » m'avez tenu parole; je vous les donne de bon cœur. »

— On dit qu'il envoya une fois à la marquise de Sablé, durant sa grande passion, une donation de quarante mille livres de rente en fonds de terre, mais qu'elle ne la voulut pas recevoir.

luy dit Bassompierre, « que vous avez plus d'esprit » que moy aux piez, mais j'en ay aussy ailleurs plus » que vous. — Si je n'ay pas aussy bon bec, j'ay » bien aussy bonne espée, » respondit Montmorency. — « Ouy dea ! » repliqua Bassompierre, « vous avez » celle du grand Asne de Montmorency ¹. » On les accorda avant qu'ils se séparassent.

Henry de Gondy,
duc de R., oncle du
Coadjuteur.

Jeanne de Scepeaux.

Marie-Felice des Ursins,
née en 1600.

Il eut encore une querelle avec le duc de Retz ²*, petit-filz d'Albert de Gondy et filz du marquis de Belle-Isle. M. de Montmorency avoit esté accordé et mesme marié, mais sans coucher, avec l'heritiere de Beaupreau *; mais la Reyne-mere fit rompre le mariage pour luy donner une de ses parentes * de la maison des Ursins ³ qu'elle fit venir exprès. Depuis, M. de Retz espousa M^{lle} de Beaupreau, et M. de Montmorency, au lieu de duc de Retz, l'appela duc de mon *reste*. On les accorda sur l'heure.

Sa femme, qui n'estoit pas une fort agreable personne, devint bientost jalouse de luy. Cependant pourveû qu'il luy fist confidence de ses galanteries, elle ne luy donnoit point de peine, mais elle ne vouloit pas qu'il luy mentist. M. de Montmorency avoit une telle vogue qu'il n'y avoit pas une femme de celles qui avoient un peu la galanterie en teste, qui ne voulust, à toute force, en estre cajollée; et il en est venu des provinces, exprès pour tascher à luy donner dans la veûe. C'est pour cela que la mar-

¹ Il jouoit sur Anne.

² Il vit encore, et a marié sa fille au frere aîné du cardinal de Retz.

³ Un Ursin espousa la sœur du grand-pere de la Reyne-mere.

quise de Sablé, toute delicate qu'elle a tousjours esté en gens, en faisoit un très-grand cas; et c'est avec luy qu'elle a le plus fait de galanteries *.

Voy. l'*Historiette* de
M^{me} de Sablé.

Pour la guerre, c'estoit un fort ignorant homme; il le fist bien voir quand il se fist prendre. On en trouva une centurie dans Nostradamus qui est estonnante ¹.

Mené à Toulouse, au commencement il desclina, disant que c'estoit au parlement des Pairs à le juger; mais il s'en desista en disant : « A quoy servira de » chicaner ma vie? Je seray aussy bien condamné » à Paris qu'icy. » Il envoya sa moustache, sa cadennette (on n'en portoit qu'une au costé gauche en ce temps-là) à sa femme avec une lettre. Cette pauvre femme se retira à Moulins dans un couvent où elle pleura tant, que de voustée qu'elle estoit devenue d'une grande fluxion, elle devint droite comme auparavant, sa fluxion s'estant escoulée par les yeux. Mairet, en luy dédiant une tragedie, luy donna la qualité de *Très-inconsolable princesse*. Elle a fait faire un tombeau magnifique à son mary, et après (cette année), elle a pris l'habit de religieuse.

¹ Il y a :

Neufve obturée au grand Montmorency,
Hors lieux prouvez livré à claire peine.

Neuve, Castelnaudary. *Obturée*, fermée; on ne voulut pas ouvrir les portes. *Prouvez*, publics; on ne le fit pas mourir en place publique. *Clair* *peine*, maniere de prononcer du Parlement de Toulouse.

COMMENTAIRE.

I. — P. 306, lig. 2.

M. de Portes, son oncle.

Henry I^{er}, duc de Montmorency, père de Henry II, avoit epousé en premières noces Louise de Budos, fille du vicomte de Portes. (Voy. tom. 1^{er}, p. 164 et 166.) Le marquis de Portes dont on parle ici fut le véritable Mentor du duc de Montmorency ; il assista à tous ses combats, même à ses duels ; enfin il mourut au siège de Privas, en 1629. On raconte qu'ils s'étoient promis, l'oncle et le neveu, d'apparoître l'un à l'autre au moment où le premier des deux viendrait à mourir, et qu'en effet, le duc dormant dans sa tente fut éveillé cette nuit-là par une voix semblable à celle du Marquis, lequel lui disoit tristement : Adieu ! (*Memoires du duc de Montmorency*, 1666, p. 175.)

II. — P. 306, lig. 5.

Quoyqu'il eust les yeux de travers.

Dans un couplet de vaudeville, on le désigne par là :

Belle de Guimené,
Soissons vous a laissé
Avec son inconstance ;
Mais les yeux de travers
Vous ont mis à l'envers.

III. — P. 307, note 3.

Allez, luy dit-il, c'est assez que vous m'ayez tenu parole.

Ce trait est mieux raconté dans la *Vie de M^{me} la duchesse de Montmorency*, 1684. « Un jour qu'il jouoit, il se trouva sur le jeu environ » trois mille pistoles. Un gentilhomme qui estoit présent dit tout bas » à un autre que cette somme feroit sa fortune. Le Duc ne fit pas sem- » blant de l'entendre, mais l'ayant gagnée un moment après, il se » tourna vers luy : *Je voudrois*, dit-il, *que votre fortune fust plus grande*, » et le pria de recevoir cet argent. »

IV. — P. 307, lig. 11.

Il aima d'abord la Choisy.

Une des filles de Jacques de l'Hospital, marquis de Choisy ; soit Louise,

comtesse de Castries, soit Francienne, M^{me} de la Grange-Quincy. Elle avoit déjà galantisé avec l'archevêque de Reims, depuis M. de Guise, qui l'accusoit, suivant le récit de Malherbe (lettre du 25 mars 1610), d'avoir par jalousie découvert au Roi le secret de ses tendres relations avec M^{me} des Essarts.

V. — P. 307, lig. 18.

Il en avoit un portraict.

Vittorio Siri a écrit qu'une chose rendit Louis XIII inflexible, quand on l'eut condamné ; ce fut la découverte d'un bracelet de diamants au milieu duquel étoit le portrait de la Reine. On l'avoit trouvé sur lui, quand il fut pris devant Castelnaudary. (*Memorie recondite*, tom. VII.)

VI. — P. 308, lig. 10.

M. de Montmorency avoit esté accordé avec l'heritiere de Beaupreau.

Jeanne de Scepeaux, fille de Guy de Scepeaux comte de Chemillé et duc de Beaupreau, portoit alors, c'est-à-dire en 1610, le nom de M^{lle} de Chemillé ou *Chamilly*. Montmorency n'avoit gueres plus de quinze ans, s'il est vrai qu'il fût né en 1595. « On tient, » écrit Malherbe, « le mariage » de M. de Montmorency défait ; ensuite de cela, je sçay qu'en a parlé » de M^{me} la comtesse de Chamilly à M. du Maine, pour M. d'Aiguillon. » L'on m'a dit qu'on luy offre de luy faire valoir son bien sept cens » mille escus. » (Lettre du 2 février.) — « M^{me} de Montmorency, je » l'appelle encore ainsy, fut assignée, il y a quatre ou cinq jours, pour » venir voir declarer nul son mariage avec M. de Montmorency. Elle » n'y mit point d'empeschement. » (Lettre du 6 février.) — « M^{lle} de » Chamilly, je luy rens son premier nom, a pris logis dans le cloistre » Nostre-Dame, pour y estre plus seurement. M. de Soubise et peut- » estre quelque autre la tient en alarmes, encore que je croye que per- » sonne ne pense à une recherche si violente. On croit que ce sera pour » M. le duc de Raix. » (Lettre du 12 février.) — « M. de Raix fut hier » fiancé avec M^{lle} de Chamilly, où estoit toute la Cour, hormis M. de » Montmorency. Samedy se doibvent faire les noces, » (Lettre du 6 mai 1610.)

VII. — P. 308, lig. 12.

La Reyne-mere fit rompre le mariage pour luy donner une de ses parentes de la maison des Ursins.

Marie Felice des Ursins étoit nièce à la mode de Bretagne de la Reine-

mère, par Elizabeth de Medicis, duchesse de Bracciano, sœur du père (non du grand-père) de Marie de Medicis.

Pour les traits du visage de cette dame on peut voir les *Memoires du duc de Montmorency*, par Simon Ducros, qui travailloit à la demande de l'illustre veuve : « Cette princesse ressemble à son père, le prince » Virginio Ursini, premièrement dans les traits du visage et dans les » infirmités du corps, secondement dans les vertus et dans les avan- » tages de l'esprit. »

« Triste de l'infidélité de son mari, » dit ailleurs Ducros, « il luy de- » manda si elle estoit malade, et luy ayant respondu qu'elle se portoit » bien : *Cependant, Madame*, reprit-il, *vosre visage paroît changé.* — *Il » est vray*, dit-elle en rougissant, *mais mon cœur ne l'est pas, et cela » vous doit suffire.* »

VIII. — P. 309, lig. 4.

Pour la guerre c'estoit un fort ignorant homme.

Des Réaux est ici bien rigoureux. Le duc de Montmorency fit presque toujours la guerre, et n'avoit jamais cessé de la faire heureusement jusqu'au jour fatal où il fut pris devant Castelnaudary.

La lettre qu'il ecrivit à sa femme avant son jugement a été reproduite par Simon Ducros, p. 267. Elle est courte, pieuse et très-convenable.

M^{me} de Montmorency, après la mort de son epoux, se retira à Moulins, dans le couvent de la Visitation ; elle y mourut, le 5 juin 1666. Le tombeau qu'elle fit eriger au duc de Montmorency est devenu l'objet de la curiosité et de l'admiration de tous les étrangers qui passent par Moulins ; il a été souvent gravé.

Terminons ce commentaire par la citation d'un précieux passage des *Memoires de Mademoiselle* (édition de 1730, tom. iv, p. 129).

« On avoit assez d'envie d'aller passer le reste de l'hyver (1660) à » Paris.... On alla jusqu'à Moulins sans séjourner.... La Reyne alla voir » M^{me} de Montmorency, religieuse aux filles de Sainte-Marie. Le châ- » teau de Moulins avoit esté le lieu de son exil et de sa prison (on l'y » avoit gardé quelque temps), et il luy estoit arrivé là une aventure fort » extraordinaire. Un jour qu'elle estoit dans son petit cabinet, toute » seule, occupée de la perte qu'elle avoit faite (il est certain que per- » sonne n'a jamais eu une si véritable douleur ni ne l'a poussée si loin » par la mort de son mary ; elle n'en est pas encore consolée), elle vit » sortir d'une muraille un petit serpent, ce qui est assez ordinaire dans » de vieux chasteaux inhabitez ; elle avança son pié dans le dessein que » ce serpent la mordist. Elle sentoît quelque joie de pouvoir avancer » ses jours, pour aller retrouver celui qui causoit sa douleur. Dans ce

» moment, il entra une dame qui estoit à elle : le serpent entendit du
» bruit et s'en alla. Elle conta cela à cette dame, qui luy en fit un scrupule et la fit souvenir qu'elle estoit chrétienne. Elle se retira dans les
» filles de Sainte-Marie, où elle a esté quelque temps à demander à
» Dieu la grace de pouvoir pardonner au cardinal de Richelieu ; elle
» dit qu'elle a esté longtemps sans pouvoir l'obtenir. Elle renvoya à ses
» parens le bien qu'elle avoit eu de sa maison ; elle est de la maison
» des Ursins et nièce, à la mode de Bretagne, de la Reyne, ma grand-
» mère. Elle ne garda que cent mille escus qu'elle avoit eus en mariage, dont elle recompensa ses gens et fit bastir le couvent où elle
» est, et un superbe tombeau à M. de Montmorency, qui est tout devant
» la grille : ainsi, elle peut le regarder sans cesse. Quand tout cela a
» esté achevé, elle a pris l'habit de religieuse. Ses pleurs continuels luy
» ont tellement desséché le cerveau, que les nerfs se sont retirez et
» qu'elle est maintenant toute voustée et sujette à une courte haleine.
» Lorsqu'elle vit la Reyne, son mal luy prit avec tant de violence
» qu'elle fut longtemps sans pouvoir parler. M^{me} de Montmorency
» avoit eu un attachement particulier au service de la Reyne ; cela la
» fit beaucoup pleurer. J'allay la voir après le diner, et je luy dis que
» j'avois hésité à le faire, parce que j'appréhendois de l'affliger lorsqu'elle me verroit et se souviendrait que mon pere avoit esté en partie cause de la mort de son mary. Elle me remercia, et me dit : J'ay
» vu Monsieur, votre père ; il m'a témoigné tant de bonté que je prie
» Dieu sans cesse pour luy. Elle me parla fort de feu M. de Montmorency avec une tendresse qui n'est pas concevable, et me dit que
» jamaïs passion n'avoit esté égale à celle qu'elle avoit pour luy ; et
» que même elle en avoit du scrupule. C'est une femme de beaucoup
» d'esprit et qui paroît avoir esté fort agréable, quoiqu'elle n'ait jamais
» esté belle, à ce que la Reyne m'a dit. Pendant la vie de son mary,
» elle avoit pour luy le mesme amour qui luy reste ; et une marque
» bien extraordinaire qu'elle en donnoit, c'est qu'elle aimoit toutes les
» personnes dont elle sçavoit qu'il estoit amoureux. Il a esté des plus
» galans de son temps. Elle prenoit soin de luy faire faire des habits
» pour aller au bal, beaux et magnifiques, sans qu'il le sceust, afin
» qu'il fust mieux paré que les autres. Quand ce venoit à peu près
» l'heure qu'il en devoit revenir, elle alloit à la fenestre qui donnoit
» sur la rue, afin de le voir plus tost. Elle me conta que ce qui faisoit
» qu'elle ne pouvoit jamais se consoler, c'est qu'elle estoit persuadée
» qu'elle estoit cause qu'il s'estoit engagé dans le parti de feu mon
» père, par l'attachement qu'elle avoit à la Reyne ma grand-mère. »

XCI.

M. DE BAUTRU.

(Guillaume de Bautru, comte de Serrant, né en 1588, mort en 1665.)

M. de Bautru est d'une bonne famille d'Angers. Il a esté conseiller au Grand conseil. En ce temps-là, il espousa la fille d'un maistre des Comptes, nommé Gastines¹ : cette femme ne se mettoit point dans le monde ; elle ne sortoit guères. « O la bonne » mesnagere ! » disoit-on : on la donnoit pour exemple aux autres. Enfin il se trouva qu'elle ne sortoit point, parce qu'elle avoit son galant chez elle ; c'estoit le valet de chambre de son mary. Bautru fit mourir ce galant, à force de luy faire degouster de la cire d'Espagne sur la partie peccante, d'où vient que Saint-Germain *, croyant que c'estoit Bautru qui avoit fait les vers sur la retraite de Monsieur², avoit mis dans la response :

Mathieu de Mergues.

Quand il cachetta pres du cu
Son valet qui le fit cocu.

¹ Le Bigot, sieur de Gastines.

² C'estoit Chastellet. Il y avoit : « Vous avez assez fait le chevalier » errant avec Puylaurent. »

Bautru chassa sa femme, et ne voulut point reconnoître le filz dont elle accoucha. Il l'a reconnu depuis, mais long-temps après. Cette femme, jusques là, vescu de carottes à Montreuil-Belay en Anjou, pour espargner quelque chose à son enfant. Jusques à cette heure elle demeure chez luy, en Anjou, où il va quelquefois ; mais elle ne vient point à Paris. Il a le malheur d'avoir un sot filz ¹.

Bautru s'estant desfait de sa charge, se mit à suivre la Cour. Le mareschal d'Ancre l'aimoit ; et s'il n'eust point esté tué, il luy alloit faire une affaire qui luy eust valu dix mille escus de rente.

J'ay desjà dit ailleurs* qu'il estoit à la droserie *Histor. de Richelleu.* des Ponts-de-Sé. Quelqu'un qui estimoit fort M. de Jainchere, qui avoit quelque employ en cette guerrette, luy dit : « Qu'est-ce qui est plus hardy que » Jainchere ? » — « Les fauxbourgs d'Angers, » respondit-il, « car ils ont tousjours esté hors la ville, » et luy n'en est pas sorty ². »

Il dit à la Reyne-mere que l'evesque d'Angers estoit saint et qu'il guerissoit de la v—. L'evesque le sceût, et s'en plaignit. « Et comment l'aurois-je dit, » dit Bautru, « qu'il en est encore malade ! »

¹ A propos de cela, M. de Guise, comme ils disnoient ensemble, luy ayant dit : « Qu'y a-t-il entre un cocu et un autre ? » — « Une » table, » respondit-il ; car ils n'estoient pas de mesme costé.

² Comme les trois freres de Luynes commençoient à s'establir, on dit à Bautru : « Mais il faut leur porter respect. » « Pour moy, » dit-il, « s'ils me traittent civilement, je diray : M. de Brante, M. de Luynes, » M. de Cadenet ; autrement je dirai Bran de Luynes et Cadenet, » en changeant le *t* en *d*, ce qui ne se remarque pas quasy en prononçant.

Jouant au piquet à Angers contre un nommé Goussaut, qui estoit si sot que pour dire *sot* on disoit *Goussaut*, Bautru vint à faire une faute, et en s'escriant dit : « Que je suis Goussaut ! » — « Vous estes un sot, » luy dit l'autre. — « Vous » avez raison, » répondit-il ; « c'est ce que je voulois » dire ¹. »

M. d'Effiat le prit en amitié, et c'est de là, bien plustost que du cardinal de Richelieu, que vient sa richesse. Bautru estoit bon courtisan, ou bon bouffon si vous voulez ; de mœurs et de religion fort libertin, et tel que M. d'Orléans luy escrivoit tous-jours : *Au petit b* — ². Il estoit petit, mais bien fait.

Il n'a jamais pu s'empescher de mesdire ; et comme les chiens ne mordent guères sans avoir des coups de baston, le pauvre Bautru ne manqua pas d'en avoir, car il n'eut pas la discretion d'espargner M. d'Espernon. S'il n'a dit que ce que j'en ay ouy dire, je trouve le mot assez meschant pour meriter quelque correction, mais non pas si rude.

Depuis comtesse de
Maure.

¹ Il disoit à M^{lle} d'Attichy *, fille d'honneur de la Reyne-mere : « Vous n'estes pas trop mal fine, avec vostre severité. Vous avez si » bien fait, que vous pourrez, quand vous voudrez, vous divertir deux » ans sans qu'on vous soupçonne, »

² Le marquis de Borbonne, un seigneur qui n'avoit point de reputation pour la bravoure, luy donna des coups de baston ; je n'ay pu sçavoir pourquoi. Il en fit un vaudeville, où il y avoit :

Borbonne
Ne bat personne,
Cependant il me bastonne.

La premiere fois qu'il alla au Louvre après cela, chascun ne sçavoit que luy dire. « Eh quoy, » dit-il, « croit-on que je sois devenu sauvage, » pour avoir passé par les bois ? »

Il y avoit un vieil Espagnol à la Cour qu'on appelloit Gilles de Metz¹ ; Bautru disoit : « N'est-ce pas » une chose estrange que Gilles de Metz passe pour » si vieux ? car M. d'Espernon est son pere ; on sçait » bien qu'il a fait Gilles de Metz² *. » Les Simons, c'estoient les donneurs d'estrivieres de chez M. d'Espernon, l'estrillerent comme il faut. Quelque temps après, un de ces satellites, en passant auprès de luy, se mit à le contrefaire comme il crioit quand on le battoit. Bautru ne s'en desferra point, et dit : « Vrayment, voylà un bon echo, il respond long- » temps après³. »

*Faire Gille : fuir
déguisé.*

Il eut aussy de grands desmeslez avec M. de Montbazon, pour en avoir fait cent railleries, comme, que c'estoit un homme bien fait et qu'il n'y avoit pas au monde un plus beau corps nu⁴ : d'ailleurs le bonhomme avoit sceû que l'*Onosandre* estoit une piece contre luy. La Reyne-mere accommoda cela, et on dit que M. de Montbazon, entre autres choses, l'ayant menacé de coups de pié, il faisoit remar-

¹ Un de ces Espagnols qui furent chassés avec Antonio Perez.

² La ville de Metz.

³ Long-temps après, Bautru alla voir la Reyne, et il avoit un baston. « Avez-vous la goutte ? » luy dit-elle. « Non, madame. — » C'est, » dit le prince de Guimené, « qu'il porte le baston comme » Saint-Laurent porte son gril : c'est la marque de son martire. » (*Variante.*) Bautru un jour se promenoit avec un baston. Quelqu'un demanda à Saint-Pavin : « D'où vient qu'il porte un baston ? — C'est, » respondit-il, « la marque de son martire. » — Bautru dit que les porteurs de Saint-Pavin sont des porte-diables. C'est qu'on dit des porte-Dieu pour dire les prestres qui portent l'hostie.

⁴ Il equivoquoit sur cornu.

quer à la Reyne-mere : « Madame, voyez quel pié ! » que fust devenu le pauvre Bautru ¹ ? »

Catherine Fouquet.
Histor.

Mais Bautru ne fut pas traité si doucement de la belle-mere que du gendre. Il avoit, dit-on, fait galanterie avec la comtesse de Vertus*, et il en avoit fait des mesdisances espouvantables. Elle s'en voulut venger, et pour cela elle s'adressa au marquis de Sourdis qui luy promit, comme il fit, de luy donner des coups de baston sur le quay de l'Escole ; et elle estoit à la Samaritaine pour en avoir le plaisir. Le Marquis le traitta plus humainement que les Simons, mais il eut pourtant quelques coups².

Il disoit du Pere Pradines, Cordellier, son confesseur, qu'il estoit aussy noble que le Grand-duc, et qu'il venoit de quatre testes couronnées³, aussy bien que luy.

Le frère qui accompagne.

Le Bini* de ce moine dédia des theses à Prou, pourvoyeur du Roy. Bautru luy fit mettre : *Dño*

Prou : beaucoup ou assez.

*Dño Satis**, *Regis à dapibus.* »

¹ M. de Montbazon estoit fort grand et puissant.

² A la province, je ne sçay quel juge de bicoque l'importunoit trop souvent. Un jour que cet homme vint le demander, il dit à son valet : « Dis-luy que je suis au lict. — Monsieur, il dit qu'il attendra que » vous soyez levé. — Dis-luy que je me trouve mal. — Il dit qu'il vous » enseignera quelque recepte. — Dis-luy que je suis à l'extremité. — » Il dit qu'il vous veut donc dire adieu. — Dis-luy que je suis mort. — » Il dit qu'il vous veut donner de l'eau benite. » Enfin il le fallut faire entrer.

³ De quatre Cordelliers. — (*Variante.*) Il disoit d'un Cordellier appelé le Pere Pradines qu'il estoit de meilleure maison que le Grand-duc ; qu'il venoit de six testes couronnées, de Cordelliers de pere en filz. On avoit donné à ce pere un brevet de confesseur des Enfans de France jusqu'à l'age de sept ans ; et on ne se confesse qu'à cet age-là.

L'archevesque de Paris * avoit fait faire une chapelle qu'il avoit dédiée à je ne sçay quelle sainte. « Je ne croyois pas, » dit Bautru, « qu'elle » dust estre dédiée à autre qu'à sainte Rene *. »

Jean - François de
Gondi.

Invquée contre les
maladies galantes.

Le cardinal de Richelieu en faisoit cas, et disoit qu'il aimoit mieux la conscience d'un Bautru que de deux cardinaux de Berulle. Il l'envoya en Espagne ¹; et le Comte-duc luy monstrant son *gallinero* *, il luy dit que le Roy, son maistre, luy enverroit *dellos gallos*. L'autre se plaignit qu'on luy envoyoit des bouffons ².

Poulailler.

Il disoit d'un certain Minime qu'on vouloit faire passer pour beat, que le seul miracle qu'il avoit

¹ En qualité d'Envoyé seulement.

² Ce fut par son conseil qu'il * ne fit point imprimer cette harangue qu'il prononça au Parlement, et qui avoit fait tant de bruit. Pour l'en destourner, il luy dit ce passage d'Horace, *de Arte poetica* :

Le Cardinal.

*Segnius irritant animos demissa per aures
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus.*

Depuis, cette piece a esté imprimée durant la Fronde, et a fait voir que Bautru avoit eu bon nez.

Ce fut luy aussy qui mit bien le comte de Charrost avec le Cardinal. Ce ministre estoit allé se promener à l'abbaye de Royaumont; Bautru l'y fut trouver : « Avec qui estes-vous venu ? » luy dit le Cardinal. « Avec Charrost. — Eh ! de quoy vous estes-vous avisé d'amener » ce fastidieux personnage ? — Ah ! Monseigneur, si vous sçaviez com- » bien il a de zele et de tendresse pour Votre Eminence, vous n'en » parleriez pas ainsy. On n'a jamais tant aimé une maistresse qu'il » vous aime. » Depuis cela, le Cardinal eut de l'estime pour Charrost. — Comme il passoit un enterrement où on portoit un crucifix, il osta son chapeau : « Ah ! » luy dit-on, « voylà qui est de bon exemple. — » Nous nous saluons, » respondit-il, « mais nous ne nous parlons pas. »

Variante. Il osta une fois son chapeau en passant devant une croix. Quelqu'un luy dit : « Ah ! ah ! vous estes donc mieux avec le bon » Dieu qu'on ne pense ? — Nous nous saluons, » respondit-il, « mais » nous ne nous parlons pas. »

fait, c'estoit que, ne mangeant que du poisson, il sentoît l'espaule de mouton en diable.

Peut-être jeu de mots, sur mère.

Il disoit que Rome estoit une chimere* apostolique; et à une promotion de Cardinaux que fit le Pape Urbain, où il n'y avoit guères de gens de qualité (je pense qu'ils estoient dix en tout), Bautru en lisant leurs noms, disoit : « N'en voylà que » neuf. » — « Eh ! vous oubliez *Fachinetti*, » dit quelqu'un. — « Excusez, » répondit-il, « je pensois » que ce fust le tiltre¹. »

Quelquefois il rencontroit assez froidement, et cela arrive à tous ceux qui font mestier de dire de bons mots². La première fois que Boisrobert fit un acte de ces pièces de Cinq-Auteurs que le cardinal de Richelieu faisoit faire, Bautru dit : « Boisrobert » est un bon homme, mais il a pourtant fait un mes- » chant acte. »

Historiette, tom. II,
p. 187.

Il monstra un crucifix à Lopez*, à la Messe, et luy dit : « Voylà de vos œuvres ! — Hé, » répondit Lopez, « c'est bon à ces messieurs à s'en plaindre ;

En Poitou.

¹ Une fois qu'il y avoit icy des deputez du Mirebalais* qui vouloient parler au cardinal de Richelieu, Bautru, qui cherchoit à le divertir, demanda à celui qui portoit la parole : « Monsieur, sans vous inter- » rompre, combien valaient les asnes en vostre pays quand vous par- » tistes ? » Ce député luy répondit : « Ceux de vostre taille et de vostre » poil valaient dix escus. » Bautru demeura desferré des quatre piez. Il rencontra mieux sur ses chevaux. Il vouloit renvoyer quelqu'un en carrosse, qui, par cérémonie, luy disoit que ses chevaux auroient trop de peine. « Si Dieu, » répondit-il, « eust fait mes chevaux pour se » reposer, il les auroit fait chanoines de la Sainte-Chapelle. »

² On jouoit fort chez luy. Il disoit d'un grand joueur nommé Mitton, que c'estoit dommage qu'il ne s'appellast pas *Marc*; qu'on diroit *Marmitton*.

» mais pour vous, de quoy vous avisez-vous? »

Il sçait, et a fait autrefois des vers, mais il y a plus d'esprit que de génie, et l'elocution n'est nullement chastiée. Plusieurs fois il a donné à disner à Saulmaise, à Desmarestz, à Quillet et à d'autres gens de lettres ¹.

Il disoit du feu roy d'Angleterre : « C'est un veau » qu'on meine de marché en marché ; enfin on le » meinera à la boucherie ². »

Menage, dans ses *Origines*, sur le mot de *bougre*, a mis ainsy : BOUGRE, *je suis de l'avis*, etc. « Ah ! » luy dit Bautru, « vous en estes donc aussy, » et vous l'imprimez ! tenez : il y a , bien moulé : » *Bougre je suis*. » Cela me fait souvenir que Ruigny, l'hyver passé, trouva le pauvre Bautru, qui est tout perdu de goutte, dans sa chaise, auprès d'un si grand feu qu'il se brusloit, et avoit beau crier, ses gens, après avoir mis bien du cotret, s'en estoient enallez, et ne l'entendoient en aucune sorte.

¹ La meilleure chose qu'il ayt faite, c'est un impromptu pour response à un que luy avoit envoyé M. le Clerc, intendant des Finances, qui estoit de Montreuil-Belay. Or l'on dit en proverbe : *Les clerks de Montreuil-Belay qui boivent mieux qu'ils ne sçavent escrire*. Voicy ce que c'est :

Une autre fois prenez plus de delay,
Vostre Impromptu n'a pas le mot pour rire.
Vous estes clerc, et de Montreuil-Belay,
Qui beuvez mieulx que ne sçavez escrire.

² Quand nos plenipotentiaires à Munster eurent pris la qualité de Comte : « Ah ! » dit-il, « je me doutois bien que cette assemblée-là » nous feroit des *contes borgnes* ; » à cause de M. Servien qui n'avoit qu'un œil.

Le *petit bougre* estoit là puny d'un *supplice con-digne* ¹.

On a remarqué de toute la race des Bautrus (qu'elle) est naturellement bouffonne. Nogent, son frere, en a fait profession ². Cherelles, la Roullerie et le prieur des Matras, trois freres Bautrus, cousins-germains de celui dont nous venons de parler, ont esté tous trois fort plaisans en leur espece. Le premier estoit d'espée ; il avoit de l'esprit et faisoit des vers : c'estoit un vaillant homme. Il disoit qu'il perdoit tousjours quand il jouoit, et gagnoit quand il f—, La Roullerie estoit à l'Artillerie, et commandoit un vaisseau : il fit tout ce qu'on pouvoit faire aux isles de Sainte-Marguerite. Il prenoit du tabac sur un affust de canon tout à descouvert. Il ne s'accommodoit point bien de l'archevesque de Bordeaux, et luy disoit : « Sur ma foy ! je ne vous veux plus » suivre qu'à la procession. »

Pour le prieur des Matras, une fois qu'il suoit la v— dans un grenier, un de ses amys le cherchant cria : « *Adam !* » c'estoit son nom, « *Adam !* » *ubi es ?* — *Domine*, » respondit-il, « *mulier quam* » *mihi dedisti fefellit me* ³. »

¹ Vieux style de quelqu'un de nos anciens poëtes.

² Il (Bautru) disoit que Nogent son frere estoit le Plutarque des laquais. Les laquais admiroient ses sentences.

³ C'estoit un ivroigne fleffé, et quelquefois un assez meschant plaisant. Un jour que son valet, sous son manteau, portoit un grand broc de vin, il le suivoit en pleurant. Quelqu'un luy dit : « Qu'avez-vous ? — C'est le meilleur de mes amys qu'on porte en terre. » C'est que le broc estoit de grais. *

On appelle pots de grès les pots d'une sorte de terre-glaise.

Un jour il respondit assez plaisamment à Cuprif, l'archidiacre d'An-

gers, qui luy vouloit faire des reprimandes dans le Chapitre, car il estoit chanoine : « Il est vray, » luy dit-il, « que vous estes d'une famille » où il y a de beaux exemples à imiter, car vous avez un confesseur à » la Haye, une vierge dans la Cité, et un crochet en Greve. » Un Cuprif s'estoit fait ministre en Hollande, une fille avoit esté desbauchée, et un capitaine, pour avoir volé sur les grands chemins, avoit esté roué à Paris.

COMMENTAIRE.

I. — P. 315, lig. 3.

Il espousa la fille d'un maistre des Comptes nommé Gastines.

Marthe le Bigot de Gastines. Le *Menagiana* dit qu'elle se fit toujours appeler M^{me} de Nogent, disant qu'elle ne vouloit pas être appelée M^{me} Bautrou, par la Reine Marie de Medicis, qui prononçoit mal le françois, comme l'a plus haut remarqué des Réaux.

Le valet ainsi maltraité par Bautru n'en seroit pas mort, si l'on s'en rapporte au *Menagiana*, autorité assez peu solide en général. Il en auroit été quitte pour les galères, parce qu'il auroit exposé aux Juges le commencement de justice que Bautru s'étoit faite. (*Menagiana*, I, p. 267.)

II. — P. 316, lig. 2.

Il l'a reconnu depuis (le fils dont elle accoucha), mais longtemps après.

« Quoiqu'ils demeurassent ensemble, où demeure présentement M. de » Seignelay, néanmoins ni l'un ni l'autre ne se reconnoissoient pour » père ou pour fils. » (*Menagiāna*, I, p. 267.)

La maison de Bautru étoit la seconde de la rue *Neuve-des-Petits-Champs*, près des *Petits-Pères*. Elle a été gravée par J. Marot. Colbert l'acheta avec la première, bâtie pour Jean Vanel, financier. Ce fut après sa mort l'hôtel *Seignelay*.

Il y a dans le roman des *Memoires de M. de B., secrétaire de M. l. C. d. R.*, 1711, p. 518, un passage assez curieux sur cette maison. Sandras des Courtils, l'auteur de ces faux Mémoires, nous transporte à l'année 1635 ou 1636 :

« M. de Bullion estoit à table avec plusieurs de ses amis, et entre » autres avec Bautru, lorsque j'arrivay chez luy. Bautru faisoit alors » bastir une belle maison, qui est aujourd'huy l'hôtel Colbert. Ce quar-

» tier, qui n'estoit point bâti auparavant, s'embellissoit tous les jours.
 » M. d'Esmery, qui a été surintendant des finances, y avoit fait elever
 » un superbe edifice, qui est encore regardé aujourd'huy comme un
 » des plus beaux morceaux qu'il y ait dans Paris. La maison de M. de
 » Bullion n'en approchoit pas, quoiqu'elle ne vinst que d'estre bastie. Or
 » M. de Bullion ayant demandé à Bautru combien luy coûteroit la
 » sienne : Bautru luy ayant répondu qu'elle luy coûteroit deux cent
 » mille francs : *Et le pavé ?* repartit M. de Bullion, *le comptez-vous ?*
 » (car en ce temps-là, quoiqu'il n'y ait pas encore bien longtemps, ce
 » quartier estoit comme un désert). Il y avoit bien à dire que les
 » maisons fussent l'une sur l'autre comme elles sont présentement ; il
 » falloit donc que ceux qui faisoient bastir fissent paver devant eux, à
 » moins que d'avoir de la boue jusqu'à mi-jambes. Il n'y avoit encore
 » que M. de Bullion qui l'eust fait devant sa maison. M. d'Esmery ni
 » M. de Laurillière » (il falloit la Vrillière), « son gendre, qui avoit fait
 » bastir une maison auprès de celle de son beau-père » (aujourd'hui la
 » Banque de France), « n'avoient pas encore fait paver devant eux, mais
 » se dispoient à le faire. Or, Bautru dit alors à M. de Bullion : *Tu*
 » *pavisti, illi pavebunt, ego autem non pavebo. — Et tu pavebis etiam,*
 » luy répondit M. de Bullion. — Il faudra voir, repliqua Bautru, qui
 » dira vray de vous ou de moy. — Ce sera moy, répondit M. de Bullion ;
 » envoyez-moy seulement demain la Moriniere. Ce la Moriniere estoit
 » l'homme de confiance de Bautru, et Bautru luy ayant envoyé, M. de
 » Bullion luy donna deux mille escus pour son maistre, à condition de
 » faire paver devant sa maison. »

III. — P. 316, lig. 8.

Il a le malheur d'avoir un sot filz.

Le *Menagiana* semble plus favorable à M. de Serrant, fils de Bautru :
 « Quand on voulut vendre la maison du père, il se trouva que la cha-
 » pelle estoit en désordre et en ruines. Il ne faut pas s'en estonner, dit
 » M. de Serrant, M. de Bautru se soucioit aussi peu de sa chapelle,
 » qu'il avoit soin de sa cuisine et de sa bibliothèque. » (*Menag.*, I,
 p. 269.)

Le mot de Bautru à M. de Guise est la contrefaçon de celui du
 paysan Gaillard à Henry IV. (Tom. I, p. 12.)

IV. — P. 317, lig. 5.

Vous avez raison ; c'est ce que je voulois dire.

Bon mot renouvelé bien souvent, et de nos jours par un plaisant
 nommé M. Perpignan, auteur de certains quarts de vaudevilles ; car

nous avons des quarts de Vaudevillistes comme des quarts d'Agens de change. Après la première représentation d'une tragédie de feu Delrieu, que l'on venoit de recevoir fort mal, il rencontre le triste auteur : « Eh » bien ! Monsieur, vous êtes tombé ; nous voilà confrères. — Vous êtes » un sot, Monsieur ! — C'est ce que je voulois dire. »

D'autres bons mots, dont des Réaux constate ici la date ancienne, ont été repris de même ; comme le bâton, marque du martyr ; — les fils de *têtes couronnées*, et le « *Nous nous saluons*, » dont Piron se faisoit honneur avant d'être dévot.

— *Faire Gilles*, c'est décamper à l'improviste et pour éviter quelque mauvaise affaire, comme il étoit arrivé au duc d'Epéron, quand il quitta la ville de Metz dont il étoit gouverneur, par crainte du soulèvement des habitans. Scarron, dans la *Gigantomachie*, chant iv :

Jupin leur fit prendre le saut
Et contraignit de faire Gille
Le grand Tiphon, jusqu'en Sicile.

— Antonio Perès, dont M. Mignet a si bien retracé la vie romanesque, mourut à Paris en 1611 et fut enterré aux Célestins de Paris, église fermée depuis 1791, mais abattue seulement depuis quelques années. Jean Mégret a donné l'épithaphe de Perès :

« Hic jacet illustrissimus Joannes Antoninus Perez, olim Philippo II » Hispaniarum Regi à secretioribus consiliis ; cujus odium mali auspi- » catum effugiens, ad Henricum IV Galliarum Regem invictissimum se » contulit, ejusque beneficentiam expertus, demùm Parisiis diem ex- » tremam clausit, anno 1611. »

V. — P. 318, note 3, lig. 7.

Bautru dit que les porteurs de Saint-Pavin sont des porte-diable.

Saint-Pavin, le célèbre athée, le célèbre poète, mourut, comme ses amis Boisrobert et des Barreaux, dans les bras d'un prêtre et avec de grands sentimens de repentir, en avril 1670 : « Le curé de Saint-Nico- » las, » écrit Guy Patin, le 11 avril, « n'a pas voulu luy donner l'abso- » lution qu'il n'eust auparavant jeté dans le feu son testament, à cause » de la vie scandaleuse qu'il avoit menée, et qu'il n'eust fait des legs » pieux du bien qui luy restoit. »

On conserve dans quelques cabinets, du moins je possède un manuscrit des Poésies de Saint-Pavin ; la plupart sont inédites et méritoient de cesser de l'être. J'en donnerai plusieurs pièces dans le cours de ces commentaires et quand l'occasion s'en présentera.

VI. — P. 318, lig. 16.

Le bonhomme (M. de Montbazon) avoit sceû que l'Onosandre estoit une piece contre luy.

Cette pièce, réellement assez mauvaise, parut d'abord en sept pages in-8°, et fut ensuite insérée dans le *Cabinet satyrique*. Une des premières éditions de ce Recueil y donne à peu près les initiales du héros, M. D. M. Voici les passages qui peuvent servir à compléter l'*Historiette* de M. de Montbazon, telle qu'on la lira dans un des volumes suivans :

Je veux quitter Parnasse et l'onde Pegasine
 Pour aller faire un tour jusques à Terrassine,
 Desireux de chanter les buffles au col tors,
 Ou siffler dans un joug le prince des butors....
 Onosandre, occupé à ne croire qu'un homme
 Qui sçait parler latin puisse estre gentilhomme;
 Mesprisant Apollon et ses celestes dons,
 Qui font que les humains ne vivent de chardons.
 Exemple de nos ans!
 Ceux que l'on devroit voir en nos moulins brayans,
 Le bast dessus le dos, courbez sous la farine,
 Sont gens de cabinet, mesme que l'on destine
 Pour les premiers honneurs; et quel enragé son
 De voir dans un conseil un asne sans raison,
 Qui croit que le grand Caire est un homme, et les Plines,
 Des pals esloignez comme les Philippines;
 Que l'Evangile fut escrete dans le ciel,
 Et de l'un des tuyaux de l'aisle saint Michel !
 Et que là tous les saints on cache tout de mesme
 Comme on le voit icy dans le temps de caresme;
 Qui tient que Mahomet, et les Turcs et les Gots,
 Confreres de Calvin, estoient bons Huguenots....
 Qui croit que paradis est fait comme une eglise,
 Et que le Bucentore est le duc de Venise....
 Je l'ay veu maintes fois, d'un ignorant caprice,
 Citer monsieur saint Jean au livre de l'Eclipse;
 Il monstre à ses discours n'avoir point de raison,
 Et qu'il a le cerveau timbré comme un oyson;
 Puisqu'il croit que Paris, par qui mourut Achille,
 Fut tenu sur les fons des bourgeois de la ville; etc.

VII. — P. 320, lig. 8.

Eh ! vous oubliez Fachinetto.

Le pape Urbain IX, élu en septembre 1591, se nommoit lui-même Jean-Antoine Fachinetto, cardinal de Saint-Martin-du-Mont. Peut-être un de ses parens avoit-il été promu à la même dignité, sous son pontificat.

VIII. — P. 322, lig. 3.

Nogent, son frere, en a fait profession (de bouffonnerie).

Le *Menagiana* prétend qu'il mourut en partie de chagrin de ce qu'un jour Langeli, au diner du Roi, lui dit : « Couvrons-nous : cela, pour nous, » est sans conséquence. » Et ce Langeli ne traitoit pas mieux Bautru, d'après le même *Menagiana*, tom. III, p. 53. « Le comte de Nogent, » dit M^{me} de Motteville, « estoit un grand flatteur ; il avoit toute sa vie con- » trefait le plaisant ; il affectoit de faire rire, parlant incessamment » sans qu'on pût l'accuser de dire quelque chose. Il est parvenu par » ce chemin au bonheur de faire une grande fortune... Il avoit de l'es- » prit à la mode ; il n'estoit pas méchant ; je ne luy ai jamais ouy dire » de mal de qui que ce soit... Il faisoit plaisir suivant sa manière, qui » estoit de tourner toutes choses en railleries. S'il estoit difficile de l'es- » timer, il estoit encore plus difficile de le haïr, car il n'en donnoit point » de sujet véritable. » (*Mem.*, I, p. 416.) D'ailleurs, Nogent n'avoit pas du côté de la bravoure une meilleure réputation que son frère ; témoin Bussy, dans sa lettre à M^{me} de Sevigné, du 7 octobre 1655.

Quant au prieur de Matras, qui par malheur se nommoit Charles, non Adam : « Il estoit, » dit Segrain, « des bons amis de Scarron ; et quand » Scarron s'estoit raillé de luy, il prenoit une épingle qu'il attachoit à » sa manche, disant que c'estoit pour s'en souvenir, afin de s'en venger. » (*Memoires de Segrain*, Amsterdam, 1723, p. 107.)

IX. — Fin.

Les Bautru ont produit une origine ecossaise ; mais, en réalité, leur généalogie ne remonte pas clairement au delà de Maurice Bautru, ecuyer, seigneur des Matras, lieutenant de la prévôté d'Angers. Ils venoient du bourg de Chahaignes, sur la limite du Vendomois et du Maine : on trouvoit même dans ce bourg deux clos de vigne appelés le clos Bautru et le clos des Matras. Maurice laissa quatre enfans, dont deux, Guillaume I^{er} et René, eurent postérité.

Guillaume I^{er} eut quatre enfans : 1^o Simonne Bautru, mariée à Louis de Garouis, premier président de la chambre des comptes de Nantes ; 2^o Guillaume II, comte de Serrant, par l'acquisition qu'il fit de cette terre en 1636 ; on vient de lire son *Historiette* ; 3^o Jean, seigneur du Pesché, tué au siège de Clermont, en Picardie, en 1616 ; 4^o Nicolas Bautru, comte de Nogent et du Tremblay-le-Vicomte, capitaine des gardes de la Porte, mort en septembre 1661. Il avoit épousé Marie Coulon, sœur du célèbre frondeur Jean Coulon, conseiller au Parlement, dont la femme aura son *Historiette*.

Le fils de Guillaume II porta comme son père le nom de Guillaume, comte de Serrant, et fut chancelier de Monsieur. Il épousa Marie-Bertrand de la Bazinière, fille du Trésorier de l'épargne et de Marguerite de Vertamont. Leurs deux filles furent mariées, l'une à son oncle à la mode de Bretagne, Nicolas Bautru, marquis de Vaubrun; l'autre à Edouard-François Colbert, comte de Maulevrier.

Pour les enfans du comte de Nogent, frère de Guillaume II, ils furent au nombre de quatre : 1° la fille, Charlotte Bautru, mariée d'abord à Nicolas d'Argouges, marquis de Rannes, puis à Jean-Baptiste-Armand de Rohan, prince de Montauban; 2° Armand Bautru, comte de Nogent, capitaine des gardes de la Porte, maréchal de camp, tué en 1672, au passage du Rhin, marié à Charlotte de Caumont, sœur du célèbre duc de Lauzun; leur fils Louis-Armand, comte de Nogent, mort le 7 juin 1736, avoit épousé la fille d'un bacha, baptisée à Paris en 1686, sous le nom de Marie-Julie Julistaron; ils ne paroissent avoir laissé que deux filles, mariées l'une au marquis de Melun, qui vendit le comté de Nogent au maréchal de Noailles; l'autre à Charles-Armand de Gontaut, doyen des maréchaux de France; 3° Nicolas, marquis de Vaubrun, lieutenant-général, gouverneur de Philippeville, tué en 1675 au combat d'Altenheim; marié à sa nièce à la mode de Bretagne, Marie-Maguerite Bautru; ils n'eurent qu'un fils, l'abbé de Cormery, et une fille, mariée en 1688 au duc d'Estrées; 4° Louis Bautru, chevalier de Nogent, puis marquis de Nangis, gouverneur de Sommieres, marié à N. Colbert de Turgis, fille d'une M^{me} de Turgis qui aura son *Historiette*.

Restent maintenant les enfans de René, seigneur des Matras, fils de Maurice et oncle de notre Guillaume II. Ils furent au nombre de trois, et des Réaux les mentionne comme gardant l'esprit de la famille. C'étoit 1° Charles Bautru, chanoine d'Angers, prieur de Saint-Melaire, dit le prieur des Matras; il mourut avant 1654; 2° Christophe Bautru, seigneur de la Rouillerie, lieutenant-général de l'artillerie, mort sans alliance; 3° Adam Bautru, sieur de Cherelles, capitaine au régiment de la marine; il laissa un fils, Guillaume Bautru, sieur de Cherelles et de la Rouillerie.

J'ignore s'il existe encore des Bautru. Ils portoient d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux roses en chef, et d'une tête de loup en pointe.

XCII.

MAUGARS.

Maugars estoit un joueur de viole, le plus excellent mais le plus fou qui ayt jamais esté. Il estoit au cardinal de Richelieu : Boisrobert, pour divertir l'Eminentissime, luy faisoit tousjours quelque malice. Un jour il luy fit donner avis que le prieuré de *Cranestroit* vaquoit dans l'evesché de Vannes : Maugars le demande ; le Cardinal, pour rire, luy en fait expedier les provisions. Cela luy donna une haine mortelle contre Boisrobert. Un jour qu'il alloit dans sa chambre pour jouer devant un homme du mestier, nommé M. Imbert, et pour un gentilhomme appelé Saint-Val, le chevalier de Puygarrault et Boisrobert le suivirent tout doucement : dez qu'il les vit : « A une autre fois, » dit-il, « M. Imbert, voylà » des visages qui me desplaisent. » Et en disant cela, il met sa viole contre la muraille. Puygarrault, qui avoit un pistolet de poche qu'il avoit apporté tout exprès, prend un petit morceau de papier, le mouille et l'applique sur le ventre de la viole. « Hé, dit-il, » je m'en vais voir si je tire si mal qu'on dit. » Maugars se met au-devant : « Quoy ! à l'instrument

» qui divertit le plus grand homme du monde ! » Puygarrault laisse la viole et vise au menestrier ; Maugars se sauve derrière un lict ; Puygarrault retourne à la viole : Maugars sort ; dez qu'il paroissoit, le Chevalier le miroit. Enfin, il fut contraint de jouer. Saint-Val luy conseilla d'appeller Puygarrault en duel : « Ouy dea, » dit-il, « je me battrois ; je me » sens du cœur, je ne me soucierois pas de mourir. » Mais si quelqu'un de ces doits estoient coupez, » ce pauvre homme (il entendoit le Cardinal) ne » pourroit plus vivre. Il se faut conserver pour luy. » Cependant Saint-Val le harangua tant, en luy promettant d'avoir l'adresse d'oster le plomb des pistolets du Chevalier, et que c'estoit le moyen d'acquérir de la reputation à bon marché, qu'il s'y resolut. Puygarrault luy lascha (sur le visage *) ses deux pistolets (qui estoient) chargez de la plus fine.

Mots ajoutés plus tard.

Le Cardinal le donna à Bautru pour le mener avec luy en Espagne. Bautru s'en repentit dez Linas *. Le Roy voulut l'entendre par une jalousie : ce fou dit qu'il ne joueroit point s'il ne voyoit le Roy, et que le Roy de France, qui estoit le plus grand roy du monde, ne l'avoit point traité ainsy. Bautru conseilla au roy d'Espagne de faire habiller quelqu'un en Roy, et d'en avoir le plaisir : on fait donc venir un faquin avec des hallebardiers, et on luy avoit ordonné de ne dire autre chose que : *muy bien*. Maugars se tuoit de jouer, et le roy de comédie disoit à tout bout de champ : *Muy bien*, avec une gravité admirable.

Village, à sept lieues de Paris, vers Orléans.

Boissy, un gentilhomme que Bautru avoit laissé en Espagne, estant de retour, Boisrobert et luy s'aviserent de faire une meschanceté au pauvre Maugars. Ce gentilhomme dit à M. le Cardinal : « Il y a un présent pour Maugars, c'est un gros » diamant ¹. — Il faut le luy donner, » dit le Cardinal. — « Monseigneur, » répondit Boissy, « j'en » dois avoir ma part. — Non, vous ne l'aurez point, » dit Son Eminence. — « Hé! monseigneur, » dit alors Maugars, « ne souffrez pas qu'on m'oste le prix de » mes veilles. — Mais, » reprit l'autre, « j'ay donné » six pistolles à celuy qui me le mit entre les mains » de la part du Roy. » Il fut ordonné que Maugars rendroit les six pistolles; il en donna trois : il n'avoit que cela sur luy. Lopez, esperant faire quelque bonne affaire, donna les autres. Boissy, le soir, luy donna le diamant. Le lendemain, dez la pointe du jour, voylà Maugars chez un orfevre qui luy en voulut donner quatre livres dix sous. Ce n'estoit qu'un diamant d'Alençon. Quand il revint, tous les marmitons de la cuisine le reçurent avec un charivary, en luy chantant :

Et tant de diamans,

Et tant de diamans ²,

Le procez ayant esté fait à Saint-Germain *, on Mathieu de Morgues. conseilla à M. le Cardinal de donner deux petits prieurez qu'avoit cet homme à quelques-uns des

¹ Il eust bien valu deux milles escus s'il eust esté bon.

² Il y avoit un refrain de chanson qui disoit quelque chose d'approchant. On se servit de l'air.

principaux de sa musique. On donna à choisir à Maugars; il prit celui qui valoit le moins¹; on luy en demanda la raison : « C'est, » dit-il, « que » ce prieuré s'appelle Saint-Julien, et on ne man- » queroit jamais de m'appeller *Saint-Julien le me- » nestrier*. » Quand il eut ce benefice, il demanda à prescher devant le domestique; le Cardinal le luy permit : il prescha une heure durant contre les medecins et les poetes, à cause de Sitois, medecin du Cardinal et de Boisrobert. Il haïssoit encore plus l'abbé de Beaumont, aujourd'huy M. de Rodais,* alors maistre-de-chambre du Cardinal, et disoit : « M. de Beaumont ne m'aime pas, parce qu'il sçait » bien que je ne le puis aimer, depuis qu'il me » fessa si rudement, lorsqu'il estoit cuistre au col- » lege². »

Rhodez.

¹ Il valoit cinq cens livres de rente moins que l'autre.

Maugars.

² Beaumont est gentilhomme. — Il * avoit esté en Angleterre, où un nommé Sivette, filz d'un hostelier de Lyon, et qui estoit de la musique du Roy aussy bien que luy, le fit battre. Maugars, qui estoit vindicatif, trouva moyen de couler dans le couvert du Roy un billet en ces termes : « Je donne avis à Votre Majesté qu'un nommé Sivette a at- » tenté à sa personne sacrée; c'est un secret revellé en confession, » je n'en puis pas dire davantage. » Le pauvre Sivette fut près de deux ans pour cela dans la Tour de Londres, et on ne l'eust point sceû si Maugars ne s'en fust vanté. Cela fit dire au commandeur de Jars que Maugars estoit un fou scelerat.

Estant en ce pays-là, il traduisit en françois je ne sçay quel traité anglois de Bacon. Un jour il tenoit une lettre dans la chambre du Cardinal, afin qu'il luy demandast ce que c'estoit. « Que tenez-vous » là, monsieur Maugars? — Monseigneur, » dit-il en la serrant, « ce n'est » rien. — Monstrez, monstrez. — Monseigneur, ma modestie ne sçau- » roit souffrir que je vous fasse entendre les louanges excessives que » donnent à une meschante traduction que j'ay faite mon cousin » Ogier le Danois et mon cousin de Richelieu. — Ah! monsieur Mau-

Un jour M. le Cardinal luy ayant ordonné de jouer avec les voix en un lieu où estoit le Roy, le Roy envoya dire que la viole emportoit les voix. « Maugré bieu de l'ignorant ! » dit Maugars, « je ne joueray jamais devant luy. » De Niere, qui le sceût, en fit bien rire le Roy. Le Cardinal n'en rit et n'y prit nullement plaisir. L'abbé de Beaumont s'en prevalut pour faire chasser Maugars. Le Cardinal, en le payant, luy dit : « Dittes de moy tout » ce que vous voudrez, je ne m'en soucie point ; » mais si vous parlez du Roy, je vous feray mourir » sous le cotret. »

Je l'ay veû depuis à Rome. A la naissance de Monsieur le Dauphin *, il joua devant le pape ¹ et disoit que Sa Sainteté s'estonnoit qu'un homme comme luy pust estre mal avec quelqu'un. Il vint dire sottement, en présence de la mareschale d'Estrées ², qu'il avoit veû, à Notre-Dame du Puy en Auvergne, la plus belle relique du monde, le sacré saint prepuce de Nostre-Seigneur. Feu mademoiselle

Louis XIV. En 1638.

» gars, » dit le Cardinal, « je ne pensois pas avoir l'honneur de vous » appartenir.—Monseigneur, c'est un advocat au Parlement, homme » illustre, et qui ne deshonne point ce nom-là.—Lisez donc ! » Il se met à lire des louanges par-dessus les maisons. Le Cardinal se douta que cela n'y estoit point, puis il le voyoit hesiter. Il fit signe à Boisrobert ; Boisrobert luy oste la lettre et la porte au Cardinal. Il n'y avoit rien sinon : « J'ay receû la traduction de vostre cousin Maugars, » je la liray quand j'en auray le loisir.—Ah ! ah ! monsieur Maugars, » dit le Cardinal, « vous jouez de ces tours-là ?—Monseigneur, s'il ne » l'a dit, il le devoit dire. » Cette fichue traduction l'avoit pourtant fait secrétaire-interprete de la langue angloise.

¹ Urbain VIII.

² Ambassadrice à Rome.

Marie de Lauzières-
Themines, morte à
Rome.

de Themines * sa fille qui y estoit, dit : « Qu'est-ce » que le saint prepuce, Madame ? — Taisez-vous , » ma fille , » respondit la mere, « vous estes une » sotté. »

Maugars ne voulut jamais jouer, à la priere du mareschal d'Estrées, devant un signor Horatio qui jouoit fort bien de la harpe, et qui estoit à madame de Savoye. Cela fascha le Mareschal, et il luy alloit faire donner des coups de baston, si Quillet ne luy eust représenté que le Cardinal ne trouveroit peut-estre pas trop bon qu'on traittast ainsy une personne qui avoit esté à luy. Le Mareschal, à cette remonstrance, devint aussy froid qu'un marbre.

Maugars revint en France, et mourut quelques années après. A l'article de la mort, il envoya demander pardon à Boisrobert.

COMMENTAIRE.

I. — P. 329, lig. 1.

Maugars estoit un joueur de viole...

Il avoit obtenu, sans doute de la dépouille de l'abbé de Saint-Germain, le prieuré de Saint-Pierre de Nice ; il fut de plus interprète du Roi pour la langue anglaise. On a de lui, outre sa « fichue » traduction du livre de Bacon : *Le progrès et avancement aux sciences divines et humaines*, Paris, 1624 ; des *Considérations politiques pour entreprendre la guerre contre l'Espagne*, 1634 ; un *Discours sur la musique d'Italie et des opéras*, imprimé dans le *Recueil de divers traités d'histoire, de morale et d'éloquence*, Paris, 1672, petit in-12. L'auteur y parle de son admirable viole et du talent de celui qui s'en servoit. Il ajoute qu'étant à Rome, elle ne sortoit de chez lui que pour aller chez des Eminences. Cela suffiroit pour nous prouver que des Réaux n'a pas chargé le portrait du personnage.

II. — P. 332, lig. 9.

Sitois, medecin du Cardinal.

Et mieux : Citois (voyez l'*Historiette* de Richelieu). François Citois, originaire de Poitiers, a fait des vers ; on en trouve qu'il adressa au sieur Contant, apothicaire de cette ville, et que celui-ci ne manqua pas d'insérer dans le *Jardin du Cabinet poétique de Paul Contant*, 1628, in-fol. On reverra encore Citois dans l'*Historiette* de Boisrobert.

III. — P. 332, note 2, lig. 9.

Cela fit dire au commandeur de Jars.

François de Rochechouart-Jars, dit le chevalier puis le commandeur de Jars, fut un des adversaires les plus hardis du cardinal de Richelieu. Banni en 1624 et relegué en Angleterre, où il gagna l'affection de la Reine Henriette de France, il rentra, puis conduit en 1635 à la Bastille, il fut jugé par une de ces commissions qui ont deshonoré Richelieu, et qui condamnèrent le Commandeur à perdre la tête. Sur le point d'être exécuté, rien ne fut capable d'abattre sa constance. La peine fut commuée en prison ; enfin, en 1638, à la prière de la Reine d'Angleterre, il sortit de la Bastille. Mais bientôt obligé de quitter de nouveau la France, il n'y revint qu'après la mort du Roi. M^{me} de Motteville a fort bien raconté son aventure (édition de 1728, tom. 1^{er}, p. 56). Durant la Fronde, il resta dans le parti de Mazarin, aussi les autres lui adressèrent-ils ce triolet :

Monsieur le commandeur de Jars,
Vous plaisantez à toute outrance,
Vous estes confit en brocars,
Monsieur le commandeur de Jars ;
Mais vous discourez comme un jars,
Qu'on appelle un oyson, en France ;
Monsieur le commandeur de Jars,
Vous plaisantez à toute outrance.

Il mourut en avril 1670, âgé de soixante-seize ans. Il avoit fait bâtir, à l'angle des rues de *Richelieu* et *Neuve-des-Petits-Champs*, un fort bel hôtel qui rivalisoit avec le palais *Mazarin*, en face duquel il se trouvoit. On remarquoit surtout la porte et le grand escalier, dont Sauval a fait une magnifique description (tom. II, p. 206), l'élévation des appartemens et les deux cabinets du jardin. Après la mort du Commandeur, il fut habité jusqu'en 1706 par le cardinal du Coislin, qui le transmit à l'évêque de Metz, son neveu. Il fut vendu à François Olivier, comte de Senozan, ancien banquier de Lyon, qui en renouvela l'intérieur. C'étoit en 1787

l'hôtel du garde des sceaux, Hue de Miromesnil. On l'a détruit peu de temps après.

IV. — P. 333, lig. 5.

De Niere, qui le sceût, en fit bien rire le Roy.

Pierre de Niere, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV, déjà cité dans l'*Historiette* de Louis XIII, dirigea longtemps les concerts de ces deux rois. Lafontaine lui adressa l'épître qui commence ainsi :

De Niere, qui pour charmer le plus juste des Roys,
Inventa le bel art de conduire les voix....

— Dans le *Discours sur la musique d'Italie*, Maugars a parlé de cet Horatio, devant lequel il n'avoit pas voulu jouer : « Celui qui tient le » premier rang pour la harpe est ce renommé Horatio, qui, s'estant » rencontré dans un temps favorable à l'harmonie, et ayant trouvé le » cardinal de Montalte sensible à ses accords, s'est tiré hors de pas. » (P. 163.)

L'organiste Daquin, dans une de ses *Lettres sur les hommes célèbres sous le règne de Louis XV*, 1753 et 1754, cite Horatio, de Parme, parmi les plus fameux joueurs de viol. Il se trompe apparemment. « Ce musicien, » ajoute-t-il, « nous a laissé de fort bonnes pièces dont on a profité, et que quelques auteurs un peu plagiaires ont données comme » leurs propres productions, en les mettant sur d'autres instrumens. » (Lettre VI, p. 142.) Il y a grande apparence que les plagiaires avoient laissé ces morceaux d'Horatio à la harpe pour laquelle ils avoient été faits.

XCIII.

L'ARCHEVESQUE DE BORDEAUX.

(Henry d'Escoubleau de Sourdis, né en 1594, mort à Auteuil, 18 juin 1645.)

M^{me} de Sourdis, sa mere, luy dit, à l'article de la mort, qu'il estoit filz du chancelier de Chiverny ; qu'elle luy avoit fait donner l'evesché de Maillezais et plusieurs autres bénéfices, et qu'elle le prioit de se contenter d'un diamant, sans rien demander du bien de feu son mary. Il luy repliqua : « Ma mere, » je n'avois jamais voulu croire que vous ne valiez » rien ; mais je voy bien qu'il est vray. » Il ne laissa pas d'avoir ses cinquante mille escus de légitime comme les autres, car il gagna son procez. C'estoit un homme qui avoit beaucoup d'esprit, qui avoit l'air agréable, qui disoit bien les choses, qui estoit brave, mais qui n'entendoit point trop la guerre ; adroit, et qui gaignoit le cœur des gens quand il l'avoit entrepris.

Il eut l'intendance de la maison du Cardinal, où il mit, après, le marquis de Sourdis * à sa place. Pour s'accommoder à l'humeur avare du Cardinal, il retrancha quelques pintes de vin, trois ris de

Son frère.

Aujourd'hui : bougies de six.

La salle des officiers et domestiques.

Auparavant.

veau ; et au lieu de chandelles des six *, il en faisoit donner des douze aux gentilshommes. Il ordonna six pieces de bois ¹ pour la garde-robe *, où il s'en brusloit plus d'une voye par jour. On les mettoit * toutes six à la fois, puis il falloit en aller querir d'autres.

Il vouloit desbusquer M. de Noyers, et à toute heure il faisoit des tours au tiers et au quart ; il sembloit qu'il vouloit tout faire luy seul. Loynes, tresorier de la Marine, fut envoyé avec luy à Brouage, pour faire quelques marchez de fortifications. Par prudence, cet homme qui le connoissoit bien luy faisoit tout signer. Au retour, l'archevesque de Bordeaux (car il eut l'archevesché du cardinal de Sourdis, son frere) ², pour faire le bon valet, ne manqua pas de dire que Loynes s'estoit entendu avec les entrepreneurs. Loynes, pour sa justification, apporte tous les marchez signez de l'Archevesque ³.

Depuis, quand Monsieur le Grand devint suspect

¹ Que busches, que fagots, que cotrets.

² Le cardinal de Sourdis qui estoit l'aisné de tous, fut d'église à cause qu'il estoit menacé d'épilepsie. Il le portoit haut, mais il regloit fort bien son diocese, et estoit homme de bien. L'archevesque de Bordeaux fut son coadjuteur.

Décembre 1636.

³ Ce fut en ce temps-là * que le mareschal de Vitry, qui estoit gouverneur de Provence, dans un demeslé, donna brutalement un coup de canne à l'archevesque de Bordeaux, et pour cela fut mis à la Bastille, où il demeura long-temps. Cet archevesque se pouvoit vanter d'estre le prélat du monde qui avoit esté le plus battu ; car M. d'Espèron l'avoit déjà frappé à Bordeaux *. Il faut voir la vie de ce duc, où cela est tout du long.

En 1633.

au cardinal de Richelieu, l'Eminentissime s'aperceût que l'Archevesque regardoit ce jeune homme comme un soleil levant. Voicy comme il s'en douta : Un jour qu'il avoit dit à l'Archevesque : « Allons à » la Comedie, » l'Archevesque avoit donné un tour de pillier, et avoit dit à quelqu'un qu'il se trouvoit mal. Le Cardinal, le lendemain, envoya sçavoir comment il se portoit. L'autre respond qu'il avoit travaillé toute la nuict chez Picard * avec Loynes. Le jour mesme, le Cardinal sceût que cela estoit faux ¹. « Ah ! c'est un brouillon, » dit-il ; « allez, M. de » Loynes, allez luy dire que je veux qu'il parte pour » l'armée navalle dans trois jours. » L'Archevesque voulut s'excuser, mais il fallut partir.

Louis Picard, trésorier de la marine du Ponent.

Loynes m'a dit que M. de Bullion, qui haïssoit l'Archevesque, disoit à quelqu'un, pensant que Loynes ne l'entendoit pas : « Il faut chasser ce » bougre-là. Un tel dira cecy, un tel dira cela ; » moy je diray telle chose. » Car c'est ainsy qu'on en usoit chez le Cardinal. On ne manqua pas dez qu'il fut absent ; et pour le faire enrager, on luy donnoit pour compagnon tantost le comte d'Harcourt*, tantost le marquis de Brezé. Ennuyé de traverses, il crut se faire rechercher, s'il demandoit son congé, voicy comme il s'y prit : il envoya un nommé Courtin, et luy donna un Memoire de bien des choses qu'il falloit demander à Son Eminence. Parmy toutes ces choses, il y avoit : « Vous propo-

Henry de Lorraine
puisé du duc d'El-
beuf.

¹ Il crut que l'Archevesque avoit esté ailleurs.

» serez à Son Eminence de me permettre de me re-
» tirer. » Depuis, l'Archevesque changea d'avis, et
un jour Courtin l'estant allé retrouver, et luy ayant
dit que cette proposition avoit esté receüe, il en
eut du desplaisir, et quelque temps après, il dit à
ce Courtin qu'il avoit jusques là fait passer pour
son amy intime, qu'il seroit bien aise de voir ce
Memoire. Courtin luy dit qu'il estoit tout barré, et
qu'à mesure qu'un article avoit esté exécuté, il y
avoit fait une barre et qu'il ne sçavoit mesme s'il
l'avoit gardé. Comme il l'alloit chercher, on luy
dit que l'Archevesque vouloit ravoir ce papier pour
pouvoir nier, après, d'avoir demandé son congé.
Courtin fait semblant de l'avoir perdu : « Mais, »
luy dit l'Archevesque, « de quoy vous estes-vous
» avisé de demander mon congé ? » — « Ah ! » res-
pondit l'autre, « je vous y attrappe, vous estes un
» perfide ; voylà votre Memoire, mais vous ne l'aurez
» pas. » En disant cela, il le quitta, et ne l'a jamais
voulu voir depuis. Voylà l'Archevesque bien embar-
rassé ; il ne sçavoit où il en estoit. Enfin il resolut
de revenir trouver le Cardinal, et estoit desjà à Lyon
quand le Cardinal luy envoya Besançon, pour l'em-
pescher d'avancer. Besançon, au retour, luy en dit
le diable, et que l'Archevesque croyoit estre le seul
habile homme qu'il y eust en France. Le Cardinal
le relegua à Carpentras *, et en allant à Perpignan,
il le confina dans une bicoque de la montagne. Il
n'en revint qu'après la mort du Cardinal, mais il ne
luy survescut guères. Il fut assez long-temps ma-

Le 9 septembre 1641.

lade, et de chagrin qu'il avoit de mourir, il fit fouetter un grand page le jour de Pentecoste. Ce page estoit de garde et, voyant l'Archevesque endormy, s'en estoit allé à vespres. Voyez si c'est là un crime qu'un archevesque dust punir ! Il se reconcilia avec son frere, le marquis de Sourdis, avec lequel il estoit brouillé, luy donna tout ce qu'il pouvoit luy donner et ne récompensa pas un domestique. Il avoit appris un peu de theologie dans son exil.

COMMENTAIRE.

I. — P. 337.

Titre.

Henry d'Escoubleau de Sourdis estoit le quatrième fils de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, et d'Isabeau Babou de la Bourdaisière, cette tante de Gabrielle d'Estrées qu'elle gouvernoit. (Voy. tom. 1, p. 6.) Il avoit succédé, en mai 1623, dans l'evêché de Maillezais, à son oncle Henry de Sourdis (celui dont il est parlé dans une note de des Réaux, tom. 1, p. 189). Après la mort de son frère aîné le cardinal de Sourdis, il lui succéda dans l'archevêché de Bordeaux, en juillet 1629. M. E. Sue a publié en 1839, sous les auspices du ministre de l'instruction publique, dans la Collection des monumens inédits de l'histoire de France, trois volumes in-4° de la « *Correspondance de Henry d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux*, chef des conseils du Roy, » en l'armée navale; augmentée des ordres, instructions et lettres de » Louis XIII, cardinal de Richelieu, à M. de Sourdis, concernant les » opérations des flottes françoises de 1636 à 1642. » Cette importante publication est précédée d'une introduction très-remarquable, dans laquelle l'editeur fait connoître les premiers temps de l'histoire de la marine françoise, et donne la biographie politique de l'archevêque de Bordeaux. Notre des Réaux n'a voulu rappeler ici que certaines circonstances peu connues de la vie de ce grand personnage, et je ne dois pas aller au delà. Il faut seulement remarquer que M. Eugene Sue a peut-être trop cédé à ses préventions contre toutes personnes dévotes, quand il a fait le portrait de Sublet de Noyers, et quand il a rendu son hypocrisie responsable de la disgrâce de l'archevêque de

Bordeaux. Des Réaux qui n'aimoit pas de Noyers (on l'a vu dans l'*Historiette* qu'il en a écrite), fait mieux ici le partage des torts.

On peut voir dans les *Variétés littéraires et anecdotiques*, tom. II, p. 290, et dans la *Correspondance de H. d'Escoubleau*, etc., les lettres d'excommunication lancées par l'Archevêque, le dernier lundi d'octobre 1633, contre le duc d'Espernon; puis les lettres de novembre suivant relatives à l'incroyable entreprise du Duc contre l'Archevêque. Voyez aussi la *Vie du duc d'Espernon*, par Girard, son secrétaire, Paris, 1655, in-fol.

II. — P. 338, note 3.

Le mareschal de Vitry.... pour cela fut mis à la Bastille.

Il y étoit dans le même temps que la Porte. « Quelque violente que » fust son humeur, » lit-on dans les *Mémoires* du Porte-manteau, « il » supporta sa prison avec une constance merveilleuse. Comme il ne » pouvoit voir de feu sans en être incommodé, jusques-là que ses joues » se fendoient et en saignoient, il envoyoit tous les matins chauffer sa » chemise dans notre chambre, qui étoit au-dessus de la sienne. » (P. 195.)

« Le mareschal de Vitry, » dit le cardinal de Retz, « avoit peu de » sens; mais il étoit hardy jusqu'à la temérité, et l'employ qu'il avoit » eu de tuer le mareschal d'Ancre luy avoit donné dans le monde un » certain air d'affaire et d'exécution. » (*Mém.*, nouv. éd., p. 28.)

III. — P. 339, lig. 5.

L'Archevesque avoit donné un tour de pillier.

Terme de manège. « *Pilier*, » dit Furetiere, « est le centre de la volte » autour de laquelle on fait tourner un cheval, soit qu'il y ait pilier » ou non; cela s'appelle *travailler autour du pilier*. » On disoit d'un cheval qui refusoit de marcher et revenoit sur lui-même: *qu'il donnoit un tour de pilier*. Au lieu d'un cheval, des Réaux met ici l'Archevêque.

IV. — P. 340, lig. 23.

Le Cardinal luy envoya Besançon...

Du Plessis-Besançon, d'abord secrétaire du connétable de Lesdiguières, puis familier de Richelieu, puis attaché à Monsieur. On en a déjà parlé dans les *Historiettes* de Richelieu et de M^{me} d'Aiguillon. « C'étoit, » dit dans un Mémoire justificatif l'archevêque de Bordeaux, qui ne devoit pas l'aimer, « un esprit chimérique, sans honneur et

» sans probité, qui en avoit donné des marques en l'affaire qu'il eut
 » avec le mareschal d'Estrées en la sortie de la Reine-mere, hors de
 » France, et en l'enlèvement imaginaire de M^{me} d'Aiguillon. » (*Correspondance de l'Arch. de Bordeaux*, tom. III, p. 25.)

V. — Fin.

La maison d'Escoubleau tire son nom du château d'Escoubleau, près de Châtillon-sur-Sèvre, dans le Poitou. Elle est très-ancienne et a formé les deux branches de Sourdis et d'Alluye.

La première existoit encore à la fin du XVIII^e siècle.

La seconde, détachée vers la fin du XV^e siècle, a produit François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, le mari d'Isabeau Babou, dont, ainsi que nous l'avons dit plus haut, notre Archevêque étoit le quatrième fils. L'aîné, François, cardinal, puis archevêque de Bordeaux avant Henry; le second, Virginal marquis d'Alluye, mort sans postérité; le troisième, Charles, marquis de Sourdis et d'Alluye, après son frère, marié à la fille du comte de Cramail. (Tom. I, p. 508.) Leurs enfans: 1^o Charles-Paul, marquis de Sourdis, marié à Benigne de Meaux du Fouilloux, dont il ne paroît pas avoir eu d'enfans; 2^o Henry, marié à Marguerite le Lievre, fille de Thomas le Lievre, marquis de la Grange, président au Grand-conseil, mort également sans enfans; 3^o Henry d'Escoubleau, marquis d'Alluye, le dernier de cette branche.

Un frère de François, le mari d'Isabeau Babou de la Bourdaisiere, fut seigneur du Coudray-Montpensier, et l'aieul de ce Coudray-Montpensier, lieutenant-général, dont il est souvent parlé dans les *Historiettes*. Celui-ci ne laissa pas de postérité.

Ajoutons ici que Benigne de Meaux du Fouilloux, marquise d'Alluye, étoit sœur de ce jeune et brave du Fouilloux, cité dans l'*Historiette* de M. de Guise (tom. I, p. 365 et 372), dont j'avois à tort proposé de rattacher l'origine aux Fouilloux du Poitou. Une bonne notice sur la famille de Meaux, faite à l'occasion de ma méprise, par M. de la Morinerie (Paris, 1854), rétablit la vérité et donne de nouveaux et précieux détails sur le frère et sur la sœur.

XCIV.

MADemoiselle DE Gournay.

(*Marie de Jars, demoiselle de Gournay, née à Paris, 6 septembre 1565, morte 13 juin 1645.*)

M^{lle} de Gournay estoit une vieille fille de Picardie, et bien demoiselle. Je ne sçay où elle avoit esté chercher Montagne, mais elle se vantoit d'estre sa fille d'alliance. Elle sçavoit, et elle faisoit des vers, mais meschans. Malherbe s'estant mocqué de quelques-uns de ses ouvrages, elle, pour se venger, alla regratter la traduction qu'il avoit faite d'un livre de Tite-Live qu'on trouva en ce temps-là, où il avoit traduit : *Fecere ver sacrum*, par *ils firent l'exécution du printemps sacré*. Elle avoit fait un livre intitulé : *l'Ombre, ou les Presens de la damoiselle de Gournay* : dans ce livre il y avoit un chapitre des diminutifs, comme *chauderon, chauderonnet, chauderonnelet*. Boisrobert luy demanda un jour la raison du titre de ce livre ; elle ne la luy sceût dire. « Il faut chercher, » répondit-elle, « dans mon cabinet d'Allemagne. » Mais après avoir bien fouillé dans tous les tiroirs, elle ne la trouva point.

M, le comte de Moret, le chevalier de Bueil et

Yvrande luy ont fait autrefois bien des malices. Une fois, pour se mocquer de quelques vers où elle avoit mis *Tit* pour *Titus*, ils luy envoyèrent ceux-cy :

Tit., fils de Vesp., roi du rond heritage
Des peuples incbretiens qui casserent Carthage,
Prodiguoit rarement son amoureux empoix ;
Mais il aimoit si fort les filles de science,
Que la Gournay eust eu son auguste semence,
Il l'eust mesme titée au plus fort de ses mois.

On dit que c'est des Marestz qui les fit. — Ils en firent encore (d'autres) pour elle ; il y avoit en un endroit *F—son*, comme Cervaison : « Jamin, » dit-elle en ronflant selon sa coustume ; « ce mot-là » n'est pas en usage : je le passerois pourtant ; il est » vray qu'il est un peu vilain. »

Ces pestes luy supposèrent une lettre du roy Jacques d'Angleterre, par laquelle il luy demandoit sa Vie et son portrait. Elle fut six sepmaines à faire sa Vie. Après, elle fit barbouiller, et envoya tout cela en Angleterre, où l'on ne sçavoit ce que cela vouloit dire. On luy a voulu faire accroire qu'elle disoit que fornication n'estoit point peché ; et un jour qu'on luy demandoit si la pederastie n'estoit pas un crime : « A Dieu ne plaise, » répondit-elle, « que je condamne ce que Socrate a pratiqué. » A son sens, la pederastie est louable ; cela est assez gaillard pour une pucelle.

Boisrobert la meina au cardinal de Richelieu, qui luy fit un compliment tout de vieux mots qu'il

avoit pris dans son *Ombre*. Elle vit bien que le Cardinal vouloit rire : « Vous riez de la pauvre » vieille, » dit-elle. « Mais riez, grand génie, riez ; » il faut que tout le monde contribue à vostre divertissement. » Le Cardinal, surpris de la présence d'esprit de cette vieille fille, luy en demanda pardon et dit à Boisrobert : « Il faut faire quelque » chose pour Mademoiselle de Gournay. Je luy donne » deux cens escus de pension. » — « Mais elle a des » domestiques, » dit Boisrobert. — « Et quels ? » reprit le Cardinal. — « M^{lle} Jamin, » répliqua Boisrobert, « bastarde d'Amadis Jamin, page de Ron » sard. » — « Je luy donne cinquante livres par » an, » dit le Cardinal. — « Il y a encore ma mie » Piaillon, » adjousta Boisrobert ; « c'est sa chatte. » — « Je luy donne vingt livres de pension, » répondit l'Eminentissime, « à condition qu'elle auroit des » trippes. » — « Mais, Monseigneur, elle a cha » tonné, » dit Boisrobert. Le Cardinal adjousta encore une pistolle pour les chattons.

Elle aimoit Boisrobert et l'appelloit tousjours *bon abbé* ; elle le craignoit aussy à cause des contes qu'il faisoit. Il disoit qu'elle avoit un ratellier de dents de loup marin. Elle l'ostoit en mangeant, mais elle le remettoit pour parler plus facilement, et cela assez adroittement. A table, quand les autres parloient, elle ostoit son ratellier et se despeschoit de doubler ses morceaux, et après, elle remettoit son ratellier pour dire sa ratellée.

C'estoit une personne bien née ; elle avoit veû le

beau monde ; elle avoit quelque generosité et quelque force d'ame. Pour peu qu'on l'eust obligée, elle ne l'oublioit jamais. En mourant, elle laissa par testament son Ronsard à l'Estoile, comme si elle l'eust jugé seul digne de le lire, et à Gombaud une carte de la vieille Grece, de Sophian, qui vaut bien cinq solz.

Saint-Amant ¹ l'a furieusement maltraîtée ; car c'est d'elle et de Maillet qu'il veut parler dans *le Poëte crotté*.

¹ Voyez plus bas (*Historiette*).

COMMENTAIRE.

I. — P. 344, lig. 1.

M^{lle} de Gournay estoit... bien demoiselle.

Marie de Jars estoit fille de Guillaume de Jars et de Jeanne de Hacqueville : Jars est un bourg des environs de Sancerre. Guillaume estoit trésorier de la maison du Roi, capitaine et gouverneur des châteaux de Remy, Gournay et Moyenneville. Il avoit deux maisons à Paris. (*L'Ombre, Apologie pour celle qui escrit*, p. 760, édition de 1626.)

M^{lle} de Gournay fut enterrée dans l'église de Saint-Eustache avec une courte et belle epitaphe, rapportée dans l'*Histoire de Paris* de Piganiol. En voici une autre de la façon du fils de la Mothe le Vayer ; je la crois inédite, et du moins a-t-elle le mérite de donner la date précise de la naissance de M^{lle} de Gournay :

« Asta, viator, gradum instantem siste, lege et perlege. Jacet hic
» cujus mens nunquam jacuit, nobilis et perita Maria Jarnæa-Gorna-
» censis, inclita genere, sed vivendi genere magis inclita. Omnibus
» cognita, nulli tamen viro cognita ; virgo et mater sterilis et fœcunda.
» Hic tegitur quæ nunquam cineres libros sæpius edidit ; hoc saxo
» premitur quam serpens pressit, invidia nunquam oppressit. Hic
» quiescit denique tumulo strata si non obstaret quæ regibus non par-
» cit pauca ; rem litterariam mirum in modum ornavit, orbis orna-
» mentum mirandi scripsit, sæculi decus, gloria, miraculum. Et quod

» mirere magis, ipsa patrem elegit suum, imò fecit. Hic nempè Mon-
 » tani laudibus cumulus accedens debuit ut tam sanctum religionis
 » fœdus cum ea contraheret. Annos vixit propè octoginta, famâ qui-
 » dem satis, amicis commodoque publico minus ; tum omnium in ore
 » memoriâque celebris occubuit A° 1645, ætatis 79, cum novem men-
 » sibus, diebus septem. Perge, viator, et vale. »

Sa famille étoit, comme on voit, originaire de Picardie, mais elle étoit née à Paris, témoin ce vers d'une pièce à madame de Ragny :

Paris fut ton berceau, qui fut aussi le mien.

Quoique dépourvue de toute espèce de beauté, M^{lle} de Gournay avoit plus d'un point de ressemblance avec M^{me} Dacier. Elle fut souvent mêlée aux polémiques grossières de son temps, et avoit bec et ongles pour les soutenir. Je vais citer quelque chose de l'*Apologie pour celle qui écrit*, publiée dans l'*Ombre*, édition de 1626, p. 729. Par exemple, louant les grands personnages qui avoient méprisé les méchants et les calomniateurs : « Et de la magnanimité de Demetrius, qu'en jugerons-
 » nous ? qui ne s'alteroit non plus des propos d'un fat et d'un estourdy
 » que de ses pets (lesquels je suis forcée après luy de nommer) ; ne
 » cognoissant pas de difference, à ce qu'il disoit, si telles gens sonnoient
 » d'en haut ou d'en bas. » (P. 731.)

Elle trace ensuite naïvement son portrait : « Homme ny femme de
 » sain jugement ne sçauroient alleguer, quand ils me voudroient mal,
 » que je sois fauce en cœur, ny passagere en mes bonnes volonteiz, ny
 » de tiede office, ny d'imbecille secret, ny de mœurs, paroles ou com-
 » pagnie importunes, ny de société moins qu'honorable, si l'innocence
 » vaut quelque chose. On ne me peut aussy depeindre pour brouillonne
 » ny querelleuse, bien que sensible, roide et vehemente... Je suis de
 » mœurs auxquelles une benigne facilité n'oste point la vigueur ; sans
 » inégalité ny bigarreure, et pour comble de cela, tres-bonne amye...

» Parmy nostre vulgaire, on fagotte à fantaisie en général et sans
 » exception l'image d'une femme lettrée : c'est-à-dire on compose d'elle
 » une fricassée d'extravagances et de chimeres, et ne la voit-on plus
 » qu'avec des presumptions injurieuses et sous la forme d'un espou-
 » vantail. C'est merveille des belles choses qu'on luy fait dire et faire
 » en dormant : tous les saints de la kyrielle ne firent oncques tant de
 » miracles que cette pauvre créature, vraye martyre en la bouche des
 » fous... Mais, ô que peu de compte tiendrois-je de ce morfondu reste
 » de mon latin, si je ne croyois sçavoir plus de françois que ceux qui
 » s'amusent à pelotter ce discours ! On dit que les femmes n'ont ja-
 » mais le filet que pour recoudre leur linge ; la reigle est pourtant fausse
 » en moy, qui ne sçay gueres coudre et qui n'aime que mediocrement à
 » parler. » (P. 737 et suiv.)

Elle avoue ensuite qu'elle s'est beaucoup occupée et qu'elle s'occupe encore de l'alchymie, qu'elle y a despensé, la première année, « quel- » que somme non mesprisable, quoyque non excessive, provenant de » mes inventions et labeurs, non de mon patrimoine. Pendant les sept » années suivantes, j'ay fait diverses operations qui m'ont cousté cha- » cune cent ou six vingts escus environ. Depuis lequel temps, deux » escus d'ordinaire et le troisieme d'extraordinaire, me deffrayent par » an pour ce regard, d'autant que j'ay trouvé moyen d'espargner le » surplus à l'ayde d'un feu qui m'est presté gratis par la courtoisie » des maistres de la verrerie, feu jadis ma plus pesante charge... Quel- » ques-uns rient de ma longue patience en ce labeur ; à tort, certes, » puisqu'on attend bien toute une année un espy ; outre que si mesmes » je n'esperois nul succez en l'œuvre (comme je ne puis desormais » faire après ce long temps escoulé sans fruict), je ne lairrais de tra- » vailler, pour voir soubz les degrez d'une très-belle decoction, ce que » deviendra la matiere que je tiens sur le feu : curiosité naturelle et » saine. »

Pour rétablir la vérité de ce qu'on a pu dire de ses autres dépenses excessives, elle avoue bien avoir perdu cinq cents ecus par trop de confiance dans les autres, et la même somme par vanité de jeunesse. Elle n'eut jamais qu'une demoiselle et deux laquais, « sauf que j'eus » une fois à mes gages une seconde demoiselle, à cause que celle-là » jouoit du luth et que je desirois apprendre d'elle ; joint que son » harmonie me faisoit besoiing un temps pour m'aider à charmer quel- » que importune tristesse... Pour le regard du carrosse que j'avois, » cela est nay avec les femmes de ma qualité, toute simple que je » l'aye recognisee ; ouy, mesme totalement necessaire par la longueur » et saleté du pavé de Paris. L'exemple général et tyrannique du siecle » rend la honte du manquement d'un carrosse si grande, qu'il n'est » pas permis à celles qui veulent vivre avec quelque bienveillance du » monde, de consulter s'il couste trop ou non. »

Le partage de la succession donna aux trois puînés, l'ainé satisfait, un revenu de deux mille quatre cents et quelques livres, outre deux maisons de Paris, qu'ils furent obligés de vendre pour payer les créanciers de la succession.

Elle avoit deux frères et trois sœurs. L'ainée des sœurs epousa le sieur de Bouray, gentilhomme voisin d'Etampes ; la seconde fut religieuse à Chantelou ; l'autre epousa le sieur de la Salle, à Cambrai. M. et M^{me} de la Salle furent attachés au service du maréchal de Bala- gny et de l'illustre Renée de Clermont-d'Amboise, cette héroïque prin- cesse de Cambrai dont il a été parlé. (Tome 1^{er}, p. 7 et 23.) « Non- » seulement elle accepta ma sœur, mais je dois cette confession au » sepulchre d'une si genereuse dame, qu'elle m'offrit encore la mesme

» grace... Je la remerciai de peur d'abuser de sa courtoisie; mais
 » l'offre fut noble et louable en plusieurs sortes. Car, outre que cette
 » dame avoit plus de merite à favoriser les muses et les esprits, de ce
 » que le sien estoit du tout vuide de lettres et seulement illuminé de la
 » pure splendeur de nature, quoyque belle et vive en verité, elle eust
 » pu facilement se dispenser de mettre le mien à ce prix. » (P. 763.)

M^{lle} de Gournay parle peu de son frère aîné; le second fut Augustin de Jars, sieur de Neufvic, peut-être le mari de cette M^{me} de Neufvic, citée pour son esprit et ses heureuses réparties, dans l'*Historiette* de Henry IV^e (tom. 1^{er}, p. 7 et 23). « Quelques emprunts, » dit M^{lle} de Gournay, « m'ont estayée et secourue; à quoy douze cens » escus ou environ, pour vente de la quarte partie d'une succession de » ce jeune frere sieur de Neufvic, m'ont assistée, bien que piteusement, » provenant d'une essentielle et griefve perte en sa personne. » (P. 765.) Neufvic mourut jeune, et sa sœur lui fit cette epitaphe :

Ah! Neufvic, tu descends là-bas,
 Et jeune, et brave, et debonnaire;
 Jeunesse, candeur ny combats
 Aux Parques pitié n'ont pu faire.
 Cherche en cette feinte douceur
 L'ombre des biens que l'homme embrasse;
 Mais n'y cherche point une sœur,
 La tienne en pleurs suivra ta trace.

Quant à l'origine de ses relations avec Montaigne, elle s'est chargée de nous l'apprendre dans une courte *Vie* qu'elle a faite d'elle-même, imprimée dans l'édition de 1641, p. 992. Montaigne étant venu à Paris, « elle l'envoya saluer et luy declarer l'estime qu'elle faisoit de sa personne et de son livre. Il la vint voir et remercier dez le lendemain, » luy présentant l'affection et l'alliance de pere à fille, ce qu'elle receut » avec tant plus d'applaudissement de ce qu'elle admira la sympathie » fatale du genie de luy et d'elle, etc. »

II. — P. 344, lig. 4.

Elle faisoit des vers, mais meschans.

Pas toujours; témoin cette inscription pour le portrait de Jeanne d'Arc :

Peus-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
 La douceur de tes yeux et ce glaive irrité?
 — La douceur de mes yeux caresse ma patrie,
 Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

Voilà ce que M^{lle} de Gournay appeloit une *Epigramme à la grecque*, et l'on n'en trouvera certainement pas de plus excellente dans l'*Anthologie*, ni ailleurs.

En voici une autre contre un médisant :

Colin, qui n'a veu que son livre,
Veut faire le drappeur de court,
Or, Colin, pour le faire court,
La cervelle d'un sot t'enivre.
Un sçavant qui fait l'impudent
N'est pas certes, comme il te semble,
Courtisan et savant ensemble,
Mais il est pedant et pedant.

Les diminutifs cités par des Réaux de *chauderonnet*, *chauderonnelet* ne sont pas dans le traité des *Diminutifs françois*, mais il en est d'autres qui peuvent également faire sourire, comme *chaudelet*, *froidelet*, *oygnonnet*, etc. M^{lle} de Gournay rappeloit dans ce traité l'usage de son temps et ne pouvoit être responsable des façons de parler alors communes, mais tombées en désuétude quand des Réaux écrivoit. Ce morceau est d'ailleurs bien écrit et bien pensé.

III. — P. 344, lig. 15.

Elle ne sceût dire la raison du titre : L'Ombre de la damoiselle de Gournay.

Ce livre a paru en 1626, in-8°, sous le titre de *l'Ombre de la damoiselle de Gournay* ; puis en 1634 sous celui de *l'Ombre ou les Presens de la damoiselle de Gournay*, et en 1641 sous celui de : *Les Advis ou les Presens de la damoiselle de Gournay*. Des Réaux et Boisrobert ne connoissoient apparemment que les deux dernières éditions ; autrement ils auroient vu, dans l'épigraphie de la première, la raison de son titre :

L'homme est l'ombre d'un songe, et son œuvre est son ombre.

M^{lle} de Gournay, sincèrement attachée au Roi, défendit plus d'une fois ceux que les passions politiques accusoient avec le plus de violence, et par là accrut le nombre de ses propres ennemis. En 1610, elle voulut justifier le pere Cotton, accusé ridiculement d'avoir été pour quelque chose dans le crime de Ravaillac ; l'auteur du *Remercement des Beurrrières à M. de Courbouzon-Montgommery*, revenant sur ces accusations : « Il est bien vray, » dit-il, « que depuis naguères, ils se sont presentez » quelques mal habiles gens qui ont voulu entreprendre sur vos » marches, et vous desrober vostre chalandise, comme un certain Pelle- » tier et la damoiselle de Gournay, pucelle de cinquante-cinq ans » (il falloit dire quarante-cinq), « qui se sont meslez de publier des def- » fenses pour les Jesuites, comme ayant interest à la cause, sous pre- » texte qu'ils ont esté rappelez et restablis, à la poursuite, brigue et » sollicitude du postillon général de Venus. Mais prenez courage, M. de

» Courbouzon, ces bons peres ont bien d'autres deffenseurs et de plus
 » grands seigneurs que toute cette racaille. » (P. 8.) Et plus loin : « Le
 » P. Cotton, afin qu'il ne semblast point advouer ce qui luy a esté ob-
 » jecté, s'est premierement adressé à une damoiselle carabine, qui
 » pour la deffense de ce vénérable a eu bientost usé la poudre de son
 » fourniment. »

IV. — P. 345, lig. 17.

Ces pestes luy supposèrent une lettre du Roy Jacques d'Angleterre...

Des Réaux pourroit bien être ici l'aveugle echo des *pestes* qui tourmentèrent M^{lle} de Gournay. « Certes, » dit-elle dans sa touchante *Apolo-
 logie* déjà citée, « je ne puis oublier tant d'honorables propos que le
 » feu sérénissime Roy de la Grand-Bretagne daigna tenir sur mon-sub-
 » ject à M. le mareschal de Lavardin, lorsqu'il fut envoyé vers Sa Ma-
 » jesté. Tant de temoignâges de m'estimer digne des plus honorables
 » faveurs royales, la favorable monstre encore qu'elle luy fit en son
 » cabinet de quelque escrit qu'elle disoit venir de ma main, en pre-
 » sence de gens qui le publient jusques à cette heure au Louvre, me
 » scelloient ce passeport d'un sceau doré, ou, pour mieux dire, cela
 » seul me devoit faire obtenir en France un brevet d'estime et de
 » bonne fortune... » (P. 773.)

V. — P. 346, lig. 14.

Il y a encore ma mie Piaillon...

On voit, dans les *Advis* de 1641, p. 950, des vers adressés à cette chatte, à laquelle l'abbé de Marolles n'a pas dédaigné d'accorder l'hommage de sa plume louangeuse : « Le Piaillon de M^{lle} de Gournay, en
 » douze années qu'il a vescu auprès d'elle, ne se fust pas deslogé une
 » seule nuit de sa chambre pour courrir dans les gouttieres comme
 » les autres chats. » (*Memoires*, in-fol., p. 99.)

VI. — P. 347, lig. 9.

C'est d'elle et de Maillet qu'il (Saint-Amand) veut parler.

Maillet, poëte ridicule, dont les ouvrages sont rares; on voit dans les portefeuilles de l'Arsenal si utilement consultés par M. de Monmerqué, ce placet au Roy, qui semble inédit :

Plaise au Roy me donner cent livres
 Pour des livres et pour des vivres;
 De livres je me passerois,
 Mais de vivres je ne scaurois.

(*Epître à M. Dupin, tresorier des Menus-Plaisirs.*)

Le comte de Cramail, dans les *Jeux de l'Inconnu*, dit aussi que « les » bottes du sieur Maillet feront un excellent menage avec les patins de » mademoiselle de Gournay ; à la charge que ledit sieur Maillet four- » nira un douaire de dix mille vers, et la Dame le seul chapitre des » *Diminutifs*. » (P. 165.)

Si c'est en effet M^{lle} de Gournay que Saint-Amand a voulu peindre vers la fin de son *Poète crotté*, comme une veuve, maîtresse de Maillet, la satire ne pouvoit déshonorer que son auteur, et non l'objet d'injures aussi grossières.

M^{lle} de Gournay habitoit en face de l'église de l'Oratoire, dans la rue de *Saint-Honoré*. Nous le savons de l'abbé de Marolles, qui vint en 1636 loger dans la même maison, et qui de plus nous apprend qu'elle traduisit, pour l'amour de lui, les cantiques de la Vierge, de Zacharie et de saint Siméon, qu'il joignit à la troisième édition d'une version de l'*Office de la Semaine sainte*, qu'on imprimoit alors. (*Memoires*, édition in-12, tom. 1, p. 199.)

J'ai connu trop tard, et l'on s'en apercevra bien, le travail important de M. Léon Feugère (*M^{lle} de Gournay. Etude sur sa vie et ses ouvrages*. Paris, 1853). Il étoit impossible de présenter dans un meilleur jour le mérite et les ouvrages de cette illustre fille : cependant je persiste à croire qu'elle étoit née le 6 septembre 1565, et non pas en 1566 ; qu'elle avoit deux frères et deux ou trois sœurs, et non six frères sans compter les sœurs. D'ailleurs, M. Feugère a soin de rapprocher de la passion que M^{lle} de Gournay avoit avouée pour l'alchimie, la note ajoutée à la dernière édition de ses Œuvres : *Cela fut durant la première impression de mon livre, et n'est plus dès longtemps*. Quant

la scène évidemment chargée que raconte Louis Petit dans les *Dialogues satyriques et moraux*, Paris, 1687, à l'occasion du mot *ruffinage*, ce doit être une variante infidèle des scrupules manifestés par M^{lle} de Gournay sur le bon usage d'un vilain mot analogue à celui de *Cervaison*.

XCV. — XCVI. — XCVII.

RACAN ET AUTRES RESVEURS.

M. DE BRANCAS. — LA FONTAINE.

(*Honorat de Bueil, marquis de Racan, né en 1589, mort en février 1670.*
— *Charles de Villars, comte de Brancas, né vers 1618, mort 8 janvier 1681.* — *Jean de la Fontaine, né en 1621, mort 13 avril 1695.*)

Tome I, p. 305.

Anne de Bueil, sa
cousine-germaine.

Racan est de la maison de Bueil ; son pere estoit chevalier de l'Ordre et mareschal de camp. Il portoit le nom de Racan, à cause que son pere achetta un moulin qui est un fief, le propre jour que ce filz luy nasquit, et il voulut que ce petit garçon en portast le nom. J'ay dit, dans l'*Historiette* de Malherbe, comme Racan commandoit les gendarmes de M. le mareschal d'Effiat : cela le faisoit subsister, car son pere ne luy laissa que du bien fort embrouillé ; puis il avoit tousjours quelque chose de M^{me} de Bellegarde*, dont à la fin il herita vingt mille livres de rente en fonds de terre, de quarante qu'elle avoit. Elle estoit de la maison de Bueil¹. Racan estoit

¹ Il a esté pourtant quelquefois bien à l'estroit. Boisrobert le trouva une fois à Tours : la Cour y estoit alors ; il estoit après à faire une chanson pour je ne sçay quel petit commis qui luy avoit promis de luy prester deux cens livres : Boisrobert les luy presta. Il a logé long-

marié quand cette succession luy vint. J'ay dit aussy comme il s'attacha à Malherbe*. Il profitta si bien sous un si bon maistre, qu'il luy donna de la jalousie. En effect, on a accusé Malherbe d'en avoir eu un peu pour cette belle stance de la *Consolation* à M. de Bellegarde, sur la mort de M. de Termes, la voicy* :

Tome I, p. 274.

OEuvres de Racan
1724, tom. I, p. 198.

Il voit ce que l'Olympe a de plus merveilleux ;
Il y voit à ses pieds ces flambeaux orgueilleux
Qui tournent à leur gré la Fortune et sa roue.
Et voit comme fournis marcher nos legions
Dans ce petit amas de poussiere et de boue ,
Dont notre vanité fait tant de regions.

Et on dit que, par malice, il n'avertit pas Racan que dans une autre stance il faisoit *Amour*, divinité et passion tout ensemble. Racan faisoit des vers estant page¹. Cette piece, qui commence* :

OEuvres de Racan,
tom. I, p. 182, et dans
le *Cabinet satyrique*.

Vieux corps tout espuisé de sang et de moëlle, etc.

temps dans un cabaret borgne, d'où M. Conrart le voulant faire desloger : « Je suis bien, je suis bien, » luy dit-il : « je disne pour tant ; et le soir on me trempe pour rien un potage. »

Il dit qu'ayant promis une pistolle à une m..... pour une demoiselle qu'elle luy devoit faire voir, au lieu de cela elle luy fit voir une guenippe qui n'avoit rien de demoiselle. Racan ne luy donna qu'une piece de quatorze solz et demy, le quart d'une piece de cinquante-huit solz ; elles estoient plus communes alors. — « Qu'est-ce là ? » dit-elle. — « C'est, » luy dit-il, « une pistolle desguisée en piece de quatorze solz, » comme vous m'avez donné une demoiselle desguisée en femme de » chambre. »

¹ Il dit que les comedies de Hardy, qu'il voyoit représenter à l'Hostel de Bourgogne où il entroit sans payer, l'excitoient fort. Il dit aussy qu'il avoit de qui tenir ; car son pere et sa mere faisoient tous deux des vers : il est vray qu'ils n'estoient gueres bons, mais ceux du pere valaient encore moins. Il en avoit un gros volume.

est de ce temps-là. Il n'a jamais sceû de latin ; et cette imitation de l'ode d'Horace, *Beatus ille*, etc., est faite sur la traduction en prose que luy en fit le chevalier de Bueil, son parent, qui s'estoit chargé de la mettre en vers françois.

De la disposition
naturelle.

Jamais la force du genie * ne parut si clairement en un auteur qu'en celui-cy ; car, hors ses vers, il semble qu'il n'ayt pas le sens commun. Il a la mine d'un fermier ; il begaye et n'a jamais sceû prononcer son nom, car, par malheur, l'*r* et le *c* sont les deux lettres qu'il prononce le plus mal. Plusieurs fois il a esté contraint d'escire son nom pour le faire entendre. Bon homme du reste et sans finesse.

Voy tom. I, p. 60 et
69.

Estant fait comme je vous le viens de dire, le chevalier de Bueil et Yvrande *, sçachant qu'il devoit aller sur les trois heures remercier M^{lle} de Gournay qui luy avoit donné son livre ¹, s'aviserent de luy faire une malice, et à la pauvre pucelle aussy. Le Chevalier s'y en va à une heure. Il heurte ; Jamin va dire à Mademoiselle qu'un gentilhomme la demandoit. Elle faisoit des vers ; et en se levant, elle dit : « Cette pensée estoit belle, mais elle pourra re-
» venir, et ce cavalier peut-estre ne reviendrait pas. » Il dit qu'il estoit Racan ; elle, qui ne le connoissoit que de reputation, le crut. Elle luy fit mille civilités à sa mode, et le remercia surtout de ce qu'estant jeune et bien fait, il ne desdaignoit pas de venir

¹ Quoiqu'elle ne l'appellast jamais autrement que *le singe de Malherbe*. Mais elle en donna un à Malherbe mesme, quoiqu'elle le haïst à mort.

visiter la pauvre vieille. Le Chevalier, qui avoit de l'esprit, luy fit bien des contes. Elle estoit ravie de le voir d'aussy belle humeur et disoit à Jamin, voyant que sa chatte miauloit : « Jamin, faites taire » ma mie Piaillon, pour escouter M. de Racan. »
 Deuz que cetuy-là fut parti, Yvrande arrive qui, trouvant la porte entr'ouverte, dit en se glissant :
 « J'entre bien librement, Mademoiselle ; mais l'il-
 » lustre M^{lle} de Gournay ne doit pas estre traittée
 » comme le commun. » — « Ce compliment me
 » plaist, » s'escria la pucelle. « Jamin, mes tablet-
 » tes, que je le marque. » — « Je viens vous remer-
 » cier, Mademoiselle, de l'honneur que vous m'avez
 » fait de me donner vostre livre. » — « Moy? Mon-
 » sieur, » reprit-elle, « je ne vous l'ay pas donné,
 » mais je devrois l'avoir fait. Jamin, une *Ombre*
 » pour ce gentilhomme. » — « J'en ay une, Made-
 » moiselle ; et pour vous monstrier cela, il y a telle
 » et telle chose en tel chapitre. » Après, il luy dit
 qu'en revanche il luy apportoit des vers de sa fa-
 çon ; elle les prend et les lit. « Voylà qui est gentil,
 » Jamin, » disoit-elle ; « Jamin en peut estre, Mon-
 » sieur, elle est fille naturelle d'Amadis Jamin, page
 » de Ronsard. Cela est gentil ; icy vous malher-
 » bisez, icy vous colombisez * ; mais cela est gen-
 » til. Ne sçauray-je point votre nom ? » — « Ma-
 » demoiselle, je m'appelle Racan. » — « Monsieur,
 » vous vous moquez de moy. » — « Moy? Made-
 » moiselle, me moquer de cette heroïne, de la fille
 » d'alliance du grand Montagne, de cette illustre

Vous faites du Co-
 lomby. Voy. tom. I,
 p. 311.

» fille de qui Lipse a dit : *Videamus quid sit paritura ista virgo* ¹ ! » — « Bien , bien , » dit-elle ,
 « celui qui vient de sortir a donc voulu se mocquer
 » de moy, ou peut-estre vous-mesme vous en vou-
 » lez-vous mocquer ; mais n'importe, la jeunesse
 » peut rire de la vieillesse. Je suis tousjours bien
 » aise d'avoir veû deux gentilshommes si bien faits
 » et si spirituels. » Et là-dessus ils se separerent.
 Un moment après, voilà le vray Racan qui entre
 tout essoufflé. Il estoit un peu hasthmatique, et la
 demoiselle estoit logée au troisieme estage. « Made-
 » moiselle, » luy dit-il sans ceremonie, « excusez si
 » je prends un siège. » Il fit tout cela de fort mau-
 vaise grace et en begayant. « O la ridicule figure,
 » Jamin ! » dit M^{lle} de Gournay. — « Mademoiselle,
 » dans un quart d'heure je vous diray pourquoy je
 » suis venu icy, quand j'auray repris mon haleine.
 » Où diable vous estes-vous venue loger si haut ?
 » Ah ! » disoit-il en soufflant, « qu'il y a haut ! Ma-
 » demoiselle, je vous rends grace de votre présent
 » de votre *Omble* que vous m'avez donnée, je vous
 » en suis bien obligé. » La pucelle cependant re-
 » gardoit cet homme avec un air desdaigneux. « Ja-
 » min, » dit-elle, « desabusez ce pauvre gentilhomme ;
 » je n'en ay donné qu'à tel et qu'à tel ; qu'à M. de
 » Malherbe, qu'à M. de Racan. » — « Eh ! Made-
 » moiselle, c'est moy. » — « Voyez, Jamin. le joly

¹ Le jeune Heinsius a dit d'elle :

« *Ausa virgo concurrere viris*
 « *Scandit supra viros* »

» personnage ! au moins les deux autres estoient-ils
 » plaisans. Mais cetui-cy est un meschant bouffon. »
 « — Mademoiselle, je suis le vray Racan. » — « Je
 » ne sçay pas qui vous estes, » respondit-elle, « mais
 » vous estes le plus sot des trois. Merdieu * ! je n'en- Pour : *Mère de Dieu.*
 » tens pas qu'on me raille. » La voylà en fureur.
 Racan, ne sçachant que faire, aperçoit un *Recueil de*
vers. « Mademoiselle, » luy dit-il, « prenez ce livre,
 » et je vous diray tous mes vers par cœur. » Cela
 ne l'apaise point ; elle crie au voleur ; des gens mon-
 tent, Racan se pend à la corde de la montée et se
 laisse couler en bas. Le jour mesme elle apprit
 toute l'histoire ; la voylà au desespoir ; elle em-
 prunte un carrosse, et le lendemain de bonne heure
 elle va le trouver. Il estoit encore au lict ; il dor-
 moit : elle tire le rideau ; il l'aperçoit et se sauve
 dans un cabinet, et pour l'en faire sortir, il fallut
 capituler. Depuis, ils furent les meilleurs amys du
 monde, car elle luy demanda cent fois pardon. Bois-
 robert joue cela admirablement ; on appelle cette
 piece *les Trois Racans*. Il les a jouez devant Racan
 mesme, qui en rioit jusqu'aux larmes, et disoit :
 « il dit vlay, il dit vlay. »

On en fait plusieurs autres contes : c'est un des
 plus grands resveurs qu'on ayt jamais veû.

Une fois qu'il avoit couché avec Bussy-Lamet *,
 son cousin, il prit un petit livre de ce temps-là
 qu'on appelloit *la France mourante*, et s'en alla
 avec au privé. Au lieu de jetter le papier dont il

Charles de Lameth,
 comte de Bussy ;
 aïeul de la marquise
 du Chatelet-Cirey.

s'estoit servy, il jetta son livre dedans, et revint tenant ce papier devant son nez, puis l'alla mettre sur la toilette. « Qu'est-ce cela ? » dit Bussy. — « C'est *la France mourante*. » — « C'est mon ! re- » gardez-y bien ; sentez-le un peu. » — « Ah ! je » l'ay donc jetté dans le privé. » Il prend un pain de bougie, l'allume et l'y jette aussy. « Ah ! vrai- » ment, » dit-il, « voylà le livre ¹ ! »

Il alloit voir un jour un de ses amys à la campagne, seul et sur un grand cheval. Il fallut descendre pour quelque nécessité : il ne put trouver de montoir ; insensiblement il alla à pié jusqu'à la porte de celui qu'il alloit voir ; et y ayant trouvé un montoir, il remonte sur sa beste et s'en revient sur ses pas, sans sortir de sa resverie.

Le haut-de-chausses.

Il luy est arrivé plusieurs fois de se heurter par la rue. Un jour que Malherbe, Yvrande et luy avoient couché en mesme chambre, il se leva le premier et prit les chausses d'Yvrande* pour son calçon. Quand Yvrande voulut s'habiller, il ne trouva point ses chausses ; on les chercha partout. Enfin il regarda Racan, et il luy sembla plus gros qu'à l'ordinaire par le bas. « Sur ma foy, » luy dit-il, « ou » vostre cul est plus gros qu'hier, ou vous avez mis

¹ Une fois en resvant, il mangea tant de pois, qu'il n'en pouvoit plus : « Regardez, » dit-il, « ces *totins* de *latais*, ils ne m'avertissent » pas, ils m'ont laissé *trever*. » — Un jour quelqu'un luy traduisit quelques epigrammes de l'Antologie ; il les trouva plattes, et il disoit, pour dire des epigrammes plattes : des epigrammes à la grecque. En ce temps-là il disna chez un grand seigneur, où il y avoit devant luy un potage qui ne sentoit que l'eau. Se tournant vers un de ses amis qui les avoit veûes avec luy : « Voylà, » dit-il, « un potage à la grecque. »

» mes chausses sous les vôtres. » En effect, il y regarda et les trouva.

Une après-disnée, il fut extresmemment mouillé. Il arrive chez M. de Bellegarde et entre dans la chambre de M^{me} de Bellegarde, pensant entrer dans la sienne; il ne vit point M^{me} de Bellegarde et M^{me} des Loges, qui estoient chacune au coing du feu. Elles ne disent rien, pour voir ce que ce maistre resveur feroit. Il se fait desbotter et dit à son laquais: « Va nettoyer mes bottes; je feray » seicher icy mes bas. » Il s'approche du feu, et met ses bas à bottes bien proprement sur la teste de M^{me} de Bellegarde et de M^{me} des Loges, qu'il prenoit pour deux chesnets; après, il se met à se chauffer. Elles se mordoient les levres de peur de rire; enfin elles esclatterent¹.

On dit qu'il boitta tout un jour, parce qu'il fut tousjours à se promener avec un gentilhomme boitteux. Un matin estant à jeun, il demanda un doit de vin chez un de ses amys. L'autre luy dit: « Tenez, » il y a là-dessus un verre d'hypocras et un verre de » medecine que je vais prendre. Ne vous trompez » pas. » Racan ne manque pas de prendre la medecine, et cet homme ayant eu soing de la faire faire

¹ Un jour qu'il vouloit mener un prieur de ses amys à la chasse aux perdreaux, le Prieur luy dit: « Il faut que je die vespres, et je » n'ay personne pour m'ayder. — Je vous ayderay, » dit Racan. En disant cela, Racan oublie qu'il avoit son fusil sur l'espaule, et, sans le quitter, il dit *Magnificat* tout du long.

Il a plusieurs fois donné l'aumosne à de ses amys, les prenant pour des gueux.

la moins desagréable qu'il avoit pu, Racan crut que c'estoit de mediocre hypocras, ou de l'hypocras esventé. Il va à la Messe, où peu de temps après il sentit bien du desordre dans son ventre, et il eut bien de la peine à se sauver dans un logis de connoissance. Le malade qui avoit pris l'autre verre ne sentoit que de la chaleur, et n'avoit aucune envie d'aller. Il envoie chez Racan, qui luy manda que pour ce jour il seroit purgé sans payer l'Apoticaire ¹.

Quand il faisoit l'amour à celle qu'il a espousée, et qu'il n'eut qu'à cause que M^{me} de Bellegarde, hors d'age d'avoir des enfans, luy assura du bien, il voulut aller la voir à la campagne, avec un habit de taffetas-Celadon. Son valet Nicolas, qui estoit plus grand maistre que luy, luy dit: « Et s'il » pleut, où sera l'habit-Celadon? Prenez vostre habit » de bure, et au pied d'un arbre vous changerez » d'habit proche du chasteau. » — « Bien, » dit-il, « Nicolas; je feray ce que tu voudras, mon enfant. » Comme il relevoit ses chausses*, c'estoit en un petit bois proche de la maison de sa maistresse, elle et deux autres filles parurent ². « Ah! » dit-il, « Nicolas,

Comme il remontoit son haut de chausses.

¹ Racan, tout resveur qu'il estoit faisoit des contes de la resverie de feu M. de Guise. A Tours, M. de Guise luy dit: « Allons à la » chasse. » Il y fut, et tousjours auprès de luy; et le lendemain M. de Guise luy dit: « Vous avez bien fait de n'y point venir, nos chiens » n'ont rien fait qui vaille. » Racan voyant cela, se crotta une autre fois tout exprès, et fit semblant d'avoir esté à la chasse avec luy: « Ah! » vous avez bien fait, » luy dit-il, « nous avons eu aujourd'huy bien » du plaisir. »

² *Mots biffés*: Et le voyant en cet estat, elles firent un grand cry et se mirent à fuyr.

» je te l'avois bien dit. » — « Mordieu, » respond le valet, « depeschez-vous seulement. » Cette maistresse vouloit s'en aller; mais les autres, par malice, la firent avancer. « Mademoiselle, » luy dit ce bel amoureux, « c'est Nicolas qui l'a voulu : parle pour » moy, Nicolas, je ne sçay que luy dire ¹. »

A l'Academie, quand ce fut à son tour à haranguer, il y vint avec un chiffon de papier tout deschiré dans ses mains : « Messieurs, » leur dit-il, « je vous apportois ma harangue, mais ma grande » levrette l'a toute maschonnée. La voylà : tirez-en » ce que vous pourrez, car je ne la sçay point par » cœur, et je n'en ay point de copie. » Il est le seul qui ayt voulu avoir ses lettres d'academicien, et quand son filz aîné fut assez grand, il le mena à l'Academie pour luy faire saluer tous les Academiciens ².

Depuis son mariage et la mort de M^{me} de Bellegarde, il commanda une fois un escadron de gentilshommes à l'arriere-ban. Il conte que jamais il ne put les obliger à faire garde ny autre chose semblable, jour ny nuict; enfin il fallut demander un regiment d'infanterie pour les enfermer. Un jour, en marchant, il y eut je ne sçay quelle alarme; il les

¹ Un de ses voisins luy donna une fois un fort beau bois de cerf. Racan dit à son valet, qui estoit à cheval avec luy, de le prendre. Il estoit tard; Racan le pressoit; ce garçon luy dit : « Monsieur, j'ay » mis tantost de toutes les façons ce que vous m'avez donné; je voy » bien que vous ne sçavez pas combien il y a de peine à porter des » cornes, car vous ne me tourmenteriez pas tant que vous faites. »

² Voyez l'*Histoire de l'Academie*.

trouva tous au retour (car cependant il estoit allé parler au General), l'espée et le pistolet à la main, aussy bien les derniers que les premiers, quoy-qu'il fallust percer neuf escadrons avant que de venir à eux. Il y en eut un qui donna un grand coup de pistolet dans l'espaule à celui qui estoit devant luy.

Le bonhomme Racan fut vingt ans sans faire de vers après la mort de Malherbe. Enfin il s'y remit, à la campagne, où il fit des versions de psaumes naïves, disoit-il, mais, en effect, les plus plattes du monde. Depuis, il fit ses Paraphrases de psaumes qu'il a imprimées*, où il y a de belles choses, mais cela ne vaut pas ce qu'il a fait autrefois.

En 1651.

Jean de Bueil, comte de M., mort en 1665.

Racan estant tuteur¹ du petit comte de Marans*, de la maison de Bueil, le mary de la mere l'appella en duel. Racan dit : « Je suis fort vieux, et j'ay la » courte haleine. » — « Il se battra à cheval, » luy dit-on. — « J'ay des ulceres aux jambes, » respondit-il, « quand je mets des bottes; puis, j'ay vingt » mille livres de rente à perdre. Je feray porter » une espée; s'il m'attaque,*je me desfendray. Nous » avons un procez, nous n'avons pas une querelle. » Les mareschaux de France gourmanderent fort ce galant homme*.

Le beau-père.

Le 23 juillet 1652.

Le grand chagrin de ce pauvre homme, c'estoit que son filz aîné n'est qu'un sot, et qu'il a perdu *

¹ En 1650.

celuy dont il esperoit avoir du contentement. Ce petit garçon estoit page de la Reyne, et estoit fort bien avec M. d'Anjou. Il disoit un jour à son pere : « Je voudrois bien qu'on payast à Monsieur six cens » escus de ses menus plaisirs qu'on luy doit, j'en » aurois ma bonne part. » Cet enfant s'estoit addonné à porter la robe de Mademoiselle. Au commencement ses pages en gronderent; elle leur dit que toutes les fois qu'un page de la Reyne luy voudroit faire cet honneur, elle luy en seroit obligée. Il continua donc; eux, enragez de cela, le firent appeller en duel par le plus petit d'entre eux. Ils eurent tous deux le fouet en diable et demy, car ils se vouloient aller battre. Ce petit garçon fut delegué par ses camarades pour demander à la Reyne qu'on leur donnast deux petites oyes au lieu d'une, car l'Argentier leur en retranchoit une, de deux qu'ils devoient avoir. « Ouy, » dit la Reyne; « mais estant filz de M. de Racan, vous ne l'aurez » point que vous ne me la demandiez en vers. » (Tout le monde veut que ses enfans soient poetes, et il ne sçauroit faire qu'on les appelle autrement que Racan *.) Le pere fit pour son filz ce madrigal, mais il ne le fit pas de toute sa force :

Au lieu de MM. de
Buell.

MADRIGAL.

Reyne, si les destins, mes vœux et mon bonheur
Vous donnent les premiers des ans de ma jeunesse,
Vous doy-je pas offrir cette premiere fleur
Que ma muse a cueillie aux rives de Permesse?
Si mon pere, en naissant, m'avoit pu faire don
De l'esprit poétique ainsy que de son nom,

Qui l'a rendu vainqueur du temps et de l'envie,
Je pourrois dans mes vers donner l'éternité

A Vostre Majesté
Qui me donne la vie.

Louis Faroard, mari
de Cath. Chapelain.

Estant à Paris pour un procez ¹ il s'ennuyoit quelquefois et ne perdoit pas un jour d'Academie; mesme il luy prit une telle amitié pour elle, qu'il disoit qu'il n'avoit d'amys que messieurs de l'Academie, et prit pour son procureur le beau-frere de M. Chapelain*, parce qu'il luy sembloit que cet homme estoit beau-frere de l'Academie. Là, pensant parler à Patru, il parla à Chapelain, et luy offrit de le remener comme il l'avoit amené. Chapelain le remercie; il descend. Sa femme, quand ils furent assez loing (elle l'estoit venu prendre), luy dit: « Où est » donc M. Patru? — Ah! » dit-il; « vous verrez que » j'ay cru parler à luy, et j'ay parlé à un autre. » Il retourna, mais Patru n'y estoit plus.

Ce bon homme est devenu avare. Au dernier voyage qu'il a fait icy, il n'a point esté voir Patru, luy qui le voyoit tous les jours auparavant, parce que les escritures que Patru a faittes pour luy pourroient monter à quelque chose. Il ne connoist gueres bien Patru; il n'auroit garde de prendre de son argent.

M. DE BRANCAS.

M. de Brancas, filz du duc de Villars, est aussy un grand resveur. A l'hostel de Rambouillet, un jour qu'il y avoit disné, son laquais le vint deman-

¹ En 1651.

der ; il revint : « C'est, » dit-il, « qu'il m'apportoit mon » manteau. » — « Vostre manteau ! » luy dit-on ; « hé ! » estiez-vous icy sans manteau ? » — « Non, » dit-il, « mais j'avois pris hier celuy de Moret pour le » mien. » Or, celuy de Moret estoit de velours, et l'autre de camelot.

En priant Dieu il luy dit : « Seigneur, je suis à » vous autant qu'à qui que ce soit ; je suis votre ser- » viteur très-humble plus qu'à personne. » Il luy fait des complimens en resvant.

Une fois qu'il se retiroit à cheval, des voleurs l'arrestèrent par la bride. Il leur disoit : « Laquais, » de quoy vous avisez-vous ? Laissez donc aller ce » cheval, » et ne s'en aperceut que quand il eut le pistolet à la gorge.

A Rouen il estoit chez M. d'Hequetot, filz de M. de Beuvron¹ ; son carrosse se rompit. Hequetot luy dit : « Prenez le mien, vous enverrez querir le vostre » quand il sera raccommodé. » — « Bien ! » dit-il, et s'en va de ce pas se mettre dans celuy dont on avoit osté les chevaux, tire les rideaux et dit : « Au logis ! » Il y fut une bonne heure. Enfin il se reveille et se met à crier : « Hé ! cocher, quels tours me fais-tu faire ?

¹ Boisrobert faisoit un conte de M. de Beuvron et de son frere Croisy. Il disoit qu'un jour à la campagne, il vint une pluie qui dura cinq heures ; c'estoit au mois d'avril. Ils se promenerent durant tout ce temps-là, sans dire autre chose l'un à l'autre que : « Mon frere, que » de foin ! mon frere, que d'avoine ! » Quoyque les enfans de Beuvron ayent plus d'esprit que leur pere, on ne laisse pas quelquefois de leur dire quand il pleut de cette sorte : « Mon frere, que de foin ! mon frere, » que d'avoine ! » Et ils en enragent un peu.

» n'arriverons-nous d'aujourd'huy? » A sa voix, son cocher vint à luy: « Hé! monsieur, j'ay mis les chevaux à l'autre carrosse, je vous attends il y a long-temps. »

On luy veut faire accroire que le jour de ses nopces il alla en passant dire aux baigneurs qu'ils luy tinssent un lict prest, qu'il coucheroit chez eux.

« Vous! » luy dirent-ils, « vous n'y songez pas! — Sy fait, j'y viendray asseurement. — Je pense que vous resvez, » reprirent ces gens-là, « vous vous estes marié ce matin. — Ah! ma foy, » dit-il, « je n'y songeois pas¹. »

LA FONTAINE.

Un garçon de belles-lettres et qui fait des vers, nommé la Fontaine, est encore un grand resveur. Son pere, qui est maistre des eaux et forests de Chasteau-Thierry en Champagne, estant à Paris pour un procez, luy dit: « Tien, va viste faire telle chose, cela presse. » La Fontaine sort, et n'est pas plus tost hors du logis qu'il oublie ce que son pere

¹ Sa femme estoit veuve du comte d'Isigny, parent de feu Madame la Princesse, Marguerite de Montmorency.

On dit qu'il se mit au lict une fois à quatre heures, parce qu'il trouva sa toilette mise.

Au sortir des Tuileries, un soir, il se jette dans le premier carrosse; le cocher touche, il le meine dans une maison. Il monte jusques dans la chambre sans se reconnoistre. Les laquais du maistre du carrosse l'avoient pris pour leur maistre, qui luy ressembloit assez de taille. Ils le laissent là et courent aux Tuileries; mais par hazard ils rencontrent ses gens, et leur dirent où il estoit.

Une fois à l'armée on donna une fausse allarme exprès, et on luy fit prendre une vache sellée pour son cheval. — On l'a fait aller un jour en compagnie avec son bonnet de nuit.

luy avoit dit. Il rencontre de ses camarades qui luy ayant demandé s'il n'avoit point d'affaires : « Non, » leur dit-il, et alla à la Comedie avec eux. Une autre fois, en venant à Paris, il attacha à l'arçon de la selle un gros sac de papiers importants. Le sac estoit mal attaché et tombe : l'Ordinaire passe, ramasse le sac, et ayant trouvé la Fontaine, il luy demande s'il n'avoit rien perdu. Ce garçon regarde de tous costez : « Non, » ce dit-il ; « je n'ay rien perdu. » — « Voylà » un sac que j'ay trouvé, » luy dit l'autre. — « Ah ! » c'est mon sac ! » s'escrie la Fontaine ; « il y va de » tout mon bien. » Il le porta entre ses bras jusqu'au giste.

Ce garçon alla une fois, durant une forte gelée, à une grande lieue de Chasteau-Thierry, la nuit, en bottes blanches, et une lanterne sourde à la main. Une autre fois il se saisit d'une petite chienne qui estoit chez la lieutenant-générale de Chasteau-Thierry, parce que cette chienne estoit de trop bonne garde, et le mary estant absent, il se cache sous une table de la chambre, qui estoit couverte d'un tapis à housse. Cette femme avoit retenu à coucher une de ses amies. Quand il vit que cette amie ronfloît, il s'approche du lit, prend la main à la Lieutenant, qui ne dormoit pas. Par bonheur, elle ne cria point, et il luy dit son nom en mesme temps. Elle prit cela pour une si grande marque d'amour, que je croy, quoyqu'il ayt dit qu'il n'en eut que la petite oye, qu'elle luy accorda toute chose. Il sortit avant que l'amie fut esveillée; et

comme dans ces petites villes on est tousjours les uns chez les autres, on ne trouva point estrange de le voir sortir de bonne heure d'une maison qui estoit comme une maison publique.

Marie Hericart, de la
Ferté-Milon.

Depuis, son pere l'a marié, et luy l'a fait par complaisance. Sa femme * dit qu'il resve tellement qu'il est quelquefois trois semaines sans croire estre marié. C'est une coquette qui s'est assez mal gouvernée depuis quelque temps : il ne s'en tourmente point. On luy dit : « Mais un tel » cajolle vostre femme. » — « Ma foy ! » respond-il, « qu'il face ce qu'il pourra ; je ne m'en soucie » point. Il s'en lassera comme j'ay fait. » Cette indifférence a fait enrager cette femme ; elle seiche de chagrin : luy est amoureux où il peut. Une abbesse s'estant retirée dans la ville, il la logea, et sa femme un jour les surprit. Il ne fit que renguaisner, luy faire la réverence et s'en aller.

COMMENTAIRE.

I.

Il y a dans l'*Historiette* de Racan plusieurs façons de parler, excellens gallicismes, dont l'usage est aujourd'hui à peu près perdu. Les voici :

I. P. 354. — « *A cause que,* » au lieu de : « *parce que.* » On l'emploie encore en province ; on dit aussi : « *à cause de quoi ?* » ou : « *à cause ?* » ce qui a plus de grâce que : « *pourquoi,* — *pour quelle raison ?* »

II. P. 354. — « *Il estoit après à faire,* etc., » au lieu de : « *Il estoit occupé à,* — *en train de faire,* etc. » On répond encore, au moins en conversation, à cette demande : « Et ma copie, mon habit, ma robe, y » songez-vous ? — *Je suis après.* »

III. P. 355. — « Un cabaret *borgne*, » c'est à dire : « un cabaret mal éclairé, comme par un seul œil-de-bœuf. »

IV. P. 358. — « Quand j'auray repris *mon haleine*. » On dit seulement aujourd'hui : « *reprandre haleine*. »

V. P. 359. — Racan se pend « à la corde de la montée. » Cela ne fait pas l'éloge des escaliers les plus ordinaires de ce temps-là. Cette corde tenoit lieu de la rampe. De toutes les parties de la construction des maisons, l'Escalier a peut-être le plus gagné, depuis la seconde partie du *xvii^e* siècle.

VI. P. 359. — « *C'est un des plus grands resveurs*, » c'est-à-dire des plus grands « *distracts*. » Ce dernier mot n'a été généralement accepté que dans les dernières années du *xvii^e* siècle. La Bruyère emploie « *abstrait* » dans la même acception. Le chevalier de Bueil use agréablement du mot de « *resverie* » pour « *distraktion*, » dans l'*Epistre à sa maistresse*, qu'il place en tête de la traduction du *Pastor Fido* : « Je me suis infiniment estonné, lorsque vous m'avez commandé » sérieusement de mettre la main à cette œuvre ; et n'ay pu me persuader que ce commandement ne fust plus tost une marque de vostre « *resverie*, qu'un temoignage de vostre curiosité. »

VII. P. 360. — « *C'est mon !* » ou *Ça mon !* Exclamation fort ancienne assez difficile à expliquer. Elle répond à nos : « *Allons donc ! — par exemple ! — ah ça ! — en vérité !* » « Il faut, » dit Furetière, « sous-entendre le mot *advis*. » Peut-être est-ce une corruption de « *Amen !* »

VIII. P. 360. — « *Un pain de bougie*. » Une bougie enroulée, ce qu'on appelle encore « *un rat de cave*. » (On peut voir le même conte de rêveur dans le *Francion*, liv. v.)

IX. P. 360. — « *Calçon*. » Nous écrivons aujourd'hui « *caleçon*. » Mais la première orthographe répondoit mieux à la racine : « *chausses* et *calceus*. » « *Chausson* » et « *calçon* » ont un seul radical ; on les a distingués pour les appliquer à deux objets distincts : « *petite chausure* » et « *petit haut de chausses*. »

X. P. 361. — « Il mit ses *bas à bottes* sur la teste de *M^{mes}* de Belle » garde et des Loges, qu'il prenoit pour deux chenets. » C'étoient des bas sans pied, qu'on appeloit aussi « *bas à étriers*, » parce qu'autrefois les bottes étoient une chaussure exclusivement cavalière. — Les « *chenets* » étoient encore le plus souvent alors terminés par deux tringles de métal hautes et droites, dont l'extrémité supérieure étoit arrondie et plus ou moins ornée.

XI. P. 361. — « *Il faut que je die* : vespres. » C'étoit l'ancienne façon d'écrire et de prononcer ; elle étoit reçue en vers comme en

prose. Le « *quoy qu'on die* » des *Femmes savantes* est une sottise, dite en fort bons termes.

XII. P. 362. — « Un habit de *taffetas-Celadon*. » Ce taffetas étoit de couleur vert-clair et très-tendre. On disoit aussi des « *jartieres-Celadon*. » Dans le *Francion*, liv. v : « J'eus quelque croyance qu'il y avoit » quelques modes qui estoient nouvelles, lesquelles s'appelloient de ces » noms que Musidore avoit dits ; puisque l'on dit bien des *jartieres de* » *Celadon*, et des *Roses à la Parthenice*. »

XIII. P. 362. — « Son valet Nicolas qui estoit plus *grand maistre* » que luy. » Nous dirions aujourd'hui : « qui étoit chez lui plus maître » que lui-même. »

XIV. P. 365. — On entendoit par « *petite oye* » les rubans et menues garnitures d'un habit, d'un chapeau ou d'un nœud d'épée, que donnoient ordinairement les dames. Par extension, on l'a dit des petites libertés sans conséquence que permettoit une maîtresse, en refusant les plus grandes. Et, par un retour piquant, on appela ensuite les rubans qui formoient la « *petite oye*, » des « *faveurs*. »

XV. P. 368. — « On dit qu'il se mit au lit une fois à quatre heures » parce qu'il trouva sa *toilette* mise. » « *Toilette* » se disoit du linge, nappe ou serviette (petite toile) « qu'on estend sur la table pour se » deshabiller le soir ou s'habiller le matin. » (Furetiere.)

II. — P. 354, lig. 2.

*Il portoit le nom de Racan, à cause que son pere achetta un moulin....
et il voulut que ce petit garçon en portast le nom.*

Niceron dit qu'il étoit né à la Roche-Racan, château situé à l'extrémité de la Touraine, sur les confins du Maine et de l'Anjou. On n'en voit plus aujourd'hui de traces sur les cartes. Le pere d'Honorat joignoit déjà à ses autres qualités celle de sieur de Racan.

Ce que des Réaux va ajouter, que ce père ne lui laissa que du bien fort embrouillé, est confirmé par une lettre de Henry IV, à la date du 17 septembre 1605, laquelle accorde au jeune Racan un répit de deux ans contre ses créanciers :

« Monsieur le Chancelier,

» Je n'ay pas moins esté meü de pieté que d'équité à accorder à
» Monsieur le Grand le respit de deux ans, dont il m'a supplié avec grand
» instance pour le jeune Racan, cousin germain de sa femme, et duquel
» il est tuteur ; car oultre que le pere de ce jeune gentilhomme est
» mort à mon service après m'avoir assisté en ces dernières guerres, et
» que je sçay la plus grande partie de ses debtes proceder à cause de

» mondict service ; la perte de ses pere et mere en bas aage où il se
 » retrouve, me convie à contribuer à ce remede, à la manutention de sa
 » personne et maison. Et puis je desire conforter le filz en l'inclination
 » qu'il a d'imiter et se rendre digne de continuer les services de son
 » pere, dont la memoire m'est très-fraiche et recommandée. Je vous
 » prie donc ne differer luy despescher ledict respit pour ce temps-là, et
 » vous ferez chose qui me sera très-agréable. Adieu, monsieur le Chan-
 » cellier, ce 17^e septembre, à Saint-Germain-en-Laye. »

III. — P. 356, lig. 2.

*L'imitation de l'ode d'Horace : Beatus ille..., est faite sur la traduction
 que luy en fit le chevalier de Bueil.*

Ce chevalier estoit Claude de Bueil, seigneur de Tescourt et de la
 Ville, frère de la comtesse de Moret, premier chambellan de Gaston, et
 traducteur de la première partie de *Dom Belianis de Grece*, 1625, et
 du *Pastor fido*, 1637. Il mourut en décembre 1644.

Par cette « imitation, » il faut entendre les admirables *Stances sur
 la Retraite*.

Tircis, il faut penser à faire la retraite :
 La course de nos jours est plus qu'à demy faite,
 L'age insensiblement nous conduit à la mort ;
 Nous avons assez veü, sur la mer de ce monde,
 Errer au gré des flots nostre nef vagabonde,
 Il est temps de jouir des delices du port.

Le bien de la fortune est un bien périssable,
 quand on bastit sur elle, on bastit sur le sable ;
 Plus on est eslevé plus on court de dangers.
 Les grands pins sont en butte aux coups de la tempeste,
 Et la rage des vents brise plus tost le feste
 Des maisons de nos rois que le toist des bergers, etc.

Sorel qui, dans le *Francion*, liv. x, a voulu peindre Racan sous le nom
 de Salluste, dit que pour traduire la quatrième eglogue de Virgile,
 Salluste s'etoit aidé de la conférence de plusieurs traductions an-
 ciennes.

Cette ignorance connue n'empêchoit pas Racan de faire d'excellens
 vers français ; mais elle le fit un jour reprendre en pleine Académie,
 sur le mot *pleonisme*, qui lui estoit échappé ; il répondit : « On dit bien
solecisme ! » Il rencontra mieux quand, impatienté d'entendre les pé-
 dans soutenir qu'en vers il falloir dire *Vulcan*, et en prose *Vulcain* : « A
 » ce compte, » dit-il, « il faudroit m'appeler *Racan* en vers, et *Racain* en
 » prose ! »

IV. — P. 356, lig. 15.

Sçachant qu'il devoit aller remercier M^{lle} de Gournay, qui luy avoit donné son livre.

L'Ombre, comme j'ai dit plus haut, parut en 1626. Racan avoit déjà plus de trente-six ans, et n'étoit pas beau : Claude, chevalier de Bueil, son cousin, étoit apparemment plus jeune et mieux fait.

Amadis Jamin, poète du xvi^e siècle, secrétaire et lecteur du Roi, d'abord recueilli par Ronsard, a publié deux volumes de *Poésies*, et de plus a traduit les douze derniers livres de l'*Iliade*, et le premier de l'*Odysée*. Il étoit né vers 1540 et mort après 1584 ; sa fille naturelle ne devoit plus être jeune quand elle étoit à M^{lle} de Gournay, comme son père avoit été à Ronsard.

V. — P. 359, lig. 19.

Boisrobert joue cela admirablement.

Après avoir fait du conte le divertissement de la société, Boisrobert imagina d'en composer une comédie, sous le nom des *Trois Orontes*. Paris, Courbé, 1653, in-4° ; mais il faut avouer que la pièce est bien languissante. Deux galans veulent épouser Caliste ; Oronte a la promesse du père, il arrive de Bordeaux, mais il est devancé par Cléante, amant de Caliste, qui se présente avec une fausse lettre sous le nom d'Oronte. Cependant cet Oronte a une maîtresse, qui, de son côté, se déguise en Oronte pour empêcher son mariage avec Caliste. Tout cela n'est egayé que par quelques plaisanteries de valets. Boisrobert dédia la pièce à M^{lle} Martinozzi, nièce de Mazarin, depuis duchesse de Modene. On trouve aussi l'aventure des *Trois Racans* dans le *Menagiana*, et dans les *Bons mots et contes plaisans* de Callières.

Sorel est le premier qui ait raconté cette fameuse plaisanterie dans le x^e livre du *Francion*, publié longtemps après les huit premiers. Saluste, masque de Racan, y doit faire une visite au pédant Hortensius, masque de la Mothe le Vayer, et deux de ses amis le devancent.

VI. — P. 359, lig. 27.

Un petit livre... qu'on appelloit la France mourante.

La France mourante, dialogue entre le chancelier de l'Hospital, le chevalier Bayard et la France malade, 1622, in-8°. On l'a plus tard réuni au *Recueil des pièces les plus curieuses faites pendant le regne du connestable de Luynes*. Et enfin M. Crapelet, en 1829, a eu l'idée assez peu judicieuse de la réimprimer en l'appliquant à la politique du moment.

VII. — P. 360, note.

Voilà, dit-il, un potage à la grecque.

Le mot est dans le *Menagiana* ; mais Racan le dit chez le médecin de Lorme, à M^{lle} de Gournay. (Tom. II, p. 344.)

VIII. — P. 362, lig. 10.

Quand il faisoit l'amour à celle qu'il a espousée.

Magdelaine du Bois, fille de Pierre du Bois sieur de Fontaines-Marany. Le mariage se fit pendant le siège de la Rochelle, et il en vint quatre fils et trois filles. (Fragment inédit des *Mémoires* de Conrart.) J'ai cité dans le premier volume, p. 322, une lettre curieuse de Malherbe à M^{me} de Termes sur ce mariage.

Racan avoit, ainsi que Malherbe, la prétention d'aimer violemment les femmes. Malherbe, parlant de lui, écrivoit à Balzac : « Du costé des » bergers, son cas va le mieux du monde ; mais certes, pour ce qui » est des bergeres, il ne sçauroit aller pis. Cette affaire veut une sorte de » soins dont sa nonchalance n'est pas capable. S'il attaque une place, » il y va d'une façon qui fait croire que s'il l'avoit prise, il en seroit » bien empesché. Et s'il la prend, il la garde si peu qu'il faut croire » qu'une femme a esté bien surprise, quand elle a rompu son jeusne » pour un si misérable morceau. Vous dites que vous luy ressemblez ; » mais à qui le persuaderez-vous ? » Cette lettre fut écrite vers 1625, quand Malherbe avoit soixante et dix et Racan trente-six ans. « Je ne » m'estonne point, » répondit Racan à Balzac, « si N... a esté si osé que » de censurer vostre eloquence, puisque M. de Malherbe a eu l'effron- » terie de m'accuser de froideur, luy qui n'est plus que de glacé et de » qui la dernière maistresse est morte de vieillesse, l'année du grand » hyver. Il a beau jeu à se vanter des merveilles de sa jeunesse, per- » sonne ne l'en peut dementir, et pour moy, qui ne voudrois pas avoir » donné ce qui me reste de la mienne pour les victoires du prince » d'Orange ni pour la sagesse du cardinal de Richelieu, je serois bien » mary d'estre en estat de luy pouvoir reprocher ce qu'il me reproche. » (*Recueil des lettres nouvelles*, Paris, 1634, tom. second, p. 295.)

IX. — P. 363, lig. 7.

A l'Academie... il vint avec un chiffon de papier.

Pellisson ne dit pas cela. « Le douzième discours (9 juillet 1635) est » de M. de Racan, *contre les sciences*, qui a esté imprimé depuis peu. » Estant absent, il l'envoya de chez luy à l'Académie. La lecture en

» fut faite par M. de Serizay. » (*Hist. de l'Académie*, édition de 1700, p. 102.)

X. — P. 364, lig. 16.

Racan estant tuteur du petit comte de Marans.

Jean de Bueil, comte de Marans, marié, en avril 1660, à Françoise de Montalais, appelée M^{lle} de Chambellai. Cette dame, étant veuve, eut le malheur de tenir sur M^{me} de Grignan un méchant propos que M^{me} de Sevigné luy a fait grandement expier en cinquante endroits de ses lettres.

XI. — P. 364, lig. penultième.

Le grand chagrin de ce pauvre homme, c'est qu'il a perdu le filz dont il esperoit avoir contentement.

Honorat de Bueil, mort à l'âge de seize ans, le 23 juillet 1652. Il fut enterré à Saint-Severin, et son père lui fit une épitaphe touchante, placée dans l'édition de Coustelier, 1624, à la fin du second volume. Elle n'est pas dans tous les exemplaires.

Voici, sur Racan, les notes fournies à Colbert par Chapelain et Costart en 1662.

« *De Racan.* Il n'a aucun fond et ne sçait que sa langue, qu'il parle bien » en prose et en vers. Il excelle principalement en ces derniers, mais » en pieces courtes et où il n'est pas nécessaire d'agir de teste. On ne » l'engageroit pas facilement à travailler, veû son grand aage, ses infir- » mitez et ses procez qui l'exercent depuis vingt ans. » (*Mélang. de litt.*, d'après les mss. de Chapelain, p. 226.)

« *De Racan.* Le premier poete de France pour le satyrique. Il a si peu » de naturel pour le latin, qu'il n'a jamais pu apprendre son *Confiteor*; » et il dit qu'il est obligé de le lire lorsqu'il va à confesse. Il est de la » maison de Bueil. Son pere estoit chevalier des ordres du Roy; il a » quarante ou cinquante mille livres de rente. » (*Mélanges de des Molets*, t. II, p. 320.)

Dans les manuscrits de Beaucousin, M. de Monmerqué, qui les a acquis à la vente de M. Boulard, a retrouvé une lettre de l'abbé de Marolles, dont on nous saura gré de placer ici un long extrait. C'est le jeune Brienne qui en avoit fourni la copie ancienne à Beaucousin.

« Je vous diray que M. de Racan estoit mal fait de corps et brilloit » peu dans la conversation : mais ne laissa pas d'écrire admirablement » bien en prose et en vers. Il estoit très-peu sçavant dans la langue » latine, qu'il n'eut jamais assez d'esprit pour bien apprendre; ce qui » faisoit qu'il disoit à tout le monde qu'il n'en sçavoit pas un mot. Cela

» n'estoit pas veritable : il entendoit assez bien les poetes latins pour
 » les pouvoir lire en leur langue. Cependant il n'en avoit point dans
 » son cabinet que de françois, et est cause en partie que j'ay tant tra-
 » duit d'auteurs latins en nostre langue. Il avoit tous mes ouvrages et
 » me tesmoignoît en faire cas, en cela bien différent de ceux qui ne
 » cessent de les blâmer, soit par jalousie, soit par ignorance. Car mes
 » livres ne sont pas ni si meschans qu'ils le publient, ni si bons peut-
 » estre que le croyoit M. de Racan.

» Je ne sçay rien de particulier de sa naissance, sinon que feu son
 » pere estoit chevalier des ordres du Roy, à qui il donna son filz à l'aage
 » de douze ans, et pour estre page de sa chambre. Il fut agréé, mais il
 » ne plut pas dans la suite à son maistre, tant il estoit maladroit et
 » malpropre. Cela fit qu'il se mit tout de bon à apprendre l'art de la
 » poésie sous Malherbe, qui trouva ses premières productions assez
 » bonnes pour meriter les sçavantes ratures dont sa main n'estoit pas
 » chiche ; car jamais personne ne barbouilla plus de papier que luy, et
 » il luy arrivoit souvent de changer le bien en pis, dont je pourrois vous
 » citer plusieurs exemples si je n'apprehendois d'être trop long et trop
 » prolix dans un billet. A propos de *prolix*, c'est un vieux mot, mais
 » il me fasche fort de ne m'en oser servir aussy souvent que je le souhait-
 » terois. Il est si doux à l'oreille ! Pourquoy veut-on le bannir de nostre
 » langue ?

» Voylà donc M. de Racan initié poete par Malherbe. Il ne pouvoit
 » pas naistre sous une plus heureuse constellation, ny estre formé d'une
 » meilleure main. Il fit en peu de temps un progrès très-considérable,
 » et je vous dois dire que le bon mot que vous avez sans doute remar-
 » qué dans la poétique du P. Rapin, jésuite, m'a esté volé, non par luy
 » à la vérité, mais par quelque autre larron qui, me l'ayant ouy dire,
 » le luy a rapporté, peut-estre comme estant de son invention, quoy
 » qu'il soit purement de la mienne. Car j'avois escrit le premier, dans
 » mes *Eloges des hommes illustres* que je me propose de donner au pu-
 » blic, si toutefois mon grand aage, qui est ma plus considérable ma-
 » ladie, ne m'en empesche ; j'avois, dis-je, escrit le premier, en parlant
 » de M. de Racan, qu'il estoit né poete sans le sçavoir, et ne s'en feust
 » peut estre jamais apperceu si le peu de satisfaction que le Roy son
 » maistre tesmoignoît avoir de ses services, ne luy eust donné l'envie
 » d'essayer à faire des vers, pour se distinguer au moins par là de ses
 » camarades. Ce rayon céleste (a) (c'est le bon mot que je me plains
 » qu'on m'a volé) estoit tombé dans son esprit ; il ne sçavoit rien, mais
 » il estoit poete. Il eut bien des concurrens et peu de semblables.

(a) Le P. Rapin a retranché *céleste* de cette belle période, parce que cela s'en-
 tend assez. Pour moy, j'eusse mis : « Ce rayon estoit tombé du ciel dans son
 esprit, car, etc. » (Note de M. de Brienne.)

» A peine eust-on veu à la Cour les premiers essays de sa muse, que
 » tout le monde en devint amoureux, jusqu'à donner mesme de la
 » jalousie à Malherbe, qui croyoit devoir estre seul adoré; mais il se
 » trompoit beaucoup à mon sens. Racan l'auroit surpassé sans doute,
 » s'il ne se fust obstiné à le suivre trop en esclave, et au lieu d'estre le
 » lacquais ou le page de Malherbe, nom que les railleries des courtisans
 » luy imposèrent, parce qu'on croyoit le jeune Racan beaucoup plus
 » à la suite de son maistre Malherbe qu'à celle du Roy... si, dis-je, il
 » eust eu assez d'audace pour ne se pas croire inférieur à son maistre,
 » il l'auroit sans doute autant surpassé que Virgile surpasse Theocrite
 » et Hesiode dans ses tendres *Bucoliques* et ses divines *Georgiques*.

» Je ne sçay pas bien quelle fut la première piece de M. de Racan,
 » mais je sçay bien que le progrès qu'il fit dans la poésie surprit Mal-
 » herbe son maistre, en mesme temps qu'il estonnoit toutes les per-
 » sonnes qui ne connoissoient le jeune Racan que par sa stupidité et
 » sa malpropreté naturelles. Mais s'il a eu ces deffauts, peu considéra-
 » bles pour un poete, ils ont esté tellement estouffés sous la grandeur
 » de sa reputation et obscurcis par l'éclat de ses vers, que je ne m'en
 » suis jamais apperceu, quoique je sois un des hommes du monde qui,
 » en qualité de voisin et d'ami particulier, ait le plus conversé avec
 » luy.

» De vous dire, Monsieur, s'il a esté mareschal de camp ou seule-
 » ment mareschal de bataille, c'est ce que je ne puis bien décider; je
 » sçay bien que c'est l'un ou l'autre. Pour mareschal de bataille, j'en
 » suis très-certain, et je n'ay pas peine à croire qu'ayant servi aux
 » guerres de Languedoc et de Dauphiné, sous le connestable de Lesdi-
 » guieres et le malheureux duc de Montmorency, où il fit connaissance
 » avec MM. de Termes et Bussy de Bourgogne, tous deux attachés à la
 » personne de cet illustre gouverneur du Languedoc; je ne doute pas,
 » dis-je, qu'il n'ait obtenu facilement, par leur moyen, le brevet de
 » mareschal de camp dont vous estes en peine. Mais je ne vous l'ose-
 » rois assurer, pour n'en avoir moy-mesme nulle certitude, etc.

» L'abbé DE VILLELOIN.

» Ce 10 mars 1677. »

La maison de Bueil est une de celles qui ont fourni le plus de grands hommes.

La première branche finit dans le xvii^e siècle avec le neveu de Claude de Bueil, dit le chevalier de Bueil, dont on a déjà parlé. Celui-ci étoit frère de la célèbre comtesse de Moret, maîtresse de Henry IV. (*Histor.*, tom. 1, p. 155-163.)

A la seconde branche, celle des seigneurs de Fontaines, détachée de la première à la fin du xiv^e siècle, appartenoit Jean de Bueil, seigneur de

Fontaines, dont le fils aîné fut Honorat de Bueil, père d'Anne de Bueil, femme du duc de Bellegarde, et cousine germaine de Racan.

Le quatrième fils de Jean de Bueil fut Louis de Bueil, seigneur de Racan, qui n'eut d'autre fils que notre poète.

De sa femme Magdelaine du Bois, Racan eut deux fils et une fille. Celle-ci épousa, en 1658, Claude de la Rivière-Montigny, sieur de la Bresche. Le second fils, Antoine, dit le chevalier de Bueil, ne fut pas marié. L'aîné, Antoine de Bueil, seigneur de Racan après son père, et baron de Fontaines-Guerin, eut deux enfans, dont le second, Pierre de Bueil, colonel du régiment de Bueil, paroît avoir continué la postérité, après la mort de son frère, tué en 1709 à la bataille de Malplaquet.

Aujourd'hui cette grande et illustre maison paroît éteinte.

XII. — P. 366, lig. 26.

M. de Brancas, filz du duc de Villars.

Charles, comte de Brancas, dont nous avons rappelé les ancêtres et les descendans, à la fin de l'*Historiette* de sa mère, M^{me} de Villars. (Tom. I, p. 218.)

Il fut, en 1661, nommé chevalier d'honneur de la Reine-mère. C'est le fameux distrait de M^{me} de Sevigné, le Menalque de la Bruyère. Mais M^{me} de Sevigné parloit de Brancas longtemps après la rédaction des *Historiettes*, et la Bruyère plusieurs années après sa mort. Les souvenirs de des Réaux ont donc encore un intérêt particulier. Bussy, dans une lettre écrite au marquis de Trichâteau, le 30 avril 1680, dit : « Le » Roy vient de donner cent mille francs à Brancas, pour le récompenser de la charge de chevalier d'honneur de la Reine-mère, qu'il avoit » perdue par sa mort, après l'avoir achetée vingt mille escus... Ce n'est » pas que j'estime Brancas ; il a de la qualité et de l'esprit, à ce qu'on » dit : mais il a un air important qui feroit haïr le cavalier du monde » le plus accompli ; de plus, il est d'ordinaire assez distrait, et comme » il a vu que ses resveries ont fait rire le Roy quelquefois, il les a » outrées pour se faire un mérite d'une imperfection qui faisoit parler » de luy, n'y pouvant réussir par de meilleures voies. » (Msc. de la Biblioth. nat.)

XIII. — P. 367, lig. 11.

Des voleurs l'arrestèrent par la bride.

Cela est moins invraisemblable que la variante donnée par la Bruyère : « Menalque revient une fois de la campagne ; ses laquais en livrée » entreprennent de le voler et y réussissent. Ils descendent de son car-

» rosse, luy portent un bout de flambeau sous la gorge, luy demandent
 » la bourse, et il la rend. Arrivé chez soi, il raconte son aventure à ses
 » amis, qui ne manquent pas de l'interrompre sur les circonstances, et
 » il leur dit : *Demandez à mes gens; ils y estoient.* »

L'histoire du carrosse de M. d'Hequetot est également dans la Bruyere: « Menalque descend du palais, et trouvant au bas des degrés
 » un carrosse qu'il prend pour le sien, il se met dedans. Le cocher
 » touche, etc. »

Odet d'Harcourt, comte de Croisy, marquis de Thury et gouverneur de Falaise, mourut en novembre 1661. Il étoit frère de Gilonne d'Harcourt, la célèbre marquise de Piennes puis comtesse de Fiesque, et de François d'Harcourt, marquis de Beuvron. Loret, souvent plus malin qu'il n'en a l'air, pourroit bien avoir voulu rappeler le conte de l'*avoine* et du *foin*, quand il dit, en annonçant la mort de Croisy :

Il estoit du sang des Beuvrons
 Et valoit seul quatre barons,
 Estant fort riche en héritages,
 Pommes, blés, foin et paturages,
 Dont audit pays les fermiers
 Rendrent par an de grands deniers.

(*Muse historique* du 19 novembre 1661.)

La Bruyere a encore forcé l'histoire du jour de nocces : « Menalque se
 » marie le matin, l'oublie le soir et découche la nuit de ses nocces. »

La femme que choisit le comte de Brancas ne s'étoit élevée que par son premier mariage. C'étoit Suzanne Garnier, fille de Matthieu Garnier, trésorier des parties casuelles, et sœur de M^{mes} d'Orgere et d'Oradour, dont on parlera ailleurs. En premières nocces, elle avoit épousé François de Brecey, seigneur d'Isigny, en Normandie, et non pas François de Brezé, comme écrit la Chesnaye des Bois. Les premiers n'avoient rien de commun avec les seconds. Cette M^{me} de Brancas a été rendue célèbre par un grossier libelle en vers : *Les Amours de M^{me} de Brancas*, inséré dans la plupart des éditions des *Amours des Gaules*.

Pour le comte de Brancas, il n'étoit pas seulement distrait ou rêveur, on verra dans plusieurs *Historiettes* qu'il aimoit les femmes et qu'il en étoit assez bien traité. Il aimoit aussi le jeu :

L'autre jour, près des Bernardins,
 On me dit qu'un de nos blondins,
 Que monsieur de Brancas on nomme,
 Avoit attrappé grosse somme
 Au jeu de cartes et de dez,
 Où plusieurs furent eschaudez,
 Y gagnant ledit personnage
 Six mille escus et davantage....

(LORET, *Muse historique*, 3 octobre 1652.)

XIV. — P. 368, lig. 13.

La Fontaine.

Il ne faut pas oublier qu'à l'époque de la rédaction de cette *Histoire*, la Fontaine, âgé de trente-six ans, n'avoit encore publié que la traduction de l'*Eunuque* de Térence, en 1654.

A la suite de l'*Épître au Surintendant* sur l'entrée de la Reine, par la Fontaine, le possesseur ancien d'un exemplaire arrivé à M. de Monmerqué a écrit la note suivante : « La femme de la Fontaine est niépce » de Jannard, substitut, qui fait la charge de procureur général au » lieu de M. Fouquet. Elle luy a donné entrée chez le Surintendant, » qui l'employe à faire en vers la description de Vaux. Cependant, la » Fontaine s'est obligé à luy envoyer quelque bagatelle tous les quar- » tiers, comme on paye les rentes. Or, le Surintendant n'ayant pas » voulu se trouver à l'entrée de la Reyne, en qualité de procureur ge- » néral du Parlement, la Fontaine luy en fit une relation. »

On lit aussi quelques détails non relevés par M. Walckenaer, sur la Fontaine, dans *Le livre sans nom, divisé en cinq dialogues*; Paris, 1695. Ce livre est attribué à l'auteur de l'*Arlequiniana*, Cotelendi.

« Qui diroit au bon La..... qu'il est visionnaire, il se fâcheroit; » mais qu'on luy dise qu'il a l'esprit toujours plein de belles idées, il » fait un rire gracieux qui montre bien qu'on le chatouille au bon en- » droit. Cependant, au fond, c'est un visionnaire; il n'est jamais où » on le voit, toujours abstrait quand on luy parle, et au lieu de re- » pondre à ce qu'on luy demande, il fait à tout moment des *spropositi* » ridicules. — On me l'a peint, tel que vous dites, mais aussy » ne luy en fait-on point accroire; je l'ay trouvé d'assez bon sens » autrefois, et il n'avoit point ces abstractions que vous luy donnez. — » Il en a presentement jusqu'au point... qu'au sortir du disner avec » ses amys, il ne les connoist pas dans la rue. Un soir, luy et moy » fusmes au convoy du pauvre Miton; huit jours après, il alla chez » luy demander à sa niépce des nouvelles de sa santé. Bien davantage, » il avoit un procès assez considérable qu'on devoit juger un certain » jour. M. de M..., son amy, luy envoya, à la campagne où il estoit, » un cheval pour venir solliciter les juges; en chemin, il oublia son » procès: il s'arresta à une lieue de Paris, chez un de ses amys, où il » parla de vers toute la nuit. Le lendemain, il n'arriva qu'à dix » heures du matin que les juges estoient au Palais; il n'en trouva pas » un. Comme M. de M... luy reprochoit sa negligence, il luy respon- » dit qu'il estoit bien aise de n'avoir trouvé personne, qu'aussy bien, » il n'aimoit point à parler ny à entendre parler d'affaires. » (*Livre sans nom*, p. 130.)

XV. — P. 370, lig. 15.

Une abbesse s'estant retirée dans la ville.

Je crois que par *abbesse*, dans l'intérêt de la morale, il faut entendre ici « la maîtresse d'un mauvais lieu. » C'est en effet le nom honnête que ces dames prenoient déjà ; et des Réaux auroit apparemment dit : « l'abbesse de je ne sais quel couvent, » s'il s'étoit agi d'une personne de religion. Il y a toutefois, dans le recueil des *Œuvres* de la Fontaine, une épître adressée en 1658 à une abbesse de Brabant, où il s'excuse de ne pouvoir traverser les lignes ennemies qui les séparent.

Terminons cette *Historiette*, trop courte, mais si précieuse par les touchantes lignes que le chanoine Maucroix, ami commun de des Réaux et du poète champenois, avoit tracées au moment, pour ainsi dire, où il apprit la mort de la Fontaine. Déjà Louis Paris les avoit publiées en 1842, dans le premier extrait des *Mémoires de Maucroix*, fait pour la *Société des Bibliophiles de Reims*.

« Le 13 mars 1694, mourut à Paris mon très-cher et très-fidèle amy,
 » M. de la Fontaine. Nous avons esté amis plus de cinquante ans, et
 » je remercie Dieu d'avoir conduit l'amitié extrême que je lui portois
 » jusques à une aussi grande vieillesse, sans aucune interruption ny
 » aucun refroidissement; pouvant dire que je l'ay tousjours tendre-
 » ment aimé, et autant le dernier jour que le premier. Dieu, par sa
 » miséricorde, le veuille mettre dans son saint repos! C'estoit l'ame la
 » plus sincère et la plus candide que j'aye jamais connue; jamais de
 » déguisement; JE NE SÇAY S'IL A MENTY DE SA VIE. C'estoit au reste un
 » très bel esprit, capable de tout ce qu'il vouloit entreprendre. Ses
 » *Fables*, au sentiment des plus habiles, ne mourront jamais et luy
 » feront honneur dans toute la postérité! »

Que pourroit-on ajouter à de telles paroles?

XCVIII.

BOISROBERT.

(François le Metel de Boisrobert, né à Caen, vers 1592, mort le 30 mars 1662).

Boisrobert se nomme Metel. Il est filz d'un procureur ¹ de Rouen, qui estoit Huguenot; il l'a esté luy-mesme aussy. Il se mit au barreau à Rouen. Un jour, estant prest à plaider, une maquerele le vint advertir qu'une fille l'accusoit de luy avoir fait deux enfans. Il ne laissa pas de plaider, et après il va pour se defendre; mais ayant eu avis que le juge d'une petite justice par-devant lequel il avoit esté assigné, le vouloit faire arrester, il se sauve, vient à Paris, et s'attache au cardinal du Perron ², puis au cardinal de Richelieu, qui ne le goustoit point, et plusieurs fois il gronda ses gens de ne le pas desfaire de cet homme. « Hé ! Monsieur, » luy dit Boisrobert, qui a tousjours esté lasche, « vous » laissez bien manger aux chiens les miettes qui » tombent de vostre table. Ne vaux-je pas bien un » chien ² ? »

¹ Dans une epistre il fait son pere avocat.

² Il fut à la Reyne-mere, et comme elle estoit à Blois, il eut ordre de traduire le *Pastor Fido*. L'intention de la Reyne estoit de faire semblant de s'amuser à faire jouer des comedies, pour empescher M. de Luynes d'avoir du soupçon d'elle. Mais Boisrobert ayant demandé six

Boisrobert, pour subsister à la Cour, s'avisa d'une subtile invention ; il demanda à tous les grands seigneurs de quoy faire une bibliotheque. Il menoit avec luy un libraire qui recevoit ce qu'on donnoit, et le luy rendoit moyennant tant de paraguante. Il a confessé depuis qu'il avoit escroqué cinq ou six mille francs comme cela¹. On n'a osé mettre le conte ouvertement dans *Francion*, mais on l'a mis comme si c'eust esté un musicien qui eust demandé, pour faire un cabinet de toute sorte d'instrumens de musique.

Il devint chanoine de Saint-Ouen de Rouen. Il fut assez imprudent pour faire quelque raillerie du Chapitre ; mais le Chapitre luy en fit faire une espee d'amende honorable en présence de tous les Chanoines.

M^{lle} de Toussy, aujourd'huy M^{me} la mareschale de la Motte, tomba malade dans l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, dont sa tante estoit abbesse. Boisrobert, chanoine de Nostre-Dame, promit à la malade que l'on ne sonneroit point les cloches de l'eglise cathedrale de cette ville là, le jour de la Vierge ; il ne put l'obtenir. Le lendemain il envoya

De la maison de l'Au-
bepine.

mois, on luy dit : « Vous n'estes pas notre fait. » A propos de la Reyne-mere, Verderonne* dit un jour à Boisrobert : « J'ay esté page » de la Reyne-mere. — Hé quoy ! » luy dit Boisrobert, « se peut-il » que vous ayez esté page de la Reyne-mere, et que je ne vous aye » point connu ? » Comme vous verrez, on l'a accusé d'aimer les pages.

¹ Boisrobert dit qu'ayant demandé les *Peres* à M. de Candale, il luy respondit : « Je vous donne le mien de bon cœur. »

des vers sur cela à M^{lle} de Toussy, où il luy disoit que M^{lle} de Beuvron (c'est aujourd'huy M^{me} d'Arpajon), sa rivale en beauté, avoit par son credit, comme fille du gouverneur du vieux Palais, empesché que le Chapitre ne fist cette galanterie ; elle esperoit que, son mal continuant, ses appas en diminueroient. Les Chanoines furent assez sots pour se mettre en colere contre Boisrobert : il fut interdit ; il en appella comme d'abus ; enfin on dit au Chapitre qu'il se tourneroit en ridicule, et l'interdiction fut levée.

Il dit que, de ce temps-là, on s'avisa de jouer dans un quartier de Rouen une tragedie de *la Mort d'Abel*. Une femme vint prier que son filz en fust, et qu'elle fourniroit ce qu'on voudroit. Tous les personnages estoient donnez, cependant les offres estoient grandes ; on s'avisa de luy donner le personnage du *Sang d'Abel*. On le mit dans un porte-manteau de satin rouge cramoisy, on le rouloit de derriere le théâtre, et il crioit : « *Vengeance ! vengeance !* »

Il conte encore qu'ayant fait un voyage à Rome, et ayant salué jusqu'à se prosterner un certain cardinal Scaglia, qui ne luy rendit point son salut, il crut qu'il y alloit de l'honneur de la nation, surtout ayant deux estafiers après luy. La premiere fois donc qu'il rencontra ce Cardinal, il enfonça son chapeau et le regarda effrontément entre les deux yeux sans le saluer. Le Cardinal en colere fait courir après

¹ Il dit qu'un homme de sa connoissance avoit mis toute la Bible en vaudevilles qu'on appelle Gueridons. Et il en sçait quelques vers qu'il a bien la mine d'avoir faits.

luy : il se sauve dans une eglise. Le Cardinal s'excusoit sur sa mauvaise veüe pour la premiere fois, et disoit qu'à la seconde *quel coglion l'havera vituperato*. Il fallut capituler, et il en fut quitte pour saluer à l'avenir le Cardinal fort humblement.

Il y avoit alors un gentilhomme breton à Rome, à qui il prit une telle haine pour les Prestres et surtout pour les Cardinaux, que quand il prenoit un cocher, c'estoit à condition de n'arrester point devant eux; tous le luy promettoient, mais ils luy manquoient tous de parole; et luy se mettoit à pisser quand ils arrestoient. Les Cardinaux ne faisoient qu'en rire, et chascun le monstroient au doigt. Non content de cela, il fit venir le curé de son village, par belles promesses, et quand il fut à Rome, il l'intimida tant qu'il l'obligea à se faire doyen de ses estafiers*, avec une soutanille qui ne luy alloit qu'au genouil. On s'en plaignit à l'ambassadeur de France, qui envoya querir ce maistre fou. « Monsieur, » luy respondit nostre homme, « c'est » que j'ay cru que je ne pouvois mieux humilier les » Prestres qu'en faisant un prestre estafier, et puis- » qu'ils le prennent là, je le feray le dernier de » tous les miens. Il m'a cousté deux cens escus à » le faire venir, je n'ay garde d'avoir employé cet » argent pour rien. » Enfin on fut contraint de faire evader ce prestre¹.

Laquais suivans, à Rome.

Boisrobert.

¹ Un jour qu'il* estoit avec le Cardinal, alors evesque de Luçon, on apporta des chapeaux de castor. L'Evesque en choisit un : « Me sied-il bien, Boisrobert? — Ouy, mais il vous sieroit encore

Boisrobert alla en Angleterre avec M. et M^{me} de Chevreuse, au mariage de Madame *, pour y attrapper quelque chose. Il y tomba malade, et fit une élégie où il appelloit l'Angleterre un *climat barbare*. Estourdiment il la monstra à M^{me} de Chevreuse, qui, aussy sage que luy, alla dire au comte de Carlile et au comte d'Hollant qu'il avoit fait une élégie, et la luy envoya demander pour la leur montrer. Il respondit qu'il ne l'avoit point et que, quand il l'auroit, elle sçavoit bien qu'il ne devoit point l'avoir. « Ah ! » leur dit-elle, « vous ne sçavez pas » pourquoy il ne la veut pas donner, c'est qu'il y

En 1624.

» mieux s'il estoit de la couleur du nez de votre aumosnier. » C'estoit M. Mulot*, alors present, qui depuis ne le pardonna jamais à Boisrobert. Une fois ce pauvre M. Mulot qui aimoit le bon vin, en attendant l'heure d'un desjeusner, alla à la messe à l'Oratoire. Par malheur, c'estoit M. de Berulle, depuis cardinal qui, avant que de consacrer, s'amusa à faire je ne sçay combien de meditations. Mulot enrageoit, car il voyoit bien que tout seroit mangé. Enfin, après que tout fut dit, tout furieux il s'en va trouver M. de Berulle : « Vrayment, » luy dit-il, « vous estes un plaisant homme de vous endormir comme cela sur le » calice : allez, vous n'en valez pas mieux pour cela. »

Voy. *Historiette de Richelieu.*

— Une fois que le Conseil estoit au pavillon de Charenton, il* pria M. d'Effiat, alors premier escuyer de la Grande escurie, de l'y mener pour quelque affaire. D'abord Mulot fut expédié, car on luy refusa ce qu'il demandoit. Chagrin du mauvais succez, il presse peu civilement d'Effiat de s'en retourner. « Je n'ay pas fait encore. — Ah ! me voulez- » vous laisser à pié ? — Non, mais ayez patience. » Il grondoit. — « Ah ! » *mons de Mulot, mons de Mulot,* » dit d'Effiat avec son accent d'Auvergnac. « — Ah ! *mons Fiat, mons Fiat,* » respond Mulot, « quiconque » m'allongera mon nom, je luy accourciray le sien ; » et tout en colere s'en alla à pié.

M. Mulot.

— Un jour qu'il avoit bien la goutte, Boileau* rencontra son laquais : « Comment se porte ton maistre ? » luy dit-il. « — Monsieur, il souffre » comme un damné. — Il jure donc bien ? — Monsieur, » repliqua naïvement le laquais, « il n'a de consolation que celle-là dans son » mal. »

Giles Boileau, frère aîné de Despréaux.

» appelle l'Angleterre un *climat barbare*. » Le comte de Carlile ne se tourmenta pas autrement de cela, mais le comte d'Hollant, qui pretendoit en galanterie, en querella Boisrobert la première fois qu'il le vit, et même en présence de M^{me} de Chevreuse. Boisrobert s'excusa, et dit qu'il tenoit pour *barbares* tous les lieux où il estoit malade, et qu'il en auroit dit autant du paradis terrestre en pareille occasion, « et depuis que je me porte bien, et que » le Roy m'a fait la grace de m'envoyer trois cens » jacobus, je trouve le climat fort raddoucy. » Le comte de Carlile oyant ce qu'il disoit, dit : « Cela » n'est pas mal trouvé ; » mais l'autre enrageoit. Au retour, ils accompagnoient M^{me} de Chevreuse, et Boisrobert, à quelques milles de Londres, en montant un costau qui est sur le bord de la Tamise, dit, comme tout le monde avoit descendu à cause que le chemin estoit fort rude : « Mon Dieu ! » Madame, le beau pays ! — C'est pourtant un » *climat barbare*, » dit le comte d'Hollant, qui avoit tousjours cela sur le cœur.

Boisrobert avoit achepté quatre haquenées ; il fit demander par M^{me} de Chevreuse permission au duc de Bouquiquant, grand amiral, de les faire passer en France. Bouquiquant, dans le passe-port, ne put s'empescher, après ces mots : *quatre chevaux*, d'adjouster : *pour le tirer d'autant plus promptement de ce climat barbare*¹. Comme Boisrobert faisoit un

¹ (*Mots biffés.*) Je vous laisse à penser combien il eust mal passé son temps, sans la consideration du mariage.

jour reproche de cela à M^{me} de Chevreuse : « Vray-
 » ment, » luy dit-elle, « ce n'est pas la plus grande
 » meschanceté que je vous ay faite ; je vous ay fait
 » contrefaire le comte d'Hollant une fois que le
 » roy d'Angleterre et luy estoient cachez derrière
 » une tapisserie. » Or ce comte d'Hollant disoit :
foutistiquer pour distinguer.

Boisrobert, bien estably chez le cardinal de Richelieu, se mit, car il est officieux, à servir tous ceux qu'il pouvoit. Il avoit présenté au Cardinal le *Panegyrique* de Gombaud * : le Cardinal le prit, le fit mettre auprès de son liect, et dit : « Je m'esveille-
 » ray cette nuict, et je me le feray lire. » Ce n'estoit pas le compte de Boisrobert, et encore moins de Gombaud, qu'un garçon apoticaire, qui couchoit dans la chambre de son Eminence, leüst cette piece. Il se glisse tout doucement et la prend ; le Cardinal s'estant esveillé, ne trouve point le panegyrique ; il envoie voir si Boisrobert estoit couché ; on luy dit que non : Boisrobert descend, luy avoue tout, et adjouste qu'exprès il ne s'estoit point couché : il lut les vers, qui plurent extresmement au Cardinal.

Quand le Cardinal
 reçut le cordon du
 Saint-Esprit ; 14 mai
 1633.

En ce temps-là, je ne sçay quel provincial desdia un livre à Boisrobert, où il luy donnoit la qualité de *favory de campagne du Cardinal de Richelieu*. M. d'Orleans appelloit du Boulay *, un de ses officiers, *bougre de campagne*, et feu Renaudot, le gazetier, donnoit le titre de *femme de campagne du duc de Lorraine* à M^{me} de Cantecroix.

Nicolas Bruslart,
 sieur du Boulay. Voy.
Historiette de Gas-
 ton.

Boisrobert tesmoigna en l'affaire de Mairet *, que

Jean Mairet, mort en
 1686.

Ce que demandoit
Mairet.

Imprimée en 1629.

C'est-à dire : des
faux illustres.

je m'en vais conter, non-seulement de la bonté, mais de la générosité. Mairet luy avoit rendu de mauvais offices auprès de feu M. de Montmorency, et avoit bafoué ses pieces de théâtre; cependant, se voyant réduit à la nécessité ou de mourir de faim ou d'avoir recours à Boisrobert, il va trouver M. Chapelain et M. Conrart, leur dit que M. le Cardinal avoit répondu à M^{me} d'Aiguillon et à M. le Grand-maistre, que Boisrobert et luy feroient cela *, et qu'ils n'en parlassent plus; qu'il reconnoissoit sa faute, et que s'ils vouloient parler pour luy à M. de Boisrobert, il pouvoit les assurer qu'à l'avenir on auroit tout sujet d'estre satisfait de son procédé. Ils parlerent à Boisrobert, qui leur dit : « Je veux qu'il vous en ayt l'obligation. » En effect, il dit au Cardinal : « Monseigneur, quand ce ne seroit qu'à cause de la *Silvie* *, toutes les dames vous beniront d'avoir fait du bien au pauvre Mairet. » Le Cardinal luy donna deux cens escus de pension; Boisrobert les porta à M. Conrart : Mairet l'en vint remercier, et se mit à genoux devant luy.

Quand on fist l'Academie, Boisrobert y mit bien des passe volans *. On les appelloit *les enfans de la pitié de Boisrobert* : par ce moyen, il leur fit donner pension. Il s'appelle, en je ne sçay quelle epistre imprimée, (car son volume d'Epistres est ce qu'il a fait de meilleur), *Solliciteur des Muses affligées*. Il envoyoit souvent la pension à ces pauvres diables d'autheurs, et à loisir il se remboursoit. Il

s'est brouillé bien des fois avec le Cardinal pour avoir parlé trop hardiment pour le tiers et pour le quart; mais souvent il disoit au Cardinal tout ce qu'il vouloit, quoyque le Cardinal ne le voulust pas. Il sçavoit son foible, et voyoit bien que S. E. aimoit à rire.

M. le mareschal de Vitry ayant esté mis dans la Bastille*, envoya prier Boisrobert à disner, luy fit grand chere, et luy fit promettre de dire telle et telle chose au Cardinal. Boisrobert, le soir, entre dans la chambre de S. E. : « Ah! voylà *le Bois*, » voylà *le Bois*, » dit le Cardinal. (Il l'appelloit ainsy à cause que M. de Chasteauneuf, pour obliger Boisrobert à le servir auprès de certaines filles de sa connoissance, luy avoit scellé le don d'un certain droit sur le bois qui vient de Normandie, quoyque cette affaire eust esté rebuttée cent fois.) « Eh bien! » *le Bois*, quelles nouvelles? » car il le divertissoit à luy conter tout ce qu'il avoit appris. « Monseigneur, » je vous diray premierement que j'ay fait aujourd'huy la plus grande chere du monde; vous ne devineriez pas où : à la Bastille, dans la chambre de M. de Vitry. — Ouy! » dit le Cardinal. — « Monseigneur, vous ne sçauriez croire qu'il est » devenu sçavant. Il m'a voulu prouver par des passages des Peres, que frapper un evesque n'estoit » pas un crime. — Ah! *le Bois*, » reprit le Cardinal, « vous estes donc le censeur du Roy? le Roy » a blasmé son action et veut qu'il en soit puny. » (Notez que M. de Bordeaux estoit alors mieux avec

En 1637. Voy. plus haut *Historiette* de l'archevêque de Bordeaux, p. 338.

le Cardinal qu'il n'a jamais esté.) « Ah! vraiment, » vous faictes le petit ministre, je vous trouve bien » insolent. — Vous avez raison, Monseigneur, puis- » nissez-moy, ordonnez tout ce qu'il vous plaira » contre moy, si je parle plus d'affaires d'Estat. » Et après, pour le tirer de ce discours : « Monseigneur, » vous m'aviez donné, » luy dit-il, « une telle com- » mission : cela a réussy comme vous souhaittiez. » Il luy en rendoit compte exactement. « Mais, Monsei- » gneur, on m'a chargé encore de vous dire..... — » Mais est-ce affaires d'Estat? — Non, ce n'est point » affaires d'Estat; que M. le mareschal de Vitry » donnera tant à sa fille en mariage, et que vous luy » fassiez l'honneur de luy donner qui vous voudrez » pour mary. — Tout beau! *le Bois*, » dit le Cardinal. — « Monseigneur, » disoit Boisrobert pour rompre les chiens, « vous m'avez fait l'honneur de me don- » ner encore une telle commission, j'ay fait cecy et » cela. » Il luy en disoit toutes les circonstances. « Attendez, Monseigneur, j'ay encore eu charge de » vous dire que M. de Vitry a un grand garçon bien » fait, bien nourry, qu'il vous offre; ordonnez de luy » comme vous voudrez. — Ah! *le Bois*! — Mon- » seigneur, ma troisieme commission estoit... » Il luy parloit encore de je ne sçay quel ordre qu'il luy avoit donné. « Ce vilain, » disoit le Cardinal, « me » dira tout, sans que je m'en puisse fascher. »

Voy. *Historiette* de
Richelieu.

Sitois, medecin du Cardinal*, et luy se servoient l'un l'autre. Une fois, à Ruel, Boisrobert estoit mal avec le Cardinal, pour quelque chose dont il l'avoit

trop pressé. L'Eminentissime, las de l'entretien de quelqu'un qui l'avoit fort ennuyé, demanda à Sitois : « Qui est là dedans ? — Il n'y a, » dit Sitois, « que le » pauvre Boisrobert ; je l'ay trouvé tantost dans le » parc, qui alloit se jeter dans l'eau, si je ne l'en » eusse empesché. — Faites-le venir, » dit le Cardinal. Boisrobert vient, et luy fait des contes. Ils furent meilleurs amys que jamais ¹.

Une fois, il fit prendre au Cardinal un page en despit de luy. Le Cardinal y estoit plus delicat que le Roy, et ne vouloit que des filz de comte et de marquis. Un président de Dijon y vouloit mettre son filz : il en fait parler par Boisrobert, et le Cardinal le rebutte. Boisrobert ne laisse pas d'escire qu'on envoyast ce garçon, le plus brave qu'on pourroit. Il vient ; Boisrobert dit au Cardinal : « Monseigneur, le » page que vous m'avez promis de prendre est » arrivé. — Moy ! — Ouy, Monseigneur. — Je » n'y ay pas songé. — Hé ! Monseigneur, parlez » bas ; il est là ; s'il vous entendoit, vous le deses- » pereriez. — Moy ! je vous l'ay promis ? — Ouy, » Monseigneur ; ne vous souvient-il pas que ce fut » un tel jour qu'un tel vint vous faire la reve- » rence, etc. ? » Enfin il fut contraint, par l'effron- » terie de Boisrobert, de le prendre.

En revanche, s'il a servy bien des gens, il a bien nuy aussy à quelques-uns. Des Marestz se plaint

¹ (*Mots biffés.*) Aussy, comme dit l'Histoire de l'Academie, Sitois disoit tousjours au Cardinal : « Tous mes remedes ne feront rien s'il » n'y entre un peu de Boisrobert. »

fort de luy; car il dit qu'en lisant au Cardinal les *Remarques de Costart sur les odes de Godeau et de Chapelain*, en un endroit où l'auteur comparoit avec les stances de ces messieurs dix ou douze vers d'une piece au Cardinal, qu'il louoit fort, Son Eminence ayant demandé de qui elle estoit, il dit de Marbeuf¹; et elle estoit de des Marestz. Il craignoit des Marestz, que Bautru introduisoit chez le Cardinal et qui, ayant un esprit universel et plein d'inventions, estoit assez bien ce qu'il luy falloit. Mais il n'estoit pas propre pour faire rire, et Boisrobert eust tousjours eu son veritable employ tout entier. Il fit bien pis une autre fois, car, par une malice de vieux courtisan, il s'avisa de dire au Cardinal que ses gardes ne se contentoient pas d'entrer à la Comedie sans payer, mais qu'ils y meinoient encore des gens. « Ouy! » dit le Cardinal, qui vouloit se faire aimer de ses gardes; « on se » plaint donc de mes gardes? » Boisrobert se retire, et en passant par la salle des Gardes, il leur dit que des Marestz avoit dit telle et telle chose contre eux. Depuis cela, les Gardes pousoient le valet de des Marestz aux ballets et aux comedies mesmes qu'il avoit faites, et luy disoient que c'estoit à cause qu'il estoit à M. des Marestz. Des Marestz s'en plaignit à Manse, lieutenant des Gardes, qui leur en demanda la raison. On sceût que c'estoit une calomnie de Boisrobert.

¹ Il y a des vers d'un homme de ce nom-là au Cardinal, mais qui ne sont guères bons.

Pour divertir le Cardinal et contenter en mesme temps l'envie qu'il avoit contre le *Cid*, il le fit jouer devant luy en ridicule par les laquais et les marmitons. Entre autres choses, en cet endroit où D. Diegue dit à son filz :

Rodrigue, as-tu du cœur ?

Rodrigue respondoit :

Je n'ay que du carreau.

On ne sçauroit faire plus plaisamment un conte qu'il le fait ; il n'y a pas un meilleur comedien au monde. Il est bien fait de sa personne. Il dit qu'une fois, par plaisir, le Cardinal en particulier leur ordonna à luy et à Mondory * de pousser une passion, et que le Cardinal trouva qu'il avoit mieux fait que le plus celebre comedien qui ayt peut-estre esté depuis Roscius.

Historiette.

Il fut pourtant disgracié une fois pour longtemps, et il ne profita guères de son restablissement. Voicy comme j'en ouy conter l'histoire.

A une répétition, dans la petite salle, de la grande comedie que le Cardinal fit jouer *, Boisrobert, à qui il avoit donné charge de ne convier que des comediens, des comediennes et des auteurs, pour en juger, fit entrer la petite Saint-Amour Frerelot, une mignonne qui avoit esté un temps de la troupe de Mondory. Comme on alloit commencer, voylà M. d'Orleans qui entre : on n'avoit osé luy refuser la porte ; le Cardinal enrageoit. Cette petite gourgandine ne se put tenir ; elle leve sa coiffe, et fait

Sans doute Mirame.

Historiette.

tant que M. d'Orleans la voit. Quelques jours après, on joue la grande comédie. Boisrobert et le chevalier des Roches avoient ordre de convier les dames; plusieurs femmes non conviées, et entre elles bien des je ne sçay qui, entrèrent sous le nom de M^{me} la marquise celle-cy, et M^{me} la comtesse celle-là. Deux gentilshommes qui les recevoient à la porte, voyant que leur nom estoit sur le Memoire, et qu'elles estoient bien accompagnées, les livroient à deux autres qui les menaient au président Vigné et à M. de Chartres, Valençay *, depuis archevesque de Reims, que Boisrobert appelloit *le mareschal de camp comique*, et ils avoient le soing de les placer¹. Le Roy, qui estoit ravy de pinser le Cardinal, ayant eu le vent de cela, luy dit, en présence de M. d'Orleans : « Il y avoit bien du gibier, l'autre jour, à » vostre comédie. » — « Hé! comment n'y en auroit-il point eu, » dit M. d'Orleans, « puisque, dans » la petite salle où j'eus tant de peine à entrer moy-même, la petite Saint-Amour, qui est une des » plus grandes gourgandines de Paris, y estoit. » Voilà le Cardinal interdit; il enrageoit, et ne dit rien, sinon : « Voilà comme je suis bien servy ! » Au sortir de là : « Cavoye, » dit-il à son capitaine des Gardes, « la petite Saint-Amour estoit l'autre » jour à la repetition. » — « Monseigneur, elle » n'est point entrée par la porte que je gardois. » Palevoisin *, gentilhomme de Touraine, parent de

Antoine d'Appellevoisin; neveu de l'évêque et enseigne des Gardes du cardinal.

¹ Le Cardinal a employé des prestres et des évesques à convier et à placer à la comédie. — Depuis, le Cardinal donna des billets.

l'évesque de Nantes Beauvau* ennemy de Boisrobert, dit sur l'heure au Cardinal : « Monseigneur, » elle est entrée par la porte où j'estois ; mais ç'a » esté M. de Boisrobert qui l'a fait entrer. » Boisrobert, qui ne sçavoit rien de cela, trouve Monsieur le Chancelier qui luy dit : « Monsieur le Cardinal est » fort en colere contre vous, ne vous presentez pas » devant luy. » Au mesme temps le Cardinal le fait appeller. Il n'y avoit que M^{me} d'Aiguillon qui ne l'aimoit pas, et M. de Chavigny qui l'aimoit assez. Le Cardinal luy dit d'un air renfrogné : « Boisrobert » (point *le Bois*), « de quoy vous estes-vous » avisé de faire entrer une petite garce à la repetition, l'autre jour ? » — « Monseigneur, je ne la » connois que pour comedienne, je ne l'ay jamais » veüe que sur le théâtre, où Vostre Eminence l'avoit » fait monter. » Cependant il avoue que le matin elle l'avoit esté prier de la faire entrer. « Je ne » sçay pas d'ailleurs ce qu'elle est : fait-on information de vie et de mœurs pour estre comedienne ? je les tiens toutes garces, et ne croy pas » qu'il y en ayt jamais eu d'autres. » — « S'il n'y » a que cela, » dit le Cardinal à sa niepce, « je ne » voy pas qu'il y ayt de crime. » Boisrobert pleura, fit toutes les protestations imaginables ; mais le Cardinal, à qui ce que le Roy avoit dit tenoit furieusement au cœur, luy dit : « Vous avez scandalisé le » Roy, retirez-vous. » Voylà Boisrobert au lit ; toute la Cour et tous les parens du Cardinal le visiterent. Le mareschal de Gramont y alla plusieurs

Gabriel de Beauvau, évêque, de 1636 à 1667.

fois, et à la dernière il luy dit ; « Si vous pouviez » vous taire, je vous dirois un secret ; mais n'en » parlez point : dimanche vous serez restably. » Monsieur le Cardinal doit voir le Roy samedi, il » vous justifiera. » Le dimanche venu, voilà l'abbé de Beaumont* qui le vient trouver. Boisrobert dit deez qu'il le vit : « Me voilà restably. » Il ne fit pourtant semblant de rien. L'Abbé s'approche en sanglottant, fait la grimace tout du long, car il ne l'aimoit pas : luy, Grave * et Palevoisin estoient jaloux de Boisrobert, peut-estre aussy les avoit-il jouez ; et enfin il luy dit que le Roy n'avoit pas voulu escouter Son Eminence et luy avoit dit : « Boisrobert deshonore vostre maison. » Boisrobert eut donc ordre de se retirer à son abbaye (elle s'appelle Chastillon) ou à Rouen où il estoit chanoine ; il aime mieux aller à Rouen. Or ce desordre venoit de plus loing. Monsieur le Grand voulant perdre la Chesnaye qui, comme je l'ay desjà dit *, estoit l'espion du Cardinal, s'adressa à Boisrobert, et seul à seul, à Saint-Germain, luy dit qu'il avoit tousjours fait cas de luy, et que M. le mareschal d'Effiat l'avoit tousjours aimé ; que jusques icy M. de Boisrobert n'avoit volé * que pour alouettes et pour moineaux, et qu'il le vouloit faire voler pour perdrix et pour faisans ; qu'il luy falloit faire attraper quelque grosse piece ; qu'il estoit temps qu'il pensast à sa fortune et qu'il le prioit de le servir. « La Chesnaye, » adjousta-t-il, « me trahit ; » il a eu une longue conference avec M. le Car-

Perefixe.

Bernard de Graves,
lieutenant des gardes
du Cardinal.

*Histor. de Richelieu
et de Louis XIII.*

Chassé.

» dinal, dans le jardin, au sortir de laquelle Son
 » Eminence m'a traité comme un escollier. Vous
 » pouvez aisément me dire qui a introduit la Ches-
 » naye auprès du Cardinal, et qui sont ses amys
 » dans la maison, je les veux tous perdre. » En
 suite il s'emporta un peu, et dit que le Cardinal
 le maltraittoit, mais que, par la mordieu... — et il
 s'arresta sans dire rien davantage. Boisrobert voyant
 cela, eust bien voulu n'avoir point eu de confe-
 rence avec Monsieur le Grand, et après luy avoir
 promis de sçavoir qui estoient les amys de la Ches-
 naye, s'en va chez M^{me} de Lansac *, gouvernante
 de Monsieur le Dauphin, et luy demande conseil.
 M^{me} de Lansac est d'avis d'en avertir le Cardinal ;
 Luy, dit qu'il ne le veut point, que ce n'est qu'une
 boutade de jeune homme, qu'il ne sçauroit se re-
 soudre à luy nuire. Depuis, Monsieur le Grand cher-
 choit Boisrobert partout, et Boisrobert l'évitoit. Il
 se met dans l'esprit que Boisrobert luy avoit fait un
 meschant tour. Il parle mal de luy au Roy, se sert
 de tout ce qu'on avoit dit contre Boisrobert, et c'est
 à cause de cela que le Roy disoit que Boisrobert
 deshonoroit la maison de son maistre.

Françoise de Sou-
 vré, sœur de M^{me} de
 Sablé.

Voilà principalement sur quoy le Roy se fendoit :
 Boisrobert ayant descouvert au Cardinal que Saint-
 Georges *, gouverneur du Pont-de-l'Arche, prenoit
 tant sur chaque bateau qui remontoit, et qu'on ap-
 pelloit ces bateaux des *Cardinaux* ¹, Saint-Georges

Jean de Lonlay,
 seigneur de Saint-
 Germain, capitaine
 des gardes du Card-
 inal.

¹ *Mots biffés* : A cause de Georges d'Amboise, cardinal et arche-
 vesque de Reims.

fut chassé, et pour se venger, il dit que Boisrobert avoit vituperé son filz, qui estoit page du Cardinal. Palevoisin avoit fait pis, car il avoit dit la mesme chose devant quatorze personnes dans l'anti-chambre. Boisrobert le sceût, il prend le mareschal de Gramont. « Monsieur, » luy dit-il, « faisons » venir le page ; il est couché, dit-on ; faisons- » le lever. » Le page, qui ne sçavoit pas que son pere eust fait cette calomnie, dit qu'il feroit mentir et mourir tous ceux qui l'avoient dit. Le mareschal de Gramont fit tant que Boisrobert se contenta que Palevoisin dist en pleine garde-robe * que tous ceux qui disoient qu'il avoit dit telle et telle chose de M. de Boisrobert, en avoient menty. Voylà d'où venoit la haine de Palevoisin contre luy¹.

Salle des officiers de service.

Boisrobert estant à Rouen, le mareschal de Guiche, y allant comme lieutenant de roy de Normandie, demanda au Cardinal s'il ne trouveroit point mauvais qu'il le vist. « Vous me ferez plaisir, » dit le Cardinal. Boisrobert traitta magnifiquement le Mareschal, et perdit après disné six-vingts pistolles contre luy, car il ne peut se tenir de jouer, et joue comme un enfant.

Le Cardinal fit en suite le voyage de Perpignan, et comme il estoit malade à Narbonne, Sitois luy

Jean d'Aspremont, sieur de Vandy.

¹ Vandy *, alors page du cardinal de Richelieu, à ce qu'il m'a conté luy-mesme, luy livra son camarade Nanteuil, beau garçon, moyennant dix-huict livres d'or. Il le mena, en badinant, dans la chambre de Boisrobert. Mais comme Vandy en veut à Nanteuil, qui a espousé une niepce du mareschal de Schulemborg, dont il pretendoit estre heritier, ce qu'il m'a dit m'est un peu suspect.

dit : « Je ne sçay plus que vous donner, si ce n'est trois » dragmes de Boisrobert après le repas. — Il n'est » pas encore temps, Monsieur Sitois, » dit le Cardinal.

Après la mort de Monsieur le Grand, tout le monde parla pour Boisrobert. Le cardinal Mazarin luy escrivit : « Vous pouvez aller à Paris, si vous » y avez des affaires. » Boisrobert y vient et, en attendant Son Eminence, il perdit vingt-deux mille escus qu'il avoit en argent comptant. Le Cardinal arrivé, le cardinal Mazarin luy escrit : « Venez » me demander un tel jour, et fussé-je dans la » chambre de Son Eminence, venez me trouver. » Boisrobert y va. Le Cardinal l'embrasse en sanglottant, car il aimoit ceux dont il croyoit estre aimé¹. Boisrobert, qui voyoit pleurer son maistre, cette fois, contre la coustume, ne put trouver une larme. Il s'avise de faire le saisy, et le cardinal Mazarin, qui le vouloit servir, dit : « Voyez ce » pauvre homme, il estouffe ; il en est si saisy » qu'il ne sçauroit pleurer ; quelquefois on est suf- » foqué pour moins que cela ; un chirurgien, viste ! » On saigne Boisrobert, qui se portoit le mieux du monde ; on luy tire trois grandes palettes de sang. Tous ses envieux le vinrent embrasser, mais le Cardinal mourut dix-neuf jours après. Boisrobert dit que c'est le seul bien que le cardinal Mazarin luy ayt

¹ Ce fut par cette raison qu'il fit la fortune du comte de Charault ; car au commencement il ne le pouvoit souffrir, et disoit : « Que feray-je de ce grand Bethunier ? » Il ne servoit qu'à marcher sur ses crachats.

Charost.

fait que de luy faire tirer ces trois palettes de sang ¹.

Boisrobert, quelques années après, eut un grand desmeslé avec M. de la Vrilliere ², secrétaire d'Estat. Il avoit osté de dessus l'estat des pensions un frere de Boisrobert, nommé d'Ouille, qui y estoit comme ingénieur. Boisrobert le fit prier par tout le monde de l'y remettre ; ses amys luy dirent : « Nous l'avons un peu esbranslé, voyez-le. » Boisrobert y va : il le reçoit par une *Mordieu*. « Mordieu ! Monsieur, » luy dit-il, « vous vous passeriez bien de me faire » accabler par tout le monde pour vostre frere, » pour un homme de nul merite. » Boisrobert, en contant cela, disoit : « Je le sçavois bien, il n'avoit » que faire de me le dire ; je n'allois pas là pour » l'apprendre. » Ce qui faschoit le plus Boisrobert, c'est que cet homme luy avoit fait la cour autrefois : « Ah ! Monsieur, » luy dit-il, « je ne croyois pas que

¹ Après la mort du cardinal de Richelieu, il dit à M^{me} d'Aiguillon qu'il n'auroit pas moins de zele pour elle qu'il en avoit eu pour son oncle. Elle le remercia, et luy promit qu'il ne seroit pas longtemps sans recevoir des marques de l'affection qu'elle avoit pour luy, puisque son nepveu avoit des abbayes dont despendoient de bons prieurez. Boisrobert eut plusieurs advis, mais les prieurez qu'il demandoit avoient tousjours esté donnez la veille. Il se douta qu'il y avoit de la fourberie, et pour en estre esclairey, il la fut trouver un jour avec une lettre par laquelle on luy donnoit advis que le prieuré de Kermassonnet estoit vacant, et qu'il estoit à la collation de l'abbé de Marmoustier. « Ah ! mon pauvre M. de Boisrobert, » s'escria-t-elle, « que je suis » malheureuse ! si vous fussiez venu deux heures plus tost, vous l'auriez eu. — Je n'en serois pas mieux, Madame, car vous pouvez disposer de ce prieuré-là comme de la lune. — Hé ! pourquoy ? — C'est » qu'il n'y en a jamais eu de ce nom-là ; je vous rends graces de vostre » bonne volonté, me voylà plus convaincu que jamais de votre sincerité » et de votre bonne foi. »

² Phelippeaux*. — Il est fort brutal.

Louis Ph., marquis,
depuis duc de la
Vrilliere; mort en
1681.

» les ministres d'Estat jurassent comme vous faittes.
» En verité, cette *Mordieu* siéroit bien autant à un
» charretier qu'à vous. Allez, Monsieur, mon frere
» sera remis sur l'estat, malgré vous et vos dents. »
De ce pas il alla trouver le cardinal Mazarin, à qui
il fit sa declaration de ne pretendre rien de luy
que cela, mais qu'il y alloit de son honneur. Le
Cardinal le luy promit. Cependant, dans son ressen-
timent, Boisrobert fit une satyre plaisante contre
la Vrilliere, qu'il appelle Tirsis¹.

Il l'a dite à tout le monde ; les uns en retinrent un
endroit, les autres un autre ; M. de la Vrilliere le
sceût ; M. de Chavigny avertit l'Abbé que M. de la
Vrilliere devoit aller au Palais-Royal faire ses plain-
tes. Boisrobert prend les devants avec le mareschal
de Grammont ; ils vont au Cardinal qui ne se pouvoit
tenir de rire : « Monseigneur, » luy dit Boisrobert,
« ce n'est point contre M. de la Vrilliere que j'ay fait
» ces vers ; j'ay lu les *Caracteres* de Theophraste, et
» à son imitation j'ay fait le *caractere* d'un ministre
» ridicule. — Vous voyez l'injustice, » disoit le
Mareschal ; « le pauvre Boisrobert ! l'aller accuser
» de cela ! » On luy fait reciter les vers tout du
long ; la Vrilliere vient. « Monseigneur, il m'a vitu-
» peré, il m'a jetté une bouteille d'encre sur le vi-
» sage. — *Monsou* de la Vrilliere, ce n'est point
» vous, » disoit le Cardinal, « ce sont des *Caratteres*

¹ Il y a en un endroit :

Le Saint-Esprit, honteux d'estre sur ses espaules,
Pour trois sots comme luy s'envoleroit des Gaules.

» de Theophraste. » Cependant il ne remettoit point le sieur d'Ouille sur l'estat ; le Cardinal enfin l'y fit remettre, car Boisrobert l'attendoit tous les jours dans sa garde-robe. « Monseigneur, » luy disoit-il, « M. de la Vrilliere dit qu'il ne le fera pas quand » la Reyne le luy commanderoit ; il faut donc qu'il » monte sur le throsne après cela. » Durant ce desordre, feu M. d'Esmery, par malice, fit disner Boisrobert chez luy vis-à-vis de la Vrilliere, et guignoit, pour voir la grimace de son gendre. Penon, commis de la Vrilliere, estoit lent à la delivrance du brevet. Boisrobert luy monstre quatre pistolles : aussytost le brevet vint. Boisrobert, dez qu'il l'eut, empoche ses quatre pistolles. « Ah ! Monsieur, ah ! » Monsieur ! » dit-il à Penon, « je pense que je suis » yvre ; à vous de l'argent ! je vous demande pardon, » je ne songeois pas à ce que je faisois. » — « Enfin, » dit Boisrobert au Cardinal, à qui il en faisoit le conte, « mon impudence fut plus forte que la sienne. » D'Ouille fut payé durant trois ans de ses appointemens. Après cela, la Vrilliere voulut l'oster de dessus l'estat ; Boisrobert eut l'insolence de luy mander qu'il feroit imprimer la satire *. L'autre n'osa. « Ce » n'est qu'un coquin, » disoit Boisrobert, « il devoit » me faire assommer de coups de baston. » Il est vray qu'un de mes estonnemens, c'est que l'archevesque de Bordeaux ayt esté battu deux fois *, et Boisrobert pas une ¹.

Elle ne l'a pas été

Voy. plus haut,
p. 333.

¹ Après la mort du cardinal de Richelieu, il fut gourmé deux fois à Rouen : la premiere par l'abbé de Turseville, qui, comme luy,

Une fois que Boisrobert alla au Petit-Luxembourg voir MM. de Richelieu *, M^{me} Sauvoy, femme de l'intendant de M^{me} d'Aiguillon, luy dit, dez qu'elle le vit : « Ah ! vrayment, M. de Boisrobert, j'ay des repri- » mendes à vous faire. » Boisrobert pour se mocquer d'elle, se mit incontinent à genoux. « Vous passez » partout, » luy dit-elle, « pour un impie, pour un » athée. — Ah ! madame, » répondit-il, « il ne faut » pas croire tout ce qu'on dit : on m'a bien dit, à » moy, que vous estiez la plus grande garce du » monde. — Ah ! monsieur, » dit-elle en l'interrompant, « que dittes-vous là ? — Madame, » adjousta-t-il, « je vous proteste que je n'en ay rien cru. » Toute la maison fut ravye de voir cette insolente mortifiée ¹.

Les neveux du Cardinal.

estoit chanoine de Saint-Ouen, et l'autre à la Comedie; je n'ay pu sçavoir par qui.

¹ Une fois M^{me} Melson, fille d'esprit, le desferra. Il luy contoit qu'il avoit peur qu'un de ses laquais ne fust pendu. « Voire, » luy dit-elle, « les laquais de Boisrobert ne sont pas faits pour la potence; ils n'ont » que le feu à craindre. »

— Il appelloit Ninon, *sa divine*. Un jour, il alla chez elle avec un joly petit garçon. « Mais, » luy dit-elle, « ce petit vilain vous vient » tousjours retrouver. — Ouy, » répondit-il, « j'ay beau le mettre en » mestier, il revient tousjours. — C'est, » reprit elle, « qu'on ne luy » fait nulle part ce que vous luy faittes. »

— Une autre fois il vint la voir, tout hors de luy. « Ma divine, » je m'en vais me mettre au Noviciat des Jesuites*; je ne sçay plus » que ce moyen-là de faire taire la calomnie. J'y veux demeurer trois » semaines, au bout desquelles je sortiray sans qu'on le sçache, et on » m'y croira encore. Tout ce qui me fasche, c'est que ces bougres là » me donneront de la viande lardée de lard rance, et pour tous petits » piez quelque lapin de grenier. Je ne m'y sçauois resoudre. » Il revint le lendemain. « J'y ay pensé, c'est assez de trois jours, cela fera » le mesme effect. » Le voylà encore le lendemain. « Ma divine, j'ay

Rue du Pot-de-Fer.

A une representation d'une de ses pieces de théâtre, les comediens dirent un meschant mot qui n'y estoit pas : « Ah ! » s'escria-t-il de la loge où il estoit, « ces marauts me feront chasser de l'Academie. »

Boisrobert, tousjours bon courtisan, s'avisa de faire des vers contre les Frondeurs ; il n'y eut jamais un homme plus lasche. Le Coadjuteur le sceût, et la premiere fois qu'il vint disner chez luy : « M. de » Boisrobert, » luy dit-il, « vous me les direz. — » Bien ! monsieur, » dit Boisrobert. Il crache, il se mouche, et sans faire semblant de rien, il s'approche de la fenestre, et ayant regardé en bas, il dit au Coadjuteur : « Ma foy, Monsieur, je n'en feray » rien, vostre fenestre est trop haute. »

Boisrobert, en ce temps-là, s'abandonna de telle sorte à faire des contes, comme celuy des trois Rancans, qu'on disoit, comme des marionnettes : Je vous *donneray* Boisrobert¹. De quelques uns de ces contes-là, il en voulut faire une comedie qu'il appelloit *le Pere avaricieux*. En quelques endroits, c'estoit le feu president de Bersy et son filz, qui a esté autrefois desbausché, et qui maintenant est plus avare que son pere. Il feignoit qu'une femme, qui

Rue Saint-Antoine. » trouvé plus à propos d'aller aux Jesuites* ; je les ay assemblez, je leur » ay fait mon apologie, nous sommes le mieux du monde ensemble ; » je leur plais fort, et en sortant, un petit frere m'a tiré par ma robe » et m'a dit : Monsieur, venez nous voir quelquefois, il n'y a personne » qui rejouisse tant les Peres que vous. »

Historiette.

¹ L'abbé de la Victoire* dit que la prestrise en la personne de Boisrobert est comme la farine aux bouffons ; que cela sert à le faire trouver plus plaisant.

avoit une belle fille, sous pretexte de plaider, attrappoit la jeunesse ; là entroit la rencontre du président de Bersy chez un notaire, avec son filz qui cherchoit de l'argent à gros interestz. Le pere luy cria : « Ah ! desbausché, c'est toy ! — Ah ! vieux » usurier, c'est vous ! » dit le filz¹. Il y avoit mis aussy la conversation de Ninon et de M^{me} Paget à un sermon, où cette dame, qui ne la connoissoit pas, se plaignit à elle que Boisrobert vouloit quitter son quartier pour aller au faubourg Saint-Germain, pour une je ne sçay qui de Ninon ; et Ninon luy respondit : « Il ne faut pas croire tout ce qu'on dit, » madame, on en pourroit dire autant de vous et de » moy². » Boisrobert, estourdy à son ordinaire, alla dire en plusieurs lieux que c'estoit le président de Bersy qu'il entendoit. Bersy, qui est un brutal, alla prendre cela de travers, et en fit du bruit au lieu d'en rire. M^{me} Paget fit aussy la sotte à son exemple. Boisrobert disoit : « Je feray signifier à cet homme » que j'ay un nepveu qui tue les gens, car, pour » l'autre, il est renegat, et sera grand-visir un de » ces matins. » Le Roy vouloit que la piece se jouast, et Boisrobert le vouloit prier de le luy commander en présence du Président. Cependant il n'osa la faire jouer ; je pense que M. de Matignon, beau-frere de Bersy, l'en pria, ou luy fit sentir qu'il ne le trouveroit nullement bon. Le Roy voulut sçavoir

¹ Un nommé du Boulay se trouva comme cela chez un notaire avec sa femme qui prestoit à gros interestz et sur gages.

² Voyez *Ninon*, Historiette.

Boisrobert.

pourquoy la piece ne se jouoit point ; il * dit que le president de Bersy, qui avoit livré tant de combats contre la Fronde, s'en trouveroit offensé ¹, et ainsy luy fit faire sa cour en son absence. Bersy en remercia Boisrobert.

Ses nepveux, dont nous venons de parler, n'estoient pas filz de Douville ; il l'avoit donné au comte du Dognon, gouverneur de Brouage. Cet homme faisoit et escrivoit en beaux caracteres une comedie en treize jours. Boisrobert les raccommo-
doit un peu, et en tiroit tout ce qu'il pouvoit des comediens, et on disoit qu'il ne donnoit pas tout à son frere. Il s'estoit marié autrefois en Espagne ² : Boisrobert fit rompre le mariage. Tous ces beaux
messieurs * faisoient dire à Boisrobert ³ :

Son frere et ses ne-
veux

Melchisedech estoit un heureux homme,
Car il n'avoit ny freres ny nepveux.

Il y a trois ans qu'il mena Douville au Mans pour y vivre avec un de ses freres qui est chanoine, car le mareschal Foucault, autrefois le comte du Dognon, au lieu de le recompenser de sept ans de service, luy avoit pris un cadran de trois cens livres, et à la foire Saint-Germain il luy emprunta, pour acheter des bagatelles à sa fille, les derniers deux escus

¹ Cajolerie.

² Il sçavoit la geographie le plus exactement du monde, et avoit une memoire prodigieuse.

³ Dans une epistre à Monsieur le Chancelier qui n'a pas esté imprimée. — Elle l'a esté depuis.

blancs qu'il avoit. Ce pauvre Douville est mort depuis deux ans ¹.

Il arrivoit tousjours des aventures à Boisrobert pour ses comedies. En une, il avoit mis une comtesse d'*Ortie*, croyant qu'il n'y avoit personne de ce nom-là : cependant, un beau matin, il voit entrer chez luy un brave qui luy dit avec un accent gascon : « Monsieur, je me nomme d'*Ortie*. » Cela estonna Boisrobert : « Vous avez mis une comtesse » d'*Ortie* dans vostre piece. — Monsieur, » dit l'Abbé, « je ne l'ay pas fait pour vous offenser. — » Tant s'en faut, » dit l'autre, « que je vous en veuille » mal, qu'au contraire je vous en suis obligé ; vous » m'avez fait faire ma cour toutes les fois qu'on a » joué vostre piece ; le Roy m'a fait appeller, et il » connoist bien plus mon visage qu'il ne faisoit. » C'estoit un lieutenant aux Gardes* ; il est à cette heure capitaine. Boisrobert a dit depuis : « Si j'eusse » cru cela, j'eusse mis la marquise de *la Ronce*. » On luy dit : « Il y a une marquise de la Ronce, » c'eust esté bien pis. » Sa *Cassandra** est la meilleure

Mort gouverneur
de Bapaume, 6 sep-
tembre 1692.

Jouée 31 octob. 1653.

piece de théâtre qu'il ayt faite.

Boisrobert, malade d'une vieille maladie dont il ne guerira jamais, malade de la lascheté de la Cour, a fait cent bassesses au Cardinal*, et puis en a mesdit. Il va tousjours chez la Reyne ; or, la Reyne a un huissier nommé la Voliere, qui est le plus capricieux animal qui soit au monde. Il luy prit une aversion

Mazarin.

¹ Il a fait je ne sçay combien de volumes de contes, intitulez : *les Contes de Douville*.

pour le pauvre abbé. Un jour qu'il luy avoit refusé la porte : « J'y entreray en despit de vous, » luy dit-il. En effect, il vint de grands seigneurs à qui Boisrobert dit : « Prenez-moy par la main. » Il entre, puis en sortant : « Nargue ! » dit-il, « Monsieur de la Voliere ¹. »

Il faut souvent revenir aux pieces de théâtre, parce qu'il en a fait beaucoup. Scarron, le frere de Corneille et luy, avoient imité tous trois de l'espagnol une piece qu'on appelle *l'Escolier de Salamanque*. Celle de Corneille n'estoit pas si avancée ; mais les deux autres estoient achevées. Les Comediens vouloient jouer celle de Scarron la premiere : M^{me} de Brancas *, à qui Boisrobert le dit, pria le prince d'Harcourt *, luy à qui les Comediens ont bien de l'obligation, car il les fait jouer souvent en ville, de leur en parler. Le Prince menaça les Comediens de coups de baston, s'ils faisoient cet affront à l'Abbé, qui, contant cette aventure, disoit : « Ma foy, le prince d'Harcourt a pris » cela héroï-comiquement ². »

En ce temps-là, les devots de la Cour rendirent de

Voy. plus haut,
p. 380.

Charles de Lorraine, prince d'H.,
puis duc d'Elbeuf en
1657.

¹ Il fit une malice à un M. Courtin, qui avoit espousé une niepce de Picard, trezorier des parties casuelles, filz de ce cordonnier Picard à qui les gens du mareschal d'Ancre firent insulte, ce qui commença à mettre le peuple en fureur. Boisrobert disnoit chez Picard fort souvent. Courtin le pria, s'il connoissoit Loret, celui qui fait la *Gazette en vers* imprimée, de luy dire que s'il vouloit mettre les louanges de M. Picard, qu'il luy donneroit ce qu'il voudroit. Boisrobert luy dit : « Donnez-moy vingt escus. — Voylà cinquante livres, » dit Courtin ; « s'il fait bien, j'y adjousteray une pistolle. » Loret met Picard tout de son long ; la Cour en rit fort. Picard, irrité, luy qui a une niepce mariée au marquis de la Luzerne, fait menacer Boisrobert de coups de baston. Boisrobert en faisoit partout le conte ; mais il oublioit les coups de baston.

² Une fois le prince de Conty, comme on jouoit une piece de Bois-

mauvais offices à Boisrobert, et le firent exiler comme un homme qui mangeoit de la viande le caresme, qui n'avoit point de religion, qui juroit horriblement quand il jouoit, et cela est vray. Au retour, il ne put s'empescher de dire que M^{me} Manchini, qui avoit fait sa paix, ne l'avoit fait revenir que pour estre payée de quarante pistolles qu'il luy devoit du jeu.

Depuis on l'obligea à dire la messe quelquefois. M^{me} Cornuel¹, à la messe de mynuict, comme ce vint à *Dominus vobiscum*, vit que c'estoit Boisrobert; elle dit à quelqu'un : « Voylà toute ma devotion esva- » nouye. » Le lendemain, comme on la vouloit mener au sermon : « Je n'y veux pas aller, » dit-elle ; « après » avoir trouvé Boisrobert disant la messe, je trou- » verois sans doute Trivelin en chaire. Je croy, » adjousta-t-elle, « que sa chasuble estoit faite d'une » juppe de Ninon. » Luy, ayant sceû cela, fit un sonnet contre M^{me} Cornuel, où il jouoit sur le mot de *Cornuel*². Elle se repentit d'avoir parlé : on les raccommoda. En un an, il eut huit querelles et fit huit reconciliations ; il n'a point de fiel. M. Chapelain disoit : « Autrefois je tremblois pour luy, mais » à cette heure, après l'avoir veû sortir de tant de » mauvais pas, je n'ay plus peur de rien³. »

robert, luy dit de la loge où il estoit : « M. de Boisrobert, la meschante » piece ! » Boisrobert, qui estoit sur le théâtre, se mit à crier bien plus fort : « Monseigneur, vous me confondez, de me louer comme » cela en ma presence. »

¹ Voyez *Historiette*.

² Il n'est pas imprimé.

³ Comme on parloit un jour de généalogies fabuleuses, il dit : « Pour » moy, j'ay envie de me faire descendre de Metellus, puisque je m'ap-

Voicy encore quelques-uns de ses desmeslez. Costart, dans la *Suite de la Defense de Voiture*, alla mettre estourdiment, en parlant de la lettre du *Valentin*, de laquelle Girac a dit qu'elle sentoit le meschant comedien : « qu'il y avoit des comediens de » ruelle, tesmoing cet abbé que nous estimons, etc., » qu'on appelle *l'abbé Mondory*. » Boisrobert alla relever cela à son ordinaire, c'est-à-dire follement, car cela estoit sceû de fort peu de gens, et il l'a fait sçavoir à tout le monde, en escrivant une grande lettre contre Costart, qui n'avoit pas eu dessein de l'offenser. Voicy le conte : Un jour Boisrobert entendoit messe aux Minimes de la Place-Royale avec l'abbé de la Victoire. Il y avoit de jeunes gens de la Cour qui causoient ; un religieux leur en alla faire reprimende, mais il prit fort mal son temps ; Boisrobert luy en dit son avis. Avec ce religieux il y avoit un jeune ecclesiastique qui demanda à l'abbé de la

» pelle Metel. — Ce ne sera donc pas, » luy dit-on, « de *Metellus Pius* » que vous descendrez. »

Il fit une satire contre d'Olonne, Sablé-Bois-Dauphin et Saint-Evremont, que l'on appelloit les *Costaux*. Cela vient de ce qu'un jour M. du Mans (Laverdin), qui tient table, se plaignit fort de la delicatesses de ces trois messieurs, et dit qu'en France il n'y avoit pas quatre costaux dont ils approuvassent le vin. Le nom de costaux leur demeura, et mesme on nomme ainsy ceux qui sont trop delicats, et qui se piquent de raffiner en bonne chere. Il y avoit de plaisantes choses dans cette piece, entre autres, que pour les beautez ils consentoient qu'elles fussent journallieres, mais point les Cuisiniers. Il en mordoit deux assez fort, c'est-à dire Sablé et Saint-Evremont, comme des gens qui ne trouvoient rien de bon, et qui de leur vie n'avoient donné un verre d'eau à personne. Avec le temps, ils le cajollerent, et luy firent jetter sa piece dans le feu. J'oubliois que la principale maxime des Costaux, c'est de ne jamais manger de cochon de lait.

Victoire qui estoit cet honneste homme-là qui avoit parlé si sagement au bon Pere : « C'est l'abbé Mondory, » dit l'abbé de la Victoire ; « il presche tantost » au Petit-Bourbon. » (Il y a une chapelle à Bourbon, et aussy des comediens italiens.) Boisrobert s'appelloit luy-mesme le *Trivelin de robe longue*. Boisrobert avoit fait ce conte à Costart, en passant au Mans. Costart luy a respondu fort doucement et l'a apaisé.

Pour monstrier combien il se cachoit peu de ses petites complexions, il disoit que Ninon luy escrivoit, parlant du bon traitement que luy faisoient les Madelonnettes, où les Devots la firent mettre : « Je » pense qu'à vostre imitation, je commenceray à » aimer mon sexe. » — Le portier de Bautru donna une fois des coups de pié au cu du laquais de Boisrobert. Voylà l'Abbé en une fureur espouvantable. « Il a raison, » disoient les gens, « cela est bien plus » offensant pour luy que pour un autre. C'est la partie noble de ces Messieurs-là. »

Il n'est pas à se repentir d'avoir vendu à Villarseaux une maison qu'il avoit fait bastir à la porte de Richelieu *, à condition d'y avoir son logement, sa vie durant. Ce n'est pas le seul fou marché qu'il ayt fait.

A la hauteur de la
rue Saint-Augustin.

Avec le bien qu'il a, car il en a assez pour aller tousjours en carrosse, quoyqu'il en ayt bien perdu, il s'amuse à faire des comedies, et pourveû qu'elles plaisent aux Comediens et aux Libraires, il ne se soucie point du reste. Il s'est amusé à cajoller une librairie

resse pour tirer cent livres de quatre Nouvelles espagnoles qu'il a mises en mauvais françois. Le comte d'Estrées ¹, voyant que Boisrobert parloit de ces Nouvelles comme de quelque belle chose, s'avisa plaisamment de luy escrire une grande lettre où il l'avertit, sans se nommer, de tout ce qu'on y trouve à redire. Boisrobert crut que c'estoit Saint-Evremont, auteur de la comedie de *l'Academie*, et respondit d'une façon fort aigre. Saint-Evremont riposte qu'il ne vouloit point de brouillerie avec luy : « Non pas à cause, » luy dit-il, « que vous faictes d'assez meschantes pieces » de théâtre et d'assez meschantes nouvelles, mais » à cause de cette inconsideration perpetuelle dont » Dieu vous a doué, et qui fait dire à l'abbé de la » Victoire qu'il vous faut tousjours juger sur le pié » de huit ans. » Depuis, Boisrobert descouvrit la verité et on les raccommoda, le Comte et luy. « Il a » bien fait, » dit Boisrobert, « sans cela je l'eusse » honny ². »

Jean, comte, puis
amiral d'Estrées.

¹ Le deuxiesme filz* du Mareschal.

² Dernierement il disoit en riant, au Palais, à un jeune Conseiller : « Je suis ravy quand je vois la France si bien conseillée. » Le jeune homme ne se desferra point et luy dit du mesme ton : « Je suis ravy » quand je vois l'Eglise si bien servie. »

Le duc de Mazarin la
Meilleraye.

En 1659, quand le Roy alla à Lyon, il presta genereusement trois cens pistoles au marquis de Richelieu, qui n'avoit pas un teston pour faire le voyage. Contre son attente, il en fut en suite payé. Le Grand-maistre*, sçachant qu'il avoit donné cet argent, se mocqua de luy. « Je fais, » luy respondit-il, « ce que vous devriez faire ; pour moy, » je me souviendray tousjours qu'il est le nepveu du cardinal de Richelieu. »

Il fit imprimer, au printemps de 1659, un second volume d'Epistres. Il y mit celle qu'il fit contre M. Servien, en disant : « Pourquoi est-il » mort le premier ? » Il le dit à M. le Chancelier : « Allez, allez, mon-

» sieur, vous y prendrez plaisir, elle vous divertira. » Un certain...., qu'il traite de faussaire, alla dire* à M. Servien que Boisrobert, à la table du garde des sceaux Molé, avoit dit le diable de luy. Il s'en justifia, et M. de Lyonne fit sa paix. On voit tout cela dans ses Epistres, et comme Servien l'amusa de belles promesses. — Depuis leur raccommodement, il avoit prié M. Servien d'une affaire; M. Servien luy monstra son *Agenda* quelques jours après. « Tenez, » luy dit-il, « je m'en souviens » bien, vous estes le premier sur mon *Agenda*.—Ouy, » respondit l'Abbé, « mais j'ay bien peur d'en sortir le dernier. »

Pour : étoit allé dire, longtemps auparavant.

En 1661, dans le temps de la mort du cardinal Mazarin, un homme de Nancy s'adressa, au Palais, aux diseurs de nouvelles, et leur dit : « Je vous prie, messieurs, dittes-moy si ce qu'on nous a mandé à » Nancy est veritable, que Boisrobert s'estoit fait Turc, et que le » Grand-Seigneur luy avoit donné de grands revenus avec de beaux » petits garçons pour se rejouir, et que, de là, il avoit escrit aux libertins de la Cour : « Vous autres, messieurs, vous vous amusez à » renier Dieu cent fois le jour; je suis plus fin que vous : je ne l'ay » renié qu'une, et je m'en trouve fort bien. »

Il avoit vendu son abbaye de Chastillon à Lenet*, de chez Monsieur le Prince. Il avoit fricassé presque tout, hors cette acquisition dont il sera parlé cy-dessous, et un billet de douze mille livres sur un homme d'affaires. Il jouoit un soir chez Paget, maistre des Requestes; il perdoit, et dans l'emportement, pour se faire tenir jeu, il dit : « Ne craignez pas que je vous fasse banqueroute, voylà encore un billet de » quatre mille escus qui ne doit rien à personne. » Paget le prit et, au lieu, luy donna un placet que l'autre serra. En se couchant, Boisrobert reconnut sa bevedue, il envoya chez l'homme d'affaires donner les avis qu'il estoit expedient de donner, et en pantalon de ratine, il va faire un bruit de diable chez Paget, qui luy rendit son billet, mais qui ne le voulut voir de sa vie.

P. Lenet, auteur des Memoires.

Boisrobert a acheté une maison aux champs, et la Providence a voulu que ce fust une maison qui s'appelle Ville l'oison. Il dit, luy, que c'est pour la substituer à ses nepveux, qui sont de vrais oysons; mais, sur ma foy, elle ne convient pas mal à leur oncle. Il mourut un an ou deux après cette belle acquisition.

M^{me} de Chastillon, sa voisine, fut la premiere qui le porta à faire une fin bien chrestienne. Il disoit aux assistans : « Oubliez Boisrobert » vivant, et ne considerez que Boisrobert mourant. » Comme son confesseur luy disoit que Dieu avoit pardonné à de plus grands pecheurs que luy : « Ouy, mon pere, il y en a de plus grands; l'abbé de Villarseaux, mon hoste (il luy en vouloit, parce qu'il avoit perdu son » argent contre luy), est sans doute plus grand pecheur que moy, » cependant je ne desespere pas que Dieu ne luy fasse misericorde. »

Sœur du président
Le Coigneux.

M^{me} de Toré * luy disoit : « Monsieur l'Abbé, la contrition est une » vertu, etc. — Eh ! madame, je vous la souhaite de tout mon cœur. » Il fut avare jusqu'à la fin, et vouloit que son neveu s'habillast d'un habit qu'il laissoit, au lieu de le donner à un pauvre valet de chambre qu'il avoit.

Il disoit : « Je me contenterois d'estre aussy bien avec Nostre-Seigneur, que j'ay esté avec le cardinal de Richelieu. »

Comme il tenoit le Crucifix, et qu'il demandoit pardon à Dieu : « Ah ! ce » dit-il, au diable soit ce vilain potage que j'ay mangé chez d'Olonne ; » il y avoit de l'oignon, c'est ce qui m'a fait mal. » Et puis il reprénoit : « Le cardinal de Richelieu m'a gasté ; il ne valloit rien, c'est » luy qui m'a perverty. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 383, lig. 1.

Il est filz d'un procureur de Rouen.

Il étoit né à Caen, bien que son père fût procureur de la Cour des Aides de Rouen. (*Voy. Huet, Origine de Caen*, p. 379.) C'est en 1630 que Boisrobert quitta le barreau pour l'Eglise, et pendant un voyage qu'il fit à Rome, comme il nous l'apprend lui-même dans *l'Epître au prince de Conty, pour luy redemander un prieuré*. (*Epistres en vers et autres œuvres*, 1659, p. 16.)

II. — P. 384, lig. 5.

Moyennant tant de paraguante.

Ou, comme on diroit aujourd'hui, « tant de commission, de gratification. » *Para guantes* (pour gants) en espagnol ; l'expression est plus agréable que notre *pour-boire* d'aujourd'hui.

C'est dans le cinquième livre du *Francion* que se trouve l'histoire du projet de bibliothèque de Boisrobert. Sorel y nomme Melibée le musicien héros de l'aventure. Si ce trait ne fait pas grand honneur à la délicatesse de des Réaux, au moins nous montre-t-il les bonnes dispositions des anciens habitués du Louvre à l'égard des gens de lettres, et l'on peut douter qu'un pareil expédient ait de nos jours aux Tuileries le même succès.

III. — P. 384, lig. 12.

Il fut assez imprudent pour faire quelques railleries du Chapitre.

Cette affaire avec les chanoines de Saint-Ouen doit être celle des

cloches, que des Réaux va raconter ensuite; cependant, avant qu'elle n'éclatât, Boisrobert étoit déjà mal avec ses confrères, parce qu'à partir de son départ de Rouen en 1642, le Chapitre avoit cessé de lui compter ses droits de présence, et cela n'étoit que justice. Même avant ce retour à la Cour, il se plaignoit qu'on l'obligeât, pour gagner ses jetons, à chanter au Chœur, comme un simple chanoine et sans considération particulière :

J'accrus, en l'an six cent quarante,
Non pas leur sens mais bien leur rente;
Aussy, lors j'estois dispensé :
Mais comme ce temps est passé!...
Il faut leur caprice endurer
Et resider sans murmurer;
Car je ne gaigne pas la maille,
Si dans le Chœur je ne travaille....
Sous le surplis ou sous la chappe,
Tousjours quelque mereau * j'attrappe....
Je mets le desordre partout,
Et par un ton plaisant et rare
Je leur suis brutal et barbare....

Jeton de présence.

(*Epître à M. Dupin, trésorier des Menus-Plaisirs.*)

Mais il se plaignit bien davantage quand il fut rentré dans une sorte de faveur. Surtout, il est assez mal disposé à ménager l'amour-propre des honorables Chanoines, dans la *Requête à MM. du Chapitre en faveur de M^{lle} de Toussy* :

Apprenez, messieurs mes confreres,
Dont les loix rudes et severes
De mes petits droits m'ont exclus,
Qu'au mereau je ne songe plus;
Que je renonce à vos dispenses
Qui me sauvoient mes residences,
Et par qui j'estois jubilé
Même au jour de l'obit salé *.
Je vous quitte de mes services,
De mes soins, de mes bons offices....
Pourvu qu'aux heures du matin
Vous arrestiez le bruit des cloches
Dont Toussy m'a fait des reproches.
Je vous apprens qu'elle est icy,
La belle et charmante Toussy,
Qui vivoit paisible et contente
Sous le toict de sa bonne tante,
Si l'on faisoit cesser le bruit
Qui l'importune jour et nuit....

Jour de la distribution annuelle de sel aux Chanoines.

(*Epîtres en vers, 1659, p. 59.*)

Louise de Prie, demoiselle de Toucy, épousa, le 20 novembre 1650, le maréchal de la Mothe-Houdencourt. Puis, demeurée veuve en 1657, elle devint gouvernante du dauphin, fils de Louis XIV. Elle étoit des-

ce due à Rouen, non chez sa sœur, comme portent les précédentes éditions, mais chez sa tante, comme porte le Manuscrit de des Réaux :

Ce règlement.

Faittes, en faveur de Toussy,
Qu'on debute par celui-ci * :
On n'entendra plus dans la ville
Georges-d'Amboise, — *Estouteville*,
Et *Rigaut* qui nous etourdit,
Que tout l'office ne soit dit;
Puisque leur son fasche et reveille
Cette incomparable merveille....

Ce mal, si vous ne le chassez,
Va plus loin que vous ne pensez;
Beuvron, cette autre Pasitée,
De qui la Cour est enchantée,
Cet astre dont les yeux vainqueurs
Sont absolus sur tous les cœurs;
Cette autre beauté souveraine
Qu'amour reconnoist pour sa royne,
Et qui l'est bien encore icy
Lorsqu'elle y paroist sans Toussy,
Va tirer profit de l'outrage
Que vous faittes à son visage....
Qui les voudra bien regarder
Ne pourra jamais décider
Qui de ces deux sur l'autre excelle,
Qui de ces deux est la plus belle;
Et vous voulez déterminer
Ce qu'on a peine à deviner !
Et vous voulez que le Chapitre
Injustement en soit l'arbitre !
Car si les cloches, dont le bruit
Afflige Toussy jour et nuit,
Troublent son repos davantage,
Adieu l'eclat de son visage :
Comme son teint en palira,
Son embonpoint diminuera.
Cependant cette autre merveille,
Qui bien loin des cloches sommeille,
Beuvron, qui dort en seureté
Dedans son palais enchanté,
Se levera sans amertume,
Aussy belle que de coustume;
Et lors je crains avec raison,
Si l'on fait la comparaison,
Que le plus sain des deux visages
N'ait de visibles avantages.
Puisque c'est le vouloir des Cieux
Que ces deux astres précieux....
Demeurent dans l'egalité
De leur grace et de leur beauté,
Gardez les lois qu'ils ont prescrites,
Respectez ces belles Pasites,

Et pour trois jours faites cesser
 Tout ce qui peut les offenser.
 Car dans trois jours toutes les Graces
 Nous quittent pour suivre leurs traces;
 Nous allons perdre en mesme jour
 Ces deux grands miracles d'amour.
 Dez que vous les verrez parties,
 Faites honneur à leurs sorties,
 Confondez tous vos carillons
 Avecques le bruit des canons:
 Alors vos cloches pourront plaire,
 Mais jusques-là, faites-les taire !

Les vers étoient inédits quand des Réaux, qui ne les avoit pas apparemment sous les yeux, conta cette anecdote : ils rétablissent le grave point de fait dans toute son exactitude. M^{lle} de Toussy n'étoit pas malade, mais le bruit des cloches l'incommodoit ; et M^{lle} de Beuvron, la fille du gouverneur du château, dut trouver l'imagination de Boisrobert fort galante.

Catherine-Henriette d'Harcourt, fille du marquis de Beuvron, gouverneur du Vieux palais de Rouen, épousa, le 24 avril 1659, Louis marquis d'Arpajon, depuis duc à brevet. Elle aura son *Historiette*.

Cette anecdote des cloches étoit, dans le manuscrit de des Réaux, tracée par erreur au milieu de l'*Historiette* de l'Archevêque de Reims ; nous la rétablissons ici, où l'auteur pensoit apparemment l'avoir mise.

IV. — P. 385, noté.

Il dit qu'un homme avoit mis toute la Bible en vaudevilles qu'on appelle Gueridons.

Le refrain de ces vaudevilles étoit *Ah ! ah ! ah ! Gueridon !* On les chante encore en Champagne, et sans doute ailleurs. Il existe aussi plusieurs facéties qui rappellent l'ancienne vogue de ces airs : *Les Folastres amours de Gueridon et de Robinette*. — *Ballet des Argonautes où étoit représenté Guelindon dans une caisse comme venant de Provence, et Robinette dans une gaisne comme venant de Chastellerault*, etc.

V. — P. 387, note, lig. 11.

Une fois.... au pavillon de Charenton.

Ce pavillon, construit en assises alternatives de briques et de pierres de taille, est à l'entrée de Charenton ; la décoration intérieure des plafonds est belle et curieuse ; mais comme aujourd'hui c'est la résidence d'une école primaire et des bureaux de l'état civil, on juge du soin

avec lequel on en conserve la décoration, digne cependant de soutenir la comparaison avec plusieurs salles du château de Blois.

Le mot *Mons Fiat* se retrouve dans la *Vie de Costart*, imprimée à la fin de la première édition de des Réaux, tom. VI, p. 236, et dans le *Menagiana*, tom. II, p. 5.

VI. — P. 389, lig. 23.

Je ne sçay quel provincial.... luy donnoit la qualité de favory de campagne du cardinal de Richelieu.

L'idée du provincial étoit justifiée par le nom d'*Académie de campagne*, donné par Richelieu à quelques beaux-esprits de son goût, dont il se faisoit suivre dans les provinces où les nécessités de la politique l'appeloient. C'étoit une sorte d'allusion à l'Académie française qu'il laissoit à Paris. « Ce fameux M. de Gombaut, » dit Boisrobert dans l'*Advis* qui ouvre son deuxième volume d'*Epistres*, « se sou- » vient encore de quelques offices que je me suis efforcé de rendre » autrefois à sa vertu. Il se souvient de ce siècle heureux où le grand » cardinal de Richelieu honoroit tous les gens de lettres de sa protec- » tion et de son amitié. Il se souvient de l'agréable qualité qu'il me » donnoit, dans son *Académie de campagne*, d'*ardent solliciteur des » Muses incommodées*. » Ce passage éclaircira plusieurs expressions de l'*Historiette* de Boisrobert.

Les deux autres mots qui suivent furent probablement inspirés par le premier. Celui de la *Femme* ou *maîtresse de campagne du duc de Lorraine* eut le plus de succès, et coûta cher, en 1641, à un valet de pied du duc. Si l'on en croit Bussy, ce valet l'avoit répété en riant : « La » princesse de Cautebroix en fut avertie, le fit prendre pendant que le » Duc étoit à la chasse, et attacher à une potence. » (*Mémoires secrets*, tom. I, p. 53.)

VII. — P. 390, lig. 23.

Bien des passe-volans.

On donnoit ce nom autrefois aux faux soldats qui paroissent dans les *montres* ou revues, pour tenir la place de ceux qui manquoient, en permettant aux officiers de réclamer leur solde. Voici dans la même *Historiette* d'autres façons de parler qu'il peut sembler bon d'expliquer.

Page 395. — « Il fit *jouer* le *Cid* devant le Cardinal *en ridicule*. »

Nous dirions aujourd'hui qu'il en fit une *parodie*, et c'est une des premières, sans doute, qu'on ait faites sur des tragédies.

Page 415, note. — « Boisrobert, en *pantalon de ratine*, va faire » un bruit de diable chez Paget. » — Il y a grande apparence que

Boisrobert pensoit à se coucher quand il sortit dans ce costume léger. Le *pantalon* étoit alors un caleçon collant, joint, souvent même cousu aux bas ; le haut de chausses, que Boisrobert avoit déjà sans doute ôté, étoit mis par-dessus. Aujourd'hui, le *pantalon* est mis par-dessus le *caleçon*, et l'on va fort bien, même chez le souverain, en *pantalon* plus ou moins serré.

VIII. — P. 390, lig. 26.

Il s'appelle, en je ne sçay quelle Epistre, solliciteur des Muses affligées.

Des Réaux renvoie ici au volume in-4°, publié en 1647 sous le titre : *Les Epistres du sieur de Bois-Robert-Metel, abbé de Chastillon, dédiées à monseigneur l'eminence cardinal de Mazarin. Paris, Cardin Besongne.* Car l'autre volume in-8° : *Les Epistres en vers et autres œuvres poétiques de M. de Bois-Robert-Metel, conseiller d'Etat ordinaire, abbé de Chastillon-sur-Seine. Paris, Aug. Courbé*, est de 1659, plus d'un an après la rédaction de l'*Historiette*. Au début de l'*Epistre à M. de Bautru*, page 12 du volume in-4°, on lit :

Toy qui m'as veû jadis avec tant de bonté,
Du Parnasse françois bannir la pauvreté,
Lorsque solliciteur des Muses affligées,
J'appliquois tous mes soins à les voir soulagées.

Il répète la même expression dans l'*Epistre à M. Lager, secrétaire des commandemens de la Reyne de Suède*, au second volume.

Dans l'*Avis préliminaire* du volume de 1659, Boisrobert justifie aussi le mot si connu du bon Citois, médecin du Cardinal : « On peut » voir par les Mémoires du temps que feu Monsieur le Cardinal estant » malade à Narbonne, et demandant à M. Cytoys, son medecin, quelque » remede particulier qui le soulageast, et qui ne fust ny casse ny » rubarbe ny saignée : *Je n'ay plus rien*, dit-il, *Monseigneur, à vous » ordonner, que deux dragmes de Boisrobert après le repas.*

IX. — P. 394, note.

Il y a des vers d'un homme de ce nom-là au Cardinal, mais qui ne sont guères bons.

Nous n'avons pas retrouvé ces vers au Cardinal dans le *Recueil des vers de M. de Marbeuf, chevalier, sieur de Sahurs. Rouen, David du Petit-val, 1628, in-8°*. Cet homme étoit conservateur des forêts au Pont-de-l'Arche, et ses vers ne manquent pas d'une certaine originalité. M. Viollet le Duc en a parlé (*Bibliothèque poétique*, tom. I, p. 417) ; mais il se peut que Boisrobert ait voulu, dans le cas que lui reprochoit Desmarrêts, plutôt servir un compatriote que desservir le véritable auteur.

A propos de la parodie perdue du *Cid*, par Boisrobert, on ne pourroit dire ici tous les vers, toutes les *Critiques* et toutes les *Apologies* qu'on répandit à l'occasion du grand événement littéraire de la représentation du *Cid*. Le nombre en est infini, et je ne crois pas qu'il ait encore été relevé avec exactitude. La plus judicieuse de toutes ces pièces est peut-être celle qui parut en 1637, sous le titre de *Jugement du Cid, composé par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse*. L'auteur admire le chef-d'œuvre de Corneille, il en relève avec finesse les plus grandes beautés, seulement il blâme le poète de l'avoir fait imprimer. La postérité n'a pas été de l'avis de M. le Marguillier.

X. — P. 395, lig. 24.

Boisrobert... fit entrer la petite Saint-Amour Frerelot.

On trouve à peu près la même chose dans une lettre de Chapelain citée par les frères Parfait, *Histoire du Théâtre françois*, 1745, tom. v, p. 12. « Quand la tragédie de Mirame fut jouée pour la première fois, » le Cardinal fit défense d'y laisser entrer qui que ce fût, hors les » personnes qu'il auroit nommées lui-même. Boisrobert cependant ne » laissa pas d'y laisser entrer secrètement deux femmes d'une réputation équivoque. La duchesse d'Aiguillon, qui ne l'aimoit point, » comme ordinairement les parens des Grands n'aiment point leurs » favoris, profita de cette occasion pour le perdre, en remontrant au » Cardinal que Boisrobert étoit le seul qui eût osé mépriser ses ordres, » et qu'à la vue de la Reine et de toute la Cour, il avoit été le pro- » fanateur de son palais. »

Des Réaux distingue ici la *petite salle* de la *grande* : Richelieu l'avoit fait construire pour la représentation de sa comédie, imprimée sous ce titre : *L'Ouverture de la grande salle du théâtre du palais Cardinal*. — *Mirame, tragi-comédie, dédiée au Roy*; Paris, 1641. La grande salle, devenue plus tard l'Opéra, fut brûlée en 1782, et remplacée par deux autres ayant celle que nous avons aujourd'hui.

XI. — P. 398, lig. 8.

L'abbé (de Beaumont) s'approche en sanglottant...

Boisrobert confirme cette circonstance dans une *Epître à M, l'abbé de Beaumont, precepteur du Roy*.

Parce qu'ils ne voyoient que des fleurs sous mes pas,
Ces cruels ennemis ne m'espargnerent pas;
Je fus si fort en butte aux traits de leur envie
Qu'il m'en pensa couster et l'honneur et la vie;

Tu te peux souvenir de ce jour de douleur
Que tu vins, *en pleurant*, m'annoncer mon malheur.

Peut-être en rappelant cela, Boisrobert vouloit-il encore un peu railler le chagrin qu'affectoit alors l'ancien maître de chambre du Cardinal.

XII. — P. 398, lig. 14.

Boisrobert eut ordre de se retirer à son abbaye; elle s'appelle Chastillon.

Châtillon-sur-Seine, petite ville de Bourgogne, dans la préfecture de la Côte-d'Or; mais il vécut tantôt à Rouen, tantôt dans son prieuré de la *Ferté-sur-Aube*.

Je perdis tout et me vis si troublé,
Pendant vingt mois que je fus accablé,
Et qu'un exil dont la pensée me tue,
Du grand Armand me déroba la velle....
(*Épître au P. de Conty.*)

Ce fut alors que, pour fléchir moins la sainte Vierge que le Cardinal, il composa les *Stances à la Vierge*, imprimées chez la veuve Camusat, en 1642 (7 pages in-4°). Il les a depuis réunies au volume d'Épîtres de 1647; mais en retranchant la dernière strophe, qui n'étoit plus de saison après la mort du Cardinal.

Par vous, de cette mer j'évite les orages,
De ce port plein d'écueils et fameux en naufrages
Vous m'avez fait trouver un asyle en ce lieu;
Trop heureux si jamais dans ma sainte retraite
Je pouvois oublier la perte que j'ay faite
En perdant Richelieu!

Cet esprit sans pareil, ce grand et digne maître,
M'a donné tout l'éclat où l'on m'a veu paroître;
Il m'a d'heur et de gloire au monde environné;
C'étoient biens passagers et sujets à l'envie,
Mais quand il m'a donné l'exemple de sa vie,
M'a-t-il pas tout donné?...

C'est luy seul que je pleure en cette solitude,
Où je vivrois sans peine et sans inquiétude,
Si je n'avois point veu ce visage si doux.
Puisque l'on m'a privé de ce bonheur insigne,
Vierge, mon seul refuge, au moins rendez-moy digne
De le revoir en vous,

XIII. — P. 405, lig. 2.

M^{me} Sauvoy, femme de l'intendant de M^{me} d'Aiguillon.

Sauvoy, Saway ou Sauvé, employé secrètement plus d'une fois par

le Cardinal. Voyez le roman historique de Sandras des Courtils : *Mémoire de M. de B., secrétaire de M. L. C. d. R.*, tom. 1, p. 257 et suiv. On parle aussi beaucoup dans le même livre de M^{me} Sauvé, p. 531, 538.

XIV. — P. 405, notes, lig. 3.

M^{lle} Melson, fille d'esprit.

Charlotte Melson, fille de Melson, interprète chez la Reine, mort en septembre 1665, dans un âge avancé. Elle épousa André Girard le Camus, conseiller d'Etat. Boisrobert a fait pour M^{lle} Melson, au nom de M^{me} de Toré, sœur du président le Coigneux, un assez joli rondeau dans ses deux recueils d'*Epîtres et poésies* :

Sans vous avoir que par l'esprit connue,
Belle Phillis, et sans vous avoir vue
Qu'un soir au Cours, le visage voilé,
Sans vous avoir, Phillis, jamais parlé
Devant l'église, aussy peu dans la rue,
Je me suis bien toutefois aperçue
Que tous vos traits ont une pointe aigue,
Et que l'amour n'auroit jamais brûlé
Sans vous.

Je les veux voir briller hors de la nue,
Ces yeux perçans dont la Cour est émue,
Et dont je voy tout Paris affolé;
Enfin, mon cœur que vous avez volé
Ne peut plus vivre au chagrin qui le tue
Sans vous.

(Recueil de Sercy.)

Au reste, la réputation fâcheuse qu'on se plaisoit à faire à Boisrobert, sous le rapport des mœurs, sembloit autorisée par ses bons mots ordinairement plus grivois que délicats. Personne alors ne prenoit tout cela au sérieux. Menage, qui fut toujours assez lié avec lui, a mis dans sa *Requête des Dictionnaires* :

. . . . le délicat Serizay
Eust chaque mot féminisé,...
Sans que l'abbé de Boisrobert,
Ce premier chansonnier de France
Favory de son Eminence,
Cet admirable Patelin
Aimant le genre masculin,
S'opposa de tout son courage
A cet effeminé langage.

XV. — P. 406, notes, lig. 4.

Il n'y a personne qui rejouisse tant les Peres que vous.

L'anecdote est plaisante en ce que Boisrobert alloit là pour deman-

der les prières et l'absolution, non pour faire rire les R. P. Mais cette pensée, vraie ou fausse, qu'on lui prête de se renfermer chez les Jésuites pour rétablir sa réputation, prouve au moins que l'opinion publique n'avoit pas encore reçu d'ombrage sur les mœurs des Jésuites.

XVI. — P. 406, lig. 5.

Boisrobert... s'avisa de faire des vers contre les Frondeurs; il n'y eut jamais un homme plus lasche.

L'argument n'est pas sans réplique: il y a toujours un certain courage à attaquer le parti dominant, et les flatteurs de Mazarin avant et après la Fronde qui, comme Scarron, l'outragèrent pendant les troubles de Paris, furent, il semble, beaucoup plus lâches. — La fin du sonnet de Boisrobert a peut-être inspiré quelques admirables vers d'*Athalie*:

Cependant, peuple ingrat, qui seul luy fais obstacle,
Tu déchires sa gloire, et tu n'as plus de foy
S'il manque un seul moment à produire un miracle.
(*Epistres*. Paris, 1659.)

XVII. — P. 406, lig. 20.

En quelques endroits, c'estoit le feu président de Bersy et son filz.

Charles Maslon, sieur de Bercy, reçu conseiller au Parlement en 1598, maître des Requêtes en 1608, puis président au Grand conseil. Son fils, Charles Henry Maslon, sieur de Bercy, reçu conseiller au Grand conseil en 1626, fut maître des Requêtes en 1634, puis président au Grand conseil. Il mourut en mars 1676. C'est de ce brave fils que l'auteur du *Portrait des Maîtres des requestes* fait pour l'usage de Fouquet, dit: « Le meilleur esprit, le plus éclairé; mais le plus » meschant de toute la compagnie. »

Dans la *Belle Plaideuse*, Boisrobert a tiré parti de tout cela, et nous devons ajouter que ce président de Bercy et Boisrobert sont les vrais héros du mot attribué à Molière: *Monsieur le Président ne veut pas qu'on le joue*. Ce mot est bien mieux dans la situation de Boisrobert et du Président, que dans celle de Molière. Dans tous les cas, Molière ne songeoit pas encore à Tartufe, quand des Réaux consignoît cette curieuse anecdote.

Voyez aussi dans l'*Avare* le parti que Molière a tiré de la rencontre des deux Bercy, père et fils, chez le Notaire.

M^{me} Paget, dont parle ici des Réaux, étoit la femme de Jacques Paget, sieur du Plessis, intendant des finances, d'abord maître des Requêtes. Boisrobert leur a adressé des vers à l'un et à l'autre, « ses » charmans voisins. » On les retrouvera dans l'*Historiette* de Ninon.

Bussy, dans les *Amours des Gaules*, compte Paget au nombre des amans de M^{me} d'Olonne. — « Paget, » dit l'auteur du *Portrait des Maîtres des Requêtes*, « protecteur des partisans et qui de peu a fait » beaucoup par toutes sortes de voyes. »

XVIII. — P. 407, lig. 20.

J'ay un nepveu qui tue les gens.

Boisrobert se vançoit, pour ainsi dire, d'être lâche aussi bien que d'avoir de mauvaises mœurs. Dans une requête adressée au chancelier Seguier pour ses neveux, accusés d'avoir tué un homme, il dit :

Et j'aurois lieu de les desadvoüer,
Quant par leur cœur on me les vient louer.
Je me sens bien, et je ne puis m'en taire,
Je suis poltron, et je connois mon frere;
Et l'on me berne avec un ton moqueur,
Quand on me dit : « Vos nepveux ont du cœur. »

Il fit plus tard entrer l'un de ces garnemens dans le Gobelet du Roi. (Épître à Jannin de Castille, édition de 1659, p. 168.)

XIX. — P. 409, lig. 1.

Ce pauvre Douville est mort depuis deux ans.

C'est-à-dire en 1655. Ses *Contes* ont été réunis en deux volumes in-12, 1669 et 1732. J'en possède un exemplaire de 1643, en un fort volume, sous le titre : *Les Contes aux heures perdues du sieur d'Ouville*. Dans l'*Épître à l'abbé Fouquet*, Boisrobert dit :

Le pauvre Douville est mon frere,
Il porte titre d'Idrographe,
D'Ingenieur, de Geographe,
Mais avec ces trois qualitez
Il est gueux de tous les costez.

(*Épîtres*, 1659, p. 130.)

XX. — P. 410, note 1.

Picard, trezorier des parties casuelles, filz de ce cordonnier Picard...

Le *Catalogue des Partisans*, mazarinade de 1649, dit : « Picard, fils » d'un cordonnier, qui depuis a esté threzorier des parties casuelles, » a esté intéressé avec Catelan, de Mons, Galand, le Camus et autres » en tous traictez. Il demeure au Marais, rue du *Grand-Chantier*, près » les *Enfans-Rouges*, et prend le titre de marquis de Dampierre, dont » il a fait acquisition. »

Ce fils du cordonnier Picard n'eut pas meilleur marché du peuple,

en 1649, que le maréchal d'Ancre ne l'avoit eu trente ans auparavant. Voici les vœux que faisoient les Frondeurs contre lui et les autres gens de finance :

Charles Picard, tout le premier,
Reprend l'estat de cordonnier
Que jadis son pere exerça,
Alleluia !

Tabouret aussy veut rentrer
Dedans l'honorable mestier
De frippier, tant il s'y aïma,
Alleluia !

Doublet, malgré tous ses supots,
Reprend aujourd'huy les sabots
Que dans Paris il apporta,
Alleluia !

(*Le Salut des Partisans*. 1649.)

XXI. — P. 410, note, 1 lig. 10.

Picard... qui a une niepce mariée au marquis de la Luzerne.

Ce fut précisément à l'occasion de ce mariage de la nièce de Picard, que Loret fit ce qu'on demandoit de lui. C'est dans la *Muse du* 1^{er} janvier 1654.

Le sieur marquis de la Luzerne
Doit espouser au premier jour,
Par destinée et par amour
Une assez agreable fille
D'honorable et bonne famille,
Jeune, sage et de doux regard,
Et niepce de monsieur Picard,
Trezorier sincere et fidele
De la finance cazuelle,
Et partout estimé très fort.
Quoy, sa niepce? Non, j'ay tort,
Elle ne l'est que de sa femme,
Que l'on tient fort honneste dame.
Monsieur Picard pourtant, dit-on,
Luy donne, argent comptant, ou non,
Deux cens quarante mille livres,
Outre beau logement et vivres....
Foy de poëte et caporal,
C'est estre un peu bien liberal,
C'est, en donnant si grosse somme,
Agir en vray genereux homme,
Et l'on peut, en parlant de luy,
Dire qu'il n'est pas aujourd'huy
En chascun bourg, ville ou domaine,
Des sieurs Picard à la douzaine.

Il existe un volume fort rare d'*Essais poétiques du sieur de la Luzerne, Paris, 1642, in-8°*. On y trouve une satire virulente, le *Gueux rafraischy*, faite contre le trésorier Picard, précisément par le frère du marquis de la Luzerne, destiné plus tard à devenir neveu de ce même Picard. Le sieur de la Luzerne est d'ailleurs un poète fort médiocre.

XXII. — P. 410, lig. 7.

Scarron, le frere de Corneille et luy avoient imité tous trois de l'espagnol une piece qu'on appelle l'Escolier de Salamanque.

Apparemment le modèle du roman de Lesage, le *Bachelier de Salamanque*. Trois pièces furent jouées dans la même année 1654 : celle de Scarron sur le théâtre du Marais, sous le nom de *l'Escolier de Salamanque*, ou les généreux ennemis ; les deux autres à l'hôtel de Bourgogne ; celle de Boisrobert sous le nom des *Généreux ennemis* ; celle de Thomas Corneille sous celui des *Illustres ennemis*.

Ce combat de *préséance* dramatique fut apparemment cause du mauvais vouloir que Scarron garda longtemps à Boisrobert, et dont *Menage* ou du moins le *Menagiana* ne savoit pas la cause (tom. II, p. 176). Dans l'Épître de Scarron à l'abbé d'Espagny :

Adieu, cher abbé de mon ame,
Cupidon vous doint belle dame !
Car maints prelates de ce temps-cy
Aiment belles dames aussy ;
Et j'en connois d'assez peu sages
Pour enganimeder leurs pages.
Dieu me garde de telles gens
Baisant les gens malgré leurs dens.
(*OEuvres*, tom. VII, p. 165.)

XXIII. — P. 410, lig. dernière.

En ce temps-là les devots de la Cour.... le firent exiler...

Il donne les mêmes causes à sa disgrâce passagère :

Chascun à l'envy m'accable,
Jusques-là qu'une auguste royne
Me jugea digne de sa hayne,
Crut ces rapports sans balancer,
Et de Paris me fist chasser.

Il finit cette épître en demandant à M. de Lyonne et à Servien leur protection,

Pour eluder les artifices,
Pour braver les mauvais offices,
Et pour rire au nez des flatteurs,
Des cagots et des delateurs.
(*Épîtres*.)

Tout en lançant un bon mot contre madame Mancini, il adressa cette dame une Epître de remerciemens sincères, qui dut bien autant la flatter que le paiement de ses quarante pistoles. Elle est également dans l'édition de 1659, p. 195.

Boisrobert fut encore une autre fois éloigné de la Cour, puis y reparut au mois de février 1658 :

Monseigneur l'abbé de Boisrobert
 Auteur bien parlant et disert,
 Lequel, depuis mainte semaine
 N'estoit veu de roy ny de royne,
 D'autant que pour leurs Majestez
 On luy prestoit des charitez;
 Enfin, lundy son Eminence,
 Presupposant son Innocence,
 Obtint vers elles son retour,
 Au gré des plus grands de la Cour....
 La royne en bontez admirable,
 Luy fist un accueil favorable,
 (A trois ou quatre pas de moy),
 En presence de nostre Roy.
 (LORET, *Lettre* du 23 février 1658.)

XXIV. — P. 412, note, lig. 3.

Il fit une satire contre d'Olonne, Sablé-Bois-Dauphin et Saint-Evremont, qu'on appelloit les Costaux.

Ces messieurs furent en effet les premiers profès du fameux ordre des Coteaux. Guy de Laval, chevalier de Boisdapphin puis marquis de Laval, a son *Historiette*. Le comte d'Olonne, Louis de la Trimouille, fameux gourmet, fut encore plus fameux à cause de sa femme, objet des odieuses et vilaines médisances de Bussy-Rabutin. C'est au comte d'Olonne, alors exilé, que Saint-Evremont adressa une de ses meilleures lettres, en 1674 ; il lui donne les conseils d'un épicurisme raffiné : « N'épargnez, » lui dit-il, « aucune dépense pour avoir » des vins de Champagne, fussiez-vous à deux cens lieues de Paris. » Ceux de Bourgogne ont perdu leur crédit avec les gens de bon goût, » et à peine conservent-ils un reste de vieille réputation chez les marchands. Il n'y a point de province pour fournir d'excellens vins de » toutes saisons que la Champagne. Elle nous donne le vin d'Ay, » d'Avenet, d'Auvilé, jusqu'au printemps ; Tessy, Sillery, Versenai, pour » le reste de l'année.

» Si vous me demandez lequel je préfère de tous les vins, sans me » laisser aller à des modes de goût qu'introduisent de faux délicats, » je vous diray que le bon vin d'Ay est le plus naturel de tous les » vins, le plus épuré de toute senteur de terroir, de l'agrément le plus » exquis par un goût de pêche qui lui est particulier, et le premier, à

» mon avis, de tous les gousts. Leon X, Charles-Quint, François I^{er} et
 » Henry VIII avoient tous leur propre maison dans Ay ou proche d'Ay,
 » pour y faire plus curieusement leurs provisions. Parmi les plus
 » grandes affaires du monde qu'eurent ces princes à demesler, avoir
 » du vin d'Ay ne fut pas un des moindres de leurs soins. » (*Véritables
 œuvres de Saint-Evremont*, 1706, tom. III, p. 55.)

Ainsi les *Coteaux* étoient d'abord les bons crus d'Ay, d'Avenay, d'Hautvillers; venoient ensuite immédiatement ceux de la Montagne de Reims, Sillery, Taissy, Verzenay. Les premiers profès de l'Ordre n'étoient pas le commandeur de Souvré, le duc de Mortemar et Broussin, comme Brossette se souvenoit de l'avoir entendu dire à Boileau, mais bien Saint-Evremont, d'Olonne et Laval-Boisdauphin. « Ces mes-
 » sieurs, » dit quelque part Bouhours, « ne sçauroient manger que du
 » veau de rivière; il faut que leurs lapins soient de la Rocheguyon
 » ou de Versines; ils ne sont pas moins difficiles sur le fruit; et pour
 » le vin, ils n'en sçauroient boire que des trois coteaux d'Ay, d'Haut-
 » villers et Avenay. » Il faut d'ailleurs remarquer que le vin mousseux, dit aujourd'hui *vin de Champagne*, n'étoit pas encore inventé: il ne date que des premières années du XVIII^e siècle, et MM. des Coteaux n'entendoient vanter que les vins rouges ou blancs, qu'ils préféroient de beaucoup aux vins rouges et blancs de Bourgogne ou de Bordeaux. Les vins mousseux ont fait oublier aux délicats de nos jours ces excellents vins rouges d'Ay, d'Hautvillers et d'Avenay, souvent mentionnés par la Bruyère, et vantés plus d'une fois par le plus fin gourmet du XVII^e siècle, Saint-Evremont.

Des Réaux reparlera souvent de M. du Mans, Philibert-Emmanuel de Lavardin, dans l'*Historiette* de Costart. On peut aussi consulter une fort bonne notice de M. Hauréau, sur ce prélat mondain, dans l'*Histoire littéraire du Maine*.

XXV. — P. 412, lig. 3.

En parlant de la lettre du Valentin, Girac a dit qu'elle sentoit le meschant comédien.

Je ne suis pas de l'avis de Girac; les pédans, c'est un de leurs inconvéniens, ne comprennent rien à l'enjouement facile, et voient dans le badinage le plus ingénu les marques de la prétention la plus laborieuse; c'est le cas de Girac. Voiture avoit promis, en quittant M^{me} de Rambouillet, de lui faire la description des belles maisons et de tous les chefs-d'œuvre d'architecture qu'il verroit en Italie, car la Marquise étoit très-passionnée pour les constructions italiennes. Telle fut l'occasion de la petite lettre du Valentin, devenue si célèbre :

« Madame,

» J'ay veu pour l'amour de vous le Valentin avec plus d'attention
 » que je n'ay jamais fait aucune chose, et puisque vous desirez que je
 » vous en fasse la description, je le feray le plus exactement qu'il me
 » sera possible. Mais vous considererez, s'il vous plaist, que quand je
 » me seray acquitté de cette commission, et de l'autre que vous m'avez
 » donnée à Rome, j'auray fait pour vous les deux choses du monde
 » qui me sont le plus difficiles, de parler de bastiment et de parler
 » d'affaires. Le Valentin, Madame, puisque Valentin il y a, est une
 » maison qui est à un quart de lieue de Turin, située dans une prairie,
 » et sur le bord du Pô. En arrivant on trouve d'abord, je veux
 » mourir si je sçay ce qu'on trouve d'abord; je me trompe, c'est un
 » perron. Par ma foy, je ne sçay si c'est un portique ou un perron. Il
 » n'y a pas une heure que je sçavois tout cela admirablement, et ma
 » mémoire m'a manqué. A mon retour, je m'en informeray mieux, et
 » je ne manqueray pas de vous en faire le rapport plus ponctuellement.

» Je suis, Madame, vostre très-humble serviteur,

» VOITURE.

» De Genes, le 7 octobre 1638. »

XXVI. — P. 413, lig. 8.

Costart luy a respondu fort doucement.

Boisrobert avoit traité Costart de « faiseur de turlupinades, de
 » railleur fade et sans jugement, etc. » Costart lui repondit avec une
 grande affectation de politesse, qui sans doute désarma l'emule de Mondory.
 « Traictez-moy, » luy dit-il, « comme il vous plaira, je suis resolu
 » de souffrir de vous, comme j'eusse fait autrefois d'une maistresse,
 » lorsque j'étois jeune et galant. Je sçay, Monsieur, qu'il n'y a pas un
 » homme au monde plus prompt que vous, mais je sçay aussy qu'il
 » n'y en a point dont les entrailles soient meilleures et qui ait un plus
 » grand fonds de bonté. Vingt-cinq ans durant vous m'avez voulu du
 » bien, et il n'a pas tenu à vous que vous ne m'en ayez procuré pen-
 » dant votre faveur auprès de M. le Cardinal, et lorsque les Normands,
 » comme vous l'avez escrit de si bonne grace, tenoient à gloire que vous
 » fussiez de leur pays :

. Et les plus apparens
 Payoient d'Hozier pour être vos parens...

« J'avois à monstrier que M. de Voiture n'estoit pas blâmable pour
 » s'estre proposé de divertir une excellente princesse par un recit qui
 » sentoît tant soit peu *le style d'un comedien*, au jugement de mon
 » adversaire. Là-dessus j'allegue Platon, qui a bien voulu quelquefois

» faire le farceur. J'allègue ce mot d'un galant homme : « Je joue la
 » comédie pour l'amour de moy, et pour en estre le spectateur ; » j'y
 » adjouste l'exemple d'un agréable abbé, que j'honore, que j'estime
 » et que j'aime chèrement, à qui un bel-esprit a donné le nom d'*abbé*
 » *Mondory*. N'est-il pas manifeste, Monsieur, que je n'ay pas voulu
 » deshonor la memoire de Platon, ni condamner le galant homme et
 » l'abbé divertissant ; et qu'il faut nécessairement que je les approuve,
 » puisque j'autorise par leur exemple l'action de mon amy que j'ay
 » dessein de justifier. Je ne nomme point cet abbé ; je fais profession
 » de l'honorer ; je dis de luy ce qu'en avoit dit une personne qui luy
 » est chere, et ce que vous en avez dit vous-mesme cent fois, non pas
 » au Mans, mais à Paris... Faire quelquefois le *Mondory*, est-ce faire
 » le *Jodelet* ? *Mondory* n'est-il pas, parmi nous, ce que *Roscius* estoit
 » parmi les Romains ?... Confessez, Monsieur, que vous avez tort, et
 » me laissez esperer que lorsque vostre violent accès de colere sera
 » passé, vous me ferez reparation d'injures. En attendant, pestez et de-
 » clamez tout vostre saoul. Ne vous en contraignez point. Lisez dans
 » toutes les ruelles cette lettre satyrique que vous m'avez envoyée, où
 » vous me traitez de faiseur de turlupinades, etc. Je consens que vous
 » purgiez vostre bile et que vous vous deschargiez le cœur à mes des-
 » pens. » (*Lettre 325 de Costar.*)

XXVII. — P. 414, lig. 7.

Saint-Evremont, auteur de la comédie de l'Académie.

Ou plutôt des *Académistes*. Saint-Evremont y traitoit Boisrobert assez bien : « Je voudrois, » y dit Saint-Amant :

Que des *Amis rivaux* Boisrobert ayant honte,
 Revint à son talent de faire bien un conte....

Puis Faret réplique :

Boisrobert est plaisant autant qu'on scauroit l'estre,
 Il est assez bien mis dans l'esprit de son maistre;
 A tous ses madrigaux il donne un joly tour
 Et feroit des leçons aux Grecs, de leur amour.

Au reste, ces vers ne sont pas dans les premières éditions de cette satire curieuse.

XXVIII. — P. 414, note 2, lig. 13.

Il y mit celle qu'il fit contre M. Servien.

Il est parlé de ses querelles avec Servien, fondées sur de mauvais propos tenus ou attribués à Boisrobert, dans plusieurs des *Epîtres* publiées

en 1659; entre autres dans la première à l'abbé Fouquet, et dans celle qui est adressée au comte de Saint-Aignan; mais Servien n'y est touché que fort légèrement. Boisrobert, dans la seconde, dont il recommandait la lecture au premier président Molé, cherchoit plutôt à démentir les mauvais propos qu'on lui avoit attribués et qui lui avoient attiré le ressentiment d'Abel Servien. Il ne nomme pas non plus son dénonciateur près de Servien :

. . . . On sçait que le traistre et le lasche
Qui sourdement en m'accusant se cache,
Est un faussaire, un monstre, un scelerat
Dont on devroit avoir purgé l'Estat;
Je m'en rapporte au dire véritable
Des autres sept qui mangeoient à sa table,
Ce ne sont point comme luy Halfessiers,
On les connoist pour sages officiers, etc.
(*Épître au duc de Saint-Aignan*, p. 155.)

Ce mot *Halfessier* n'est pas dans les Dictionnaires anciens d'Oudin et de le Roux.

XXIX. — P. 415, lig. 40.

L'abbé de Villarseaux, mon hoste.

René de Mornay, abbé de Saint-Quentin-lez-Beauvais. C'étoit un grand prodigue :

Le sieur abbé de Villarsceaux
Qui, s'il avoit d'or plein sept sceaux
Et d'argent trente bourses pleines,
Les vuideroit dans trois semaines,
Fit l'autre jour un grand festin
Dans le pays nommé Vexin....
(LORET, *Muse historique*, 31 mai 1653.)

Il mourut quelques mois après son frère, le célèbre marquis de Villarseaux, le 27 septembre 1691.

XXX. — Fin.

Voici l'épithaphe que Loret fit au pauvre abbé de Boisrobert :

Cy gist un monsieur de Chapitre,
Cy gist un abbé portant mitre,
Cy gist un courtisan expert,
Cy gist le fameux Boisrobert ;
Cy gist un homme académique,
Cy gist un poète comique,
Et toutefois ce monument
N'enferme qu'un corps seulement.
(*Muse historique*, du 8 avril 1662)

XCIX.

FEU MONSIEUR LE PRINCE,

HENRY DE BOURBON.

(*Henry II de Bourbon, Prince de Condé, né 1^{er} septembre 1588, mort 26 décembre 1646.*)

Tom. I, p. 173, 174,
180, 181.

Feu Monsieur le Prince a eu une jeunesse assez obscure et assez malheureuse. Nous avons parlé ailleurs * de sa fuite en Flandres, de son retour et de sa prison. Ses exploits, qui sont petits, se voyent dans les *Memoires* de M. de Rohan et ailleurs.

On a une lettre où ce seigneur lui reproche sa sodomie en ces termes : « Au moins n'ay-je rien fait » qui me face appréhender le feu du ciel. » De tout temps Monsieur le Prince a esté accusé de ce vice, tesmoing le sonnet de Bautru, fait du temps que la Reyne Marguerite vivoit encore. On fit aussy une chanson que je n'ay pu trouver, où l'on faisoit aller tous les beaux garçons de la Cour au devant de luy¹. On n'auroit jamais finy, si l'on vouloit conter toutes ses vilainies.

¹ A Compiègne, durant la dernière Regence, il eut une espece de scorbut aux levres; cela venoit d'une c.—p. rentrée. On le sçeut, et M^{me} de Brienne dit à la Reyne : « Quelle mesdisance ! On disoit qu'il » ne voyoit point de femmes. »

Autrefois, que c'estoit assez la mode de jouer à l'Abbé*, Monsieur le Prince a fait des ordures espouvantables. Il fit manger une fricassée de toutes sortes de fruits dont il mangea le premier, puis du dégo-billé d'ivrogne dans la poisle, et des apprestes* trempées dans un aposthume de cheval. La Vallée, qui estoit à luy, pour n'en avoir pas voulu manger, fut mis au carcan*. — En une desbauche il passa tout nû à cheval par les rues de Sens, en plein midy, avec je ne scay combien d'autres nûs aussy.

On y doit faire
tout que ce fera
M. l'Abbé.

Pain taillé en mouil-
lettes.

Sans doute la puni-
tion convenue à ce
beau jeu.

Il a bien fait la debausche avec les escoliers de Bourges : il leur faisoit manger leur argent; il a quelquefois pris des promesses d'eux. Il les trichoit au jeu, et ayant gagné le disner à la boule à un, il luy dit : « J'envoyeray demain de quoy, ne vous mettez pas en peine. » Il envoya le lendemain un pasté et deux bouteilles de vin, et mena vingt-cinq gentilshommes, comme gouverneur du pays. Quand il alloit au cabaret, au pis aller il ne payoit que sa part, et, s'il pouvoit, il laissoit payer les autres pour luy.

Un jour, en une petite ville, quand il voulut compter avec l'hoste, l'hoste luy dit que les eschevins de la ville avoient payé sa dépense : il luy demanda combien il avoit eu : « Monseigneur, » respondit cet homme, « on a un peu payé la qualité : » j'ay eu cinquante escus plus que je n'aurois eu » d'un autre. » On dit qu'il le contraignit à luy donner ces cinquante escus.

Une autre fois, comme il estoit prest de signer un

bail à ferme d'une de ses terres, il dit aux fermiers qu'ils luy confessassent combien ils donnoient à Per-rault son secrétaire, et les ayant obligé à avouer qu'ils luy donnoient cent escus, il se les fit bailler, leur disant que puisque ce n'estoit que pour le faire signer, il alloit signer et qu'ils n'auroient plus affaire de son secrétaire. Cependant ce secrétaire a fait une grande fortune avec luy, car il faut qu'un habile homme fasse ses affaires et celles de son maistre à la fois. Il luy prestoit de l'argent pour entrer en une affaire, s'en faisoit payer l'interest, puis, comme il estoit homme de bon compte, il luy disoit : « Tenez, il y a tant de profict pour vous. » Quand on luy donnoit de l'argent pour quelque affaire, il le mettoit dans un coffre et le rendoit si l'affaire ne se faisoit pas.

Les habitans de je ne sçay quelle paroisse le prièrent un jour de trouver bon qu'ils s'avouassent de luy pour estre exemptez des gens de guerre : « Mais, » leur dit-il, « que me donnerez-vous ? — Monseigneur, » nous vous ferons un present. — Non, je veux quelque chose de certain. » Il ne leur promit point qu'auparavant ils ne fussent tombez d'accord de la somme et du terme, et il les avertit, comme ils s'en alloient, qu'ils luy envoyassent sans faute cette somme, car il la leur demanderoit plustost la veille que le lendemain.

Il eut de belles terres de la confiscation de M. de Montmorency ; mais son plus grand bien venoit des affaires qu'il avoit faittes.

Un jour qu'il avoit haussé bien des fermes, le marquis de Rostaing, autre avaricieux, disoit : « Voylà un homme qui vous apprend bien à vivre¹. »

Monsieur le Prince depensoit pourtant beaucoup ; mais sa depense ne paroissoit pas. Il avoit des equipages complets en plusieurs maisons ; il donnoit à ses gens le moins qu'il pouvoit, mais il payoit tous les premiers de l'an, et à Pasques il leur donnoit de quoy aller à confesse. Jamais il n'y a eu maison mieux réglée : ce n'eust pas esté un mauvais Roy ; veritablement il n'eust pas esté si redouté qu'Henry IV^e. On perdit furieusement à sa mort, car il n'eust pas souffert* les barricades ny le blocus de Paris. Comme ses trois enfans.

Parlons à cette heure de sa politique. On a cru qu'il s'estoit engagé, à Rome, à tourmenter les Huguenots ; d'autres disent que de peur qu'on ne crust qu'il voulust brouiller* avec eux comme son grand-pere et comme son pere, il tesmoignoît plus de haine pour eux qu'il n'en avoit. Il escrivit je ne sçay quoy contre les Janssenistes, et fit estudier ses deux filz aux Jesuites. Faire des brigues.

Il sçavoit si peu qui estoient les beaux esprits,

¹ Il avoit l'ame d'un intendant de grande maison : jamais homme n'a tenu ses papiers en meilleur ordre. Il couroit à cheval sur une haquenée par Paris, avec un seul valet de pied, pour solliciter un proces. Il alloit chez feu la Martelliere, les jours de son conseil* ; (en ce temps-là les advocats n'estoient pas si lasches qu'à cette heure.) Il alloit voir Vitray deux fois la semaine, comme un homme de bon sens ; fichu au reste, qu'il n'y avoit rien de mesure*. S'il eust esté propre, il n'auroit point esté trop mal. De ses consultations
Je crois qu'il faut entendre : *habillé de pièces et morceaux.*

qu'un jour ayant trouvé M^{me} de Longueville, sa fille, à table, M. Chapelain disnoit avec elle, elle se leva, il luy vouloit dire quelque chose; après il luy demanda : « Qui est ce petit noireau ? — C'est M. Chapelain, » dit-elle. — « Qui est-il ? — C'est luy qui fait » *la Pucelle*. — Ah ! » dit-il, « c'est donc un » *stuaire* ? »

Au retour d'Italie, de peur de donner de l'ombrage à M. de Luynes, il s'alla confiner à Bourges. Ce fut là qu'il connut Perrault, qui y estoit escolier et qui devint enfin son maistre, car il juroit plus haut que luy. Sous le cardinal de Richelieu, il n'a pas soufflé. Il disoit un jour à son filz : « C'est bon pour » vous, qui estes vaillant¹. » Il ne croyoit pas que son filz, s'exposant comme il faisoit, luy dust survivre, et quand il sceût l'affaire de Fribourg : « Ah ! » dit-il, « il n'en a plus que pour une campagne. »

Histor., II, p. 183.

Quand il sceût que M. d'Anguien n'avoit point esté voir M. le cardinal de Lyon*, il envoya querir Daliez, homme d'affaires, son grand factotum en fait de finances après Perrault, et luy dit en une colere horrible : « Vous avez fait donner dix mille escus à mon » filz à Lyon, vous estes cause de sa perte : s'il n'eust » point eu tant d'argent, il fust allé voir le cardinal » de Lyon, oncle de sa femme; il n'eust pas passé » sans luy rendre visite. » Daliez dit qu'il n'avoit fait compter à M. d'Anguien que cent pistolles par-delà la somme ordonnée par Monsieur le Prince. Or le

¹ Il disoit : « Il est vray, je suis poltron, mais ce bougre de Vendosme l'est encore plus que moy. »

cardinal de Richelieu prit cela au point d'honneur : c'estoit par fierté qu'il n'y avoit point esté, sous pretexte que les princes du sang ne vouloient céder qu'au seul cardinal de Richelieu, et non aux autres¹. On a crû que le Cardinal avoit dessein de les perdre quand il mourut ; mais c'estoit seulement qu'il les vouloit desunir pour estre maistre du duc d'Anguien, et l'obliger à avoir recours à luy.

Le Roy avoit laissé icy feu Monsieur le Prince pour commander durant le voyage de Perpignan. Au *Te Deum*, il se mit à la teste du Parlement, comme le Roy. Le Parlement vouloit se retirer, le premier président Molé leur remontra que cela desplairoit au Roy ; mais il signifia à Monsieur le Prince que c'estoit entreprendre sur le Parlement, et qu'on s'en plaindroit au Roy ; en effect, Monsieur le Prince eut une reprimande.

Il fit une fois un vilain tour à M. d'Anguien à Frbourg. M. d'Anguien avoit grivelé sur les gens de guerre trente mille escus qu'il envoya en or à Paris. Monsieur le Prince en fut averty. Il va avec un commissaire, luy-mesme, car Perrault n'y voulut jamais aller, faire ouvrir la malle où estoit cet or, et en paya ce que son filz devoit à M. de Longueville et à d'au-

¹ Ils luy cedoient, disoient-ils, comme premier ministre, et comme les princes autrefois cedoient à l'abbé Suger, (mais il estoit regent). Le Cardinal, qui vouloit plaire à Rome, disoit que c'estoit à la pourpre eminentissime qu'il falloit rendre cet honneur. Il rapportoit l'exemple des souverains d'Italie ; le cardinal de Richelieu, effectivement, vouloit qu'ils cedassent au cardinal Mazarin. Au retour de Perpignan, par despit, le pere et le filz s'en allerent en Bourgogne, et y estoient quand le Cardinal mourut.

tres; et quand il revint, il luy donna des quittances au lieu de ses louis d'or, en luy disant : « Il faut » tousjours commencer par payer ses debtes. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 436, lig. 7.

Ce secrétaire (Perrault) a fait une grande fortune.

Jean Perrault, par la suite, acheta une charge de président à la Chambre des Comptes, et fonda, par son testament, un service annuel pour l'âme de Monsieur le Prince, aux Jésuites de la rue *Saint-Antoine*. La première fois, le 10 décembre 1683, Bourdaloue prononça l'oraison funèbre. (*Lettre de M^{me} de Sévigné à Bussy*, 16 décembre 1683.)

Le président Perrault ne se contenta pas de cela; il fit construire pour le prince de Condé, dans la même église, un mausolée que le chevalier Bernini regardoit comme une des plus belles choses de France. Ce tombeau lui avoit coûté plus de deux cent mille livres. Boursault, qui a fait une longue épitaphe en vers du président Perrault, dit qu'il dépensoit en aumônes plus de onze mille livres par an. « M. Perrault, » qui avoit tant de parens qui abboyoient après son bien, n'en a trouvé » aucun à qui sa gloire fust assez chère pour en prendre soin. Eh ! comment auroit-on fait quelque chose pour luy après sa mort, puisque » avec toutes les richesses qu'il avoit, on luy refusoit jusqu'aux nécessités de la vie ! Il m'avoit fait la grace de me placer de la manière du » monde la plus honneste dans un testament olographe qu'il fit pendant toute la force de sa raison, et qu'on luy fit revoquer quand il » l'eut perdue. Je luy en ay la même obligation. C'est assez qu'il ait eu » de la bonne volonté, pour m'obliger à avoir de la gratitude. » (*Lettres nouvelles de Boursault*, 1709, tom. I, p. 92.)

Le même Boursault, dans un billet écrit à Charpentier, de l'Académie, pour l'inviter à dîner, nous indique où logeoit le président Perrault :

Venez vis-à-vis le Louvre,
Chez le président Perrault;
Et si la porte est fermée,
Huchez à l'accoutumée....

(*Lettres nouvelles*, t. III, p. 348.)

II. — P. 436, lig. 28.

Il eut de belles terres de la confiscation de M. de Montmorency.

Entre autres Chantilly et Dampmartin. « Si la Reyne luy fit donner

» les maisons de Chantilly et de Dampmartin, ce fut une reconnois-
 » sance digne d'une Reyne; mais ce fut encore une generosité bien
 » séante à un Roy de ne vouloir point profiter de trente mille livres de
 » rente de la confiscation des biens du feu duc de Montmorency, son
 » beau-frère. Si elle luy donna la permission d'achepter ceux du feu duc
 » de Bellegarde, je ne sçay si elle eust eu la pensée de le refuser à tout
 » autre, veû que ces biens estoient dans le commerce, et qu'on estoit
 » obligé de les vendre. » (*Response de Monseigneur le Prince à la Reyne*
régente au sujet de sa détention, 1651, p. 6.)

Suivant Lenet, qui a fait du prince de Condé un eloge moins chargé
 que n'est, dans le sens contraire, notre *Historiette* : « Monsieur le Prince
 » savoit se precautionner contre l'esprit des hommes sans le faire con-
 » noistre; il aimoit à profiter, mais il vouloit qu'on fist d'honnestes gains
 » sous son autorité, et proportionnés au mérite de ceux avec qui il
 » traitoit. » (*Mémoires*, liv. VI.)

Pour ses mœurs, il est certain qu'on en médisoit beaucoup. Il avoit
 un page nommé Hoquetot ou Hecquetot, qui inspira ces vers :

Crimina sunt septem, crimina Principis octo.

III. — P. 437, lig. 1^{re}.

Le marquis de Rostaing, autre avaricieux.

Charles marquis de Rostaing, marié à la fille du chancelier de Chi-
 verny, dont vint le comte de Bury. Il mourut, non pas le 9 janvier 1659,
 comme on le fait dire à Guy Patin, dans une lettre sans doute mal
 datée du 9 janvier 1659, mais le 1^{er} ou le 2 janvier 1660, comme l'an-
 nonce Loret, *Muse historique* du 10 janvier de cette année :

Enfin, il n'est que trop certain
 Que le vieux marquis de Rostain,
 D'age un peu plus qu'octogenaire,
 Fut mis dans un drap mortuaire,
 Le dimanche dernier passé...
 Il laisse un tres ample heritage
 A ses enfans pour leur partage,
 Et quantité de beaux trésors
 Dans deux ou trois grands coffres forts.
 Il fut assez bon catholique,
 Il se piquoit de politique;
 Il fut, dit-on, assez pieux,
 D'honneur il étoit convoiteux,
 Et, moitié faste, moitié zele,
 Il fit peindre mainte chapelle
 D'or, d'azur et d'autres couleurs,
 Tant en sa paroisse qu'ailleurs, etc.

Des Réaux, qui en parle plusieurs fois, signale dans ses mœurs
 quelque singularité.

IV. — P. 437, lig. 10.

Ce n'eust pas esté un mauvais Roy.

Des Réaux fait cette réflexion, parce que, à défaut de Henry IV, la couronne arrivoit de droit au prince de Condé.

Il avoit du moins cela de commun avec le Béarnois, qu'il étoit naturellement grivois et raillard. Boursault cite une plaisanterie de lui de mauvais goût, mais amusante : « Il avoit dans sa belle maison de » Saint-Maur un jardinier, natif de Vandœuvre, petite villette à trois » lieues de Bar-sur-Aube. Il s'appelloit Antoine Pion, estoit marié, et son » premier enfant estant un garçon, il pria effrontément Monsieur le » Prince d'en estre le parrain. Monsieur le Prince, qui en estoit bien » servy, ne voulut pas luy refuser un si grand honneur; mais au lieu » de donner son nom à l'enfant, il eut la malice de lui donner le nom » du saint du lieu, de sorte que ce pauvre petit garçon ayant été » nommé *Maur*, et son père s'appellant *Pion*, on ne pouvoit prononcer » le nom de cet enfant-là sans rire. Il y a encore à Vandœuvre de ses » petits-fils, à qui l'on ne peut donner plus de chagrin que de leur » parler du filleul de Monsieur le Prince. » (*Lettres nouvelles*, 1709, p. 202.)

Il y a aussi une jolie mazarinade, *Requête présentée à Monsieur le Prince par les Vignerons de son gouvernement*, Paris, 1649, dans laquelle l'auteur rappelle plusieurs traits du caractère du père du grand Condé :

Disant que toute nostre troupe
Qui ne met de l'eau qu'en sa soupe,
Honoroit vostre geniteur
Qui l'aimoit aussy de bon cœur;
Puis qu'il chinquoit à tasse pleine
A longs traits et perte d'haleine,
Dedans Paris et dans Dijon,
Nostre vin qu'il trouvoit fort bon....
Qu'aussy, nostre main liberale....
Luy payoit tousjours promptement
Son plat et son appointement.
Que ce prince estoit politique,
Qu'il sçavoit mesme la pratique,
Qu'il estimoit les Parlemens,
Qu'il calmoit les soulevemens;
Qu'il estoit devot à l'Eglise
Où saint Pierre a sa chaire mise;
Qu'il aimoit les religieux
Et falsoit des actes pieux;
Qu'il ne vuidoit point leur besace,
Qu'il aimoit la dame fricace,
Qu'il falsoit bien les saupiquets,
Qu'il haïssoit les affiquets

Et toutes les femmes infames;
 Qu'il prisoit les honnestes dames;
 Que sans jurer le nom de Dieu,
 Il juroit seulement *mebieu* !
 Qu'il payoit tousjours le salaire
 Et mesme son apothicaire,
 Estant encor sur le bassin,
 Aussy bien que son medecin.
 Qu'en son temps, on voyoit nos filles
 Belles, honnestes et gentilles,
 Danser sous l'orme à petits bonds,
 Ainsy que de petits moutons;
 Que nos gars plus remplis d'audace
 Se faisoient souvent la grimace,
 Estant l'un de l'autre jaloux,
 Qui seroit plus tost son espoux;
 Qu'ils estoient en bonne posture
 Avec beaux gants, belle encolure,
 Avec du volet * au chapeau
 Et des toupets au renouveau, etc,

Petite flèche ou
plumes.

Enfin, M^{me} de Motteville a jugé avec beaucoup d'esprit et de sens le prince de Condé, et ses paroles confirment l'*Historiette* de des Réaux. « Outre la mauvaise reputation qu'il avoit eue dans sa jeunesse, il estoit » avare et malheureux à la guerre. C'est le terme le plus doux dont on » puisse se servir pour parler d'un prince qui ne passoit pas pour vaillant. Ceux qui l'avoient vu jeune disoient qu'il avoit été beau; mais » sur ses dernières années, il estoit sale et vilain.... Ses yeux, qui » estoient fort gros, estoient rouges. Sa barbe estoit négligée, et d'ordinaire ses cheveux estoient fort gras; il les passoit toujours derrière » ses oreilles, si bien qu'il n'estoit nullement agréable à voir. Mais il » faut ajouter qu'il vouloit que les lois de l'Etat fussent observées, et » que dans les Conseils, il protégeoit toujours la justice.... Ce même » esprit luy faisoit avoir de l'ordre dans sa maison. Il avoit soin lui-même d'envoyer ses domestiques à la messe, les dimanches et festes, » et le jour de Pasques il avoit accoustumé, pour obliger ses gens à » faire leur devoir en ce saint jour, de leur faire distribuer chacun un » quart d'écu. Il traita Madame la Princesse comme s'il l'eust aimée toute sa vie. Elle ne fut pas au desespoir de sa mort, et l'illustre M^{me} de » Rambouillet fut estimée d'avoir dit en cette occasion que Madame la » Princesse n'avoit jamais eu que deux belles journées avec Monsieur » le Prince, qui furent le jour qu'il l'espousa, par le haut rang qu'il luy donna, et le jour de sa mort, par la liberté qu'il luy rendit et le » grand bien qu'il luy laissa. Outre qu'elle en fut favorablement traitée » par son testament, comme elle est heritière de cette grande maison » de Montmorency, elle avoit de grands droits à prendre sur le bien » de monsieur son mary. » (*Mémoires*, I, p. 240.)

La maison de Condé, branche puînée de la maison de Bourbon,

remontoit, comme on sait, à l'un des frères d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et père de Henry IV. Voici l'ordre régulier de la descendance, en ligne directe, jusqu'à sa lamentable extinction en 1830 :

I.

Louis I^{er}, tué par François de Montesquiou, le 13 mars 1569 ;
Première femme, Eleonore de Roye ;
Deuxième femme, Françoise d'Orleans-Rothelin.

II.

Henry I^{er}, mort le 5 mars 1588 ;
Première femme, Marie de Cleves ;
Deuxième femme, Charlotte-Catherine de la Tremouille.

III.

Henry II, premier prince du sang ;
Charlotte-Marguerite de Montmorency.

IV.

Louis II (le grand Condé), mort le 11 décembre 1680 ;
Claire-Clemence de Maillé.

V.

Henry-Jules, mort le 1^{er} avril 1709 ;
Anne de Baviere.

VI.

Louis III, mort le 4 mars 1710 ;
Louise-Françoise de Bourbon, légitimée de France.

VII.

Louis-Henry (Monsieur le Duc), mort le 27 janvier 1740 ;
Première femme, Marie-Anne de Bourbon-Conty ;
Deuxième femme, Caroline de Hesse-Rhinfeld-Rothembourg.

VIII.

Louis-Joseph, mort le 13 mai 1818 ;
Première femme, Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise ;
Deuxième femme, Catherine de Brignole, princesse de Monaco.

IX.

Louis-Henry-Joseph, mort au mois d'août 1830 ;
Louise-Marie-Therese-Bathilde d'Orléans.

X.

Louis-Antoine-Henry, duc d'Enghien, mort le 21 mars 1804.

C.

L'ARCHEVESQUE DE RHEIMS.

(Eleonor d'Estampes de Valençay, né vers 1589, evesque de Chartres en 1620, archevesque de Reims en novembre 1641; mort 8 avril 1651.)

Eleonor d'Estampes avoit fort bien estudié et avoit la memoire heureuse : il a escrit quelque chose. Il avoit l'esprit agréable, estoit bien fait de sa personne ; mais il n'y a jamais eu un homme si né à la bonne chere et à l'escroquerie ; bon courtisan, c'est-à-dire lasche et flatteur. Il eut l'abbaye de Bourgueil, en Anjou, dez son enfance ; après, il fut evesque de Chartres, et enfin archevesque de Reims, quand on fit le procez à M. de Guise*.

Retiré à Bruxelles.

Il faut commencer par Bourgueil*. On m'a asseuré en ce pays-là qu'il avoit, par une jalousie d'amourette, fait tuer à coups de marteau, dans une cave, un des moines, avant que la reforme y eust esté introduitte. Pour des escroqueries, il y en a fait comme ailleurs, et à tel point que les habitans n'osoient faire paroistre leur bien¹.

A 3 lieues de Chinon.

Pour le lieu, il l'a embelly en toutes choses ; car

¹ L'abbaye de Bourgueil doit au Roy, toutes les fois qu'il va en personne à la guerre, un roussin de service, évalué quatre-vingts livres. Quand le feu Roy fut au siège de la Rochelle, M. de Chartres

il a presque partout fait de la dépense à ses bénéfices. Bourgueil, sans doute, est une fort agréable demeure, et ce qu'il y a fait est fort beau : en revanche, il a quasy coupé et vendu toute la forest. Son intendant Fontelaye (intendant, c'est pour parler honorablement, c'estoit un ecclesiastique qui avoit soing de ses affaires à Bourgueil, mais qui estoit fort aimé dans le pays ; il recevoit à ses dépens les compagnies quand son maistre n'y estoit pas) ; Fontelaye donc, qui sentoît aussy un peu l'escroc, car tel le maistre tel le valet, luy proposa de couper une route dans la forest, pour voir passer du chasteau les bateaux sur la Loire ; il vouloit l'attrapper, car la levée, qui est bordée d'arbres, empesche qu'on ne voye mesme les voiles. « Il se trouvera des gens, » adjousta-t-il, « qui prendront le bois pour la façon. » M. de Chartres le luy permit, et l'autre, qui avoit

Privilège d'évoquer
les causes devant le
conseil ou les gens
de l'hostel du Roy.

fit sonner cela bien haut aux habitans, et fit si bien valoir le *committimus* *, qu'il en tira plus de quatre mille livres.

Pour paver les avenues de Bourgueil, il obtint de la Cour une ordonnance de douze mille livres. Il fut averty que M^{me} Boutillier, qui en ce temps-là faisoit bastir Chavigny près de Chinon, le devoit venir voir : il fait porter quelques chartées de pavé par où elle avoit à passer. En causant avec ellé, il luy dit qu'il se trouvoit trop chargé de Rheims et de Bourgueil ; qu'il avoit peur de n'y pas faire son salut ; qu'il falloit qu'il se deschargeast de Bourgueil sur quelqu'un ; et insensiblement il vint à parler de M. de Tours, frere de M. Boutillier, lors surintendant. En suite ils en parlerent si bien que la dame, croyant l'affaire faite, prit l'ordonnance de douze mille livres et la luy fit payer. Mais quand ce fut au fait et au prendre, il apostâ une plainte des habitans de Bourgueil, qui le supplioient de ne les pas abandonner, et, sur cela, il s'excusa, et dit que le cœur luy saignoit. Ces habitans de Bourgueil en recevoient grande protection ; mais, d'un autre costé, il les pinsoit quand il pouvoit.

remarqué que c'estoit l'endroit où il y avoit les plus beaux arbres, les vendit fort bien, et ne fit point applanir la route.

L'infirmier de Bourgueil, un des anciens religieux qui n'avoient point voulu prendre la reforme, voulut aussy l'attrapper. Il luy propose de couper le bois du labyrinthe du parc qui estoit sur le retour, et cela aux mesmes conditions, afin d'y en pouvoir replanter un autre comme on a fait. Mais on n'attrappe pas deux fois un renard. Quand le moine eut fait tous les frais et qu'il n'y avoit plus qu'à faire charroyer le bois, le bon prelat luy dit : « Ah ! mon Dieu ! mon » pauvre monsieur l'infirmier, je veux passer l'hyver » icy, et je n'ay pas de bois coupé ! Je prendray du » vostre, vous n'aurez qu'à marquer ce que j'en au- » ray pris. » Il le luy brusla tout, et l'autre n'en eut jamais rien.

Quand on luy apportoit quelque chose, on avoit aussytost audience ; autrement on attendoit six heures. Une fois il vouloit que Bourneau, premier president des Eslus, à Saumur, qui avoit esté son domestique, s'obligeast pour luy, et qu'il luy en feroit son billet. « Je l'aimerois autant de son suisse, » dit l'autre en se retirant. Il l'entendit, et sortant de son cabinet : « Il vaut pourtant mieux de moy*, Bour- » neau ! » dit-il. — « Ah ! monsieur, » dit cet homme, « pensez-vous que je ne sceûsse pas bien que vous » pouviez m'entendre ? Si fait, vrayment : et je ne » l'ay dit que pour vous faire rire ; mais, en con- » science, je n'ay point d'argent. »

C'est-à-dire : *venant de moy.*

M. de Rheims (il vaut mieux l'appeller tousjours ainsy) dépensoit furieusement; car, outre qu'il a tousjours tenu une table fort delicate et fort bien servie, il a tousjours eu grand train. Il estoit soigneux de faire apprendre tous les exercices à ses pages, et d'en avoir tousjours de beaux. Quelques-uns en mesdirent; cela fut cause qu'il en prit de moins beaux en suite. Je ne sçay comment il en usoit en sa jeunesse; mais plus de vingt ans devant que de mourir, il avoit un pain de sucre, et demoiselle Giot¹ a plusieurs fois travaillé à ses affaires.

Il avoit l'esprit vif²; l'archevesque de Bordeaux disnant avec luy, luy disoit: « A voir vostre bonne » chere et vostre prestance (il estoit gros et gras), je » vous nommerois volontiers mon *papelard*. — Et » moy, » dit-il, « je vous appellerois mon *papegay*. »

Des mémoires.

A Chartres, un marchand luy ayant apporté des parties* assez grosses, il luy demanda en causant s'il avoit quelque filz qui fust grandet. « Monseigneur, » dit le marchand, « j'en ay un de treize ans. — Allez, » je vous promets un canonicat pour luy. Nous ver- » rons vos parties une autre fois. » Le marchand luy fit mille remerciemens et se retira.

Attraper un marchand, ce n'est pas une grande merveille. Voicy bien un autre exploit :

Lopez ayant achepté une grande maison dans la

¹ Une guerisseuse de hergnes.

² Le cardinal de Richelieu, alors evesque de Luçon, luy fit une visite et luy dit en sortant : « Ma foy, vous ne me conduirez pas. — Par- » dieu, » respondit-il, « je vous conduiray. Ne disputez pas davantage,

Pardieu, plus fort » je suis en plus forts termes* que vous. »
que *Ma foy*.

rue des *Petits-Champs* *, il pria M. le cardinal de Richelieu de luy faire avoir composition des lots et ventes des chanoines de Saint-Honoré. M. de Chartres y estoit, qui luy dit : « Je les connois tous, je » feray votre affaire : donnez-moi ce que vous voulez » qu'il vous en couste. » Lopez luy rend graces, et luy porte six mille livres. Il fut long-temps sans rendre response, et disoit à Lopez qu'on ne gouvernoit pas comme cela tout un chapitre. Enfin, Lopez menace de le dire au Cardinal : « Oh ! bien, » luy respondit-il, « je ne me mesleray jamais de vos affaires ; » envoyez querir votre argent. » Il y avoit une promesse de cinq mille huit cens livres, et deux cens livres en deniers ¹.

Voy. ci-dessus, *Historiette*, p. 187.

Mais on ne peut pas affronter tousjours les autres ; on est quelquefois affronté à son tour. M. de Chartres avoit gagné une tapisserie de prix au mareschal d'Estrées * ; et, estant obligé de partir, il donna ordre à son homme d'affaires de la demander. Cet homme

Historiette, 1, p. 333

¹ Il n'a jamais rien pu tirer de la promesse. — Durant qu'il estoit évesque de Chartres, il devint amoureux d'une abbesse du diocese qui aimoit mieux un certain jeune capucin que luy. Il fut averty que son rival en recevoit des lettres, et qu'il les portoit tousjours sur luy. Un jour donc que le drosle de moine l'estoit allé voir, il fit semblant d'avoir quelque chose de secret à luy dire, et l'obligea de faire retirer son bini *. Il luy dit donc ce qu'il avoit appris. Le pere le nie : il le menace de le livrer à quatre valets de chambre ou palefreniers qu'il luy fit voir. Le moine eut peur et donna les lettres ; mais il ne les eut pas plus tost laschées, que le repentir le saisit. Il reproche à ce beau prelat qu'il a abusé de son autorité, que ce qu'il en faisoit n'estoit que par jalousie, etc. Il en dit tant que ce saint pere en Dieu l'abandonna à ses valets, qui luy donnerent les estrivieres en forme de discipline.

Son second, moine pour accompagner.

y fut : le Mareschal dit : « Ouy, ouy-deà ; mais ma » femme couche dans cette chambre-là ; bientost » elle changera de meuble ; alors je livreray la ta- » pisserie, car je ne veux pas qu'elle le sçache. » Une autre fois il luy dit : « Monsieur un tel est logé » céans. Cette tapisserie, par malheur, n'a pu estre » destendue ; car il a fallu en haste luy laisser cet » appartement. Je vous prie, donnez-vous un peu » de patience. » Toutes les fois que cet homme y alloit, le Mareschal trouvoit de nouvelles eschappatoires. Enfin, las d'y aller, cet homme d'affaires escrivit à son maistre : « Je croy que nous n'aurons » point la tapisserie ; mais nous y gagnerons avec le » temps, car j'ay appris un millier d'eschappatoires » que je ne sçavois pas encore, et dont vous ne » vous seriez jamais avisé. »

Taffetas ondulé au
cylindre.

Le cardinal de Richelieu luy fit une fois un plaisant tour : Il signor Julio Mazarini, qui n'estoit rien alors, luy avoit fait present de deux pieces de tabis* de Genes violet, le plus beau du monde. Il en donne une en secret à M. de Chartres, et luy dit : « Ne manquez pas de me venir voir un jour habillé » de ce tabis ; je seray aussy habillé de mesme. » M. de Chartres le remercie de ce double honneur, et emporte la piece de tabis sous son manteau. Le soir, le Cardinal demande ses deux pieces d'estoffe : on n'avoit garde d'en trouver plus d'une. Il fait un bruit estrange, accuse ses valets de chambre de friponnerie, et dit qu'il vouloit absolument qu'on la trouvast. Deux jours après, voylà M. de Chartres

qui vient avec son beau tabis : tous les valets de chambre reconnoissent l'estoffe ; et puis la bonne reputation du Prelat ne servoit pas beaucoup à destruire cette verité. Ils grondent, l'accusent tous d'avoir joué à les perdre, et luy font un bruit de diable. Le Cardinal se crevoit de rire de le voir en cette peine, et quand il s'en fut bien diverty, il descouvrit tout le mistere, Cela monstre assez quel cas en faisoit le Cardinal.

J'ay desjà dit qu'il estoit le mareschal-de-camp comique*. Il plaçoit à la Comedie. Il fit pis une fois¹, car il parut le baston à la main, en habit court, comme auroit fait un maistre-d'hostel, à la teste de ceux qui portoient la collation à la Reyne. L'abbé de Villeloin dit à quelqu'un que c'estoit ce qu'il avoit veû de plus beau à la Comedie. Le Prelat le sceût, et se repentit de l'avoir fait. Mais il falloît un homme comme cela au Cardinal pour trahir le Clergé, aux assemblées duquel il a presidé plus d'une fois. A une ouverture d'une de ces assemblées, il dit : « *Desideravi magno desiderio manducare vobiscum* » *hoc pascha.* » Or il mangeoit bien en toute façon. On disoit qu'il mangeoit quatre fois son disner avant que de le manger : dez le soir en l'ordonnant, la nuict y resvant, le matin y changeant quelque chose, et puis allant faire un tour à la cuisine avant qu'on servist. Après sa mort on trouva dans ses papiers une tactique de plats. Une fois, qu'on

Historiette de Bois-
robert, p. 396.

¹ A la representation de *Mirame*.

luy avoit fait bien des presens de volaille et de gibier, il fit arranger tout cela en rond, comme on feroit pour le peindre, et puis se mit au milieu. Je voudrois qu'on eust fait son portraict en cet estat. Un jour qu'il avoit disné chez le Coadjuteur de Paris, il fit venir tous ses officiers, et leur dit : « J'ay disné aujourd'huy chez » Monsieur le Coadjuteur de Paris; il y avoit cecy et » cela, tel et tel défaut. Je vous le dis afin que vous » preniez garde de n'y pas tomber ; car s'il vous ar- » rivoit de me traiter comme cela, autant vous vau- » droit estre morts. » A disner, sur la fin, il faisoit venir maistre Nicolas, son celebre cuisinier, et luy disoit : « Maistre Nicolas, que souperons-nous? » Et à souper : « Maistre Nicolas, que disnerons-nous? »

Un jour qu'il traittoit des evesques, la veuve de son rostisseur, mort depuis peu, vint avec quatre ou cinq petits enfans pour luy demander de l'argent. Il les aperceût, il va viste au-devant, et fit tant qu'elle promit d'attendre jusqu'au lendemain. Les conviez, qui le connoissoient, avoient veû toute l'affaire ; car cette femme, avec sa mesgnié, estoit entrée dans le lieu où l'on estoit à table. « Voyez, » leur dit-il quand il fut de retour, « si cette femme » ne prend pas bien son temps, elle vient pour » faire confirmer ses enfans¹ ! »

M. Arnaut disoit à M. de Grasse que M. de Rheims avoit sacré : « Vous avez esté sacré de la patte du loup^{*}. »

Une chose est sacrée comme la patte du loup. Proverbe.

¹ Il ne parloit jamais que la nuict, de peur de ses créanciers.

Ne trouvant point de caution pour donner à M. de la Bistrade *, conseiller au Grand-conseil, duquel il louoit une maison : « Monsieur, » dit-il, « ma bibliothèque suffira. » Elle estoit belle. Quand le bail fut près d'expirer, il emprunte tous les chariots de ses amys, et une belle nuict il fait enlever meubles et livres. Le Conseiller crie ; on luy dit : « Ne vous fâchez pas ; voilà la clef de la Bibliothèque : vous n'avez demandé que cela. » Il y va, et n'y trouve plus rien.

Jacques de la B.,
conseiller au G. C.,
en 1640, mort, 30 décembre 1650.

Il avoit pour marchand de poisson, en Anjou, un nommé l'Anguille. Cet homme, un jour que M^{me} de Pisieux estoit à Bourgueil, alla pour demander de l'argent à l'Archevesque : « Ma sœur, » dit-il à la dame, « voilà le plus honneste homme qu'on puisse » trouver. Je vous prie, baisez-le pour l'amour de » moy. » Elle le caressa tant qu'il n'osa demander un sou.

Comme on luy disoit ; « A faire comme cela, » vous ne trouverez plus d'argent. » — « J'en trouveray bien, » disoit-il, « mais je ne trouveray pas » de caution ; c'est une maudite invention que ces » cautions. »

Le propre syndic de ses creanciers ne se pouvoit deffendre de luy : c'estoit Baillon, bourgeois de Paris ; car, pour les satisfaire, il avoit fallu, selon l'ordonnance, leur abandonner la moitié du revenu. Or, ce pauvre homme, par mauvais ordre, n'avoit pas rendu compte, et ne sçavoit comment s'y prendre. Quand M. de Rheims vouloit avoir de l'argent de

luy, il le faisoit assigner pour rendre compte, et l'autre, pour n'en pas venir là, luy donnoit quelque somme, tirant parole que ce seroit la dernière. Mais au bout de six mois l'Archevesque recommençoit ¹. Quand Fontelaye mourut, il fit tout saisir, disant qu'il ne luy avoit pas rendu compte ; et enfin tout luy demeura. Son maistre-d'hostel mort, il se saisit de six mille livres qu'avoit cet homme. Les parens les luy voulurent redemander ; il leur fit accroire qu'ils avoient voulu assassiner son valet de chambre, et les fit mettre en prison.

Voicy comment il trouva moyen d'avoir le trezor du Chambrier de l'abbaye de Bourgueil : M. de Rheims, averty que ce religieux, qui avoit d'autres benefices, avoit espargné de son revenu jusqu'à seize mille livres qu'il avoit cachez dans les fondemens de sa maison, il luy demande de l'argent à emprunter. « Je n'en ay point, Monseigneur, » dit le moine ; et en presence de tesmoins dignes de foy en fait des sermens horribles. L'Archevesque en fait prendre acte, et après luy donne une commission delà la Loire, et ordre aux batteliers de ne le pas repasser qu'on ne le leur mandast. Cependant il fait jetter à bas la maisonnette de ce pauvre moine, et prend tout l'argent. Le Religieux s'en plaint, dit qu'il y avoit seize mille livres chez luy. Il

¹ Il disoit un jour : « Je veux acquitter mes debtes ; je dois six à sept » cens mille francs, il me faut quarante mille livres pour ma dépense ; » autant pour mes creanciers. » Voyez combien il eust fallu qu'il eust vescu pour cela, ne payant que quarante mille livres par an.

le fait passer pour un meschant homme, et luy confronte les tesmoins.

Il eut avis que le sacristain de Bourgueil avoit douze mille livres enfouys sous sa cellule. Il luy parle de desloger ; l'autre dit qu'il estoit assez bien logé. Il fait tomber le discours sur l'espargne de cet homme, et luy dit : « Je pense que vous avez » bien amassé au moins trois mille livres. » — « Moy ! » dit l'autre, « je n'ay pas trois mille de- » niers. » A quelques jours de là il donne une commission de trois doubles* à ce moine. Pendant cela, il jette la chaumiere à bas, et trouve l'argent. Il en arriva comme de l'autre, hors que cestui-cy eut cinq cens livres pour tout potage.

De deux liards.

Après avoir fait tant de friponneries à Bourgueil, il eut l'insolence, y estant une fois malade au point qu'il fallut se confesser, de ne dire que des bagatelles au prieur des Reformez¹, qu'il envoya querir. Mais l'autre, qui sçavoit sa vie, eut le plaisir de la luy conter du long, en luy disant : « Vous, qui avez » fait cecy, et encore cecy, vous avez l'audace de » m'entretenir de ballivernes ! » Depuis cela, l'Archevesque fit cas de ce religieux².

Le cardinal de Richelieu luy faisoit toucher certaine sommē du Clergé pour l'empescher de voler ; et comme Son Eminence luy reprochoit un jour : « Mais on vous donne tant pour cela, » il luy fit le

¹ Le pere de la Vallée.

² Quoyqu'il se repentist d'y avoir mis la reforme.

conte du maistre-d'hostel du mareschal de Biron, à qui son maistre vouloit donner tant et qu'il ne volast point. « Monsieur, » luy respondit cet homme, « je ne puis ; à ce prix-là, j'y perdrois. »

Il estoit d'humeur à faire des malices, et il trouvoit bon qu'on luy en fist aussy ; mais il avoit toujours un air serieux. Un jour il alla chez le vicomte de Lery, qu'il appelloit *le petit homme* ; c'est auprès de Rheims. Ce gentilhomme vint au-devant de luy, et luy dit : « Hé ! Monseigneur, que vous venez mal » à propos ! *la petite femme* est en mal d'enfant. » Il appelle ainsy sa femme, qui accouche au moins tous les ans une fois. « Eh bien ! » dit l'Archevesque, « il » faut lire la Vie de sainte Marguerite. » En effect, il se met à marmotter à l'entrée de la chambre. Quand il eut tout dit, cette femme sort en se crevant de rire.

Il a fait des tours de son mestier en Champagne, aussy bien qu'en Beausse et qu'en Anjou. Il vouloit retirer des prez de M. de Joyeuse : pour cela il luy donna le moulin d'un village ; mais aussytost il en fit faire un autre d'une certaine tour qui y estoit, en un endroit plus commode aux habitans. Joyeuse se plaint : « Bien, » dit-il, « nous en ferons faire un colom- » bier. » Il en fit pourtant un moulin, et on se mocqua bien de Joyeuse de s'estre laissé ainsy attrapper, luy qui croyoit estre le plus fin homme du monde.

Philibert de Bri-
chanteau, fils d'An-
toine, marquis de
Beauvais-Nangis.

M. de Laon * ne luy parla gueres plus doucement que le prieur de Bourgueil. Il vouloit estre député depuis la mort du cardinal de Richelieu. M. de Laon l'en empescha, et, non content de cela, il luy

dit : « J'en rends grâces à Dieu, vous auriez pillé » la province. Hé! Monsieur, après avoir donné la » farine de votre vie au monde et au diable, don- » nez-en au moins le son à Dieu ¹. »

M. de Rheims aimoit furieusement à estre loué, de quelque façon que ce fust. N'avoit-il pas raison, et n'estoit-ce pas un homme bien louable? Il avoit bien du plaisir à appeller *mon fils* M. d'Aumalle, son coadjuteur ².

Le President du presidial de Rheims, en disant chez l'Archevesque, se coupa comme il vouloit couper du veau. « Vous avez coupé dans le vif, » Monsieur le President, » dit M. de Rheims ³.

¹ N'ayant pas un sou, il envoya querir un chanoine mal famé, nommé Bertemet, et le pressa tant que l'autre luy presta douze mille livres, à condition qu'il le feroit grand-vicaire. Quelque temps après, comme Bertemet le sommoit de sa promesse, il suppose une lettre non signée, contenant plusieurs friponneries du Chanoine. Il se la fait rendre, estant à table, en presence de cet homme qui y estoit aussy. Il la lit, et d'une mine renfroignée, il la met sous son cû. Après disné, il la donne à lire à Bertemet, luy disant qu'il ne croyoit rien de tout cela, mais qu'il s'en falloit justifier; et comme cet homme sortit de la salle, les pages et les laquais, qui avoient le mot, luy firent un pied de nez, et en bas il courut fortune d'estre berné.

— L'année qu'il mourut, à la dernière assemblée du Clergé dont il a esté, plusieurs prelates firent partie d'aller souper à Saint-Cloud, chez la du Ryer*, à tant par teste. Chacun luy donna son argent, et il se chargea du festin. Il dit à la du Ryer : « Je vous donneray l'argent à Paris, » je n'en ay point sur moy. » Il avoit trente-cinq pistolles que les autres luy avoient données. La pauvre du Ryer n'en eut jamais rien.

² Depuis M. de Nemours*, qui est mort mary de M^{lle} de Longueville.

³ Il vouloit attrapper le Doyen qui avoit tousjours de l'argent comptant, mais il luy disoit tousjours : « Hélas! Monseigneur, je ne suis » qu'un pauvre prestre. »

— A un hobreau qui se picquoit d'estre bon homme de cheval, il luy

Historiette.

Henry de Savoie, marié en 1657.

Il disoit du petit Camus¹, intendant de Champagne, qui se mettoit des tranches de veau sur le visage pour avoir le teint beau, que cela n'estoit pas permis, et que c'estoit soye sur soye².

Un peu avant que de mourir, il escroqua à la *Historiette*, tom. 1, p. 471. marquise de Maulny, sa niepce*, une tapisserie assez belle. Elle croyoit qu'il luy donneroit quelque chose de meilleur. « Le vieux bougre, » disoit-elle, « il n'a pu me laisser ma pauvre tapisserie ! »

A la maladie dont il mourut à Paris³, M^{me} de *Historiette*, tom. 1, p. 468. Pisieux* fit tout vendre jusqu'à ses chevaux, en qualité de creanciere, et aussy de peur que d'autres ne le fissent. Trois jours avant sa mort, comme il vit qu'on luy apportoit un bouillon dans une escuelle de fayence, il demanda un plat. On luy apporta un plat de fayence. « Quoy ! » dit-il, « tousjours fayence ! » Il se douta bien que sa sœur avoit pris sa vaisselle d'argent. « Apportez-moy, » dit-il, « un bassin. » On luy en apporte un de fayence. Il y met dedans toute sa tripaille de trique-billes. « Tenez, ma sœur, » dit-il à M^{me} de Pisieux, « il ne me reste plus que cela ; faites-en » vostre profit si vous pouvez. »

On disoit qu'il estoit mort en tenant un chapelet

dit qu'il luy vouloit faire monter un de ses grands chevaux et luy fit amener un cheval de carrosse à qui on avoit mis une bride et une selle. Le pauvre hobreau sur ce dourdier, se pensa rompre le cou.

Jean le Camus,
sixième fils de Ca-
mus le riche.

¹ Camus-*patte-blanche**; — celui de Lyon.

² Dans quelque ordonnance de nos roys il est defendu de porter soye sur soye.

³ En 1651, vers Pasques.

de marrons pour tout chapelet, et que comme son confesseur luy representoit qu'il faudroit rendre compte à Dieu, il escouta long-temps, et puis il luy dit tout bas à l'oreille : « Le diable emporte celui » de nous deux qui croit rien de tout ce que vous » venez de dire ! »

Comme on devoit encore les frais du service que l'assemblée du Clergé luy fit faire, M. de Grasse disoit : « Pourquoi s'estonner de cela ? Tout ce qui » se fait pour M. de Rheims n'a pas accoustumé » d'estre payé. »

COMMENTAIRE.

I.

Titre.

La maison d'Estampes-Valençay se donnoit une origine fabuleuse. On la faisoit descendre d'un homme d'armes de Charlemagne, nommé Jean, qui, pour avoir vécu trois cent soixante-un ans, avoit reçu le surnom de *Joannes de Temporibus*. En réalité, cette race descendoit d'un Robert d'Estampes, conseiller de Jean, duc de Berry, frère de Charles V. Le père du plaisant héros de cette *Historiette*, Jean d'Estampes, seigneur de Valençay, mort en 1620, avoit laissé neuf enfans, savoir : six fils, 1. Jacques, seigneur de Valençay, dont la postérité s'éteignit en 1700 ; 2. Léonor, notre archevêque de Reims ; 3. Louis, tué devant Montauban, en 1621 ; 4. Achille, chevalier de Malte, dit le cardinal de Valençay, dont l'*Historiette* suivra celle de son frère ; 5. Jean, conseiller clerc au Parlement, abbé de Bardelle, président au Grand conseil, ambassadeur de Hollande, etc., mort sans postérité ; 6. Claude, seigneur d'Estiau, blessé à Montauban, en 1621, tué devant Maëstricht, en 1632 ; 7. Trois filles : 1. Elisabeth, femme du maréchal de la Chastre ; 2. Charlotte, M^{me} de Pisieux ou Puisieux, dont l'*Historiette* est au tome 1^{er} ; 3. Marguerite, femme de Michel le Baucier, baron d'Achères. Il en est parlé dans une note de l'*Historiette* de sa sœur.

Celle de l'archevêque de Reims doit beaucoup, sans doute, aux récits

et souvenirs de Maucroix, ami de des Réaux, chanoine de Reims, et, à ce titre, grand ennemi des archevêques. Maucroix, dans les précieux *Mémoires* que mon frère Louis Paris vient de publier, a donné sur le cardinal Antoine Barberin, successeur de Léonor, des révélations non moins piquantes.

Je n'ai retrouvé de cet archevêque que des réglemens diocésains insérés dans les *Actes de la province de Reims*, tom. iv, p. 138. Mais la bibliothèque de Reims possède un grand nombre de livres qui lui avoient appartenu, et qui sont reliés à ses armes. Il encouragea beaucoup la grande édition des œuvres d'Albert le Grand, faite par les soins des Frères Prêcheurs.

Et pour revenir ici à ce qu'on a écrit pour lui de plus honorable, Marlot, historien contemporain de la métropole de Reims, reconnoît que « cet ancien et renommé prélat occupoit dignement le siège » métropolitain de la Belgique ; qu'il avoit esté voué à l'Eglise dès sa » jeunesse, et s'estoit fait admirer dès lors par la vivacité de son » esprit, par les actes qu'il avoit soutenus en Sorbonne, en 1610 et » 1617 ; par ses doctes prédications dans les premières chaires de » Paris et dans l'Assemblée des Etats généraux de 1624... Il avoit » gouverné vingt ans l'evesché de Chartres avec une telle reputation, » qu'il est difficile de l'exprimer sans descouvrir une infinité de belles » actions qui serviront à l'avenir d'ornement et de relief à l'histoire » de cette ville. Il prit, un an avant sa mort, le titre de *Regum Francorum consecrator*. Mais, » ajoute Marlot, « estant extraordinaire- » ment endebté, une partie de son revenu fut adjugée à ses créan- » ciers : alors il obtint, en considération des services qu'il pouvoit » rendre au Roy dans l'Assemblée générale du Clergé, un arrest du » Conseil qui lui permettoit de jouir de tout son revenu, tant que » l'Assemblée dureroit. Quand il mourut, son corps devoit estre rap- » porté à Reims, suivant son testament ; mais n'y ayant de quoy pour » faire cette depense, il fut mis en depost chez les pères Carmes » dechaussés de Paris, et enterré en la chapelle de Valençay. Les » deputés du Clergé firent célébrer un service solennel en l'eglise des » Augustins, où l'archevesque d'Embrun fit l'oraison funèbre : et » l'Assemblée deboursa quatre mille livres pour les frais. A Reims, il » ne se fit aucun service, seulement on sonna les cloches, *et sic perit* » *memoria ejus cum sonitu.* » (Hist. de la ville de Reims, 1846, tom. iv, p. 596.)

II. — P. 445, lig. 5.

Bon courtisan, c'est-à-dire lasche et flatteur.

Montchal, archevêque de Toulouse, dit que Léonor fut le premier,

en 1635, à aller saluer le cardinal de Richelieu, en camail et en rochet, et en l'appelant Monseigneur. « Le Roy dit que ce prelat estoit » tellement assujetty, que si le Cardinal vouloit, il iroit baiser son » derrière et pousseroit son nez dedans, jusqu'à ce que le Cardinal » luy dise : c'est assez. » (*Mém.*, tom. II, p. 229.) La race des Léonor ne semble pas entièrement éteinte.

III. — P. 446, note, lig. 3.

Il obtint une ordonnance de douze mille livres, etc.

Ce n'estoit pas tout : il falloit obtenir du Surintendant le payement de cette ordonnance. Chavigny est un hameau dépendant de Lerné, entre Loudun et Bourgueil ; Leonor fait porter quelques charretées de pavés pour prouver que la besogne estoit bien près d'être faite. — Quant à M. de Tours, frere de M. Bouthillier, voici comme en parle Charles Colbert, en 1664 (*Mémoires d'Anjou, Maine et Touraine*). « L'archevesque de Tours est agé de soixante-huit ans, le » plus ancien archevesque de France : assez infirme, et par cette » raison ne fait pas beaucoup de visites. Il faisoit ci-devant grande » despence, en train, musique et en sa table ; à présent, il l'a fort » retranchée et vit neantmoins très-honorablement. Il n'y a rien » aussy à redire contre ses mœurs, et il a estably un seminaire qui » peut produire grand bien. Il est mal avec son chapitre, qui le traite » indignement. Il est blasmé par quelques-uns d'estre d'une humeur » fort capricieuse ; et il est certain qu'il n'a aucune complaisance » pour ses inférieurs, ce qui fait que peu de gens s'attachent à luy et » qu'il n'est pas en pouvoir de rendre ses bonnes intentions au service du Roy, d'aucune utilité dans les temps difficiles. Il n'a aucune » jurisdiction dans son chapitre. » (*Cinq cens Colbert*, vol. 277, f° 7.)

IV. — P. 446, lig. 9.

Fontelaye donc qui sentoit aussy un peu l'escroc.

Cet homme valoit pourtant mieux que son maître, si l'on s'en rapporte à une lettre que l'historien Anquetil avoit vue chez M. de la Salle de Reims, et qui commençoit par ces mots : « Je vous conjure, » quand vous aurez reçu les instructions de cette lettre, de la déchirer » ou brusler. Je me fie à vous. » Après un detail d'affaires domestiques, de comptes et de recettes, et de points relatifs à la nomination d'un coadjuteur, que la Cour ne vouloit pas laisser à la discrétion de Valençay, parce que « son nom estoit escrit à la Cour en lettres » rouges ; » l'Intendant ajoute : « Je vous le repete encore, Monsei-

» gneur n'a pas son pareil ; et bien loin que ses extremes maladies
 » l'aient amendé, je ne puis m'empescher de vous dire qu'elles l'ont
 » de beaucoup empiré, et dans son humeur mauvaise et insupportable,
 » et dans ses façons de vivre et de faire, qui le decrient icy
 » plus que de la fausse monnoye. Il devoit si bien venir icy pour y
 » couronner sa vie de belles actions ! C'est bien le contraire, et je
 » le dis la douleur dans le cœur, il n'eut jamais si peu de soin de son
 » honneur, il ne fut onques si attaché à son interest, à la menagerie
 » et à la despense. »

V. — P. 451, lig. 14.

L'abbé de Villeloin dit que c'estoit ce qu'il avoit veû de plus beau à la comedie.

On trouve dans les *Mémoires de Marolles* la preuve que des Réaux parle ici d'après ce que lui avoit raconté l'Abbé : « M. de Valençay, » alors evesque de Chartres...., aidant à faire les honneurs de la maison, parut en habit court sur la fin de l'action, et descendit de » dessus le théâtre, pour présenter la collation à la Reyne, ayant à sa » suite plusieurs officiers qui portoient vingt bassins de vermeil doré, » chargés de citrons doux et de confitures..... Je ne sçay s'il m'eschappa » de dire quelque chose de l'employ de M. de Chartres ; mais, quel- » que temps après, lorsqu'au même lieu l'on dansa le ballet de » *la Prospérité des armes de la France*....., comme ce prelat (qui » estoit capable de tout ce qu'il vouloit, et se donnoit la peine, avec » M. d'Auxerre, de faire les honneurs de la salle), m'eut dit que cette » journée-là il ne presenteroit pas la collation, je luy respondis qu'il » feroit toujours bien toutes choses, et me fit civilités. » (*Mémoires de Marolles*, p. 126.)

J'ai déjà renvoyé pour cette fameuse représentation de *Mirame*, aux *Mémoires* de Montchal, archevêque de Toulouse. C'est là qu'on voit le mieux que des Réaux n'a rien exagéré sur le chapitre des singularités de M. de Reims. Voyez surtout tom. I, p. 132 et suiv., édition de 1718.

VI. — P. 455, lig. 16.

Estant une fois malade...

Il y a, dans la correspondance de d'Hozier, une lettre datée de Bourgueil, 28 novembre 1648, et qui semble signée Remy : « J'ay trouvé, à » mon retour, Monseigneur l'Archevesque en bonne santé, grace à » Dieu, en despit de tous les faux bruits qui courent de son extreme

» maladie, jusques là qu'à la Cour, on a fort parlé de donner son
 » archevesché, ou du moins de luy donner un coadjuteur. Et à qui ?
 » à M. l'abbé de la Riviere. Le bon abbé doit jeter les yeux sur un
 » autre benefice, Monseigneur est dans le dessein de bien garder le
 » sien. Il ne quittera point si tost ce sejour où il fait bastir et remuer
 » des terres en hiver comme en esté. Il mourra la truelle à la main...
 » Que vous estes heureux à la ville, et que vous y estes à vostre aise,
 » tandis que nous vivons dans une campagne frede et melancolique !
 » Je me souviens bien que je me suis engagé à des langues de porc,
 » j'y donneray ordre et ne m'en oublieray pas ; je vais bientost à
 » Angers... » (Correspondance de d'Hozier.)

VII. — P. 455, lig. 24.

Le Cardinal luy faisoit toucher certaine somme du Clergé, pour l'empescher de voler.

On conserve, dans le Cabinet des titres de la Bibliothèque impériale, grand nombre de notes rassemblées par Bertin du Rocheret, président du grenier à sel d'Epernay vers 1740 ; ces notes sont en général franches et âpres : « Eléonor d'Estampes de Valençay, » dit-il, « bon esprit, belle personne, conversation legère, habile docteur, depensier curieux en livres, equipage, bonne table, fleurs, peintures. Ambitieux, magnifique, entendant les affaires, bon courtisan. Il fut vaincu d'avoir volé cinquante mille livres au Clergé, en 1641. »

VIII. — P. 456, lig. 12.

Sa femme (la vicomtesse de Lery) accouche au moins tous les ans.

C'est pour cette dame que Maucroix a fait ce joli madrigal :

POUR LA COMTESSE DE LHERY, DEGUISÉE EN RETHELOISE.

Cette Retheloise mignonne
 A bien quelque posterité,
 Mais toutefois le Temps, qui n'espargne personne,
 A du respect pour sa beauté ;
 Les plus jeunes, les plus gentilles
 N'ont point de plus jeunes appas,
 Et qui ne la connoistroit pas
 Sans doute la prendroit pour une de ses filles.

« Les vicomtes et marquis de Lhery, » dit L. Paris, editeur des *Œuvres diverses de Maucroix*, Paris, 1854 ; tom. I, p. 124 : « étoient des Cauchon, capitaines et lieutenans de Reims depuis le xv^e siècle. Il s'agit ici de Charles Cauchon, baron de Terneuf et comte de

» Lhery, mort en 1674. » On retrouve dans les anciens recueils manuscrits des vers faits pour railler son ostentation et ses mésaventures conjugales. Des Réaux en reparlera.

IX. — P. 458, note, lig. 3.

Le pauvre hobereau sur ce dourdier se pensa rompre le cou.

Non pas *hobereau*, comme on écrit aujourd'hui. Ce mot vient peut-être de *hobe*, *hobel*, *hobelin*, petit cheval de selle qui va à l'amble et n'est d'aucun usage à la guerre. — *Dourdier* n'est dans aucun dictionnaire ; il étoit cependant usité comme synonyme de *cheval de train*, de *carrosse* et non de selle. Rampalle, dans une satire contre la Porte :

Ce sera quelque vieux *dourdier*,
Aux allures desgigantées,
Qui marquera le calendrier
Sur vos fesses desjà mattées,
Et de deux croissans commencés
Formera deux lunes entières, etc.

(*Recueil de Sercy*, 4^e partie, 1688, p. 217.)

X. — P. 458, lig. 10.

A la maladie dont il mourut...

« La mort le surprit, » dit Anquetil, « encore occupé de projets » ruineux qu'il n'auroit jamais pu exécuter. On ne trouva rien dans » ses coffres, et l'Assemblée du clergé, dont il étoit le président, fut » obligée de faire les frais de ses obsèques. »

Aux Augustins, bien à son aise,
Au milieu d'une grande chaise,
D'Embrun, l'archevêque et pasteur,
Parla jeudy comme orateur,
Devant un fort grand auditoire,
A l'honneur, louange et mémoire
De l'Archevêque de Reims, mort,
Qu'il plaignit et loua bien fort.
Et telle fut la rhétorique
De son docte panegyrique,
Qu'il fut des auditeurs prîzé
Plus que le panegîrizé.

LORET, *Muse historique*, du 30 avril 1651.)

CI.

LE CARDINAL DE VALENÇAY.

*(Achilles d'Estampes de Valençay, né en 1589, cardinal en 1643;
mort 16 juillet 1646.)*

C'estoit le frere de l'archevesque de Rheims. Il fut chevalier de Malte; il servit en France, et parvint à estre l'un des douze capitaines de Chevaux-legers entretenus. C'estoit un original, comme vous verrez par la suite; d'ailleurs, il estoit aussy fier que brave¹. En ce temps-là, il alla voir un matin M. le comte d'Alais*, qui depuis a esté M. d'Angoulesme. Ce comte, faisant le prince, ne luy fit donner qu'un siège pliant, et luy, en s'habillant, estoit assis dans un fauteuil. « Je romprois ce siège, » dit le Chevalier, « je suis trop gros²; » et prend une chaise à bras. On luy presenta en suite la chemise pour la donner au Comte. « J'en ay pris une blanche ce

Louis d'Angoulesme,
comte d'Alais.

¹ A l'age de treize ans, croyant que le mareschal de la Chastre l'eust mal conseillé au jeu contre le feu comte de Saint-Aignan*, il prit un baston pour le battre. On le voulut fouetter, il se sauva et s'enfuit à Malte.

Honorat de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan.

² C'estoit un grand et bel homme; et hors qu'il avoit le ventre un peu gros, il avoit fort bonne mine.

» matin, » dit-il en la rejetant, « je n'en ay que » faire. »

Il alla un jour appeler Bouteville en duel, pour le marquis de Portes, oncle de M. de Montmorency; il y avoit jalousie entre eux à qui seroit le mieux auprès de ce duc. Cavoye, depuis capitaine des gardes du cardinal de Richelieu, servoit Bouteville; Cavoye blessa le Chevalier de deux petits coups, car il estoit fort adroit, et luy disoit : « Monsieur le Chevalier, en avez-vous assez ? » Le Chevalier luy respondit : « Un peu de patience, ne » voltigez point tant ; » et luy donna un si grand coup qu'il en pensa mourir. M. de Montmorency arrive là-dessus, qui dit au Chevalier qu'il luy apprendroit bien à faire des appels à ceux de sa maison. « Hé ! de quelle maison estes-vous, fichue race » de Ganelon ? » reprit-il ; « pardieu ! je me sou- » cie bien et de vous et de votre maison ! » Feu M. d'Angoulesme le pere y survint, qui appaisa tout, et depuis le Chevalier fut fort bien avec M. de Montmorency mesme.

Louis d'Estampes-Valencay, marquis d'Estiaux, tué en 1632.

Tué à la bataille de Lutzen.

Nous l'appellerons desormais le bailly de Valencay, car il fut bailly d'assez bonne heure. Le marquis d'Estiaux* estoit son cadet ; c'est ce brave qui fut tué depuis à Maestricht, après avoir repoussé le Pappenheim*. Ce marquis d'Estiaux avoit tué un Huguenot appelé le marquis de Courtaumer, en duel ; ils servoient tous deux les Hollandois. Le page de Courtaumer, ayant quitté la livrée, fit appeler d'Estiaux, qui se battit contre luy. Un cadet

de Courtaumer en vouloit faire autant, quand le Bailly, pour faire cesser tout cela, s'avisa d'envoyer appeler un vieux seigneur, député de ceux de la Religion. L'autre, bien surpris, s'en plaint; les mareschaux de France demandent au Bailly quelle mouche l'avoit piqué: « Je voyois, » répondit-il, « que tant de Huguenots appelloient mon » frere en duel, que j'ay cru que c'estoit une que- » relle de religion. » Sur cela, le Roy deffendit à ceux de Courtaumer de faire aucun appel au Marquis, et à luy d'en recevoir aucun. On ordonna seulement, pour les satisfaire, à cause qu'il y avoit un homme de tué de leur costé, que, quand ceux de Valençay les rencontreroient, qu'ils leur cedassent, par exemple, la meilleure chambre en une hostellerie, qu'ils leur donnassent la main, et autres choses semblables.

A la Rochelle, il rendit de grands services. Il fit dire au Cardinal qu'il se faisoit fort d'empescher l'armée angloise de passer. On croit que quelque homme, plus entendu au fait de la marine que luy, luy avoit donné cet avis. Le Cardinal le fait venir; il luy dit hardiment: « Je ne vous diray point mon » secret, après que vous m'avez pris pour duppe au » secours de l'isle de Rhé; ce fut moy qui vous » donnay l'invention des chaloupes, et vous en don- » nastes le commandement à Schomberg et à Ma- » rillac. Mais promettez-moy que vous vous servirez » de moy, et je vous le diray. » On fit ce qu'il demandoit. Aussytost il congedie tous les grands

Deux commandeurs
de Malte.

vaisseaux ; par ce moyen, il s'ostoit de dessus les bras les Manty, les Rasilly* et tous les autres, qui ne luy eussent pas obéy volontiers. Il ne prit que vingt petits vaisseaux, des galiotes, des bruslots, des barques et des chaloupes armées. Sa raison, la voicy : aux deux costez du fort de Coureilles et du fort Louis, qui estoient à la teste du canal, opposez l'un à l'autre, il y a des basses. « J'iray affronter, » disoit-il, « l'armée angloise ; elle foudroyera mes » petits vaisseaux ; mais elle ne tuera pas tout ; on » coupera nos cables ; nous nous laisserons aller ; » le flot nous portera sur les basses, où le canon » des forts ruinera toutes leurs ramberges* ; j'ay » des galiotes et autres petits vaisseaux de rames » pour destourner leurs bruslots. »

Grand bâtiment à
rames, avec un seul
mât.

Son neveu, alors le chevalier de Valençay¹, revenant d'esclavage, arriva au camp comme le Bailly faisoit cette proposition. M. de Montmorency en rioit, et luy disoit : « Votre oncle resve. — Il ne resve point, » dit le Chevalier ; « et asseurement voicy ses raisons. » Il les devina.

Voilà donc le Bailly sur *la Renommée*, le plus grand vaisseau des vingt, quoyqu'il ne fust que de trois cens tonneaux. Il y faisoit grand chere ; tous les braves s'y rendoient dez la moindre allarme : il y mangea vingt mille escus en deux mois. Les Anglois comprirent bien son dessein, et n'attaquerent jamais. Le Roy vculut aller sur son vaisseau ; on l'en avertit,

¹ C'est aujourd'huy le bailly de Valençay, ou le grand-prieur de Champagne.

et que Sa Majesté y vouloit faire collation ; le Bailly, qui n'estoit pas sot, dit : « Si je fais une belle collation, on se mocquera de moy de despenser ainsy mon argent ; si vilaine , ce sera encore pis. » Le Roy y va, et puis demande la collation. « Apportez, » dit le Bailly. On apporte un bassin de biscuits moisiss, et un de merluche, avec un meschant potage aux pois. Le Roy se mit à rire : « Sire, » luy dit-il, « quand on nous payera mieux, nous vous ferons meilleure chere. »

La ville prise, on le fit mareschal-de-camp ; en ce temps-là, c'estoit quasy autant que mareschal de France à cette heure. On luy dit qu'il pouvoit presenter au Roy cinquante chevaliers de Malte qui avoient servy en cette rencontre, et qu'il portast la parole pour eux. Or il faut sçavoir que le Roy, qui estoit mesdisant luy-mesme, avoit baptisé le Bailly *le mesdisant eternal*. Il s'avance et dit : « Sire, Vostre Majesté m'ayant donné le tiltre de *mesdisant eternal*, je n'ay garde de rien faire qui me le fasse perdre. Si je parlois de ces messieurs, il faudroit que j'en disse du bien, c'est pourquoy Vostre Majesté me permettra de n'en rien dire. » Le Roy sourit et dit : « Nous croyions l'embarrasser, mais il s'en est bien tiré. »

Le voylà en estat de faire quelque grande fortune. Mais outre qu'à Lyon, durant la maladie du Roy, il donna les plus violents conseils contre le cardinal de Richelieu, il le piqua encore vilainement ; car un jour que l'Eminence le railloit en presence du Roy

sur sa niepce, la comtesse d'Alais, fille de la mareschale de la Chastre, sa sœur, il luy respondit : « Par- » dieu ! il ne faut pas croire tout ce qu'on dit, ou bien » il faudroit croire que vous couchez avec votre » niepce. » Le Roy fut ravy de cela, et le Cardinal en pensa enrager. En suite, la feu Reyne-mere s'estant brouillée avec le Cardinal, il prit son party et fut capitaine de ses gardes. Mais, quand il vit que Fabroni et sa femme, avec le Pere Chanteloupe, avoient empaumé la Reyne, il se retira, et fut fort mal payé de ses pensions et de ses appointemens. Je croy qu'il se retira à Malte ; au moins y estoit-il quand le pape Urbain le fit venir pour s'en servir contre le duc de Parme *.

Odoardo Farneze,
mort en 1646.

Voicy comment cela arriva. Son nepveu, le commandeur de Valençay, estoit ambassadeur de Malte auprès du Pape, les bonnes graces duquel il sceût si bien gagner que le Saint-Pere luy disoit des choses qu'il ne disoit pas à ses propres nepveux. Le Pape, voyant la guerre de Parme preste à esclatter, luy dit un jour : « Donnez-moi un capitaine. — Saint-Pere, » respondit-il, « je ne puis vous donner que mon oncle, » le bailly de Valençay, qui est à Malte. — Quoy, » celui, » reprit le Pape, « qui commandoit les vais- » seaux à la Rochelle? — Celuy-là mesme. — Faites-le » venir. » Le Commandeur le mande ; il vient ; mais il ne sçavoit pourquoy on le faisoit venir. Le Commandeur, sans rien luy dire, le loge, luy donne un bel appartement bien meublé, un carrosse, trois estafiers et de l'argent pour jouer : le Pape fournissoit

à tout cela. Le Bailly, estonné de ces regales, disoit :
 « J'ay un fou de nepveu qui n'est qu'un gueux aussy
 » bien que moy, et il ne me laisse manquer de rien.
 » Hé, » luy disoit-il, « où prens-tu tout cela ?—Ne vous
 » en tourmentez pas, » respondoit le nepveu, « res-
 » jouissez-vous seulement. » Au bout de six mois, on
 le renvoya à Malte, et à trois mois de là, la guerre
 estant desclarée, on le fit revenir. Il fut en tout deux
 ans à Rome chez son nepveu. Le marquis Mathei
 prit cependant Castre ¹.

Il faut dire un mot de la valeur des Romains. Un
 cavalier, s'estant approché trop près, avoit esté tué
 d'un coup de fauconneau. Ils disoient : *Che pazzo !*
s'è fatto amazar a la francese. Après cela, le duc de
 Parme ayant passé avec ses dragons et de l'infan-
 terie à cheval jusques à Aquapendente, la frayeur
 fut si grande à Rome qu'on y faisoit des barricades.
 Alors le Pape declara qu'il alloit faire venir le bailly
 de Valençay pour s'en servir, et le fit *maestro di*
campo generale, c'est-à-dire mareschal de camp,
 sous le cardinal Antoine qui avoit la qualité de ge-
 néral, sans congédier pourtant Mathei et quelques
 autres qui commandoient separément. Il n'y avoit
 encore que des milices ; on levoit quelques troupes.
 Il fait tant qu'il donne le courage au cardinal Antoine
 d'aller jusqu'à Ronciglione, et de là à Orviete qui
 se vouloit rendre sans estre attaquée, quoyque le
 cardinal Spada fust dedans, et que la place, qui est

¹ Ce fut par trahison ; le traistre a eu le cou coupé depuis.

sur un roc, soit presque imprenable. Là il donna quatre cens chevaux de troupes réglées au Commandeur, son neveu, et l'envoya devant à Montefiascone. Tout le reste suit. Comme ils y sont tous arrivez, un gros de cavalerie des leurs, qui avoit pris le plus long, vint à paroistre ; voylà l'allarme bien forte ; le Cardinal estoit très-fasché de s'estre tant avancé. Le Commandeur prend dix cavaliers, et va pour reconnoistre ce gros ; le Cardinal et les Romains croyoient qu'il estoit fou. Il trouva que c'estoient de leurs gens ; il revient : tout le monde le felicitoit comme d'un grand exploit. On s'avance vers Aquapendente ; on surprend les ennemis au fourrage ; on y fait quatre prisonniers ; vous eussiez dit qu'on avoit tout desfait. Les Cardinaux allerent dire *il bon prò* * au Pape de ce que *s'era visto il nemico in faccia*, et le cardinal Antoine en estoit si ravy, qu'il embrassoit le Bailly à tout bout de champ, et luy disoit : *m'avete fatto veder il nemico*. Insensiblement on fit des troupes , et le Bailly avoit un regiment de deux mille François plus beau que le regiment des Gardes. Il prit une bicoque auprès d'Aquapendente : Le duc de Parme desloge ; voylà le Bailly sur le pinacle. Cependant voyez quelle estoit la legereté du personnage : ayant eu avis qu'on luy permettoit de retourner à la cour de France, il quitte l'armée, et part pour aller prendre congé du Pape. Son neveu estoit à Perouse avec l'Artillerie, dont il estoit général. Le cardinal Antoine le va trouver et luy dit que cela feroit mourir le Pape. Le Commandeur va

La bonne chance.

viste à Fouligni, où il met ordre qu'on ne donne des chevaux de poste à personne. Le Bailly arrive; son neveu essuye toutes ses fougues, et le fait resoudre à attendre encore quinze jours.

Au bout de quatorze, il fut fait cardinal, et servit si bien contre les Venitiens, qu'il entra dans leur pays, y fit le degast et les obligea à quitter le Boulinois ¹.

¹ Le reste se verra dans les *Mémoires de la Régence*.

COMMENTAIRE.

I. — P. 465, note.

Croyant que le mareschal de la Chastre l'eust mal conseillé au jeu contre le feu comte de Saint-Aignan...

Ce doit être Louis de la Chastre, maréchal de France en 1616, et non son père Claude, également maréchal de France, mort en 1614 à l'âge de soixante-dix-huit ans. Louis mourut en octobre 1630, laissant pour veuve Elizabeth d'Estampes-Valençay, sa deuxième femme, la sœur de notre Cardinal.

Le feu comte de Saint-Aignan étoit Honorat de Beauvilliers, mort le 22 février 1622. La terre de Saint-Aignan fut érigée en duché-pairie, en faveur du fils, le célèbre François de Beauvilliers, mort en 1687.

II. — P. 466, lig. 16.

Fichue race de Ganelon...

Une tradition, autrefois assez répandue, vouloit que les premiers Bouchard, Thibaud et Matthieu de Montmorency, fussent les fameux adversaires du neveu de Charlemagne, les *Gane* ou *Ganelon* des Chansons de geste. Il n'y a rien d'invraisemblable dans cette opinion. Les épopées étoient faites pour les grands vassaux, ennemis naturels des usurpations graduelles du Roi de France : or, les Montmorency furent en tout temps le bras et le conseil de la couronne royale ; de là les préventions et les rancunes de la haute féodalité contre eux ; de là les injures et les calomnies contre les princes qui prêtoient l'oreille aux instigations de ceux de la race de Ganelon.

III. — P. 467, lig. 18.

A la Rochelle il rendit de grands services.

Notre commandeur de Valençay faisoit profession de grand attachement aux intérêts de Richelieu, longtemps auparavant : témoin ce que raconte Bassompierre, que Chalais luy ayant parlé d'un projet formé de tuer le grand Ministre, le Commandeur l'avoit contraint d'en venir avec lui faire la déclaration au Cardinal.

« Il courut un bruit » (mai 1626) « que l'on avoit tenu conseil, dont » il y avoit neuf personnes, l'une desquelles l'avoit decelé ; auquel il » avoit été résolu que l'on iroit tuer M. le Cardinal dans Fleury. Il s'est » dit que ce fut M. de Chalais, lequel s'en estant confié au commandeur de Valençay, ledit Commandeur luy reprocha sa trahison, » estant domestique du Roy, d'oser entreprendre sur son premier ministre ; qu'il l'en devoit avertir, et qu'en cas qu'il ne le voulust faire, » luy-mesme le declareroit. Chalais intimidé y consentit, et tous deux » partirent à l'heure mesme pour aller en avertir M. le Cardinal, etc. » (*Journal de ma vie*, édition de 1720, tom. III, p. 317.)

Cpstart, dans une lettre que conserve M. Parison, raconte au père Rapin une autre preuve de l'adroite liberté de langage du commandeur de Valençay : « Feu M. le cardinal de Richelieu luy ayant fait cette » question : D'où vient que personne en France ne pouvant se sauver » de vos railleries, je suis le seul dont vous ne disiez point de mal ? » C'est sans doute que vous me craignez.—Ce n'est point cela, repliqua » le Commandeur, et pour le monstrier, faites des sottises, et je ne » vous espagneray pas. »

IV. — P. 470, lig. 8.

Quand il vit que Fabroni et sa femme avec le pere Chanteloupe avoient empaumé la Reyne, il se retira.

Une lettre anonyme, écrite à d'Hozier, raconte ainsi la séparation du commandeur de Valençay et de Marie de Medicis, alors retirée à Bruxelles.

« Je croyois vous avoir mandé que la Reyne avoit congédié ses officiers, qu'elle retranchoit ses gardes, et que cela avoit mescontenté » son capitaine, qui luy remit mardy son baston entre les mains. On » parle diversement de cette affaire ; et dit-on que la Reyne l'a voulu, les autres que c'est luy qui l'a désiré. Quoy que ce soit, dans le » retranchement de la maison, je croy qu'on a voulu retrancher ses » compagnons, sans luy en communiquer. Ayant été averty de cela, » samedi il demanda à parler à la Reyne avec grand instance. Elle » avoit pris médecine ; cependant cette raison ne le rebuta point, de

» sorte qu'introduit dans son cabinet, voicy ce que j'ay ouy de la
 » bouche de la Reyne : Il n'estoit pas content, il me mist trois ou
 » quatre fois le marché à la main, je craignis de m'esmouvoir ; ainsy je
 » ne luy respondis, sinon qu'il falloit remettre cela à une autre fois,
 » et que je ne desirois pas me mettre pour lors en colere. Mardy
 » donc, il y avoit plusieurs personnes dans son cabinet ; elle y entra
 » et dit, voyant un baston sur la table : Voylà un baston vacant. Et
 » comme elle eust répété cela nombre de fois, elle dist : Le comman-
 » deur de Valençay n'est plus capitaine de mes Gardes. Chacun
 » se retira dans sa chambre, ne sçachant la raison de cette nou-
 » veauté. Depuis, une personne qui estoit presente m'a rapporté que le
 » Commandeur avoit entré dans son cabinet, et qu'il luy avoit deû
 » dire en luy faisant une profonde révérence : Madame, je croy ne
 » pouvoir faire action qui soit plus agréable à Votre Majesté que de
 » luy remettre le baston dont elle m'avoit honoré. Le voylà, Madame ;
 » que plaist-il à Votre Majesté que j'en fasse ? Elle luy dit qu'il le
 » mist sus la table ; ce qu'ayant fait, il fit une grande révérence, et en
 » sortant dit à Fabrony : C'en est fait ; je ne suis plus à la Reyne.
 » Ceux qui n'ont autre passion que le service de la Reyne, disent que
 » cette affaire luy fait tort, etc. »

V. — Fin.

La maison d'Estampes, issue de Robert d'Estampes, conseiller de Jean duc de Berry, frère de Charles V, avoit formé plusieurs branches.

La branche aînée, à laquelle appartenoit le marquis de Mauny (tom. 1^{er}, *Hist.*, p. 471—474), s'est continuée au moins jusqu'à la fin du xviii^e siècle. C'est la seule qui pourroit exister encore.

La branche cadette s'étoit éteinte dans le xvi^e siècle. Une troisième branche, séparée de la première au xvi^e siècle, produisit les seigneurs de la Mothe-lès-Enordre, qui existoient encore au milieu du siècle suivant.

La quatrième branche, celle des seigneurs et marquis de Valençay, eut pour auteur, vers la fin du xv^e siècle, Louis d'Estampes, gouverneur et bailli de Blois, sous François I^{er}. De son petit-fils Jean d'Estampes, seigneur de Valençay et d'Estiaux, étoient nés l'archevêque de Reims, le Cardinal, le marquis d'Estiaux, la maréchale de la Chastre, la marquise de Puisieux, la baronne d'Acheres, et les autres. L'aîné de tous, Jacques d'Estampes, a laissé une postérité éteinte dans deux arrière-petits-fils, morts à huit jours de distance, savoir, Jacques-Dominique d'Estampes, capitaine de cavalerie, le 24 février 1700, et l'autre, chevalier de Malthe, noyé sur la Galère capitane, le 24 février suivant.

Enfin, une dernière branche, celle des seigneurs d'Autry, paroît s'être éteinte dans les dernières années du xvii^e siècle.

CII.

LE MARQUIS DE RAMBOUILLET.

(Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet et de Pisani, né vers 1577; mort à Paris, 26 février 1652.)

Charles d'Angennes, cardinal de Rambouillet, né 31 octobre 1530, mort 21 mars 1587.

Feu M. le marquis de Rambouillet estoit de la maison d'Angennes ¹, maison ancienne, mais où je ne voy pas qu'il y ayt eu de grandes dignitez ; car, hors le cardinal de Rambouillet ^{*}, je ne trouve que le pere de feu M. de Rambouillet qui ayt eu quelque grand employ. Pour luy, il fut vice-roy de Pologne, en attendant que Henry III^e y allast ; et quand le Roy y arriva, il luy dit : « Sire, j'ay une somme considerable à vous remettre entre les mains. » C'estoient cent mille escus et davantage. « Vous vous mocquez,

¹ J'ay ouy conter une chose de son grand'pere, qui est assez plaisante. C'estoit un homme grave. Un jour il dit à sa femme : « Madame, » prenez-moy par la barbe. » On portoit la barbe longuette en ce temps-là, et les cheveux courts. Elle l'y prend. « Tirez, » luy dit-il. — « Je vous » ferois mal. — Non, non, tirez de toute vostre force. » Elle fut contrainte de faire ce qu'il vouloit. « Vous ne m'avez point fait de mal, » luy dit-il. Après il luy tire quelques-uns de ses cheveux ; elle crie : « Vous » voyez, Madame, » luy dit-il d'un ton serieux, « que je suis plus fort » que vous. Je vous en prie, ne nous battons pas. » Du temps des paraboles, cette barbonnerie auroit esté admirable.

» monsieur de Rambouillet, » dit le Roy, « c'est vostre » espargne. — Non, non, Sire, il faut que vous la » preniez, vous en aurez bon besoin. »

A la bataille de Bassac *, il avoit fait merveille avec ses gendarmes. Henry III^e, alors duc d'Anjou, escrivit à Charles IX^e qu'on devoit le gain de la bataille à M. de Rambouillet, et on garde dans la maison une lettre du Roy par laquelle il en remercie M. de Rambouillet. Cependant Henry III^e ne fit point faire de fortune à un homme qu'il estimoit tant. On dit qu'il reconnoissoit qu'il avoit tort, et que s'il n'eust point esté tué, il luy eust fait beaucoup de bien.

Ou de Jarnac, gagnée par Henry III, 13 mars 1569.

On voit dans les *Amours d'Alcandre* comme feu M. le marquis de Rambouillet, alors vidame du Mans, fut blessé chez M. Zamet. Voicy comme la chose arriva. M. de Chevreuse *, qu'en ce temps-là on appelloit le prince de Jainville, estoit amoureux de M^{me} la marquise de Verneuil. Lorsqu'Henry IV^e obtint du Pape et de la reyne Marguerite le consentement nécessaire pour la dissolution de son mariage, la Marquise, enragée de voir eschapper sa proye, s'en prit à M. de Bellegarde ; et quoyqu'il eust esté un de ses adorateurs, elle le soupçonna d'avoir donné ce conseil au Roy. Pour s'en venger, elle sceût si bien se prevalloir de la passion que M. le prince de Jainville avoit pour elle, qu'elle luy persuada d'entreprendre sur la vie de M. de Bellegarde. En effect, un soir que le Roy soupoit chez M. Zamet *, M. de Bellegarde fut blessé par M. de Chevreuse à la porte de

Historiette, tom. 1, p. 401.

Rue de la Cerisaye, près de l'Arsenal.

cette maison ; mais ses gens poursuivirent l'agresseur si vertement, qu'ils l'eussent tué, sans le secours du vidame du Mans, qui se trouva là par hazard, et y fut si fort blessé par derriere, qu'il en pensa mourir. Le Roy, indigné de cette action, vouloit faire couper le cou à M. de Chevreuse, et ne vouloit point qu'on pansast le Vidame ; mais M^{me} Zamet, qui parloit au Roy fort librement, et qui estoit des bonnes amies de M^{me} de Rambouillet, mere du blessé, luy dit qu'il ne falloit pas aller si viste ; que le moins qu'on pouvoit faire, c'estoit de sçavoir comment la chose s'estoit passée ; que cependant elle mettroit le blessé dans son propre lict, et en auroit tout le soing imaginable¹. Elle le fit comme elle l'avoit dit. Le Vidame guerit, mais avec bien de la peine, car on ne pouvoit avoir le pus d'entre les costes ; et il estoit mort, sans un valet-de-chambre chirurgien qu'il avoit, et qui eut assez d'amitié pour luy pour succer le pus. Le Roy, qui sceût que le Vidame ne s'estoit point trouvé à l'action de M. de Chevreuse, mais que, voyant plusieurs personnes contre un seul, il s'estoit mis du party du plus foible, ne fut plus en colere contre luy. M^{me} de Guise et M^{lle} de Guise, depuis princesse de Conty, firent la paix de M. de Chevreuse, quoyqu'elles fussent toutes deux fort mal satisfaittes de son procedé, car il avoit donné lieu de soupçonner que c'estoit peut-estre bien

¹ Elle luy dit : « Sire, chacun est maistre chez soy ; vous l'estes chez » vous ; moy, je seray la maistresse céans, s'il vous plaist. »

autant pour l'amour d'elles que de la Marquise qu'il avoit si mal traité Bellegarde ¹.

M. de Rambouillet estoit bien avec le mareschal d'Ancre ; et comme c'estoit un homme fort concerté, fort secret, et qui avoit peur de *mesprendre*, comme on dit au palais, on disoit de luy que quand on luy demandoit quelle heure il estoit, il tiroit sa montre et monstroït le cadran. Le cardinal de Richelieu l'envoya ambassadeur extraordinaire en Espagne pour la Valteline. Il pensa faire enrager le Comte-duc, qui, parce que le Cardinal se faisoit donner de l'Eminence, vouloit avoir aussy quelque chose par-dessus les Ambassadeurs, et ne vouloit pas donner de l'Excellence à M. de Rambouillet. Alors l'Excellence n'estoit pas apparemment bien establee pour les Ambassadeurs, car M. du Fargis, y estant desjà ambassadeur ordinaire, en auroit eu. M. de Rambouillet disoit qu'estant ambassadeur extraordinaire, nourry aux despens du roy d'Espagne, il n'avoit point haste de conclure, et qu'il attendroit tout à son aise la bonne humeur du Comte-duc. Enfin, au bout de quinze jours, ils convinrent de se traiter de *Vos*. Il mettoit le Comte-duc en colere, et luy faisoit dire tout ce qu'il avoit sur le cœur ; car pour luy il ne parloit pas plus haut quand il estoit en colere que quand il n'y estoit pas ; ceux qui le connoissoient le remarquoient seulement à un tremblement de mains qui luy prenoit. Il avoit desjà

¹ Il y avoit eu aussy de l'amourette avec la mere.

Voy. l'*Historiette* de
Silesie, cet ecuyer.

la veûe si mauvaise, qu'il luy falloit un escuyer * pour le mener ; mais il feignoit tousjours quelque fluxion sur le genouil. Cette incommodité venoit en partie de sa blessure. Les Espagnols disoient, voyant qu'il n'estoit pas trop bien pourveû de pistolles :
« *Este senor ambaxador es tan corto de borsa como de vista.* »

Le cardinal de Richelieu, quoyqu'il luy eust une grandissime obligation, comme je l'ay marqué, car ce fut M. de Rambouillet qui negocia avec le Coigneux et Puy-Laurens à la Journée des duppes, ne voulut point se servir de luy ; car, quoyqu'il eust si mauvaise veûe, on disoit pourtant qu'il voyoit trop clair. Il fut chevalier de l'ordre et grand-maistre de la garde-robe. Il s'amusoit à servir, au lieu de laisser faire au premier valet de garde-robe, et se tenir au beau de sa charge.

Sa charge.

Edme, comte de
Nançay, marquis de
la Chastre, mort
8 septembre 1645.

Le feu Roy, qui n'avoit pas toute la consideration necessaire, luy donnoit quelquefois ses mains au lieu de ses piez, et on m'a dit qu'une fois il luy avoit tendu le cû au lieu de la teste ; peut-estre cela servit-il à le faire retirer ; et puis il avoit besoin d'argent. Il la vendit * au feu comte de Nançay-la-Chastre * qui, après, fut colonel des Suisses. Ce Comte n'en usa pas trop bien, car il ne paya pas au terme préfix, à cause du rehaussement des monnoyes, et il fallut traiter avec luy et se contenter de la moitié du profit.

Ce n'est pas le plus grand malheur qui luy soit arrivé. Briaïs, le partisan, luy devoit une assez

grande somme ¹; on ne pouvoit en avoir raison. Enfin, cet homme eut quelques remors de conscience; il vient trouver M. de Rambouillet, fait le compte avec luy, et luy promet de l'argent pour le lendemain. Au sortir de là, il va à Vanvres, et est assassiné par un garçon à qui il avoit fait quelque desplaisir. Toute la debte fut perdue.

M. de Rambouillet n'estoit point un homme capable d'aucun ordre. Jamais il n'a eu de bienfaits de la Cour, et il a tousjours dépensé beaucoup. Il vouloit faire ses escritures luy-mesme et abondoit furieusement en son sens. Des choses qui ne luy eussent cousté que deux mille escus, par son opiniastreté luy en ont cousté trente. Il disoit qu'il s'en rapporteroit à qui on voudroit; et quand c'estoit au fait et au prendre ², il trouvoit tousjours quelque eschappatoire. Il avoit terriblement d'esprit, mais un peu frondeur, et qui estoit persuadé que l'Estat n'iroit jamais bien s'il ne gouvernoit ³.

Il estoit né pour la Cour, mais son incommodité luy a nuy. Il n'a jamais voulu avouer qu'il ne voyoit goutte; il croyoit que cela le rendroit mesprisable: cependant cette foiblesse le rendoit ridi-

¹ Pour des rentes sur les Aydes, acquises par le pere de M^{me} de Rambouillet; il y avoit trente mille livres.

² M^{me} d'Aiguillon, du vivant du cardinal de Richelieu, voulut se mesler d'accommoder ses procez; il n'y a point de doute qu'il eust eu telle composition qu'il eust voulu, ayant toute la faveur de son costé: cela ne servit de rien; il n'y avoit que Dieu qui luy pust oster de la teste ce qu'il s'y estoit mis une fois.

³ C'estoit un des plus grands disputeurs qui ayt jamais esté: mais il avoit bien trouvé chaussure à son pié en son gendre Montauzier.

Mort en juin 1652.

cule, car il affectoit de s'apercevoir des choses, et souvent il se trompoit. Une fois, entre autres, il avoit ouy dire que feu M. de Montauzier * avoit un habit de la plus belle escarlate du monde : la première fois qu'il alla à l'hostel de Rambouillet, M. de Rambouillet, sans demander quel habit il avoit, luy va dire : « Ah ! Monsieur, la belle escarlate ! » et, par malheur, ce jour-là il estoit vestu de noir. D'un autre costé, c'estoit un soulagement pour sa famille ; car, s'il eust avoué qu'il estoit aveugle, il n'eust peut-estre point fait de visites, et il eust fallu luy tenir compagnie, au lieu qu'il alloit partout et est mort sans avoir long-temps esté malade ¹.

Il estoit temps qu'il mourust : tout estoit en pitoyable estat. Depuis, les choses se sont restablies peu à peu, et M. de Montauzier, son gendre, est logé avec M^{me} de Rambouillet.

Morte un peu auparavant. (Histor.)

¹ On escrivit à M. et à M^{me} de Montauzier que le Marquis estoit en grand danger ; ils respondirent que s'il mouroit, M^{me} de Rambouillet n'avoit qu'à disposer de tout, et qu'ils ne pretendoient rien tandis qu'elle vivroit, tellement qu'il n'y a point eu de scellé. Cette mort la toucha ; elle me dit qu'elle avoit trouvé à dire M^{lle} Paulet *, qui luy estoit d'une grande consolation dans ses peines, et elle me le dit en pleurant, elle qui ne pleure quasy jamais.

COMMENTAIRE.

I. — P. 476, lig. 6.

Il fut vice-roi de Pologne.

On a imprimé un *Extrait des lettres d'un gentilhomme de la suite de M. de Rambouillet, ambassadeur au royaume de Pologne, à un seigneur de la Cour, etc.*, Paris, 1574, Denis Dupré, in-8° de huit feuillets.

Nicolas d'Angennes, sieur de Rambouillet, avoit été envoyé en Pologne en 1573, aussitôt après qu'on eut appris à Paris l'élection de Henry III. « Il avoit déjà, » dit de Thou, liv. LVII, « esté employé en plusieurs sieurs ambassades, où il s'estoit acquis une grande reputation de prudence. »

II. — P. 477, lig. 14.

On voit dans les Amours d'Alcandre.

M. de Rambouillet s'y trouve désigné sous le nom de Lucile ; et quoi que des Réaux en ait dit au commencement, il reproduit ici presque mot à mot les *Amours d'Alcandre*, jusqu'à la fin de l'alinéa. Mais ce qui regarde M^{me} Zamet, Magdelaine Leclerc du Tremblay, et la guérison du Vidame, n'est pas dans les *Amours*. Des Réaux sans doute le tenoit de la bouche du marquis de Rambouillet. Voici comme Basompierre, de son côté, raconte la même aventure :

« Le Roy ne possedoit pas encore M^{lle} d'Entragues, et couchoit par-
fois avec une belle fille, nommée la Glandée. Il arriva qu'un soir,
après soupper de chez M. d'Elbeuf, le Roy s'en vint coucher chez
Zamet, avec cette fille ; et comme nous l'eusmes deshabillé, ainsi que
nous nous voulions mettre dans le carrosse du Roy, qui nous rame-
noit dans notre logis, MM. de Jainville et le Grand eurent querelle
sur quelque chose que ce premier prétendoit que M. le Grand eust
dit au Roy de M^{lle} d'Entragues et de luy. De sorte que M. le Grand
fut blessé à la fesse, le Vidame du Mans receut un coup à travers du
corps, et la Riviere un coup dans les reins. Après que M. de Praslin
eut fait fermer les portes du logis (de Zamet), ils me prièrent d'al-
ler trouver le Roy et luy conter ce qui s'estoit passé ; lequel se leva
avec sa robe et son espée, et vint sur le degré où ils estoient, moy
portant le flambeau devant luy. Il se fascha extraordinairement, et
envoya mesme dire au Premier président qu'il le vinst trouver le
lendemain avec la Cour du parlement, ce qu'ils firent. Il leur com-
manda de faire informer de l'affaire et d'en faire bonne justice. Le
procès fut instruit ; mais à l'instante priere que M., M^{me} et M^{lle} de
Guise firent au Roy, l'affaire ne passa pas plus avant, et deux mois
après, M. le Connestable accorda cette querelle à Conflans. » (*Journal de ma vie*, tom. 1, p. 74.)

III. — P. 479, lig. 5.

Au lieu de mesprendre, comme on dit au Palais.

Pour : *au lieu de se mesprendre*. « Les Normands, » dit Furetiere, « finissent leurs exploits et leurs deffenses par cette formule : *Et se garde de mesprendre*. »

Rambouillet avoit été employé dans les Ambassades avant le grand crédit du cardinal de Richelieu, puisque Malherbe écrit à Peiresc, le 24 juin 1615 : « Pour le fait de Savoye, M. de Pongny est retourné, » quoy qu'on die que M. de Savoye est assez mal satisfait de M. le marquis de Rambouillet, et qu'il a mandé qu'il ne desiroit point qu'il se meslast plus de ses affaires, parce qu'il est plus Espagnol que les Espagnols mesmes. Je ne sçay pas ce qu'il en est ; mais je le tiens un des plus habiles hommes de France, qui, n'ignorant pas l'intention de Leurs Majestés, ne fera rien que ce qu'il croyra estre de leur service. »

« Enfin, » dit des Réaux, « ils convinrent de se traiter de vos. » — Cette expression est usitée soit ironiquement du supérieur à l'inférieur, soit, au contraire, afin de témoigner plus de respect.

Plus loin nous voyons que le feu Roi, qui n'avoit pas toute la considération nécessaire, donnoit quelquefois *ses mains au lieu de ses piez* à M. de Rambouillet. Nous dirions aujourd'hui : *tous les egards* ; puis des Réaux vouloit peut-être écrire : *luy donnoit ses piez au lieu de ses mains*, ce qui rendroit plus sensible le défaut de *considération*.

Un peu plus loin encore : « *Quand c'estoit au fait et au prendre* ; » c'est-à-dire : « *Quand la chose étoit faite*, et qu'il ne s'agissoit plus que de *prendre*. » Aujourd'hui nous disons *au faire et au prendre*, moins bien, à mon avis.

IV. — Fin.

Loret donne ainsi la nouvelle de la mort de M. de Rambouillet :

La Parque a tranché le filet
 Au bon seigneur de Rambouillet,
 Dont, depuis douze ans, la paupière
 N'avoit ny clairté ny lumière,
 Mais dont l'esprit, en vérité,
 N'estoit que lumière et clairté.
 Cet illustre et grand personnage
 Fut tres heureux en mariage,
 Ayant mérité l'amitié
 D'une si charmante moitié,
 Qu'au rang des sages et des belles
 On en voyoit fort peu de telles.
 Par un particulier bonheur,
 Il possédoit aussy l'honneur
 D'avoir deux excellentes filles
 Que je ne nomme point gentilles,
 Car ce terme ne convient pas
 A leurs majestueux appas;
 Mais sy nobles et sy bien faites,
 Sy vertueuses, sy parfaites....
 Témoin tous les plus beaux esprits
 Qui de leurs vertus sont espris, etc.

CIII. — CIV.

LA MARQUISE DE RAMBOUILLET

ET MADAME D'HYERRE.

(*Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, née en 1588 ;
mariée 26 janvier 1600 ; morte 27 décembre 1665.*)

M^{me} de Rambouillet est fille, comme j'ay desjà dit, de feu M. le marquis de Pisani *, et d'une Savelli veuve d'un Ursin. Sa mere estoit une habile femme; elle eut soing de l'entretenir dans la langue italienne, afin qu'elle sceüst également cette langue et la françoise. On fit tousjours cas de cette dame-là à la Cour, et Henry IV^e l'envoya, avec M^{me} de Guise surintendante de la maison de la Reyne, recevoir la Reyne-mere à Marseille. Elle maria sa fille devant douze ans * avec M. le vidame du Mans ¹. M^{me} de Rambouillet dit qu'elle regarda d'abord son mary, qui avoit alors une fois autant d'age qu'elle *, comme un homme faict, et qu'elle se regarda comme un enfant, et que cela luy est tousjours demeuré dans l'esprit, et l'a portée à le respecter davantage. Hors les procez, jamais il n'y a eu un homme plus complaisant pour sa femme. Elle m'a avoué qu'il a tousjours

*Historiette, tom. I,
p. 43.*

Le 26 janvier 1600.

Il estoit agé de vingt-trois ans.

¹ Elle a eu dix mille escus de rente de sa maison.

esté amoureux d'elle, et ne croyoit pas qu'on pust avoir plus d'esprit qu'elle en avoit. A la verité, il n'avoit pas grand peine à luy estre complaisant, car elle n'a jamais rien voulu que de raisonnable. Cependant elle jure que si on l'eust laissée jusqu'à vingt ans, et qu'on ne l'eust point obligée après à se marier, elle fust demeurée fille. Je la croirois bien capable de cette résolution, quand je considere que dez vingt ans elle ne voulut plus aller aux assemblées du Louvre ¹. Elle disoit qu'elle n'y trouvoit rien de plaisant, que de voir comme on se pressoit pour y entrer, et que quelquefois il luy est arrivé de se mettre en une chambre pour se divertir du meschant ordre qu'il y a pour ces choses-là en France. Ce n'est pas qu'elle n'aimast le divertissement, mais c'estoit en particulier.

Elle a tousjours aimé les belles choses, et elle alloit apprendre le latin, seulement pour lire Virgile, quand une maladie l'en empescha. Depuis, elle n'y a pas songé, et s'est contentée de l'espagnol. C'est une personne habile en toutes choses. Elle fut elle-mesme l'architecte de l'hostel de Rambouillet, qui estoit la maison de son pere. Mal satisfaite de tous les dessins qu'on luy faisoit (c'estoit du temps du mareschal d'Ancre, car alors on ne sçavoit que faire une salle à un costé, une chambre à l'autre, et un

¹ C'est une chose assez estrange, pour une belle et jeune personne et qui est de qualité. A l'entrée qu'on devoit faire à la Reyne-mere, quand Henry IV^e la fit coronner, M^{me} de Rambouillet estoit une des belles qui devoient estre de la ceremonie.

escalier au milieu : d'ailleurs la place estoit fort irreguliere et d'une assez petite estendue), un soir, après y avoir bien resvé, elle se mit à crier : « Viste, » du papier ; j'ay trouvé le moyen de faire ce que je » voulois. » Sur l'heure elle en fit le dessin, car naturellement elle sçayt desseigner, et dez qu'elle a veû une maison, elle en tire le plan fort aisément. De là vient qu'elle faisoit tant la guerre à Voiture de ce qu'il ne retenoit jamais rien des beaux bastiments qu'il voyoit ; et c'est ce qui a donné lieu à cette ingénieuse badinerie qu'il luy escrivit sur le Valentin. On suivit le dessin de M^{me} de Rambouillet de point en point. C'est d'elle qu'on a appris à mettre les escaliers à costé*, pour avoir une grande suite de chambres, à exhausser les planchers, et à faire des portes et des fenestres hautes et larges et vis-à-vis les unes des autres. Et cela est si vray, que la Reyne-mere, quand elle fit bastir Luxembourg, ordonna aux architectes d'aller voir l'hostel de Rambouillet, et ce soing ne leur fut pas inutile. C'est la premiere qui s'est avisée de faire peindre une chambre d'autre couleur que de rouge ou de tané ; et c'est ce qui a donné à sa grand chambre le nom de la *Chambre bleue*.

Dans un des angles
du fond de la Cour.

J'ay dit ailleurs* que madame la Princesse et le Cardinal de la Valette estoient fort de ses amys. L'hostel de Rambouillet estoit, pour ainsy dire, le théâtre de tous leurs divertissemens, et c'estoit le rendez-vous de ce qu'il y avoit de plus galant à la Cour, et de plus poly parmy les beaux-esprits du siecle. Or, quoyque le cardinal de Richelieu eust au car-

Tom. I, p. 171, 175.

Plus haut, p. 14.

dinal de la Valette la plus grande obligation qu'on puisse avoir *, il vouloit pourtant sçavoir toutes ses pensées aussy bien que d'un autre; et un jour, comme M. de Rambouillet estoit en Espagne, il envoya le Pere Joseph chez M^{me} de Rambouillet; qui sans faire semblant de rien, la mit sur le discours de cette ambassade, et après luy dit que monsieur son mary estant employé à une negociation importante, M. le cardinal de Richelieu pouvoit prendre son temps pour faire quelque chose de considerable pour luy; mais qu'il falloit qu'il y contribuast de son costé, et qu'elle donnast à S. E. une petite satisfaction qu'il desiroit d'elle; qu'un premier ministre ne pouvoit prendre trop de precautions; en un mot, que Monsieur le Cardinal souhaittoit de sçavoir par son moyen les intrigues de Madame la Princesse et de M. le cardinal de la Valette. « Mon pere, » luy dit-elle, « je ne croy point que Madame la Princesse » et M. le cardinal de la Valette ayent aucunes intrigues; mais, quand ils en auroient, je ne serois » pas trop propre à faire le mestier d'espion. » Il s'adressoit mal; il n'y a pas au monde de personne moins interessée. Elle dit qu'elle ne conçoit pas de plus grand plaisir au monde que d'envoyer de l'argent aux gens, sans qu'ils puissent sçavoir d'où il vient. Elle passe bien plus avant que ceux qui disent que donner est un plaisir de roy, car elle dit que c'est un plaisir de Dieu. En me contant cette petite histoire du Pere Joseph, elle me disoit, car il n'y a pas au monde un esprit plus droit, qu'elle souffriroit *

Ou tolereroit.

encore moins qu'on eust des gens d'église pour galans que d'autres. — « C'est une des choses, » ajoutoit-elle, « pourquoy je suis bien aise de n'estre point » demeurée à Rome ; car, quoyque je fusse bien assée de ne point faire de mal, je n'estois pas » pourtant assurée qu'on n'en dist point de moy, et » apparemment, si on en eust dit, la mesdisance » m'auroit mise avec quelque Cardinal. »

Jamais il n'y a eu une meilleure amie. M. d'Andilly, qui faisoit le professeur en amitié, luy dit un jour qu'il la vouloit instruire amplement en cette belle science ; il luy faisoit des leçons prolixes ; elle, pour trancher tout d'un coup luy dit : « Bien loing de » ne pas faire toutes choses au monde pour mes » amys, si je sçavois qu'il y eust un fort honneste » homme aux Indes, sans le connoistre autrement, » je tascherois de faire pour luy tout ce qui seroit à » son avantage. — Quoy ! » s'escria M. d'Andilly, « vous en sçavez jusques là ! Je n'ay plus rien à » vous monstrier. »

M^{me} de Rambouillet est encore presentement d'humeur à se divertir de tout. Un de ses plus grands plaisirs estoit de surprendre les gens : une fois, elle fit une galanterie à M. de Lizieux* à laquelle il ne s'attendoit pas. Il l'alla voir à Rambouillet. Il y a au pié du Chasteau une fort grande prairie, au milieu de laquelle, par une bizarrerie de la nature, se trouve comme un cercle de grosses roches, entre lesquelles s'elevent de grands arbres qui font un ombrage tres-agréable. C'est le lieu où Rabelais se di-

Philippe Cospeau,
Historiette.

Par Philippe du Bellay, femme de Jean, sieur de Rambouillet.

vertissoit, à ce qu'on dit dans le pays; car le cardinal du Bellay à qui il estoit, et MM. de Rambouillet, comme proches parens*, alloient fort souvent passer le temps à cette maison; et encore aujourd'huy on appelle une certaine roche creuse et enfumée *la Marmitte de Rabelais*. La Marquise proposa donc à M. de Lisieux d'aller se promener dans la prairie. Quand il fut assez près de ces roches pour entrevoir à travers les feuilles des arbres, il aperceût en divers endroits je ne sçay quoy de brillant. Estant plus proche, il luy sembla qu'il discernoit des femmes, et qu'elles estoient vestues en nymphes. La Marquise, au commencement, ne faisoit pas semblant de rien voir de ce qu'il voyoit. Enfin, estant parvenus jusques aux roches, ils trouverent M^{lle} de Rambouillet et toutes les demoiselles de la maison, vestues effectivement en nymphes, qui, assises sur les roches, faisoient le plus agréable spectacle du monde. Le bonhomme en fut si charmé, que depuis il ne voyoit jamais la Marquise sans luy parler des roches de Rambouillet.

Si elle eust esté en estat de faire de grandes dépenses, elle eust bien fait de plus cheres galanteries. Je luy ay entendu dire que le plus grand plaisir qu'elle eust pu avoir, c'eust esté de faire bastir une belle maison au bout du parc de Rambouillet, si secrettement que personne de ses amys n'en sceüst rien (et avec un peu de soing la chose n'estoit pas impossible, parce que le lieu est assez escarté, et que ce parc est un des plus grands de France, et mesme esloigné

d'une portée de mousquet du chasteau, qui n'est qu'un bastiment à l'antique); qu'elle eust voulu en suite mener à Rambouillet ses meilleurs amys, et le lendemain, en se promenant dans le parc, leur proposer d'aller voir une belle maison, qu'un de ses voisins avoit fait faire depuis quelque temps; et après bien des destours, « je les aurois menez, » disoit-elle, « dans ma nouvelle maison, que je leur aurois fait » voir, sans qu'il parust un seul de mes gens, mais » seulement des personnes qu'ils n'eussent jamais » veûs; et enfin je les aurois priez de demeurer quelques jours en ce beau lieu, dont le maistre estoit » assez mon amy pour le trouver bon. Je vous laisse » à penser, » adjoustoit-elle, « quel auroit esté leur » estonnement, lorsqu'ils auroient sceû que tout ce » secret n'auroit esté que pour les surprendre agréablement. »

Elle attrappa plaisamment le comte de Guiche, aujourd'huy le mareschal de Grammont. Il estoit encore fort jeune quand il commença à aller à l'hostel de Rambouillet. Un soir, comme il prenoit congé de M^{me} la Marquise, M. de Chaudebonne *, le plus intime des amys de M^{me} de Rambouillet, et qui estoit fort familier avec luy, luy dit : « Comte, ne » t'en vas point, soupe céans. — Jésus! vous moquez-vous? » s'escria la Marquise; « le voulez-vous » faire mourir de faim? — Elle se mocque elle-même, » reprit Chaudebonne, « demeure, je t'en » prie. » Enfin il demeura. M^{lle} Paulet, car tout cela estoit concerté, arriva en ce moment avec M^{lle} de

Historiette.

Rambouillet; on sert, et la table n'estoit couverte que de choses que le Comte n'aimoit pas. En causant, on luy avoit fait dire, à diverses fois, toutes ses aversions. Il y avoit entre autres choses un grand potage au laict et un gros coq d'Inde. M^{lle} Paulet y joua admirablement son personnage. « Monsieur le » Comte, » disoit-elle, « il n'y eut jamais un si bon » potage au laict; vous en plaist-il sur votre assiette? » — Mon Dieu! le bon coq d'Inde! il est aussy » tendre qu'une gelinotte. — Vous ne mangez point » du blanc que je vous ay servy; il vous faut donner » du rissolé, de ces petits endroits de dessus le dos. » Elle se tuoit de luy en donner, et luy de la remercier. Il estoit desferré; il ne sçavoit que penser d'un si pauvre souper; il esmioit du pain entre ses doigts. Enfin, après que tout le monde s'en fut bien diverty, M^{me} de Rambouillet dit au Maistre d'hostel: « Apportez-nous donc quelque autre chose, M. le » Comte ne trouve rien là à son goust. » Alors on servit un souper magnifique, mais ce ne fut pas sans rire.

Aujourd'hui gilets.

On luy fit encore une malice à Rambouillet. Un soir qu'il avoit mangé force champignons, on gaigna son valet de chambre qui donna tous les pourpoints* des habits que son maistre avoit apportez. On les estressit promptement. Le matin, Chaudebonne le va voir comme il s'habilloit; mais quand il voulut mettre son pourpoint, il le trouva trop estroit de quatre grands doigts. « Ce pourpoint-là est bien estroit, » dit-il à son valet de chambre, « donnez-

» moi celui de l'habit que je mis hier. » Il ne le trouva pas plus large que l'autre. « Essayons-les » tous, » dit-il ; mais tous luy estoient esgallement estroits. « Qu'est cecy ? » adjousta-t-il, « suis-je enflé ? » seroit-ce d'avoir trop mangé de champignons ? — « Cela pourroit bien estre, » dit Chaudebonne, « vous en mangeastes hier au soir à crever. » Tous ceux qui le virent luy en dirent autant, et voyez ce que c'est que l'imagination : il avoit, comme vous pouvez penser, le teint tout aussy bon que la veille ; cependant il y descouvroit, ce luy sembloit, je ne sçay quoy de livide. La Messe sonne, c'estoit un dimanche : il fut contraint d'y aller en robe de chambre. La Messe ditte, il commence à s'inquieter de cette pretendue enflure, et il disoit en riant du bout des dents : « Ce seroit pourtant une belle fin » que de mourir à vingt et un ans*, pour avoir » mangé des champignons ! » Comme on vit que cela alloit trop avant, Chaudebonne dit qu'en attendant qu'on pust avoir du contre-poison, il estoit d'avis qu'on fist une recette dont il se souvenoit. Il se mit aussitost à l'escire, et la donna au Comte. Il y avoit : *Recipe de bons ciseaux, et descous ton pourpoint.* Or, quelque temps après, comme sy c'eust esté pour venger le Comte, M^{me} de Rambouillet et M. de Chaudebonne mangerent effectivement de mauvais champignons, et on ne sçait ce qui en fust arrivé, si M^{me} de Rambouillet n'eust trouvé de la theriaque dans un cabinet, où elle chercha à tous hazards.

Il avoit cet âge en
1625.

M^{me} de Rambouillet a eu six enfans : M^{me} de Montauzier est l'aisnée de tous ; M^{me} d'Hyerre est la seconde¹ ; M. de Pisani estoit après. Il y avoit un

¹ MADAME D'HYERRE.

(*Claire-Diane d'Angennes, abbesse d'Hyerre en 1636, morte en 1669.*)

L'abbaye d'Hyerre, à quatre lieues de Paris, ayant vaqué, M^{me} de Rambouillet la demanda pour sa seconde fille. Le cardinal de Richelieu en avoit desjà disposé en faveur d'une parente de M. des Noyers ; cependant on s'y obstina à cause de la proximité de Paris, et par la faveur de M^{me} d'Aiguillon, on en vint à bout. S'ils eussent sceû le peu de satisfaction qu'ils en devoient avoir, il n'y eussent pas pris tant de peine. Dez que l'Abbesse fut installée, elle déclara qu'elle ne vouloit point pour directeur celui que sa famille luy avoit destiné. Elle en prit un autre ; elle traitta mal deux de ses sœurs qu'on mit avec elle, ne fit rien de ce qu'il falloit faire pour mettre son abbaye en réputation ; en un mot, elle n'a receû en vingt-quatre ans que quatre religieuses, et il y avoit trois ans qu'elle estoit avec des novices en chambre garnie à Paris, et il n'y avoit plus en tout que six religieuses quand on obtint un bref du Pape (car l'abbaye va directement au Saint-Siège), par lequel il nommoit pour directeur un prestre de grande réputation, nommé M. de Blancpignon, qui l'est desjà des Carmelites et de deux ou trois autres ordres de Filles dans Paris. Il va à Hyerre, elle s'y trouve, déclare qu'il est son ennemy ; cependant elle ne le connoissoit pas, et obtient un nouveau bref du Pape, qui nomme M. l'archevesque de Sens. Elle l'avoit demandé à cause que l'hostel d'Hyerre tousche l'hostel de Sens, et que l'Archevesque avoit voulu en avoir quelques chambres pour sa commodité. Luy ne se laissa pas leurrer par un si petit intérêt. Durant l'intervalle de ces deux brefs, M. de Blancpignon avoit dit qu'à moins que de faire venir d'anciennes religieuses à Hyerre, on n'y sçauroit remettre l'ordre : on en fit venir de Montmartre. L'Abbesse les pensa faire mourir de faim. M^{me} de Montmartre fut contrainte de leur envoyer de quoy vivre. Ce deuxième bref arrivé, on instruit le Pape de la surprise qu'on luy avoit faite, et que ce qu'elle avoit exposé contre M. de Blancpignon estoit faux ; le Pape le nomme derechef, et on transfere l'Abbesse aux Filles de la Miséricorde. La supérieure de la maison la flatta pour faire faire une de ses niepces coadjutrice ; cependant un beau jour elles se brouillerent et se separerent. Voylà M^{me} d'Hyerre logée chez un loueur de carrosses ;

garçon bien fait qui mourut de la peste à huit ans *. Sa gouvernante alla voir un pestiféré, et au sortir de là fut assez sotte pour baiser cet enfant ; elle et luy en moururent. M^{me} de Rambouillet, M^{me} de Montauzier et M^{lle} Paulet l'assisterent jusques au dernier soupir. — M^{me} de Saint-Estienne * est après, puis M^{me} de Pisani *. Toutes sont religieuses, hors la première et la dernière des filles, qui est M^{lle} de Rambouillet *.

En 1631.

Isabelle-Louise.

Catherine-Charlotte.

Angelique-Clarisse.

Leon Pompée d'A.,
marquis de Pisani.

M. de Pisani * vint beau, blanc, blond et droit au monde, mais il eut l'espine du dos desmise en nourrice, sans qu'on le sceût, et en devint si contrefait qu'on ne luy pouvoit faire de cuirasse. Cela luy gasta jusques aux traits du visage, et il demeura fort petit, ce qui sembloit d'autant plus estrange que son pere, sa mere et ses sœurs sont tous grands ; on disoit *les sapins de Rambouillet* autrefois, parce qu'ils estoient je ne sçay combien de freres de grande taille et point

elle plaide et fait imprimer un *factum*, ou plustost un libelle diffamatoire contre sa famille, et dit là dedans que tout ce qu'elle souffre ne vient que de ce qu'elle n'a pas voulu faire sa sœur de Pisani coadjutrice, et envoye cela dans tous les convents. Il n'y a rien de plus faux ; on ne l'en a jamais pressé, et M^{me} de Pisani le seroit de Saint-Estienne *, si elle avoit voulu ; mais c'est une bonne fille sans ambition, qui veut vivre dans une maison plus austere ; et puis aujourd'huy, 1663, M^{me} de Montauzier est trop bien à la Cour pour manquer d'une bonne place pour sa sœur, si elle s'en mettoit bien en peine. Le Parlement ordonna que l'Abbesse seroit mise dans quelque maison religieuse ; on l'obligea à aller loger dans une maison où il y a une espece de communauté de Filles, dans la rue *Saint-Anthoine*. Elle dit qu'on luy avoit desmis deux costes en la pressant de sortir de chez elle ; puis, elles estoient rompues. Enfin, elle n'en osa plus parler. Le Premier président a empesché que cela ne fust plaidé ; il en a fait un procez par escript.

De Relms.

La première édition
est de 1638, in-4°.

gros. En revanche, M. de Pisani avoit beaucoup d'esprit et beaucoup de cœur. De peur qu'on ne le fist d'église, il ne voulut jamais estudier ny mesme lire en françois, et il ne commença à y prendre quelque goust que quand on imprima la traduction de ces huit oraisons de Cicéron, dont il y en a trois de M. d'Ablancourt et une de M. Patru *. Il les aimoit et les lisoit à toute heure. Il raisonnoit comme s'il eust eu toute la logique du monde dans la teste. Il avoit l'esprit adroit, et chez les dames il estoit quelquefois mieux receû que les mieux bastis : un peu desbauché et pour les femmes et pour le jeu. Un jour, pour avoir de l'argent, il fit accroire à son pere et à sa mere, qui en vingt-huict ans n'avoient couché qu'une nuit à Rambouillet, qu'il y avoit du bois mort dans le parc et qu'il le faudroit oster ; et en ayant eu la permission, il fit couper six cens cordes du plus beau et du meilleur. Il disoit à Monsieur le Prince en disputant, car ils disutoient souvent : « Faictes-moy » prince du sang au lieu de vous, et ayez toutes les » raisons du monde : je gagneray tousjours contre » vous. » Il voulut le suivre en toutes ses campagnes, quoyque ce fust une terrible figure à cheval que le marquis de Pisani. On disoit que c'estoit le chameau du bagage de Monsieur le Prince. Il y fut tué enfin : ce fut à la bataille de Nortlingue *. Il estoit à l'aisle du mareschal de Grammont, qui fut rompue. Le chevalier de Grammont luy cria : « Viens par icy, » Pisani, c'est le plus seur. » Il ne voulut pas apparemment se sauver en si mauvaise compagnie, car

23 Août 1645.

le Chevalier estoit fort descrié pour la bravoure ; il alla par ailleurs, et rencontra des Cravates* qui le massacrerent. *Aujourd'hui Croates.*

Il faut que je conte une chose de luy qui est plaisante. M^{me} de Rambouillet, qui a l'esprit delicat, disoit qu'il n'y avoit rien plus ridicule qu'un homme au lict, et qu'un bonnet de nuict est une fort sotte coiffure. M^{me} de Montauzier avoit un peu plus d'aversion qu'elle pour les bonnets de nuict ; mais M^{lle} d'Arquenay, aujourd'huy abbessé de Saint-Etienne de Rheims, estoit la plus deschaisnée contre ces pauvres bonnets. Son frere un jour l'envoya prier de venir jusques dans sa chambre. Elle n'y fut pas plus tost, qu'il ferme la porte au verrou ; incontinent cinq ou six hommes sortent d'un cabinet avec des bonnets de nuict, qui à la verité avoient des coiffes bien blanches, car des bonnets de nuict sans coiffes eussent esté capables de la faire mourir de frayeur. Elle s'escrie, et veut s'enfuyr : « Jesus ! ma » sœur, » luy dit-il, « pensez-vous que je vous aye » voulu donner la peine de venir icy pour rien ? non, » non, vous ferez collation, s'il vous plaist. » Quoy qu'elle pust faire ou dire, il fallut se mettre à table et manger de la collation que ces gens à bonnets de nuict leur servirent. Depuis cela, le marquis de Montauzier, instruit de cette petite aversion, jusqu'à la grande blessure qu'il receût au combat de Montansais, en 1652*, coucha tousjours avec sa femme¹

Le 7 juîn.

¹ Il fut marié en 1645.

sans bonnet de nuit, quoyqu'elle le priast d'en prendre. C'est ce qui a fait dire que les véritables précieuses ont peur des bonnets de nuit ¹.

Revenons au plaisir qu'avoit M^{me} de Rambouillet à surprendre les gens. Elle fit faire un grand cabinet avec trois grandes croisées, à trois faces différentes, qui respondoient sur le jardin des Quinze-Vingts, sur le jardin de l'hostel de Chevreuse, et sur le jardin de l'hostel de Rambouillet. Elle le fit bastir, peindre et meubler, sans que personne de cette grande foule de gens qui alloient chez elle s'en fust aperceû. Elle faisoit passer les ouvriers par-dessus la muraille, pour aller travailler de l'autre costé, car ce cabinet est en saillie sur le jardin des Quinze-Vingts. Le seul M. Arnaut * eut la curiosité de monter sur une eschelle qu'il trouva appuyée à la muraille du jardin; mais quelqu'un l'appella qu'il n'estoit encore qu'au second eschelon; depuis il n'y pensa plus. Un soir donc qu'il y avoit grande compagnie à l'hostel de Rambouillet, tout d'un coup on entend du bruit derrière la tapisserie, une porte s'ouvre, et M^{lle} de Rambouillet, aujourd'huy M^{me} de

P. Arnault, le mestre-de-camp.

Pisani. — Voy. *Historiette de Voiture*.

¹ Voiture et luy*, comme nous dirons ailleurs, avoient une grande amitié l'un pour l'autre. Une fois M. de Pisani, durant une grande gelée, dit à quelqu'un : « Tenez, je n'ay qu'une chemise. — Hé ! comment pouvez-vous faire ? » dit l'autre. — « Comment je fais ? » reprit-il ; « je tremble tousjours de froid. »

Il y avoit un gros gueux à la porte de l'hostel de *Rambouillet*. Un jour, comme il luy demandoit, M^{me} la Marquise dit : « Il faut » donner à ce pauvre homme. — Je m'en garderay bien, » dit-il, « je » veux qu'il me preste de l'argent. J'ay ouy dire qu'il avoit plus de » mille escus. »

Montauzier, vestue superbement, paroist dans un grand cabinet tout à fait magnifique, et merveilleusement bien éclairé. Je vous laisse à penser si le monde fut surpris. Ils sçavoient que derrière cette tapisserie il n'y avoit que le jardin des Quinze-Vingts ¹, et sans en avoir eu le moindre soupçon, ils voyoient un cabinet si beau, si bien peint, et presque aussy grand qu'une chambre, qui sembloit apporté là par enchantement. M. Chapelain, quelques jours après, y fit attacher secretement un rouleau de velin où estoit cette ode, où Zirfée, reyne d'Argennes, dit qu'elle a fait cette loge pour mettre Arthenice à couvert de l'injure des ans; car, comme nous dirons bientôt, M^{me} de Rambouillet avoit bien des incommoditez. Auroit-on cru, après cela, qu'il se fust trouvé un chevalier, et encore un chevalier qui descend d'un des neuf preux ², qui, sans respecter la reyne d'Argennes ny la grande Arthenice, ostast à ce cabinet, que depuis on appella *la loge de Zirfée*, une de ses plus grandes beautez? car M. de Chevreuse s'avisa de bastir je ne sçay quelle garde-robe, dont la croisée qui donnoit sur son jardin fut bouchée*. On luy en fit des reproches. « Il est vray, » dit-il, « que M. de Rambouillet est mon bon amy et » mon bon voisin, et que mesme je luy dois la vie;

Voy. sur l'hôtel de Chevreuse, tom. I, p. 418.

¹ Dans ce jardin, — c'est plutost un clos par-delà le jardin, — elle a si bien fait, qu'on luy a permis de planter une allée de sycomores sous ses fenestres, et de semer du foin dessous. Elle se vante d'estre la seule dans Paris qui voye de la fenestre de son cabinet faucher un pré.

² Godefroy de Bouillon.

» mais où vouloit-il que je misse mes habits? » Notez qu'il avoit quarante chambres de reste.

Depuis la mort de M. de Rambouillet, M^{me} de Montauzier a fait de l'appartement de monsieur son pere un appartement magnifique et commode tout ensemble. Quand il fut achevé, elle voulut le dedier, et pour cela elle y donna à souper à madame sa mere. Elle, sa sœur de Rambouillet et M^{me} de Saint-Estienne, qui estoit alors icy religieuse, la servirent à table, sans que pas un homme, pas mesme M. de Montauzier, eust le credit d'y entrer. M^{me} de Rambouillet fit aussy quelque chose à son appartement qui n'est pas moins beau ny moins bien pratiqué, et je me souviens qu'on disoit à la mere et à la fille, voyant tant d'alcoves et d'oratoires, qu'elles prenoient tous les ans quelque chose sur l'hostel de Chevreuse pour venger l'injure qu'on avoit faite à Zirfée.

Un jour M^{me} de Rambouillet, entrant dans ce cabinet, apperceût assez loing un grand jet d'eau qu'elle n'avoit point accoustumé de voir. Ce jet d'eau estoit dans le parterre du logement de Mademoiselle ¹. On descouvre ce parterre aisément de cette loge. Elle considera qu'il n'y avoit pas si loing qu'on ne pust conduire cette eau facilement dans le jardin de l'hostel de Rambouillet. Elle parle à M^{me} d'Aiguillon pour en avoir la descharge; car la fontaine de l'hostel de Rambouillet n'a qu'un filet d'eau. M^{me} d'Aiguillon fut quelque temps sans luy

¹ On avoit desseïn d'y faire un bassin, depuis on n'y pensa plus.

en rendre response : elle luy envoya ce madrigal pour l'en faire ressouvenir, car elle en a fait quelquefois de bien jolys :

MADRIGAL.

Orante, dont les soins obligent tout le monde,
Gardez que le cristal dont se forme cette onde,
Qui dans le grand parterre a son throsne estably,
A la fin ne se perde au fleuve de l'oubly.

Mais il se trouva que cette eau n'avoit esté conduite là qu'afin de la conduire après au Palais-Cardinal, c'est-à-dire que, comme il la falloit faire passer par là auprez, il fut de la bienséance d'en donner un peu à Mademoiselle ; mais la descharge estoit pour remplir le grand rondeau du Palais-Cardinal.

Il est temps de parler des incommoditez de M^{me} de Rambouillet. Elle en a une dont il faut dire l'histoire, si on peut parler ainsy, car cela a fait croire à ceux qui ne voyent les choses que de loing, qu'il y avoit de la vision.

M^{me} de Rambouillet pouvoit avoir trente-cinq ans ou environ*, quand elle s'apperceût que le feu luy eschauffoit estrangement le sang, et luy causoit des foiblesses. Elle qui aimoit fort à se chauffer ne s'en abstint pas pour cela absolument ; au contraire, dez que le froid fut revenu, elle voulut voir si son incommodité continueroit ; elle trouva que c'estoit encore pis. Elle essaya encore l'hyver suivant, mais elle ne pouvoit plus s'approcher du feu. Quelques

Le Cours-la-Reine,
côté gauche des
Champs-Élysées.

années après, le soleil luy causa la mesme incommodité : elle ne se vouloit pourtant point rendre, car personne n'a jamais tant aimé à se promener et à considerer les beaux endroits du paysage de Paris. Cependant il fallut y renoncer, au moins tandis qu'il faisoit soleil, car une fois qu'elle voulut aller à Saint-Cloud, elle n'estoit pas encore à l'entrée du Cours * qu'elle s'esvanouit, et on luy voyoit visiblement, car elle a la peau fort delicate, bouillir le sang dans les veines. Avec l'age, son incommodité s'augmenta ; je luy ay veû une eresipelle pour une poisle de feu qu'on avoit oublié par mesgarde sous son lict. La voylà donc reduitte à demeurer presque tousjours chez elle, et à ne se chauffer jamais. La nécessité luy fit emprunter des Espagnols l'invention des alcoves, qui sont aujourd'huy si fort en vogue à Paris. La compagnie se va chauffer dans l'antichambre ; quand il gele, elle se tient sur son lict, les jambes dans un sac de peau d'ours, et elle dit plaisamment, à cause de la grande quantité de coiffes qu'elle met l'hyver, qu'elle devient sourde à la Saint-Martin, et qu'elle recouvre l'ouye à Pâques. Pendant les grands et longs froids de l'hyver passé *, elle se hazarda de faire un peu de feu dans une petite cheminée qu'on a pratiquée dans sa petite chambre à alcove : on mettoit un grand écran du costé du lict, qui, estant plus esloigné qu'autrefois, n'en recevoit qu'une chaleur fort temperée. Cependant cela ne dura pas long-temps, car elle en receût à la fin de l'incommodité ; et cet esté

qu'il a fait un furieux chaud, elle en a pensé mourir, quoique sa maison soit fort fraische ¹.

¹ Au dernier voyage qu'elle fit à Rambouillet, devant les Barricades, elle y fit des prieres pour son usage particulier, qui sont fort bien es-crites. Ce fut M. Conrart à qui elle les donna pour les faire copier par Jarry, cet homme qui imite l'impression, et qui a le plus beau caractere du monde. Il les fit copier sur du velin, et après les avoir fait relier le plus galamment qu'il put, il en fit un present à celle qui en estoit l'auteur, s'il est permis d'user du masculin quand on parle d'une dame. Ce Jarry disoit naïvement : « Monsieur, laissez-moy » prendre quelques-unes de ces prieres-là, car dans les Heures qu'on » me fait copier quelquefois, il y en a de si sottes que j'ay honte de » les transcrire. »

Dans ce voyage de Rambouillet, elle fit dans le parc une belle chose; mais elle se garda de le dire à ceux qui la furent voir. J'y fus attrapé comme les autres. Chavaroche, intendant de la maison, autrefois gouverneur du marquis de Pisani, eut charge de me faire tout voir. Il me fit faire mille tours; enfin il me mena dans un endroit où j'entendis un grand bruit, comme d'une grande cheûte d'eau. Moy qui avois tousjours ouy dire qu'il n'y avoit que des eaux basses à Rambouillet, imaginez-vous à quel point je fus surpris, quand je vis une cascade, un jet et une nappe d'eau dans le bassin où la cascade tomboit; un autre bassin en suite avec un gros bouillon d'eau, et au bout de tout cela un grand carré, où il y a un jet d'eau d'une hauteur et d'une grosseur extraordinaire, avec une nappe d'eau encore, qui conduit toute cette eau dans la prairie où elle se perd. Adjoustez que tout ce que je viens de vous représenter est ombragé des plus beaux arbres du monde. Toute cette eau venoit d'un grand estang* qui est dans le parc, en un endroit plus élevé que le reste. Elle l'avoit fait conduire par un tuyau hors de terre, si à propos que la cascade sortoit d'entre les branches d'un grand chesne, et on avoit si bien entrelassé les arbres qui estoient derrière celui-là, qu'il estoit impossible de découvrir ce tuyau. La Marquise, pour surprendre M. de Montauzier, qui y devoit aller, fit travailler avec toute la diligence imaginable. La veille de son arrivée, on fut obligé, la nuict estant survenue, de mettre plusieurs lanternes sur les arbres et d'esclairer aux ouvriers avec des flambeaux. Mais sans conter pour rien le plaisir que luy donna le bel effect que faisoient toutes ces lumieres entre les feuilles des arbres et dans l'eau des bassins et du grand carré, elle eut une joye estrange de l'estonnement où se trouva le lendemain le Marquis, quand on luy monstra tant de belles choses.

L'estang de Mont-
orgueil; aujourd'hui
la Ferme.

M^{me} de Rambouillet a tousjours un peu trop affecté de deviner certaines choses. Elle m'en a conté plusieurs qu'elle avoit devinées ou predittes. Le feu Roy estant à l'extremité, on disoit : « Le Roy » mourra aujourd'huy ; » puis : « il mourra demain. » — « Non, » dit-elle, « il ne mourra que le jour de » l'Ascension, comme j'ay dit il y a un mois. » Le matin de ce jour-là on dit qu'il se portoit mieux : elle soustint tousjours qu'il mourroit dans le jour ; en effect, il mourut le soir ¹. Elle ne le pouvoit souffrir ; il luy desplaisoit estrangement : tout ce qu'il faisoit luy sembloit contre la bienséance. M^{lle} de Rambouillet ² disoit : « J'ay peur que l'aversion que » ma mere a pour le Roy ne la face damner. »

Elle devina, en regardant par la fenestre à la campagne, qu'un homme qui venoit à cheval estoit un apothicaire. Elle le luy envoya demander, et cela se trouva vray. Une fois M^{lle} de Bourbon et M^{lle} de Rambouillet se divertissoient à deviner le nom des passans. Elles appellerent un paysan : « Compere, ne vous appelez-vous pas Jean ? — » Ouy, Mesdemoiselles, je m'appelle Jean.... à » vostre service ! »

Elle est un peu trop complimenteuse pour certaines gens qui n'en valent pas la peine ; mais c'est un defect que peu de personnes ont aujourd'huy, car il n'y a plus guères de civilité. Elle est un peu

¹ Elle dit aussy à Madame la Princesse qu'elle accoucheroit le jour de la Nostre-Dame.

² M^{me} de Montauzier.

trop delicate, et le mot de *teigneux* dans une satire ou dans une epigramme luy donne, dit-elle, une vilaine idée. On n'oseroit prononcer le mot de cul ; cela va dans l'excès, surtout quand on est en liberté. Son mary et elle vivoient un peu trop en ceremonie.

Hors qu'elle bransle un peu la teste, et cela luy vient d'avoir trop mangé d'ambre autrefois, elle ne choque point encore, quoyqu'elle ayt près de soixante-dix ans ¹. Elle a le teint beau, et les sottes gens ont dit que c'estoit pour cela qu'elle ne vouloit point voir le feu, comme s'il n'y avoit point d'escrans au monde. Elle dit que ce qu'elle souhaitteroit le plus pour sa personne, ce seroit de se pouvoir chauffer tout son saoul ². Une maladie luy rendit les levres d'une vilaine couleur ; depuis elle y a tousjours mis du rouge : j'aymerois mieux qu'elle n'y mist rien. Au reste, elle a l'esprit aussy net, et la memoire aussy presente que si elle n'avoit que trente ans. C'est d'elle que je tiens la plus grande et la meilleure partie de ce que j'ay escrit et que j'escriray dans ce livre ³. Je la trouve un peu trop persuadée, pour ne rien dire de pis, que la maison des Savelles est la meilleure maison du monde.

¹ Elle a vescu soixante-dix-huit ans, et n'avoit rien de desgoustant.

² Elle alla à la campagne l'automne passé, qu'il ne faisoit ny froid ny chaud ; mais cela luy arrive rarement, et ce n'estoit qu'à une demie lieue de Paris.

³ Elle lit toute une journee sans la moindre incommodité, et c'est ce qui la divertit le plus.

COMMENTAIRE.

I. — P. 486, lig. 15.

Ce n'est pas qu'elle n'aimast le divertissement, mais c'estoit en particulier.

Dès 1613, elle pouvoit avoir vingt-cinq ans, M^{me} de Rambouillet tenoit des assemblées chez elle. « Il y a trois ou quatre jours, » écrit Malherbe à Peiresc, le 6 septembre de cette année, « qu'il me fut montré » chez M^{me} de Rambouillet, par un honneste homme, une piece d'or » de la grandeur de nos petites pistoles qui ont en espaisseur ce qui » leur desfaut en largeur. Il y a d'un costé un cheval et de l'autre » une cloche, le tout bien visible. »

Avant la mort du père de la Marquise, le second hôtel de *Rambouillet* se nommoit l'hôtel *Pisani*, plus anciennement l'hôtel d'*O*, et l'hôtel de *Noirmoustiers*. Il touchoit aux murs des *Quinze-vingts* à la droite de la rue *Saint-Thomas-du-Louvre* (qu'on vient de jeter bas), et vers la rivière, à gauche, à l'hôtel de *Chevreuse*. Après M^{me} de Rambouillet, il devint l'hôtel *Montauzier*, puis l'hôtel d'*Uzès*, puis l'hôtel de *Crussol*; et comme il y avoit eu un premier hôtel de *Crussol* qui touchoit aux jardins de l'hôtel de *Chevreuse*, vers le Carrousel, on les a souvent confondus l'un avec l'autre. C'est sur l'emplacement de l'hôtel de Rambouillet que de notre temps avoit été construit le théâtre du Vaudeville, brûlé le 18 juillet 1836. A la place du théâtre s'élevèrent de nouvelles maisons; aujourd'hui, il y a un bel et surtout grand espace. *Sic transit gloria mundi.*

« La *Chambre bleue*, » dit Sauval, « si celebre dans les œuvres de » Voiture, estoit parée d'un ameublement de velours bleu, rehaussé » d'or et d'argent... c'estoit le lieu où Arthenice recevoit ses visites. » Les fenestres, sans appuy, qui regnent de haut en bas, depuis son plafond jusqu'à son parterre, la rendent très gaye, et laissent jouir sans » obstacle de l'air, de la veue et du plaisir du jardin. » (*Antiq. de Paris*, tom. II, p. 201.) Il dit un peu plus haut : « Son goust, fin et savant » tout ensemble, a decouvert à nos architectes des grandeurs, des » commodités et des perfections ignorées mesme des anciens, et que » depuis ils ont repandues dans tous les logis propres et superbes. »

II. — P. 487, lig. 10.

C'est ce qui a donné lieu à cette ingénieuse badinerie, sur le Valentin.

C'est la lettre quatre-vingt-quinzième de Voiture :

« Madame,

» J'ai veü pour l'amour de vous le Valentin, avec plus d'attention

» que je n'ay jamais fait aucune chose, et puisque vous desirez que je
 » vous en fasse la description, je le feray le plus exactement qu'il me
 » sera possible... Le Valentin, Madame, est une maison qui est à un
 » quart de lieue de Turin, située dans une prairie, et sur le bord du
 » Po. En arrivant, on trouve d'abord, — je veux mourir si je sçay ce
 » qu'on trouve d'abord. Je crois que c'est un perron : non, non, c'est un
 » portique : je me trompe, c'est un perron. Par ma foy, je ne sçay si
 » c'est un portique ou un perron. Il n'y a pas une heure que je sçavois
 » tout cela admirablement, et ma mémoire m'a manqué. A mon retour,
 » je m'en informeray mieux et je ne manqueray pas de vous en faire le
 » rapport.

» Je suis, etc.

» Genes, le 7 octobre 1688. »

III. — P. 488, lig. 4.

Il envoya le père Joseph chez M^{me} de Rambouillet.

Segrais raconte différemment la même tentative du cardinal de Richelieu, mais la relation de notre des Réaux est plus naturelle et doit être plus exacte. On en jugera : « M^{me} de Rambouillet estoit admirable,
 » Elle estoit bonne, douce, bienfaisante, et accueillante ; elle avoit l'es-
 » prit droit et juste. C'est elle qui a corrigé les meschantes coustumes
 » qu'il y avoit avant elle ; elle s'estoit formé l'esprit dans la lecture
 » des bons livres italiens et espagnols, et elle a enseigné la politesse
 » à tous ceux de son temps qui l'ont fréquentée... Le cardinal de Ri-
 » chelieu luy envoya une fois Boisrobert, pour luy demander son
 » amitié, mais à une condition trop onereuse pour elle ; car Boisrobert
 » luy dit que le Cardinal la prioit, en amie, de luy donner avis de ceux
 » qui parloient de luy dans les assemblées qui se tenoient chez elle.
 » Elle respondit qu'ils estoient si fortement persuadés de la considera-
 » tion et de l'amitié qu'elle avoit pour Son Eminence, qu'il n'y en avoit
 » pas un seul qui eust la hardiesse de parler mal de luy en sa présence,
 » et ainsy qu'elle n'auroit jamais l'occasion de luy donner de semblables
 » avis.... C'est elle qui a introduit les appartemens à plusieurs pièces
 » de plain-pied ; de sorte que l'on entroit chez elle par une enfilade de
 » salles, d'antichambres, de chambres et de cabinets. » (*Segraisiana*,
 Paris, 1721, p. 26.)

IV. — P. 490, lig. 4.

Encore aujourd'huy on appelle une certaine roche... la marmite de Rabelais.

Cela est confirmé par M. Auguste Moutié, le récent et judicieux historien du château de Rambouillet. « Le lieu, » dit-il, « est entouré

» d'eau et est appelé l'île des Roches. On y voit encore la grotte
 » de Rabelais, dans une roche naturellement creuse, où l'art a consi-
 » dérablement aidé la nature, comme on peut s'en convaincre au
 » premier coup d'œil. » (P. 48.)

Il y avoit une autre roche alors appelée le *Cheval-Griffon* ; elle n'y est plus connue aujourd'hui. « Je vous assure, » dit Voiture à M^{me} de Rambouillet, dans la cent cinquantième lettre, « que ce jour-cy ne se
 » passera pas sans que je souhaite beaucoup de fois de voir le *Che-*
 » *val-Griffon* et vous, et d'estre de la promenade que vous ferez. »

La terre de Rambouillet étoit dans la maison d'Angennes depuis la fin du xiv^e siècle. Elle avoit été achetée par Renaud d'Angennes, sieur de la Loupe, de Guillaume Bernier, fils d'un maître des requêtes de l'hôtel du Roi. Ses descendants furent Jean I^{er}, déjà surnommé *Sapin*, comme un de ses oncles et son fils ; — Jean II, Charles I^{er}, Jacques I^{er}, dont les huit fils étoient appelés les *Sapins de Rambouillet* ; un d'eux fut le cardinal de Rambouillet, évêque du Mans ; la *barbonnerie* de la barbe, est de ce Jacques I^{er}. — Jacques II, héritier de son frère Nicolas, mourut en 1611, et fut le beau-père de notre marquise de Rambouillet.

Le duc de Montauzier hérita de Rambouillet après la mort de sa belle-mère. Puis la terre échut à Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, époux de « la petite Montauzier, » Marie Julie de Sainte-Maur. Rambouillet fut ensuite vendu par autorité de justice, et adjugé à Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, directeur général des finances, qui s'en défit en 1706 au profit de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils de M^{me} de Montespan.

« Rambouillet, » dit M. Moutié qui nous a fourni ce dénombrement, « tel que l'a laissé la Révolution, fut compris dans la liste civile impé-
 » riale, constituée en 1805 ; il fit ensuite partie des listes civiles de
 » Louis XVIII et de Charles X ; et il est aujourd'hui régi par l'admi-
 » nistration des domaines. »

Ce goût pour les déguisemens champêtres et mythologiques étoit un effet de la grande vogue de l'*Astrée*, de l'*Amadis* et de la *Diane*, de l'*Aminte* et des autres Bergeries italiennes. Voiture, dans sa deuxième lettre adressée à M. de Rambouillet, alors ambassadeur en Espagne, voulant parler de Julie d'Angennes : « C'étoit celle-là mesme, Monsieur,
 » qui en une autre rencontre avoit esté tant admirée sous le nom et
 » les habits de Pirame, et qui une fois s'apparut dans les roches de
 » Rambouillet, avec l'arc et le visage de Diane. » Dans sa dixième lettre, il décrit encore une autre fête pareille donnée par M^{me} du Vigean à la princesse de Condé. Aussi le chemin le plus court, pour arriver aux portraits de toutes ces illustres dames, seroit-il de les chercher parmi les Diane, les Phylis, les Cerès et les Nymphes bocagères qui restent en si grand nombre chez les marchands de tableaux.

V. — P. 494, note, lig. 20.

L'hostel d'Hierre tousche l'hostel de Sens.

C'étoit une maison acquise en 1182 par Eve, troisième abbesse d'Yerres, et qu'on nommoit auparavant la *maison de la Pie*. La rue des *Nonnains-d'Yerres* en a pris son nom. Au XVII^e siècle, on prononçoit encore *Nonnains d'Iarre*, parce qu'on a rendu le mot latin *Hedera*, tantôt par *l'iarre* et tantôt par *ierre* : d'où l'usage de *liard* et de *tierre*, suivant les provinces. Ronsard et du Bellay avoient essayé vainement de résister à cet usage. Le premier avoit dit dans sa deuxième eglogue :

J'ay pour maison un antre en un rocher couvert ;
De lambrusche sauvage et d'hierre couvert.

Mais on se moqua de son *hierre* et de sa *lambrusche*.

Quant au *Factum* de M^{me} d'Hierre, la marquise de Rambouillet, sa mère, y fit une réponse en 1662. On la trouve parmi les portefeuilles de Conrart, à l'Arsenal.

L'*Historiette* de M^{me} d'Hierre, écrite vers 1663, offre des détails qu'on chercheroit inutilement dans la *Gallia christiana*.

VI. — P. 495, lig. 1.

Un garçon... qui mourut à huit ans.

En 1631. Voiture, à cette occasion, écrivit une lettre à M^{lle} de Rambouillet, depuis duchesse de Montausier. C'est la treizième des premières éditions.

Pour le marquis de Pisani, le bossu, les complimens de condoléance arrivèrent de toutes parts à l'hôtel *Rambouillet*. Heinsius donna l'épithaphe latine : « In marchionem Pisanium, prælii Nordlingani » fortiter dimicando occumbentem. »

Le poëte Petit, en apprenant cette mort, adressa les vers suivans à la Marquise :

Pourquoy versez-vous tant de larmes?
Pisani ne pouvoit avoir un plus beau sort :
Au lit d'honneur il a trouvé la mort,
Cherchant la gloire dans les armes.
Son corps est couvert de lauriers,
Parmy tant d'illustres guerriers
Dont le sang arrouse la plaine;
Madame, recevez ce grand corps abattu,
Et rappelez vostre vertu.
Vous pleurez un tel filz, et vous estes Romaine!
(*Recueil de Sercy*, 2^e partie, 1662, p. 277.)

VII. — P. 497, lig. 17.

Des bonnets de nuit sans coiffes.

Autrefois le *bonnet de nuit* n'étoit pas aussi décrié qu'il l'est aujourd'hui : mais il faut reconnaître que nous en avons seulement le squelette. Il étoit accepté, même de jour, dans l'intérieur des appartemens ; il le fut plus encore dans le XVIII^e siècle. Le nombre des portraits d'hommes en bonnet de coton est fort considérable pour cette dernière époque. Tandis que la perruque étoit dressée dans un coin d'honneur sur un pieu, le bonnet deméuroit sur la tête, enveloppé d'une sorte de chemise ou coiffe en toile fine et serrée par un large ruban couleur de rose. Cela valoit bien, après tout, nos casquettes et nos calottes grecques. Aujourd'hui ou demain, qui sait ? notre affection pour les Porte-turbans et notre haine des bonnets grecs prépareront peut-être le retour au bonnet de coton.

Un autre usage assez général et constaté par un bon mot de Pisani : « *Tenez, je n'ay qu'une chemise,* » étoit de mettre dans les jours d'hiver plusieurs chemises, pour mieux se préserver du froid. On se chauffoit moins bien et l'on se couvroit beaucoup plus : témoin encore les nombreuses chemisettes et paires de bas de Malherbe. (*Histor.*, tom. I, p. 291.) Bossuet, en hiver, travailloit toute la matinée, (ainsi que me l'apprend son excellent historien, M. Flocquet), les pieds enfermés comme M^{me} de Rambouillet, dans un grand sac de peau.

VIII. — P. 499, lig. 9.

M. Chapelain... fit attacher... cette ode où Zirphée, reine d'Argennes, dit, etc.

Zirphée, reine d'Argennes, tante de Niquée et sœur de Zarzafiel, soudan de Babylone. Cette princesse dissimulée avoit longtemps retenu enchantés Liswar de Grèce et son amante, la princesse Gradafilée. (*Amadis*, liv. VII, ch. 25, et liv. VIII, ch. 18.) On avoit pris les aventures de Zirphée pour un des sujets du célèbre carrousel de la place Royale, en 1612. (Voy. l'entrée des *Amadis*, dans le roman des Chevaliers de la gloire, par Rosset. Paris, 1616, in-4°.)

Les stances de *Zirphée, reine d'Argennes à la cour d'Arthenice*, sont dans le Recueil de Sercy, 5^e partie, 1660, p. 405. L'auteur n'y est pas nommé, et des Réaux, seul, nous apprend ici que c'étoit Chapelain. Les couplets suivans ont semblé les meilleurs :

Son vaste cœur en ces bas lieux
Pour remplir sa grandeur ne voit rien d'assez ample ;
Et son esprit prodigieux

LA MARQUISE DE RAMBOUILLET. 511

Est l'exemple public, mais sans avoir d'exemple ;
De douce majesté son corps est revêtu,
Et qui le détruiroit, il détruiroit le temple
De l'honneur et de la vertu....

Mais le ciel, d'où vient sa clarté,
Pense à la retirer et l'envie à la terre ;
Et ravissant sa liberté,
Par cent maux, pour l'avoir, il luy livre la guerre ;
Rien d'un si fier dessein ne peut le divertir,
Il la veut posséder, et montre le tonnerre
À qui n'y voudra consentir....

Urgande sceût bien autrefois,
En faveur d'Amadis et de sa noble bande,
Par ses charmes fixer les lois
Du Temps, à qui les cieux veulent que tout se rende.
J'ay dû faire à vos yeux ce qu'on a fait jadis,
Conserver Arthénice avec l'art dont Urgande
A sceû conserver Amadis.

Par la puissance de cet art
J'ay construit cette loge aux maux inaccessible,
Du temps et du sort à l'écart,
Franche des changemens de l'estre corruptible,
Pour qui, seule, en roulant, les cieux ne roulent pas ;
Bref, où ne montrent pas leur visage terrible
La vieillesse ny le trespas.

Cette incomparable beauté,
Que cent maux attaquoient et pressoient de se rendre,
Par cet édifice enchanté
Trompera leurs efforts et s'en pourra défendre ;
Elle y brille en son trosue, et son éclat divin
De là sur les mortels va désormais s'espandre
Sans nuage, éclipsé ny fin....

Au reste personne ne pouvoit mieux parler de la *Loge de Zyrphée* que celle qui en avoit conçu le plan. Voici une lettre inédite de la marquise de Rambouillet, adressée, le 26 juin 1642, à Godeau, évêque de Vence : « Monsieur, si mon poëte-carabin * ou mon carabin-
» poëte estoit à Paris, je vous ferois response en vers, et non pas en
» prose ; mais par moy-mesme je n'ay aucune familiarité avec les
» Muses. Je vous rends un million de graces des biens que vous me
» desirez, et pour rescompense, je vous souhaite à tous momens dans
» une *loge*, où je m'asseure, Monsieur, que vous dormiriez encore
» mieux que vous ne faictes à Vence. Elle est soutenue par des co-
» lonnes de marbre transparent, et a esté bastie au-dessus de la
» moyenne region de l'air par la reyne Zyrphée. Le ciel y est toujours
» serein ; les nuages n'y offusquent ny la vue ny l'entendement, et de
» là tout à mon aise j'ay considéré le trebuchement de l'ange terrestre.
» Il me semble qu'en cette occasion la fortune fait voir que c'est une

Arnaut.

» medisance que de dire qu'elle n'aime que les jeunes gens, et parce
 » que, non plus que ma loge, je ne suis pas sujette au changement,
 » vous pouvez vous assurer que je seray, tant que je vivray, Monsieur,
 » votre très-humble servante. *Signé DE VIVONNE.* » (*Manuscrits de Conrart. Recueil in-4°, tom. xiv, p. 53. Bibliothèque de l'Arsenal.*) La copie est de la main de Conrart.

IX. — P. 500, lig. 26.

La fontaine de l'hostel de Rambouillet n'a qu'un filet d'eau.

Malherbe a fait cette inscription pour elle :

Voy-tu, passant, couler cette onde,
 Et s'écouler incontinent?
 Ainsy fuit la gloire du monde,
 Et rien que Dieu n'est permanent.

Les vers charmans de M^{me} de Rambouillet et tout ce récit de des Réaux doivent faire partie de l'histoire du beau bassin du Palais-Royal. Le *Rondeau* convoité par la marquise a déserté la cour des Tuileries; il a même changé plusieurs fois de place dans le jardin du Palais-Royal, avant d'être tel qu'on le voit aujourd'hui.

Mademoiselle occupoit un des deux pavillons des Tuileries. La cour étoit alors dessinée en parterre; on peut voir la distribution du jardin et du jet d'eau dans le *plan des édifices principaux de Paris*; Gaspard Merian, Francfort, 1655. M^{me} de Rambouillet pouvoit de ses fenêtres apercevoir le jardin de Mademoiselle, dont le séjour aux Tuileries a été consacré par les poètes du temps. Voyez entre autres le *Monologue* de Colletet, au commencement de la *Comédie des Tuileries*, par les *Cinq auteurs*. Loret dit dans sa *Muse* du 28 avril 1652 :

Ces jours passés, dans le logis
 Du sage monsieur de Congis,
 Il a couru quelque nouvelle
 Qu'on délogeoit Mademoiselle
 (Par un royal commandement)
 De ce superbe appartement,
 Dont la riche magnificence
 Est si digne de sa naissance.
 Cette belle habitation
 En mourroit d'appréhension,
 Et les Nymphes des Tuileries
 En estoient déjà très-maries;
 Mais on pense qu'un meilleur temps
 Réunira les mescontens.

X. — P. 503, note, lig. 4.

Jarry, cet homme qui imite l'impression.

Des Réaux est peut-être le seul contemporain qui nous ait parlé de

l'admirable talent de ce Nicolas Jarry, dont tous les ouvrages sont aujourd'hui si recherchés. Maintenant, les heureux possesseurs de ses livres d'Heures ne manqueront pas d'examiner de plus près leurs exemplaires, pour voir s'ils ne contiendroient pas les pièces que la marquise de Rambouillet avoit composées. On sent quel prix une pareille découverte ajouteroit encore à ces délicieuses raretés.

XI. — P. 505, lig. 4.

Cela va dans l'excez, surtout quand on est en liberté.

L'observation, de la part de des Réaux, un des plus vrais admirateurs de M^{me} de Rambouillet, montre toute la portée des réformes admises dans la société, sous l'influence de cette femme illustre. Notre auteur, élevé à si bonne école, auroit certainement bien fait d'en profiter plus constamment.

Menage nous a conservé, dans son commentaire des poésies de Malherbe, l'épithaphe de la marquise, faite par elle-même, peu de temps avant sa mort :

Icy gist Arthenice, exempte des rigueurs
Dont la rigueur du sort l'a toujours poursuivie,
Et si tu veux, passant, compter tous ses malheurs,
Tu n'auras qu'à compter tous les jours de sa vie.

La maison de Savelli, à laquelle appartenait la mère de la marquise de Rambouillet, étoit une famille puissante qui avoit donné deux papes, Honoré III, mort en 1227, et Honoré IV, mort en 1287. Dans le *Cyrus*, où M^{me} de Rambouillet est Cléomire, on lit : « Sa maison est si » illustre, qu'on conte des Rois parmy ses devanciers. » (7^e partie, p. 258.) Rien d'ailleurs de plus délicat et de mieux écrit que les pages de ce portrait de Cléomire. Citons-en quelque chose :

« Cleomire est grande et bien faite, tous les traits de son visage sont » admirables ; la délicatesse de son teint ne se peut exprimer, et il sort » je ne sçay quel éclat de ses yeux qui imprime le respect dans l'ame » de tous ceux qui la regardent. Pour moy, je vous advoue que je n'ay » jamais pu approcher Cleomire sans sentir dans mon cœur je ne » sçay quelle crainte respectueuse qui m'a obligé de songer plus à » moy, estant auprès d'elle, qu'en nul autre lieu du monde où j'aye » jamais esté. Les yeux de Cleomire sont si admirablement beaux, » qu'on ne les a jamais pu bien représenter ; ce sont pourtant des yeux » qui, en donnant de l'admiration, n'ont pas produit ce que les autres » beaux yeux ont accoustumé de produire, et en donnant de l'amour » ils ont toujours donné en mesme temps de la crainte et du respect ; » et par un privilège particulier ils ont purifié tous les cœurs qu'ils » ont embrasés. Il y a mesme, parmy leur éclat et parmy leur dou-

» ceur, une modestie si grande qu'elle se communique à ceux qui la
 » voyent, et je suis fortement persuadé qu'il n'y a point d'homme au
 » monde qui eust l'audace d'avoir une pensée criminelle en la presence
 » de Cleomire.... Enfin, si l'on vouloit donner un corps à la chasteté
 » pour la faire adorer par toute la terre, je voudrois représenter Cleo-
 » mire. L'esprit et l'ame de cette merveilleuse personne surpassent de
 » beaucoup sa beauté. Elle sçait diverses langues, et n'ignore presque
 » rien de tout ce qui merite d'estre sceû; mais elle le sçait sans faire
 » semblant de le sçavoir, et on diroit, à l'entendre parler, qu'elle ne
 » parle de toutes choses comme elle fait que par le simple sens com-
 » mun et par le seul usage du monde. Elle s'est fait faire un palais de
 » son dessin, qui est un des mieux entendus, et elle a trouvé l'art de
 » faire en une place de mediocre grandeur un palais d'une vaste éten-
 » due. L'ordre, la régularité et la propreté sont dans tous ses apparte-
 » mens; tout est magnifique chez elle et mesme particulier. Les lampes
 » y sont différentes des autres lieux; ses cabinets sont pleins de mille
 » raretez; l'air est toujours parfumé dans son palais; diverses cor-
 » beilles magnifiques, pleines de fleurs, font un printemps continuel
 » dans sa chambre... Cleomire, parmy tant d'avantages qu'elle a receûs
 » des dieux, a le malheur d'avoir une santé délicate que la moindre
 » chose altere; ayant cela de commun avec certaines fleurs qui, pour
 » conserver leur fraischeur, ne veulent estre ny toujours au soleil ny
 » toujours à l'ombre, et qui ont besoin que ceux qui les cultivent leur
 » fassent une saison particuliere. Cleomire, ayant donc besoin de se
 » conserver, sort moins souvent de chez elle que les autres dames de
 » Tyr. Il est vray qu'elle n'a que faire d'en sortir pour aller chercher
 » compagnie; car, depuis le Roy, il n'y a personne en toute la Cour, qui
 » ayt quelque esprit et quelque vertu, qui n'aille chez elle. Rien n'est
 » trouvé beau si elle ne l'a approuvé; on ne croit point estre du monde
 » qu'on n'ayt esté connu d'elle; il ne vient pas mesme un estrangér
 » qui ne veuille voir Cleomire, et il n'est pas jusques aux excellens
 » artisans qui ne veuillent que leurs ouvrages ayent la gloire d'avoir
 » son approbation. »

Qu'on me permette encore de citer, commé etant fort peu connu, le passage des *Lettres à Madame*, dans lequel Robinet raconte la mort de la marquise de Rambouillet :

La Parque, pleine d'artifice,
 Nous ravit, dimanche, Arthenticé,
 C'est ainsy que l'on appellet
 La marquise de Rambouillet,
 Dont l'ame belle et delicate,
 Sans que nullement on la flatte,
 Et pareillement le beau corps,
 Firent de ravissans accords,

Et dont presque en sa cendre, encore,
 La charmante idée on adore.
 Elle eut pour ses adorateurs
 Tous nos plus célèbres auteurs,
 Les *Chapelains* et les *Malherbes*,
 Qui de luy plaire estoient superbes;
 Les *Balzacs* et les *Vauzelas*,
 Dont toujours elle fit grand cas;
 Les *Voitures*, les *Benserades* :
 Et l'on voyoit sur ses estrades
 Encor ces deux esprits charmans,
 A sçavoir les deux *Tallemans* (a),
 Dont l'un, sçavant en paragraphe,
 A composé son epitaphe,
 Qui pourra servir dignement
 A nos rimes de supplément.

Ci gist la divine Arthenice,
 Qui fut l'illustre protectrice
 Des Arts que les neuf Sœurs inspirent aux humains.
 Rome luy donna la naissance;
 Elle vint retablir en France
 La gloire des anciens Romains.
 Sa maison, des vertus le temple,
 Sert aux particuliers d'un merveilleux exemple,
 Et pourroit bien instruire encor les souverains.

(Lettre du 3 janvier 1666.)

Dans la lettre suivante, du 10 janvier, le même Robinet, après avoir parlé de la visite faite à M^{me} de Montauzier par le Roi et par la Reine, ajoute :

La defunte ayant à son corps
 Desiré ce qu'on donne aux morts,
 Je veux dire la sepulture,
 Dans l'enceinte et riche structure
 Des Carmelites du faux bourg *,
 C'est là qu'il attend le grand jour
 Où par d'inaltérables trames
 Les corps seront rejoints aux ames, etc.

Saint-Jacques.

On peut voir encore sur M^{me} de Rambouillet : la *Métamorphose de Lucine en Rose*, dans les *Œuvres de Voiture*, tom. II, p. 260, édition de 1745; — les *Portraits de M^{me} de Montauzier et de sa mère*, dans la *Princesse de Paphlagonie* (*Mémoires de Mademoiselle*, Londres, 1746, tom. VII); les vers du *Cercle des Femmes savantes*, de la Forge, etc., etc.

(a) Le sieur Tallemant des Reaux et l'Aumosnier du Roy, docteur en droit civil et canon. (Note de Robinet.)

CV — CVIII.

MADAME DE MONTAUZIER.

LES DEUX MONTAUZIER. — LA PETITE MONTAUZIER.

*(Julie Lucine d'Angennes, née vers 1605, mariée le 15 juillet 1645 ;
morte 14 novembre 1671.)*

M^{me} de Montauzier s'appelle Julie Lucine d'Angennes. Lucine est le nom d'une sainte de la maison des Savelles. Sa mere et sa grand-mere l'ont porté toutes deux ; et, pour l'ordinaire, dans cette maison, on adjoustoit tousjours ce nom à celui qu'on donnoit aux filles en les baptisant.

Après Helene, il n'y a guères eu de personne dont la beauté ayt esté plus généralement chantée ; cependant ce n'a jamais esté une beauté. A la verité, elle a tousjours la taille fort avantageuse : on dit qu'en sa jeunesse elle n'estoit point trop maigre, et qu'elle avoit le teint beau. Je veux croire, cela estant ainsy, que dansant admirablement comme elle faisoit, avec l'esprit et la grace qu'elle a tousjours eue, c'estoit une fort aimable

personne. Ses portraits feront foy de ce que je viens de dire.

Elle a eu des amans de plusieurs sortes. Les principaux sont Voiture et M. de Montauzier d'aujourd'huy ; mais Voiture estoit plutost un amant de galanterie et pour badiner, qu'autrement ; aussy le faisoit-elle bien soustenir : mais pour M. de Montauzier, ça esté un mourant d'une constance qui a duré plus de treize ans.

Les lettres de Voiture, ses vers, ceux de M. Arnaut *, parlent sans cesse de l'esprit merveilleux de M^{lle} de Rambouillet. Mademoiselle de Bourbon, qui est de beaucoup plus jeune *, et qui estoit encore un enfant, la tourmentoit tous les jours pour luy faire des contes * : M^{lle} de Rambouillet ayant espuisé toutes les nouvelles qu'elle avoit pu trouver, s'avisa d'en composer une. Elle fit cette petite histoire de *Zélide et d'Alcidalis* dont il est fait mention plus d'une fois dans les lettres de Voiture. On dit qu'une nuict qu'elle ne pouvoit dormir, elle l'inventa et que Voiture se chargea de la mettre par escrit. Il en a fait la plus grande partie ; je n'ay pu encore la voir, parce qu'on l'a portée par mesgarde à Angoulesme. Cela ne sçauroit estre bien escrit, car Voiture n'estoit pas capable d'un autre style que du style de badinerie ou de galanterie badine. On m'a asseuré qu'il n'y a rien de mieux inventé : si cela est, et que cette histoire me tombe entre les mains, je tascheray ou de la reformer ou de la refaire tout de nouveau.

Vous trouvez à tout bout de champ dans Voi-

Le mestre de camp.
Historiette.

Née le 27 août 1619.

Lui faire *dire* des
contes.

ture des exclamations sur les lettres qu'il reçoit de M^{lle} de Rambouillet, et que mesme elle escrivoit fort bien en vieux style. On a perdu tout cela, et je n'ay rien pu recouvrer que quelques lettres d'elle à madame la Princesse, escrites avant le siège de la Rochelle, qui est un temps où l'on ne s'estoit pas encore autrement avisé de bien écrire : il y a pourtant des choses dites avec beaucoup de delicatesse. Ces lettres, ce qui est notable, furent trouvées chez M. le cardinal de la Valette, après sa mort.

J'ay desjà dit l'amitié qui estoit entre M^{me} d'Aiguillon et elle ; or, quand M^{me} d'Aiguillon eut le don des coches, elle luy en donna pour cinq ou six mille livres de rente ; l'autre ne les vouloit point prendre.

« Je n'ay besoing de rien, » disoit-elle, « si j'estois en » nécessité, cela seroit bon. » M^{me} d'Aiguillon respon-

doit : « Ce n'est point un don que je vous fais ; » c'est simplement vous faire part d'une gratifica-

» tion du Roy. » Enfin M^{lle} de Rambouillet fut con-

damnée *. Depuis, il y a eu quasy une pareille dispute

entre M^{me} de Rambouillet et M. de Montauzier.

Il avoit fait je ne sçay quelle affaire avec le Roy

sur les deniers de son gouvernement ; car tous gou-

verneurs, mais luy moins que les autres, sont tous

partisans. Il vouloit que M^{me} de Rambouillet en eust

le benefice pour se rembourser des rentes sur les

aydes de Xaintes * dont elle n'est point payée. Elle

ne le voulut pas, et la petite de Montauzier luy

disoit : « Ma grand-maman, vous dites que mon papa

» est opiniastre, mais je trouve que vous l'estes bien

De l'avis des amis
pris pour arbitres.

Montauzier étoit
gouverneur de Saint-
onge.

» plus que luy. » Montauzier et sa femme en usent fort bien avec la Marquise et avec leur sœur M^{lle} de Rambouillet.

On avoit parlé autrefois de marier ¹ M^{me} de Montauzier à feu M. de Montauzier, aîné de cetuy-cy. Ce fut M^{me} Aubry ² qui en parla, mais après, elle s'avisait de le garder pour elle. En arrivant à la Cour, la première connoissance qu'il fit fut celle de cette dame : un jour qu'elle luy parloit de M^{me} et de M^{lle} de Rambouillet : « Hé, madame, » luy dit-il, « menez-m'y ! — *Menez-m'y !* » répondit-elle, « allez, » Xaintongeais, apprenez à parler, et puis je vous y meneray. » En effet, elle ne l'y voulut mener de trois mois. La guerre appella bientôt après le Marquis en Italie. Il se jeta dans Casal * et eut bonne part aux fameux exploits qui s'y firent ³. M. de Rohan parle de luy comme d'un homme qui avoit

MONTAUZIER
L'AINÉ.

(Hector de Sainte-Maure, baron de M.,
tué devant Bornio,
juillet 1635.)

En 1630.

¹ Comme on disoit un jour qu'il falloit la marier à un homme qui ne pust l'emmener hors de Paris, quelqu'un ajouta qu'il falloit alors la marier avec Monsieur l'Archevesque ; mais il se trompoit, car les prélats ont une telle aversion pour la residence, que celui-là aimoit mieux estre à Saint-Aubin d'Angers qu'icy.

² Elle estoit Villandry *.

³ Il arresta toute l'armée du duc de Savoye devant Pontdesture qui n'estoit point en estat d'estre deffendu. Estant amoureux d'une dame en Piemont, et la ville où elle estoit ayant esté assiegée, il se desguisa en capucin pour y entrer, y entra, et la deffendit. Un jour en contant cela à sa mere *, et comme cette femme l'avoit receû, il s'emporta tellement que, sans songer à qui il parloit, il luy dit : « Je la » trouvay seule un jour, je la jettay sur le lict, et je la » Il trancha le mot ; mais revenant à soy et voyant qu'il parloit à sa mere, il se leve, fuyt, tire la porte et sort du logis. Sa mere l'aimoit passionnement.

Françoise le Breton-Villandry, femme de Jean Aubery, conseiller d'Etat.

Marguerite de Châteaubriant.

beaucoup de genie pour la guerre. Son frere est un homme à se jeter dans un feu, mais il n'a point de genie pour la guerre.

Renée-Julle Aubry, mariée en 1649 à Louis de la Trimouille, duc de N.

Au retour, M^{me} Aubry, pour avoir un pretexte, fit courir le bruit qu'elle le vouloit marier avec sa fille, aujourd'huy M^{me} de Nermoustier*, qui, estant encore trop jeune, leur servit de couverture près de quatre ans. Or, cette M^{me} Aubry estoit fort agréable, avoit le teint beau, la taille jolie et estoit fort propre, mais elle ne pouvoit pas passer pour belle; en recompense, elle ne manquoit point d'esprit, et chantoit si bien qu'elle ne cedit qu'à M^{lle} Paulet. Au reste, inquiete, soupçonneuse, et toute propre à faire enrager un galant comme le Marquis, qui estoit naturellement coquet¹. Elle luy donnoit tant de peine, que c'est sur cela que M^{me} de Rambouillet, comme on voit dans les lettres de Voiture, nomme son tourment *l'enfer d'Anastarax*, car elle eut une bizarrerie qui pensa faire perdre patience à son pauvre galant. Un jour qu'elle n'estoit pas comme les autres à l'hostel de Rambouillet, on fit en badinant certains vers qu'on luy envoya², où il y avoit en un endroit :

Chacun n'a pas le nez si beau,
Voyez celui de Bineau³.

Elle alla prendre cela de travers, dit que tout le

¹ Cette M^{me} Aubry traittoit son mary terriblement de haut en bas. Il estoit trois mois à la prier pour coucher une nuit avec elle.

² Ils sont perdus.

³ Un gentilhomme du cardinal de la Valette.

monde ne pouvoit pas estre beau, et defendit au Marquis, sur peine de la vie, de mettre le pié à l'hostel de Rambouillet. Il n'y alloit effectivement qu'en cachette. Ce fut durant cette querelle que le nain de la princesse Julie (on appelloit alors ainsy M. Godeau) luy osta son espée, comme il n'y songeoit pas, et la luy portant à la gorge, luy cria qu'il falloit abandonner le party de M^{me} Aubry¹. Enfin elle en fit tant, que le Cavalier la planta là. Le des-plaisir qu'elle en eut fut si grand, qu'après avoir fait une confession generale, elle se mit au lict, et mourut.

Par hazard M^{me} de Rambouillet regardant un jour dans la main du Marquis, dit : « Mon Dieu, je ne » sçay d'où cela me vient; mais le cœur me dit que » vous tuerez une femme. » Le Marquis fit bien un plus estrange pronostic en s'en allant à la Valte-line; car il dit à M^{lle} de Rambouillet qu'il seroit tué cette campagne-là, et que son frere, plus heureux que luy, l'espouseroit. En effect, il receût un coup de pierre à la teste dont il mourut. On le vouloit trépaner : « Je ne le souffriray pas, » dit-il; « il » y a assez de fous au monde sans moy. » Ce cavalier estoit né pour la Cour²; il estoit bien fait et avoit

¹ Cela est dans Voiture.

² J'ay appris que, comme amy intime du cardinal de la Valette, il s'estoit rendu fort familier à l'hostel de *Condé*, et que M^{lle} de la Coste luy avoit fort servy à se mettre bien dans l'esprit de Mademoiselle de Bourbon. Il fut sa premiere inclination. Monsieur le Comte qui la vouloit espouser en ce temps-là en eust de la jalousie : on esloigna la Coste qui devenoit trop confidente de Mademoiselle. On ne voulut plus qu'elle allast si souvent à l'hostel de Condé.

l'esprit accort. Ça esté, dit-on, le premier qui ayt pris la perruque. Il n'avoit pas assez de cheveux ; il se les fit couper, et prit pour valet de chambre un perruquier. Il estoit si ambitieux, qu'il avouoit en riant qu'il n'y avoit personne au monde qu'il ne laissast pendre volontiers, s'il ne tenoit qu'à cela qu'il eust un royaume ¹. A cause de cette ambition, M^{me} de Rambouillet l'appella *el Rey de Georgia*, sur la nouvelle qui vint qu'un particulier s'estoit fait roy de ce pays-là.

Charles de Sainte-Maure, d'abord baron de Salles; marquis, puis duc de M.

Vers 1642.

M. de Salles*, son cadet, devenu l'ainé, quoyqu'il y eust quatre ans qu'il aimoit M^{lle} de Rambouillet, dont il estoit devenu amoureux dez qu'il la vit, ne se declara pourtant point qu'il ne fust mareschal de camp et gouverneur d'Alsace*. Il y a apparence que son aîné n'ignoroit pas sa passion, et que c'est ce qui luy fit dire que ce frere, plus heureux que luy, espouseroit un jour M^{lle} de Rambouillet. Je ne doute pas que M^{lle} de Rambouillet de mesme ne s'en aperceût, car dez le temps du roy de Suede, il avoit commencé à travailler à la *Guirlande de Julie*, dont nous parlerons en suite. M. de Montauzier porta sa passion partout avec luy. Il faisoit des vers, il en parloit; tout cela ne servoit de rien. M^{lle} de Rambouillet disoit qu'elle ne vouloit point se marier; luy, plus espris ou plus opiniastre que jamais, persevera tous-jours.

¹ Voyez les Lettres de Voiture.

Trois ou quatre ans avant que de l'espouser, il luy envoya la *Guirlande de Julie* : c'est une des plus illustres galanteries qui ayent jamais esté faites. Toutes les fleurs en estoient enluminées sur du velin, et les vers escrits sur du velin aussy, en suite de chaque fleur, et le tout de cette belle écriture dont j'ay parlé. Le frontispice du livre est une guirlande au milieu de laquelle est le titre :

LA GUIRLANDE DE JULIE ,

POUR MADEMOISELLE DE RAMBOUILLET JULIE-LUCINE D'ANGENNES.

Et à la feuille suivante, il y a un Zephire qui espond des fleurs. Le livre est tout couvert des chiffres de M^{lle} de Rambouillet ¹. Elle receût ce present, et mesme remercia tous ceux qui avoient fait des vers pour elle. Il n'y eut pas jusqu'à M. le marquis de Rambouillet qui n'en fist. On y voit un madrigal de sa façon.

Le seul Voiture, qui n'aimoit pas la foule, ou qui peut-estre ne vouloit point estre comparé, ne fit pas un pauvre madrigal ; il est vray que les chiens de M. de Montauzier et les siens n'ont jamais trop chassé ensemble ; mais cela ne vient pas de là seulement, car à la mort du marquis de Pisani, son grand amy, il ne fit rien non plus, quoyque tant de gens eussent fait des vers *.

Voy. ci-dessus, p. 509.

¹ Il est relié de maroquin de Levant des deux costez, au lieu qu'aux autres livres il y a du papier marbré seulement. Il y a une fausse couverture de frangipane *.

Ou un etuy en peau de frangipane.

Jean de Gallard,
sieur de Brassac; marié à Marguerite de
Sainte-Maure.

14 Mars 1645.

Nostre marquis, voyant que sa religion estoit un obstacle à son dessein, en change¹, et traite des gouvernemens de M. de Brassac*, mary de sa tante, pour deux cent mille livres². Il eut bien du bonheur en cette affaire, car M. de Brassac estant tombé malade, M^{me} d'Aiguillon, qui vouloit servir Montauzier pour le faire espouser à son amie, fit en sorte auprès du cardinal Mazarin, sur l'esprit duquel elle avoit alors du pouvoir, qu'on ne scella point les provisions de Montauzier, et que Brassac estant mort de cette maladie*, on supprima ces provisions, et on en expédia de nouvelles comme d'un gouvernement vacant par mort. Ainsy les heritiers de Brassac perdirent cent mille francs; car pour les autres, M^{me} de Brassac, qui avoit la moitié à tout, les luy donnoit, en cas qu'il ne mourust point le premier sans enfans. Enfin il eut tout le bien de sa tante quelque temps après³.

M^{me} d'Aiguillon esperoit que M^{me} de Montauzier pourroit devenir dame d'honneur; le pretexte estoit que M^{me} de Brassac l'avoit esté, et je pense qu'on ne manqua pas de le luy dire pour la persuader à se

¹ Il dit qu'on se peut sauver dans l'une et dans l'autre; mais il le fit d'une façon qui sentoit bien l'interest.

² Xaintonge et Angoulmois.

³ Pour le gouvernement d'Alsace, ou plustost la commission pour y commander, le Cardinal dit : « Plusieurs me l'ont demandée, mais je ne » desoblige point en obligeant : elle demeurera à M. de Montauzier. » Depuis, le Cardinal, (l'Alsace estant devenue par la paix un fort bon gouvernement) la luy osta et ne luy en laissa que la lieutenance de Roy, car Schelestat et Colmar, dont il estoit gouverneur particulier, ont esté rendus par le Traitté de Monster.

marier. Je remarque bien que c'est ce qu'elle souhaitteroit le plus au monde, et il n'y a guères de femme qui y fust plus propre.

Le Marquis, se voyant gouverneur de Xaintonge et d'Angoulmois, fit parler à M^{lle} de Rambouillet, par M^{lle} Paulet, par M^{me} de Sablé et par M^{me} d'Aiguillon mesme. Elle l'estimoit, mais elle avoit aversion pour le mariage : M^{me} d'Aiguillon, en luy représentant la passion du cavalier, luy disoit : « Ma fille, » ma fille, il n'y a rien de tel devant Dieu, cela » donne devotion *. » On en fit dire un mot par la Reyne ; le Cardinal mesme vint en parler à M^{lle} de Rambouillet. En ce temps-là il n'estoit pas si estably qu'il est à cette heure, et il mitonnoit M^{me} d'Aiguillon, pour faire espouser le duc de Richelieu à une de ses niepces. M^{me} de Rambouillet se plaignoit alors de la dureté de sa fille ; ce fut ce qui fit l'affaire, car, de peur de fascher sa mere, elle s'y resolut, et changea du soir au matin. La veille elle estoit aussy esloignée de mariage que jamais. « Je » l'aurois fait, » disoit-elle, « pour l'amour de luy, » sans tous ses gouvernemens, si j'avois eu à le » faire. » Je pense pourtant qu'elle considera aussy que d'une vieille fille elle devenoit une nouvelle mariée, et telle jeune femme qui ne luy eust pas cédé et ne l'eust pas creûe, la regarda aussytost comme une personne de qui elle pouvoit apprendre à bien vivre ; et puis, comme j'ay desjà remarqué, cela la remettoit tout de nouveau dans le monde, et elle aime fort les divertissemens.

Voy. l'*Historiette* de
M^{me} d'Aiguillon.

Dez qu'elle eut pris sa resolution, elle fit les choses de fort bonne grace. Il est vray qu'elle se fust bien passée de proposer de remettre après la campagne. Montauzier devoit commander en Allemagne un corps separé de six mille hommes ; mais M. de Turenne l'empescha. Pisani partit devant les nopces pour suivre Monsieur le Prince : il dit en partant : « Montauzier est si heureux, que je ne » manqueray pas de me faire tuer, puisqu'il va » espouser ma sœur. » Il n'y manqua pas en effect.

Ce fut à Ruel que les nopces se firent, et par une rencontre plaisante, celui que l'on appelloit autrefois le nain de la princesse Julie ¹ fut celui-là mesme qui les espousa. Le marié avoit une telle enragerie, si j'ose ainsy dire, que, s'allant coucher, il jetta sa robe de chambre dez l'entrée de la chambre. Le chevalier de Riviere disoit en riant que le marié, à la verité, avoit consommé le mariage, mais que le reste de la nuict s'estoit passé en beaux sentimens. Il est plus jeune qu'elle ; elle avoit trente-huit ans ².

Elle eut une querelle pour cette nopce avec la marquise de Sablé, qui se plaignit qu'elle ne l'avoit pas conviée. L'autre juroit qu'elle luy avoit dit que ce seroit une incivilité de luy donner la peine de faire six lieues, à elle qui estoit quasy tousjours sur son lict et qui n'estoit pas autrement *portative* ; car

¹ M. de Grasse, Godeau.

² Les vingt-quatre violons ayant sceû que M^{lle} de Rambouillet se marioit, vinrent d'eux-mesmes luy donner une serenade, et luy dirent qu'elle avoit fait tant d'honneur à la danse, qu'ils seroient bien ingrats s'ils ne luy en tesmoignoient quelque reconnoissance.

ce fut ce terme qui la chocqua le plus. La Marquise irritée, quoyqu'on l'eust reconviée après, n'en voulut point ouyr parler, et pour monstrier qu'elle estoit aussy *portative* qu'une autre, elle monte en carrosse, en dessein d'aller voltiger et se faire voir autour de Ruel. Pour cela une demoiselle à elle, appelée la Moriniere, à qui elle avoit fait apprendre à connoistre les vents, regarde bien la girouette, et après l'avoir assurée qu'il n'y avoit point d'orage à craindre, on part; mais elle ne fut pas plus tost au-delà du pont de Nully* que voylà tout le ciel brillant d'esclairs. La frayeur la prend; elle fait toucher à Paris, et le tonnerre estant assez fort, quoyqu'elle eust une grosse bourse de reliques, elle se cache dans les carrieres de Challiot, avec protestation de ne songer plus à se venger. A quelques jours de là la paix se fit.

Neuilly.

Elle eut une bien plus grande querelle avec la Moussaye*; voicy apparemment d'où cela vint: M. d'Anguien estant à Furnes en belle humeur, dit à table qu'il faudroit un brin d'estoc pour sauter d'un bout à l'autre—de M^{me} de Montauzier. La Moussaye ne dit rien; mais il rit de cette plaisante vision, incomparablement plus que les autres. M^{me} de Montauzier, au retour de cette campagne, declara à la Moussaye qu'elle ne seroit plus son amie, et qu'il luy avoit fait un fort vilain tour. « Moy, » dit-il, « Madame! je serois le plus lasche des hommes; » car sans vous j'aurois esté chassé d'auprès de » M. d'Anguien; vous fistes que M^{me} d'Aiguillon fit

Amaury Goyon,
marquis de la Mous-
saie, gouverneur de
Stenay, mort en no-
vembre 1650.

» parler Monsieur le Cardinal à Monsieur le Prince.
 » — Hé bien ! » luy respondit-elle, « vous estes donc
 » le plus lasche des hommes. » M. d'Anguien voulut
 sçavoir d'elle ce que c'estoit, elle n'en voulut rien
 dire. On voit dans la lettre que Voiture escrit pour
 elle en Catalogne, qu'elle estoit encore en colere. La
 Moussaye est mort depuis*, sans avoir fait de paix.
 On a cru que c'estoit cette raillerie, puisqu'elle ne
 l'avoit pas voulu dire.

En novembre 1650.

Depuis son mariage, M^{me} de Montauzier est devenue un peu caballeuse. Elle veut avoir cour; elle a des secrets avec tout le monde; elle est de tout, et ne fait pas toute la distinction nécessaire. Je tiens que M^{lle} de Rambouillet valoit mieux que M^{me} de Montauzier. Elle est pourtant bonne et civile, mais il s'en faut bien que ce soit sa mere, car sa mere n'a pas les vices de la Cour comme elle. Elle dit une plaisante chose à quelqu'un qui luy demandoit pourquoy elle ne laissoit pas M. de Montauzier solliciter ses pensions. « Hé ! » dit-elle, « s'il alloit » battre M. d'Esmery*, ce seroit bien le moyen » d'estre payé ! » En effect, c'est un homme tout d'une piece; M^{me} de Rambouillet dit qu'il est fou à force d'estre sage. Jamais il n'y en eut un qui eust plus de besoiing de sacrifier aux Graces. Il crie, il est rude, il rompt en visiere, et s'il gronde quelqu'un, il luy remet devant les yeux toutes les iniquitez passées. Jamais homme n'a tant servy à me guerir de l'humeur de disputer. Il vouloit qu'on fist deux citadelles à Paris, une au haut et une au

Michel Particelli,
 sieur d'Esmery. *Hist.*

bas de la riviere, et dit qu'un roy, pourveû qu'il en use bien, ne sçauroit estre trop absolu, comme si ce *pourveû* estoit une chose infaillible. A moins qu'il soit persuadé qu'il y va de la vie des gens, il ne leur gardera pas le secret. Sa femme luy sert furieusement dans la province : sans elle, la Noblesse ne le visiteroit guères : il se leve là à onze heures comme icy, et s'enferme quelquefois pour lire, n'aime point la chasse, et n'a rien de populaire. Elle est tout au rebours de luy. Il fait trop le mestier de bel esprit pour un homme de qualité, ou du moins il le fait trop serieusement. Il va au *Samedy* fort souvent ¹. Il a fait des traductions ; regardez le bel auteur qu'il a choisy : il a mis Perse en vers françois. Il ne parle quasy que de livres, et voit plus regulierement M. Chapelain et M. Conrart que personne. Il s'enteste, et a assez meschant goust ; il aime mieux Claudian que Virgile : il luy faut du poivre et de l'espice. Cependant, comme nous dirons ailleurs, il goust un poëme qui n'a ny sel ny sauge : c'est *la Pucelle*, par ce, seulement, qu'elle est de Chapelain. Il a une belle bibliotheque à Angoulesme.

En recompense, c'est un bon serviteur du Roy. Il le fit bien voir en 52. Pour peu qu'il eust voulu donner de soupçons au Cardinal, quand Monsieur le Prince estoit en Xaintonge, le Cardinal l'eust fait tout ce qu'il eust voulu estre ; mais il ne voulut point escroquer le baston de mareschal de France ;

¹ Une assemblée chez M^{lle} de Scudery. Plus bas. (*Historiette.*)

Au brevet de duc, qui donnoit le tabouret. Il ne l'obtint qu'en août 1664.

aussy ne l'a-t-il pu avoir quand il l'a demandé. On disoit qu'il avoit dit : « Je ne pense point au bre-
» vet * ; ma femme a bonnes jambes, elle se tiendra
» bien debout. » D'ailleurs il n'a qu'une fille.

Je me souviens que M^{me} de Montauzier, qui n'estoit pas jeunette, fut fort malade en accouchant. On envoya Chavaroché, qui estoit un peu amoureux d'elle il y avoit long-temps, querir la ceinture de Sainte-Marguerite à l'abbaye Saint-Germain. C'estoit en esté à la pointe du jour. De chagrin qu'il avoit, on dit qu'il gronda les moines qu'il trouva encore au lit. « Il vous fait beau voir, » disoit-il entre ses dents, « d'estre encore au lit, quand M^{me} de » Montauzier est en danger ! » Elle eut deux filz tout de suite. L'ainé mourut à trois ans d'une cheûte, et l'autre pour n'avoir jamais voulu prendre une autre nourrice que la sienne, qui perdit son lait ¹.

Angélique - Claire d'Angennes, depuis comtesse de Grignan. M^{lle} de Rambouillet.

M^{me} de Montauzier mena une fois sa sœur de Rambouillet * en Angoulmois. M. de la Rochefoucault leur donna une chasse magnifique ; à tous les relais il y avoit collation et musique. A Xaintes, elles faisoient le Cours à cheval dans la prairie, le long de la Charente, et il s'y trouvoit assez grand nombre de carrosses, car toutes les dames des environs s'y rendoient. Elles allèrent voir l'armée navale, et au retour elles receûrent le mareschal de Grammont avec le canon, et le firent complimenter par le Presidial en corps. Luy, il leur disoit

¹ Celuy-là eust esté le digne filz de son pere ; car il falloit qu'il fust bien testu.

plaisamment : « Venez jusqu'à Bayonne et m'avertissez, afin que je fasse tenir des balaines toutes prestes. » Cette reception fit une querelle : le mareschal d'Albret passa aussy par Angoulesme ; on ne luy fit point de fanfare. Il y fut quatre jours, et après cela il s'avisa de se fascher de ce qu'on ne l'avoit pas traité comme le mareschal de Grammont. On respondit que ce n'estoit pas comme mareschal de France, mais comme un ancien amy qu'on l'avoit traité ainsy. « Ah ! ne suis-je pas » aussy vostre amy ? » Le president de Guenegaud se plaignit aussy de ce qu'estant president aux enquestes du parlement de Paris, le Presidial n'estoit pas allé en corps. Je croy que cela ne se doit point. M^{me} de Rambouillet entendant cela, dit brusquement : « Hé ! de quoy s'avise ce president de » Guenegaud de nous venir aussy chicaner¹ ? » Ils

¹ Il y eut bien des gentilshommes mal satisfaits d'elle. Une fois elle dit tout haut à quelqu'un qui venoit de la Cour : « Je » vous assure qu'on a grand besoin de quelque rafraichissement, » car sans cela on mourroit bientost icy. » Il y eut un gentilhomme qui dit hautement qu'il n'iroit point voir M. de Montauzier tandis que M^{me} de Rambouillet y seroit, et qu'elle s'esvanouissoit quand elle entendoit un meschant mot. Un autre, en parlant à elle, hesita longtemps sur le mot d'avoine, *avoine, aveine, avene*. « *Avoine, avoine,* » dit-il, « de par tous les diables ! on ne sçait comment parler céans. » M^{me} de Rambouillet trouva cette boutade si plaisante qu'elle l'en aima tousjours depuis. M^{me} de Montauzier, dez qu'elle voyoit arriver un gentilhomme, s'informoit de son nom et de tout le reste, et à table ou en causant, le nommoit par son nom, luy demandoit des nouvelles de sa famille ; cela les charmoit. Sans elle, Montauzier n'auroit pas un gentilhomme à luy. Il rompt en visiere, si on fait quelque malpropreté à table. Une fois, faute de sièges, car il y avoit bien des gens dans la chambre, un gentilhomme, nommé l'Angallerie*, s'assit sur la table, sur laquelle Montauzier avoit le coude appuyé. Cela ne plut pas

Marechal de bataille, tué le 6 mars 1653, en Perigord.

se plainquirent encore de cela ; enfin la Cour en eut vent, car, à cause de certains gens de guerre qu'il falloit faire vivre sur le pays, le Mareschal preten-
doit avoir sujet de n'estre pas content de M. de Montauzier. Enfin cela s'appaisa.

LA PETITE
MONTAUZIER.

(Marie - Julie de
Sainte - Maure, née
vers 1646, mariée en
1664 à Emmanuel de
Crussol, duc d'Uzès,
morte 14 avril 1695.)

Parlons un peu de leur fille. Cet enfant, car elle n'a encore que onze ans, a dit de jolies choses de qu'elle a esté sevrée. On amena un renard chez son papa ; ce renard estoit à M. de Grasse. De qu'elle l'apperceût elle mit ses mains à son collier ; on luy demanda pourquoy : « C'est de peur, » dit-elle, « que le renard ne me le vole : ils sont si fins » dans les Fables d'Esopé. »

Quelque temps après on luy disoit : « Tenez, voylà » le maistre du renard ; que vous en semble ? » — « Il » me semble, » dit-elle, « encore plus fin que son re- » nard. » Elle pouvoit avoir six ans quand M. de Grasse luy demanda combien il y avoit que sa grande pou-
pée avoit esté sevrée : « Et vous, combien y a-t-il ? » luy dit-elle, « car vous n'estes guères plus grand. »

à Monsieur le Gouverneur, mais il eut tort de le chatouiller comme il fit, car après il luy dit serieusement : « Vous avez le cul un peu » bien près de mon nez, et vous perdez le respect. » L'autre parla assez hardiment ; Montauzier s'emporte, appelle ses gardes. « Prenez-le » moy. » L'Angallerie, au lieu de dire simplement : « Je cede à la force, » met l'espée à la main. Il falloit perir en cette affaire-là, et non pas se laisser mener en prison comme il fit. Il y fut quinze jours.

Sans doute celle qui
fut aimée de Gaston,
duc de Roquelaure.
Voy. plus loin Hist.

— Montauzier est un peu amoureux de Pelloquin* ; mais M^{me} de Montauzier la fait bien soutenir, la traite bien, mais luy rabat fort son caquet quand il le faut. C'estoit une fille à elle qu'on a mariée avec un gentilhomme de M. de Montauzier, à qui on a donné la lieutenance de Roy de la ville et citadelle de Xaintes. Il s'appelle la Grange.

A cause de la petite verolle de sa tante de Rambouillet, on la mit dans une maison là auprès. Une dame l'y fut voir : « Et vos poupées, Mademoiselle, » luy dit-elle, « les avez-vous laissées dans le mauvais » air ? » — « Pour les grandes, » répondit-elle, « Madame, je ne les ay pas ostées, mais pour les » petites, je les ay amenées avec moy. » A propos de poupées, elle avoit peut-estre sept ans quand la petite des Réaux * la fut voir ; cette autre est plus jeune de deux ans. M^{lle} de Montauzier la vouloit traiter d'enfant, et luy disoit en luy montrant ses poupées : « Mettons dormir celle-là. » — « J'entens » bien, » disoit l'autre, « ce que vous voulez dire. — » Non, tout de bon, » reprenoit-elle, « elles dorment » effectivement. — Voire ! je sçay bien que les poupées ne dorment point, » repliquoit l'autre. — « Je » vous assure que si, qu'elles dorment, croyez-moy ; » il n'y a rien de plus vray. — Elles dorment donc, » puisque vous le voulez, » dit la petite des Réaux avec un air despiton ; et en sortant elle dit : « Je n'y » veux plus retourner, elle me prend pour un enfant. »

La fille de l'auteur.

On luy demandoit laquelle estoit la plus belle, de M^{me} de Longueville, ou de M^{me} de Chastillon qu'elle appelloit sa belle mere. « Pour la vraye beauté, » dit-elle, « ma belle mere est la plus belle. »

Elle disoit à un gentilhomme de son papa : « Je » ne veux pas seulement que vous me baisiez en » imagination. »

Elle faisoit souvent un mesme conte. M^{me} de Montauzier dit : « Fy ! fy ! où avez-vous appris cela ? De

» qui le tient-elle ? » — « Attendez, » dit cet enfant, « ne seroit-ce point de ma grand-maman de Montauzier ? » Cela se trouva vray.

Elle disoit qu'elle vouloit faire une comedie : « Mais, ma grand-maman, » adjoustoit-elle, « il » faudra que Corneille y jette un peu les yeux avant » que nous la jouyons. »

Un page de son pere, qui estoit fort sujet à boire, s'estant enivré, le lendemain elle luy voulut faire des reprimandes. « Voyez-vous, » luy disoit-elle, « pour ces choses-là, je suis tout comme mon papa, » vous n'y trouverez point de difference. »

« Ce *Megabase* » (c'est M. de Montauzier dans Cyrus), « quel homme est-ce à votre avis ? » luy dit M^{me} de Rambouillet. — « C'est un homme » prompt, » respondit-elle, « mais il n'est rien » meilleur au fond ; il est comme cela pour faire » que les gens soient comme il faut. »

On luy dit : « Prenez ce bouillon pour l'amour » de moy. — Je le prendray, » dit-elle, « pour » l'amour de moy, et non pour l'amour de vous. »

Un jour elle prit un petit siège et se mit auprès du lict de M^{me} de Rambouillet. « Or çà, ma grand- » maman, » dit-elle, « parlons d'affaires d'estat, à » cette heure que j'ay cinq ans. » Il est vray qu'en ce temps-là on ne parloit que de fronderie.

M. de Nemours, alors archevesque de Rheims, luy disoit qu'il la vouloit espouser : « Monsieur, » luy dit-elle, « gardez vostre archevesché : il vaut mieux » que moy. »

Elle n'avoit pas cinq ans quand on luy voulut faire tenir un enfant. Le curé de Saint-Germain la refusa, disant : « Elle n'a pas sept ans. — Interrogez-la, » luy dit-on. Il l'interrogea devant cent personnes ; elle répondit fort asseurement, il la receût et luy donna bien des louanges.

Un jour qu'elle estoit couchée avec M^{me} de Rambouillet, M. de Montauzier la voulut taster : « Arrez-vous, » luy dit-elle, « mon papa, les hommes ne mettent point la main dans le lit de ma grand-maman. »

C'est la consolation de cette grand-maman, quand elle demeure toute seule à Paris. A la mort de M. de Rambouillet, elle estoit fort touchée de la voir triste : « Consolez-vous, » luy disoit-elle, « ma grand-maman, Dieu le veut ; ne voulez-vous pas ce que Dieu veut ? » D'elle-mesme elle s'avisa de faire dire des messes pour luy. « Ah ! » dit sa gouvernante, « si vostre grand-papa, qui vous aimoit tant, sçavoit cela ! — Eh ! ne le sçait-il pas, » dit-elle, « luy qui est devant Dieu ? »

C'est dommage qu'elle ayt les yeux de travers, car elle a la raison bien droite ; pour le reste, elle est grande et bien faite ².

¹ Elle n'avoit guères que neuf ans, qu'ayant lu la Feste des fleurs *, dans *Cyrus*, elle s'avisa d'elle-mesme d'en faire une representation avec les filles du logis ; et lorsque M^{me} de Rambouillet ne songeoit à rien moins qu'à cela, cet enfant avec ses compagnes, toutes enguirlandées, pour la divertir, luy vint jetter à ses pieds une grande monjoye de fleurs.

Cyrus, tom. viii, liv. ii, p. 395 et suiv., édition de 1654.

² Elle s'est gastée depuis, et pour l'esprit et pour le corps. — Au prin-

Fin de 1588.

temps de 58, M^{me} de Montauzier se blessa : elle eust bien fait de n'en rien dire, car c'estoit une espece de miracle ; elle avoit, au compte de sa mere, cinquante-quatre ans. La mere dit qu'elle a accouché de M^{me} de Montauzier à seize ans : or, M^{me} de Rambouillet nasquit durant les Estats de Blois*. Cela est aysé à calculer : cependant Julie eut la foiblesse de dire qu'elle s'estoit blessée, afin de ne passer pas pour si agée. On en rit un peu : M^{me} Pilou ne trouvoit nullement bon qu'elle eust dit cela. On a ouy dire céans à M^{me} de Montauzier : « Quand » j'estois en couches, ce printemps. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 516, lig. 11.

On dit qu'en sa jeunesse elle n'estoit point trop maigre...

M^{me} de Montauzier avoit, en 1657, quand des Réaux ecrivoit son *Historiette*, cinquante-deux ou cinquante-trois ans. Il doit exister encore aujourd'hui des portraits de cette dame illustre, soit à deux ou trois crayons, soit à l'huile. Je ne crois pas qu'on en ait reconnu, non plus que de gravure authentique ; celui qu'on a joint au *Choix d'oraisons funèbres*, donné par Dussault en 1820, n'a aucune authenticité. Mais si l'on vouloit rapprocher les lignes de des Réaux du portrait que M^{lle} de Scudery a tracé dans le *Cyrus*, on arriveroit sans doute à la découverte de quelque ancien portrait de M^{me} de Montauzier.

II. — P. 517, lig. 6.

Aussi le faisoit-elle bien soustenir.

Cette expression, qui revient plusieurs fois, étoit empruntée au *Manège*. Elle le *maintenoit*, elle lui *tenoit la bride haute*. Le *Menagiana* justifie assez bien ce passage de l'*Historiette*. « A l'hostel de Ram- » bouillet, il n'y avoit que de la galanterie, et point d'amour. M. de » Voiture, donnant un jour la main à M^{lle} de Rambouillet..., voulut » s'emanciper de luy baiser le bras : M^{lle} de Rambouillet luy temoigna » si serieusement que sa hardiesse ne luy plaisoit pas qu'elle luy osta » l'envie de prendre une autre fois la même liberté. » (Tom. II, p. 8.)

On lira de même dans l'*Historiette* de M^{me} de Guimené : « M^{me} de » Rohan *soustenoit bien le menton* à Miossens. »

Voici d'autres façons de parler qui ne sont plus dans le bon usage de notre temps.

P. 520. — « M^{me} Aubry étoit fort *propre*. C'est-à-dire qu'elle avoit

du goût dans le choix de ses habits, et *savoit bien se mettre*, comme on diroit aujourd'hui. Il ne faut pas entendre ce mot, fréquemment employé, dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui. Par la même raison une femme *mal-propre* étoit celle qui ne savoit pas *s'habiller*.

P. 533. — « Un air *despiton*. » *Despit* se prenoit alors souvent comme adjectif. « Il est petit, mais il n'est pas moins *despit*. » De là le diminutif *despiton*.

P. 534. — « *Fronderie*. » Et non pas la *Fronde*, comme nous disons aujourd'hui. De même avant le xvi^e siècle, on ne disoit pas *croisade*, expression espagnole, mais *croiserie*.

P. 535. — « Une grande *monjoie* de fleurs. » Nous dirions un grand *monceau*; car *montjoie* a pour ainsi dire le sens de montagne. Ce mot, qui a eu tant de retentissement dans notre vieille France, avoit été rapporté d'Italie, au temps des Carlovingiens. *Mons gaudii* étoit le nom du tertre d'où les pelerins commençoient à découvrir l'église et le tombeau des Apôtres saint Pierre et saint Paul; de là les *Montjoies* artificielles placées sur la route de Saint-Denis, en France, comme autant de stations pour ceux qui alloient faire leurs offrandes au tombeau de saint Denis. De là le nom d'une forteresse construite par le roi de France près de Saint-Denis; enfin de là le beau cri : *Montjoie Saint-Denis!*

P. 536. — « *Elle se blessa*. » Nous avons aujourd'hui plus de prudence dans certains mots, plus de rudesse en d'autres. *Se blesser* est certainement plus délicat que *faire une fausse couche*, et cela parce que l'idée exprimée ne se représente pas d'elle-même. On pourroit en dire autant de *hauts-de-chausse*, qui valoit mieux que nos affreuses *culottes*. Les femmes ne deviennent plus *grosses*, elles sont *enceintes*, etc., etc.

III. — P. 517, lig. 27.

Si cela est et que cette histoire me tombe entre les mains, je tascheray ou de la reformer ou de la refaire tout de nouveau.

On peut trouver notre auteur un peu bien sûr de lui-même, quand il parle ainsi d'achever ou *reformer* un ouvrage de M^{me} de Montauzier, déjà refait par Voiture. Mais il ne faut pas oublier que des Réaux passoit alors pour un excellent littérateur, et qu'il partageoit volontiers la bonne opinion que les autres avoient de lui-même. *L'Histoire de Zelide* finit par tomber entre ses mains, mais peut-être seulement après qu'on l'eut imprimée; il ne paroît pas l'avoir retouchée le moins du monde. Seulement, sur un précieux exemplaire que j'ai sous les yeux, il a écrit: « M^{lle} de R. ne sçachant où prendre » des contes pour M^{lle} de Bourbon, qui étoit bien jeune en ce

» temps-là, fit une petite histoire comme une nouvelle de Cervantes :
 » l'amant estoit Alcidalis et l'amante Zelide. Voiture ecrivit cette
 » aventure, mais il la negligea ; nous n'en avons que le fragment qui
 » est ci-dessous. » Cette note vient à l'occasion du passage suivant de
 la lettre 8, à M^{lle} de Rambouillet : « Je luy conteray » (à M. de Chau-
 debonne) « une histoire plus agréable que celle d'Heliodore, et faite par
 » une personne plus belle que Chariclée. Vous jugez bien, Mademoi-
 » selle, que c'est celle de *Zelide* et d'*Alcidalis*, car il n'y en a point
 » d'autre au monde de qui cela se puisse dire. Quelque stupide que
 » je sois devenu, ne craignez point qu'en la contant, je luy fasse rien
 » perdre de sa beauté ; car dans tous mes maux, je me suis encore
 » conservé la mémoire toute entiere, et je croy qu'elle me servira fide-
 » lement quand ce sera pour vous, puisque vous y avez autant de part
 » que personne.

IV. — P. 518, lig. 9.

Ces lettres, ce qui est notable, furent trouvées chez M. le cardinal de la Valette.

Pour comprendre le « *ce qui est notable*, » il faut se reporter à ce que des Réaux a dit, tom. 1, p. 175 et 177, de la passion du cardinal de la Valette pour Madame la Princesse. Je n'ai pas retrouvé ces lettres ; mais dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque impériale, on en conserve une que M^{lle} de Rambouillet ecrivit au cardinal de la Valette, en 1637, et qui seroit curieuse, même si l'on ne songeoit pas à celle qui l'ecrivit. Je la donnerai avec l'orthographe originale :

« Monseigneur,

» Je n'oserés plus prendre la liberté de vous escrire, si vous conti-
 » nués à prendre la paine de me faire response. J'ay asés d'autres
 » marques de votre sivillité pour n'avoir pas besoin de resevoir celle-
 » là ; car je say quelle ne vous peut estre qu'incommode dans un tans
 » où vous avez tant d'affaires. J'ay esté ravie d'aprandre par M. Ar-
 » nault toutes les belles choses que vous avez faites, et bien que je sois
 » assurée qu'elles seront un jour dans l'histoire, je n'ose pas en parler,
 » Monseigneur, de crainte que vous ne le grondiés de publier des
 » choses que vous prenés tant de soin à cacher. Je l'avés prié de vous
 » dire plusieurs nouvelles dont il ne s'est pas voulu charger ; car depuis
 » que l'on fait le procès au *Cid*, personne ne veut plus hasarder de
 » rien raconter quoyque vray, si n'est aussy vraisemblable : car c'est
 » un des principaux chefs pour lequel on pandera le malheureux. Ses
 » autres crimes sont asés ordinaires ; car on ne l'acuse, outre sela, que
 » d'avoir fait de mauvais vers. C'estoit isy une de mes nouvelles. Les

» autres ne sont pas moins estranges, car M^{lle} Aubery a une querelle
 » avec M. le cardinal de Richelieu ; tous ses amis sont empeschés à la
 » racomoder. M. le mareschal de Brezé a, ce dit-on, un lievre qui le
 » suit partout et que personne ne soroit prendre. Voiture a quitté tous
 » ses divertissemens pour jouer du psalterion, parse que sela plaist
 » à Madame la D... Apres des choses sy extraordinaires, souffrés que
 » je vous en die une qui n'est point de se genre, mais je ne puis finir
 » ma lettre que par des vœux pour votre conservation, et par les assu-
 » rances que je vous ay donné toute ma vie d'estre,

» Monseigneur,

» Vostre très-humble et très-obéissante et obligée servante,

» ***.

» Mon pere, ma mere et M. de Chaudebonne vous baise très-humble-
 » ment les mains et vous sont aussy acquis que personne du monde. »

Les allusions renfermées dans cette lettre en indiquent la date : elle est de 1637, quand tout Paris et l'hôtel de Rambouillet en particulier avoient « pour Chimene les yeux de Rodrigue. » Le cardinal de la Valette estoit à l'armée des Pays-bas, il venoit de prendre Landrecy, ou estoit sur le point de la prendre. J'ignore quelle estoit la querelle de M^{lle} Aubery avec le cardinal de Richelieu, mais nous verrons un peu plus loin les relations de la femme et de la fille du conseiller Aubery avec l'hôtel Rambouillet. Cette lettre, après tout, fait bien juger de l'esprit et du style de Julie d'Angennes, qui, en 1637, avoit environ trente ans. M. Cousin en a publié trois autres, au moins par fragmens, adressées à la marquise de Sablé, et qu'il avoit reconnues dans les manuscrits de Conrart à l'Arsenal. (*Revue des Deux-Mondes* Janvier 1854.)

V. — P. 520, lig. 16.

M^{me} de Rambouillet, comme on voit dans les lettres de Voiture, nomme son tourment l'enfer d'Anastarax.

Anastarax, dans les livres VIII et IX d'*Amadis*, est le frère de la belle Niquée. Embrassé d'amour pour sa sœur, il fut condamné par les enchantemens de Zirfée, sa tante, à un enfer qui ne devoit finir et ne finit en effet qu'au moment où il devint amoureux de la belle Sylvie. Voiture, dans la soixanté-troisième lettre, adressée à M^{lle} de Rambouillet : « Je remercie très-humblement la sage enchanteresse qui m'a fait
 » entendre l'*Avanture d'Anastarax*. Je ne croy pas qu'il y ait jamais
 » rien de si horrible que doit estre son enfer, et je m'imagine d'y voir
 » Cerbere, les trois Furies et toutes leurs couleuvres en une seule per-
 » sonne. Mais quel personnage joue la pauvre *** (M^{lle} d'Attichy) parmy

» tous ces damnés. » Et des Réaux a écrit cette note sur son exemplaire : « *L'Enfer d'Anastarax* ; les peines où les bizarreries de M^{me} Aubry » mettoient M. de Montauzier. »

Des Réaux a reproduit avec un peu plus d'étendue l'anecdote de M^{me} Aubery, dans une autre note de la cinquantième lettre de Voiture : « Il faut, » dit-il, « sçavoir qu'un soir, M^{me} de Rambouillet et trois ou » quatre autres se mirent à écrire des vers à M^{me} Aubry, et pour la » mettre en peine, sachant qu'elle s'alarmoit aisement, il les luy en- » voyerent à deux heures après minuit. D'autre costé, M^{me} Aubry prit » tout cela de travers, disant qu'on s'estoit voulu mocquer d'elle, à » cause qu'il y avoit dans cette epistre une description de sa beauté » en stile bouffon. Entre autres choses, on y louoit son menton, et » on disoit :

Car il en est peu de beaux,
Regardez cil de Binaux.

» C'estoit un gentilhomme du cardinal la Valette qui avoit un menton » large, à créneaux. Or, dans cette colere elle deffendit à M. de Mon- » tauzier d'aller à l'hostel de Rambouillet. Il estoit amoureux d'elle » quoy qu'en apparence il recherchast sa fille. M. de Montauzier ne » laissa pas d'aller en cachette à l'hostel de Rambouillet. Là M. Go- » deau luy dit : Soyez le champion de M^{me} Aubry, et moy qui suis le » nain de la princesse Julie, je me batray contre vous. — En disant » cela, il sauta en riant à l'espée de M. de Montauzier et la tira du » fourreau. »

Voiture a fait sa lettre soixante-onzième, à l'occasion de la mort de cette pauvre M^{me} Aubery, que M^{les} de Rambouillet avoient tant persécutée, peut-être dans l'intention assez peu héroïque de lui enlever son amant : « Ce m'est, » dit Voiture, « une extresme consolation d'ap- » prendre qu'elle a eu à sa mort les seules bonnes qualités qui luy » avoient manqué durant sa vie, et qu'elle a sceû si à propos trouver » de la resolution et du courage. Certes, quand j'y songe bien, je fais » conscience de la regretter et... d'estre triste de ce qu'elle nous a » quittez pour estre mieux, et qu'elle est allée trouver en l'autre monde » le repos qu'elle n'a jamais eu en celuy-cy. »

Je crois que c'est de M^{me} Aubery et de sa fille que Scarron parle » d'une façon rancunière dans sa *légende de Bourbon*, de 1642 :

Prez ma chambre, en mesme montée,
Certaine dame estoit hutée
Dont le nom se termine en ry.
Alors que j'y pense, j'en ry.
Elle avoit sa fille amenée,
De mille affluets atournée,
Adroicte et fort bien à cheval,
Et qui n'escrimoit pas trop mal.

Elle avoit lu Cid et Chimène,
 Theophile et la Polixène,
 Et depuis quelques jours en ça,
 Un peu de l'illustre Bassa.
 Enfin, cette jeune merveille,
 Principalement par l'oreille,
 Ressembloit, ou bien peu s'en faut,
 A la divine Chemeraut.
 Vous eussiez dit que c'estoit elle,
 Sinon qu'elle n'estoit pas belle,
 Et n'avoit pas beaucoup d'esprit.
 Mais qui ne l'a grand l'a petit, etc.

VI. — P. 521, note 2.

M^{lle} de la Coste.

C'est elle, je pense, que Loret a nommée dans la *Muse historique* du 26 novembre 1650 :

Un courtisan souvent acoste
 Mademoiselle de la Coste;
 Et plusieurs veulent parier
 Qu'il se va bientost marier
 Avec cette grande pucelle,
 Autrefois fort jeune et fort belle.

Je ne suis pas bien sûr que M. Cousin ait eu jusqu'à présent connoissance de ces premieres amours de M^{lle} de Bourbon avec M. de Montauzier l'ainé.

On trouve dans le Recueil de Sercy, *Première partie*, 1660, p. 400, un sonnet assez médiocre sur la mort du marquis de Montauzier, « le premier qui ait pris la perruque. » — Godeau, le nain de la princesse Julie, a adressé au deuxième Montauzier une consolation, imprimée dans ses *Poésies Chrétiennes et morales*. Paris, 1663. A propos de cette belle ambition qui l'eût facilement décidé à laisser pendre son meilleur ami, si cette pendaison eût pu lui donner une couronne, disposition que, pour le dire en passant, il a partagée avec beaucoup d'autres gens de bien, témoin ces vers d'Euripide rapportés dans Plutarque :

S'il faut estre meschant, soys-le pour estre roy;
 Mais, du reste, soys juste et vis selon la loy.

Voiture escrivoit de Lisbonne, le 22 novembre 1633, au marquis de Montauzier :

« J'ay leu vostre lettre avec tout le contentement et la satisfaction » que l'on doit recevoir cet honneur d'un des plus paresseux et des » plus honnestes hommes du monde. Il me semble qu'il n'y a plus » rien que je doive attendre de vostre amitié... Il me desplait seulement qu'avec toute cette tendresse que vous me tesmoignez, il y a

» quelque occasion pour laquelle vous voudriez que je fusse pendu. A
 » dire le vray, Monsieur, il me semble que c'est quelque desfault dans
 » l'affection que vous me portez, et je croy que, sans estre trop
 » pointilleux, je le pourrois trouver mauvais. Toutefois, je pardon-
 » nerois plus aisément cet outrage à la fortune, que celuy qu'elle vous
 » fait de ne vous pas accorder ce qui vous est deu, et de vous refuser
 Roi d'Yvetot. *Histor.* » un titre qu'elle a accordé à M. de Bellay *. Mais puisque la chose
 » ne dépend pas de là, et que je pourrois avoir cent couronnes de
 » martyr, sans que cela vous en donnast une de souverain, il en faut
 » chercher par un autre chemin, et sans qu'il en couste la vie à pas
 » un de vos amis. Je vous assure qu'en courant tant de differens
 » royaumes, je songe tousjours à vous, et je tasche à former quelque
 » dessein que vous puissiez un jour executer. Il y a quelque temps que
 » j'en vis sept tout d'une veüe, dont il y en avoit quatre en Afrique,
 » lesquels c'est dommage que vous laissiez entre les mains des
 » Maures, etc. »

VII.— P. 522, lig.20.

Des le temps du Roy de Suede, il avoit commencé à travailler à la Guirlande de Julie.

C'est-à-dire, vers 1632, époque de la belle lettre que Voiture écrivit à M^{lle} de Rambouillet, sous le nom de Gustave Adolphe. « M^{lle} de Rambouillet, » remarque des Réaux, à la suite de cette lettre, « ayant tesmoigné en plusieurs rencontres qu'elle admiroit le roy de Suede, et qu'elle s'informoit tousjours de ses succez, on luy faisoit la guerre qu'elle l'aimoit. Un jour elle alla à l'hostel de Condé avec un nœud de diamans que le roy d'Espagne avoit donné à M. de Rambouillet, en son ambassade : M^{me} de Chasteauroux y estoit qui, préoccupée du bruit de cet amour, alla s'imaginer qu'on avoit dit que c'estoit le roy de Suede qui avoit fait ce present. On rit fort de cette bevue, et Voiture, qui le sceût, fit travestir cinq ou six hommes en Suedois, qui vinrent en carrosse à l'hostel de Rambouillet, presenter le portraict du roy de Suede et cette lettre aux ambassadeurs envoyez par ce prince. »

Il seroit assez piquant de rapprocher les vers de Montauzier de tout ce qu'on a dit pour faire reconnoître l'original du *Misanthrope* en lui. Ménage, dans le commentaire de Malherbe, cite un sonnet qu'il admiroit beaucoup, et qui n'est pas mauvais en effet pour des vers de grand seigneur :

Aimez, servez, bruslez avecques patience,
 Ne murmurez jamais contre vostre tourment,
 Et ne vous lassez point de souffrir constamment;
 Il n'est rien qui ne cede à la perseverance.

Si vous estes troublé de la vaine créance
 Qu'on a beaucoup de mal et peu d'allegement,
 Apprenez qu'il n'est point de tel contentement
 Que de voir à la fin triompher sa constance.

Lorsqu'une belle main daigne essuyer vos pleurs,
 Un moment de plaisir paye un an de douleurs ;
 Le repos est plus doux qui vient après la peine ;

Pour estré bien aimé, soyez bien amoureux,
 Mesprisez le mespris et surmontez la hayne,
 Enfin, soyez constant, et vous serez heureux.

Pour la *Guirlande de Julie*, c'est, comme on sait, le chef-d'œuvre de Jarry. Elle appartenait dans le siècle dernier au duc de la Vallière ; on l'adjudgea à la vente de ce fameux amateur pour la somme de quatorze mille cinq cent dix francs, et pour le compte de M^{me} de Chatillon, fille unique du duc de la Vallière. M^{me} la duchesse d'Uzès, fille de M^{me} de Chatillon, morte en 1840, l'a léguée à M. le duc d'Uzès, son petit-fils, descendant en ligne directe de « la petite Montauzier. » Un second manuscrit de la *Guirlande*, également écrit par Jarry, mais sans ornemens, étoit dans le cabinet de MM. de Bure frères ; Guillaume de Bure, le père, l'avoit acquis pour la somme de quatre cent six francs. Il vient d'être vendu deux mille neuf cents francs à M. le marquis de Sainte-Maure-Montauzier, dernier rejeton de la grande maison de Sainte-Maure. Ainsi les deux volumes originaux de cette « illustre ga-lanterie, » appartiennent encore aujourd'hui aux héritiers ou descendants du duc et de la duchesse de Montauzier. C'est d'après le deuxième manuscrit que fut imprimée l'édition de Didot, 1784.

Voici le madrigal du marquis de Rambouillet le père, dans la *Guirlande de Julie* :

L'HYACINTHE.

Je n'ay plus de regret à ces armes fameuses
 Dont l'injuste refus précipita mon sort :
 Si je n'ay possédé ces marques glorieuses,
 Un destin plus heureux m'accompagne à la mort ;
 Le sang que j'ay versé d'une illustre folie,
 A fait naître une fleur qui couronne Julie.

Dans l'édition de Didot, ces vers sont attribués au marquis de Racan ; Mais il vaut mieux s'en rapporter à des Réaux qui lui-même avoit placé une fleur dans la *Guirlande*. Dans le manuscrit de M. de Bure, la table des pièces donne au mot *Hyacinthe* les initiales du nom de l'auteur : (M. L. M. de R.). Dans le texte de Sercy (*Second Recueil*, 1662, p. 236), le premier madrigal de l'*Hyacinthe* est anonyme ; mais les précédentes initiales se trouvent dans la première édition régulière de la *Guirlande*, donnée en 1729, par le Père Petit, à la suite de la *Vie du duc de Montauzier*. C'est Gaignières, l'auteur d'une *Notice sur la*

Guirlande de Julie, qui traduisit le premier ces initiales par *M. le marquis de Racan*; et de là l'erreur de l'édition de 1784, répétée dans la jolie réimpression de 1825, dirigée par M. Charles Nodier.

VIII. — P. 525, lig. 2.

Il n'y a guères de femme qui y soit plus propre (à la charge de Dame d'honneur).

Elle finit par l'obtenir en 1664, après avoir été nommée gouvernante des Enfants de France, peu de temps après le mariage du Roi. Comme dame d'honneur, elle remplaça M^{me} de Navailles, disgraciée pour avoir tenté de faire quelques observations au Roy sur ses amours avec la Vallière. Mademoiselle écrit : « La charge de dame d'honneur fut » achetée par M^{me} de Montauzier, qui a été jusqu'à sa mort auprès de » la Reyne, à quoy elle estoit plus propre que M^{me} de Navailles, et qui » a gouverné M. le Dauphin. C'estoit une femme d'un grand esprit, » qui avoit de la politesse et qui se connoissoit le mieux en tout. » Aussi les fonctions les plus élevées estoient mieux de la portée » de son esprit que le choix du lait des nourrices et que le jargon » qu'il faut avoir pour elever des enfans. » (*Mémoires*, v, p. 98.) M^{me} de Motteville met quelques restrictions à ces eloges : « Elle devoit estre » agreable au Roy, non-seulement parce qu'elle avoit de belles qua- » lités, mais parce que son esprit estoit plus occupé du desir de plaire » et de jouir icy-bas de la faveur, que des austeres douceurs qui, par » des maximes chretiennes, nous promettent les felicités éternelles. » (v, p. 233.) Et les lignes écrites un peu plus loin justifient ce premier jugement : « Un jour que la Reyne-mère estoit malade, le Roy eust la » hardiesse de la venir voir accompagné de M^{lle} de la Vallière, sa nou- » velle maistresse. Anne d'Autriche rougit, mais ne se plaignit pas, ce » qui surprit toute la Cour et enchantà le Roy. M^{me} de Montauzier » rencontrant le lendemain M^{me} de Motteville : Voyez-vous, lui dit-elle, » la Reyne-mère a fait une action admirable d'avoir voulu voir la » Vallière. Voilà le tour d'une tres-habile femme et d'une bonne poli- » tique. Mais elle est si foible que nous ne pouvons pas esperer qu'elle » soutienne cette action comme elle devoit. » Plus loin c'est le tour d'Alceste-Montauzier, au fond le plus flatteur des courtisans : la Reine-mère ayant témoigné un certain mécontentement d'avoir vu M^{me} de Brancas donner le mauvais exemple de paroître dans le monde avec M^{lle} de la Vallière. « Vrayment, dit Montauzier, la Reyne-mere est » bien plaisante d'avoir trouvé mauvais que M^{me} de Brancas eust de » la complaisance pour le Roy. Si elle estoit habile et sage, elle devoit » estre bien aise que le Roy fust amoureux de M^{lle} de Brancas; car » estant fille d'un homme qui est à elle, luy, sa femme et sa fille, luy

» rendroient de bons offices auprès du Roy. — Sur ce principe, » ajoute la bonne et fidèle Motteville, « je laisse aux casuistes à décider » de la qualité des sentimens de M. et de M^{me} de Montauzier. » (*Mémoires*, v, p. 249.)

IX. — P. 527, lig. 4.

Elle monte en carrosse en dessein d'aller voltiger autour de Ruel.

La Mesnardiere, qui accompagnoit la Marquise dans cette promenade, en a raconté les circonstances dans une epître en vers : *Avanture de M^{me} la marquise de Sablé. A M^{me} la marquise de Montauzier, estant à Ruel, quelques jours avant son mariage.* Des Réaux a même emprunté au badinage de la Mesnardiere ce qu'il dit de l'aventure.

X. — P. 528, lig. 22.

C'est un homme tout d'une picce.

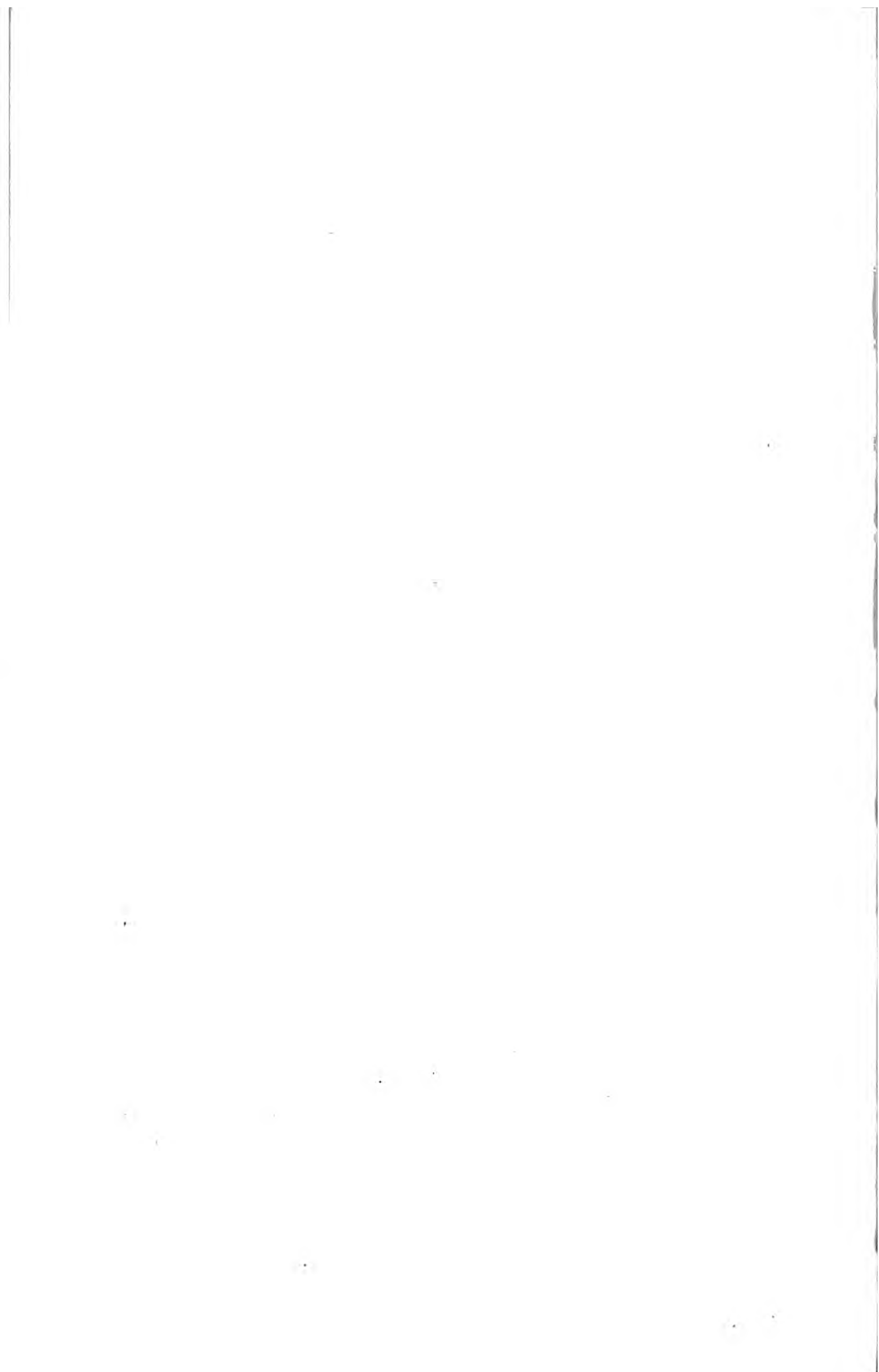
Bourru avec tout le monde et complaisant avec le Roi, tel est en résumé le caractère de Montauzier. Bussy-Rabutin écrivoit à M^{me} de Toulangeon, le 28 avril 1690 : « M. de Montauzier n'est pas encore mort, » il y a dix jours qu'il est à l'agonie. Il est abandonné des medecins, » et ses parens mêmes ne le voyent plus. Vous savez, ma chere sœur, » qu'il a disputé toute sa vie contre tout le monde; à present qu'il ne » voit plus personne il dispute contre la mort. Deux ou trois jours » avant qu'il fust à l'extremité, M^{me} Cornuel l'estant allé voir, il luy » manda par un gentilhomme qu'il la prioit de l'excuser, et qu'il ne » voyoit plus de femmes. Elle répondit à l'envoyé : Je vous prie de » dire à M. de Montauzier que ny luy ny moy n'avons plus de sexe. »

Somaize, dans le *Grand dictionnaire des Pretieuses*, Paris, 1661, tom. II, p. 29, a fait en peu de lignes l'éloge assez banal de M. et de M^{me} de Montauzier, sous le nom de *Menalidus* et *Menalide*. — Le portrait de M^{me} de Montauzier, dans le *Cyrus*, tom. VII, p. 268, est plus vrai, parce qu'il est moins flatté; mais je craindrois, en le citant, de trop grossir ces notes. J'aime mieux renvoyer aux excellentes pages que M. le comte de Laborde a consacrées aux principaux hôtels de Paris, particulièrement à l'hôtel de *Rambouillet* et au *Palais Mazarin*. Les belles études de M. Victor Cousin sur le caractère, les sentimens et les pensées de toutes les femmes remarquables du XVII^e siècle sont un autre commentaire de nos dernières *Historiettes*. Qui ne connoît l'admirable talent de M. Cousin pour pénétrer le secret des correspondances ambiguës, et pour saisir l'intention vraie des billets les plus insignifiants en apparence? Je vais pourtant lui faire un gros reproche. Certes, on ne

peut lui demander une impartialité complète : l'âme de M^{me} de Longueville est passée dans la sienne, et les ennemis de la Princesse sont encore les siens, en dépit des austérités de Port-Royal. Je conçois la vivacité de ses représailles contre M^{me} de Montbazon et M^{me} de Chastillon, contre le coupable la Rochefoucault : mais je ne comprends pas qu'il enveloppe l'auteur des *Historiettes* dans la même réprobation. Des Réaux avoit eu la prudence de prononcer très-rarement le nom de M^{me} de Longueville : il avoit toujours parlé d'elle avec une sorte d'indifférence, sans malice, sans amertume ; et sans doute on ne lui fait pas un crime de sa froideur. D'un autre côté, M. Cousin marche volontiers sous l'escorte des *Historiettes* : il les a lues le crayon à la main ; il leur doit bonne partie des choses nouvelles qui touchent à ses héroïnés secondaires ; portraits de l'âme et du corps, habitudes de maison, signes particuliers, qualités distinctives ; sans les *Historiettes*, il auroit moins senti le charme et l'agrément de la société françoise au xvii^e siècle. Comment donc l'éminent écrivain n'a-t-il pour notre des Réaux que de blessantes paroles ? A l'entendre, ce n'est qu'un bavard, un menteur, un méchant compilateur de scandales. *Un bavard*, soit : mais n'a-t-on pas trouvé le secret de délayer agréablement son bavardage ? *Un menteur* : mais ce menteur n'est-il pas constamment surpris en flagrant délit de sincérité ? *Que ne dit-il pas !* Mon Dieu, peu de choses qu'on ne sente le besoin de redire. Des Réaux ne se donne pas, après tout, pour un laudateur, un apologiste de profession ; il ne fait pas poser ses modèles ; il les reproduit comme il les trouve, sans donner au buste la préférence sur les autres parties de la figure. Cependant, voyez un peu l'injustice de M. Cousin : si des Réaux blâme, c'est un médisant ; et s'il approuve, la force de la vérité lui arrache autant d'aveux involontaires. Au moins devoit-on convenir que la vérité n'a pas la même force sur tous : et puis, qui pouvoit l'obliger à consigner tant de charmans souvenirs, dont les autres contemporains avoient négligé de parler ? Mais, soit qu'il loue les gens, soit qu'il les gourmande, des Réaux les représente comme il les a vus, et nous devons lui en savoir gré, loin de trouver, jusque dans ses meilleures confidences, une occasion de l'injurier. Quand l'organiste de Saint-Eustache ou de la Madeleine inonde son eglise de torrens d'harmonie, va-t-il s'interrompre pour monter une autre gamme à l'honnête souffleur, dont les efforts ont, comme on dit, répandu l'âme dans tous les jeux de l'appareil ? Des Réaux est un bon souffleur littéraire, il mérite donc bien de ceux dont il entretient l'éloquence ; quant à moi, son humble éditeur, je fais en général à ses torts une part assez large pour avoir droit de le défendre quand on l'accuse avec injustice. Ce n'est pas un menteur ; ce n'est pas un satirique impitoyable. Comparez ses *Historiettes* aux Mémoires les mieux autorisés, aux Correspondances les plus intimes :

vous le trouverez constamment vrai, sincère et le mieux informé. S'il trace un portrait avant la Bruyère ou Saint-Simon, il évite l'exagération de l'un et la partialité de l'autre : il n'insulte pas la Cour et la noblesse parce qu'il est rôturier, la ville et la rôtüre parce qu'il tient du gentilhomme, l'Église et les dévots parce qu'il est de la secte protestante : enfin il est incomparable pour la liberté d'esprit, la franchise de sentimens et d'allure. Il faut donc le proclamer *anecdotier*, comme étoit *fablier* ce « garçon de belles-lettres nommé la Fontaine. » Cependant, au dire d'excellens critiques (de M. Cuvillier-Fleury lui-même, qui d'ailleurs a si bien compris le mérite des *Historiettes*), c'étoit un petit bourgeois, rarement admis dans les belles assemblées : je réponds que par ses oncles et ses frères, par ses alliances et son état de maison, surtout par son esprit singulièrement littéraire, des Réaux étoit un des hommes de son temps les plus estimés et les plus recherchés. Il vivoit dans l'intimité du cardinal de Retz, de Patru, de Ménage et de M^{mes} de Rambouillet ; le moyen d'être mieux placé pour tout voir, tout observer, tout entendre et tout redire !

Je ne suis donc pas surpris que M. Cousin, dans les excellentes études qu'il a faites sur la société du XVII^e siècle, n'ait cessé d'alléguer Tallemant des Réaux : mais j'aurois voulu qu'il laissât percer plus clairement, à l'égard de mon auteur, l'expression de sa reconnaissance. Au lieu de cela, et par une sorte de gageure, il ne lui arrive jamais de lui emprunter la moindre chose sans le gratifier d'une invective nouvelle. Mais, par une autre rencontre singulière, ce *bavard* de Tallemant dit alors précisément ce qu'il falloit dire ; ce *menteur* redresse l'erreur des autres, ce *médisant* prodigue les mots charmans, les traits d'esprit et d'une observation délicate. S'il mérite, au bout du compte, tous les reproches qu'on lui adresse, ne vaudroit-il pas mieux éviter de suivre un guide aussi compromettant ? Essayez un peu de marcher seul ; voyons : vous avez les *Portefeuilles* du médecin de M^{me} de Sablé, ils vous suffiront sans doute. Sérieusement, tous tant que nous sommes, nous y perdrons beaucoup trop : les petits brouillons vingt fois recopiés de M^{me} de Sablé, les pâles billets de M^{me} de Longueville, qu'elle condamnoit au feu on ne sait trop pourquoi, ne combleroient pas le vide causé par l'absence des *Historiettes*. Que M. Cousin continue donc à nous rendre des Réaux ; qu'il fasse admirablement valoir les récits du conteur contemporain ; mais qu'il me permette de le lui dire : ce n'est pas au lapidaire à déprécier les bijoux dont son art double la valeur. Au nom de la justice, au nom de Port-Royal, nous recommandons le bon des Réaux à la générosité, à la miséricorde de M. Cousin.



ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 41, ligne 3 : *Saint-Surin*. — L'histoire de la prise et de la mise en liberté du baron de Saint-Surin, ou Saint-Sulin, est autrement racontée, comme on le pense bien, dans le *Mercure François*. Ce gentilhomme et ses deux cousins, les barons de Soyon et de Mareines, avoient été faits prisonniers par les Anglois en défendant les côtes de l'île de Rhé, en juillet 1627. Comme ils étoient tous trois gravement blessés, ils firent prier le duc de Buckingham de leur permettre d'aller se faire panser hors de l'île. « Buckingham envoya auxdits barons un vaisseau ou chaloupe, meuble et garni de tres-belle escarlatte rouge, avec ses musiciens dedans, et montés qu'ils furent dans ledit vaisseau, passèrent par toute l'armée angloise ... Et le lendemain, le sieur de Thoiras ayant fait venir cinq Anglois qu'il tenoit prisonniers, leur donna à chacun six pistoles et les renvoya à Buckingham. » Au reste, le récit officiel n'est pas en désaccord avec l'opinion répandue que des Réaux nous a transmise.

Page 12, note : *Par grimasse, il composa un conseil*.

Cette addition marginale n'est certainement pas à sa place dans le manuscrit autographe, mais je crains de ne l'avoir pas rétablie où elle auroit dû se trouver. C'est peut-être le Cardinal qui, peu de jours avant la *Journée des dupes*, avoit ainsi, par grimace, composé un fantôme de conseil destiné à le remplacer. La note alors devoit se rapporter à la page 14, ligne 2 : *Le Cardinal, désespéré, se vouloit retirer*.

Page 28, ligne 18 : *Il affectoit d'estre auprès de Saint-Germain*, c'est-à-dire : *il tenoit beaucoup à être auprès de Saint-Germain*, que Louis XIII habitoit. *Affecter* avoit le sens de : désirer particulièrement, préférer. Le Trevoux cite en exemple : Vous affectez cette maison, parce qu'elle vous est commode, etc.

Page 52, note, ligne 8 : *Cherolles-Bautru*, lisez : *Cherelles-Bautru*.

Page 79, ligne 17 : C'est-à-dire à *peu après*, lisez : à *peu près*.

Page 110 : *La relation* (sur la mort de M. le Grand et de M. de Thou) *est si belle qu'elle doit avoir été déjà imprimée*.

On la reconnoît, en effet, du moins en grande partie, au milieu de la *Relation générale, dans laquelle sont insérées les principales pièces du procès*. (*Vie du Cardinal de Richelieu*, par M. Leclerc, Amsterdam, 1753, tom. v, p. 392 et suiv.) Mais elle s'y trouve embarrassée d'autres détails qui se contredisent plus d'une fois entre eux, et qui appartiennent à d'autres relations.

Page 140, Notes. Ajoutez le N° 2 devant le second alinéa.

Page 189, ligne 6 : *des Grammont* de Navarre, lisez : *des Gramont*.

Pages 323, 324, 325, notes I, II, III, IV, V, VI, au lieu des numéros de renvoi à l'*Historiette* de Bautru : 315, 316, 318, lisez 314, 315, 317.

Page 326, no^e VII : *Fachinetto*, lisez *Fachinetti*.

Page 334, ligne 23 : *On a de lui* (Maugars), *outré sa fâcheuse traduction du livre de Bacon.... des Considérations politiques pour entreprendre la guerre d'Espagne.*

Les *Considérations politiques* sont précisément traduites de l'anglais de François Bacon. Paris, 1634, in-4^o. C'est le livre que mentionne l'*Historiette*.

Je trouve encore d'André Maugars (car tel étoit son nom de baptême) : *Response faite à un curieux sur le sentiment de la musique d'Italie; écrite à Rome le 1^{er} octobre 1639.* C'est apparemment ce qu'on a réimprimé en 1672 sous le titre de *Discours sur la musique d'Italie*, etc.

Page 353, ligne 27 : Quant la scène, lisez : Quant à la scène,

Page 382, ligne 10 : *Terminons cette historiette trop courte, mais si précieuse par...* lisez : Terminons cette historiette, trop courte mais bien précieuse, par... etc.

Page 399, 2^e manchette : Jean de Lonlay, seigneur de Saint-Germain, lisez : de Saint-Georges.

Page 399, note : Archevesque de Reims, lisez : de Rouen.

Page 428, ligne 11 : Trois pièces, lisez : Les trois pièces,

Page 429, ligne 1 : Il adressa cette dame, lisez : Il adressa à cette dame.

Page 432, ligne 21 : sa mesgnie, lisez : sa mesgnie.

Page 464, ligne 26 : D'Embrun, l'archevesque. Supprimez la virgule.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.

	Pages.
Le cardinal de Richelieu.	1
Le mareschal de Marillac	117
Madame du Fargis.	121
Le mareschal d'Effiat	129
Le Pere Joseph. — Religieuses de Loudun.	132
M. de Noyers et l'evesque de Mande	138
M. de Bullion.	145
Madame d'Aiguillon	161
Le cardinal de Lyon et Lopez.	183
Le mareschal de Brezé et mademoiselle de Bussy.	195
Le duc de Brezé.	213
Le mareschal de la Meilleraye et les sœurs de la Mareschale.	216
Louis treiziesme.	235
M. d'Orleans (Gaston) et Sauvage	281
M. de Montmorency.	306
M. de Bautru.	314
Maugars	329
L'archevesque de Bordeaux.	337
Mademoiselle de Gournay	344
Racan et autres resveurs. — M. de Brancas. — La Fontaine.	354
Boisrobert.	383
Feu Monsieur le prince, Henry de Bourbon.	434
L'archevesque de Rheims.	445
Le cardinal de Valençay.	465
Le marquis de Rambouillet.	476
La marquise de Rambouillet et madame d'Hyerre	485
Madame de Montauzier. — Montauzier l'aisné. — La petite Montauzier	516

FIN DE LA TABLE.

TYPOGRAPHIE DE A. WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, 8.



